A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

BIBLIOTHÈQUE S.J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

Digitized by Google

S 29/258

ŒUVRES

DE

Mgr L'ÉVÊQUE DE POITIERS

Digitized by Google

POITIERS. — TYPOGRAPHIE OUDIN.

Digitized by Google

ŒUVRES

DE MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE POITIERS

DISCOURS — ALLOCUTIONS
HOMÉLIES — PANÉGYRIQUES — ÉLOGES FUNÈBRES
LETTRES PASTORALES — MANDEMENTS — INSTRUCTIONS
SYNODALES — ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES

NEUVIÈME ÉDITION

TOME IV

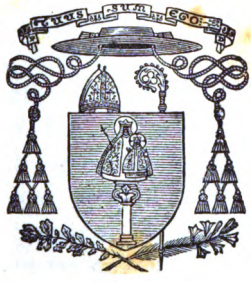

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

PARIS
H. OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, rue Bonaparte, 17
POITIERS, 4, RUE DE L'ÉPERON, 4
1887

Digitized by Google

Digitized by Google

I

MANDEMENT

QUI ORDONNE UNE QUÊTE POUR LES CHRÉTIENS DE LA SYRIE

ET QUI INDIQUE DES PRIÈRES

POUR LES BESOINS DE L'ITALIE ET DE L'ORIENT.

(XXIX AOUT MDCCCLX.)

I. Pendant que nous étions retenu loin de vous, Nos Très-Chers Frères, d'effroyables calamités sont venues fondre sur une des plus intéressantes portions de la grande famille chrétienne. Nos frères de Syrie, et notamment ces fidèles Maronites que leur orthodoxie éprouvée a rendus particulièrement chers à l'Église latine, en même temps que leur caractère franc et généreux les unissait plus sympathiquement que tout le reste de l'Orient à la France, ont vu périr une partie de leur nation sous les coups d'une horde infidèle, aidée du concours direct de l'islamisme, et favorisée, d'un côté, par des connivences de jour en jour plus manifestes, de l'autre, par une imprévoyance et un laisser-faire qui équivalent à la complicité.

L'heure viendra pour l'histoire d'adjuger à chacun sa part

Digitized by Google

de responsabilité dans ces massacres et ces infamies de tout genre. La politique contemporaine, panégyriste si imperturbable de ses propres faits et gestes, aura ses comptes à rendre devant le tribunal sévère de la postérité. Alors l'écho de ces battements de mains forcenés et de ces chaleureuses acclamations qui accueillent aujourd'hui les apologies les plus étranges et les plus compromettantes, sera depuis longtemps assoupi. Ce n'est pas à nous de rassembler ici les pièces du procès, encore moins de prévenir le jugement qui sera rendu. Heureuses les puissances qui pourront se laver les mains du sang de ce peuple innocent, et qui n'auront point trempé dans les crimes de toute nature qui déshonorent le monde et le menacent de sa ruine! Qu'il nous suffise, à nous, pour la décharge de l'Église, de prendre acte ici d'une parole prononcée durant le congrès de mil huit cent cinquante-six, et répétée hier encore : « Les gouvernements sont laïques, et les conseils de l'Europe ont été sécularisés ». Cette déclaration nous est précieuse : elle place le sacerdoce en dehors de toute solidarité et de toute complicité par rapport aux tristes choses de ce temps.

Cela dit, toute la question du moment présent, c'est de venir promptement et largement en aide à ces populations qui sont décimées par la faim après avoir été décimées par le glaive; c'est d'adoucir à ceux qui survivent les horreurs d'une situation à peine préférable à la mort; c'est de répondre à l'appel comme à l'exemple du pasteur universel qui, oubliant sa propre détresse, élève la voix et ouvre sa main en faveur de ces nobles enfants du Liban, plus fermes dans leur foi, depuis une longue suite de siècles, que les cèdres qui les ombragent ne sont solidement enracinés sur leurs montagnes.

Déjà, sur plusieurs points du diocèse, la charité a pris une louable initiative. Des sommes qui ne sont pas sans

Digitized by Google

importance ont été recueillies et envoyées aussitôt à leur destination. Mais il est nécessaire que l'aumône se généralise, et c'est dans ce but que nous ordonnons une quête dans toutes les églises.

II. Nous devons en même temps, N. T.-C. F., vous réitérer nos félicitations et nos remerciements pour l'empressement avec lequel un grand nombre d'entre vous ont voulu subvenir aux besoins du gouvernement pontifical, de ce gouvernement dont la noble et fière attitude n'intéresse pas moins, à cette heure, le maintien de l'honneur et du droit monarchique en Europe, que le salut de la religion et la liberté de nos âmes. Par les enrôlements comme par les souscriptions, nos provinces de l'Ouest se sont montrées ce qu'elles devaient être; elles continueront ce qu'elles ont commencé, et n'abandonneront pas le rang qui leur appartient dans la croisade du courage aussi bien que dans celle de la charité. L'intrépide général, que la providence est venue prendre dans ces contrées pour lui confier la défense temporelle de l'Église, n'aura pas à se plaindre d'être délaissé par ses compatriotes. Tel est le tempérament de ce pays, que la prolongation de l'épreuve, au lieu d'y épuiser les dévouements, en fera naître incessamment de nouveaux.

Nous gardons dans notre cœur, N. T.-C. F., des secrets qu'il ne nous est pas permis de dire. Si nous pouvions parler, nous aurions à raconter des actes d'admirable générosité comme la sainte cause de la religion peut seule en inspirer. Chaque jour nous apporte de touchantes révélations à cet égard. Ce n'est pas en prenant sur le superflu, mais sur le nécessaire, mais sur l'unique ressource de l'avenir, que des familles entières de vrais enfants de l'Église se sont obstinées, presque malgré nous, à confondre leur sort avec celui du pontife-roi et à vouloir partager toutes les chances de son triomphe ou de sa défaite. Là, évidemment,

Digitized by Google

tout mobile humain est écarté, là tout est dicté par la foi et par l'amour. Aux yeux de ceux qui pèsent les dons plus qu'ils ne les comptent, nulle démonstration n'est comparable à celle-ci. Une expédition qui s'appuie ainsi sur le sacrifice, possède une force invincible. Les revers même ne ariraient point l'espérance dans nos âmes.

III. Aussi, devons-nous ouvrir nos cœurs au sentiment de la confiance, et nous rassurer pleinement sur le dénouement final de la crise que subit en ce moment la société chrétienne dans les diverses parties du monde. Du milieu de ses angoisses, le pontife romain nous encourage, et sa noble voix invoque la voix de notre grand Hilaire pour relever les cœurs qui seraient tentés de défaillir. Ce n'est pas sans une émotion particulière, N. T.-C. F., que vous avez entendu ces paroles de la dernière allocution pontificale [1] :

« Nonobstant un bouleversement si profond des temps et « des choses, au milieu de ces attaques acharnées contre « l'Église et de cette violation effrontée de tous les droits « divins et humains, en face de ce mépris jeté de toutes « parts au sacerdoce, ne laissons pas fléchir notre courage, « vénérables Frères. Le ciel et la terre passeront, mais les « paroles et les promesses de Dieu ne passeront point ; vous « le savez, les empires les plus florissants, les royaumes, « les nations, les villes et les provinces peuvent être détruits, « renversés, anéantis ; mais l'Église fondée par Jésus-Christ « Notre-Seigneur, et constamment soutenue et éclairée par « sa vertu puissante, ne peut jamais en aucune manière « être déracinée ni ébranlée ; elle n'est ni vaincue ni amoindrie par les persécutions, elle en tire au contraire de « nouveaux accroissements et de nouveaux triomphes. *Car* « *c'est le propre de l'Église*, dit saint Hilaire de Poitiers [2], « *de vaincre quand elle est blessée, d'être mieux comprise quand*

[1] Allocution du XIII juillet MDCCCLX. — [2] De Trinit., L. VII, 4.

Digitized by Google

« *elle est accusée, de tout gagner quand elle est abandonnée.* »

Fort de ces paroles, nous osons vous le prédire, N. T.-C. F. : les blessures faites en ce moment à l'Église sont un gage de ses prochaines victoires : *ut tunc vincat, cum lœditur* ; l'insolence avec laquelle toutes ses doctrines religieuses et sociales sont incriminées, n'aboutira qu'à remettre mieux en lumière et qu'à faire mieux accepter de tous les bons esprits la vérité, la nécessité et la haute portée de ces doctrines : *tunc intelligatur, cum arguitur*; enfin, la lâcheté avec laquelle elle est trahie et délaissée par les puissants du siècle, nous est un signe qu'une part considérable lui sera bientôt rendue dans la direction du monde : *tunc obtineat, cum deseritur.* Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, et quelques efforts qu'on fasse pour procurer de nouvelles temporisations, la force désormais inévitable des choses ne tardera pas à poser, des pays de l'aurore à ceux du couchant, une foule de questions que l'Europe, dans son organisation actuelle, n'est pas de taille à résoudre. Il est vrai, dans les grandes luttes qui sont pendantes, le démon croit s'être assuré le succès par la rage qu'il a communiquée en même temps à ses seïdes de l'Orient et de l'Occident contre tout ce que ces contrées renferment de plus pur et de plus noble. Mais nous, au contraire, qui savons le prix du sang des fidèles et des soupirs des justes, nous disons avec notre saint docteur : « Victoire, victoire à l'Église, puisque l'Église est momentanément en souffrance ! Elle va rallier les intelligences à sa cause et à son autorité, puisque la conspiration du dénigrement a été hautement fomentée et patronnée contre elle. Elle est à la veille de reprendre son influence dans les conseils des nations, puisque les nations l'ont abandonnée » : *Hoc enim Ecclesiæ proprium est, ut tunc vincat, cum lœditur; tunc intelligatur, cum arguitur; tunc obtineat, cum deseritur.*

IV. Et quand nous parlons ainsi le langage de l'espérance,

Digitized by Google

otre voix aura d'autant plus de poids auprès de vous, N. T.-C. F., que vous nous savez étranger à cette disposition optimiste qui rêve pour la terre des destinées indéfinies que la parole divine ne lui a point promises. Non, nous ne nous exagérons point à nous-même les symptômes de régénération qu'offre le monde actuel, et nous ne nous dissimulons aucune des conquêtes profondes que l'esprit du mal a obtenues sur la société chrétienne. Toutefois, nous croyons avoir l'esprit de Dieu en nous quand, en comparant les éléments de bien et de mal qui s'agitent et se remuent à cette heure, nous osons prévoir encore le retour d'une ère de prospérité pour l'Église de Dieu ici-bas. Dans tous les cas, nous vous l'avons dit déjà, c'est et ce sera jusqu'à la fin le devoir des vrais chrétiens, des hommes de foi et de courage, de travailler sans relâche au triomphe du règne de Dieu sur la terre. Le découragement ne doit jamais atteindre notre apostolat; et quand l'univers croulant nous engloutira sous ses ruines, nous devrons tomber ayant encore la parole de salut sur nos lèvres et dictant aux princes et aux peuples les conditions et les lois de la vie des nations. Certes, la génération actuelle ne pourra pas se plaindre que ces salutaires enseignements lui aient manqué ! Entendons ces graves paroles, qu'il faudrait buriner avec un stylet de fer et de diamant :

« Ce qui est misérable et affligeant outre mesure, dit notre saint père le pape Pie IX, dans sa lettre au patriarche « Maronite d'Antioche et aux sept évêques de son patriarchat, c'est qu'en notre siècle on accorde plus de sympathie, et, disons le mot, plus de concours aux artisans de « troubles et de révolutions qu'aux peuples chrétiens qui « gémissent sous le joug des Turcs et d'autres nations barbares ; à la différence des âges précédents, dans lesquels l'Europe avait organisé les expéditions les plus importantes pour arracher les peuples fidèles à cette dure et

Digitized by Google

« honteuse servitude. N'a-t-on pas entendu naguère, dans « le parlement d'une certaine nation, des orateurs louer et « applaudir un homme qui, au mépris de tout droit et de « toute justice, a entrepris de bouleverser partout la religion « et la société civile ?

« C'est à cette façon perverse de penser et d'agir qu'on est « amené quand on rejette et qu'on condamne la religion « catholique, c'est-à-dire la seule religion qui conduise à la « vérité, la seule qui l'enseigne, la seule qui puisse guérir « les blessures d'une société malade, l'appuyer et la soute- « nir quand elle s'affaisse et qu'elle est bientôt à terre. « Combien il est à souhaiter que ceux à qui cela importe le « plus reconnaissent enfin que les dangers qui menacent la « société humaine ne proviennent nullement de l'Église de « Dieu, mais au contraire des ennemis de cette même Église ; « et que ces hommes, si on les favorise, si on les autorise, « si on les aide, finissent toujours par tourner leurs armes « contre leurs propres fauteurs pour renverser de fond en « comble l'autorité royale comme la puissance ecclésias- « tique !...

« Fasse le Dieu immortel, en la main duquel sont les « cœurs des souverains, que les principaux princes chré- « tiens soient excités à réprimer les efforts des infidèles, de « peur que ceux-ci ne se portent avec une insolence tou- « jours croissante à la perte et à la ruine du nom chrétien ! « Puissent enfin ces mêmes princes comprendre aussi quel « grave, ou plutôt, quel extrême danger menace toute « société, s'ils ne réunissent leurs ressources et leurs forces « pour dompter et briser aussi en Europe l'audace de ces « hommes de perdition, de ces hommes saisis d'un nouvel « accès de rage, qui n'ont qu'un projet, qu'un but, celui « d'éteindre dans les âmes tout sentiment religieux, d'anéan- « tir tous les droits divins et humains, et, en enlevant « toute notion du juste et de l'injuste, de faire de la société

Digitized by Google

« des hommes comme un repaire de bêtes féroces [1] ! »

Espérons, N. T.-C. F., que ces suprêmes avertissements du vicaire de Jésus-Christ seront entendus de ceux auxquels ils s'adressent !

V. Outre le devoir de la charité, N. T.-C. F., il nous reste en ce moment un autre devoir encore à remplir : prier avec un redoublement de zèle et de ferveur. Une flotte francaise s'est lancée vers les rivages de la Syrie; deux autres flottes stationnent depuis longtemps dans les mers de l'extrême Orient. Puissent les succès répondre à nos légitimes désirs, à nos ardentes espérances ! Puissent les résultats démontrer au monde entier que si nous savons vaincre, nous savons vouloir et assurer le fruit de nos victoires [2] ! Qu'on ne nous accuse jamais de mettre notre drapeau, notre courage, notre sang et notre or au service de causes que nous ne nous serions pas suffisamment expliquées et définies à nous-mêmes ! Que nulle part notre présence n'éveille et n'empire le mal au lieu d'y remédier et de le guérir ! Enfin, tandis que le gouvernement impérial prend pour lui la tâche de veiller à la sûreté de la personne et de la ville pontificale, une armée récemment organisée par un de nos plus illustres généraux a reçu du pontife romain la sainte mission de protéger les frontières et de maintenir l'intégrité des États de l'Église. Daigne le Seigneur accorder le succès à ces généreux soldats de la plus sainte des causes ! Que la Vierge Marie, la puissante Mère de Dieu et des hommes, couvre de sa maternelle protection tant de nobles jeunes hommes

[1] Lettre du pape aux évêques de Syrie, XXIX juillet MDCCCLX.

[2] Quia vero absque Deo juvante, sicut nihil boni in terris incipi, ita nec perfici potest; quia etiam maxime exoptandum est tot factas expensas, tantumque laborem initum sanguinemque profusum, non quidem hæresi aut schismati, neque tantum temporali gentium commodo, bene vero veritati et justitiæ, Christo et Ecclesiæ proficere, etc. Concil. Aginnen., 1859. T. I, c. IV, 4.

Digitized by Google

que leurs mères selon la nature, cédant à des affections d'un ordre supérieur, ont engagés, avec une abnégation non moins chevaleresque que chrétienne, dans les chances et les hasards des combats qui vont être livrés pour assurer le triomphe de l'Évangile et l'indépendance de notre sainte mère l'Église ! Que les anges gardiens veillent sur des existences si chères, et qu'ils nous ramènent ces jeunes guerriers avec une ample moisson de lauriers, palmes bénies de l'Église ici-bas et qui s'enlaceront à celles de l'immortalité bienheureuse ! Ainsi soit-il.

A ces causes, etc.

Digitized by Google

II

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE MONTIERNEUF,

EN LA SOLENNITÉ DE SAINT MAURICE, PATRON DE LA GARNISON MILITAIRE

DE POITIERS.

(DIMANCHE XXIII SEPTEMBRE MDCCCLX.)

Interrogabant autem eum et milites dicentes : Quid faciemus et nos?

Les soldats, à leur tour, l'interrogeaient et lui demandaient : Et nous, que ferons-nous ?

(Luc., III, 14.)

Mes Très-Chers Frères,

I. Un jour que le précurseur du Messie prêchait sur les bords du Jourdain, des hommes de divers états vinrent successivement à lui pour se faire renseigner sur les devoirs de leur condition respective; et chacun d'eux reçut une réponse appropriée à sa position. Les soldats vinrent à leur tour, en disant : « Et nous, que ferons-nous ? » Jean-Baptiste leur répondit : « Ne frappez et ne calomniez personne, et « contentez-vous de votre solde » : leur indiquant ainsi que le service de Dieu était compatible avec la profession militaire, pourvu qu'ils se tinssent en garde contre les excès auxquels cette profession était alors sujette : la violence, la délation et la rapine. D'où toute la tradition a conclu que le soldat peut vivre en chrétien, quand il le veut, et que s'il n'est pas tel, la faute n'en est pas à son état, mais à sa volonté. Bien plus, l'antiquité ecclésiastique n'a pas craint d'affirmer

Digitized by Google

l'alliance étroite de l'armée et de l'Église, du prêtre et du guerrier. Écoutons saint Augustin écrivant à un dignitaire de l'armée d'Afrique : « Il y a, disait-il, plus d'une milice. Les uns ont une vocation, les autres une autre. Les uns, en priant pour vous, combattent contre d'invisibles ennemis; vous, en combattant pour eux, vous travaillez contre les barbares visibles. Plût à Dieu qu'il y eût toujours une même foi, une même piété dans les uns et dans les autres, dans les prêtres et dans les soldats, parce qu'alors la tâche des uns et des autres serait plus facile, et le démon avec ses suppôts serait plus promptement vaincu ! [1] »

« N'allez pas croire, dit le même docteur, que l'on ne puisse pas plaire à Dieu dans la profession des armes [2]. Ce qui empêche le soldat de bien faire, ce n'est pas la nécessité de sa condition, c'est la malice de sa volonté » : *Non enim benefacere prohibet militia, sed malitia* [3].

En effet, mes Frères, l'histoire humaine et l'histoire sacrée nous montrent à toutes leurs pages d'illustres guerriers qui ont été de grands saints. Si je voulais les évoquer à cette heure, mille noms glorieux répondraient à mon appel. Mais je ne veux alléguer que deux témoignages : l'un est contemporain, je le tire des dispositions actuelles de l'armée française; l'autre remonte aux premiers siècles chrétiens, je l'emprunte aux actes du saint martyr dont nous célébrons la fête.

II. Les exploits de ces dernières années ne permettent à personne de le révoquer en doute, M. F. : l'armée française est la première armée du monde. La postérité pourra soulever de graves questions à propos des faits d'armes accomplis de nos jours; mais ce qu'elle ne discutera jamais, c'est le courage intrépide dont nos soldats ont fait preuve. Or, il est un autre point également acquis à l'histoire, c'est le sentiment

[1] S. Aug. Epist. CLXXXIX, ad Bonifac., 5. Ed. Gaume, T. II, p. 1048.
[2] *Ibid.*, 4. — [3] Serm. CCCII, 15. T. V, p. 1814.

Digitized by Google

religieux qui a éclaté dans cette même armée durant le cours de nos récentes expéditions. L'Italie n'en a pas été moins émue que l'Orient; nos alliés n'en ont pas été moins stupéfaits que nos ennemis : là où l'on croyait trouver encore des fils de Voltaire, il n'y avait plus que des enfants de Dieu, des chrétiens croyants et pratiquants. Et si l'on m'objecte que c'était l'effet du danger et de la peur, je dirai d'abord que nos soldats n'ont jamais peur; puis, j'ajouterai qu'après le danger passé, nos soldats demeurent chrétiens encore, chrétiens toujours. Vous en avez aujourd'hui la preuve sous les yeux, M. F., et il ne tiendra qu'à vous de retrouver ici le même spectacle chaque jour de dimanche et de fête. Venez dans cette église; vous y verrez réunis au pied des autels, librement et sans contrainte, ces magnifiques bataillons qui sont là rangés près de vous; vous les verrez, dans l'attitude recueillie qui dénote la foi et la piété, suivre pieusement les phases du grand mystère eucharistique; vous les verrez s'incliner jusqu'à terre à l'instant où le Dieu des armées apparaît dans le temple; que dis-je, à certains jours, vous pourrez voir plusieurs de ces braves s'approcher de la table sacrée, assiéger le tribunal de la réconciliation; vous en verrez même quelques-uns suivre pieusement les traces du divin crucifié, et faire l'une après l'autre toutes les stations du chemin douloureux. Soldats, c'est pour moi un devoir comme une consolation de vous le dire : Oui, notre ville de Poitiers est heureuse et fière de votre présence dans ses murs, et l'évêque de cette cité vous gardera un long et affectueux souvenir. En particulier, nous aimerons toujours à nous rappeler ce corps d'officiers non moins distingués par leurs talents et leur application que par leurs qualités aimables et solides, ces jeunes guerriers qui nous offrent en eux le type traditionnel du soldat français et du soldat chrétien. Et vous, Monsieur le colonel, par votre dévouement et votre sollici-

Digitized by Google

tude incessante, vous êtes le père de cette brillante milice, comme vous en êtes le modèle par votre esprit cultivé, par votre bravoure et par votre fidélité au devoir. Vous l'avez dit : Un régiment, c'est une famille. Jamais parole n'a été mieux vérifiée. Grâce à vous et grâce aux charmes et aux prévenances de votre foyer domestique, ce régiment est vraiment une famille, une famille où l'on s'entr'aime, une famille où l'on s'entr'aide, une famille d'où l'envie, la rivalité et toutes les mauvaises passions sont exclues; une famille au sein de laquelle règne la joie, la confiance, le bien-être; une famille où s'épanouissent les plus aimables qualités de l'esprit et du cœur, et où ces qualités ne risquent point de défaillir, parce qu'elles ont pour base, pour renfort et pour couronnement la foi religieuse et les vertus chrétiennes

Or, parce qu'il en est ainsi, parce que cette garnison est placée aujourd'hui dans d'admirables conditions, le digne pasteur de cette paroisse a pensé que, comme il y a pour le régiment un patron dont la bannière le suivra partout, l'heure était favorable pour élire et instituer aussi un patron permanent de la garnison, un patron dont l'exemple fût une leçon perpétuelle de courage à professer la foi et à pratiquer la loi de Jésus-Christ; un patron dont la statue, bénite aujourd'hui par mon ministère, demeurât à tout jamais ici comme une consécration des traditions que ce beau régiment doit laisser à tous ceux qui lui succéderont. Ce patron, c'est saint Maurice : entendez quelques mots de ton histoire.

III. Sous l'empire de Dioclétien, vers la fin du troisième siècle, il y avait dans l'armée romaine toute une légion de Thébains qui faisaient profession de la foi chrétienne. Maurice était le chef de cette légion qui comptait six mille six cent soixante soldats dans ses rangs : c'étaient, de l'aveu de tous, les meilleurs hommes de l'armée. Or, voici que le

Digitized by Google

commandant de l'expédition, Maximien Hercule, déjà associé à la dignité impériale, veut obliger les Thébains à sacrifier aux idoles, et leur imposer le serment de persécuter les chrétiens comme ennemis de l'empire. A cette proposition, la légion entière se sent atteinte dans son honneur comme dans sa religion. « Empereur, s'écrient ces braves, nous sommes vos soldats, mais nous sommes serviteurs de Dieu : *Milites sumus, imperator, tui; sed tamen servi Dei.* A vous, nous devons le service militaire; à Dieu, nous devons l'innocence de nos âmes : *Tibi militiam debemus, illi innocentiam.* Commandez quoi que ce soit qui n'offense pas l'honneur de notre créateur, qui est aussi le vôtre; nous vous obéirons. Quant à nous rendre apostats de notre foi et homicides de nos frères les serviteurs du Christ, vous n'y réussirez jamais. Nous avons des armes, nous les déposons; nous nous laisserons égorger sans défense. » Et toute la légion fut immolée; et elle laissa aux générations à venir cette grande et mémorable maxime, c'est que si les soldats chrétiens se montrent toujours les premiers à obéir à la consigne, c'est à la condition pourtant de ne pas désobéir à la conscience. A l'empereur, notre bravoure guerrière; à Dieu, l'intégrité de notre foi : *Tibi, imperator, debemus militiam, illi innocentiam.* Le despotisme païen se le tint pour dit. Depuis lors, on ne posa plus de semblable alternative à la conscience des soldats chrétiens, et nous avons la confiance qu'on ne la posera jamais.

IV. Soldats, vous n'aurez donc point à mourir pour votre foi. Mais sachez bien que le plus difficile peut-être n'est pas de mourir, mais de vivre en chrétiens. Soldats, vous êtes invincibles sur le champ de bataille. Or, écrivait saint Augustin à un illustre guerrier, « c'est grande honte, quand on ne peut être vaincu par aucun homme, d'être vaincu par la passion, et quand on résiste au fer, de ne pas savoir résister au vice » : *Valde enim turpe est ut quem non vincit*

Digitized by Google

homo, vincat libido ; et obruatur vino, qui non vincitur ferro[1]. Je l'avoue : la dignité, la moralité des soldats chrétiens s'est trop élevée depuis les jours de Jean-Baptiste, pour que je vous fasse les mêmes recommandations qu'il adressait à vos devanciers d'alors. Si je vous disais de ne frapper personne, de ne dénoncer calomnieusement personne, de ne dépouiller injustement personne, la juste susceptibilité de vos chefs en serait blessée. Vous ne savez porter de coups qu'à l'ennemi. Lion terrible sur le champ de bataille, partout ailleurs le soldat français est un agneau. Je ne vous dirai donc point : *neminem concutiatis.* Quant à la calomnie : ah ! c'était la triste condition du soldat, sous le régime despotique de l'antiquité, de pratiquer la délation, d'être encouragé dans la dénonciation, souvent calomnieuse. L'armée française laisse à d'autres ce métier : si parfois elle est victime d'un certain genre de police, elle n'en est jamais l'agent. Je ne vous dirai donc pas : *neque calumniam faciatis.* Enfin la vile soldatesque des temps barbares exerçait la rapine et les exactions, même en pays ami. L'armée française au contraire se montre admirable de probité et de délicatesse jusque dans les pays conquis. Je ne vous dirai donc pas : *et contenti estote stipendiis vestris*[2]. Mais je vous dirai : Veillez sur vous-mêmes, soyez sages, soyez sobres, soyez purs; en un mot, comme vous êtes chrétiens par la croyance, soyez-le par la conduite; et, puisque vous aimeriez mieux mourir que de trahir votre foi, appliquez-vous toujours à vivre conformément aux enseignements de cette foi. Et ainsi vous combattrez, même en temps de paix, le bon combat, et vous obtiendrez les palmes de la victoire éternelle. Ainsi soit-il.

[1] Epist. CLXXXIX, 6.—[2] Luc., III, 14.

Digitized by Google

III

ENTRETIEN SYNODAL

POUR LA PUBLICATION DES DÉCRETS DU CONCILE PROVINCIAL D'AGEN,
ET DE QUELQUES ACTES DU SIÉGE APOSTOLIQUE, ETC.
ADRESSÉ AU CLERGÉ
PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE ET DU VII[e] SYNODE DIOCÉSAIN.

(MDCCCLX.)

I. Si l'importance des synodes avait jamais pu être contestée, Messieurs et chers Coopérateurs, les temps difficiles que traverse aujourd'hui l'Église nous feraient comprendre le prix et les avantages de cette institution qui remonte aux premiers jours du christianisme. Un ébranlement général s'opère autour de nous; le mal s'établit chaque jour sur des bases plus larges; tout ce qu'il y a de saint est attaqué avec une audace ou une hypocrisie révoltantes, et trop souvent défendu avec une mollesse qui désole. Où serions-nous conduits si les prêtres ne se resserraient pas autour de leurs chefs pour se retremper dans les enseignements de la chaire de vérité et dans l'observation de la sainte discipline? Car, tel est l'objet des synodes : faire connaître et développer les décrets des conciles, expliquer et promulguer plus solennellement les actes du siége apostolique, consolider l'union

Digitized by Google

des membres de la grande famille catholique en les mettant en rapport plus intime avec le foyer de toute lumière, en les animant par une participation plus directe et plus abondante à la vie générale de l'Église.

Tel sera en particulier le fruit de ces exercices, où tant de solidité se joignait à tant d'éclat, et où l'utilité du fond l'emportait encore sur le charme de la forme. Ce sera pour le clergé poitevin un sujet de fierté d'avoir eu, de la part de ce jeune et fervent apôtre[1], les prémices de ce ministère des retraites pastorales qui sera recherché désormais de toutes parts, si de plus grands services à rendre à l'Église ne viennent y mettre un terme prématuré. Quelle joie et en même temps quel bien pour vos âmes, encore toutes frémissantes des émotions qu'elles ont ressenties ! Plusieurs de vous se sont dit les uns aux autres durant ces jours bénis : N'est-il pas vrai que notre cœur était de flamme, tandis que cette voix nous parlait ? Notre éducation ecclésiastique nous avait donné le sentiment de Jésus vivant dans l'Eucharistie et vivant dans les âmes ; mais peut-être le sentiment de l'Église n'était-il pas aussi pleinement développé en nous, le sentiment de Jésus-Christ vivant dans l'Église et vivifiant le monde par l'Église.

Au fait, mes dignes Frères, la grande grâce que Dieu a faite à notre temps, c'est ce besoin et ce désir vivement sentis de vivre plus largement de la vie générale de l'Église. Le clergé de France, autant et plus qu'aucun autre, veut obéir à ce grand courant de l'esprit chrétien et catholique. Nos poumons ne s'accommoderaient plus de l'air étouffé dans lequel nous nous sommes quelquefois claquemurés. L'esprit de particularisme, de faux nationalisme, a fait son temps. On aspire à se donner de l'espace, de l'horizon. La force et la consolation de notre ministère local, c'est de

[1] M. l'abbé Mermillod, administrateur de Notre-Dame de Genève.

Digitized by Google

nous sentir en communion avec l'œuvre universelle. Si obscur que soit le poste dans lequel nous travaillons, si bornées que soient les limites dans lesquelles notre individualité se meut, nous avons la conscience que nous ne sommes pas isolés et que nous faisons partie d'un tout immense : pareils à cette sentinelle qui a été consignée sur un point éloigné du champ de bataille, et qui supporte avec abnégation son rôle modeste parce qu'elle sait qu'elle participe néanmoins aux opérations de toute l'armée.

Le programme de ce septième synode diocésain vous a dit quelle en serait la matière [1]. Commençons par ce qui

[1] MANDATUM PRO INDICTIONE SYNODI DIŒCESANÆ PICTAVIENSIS VII. — Dilectissimi Fratres et Compresbyteri, Presbyteros in unum quotannis cum episcopo suo synodaliter convenire insimulque conversari lex ecclesiastica dum præcipit, non tam onus quam levamen utrisque affert. Si vero semper, quanto magis nefandis hisce temporibus exoptanda est et omnimode procuranda bonorum omnium, sed et præsertim ecclesiasticorum hominum consensio, unanimitasque mentium ac cordium. Et hic utique sancti nostri contubernii familiarisque conversationis fructus in annos abundantior existit.

Nam et ultima vice cum apud nos essetis, prædicebamus vobis passuros nos tribulationes, sicut et factum scitis. Dum autem timendum erat ne forte tentaverit vos is qui tentat, venerunt ad nos sive quidam de fratribus vestris, sive privatæ aut collectivæ plurium vestrum epistolæ, et annuntiaverunt nobis veros sensus vestros. Ideo consolati sumus fratres in vobis in omni necessitate et tribulatione nostra : quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino [1].

Sive ergo veneritis et videro vos, sive absens, scio quia statis in uno spiritu unanimes, et in nullo terremini ab adversariis [2]. Ego autem spiritu vobiscum sum, gaudens et videns ordinem vestrum, et firmamentum ejus quæ in Christo est fidei vestræ [3].

Nihilominus desidero videre vos, ut, si tantillum in me est, impertiar obis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos : id est, simul consolari vobis per eam quæ invicem est fidem vestram atque meam [4].

Noveritis itaque, dilectissimi, septimam nostram diœcesanam synodu

[1] I Thessal., III, 4-8. — [2] Philipp., I, 27-30. — [3] Coloss., II, 5. — [4] Rom., I, 11, 12

Digitized by Google

concerne la publication des décrets de notre quatrième concile provincial, tenu l'an dernier à Agen.

II. Publication des décrets du concile d'Agen. — Inutile de reproduire ici, Messieurs et chers Coopérateurs, les observations qui ont accompagné la promulgation des actes de nos trois précédents conciles de Bordeaux, de La Rochelle et de Périgueux : vous vous reporteriez, au besoin, aux instructions que nous vous avons adressées en ces diverses circonstances. Je vous ferai seulement remarquer que cette fois, outre les encouragements et les éloges reçus de Rome par l'organe du préfet de la congrégation préposée à la révi-

in ædibus majoris nostri seminarii post solita secessus ecclesiastici exercitia habendam fore die nona mensis Julii proxime futuri : quæ quidem, ut speramus, hac ipsa die absolvetur.

Omnes proinde et singulos juxta ordinem in præcedentibus synodis observatum respective convocamus. Nullus autem de iis qui adesse debent, abesse præsumat, nisi ob gravem legitimamque nobis exhibitam excusationem.

Præcipua hujusce synodi res erit in promulgatione decretorum quarti nostri concilii provincialis, in civitate Aginno habiti, cujus acta a sancta sede recognita et multa laude cumulata ad nos recenter remissa sunt.

Quia vero non antecedet sapientia nisi præiverit oratio, hymnum *Veni Creator* cum versiculis et oratione assuetis decantari præcipimus in cunctis nostræ diœcesis ecclesiis ante præcipuam missam solemnitatis votivæ SS. Apostolorum, Petri et Pauli, Dominica quinta post Pentecosten.

Interea non cessamus pro vobis orantes et postulantes ut impleamini agnitione voluntatis Christi, in omni sapientia et intellectu spirituali; ut ambuletis digne Deo per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, et crescentes in scientia Dei, in omni virtute confortati secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia et longanimitate cum gaudio[1]. Multa habui vobis scribere, sed nolui per atramentum et calamum scribere vobis; spero autem protinus vos videre, et os ad os loquemur[2].

Datum in domo nostra de Mala-Rupe, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo, die vero duodecimo mensis Junii.

[1] Coloss., I, 9. 10. — [2] III Joann., 13, 14.

Digitized by Google

sion des conciles provinciaux, le saint-père avait daigné lui-même, par une lettre préliminaire, manifester tout d'abord ses sentiments à propos d'un de nos décrets en particulier, dont la publicité a pu devancer celle des autres parties de notre travail. N'est-on pas amplement récompensé de ses efforts, quand on entend le chef de l'Église s'exprimer en termes pareils : « Nous n'avons point de paroles, dit-il, pour « rendre la consolation que nous a fait goûter, au milieu de « nos extrêmes angoisses, la lecture du décret que vous avez « porté et publié sur la question du saint-siége apostolique « et du pontife romain. On voit merveilleusement reluire « dans toutes ses parties votre foi, votre piété, votre dévoue- « ment à notre personne et à ce siége sacré, et l'on y sent de « toutes manières le zèle courageux dont vous êtes animés « pour la défense de notre principauté civile, que vous « envisagez comme le patrimoine de saint Pierre, et que « vous vengez énergiquement contre toutes les calomnies « diverses des hommes ennemis [1]. »

Manifestement, Messieurs et chers Coopérateurs, l'œuvre conciliaire qui a mérité de tels suffrages doit être intégralement portée à la connaissance de vos peuples. Vous aimerez à en avoir sous les yeux le texte original, en même temps que la traduction à l'usage des fidèles.

[1] Verbis explicare vix possumus qua consolatione affecti fuerimus inter maximas nostras angustias, cum idem decretum legerimus. In illo enim undique mirifice elucet singularis ac perspecta vestra erga nos et hanc apostolicam sedem fides, pietas et observantia, atque omni ex parte se ostendit egregium sane studium quo civilem nostrum et ejusdem sedis principatum, veluti beati Petri patrimonium strenue defendere, et a variis inimicorum hominum calumniis vindicare contenditis. Litter. Pii PP. IX, III octobr. MDCCCLIX. *ap.* Concil. Aginnen., p. IX, X.

Digitized by Google

DU SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE ET DU PONTIFE ROMAIN [1].

1. « C'est le devoir de tous les enfants de l'Église, et à plus forte raison des pasteurs, lorsqu'ils se trouvent réunis, d'élever d'abord leurs regards vers Dieu, et de les diriger ensuite vers le père commun qui est ici-bas le vicaire de Jésus-Christ et son représentant parmi les hommes. Pour nous, heureusement assemblés en synode dans cette ville d'Agen, nous mettons d'autant plus d'empressement à porter notre pensée et notre attention vers le chef suprême de l'Église, que depuis notre dernier concile célébré en la ville de Périgueux, il nous est venu du saint-siége un grand nombre de discours, de décrets, d'allocutions et de lettres apostoliques, par lesquels le pieux pontife n'a cessé, au milieu des graves tempêtes qui l'ont assailli, tout comme pendant les années de paix qui ont précédé, de nourrir le troupeau qui lui a été confié du pain de la saine doctrine, et de lui distribuer la lumière de ses conseils pour l'éclairer et le guider. Or, le but principal que cette assemblée synodale se propose d'atteindre dans la plupart de ses résolutions, c'est de graver plus profondément dans le cœur des fidèles ces enseignements de

DE SANCTA SEDE APOSTOLICA ET DE ROMANO PONTIFICE [1].

1. Filiorum Ecclesiæ, imo et pastorum, simul ut in unum conveniunt ee debet esse communis omnium voluntas, ut oculis in Deum primun erectis, mox ad patrem aspiciant qui Christi vices in terras agit et pro ipso legatione fungitur. Nos vero in hac synodo Aginnensi feliciter congregati, ad supremum Ecclesiæ caput eo promptius mente et animo dirigimur, quod ab ultimo nostro in civitate Petrocorensi concilio, inter gravissimas subinde exortas tempestates, non defecerunt verba, decreta, allocutiones et litteræ apostolicæ, quibus, æque ac pacatissimis in Ecclesiæ annis, Pius Pastor gregem sibi commissum pabulo sanæ doctrinæ enutrire ac lu-

[1] Concil. Aginnen., Tit. I, cap. I, p. 3 et seq.

Digitized by Google

la sainte Église, de porter ces décrets à la connaissance des peuples commis à nos soins, de promulguer et de mettre en pratique les lettres et les constitutions apostoliques. En témoignant par là de la sincérité de notre affection envers le saint-siége, et de notre profond respect envers le pasteur suprême, nous donnons la mesure de notre amour pour lui, et de notre soumission à son autorité.

2. « Et, tout d'abord, pourquoi ne rappellerions-nous pas les joies antérieures de notre père maintenant plongé dans l'affliction? Lorsque, il y a deux ans, dans le but de satisfaire son ardente dévotion envers la très-sainte et immaculée vierge Marie, Mère de Dieu, il entreprit de se rendre en pèlerinage au temple auguste et vénéré de Lorette, et qu'à cette occasion il daigna, en traversant les principales cités du domaine apostolique, se montrer à leurs populations empressées sur son passage, ne vit-on pas les hommes de tout rang, de tout âge et de toute condition, manifester de la manière la plus éclatante leur dévouement, leur obéissance et leur amour envers le pontife-roi, de telle sorte que ce voyage fut, pendant toute sa durée, un continuel triomphe pour la religion et pour le gouvernement pontifical?

mine boni consilii illustrare et regere non destitit. Verba hæc in corde omnium servari, hæc decreta ad populorum nostrorum notitiam devenire, has litteras et constitutiones apostolicas promulgari et in praxim adduci, erit præcipuus permultorum hujusce quarti concilii nostri decretorum scopus. Ita enim verus elucebit erga sanctam sedem noster affectus, vera semper comprobabitur erga pontificem romanum et successorem sancti Petri filialis reverentia, si diligimus eum, et mandata ejus custodimus.

2. Quidni vero afflictissimi patris priora gaudia regerere fas sit? Duobus enim vix abhinc annis, dum pro singulari sua erga immaculatam sanctissimamque Dei Genitricem Virginem Mariam pietate, religiosissimum augustissimumque Lauretanum templum venerabundus adiret, ac deinde ad invisendos pontificiæ suæ ditionis populos primarias apostolici patrimonii civitates peragraret, omnes undique omnium quacumque transivit locorum, omnes omnium ordinum, omnes omnium ætatum, tam egregias

Digitized by Google

« Par le fait, ce pontife au regard très-pénétrant n'omettait de régler et de prescrire, aussitôt et sur place, rien de ce qui pouvait être immédiatement accompli ; ou, quand il ne pouvait statuer sur-le-champ, il prenait note des besoins, et se réservait d'en délibérer dans la suite et de prendre les mesures qu'il croirait les plus propres à faire fleurir la religion parmi ses sujets, et en même temps les plus favorables à leurs intérêts temporels et à la prospérité matérielle du pays.

« Citons plutôt les paroles que ce pieux pontife, ce prince vigilant adressait au sacré collége touchant les nombreux et inappréciables résultats de son voyage.

« Jamais, disait-il, nous ne cesserons, dans l'humilité de « notre cœur, de prier le Dieu bon et miséricordieux, et de « le supplier avec instance, de combler, des plus riches « dons de la grâce, soit les populations que nous avons « visitées, soit les autres provinces soumises au prin- « cipat civil de ce siége apostolique, de les remplir de « jour en jour de tous les fruits de la foi, de l'espérance, « de la charité, d'une piété solide et de toutes les vertus « chrétiennes, de diriger, de favoriser, de féconder par

erga pontificem ac regem suum pietatis, fidei, omnimodæque observantiæ significationes manifestare lætati sunt, ut hoc ipsius iter sanctissimæ nostræ religionis pontificatusque romani perpetuus solemnisque videretur triumphus.

Neque omittebat interea pastor sagacissimus ea sive statim et extemplo peragere ac statuere, sive memoriæ suæ ac consilio committere, quæ ad ipsorum populorum religionem magis magisque excitandam ac fovendam, atque ad majorem eorum in temporariis quoque rebus utilitatem promovendam commodaque procuranda, conducere existimabat.

Audire est verba piissimi pontificis ac zelantissimi principis amplissimum cardinalium cœtum de tot et tantis sui itineris fructibus allo- quentis : « Nunquam vero, aiebat, desinemus in humilitate cordis « nostri Deum enixe orare et obsecrare, ut tum populos quos nuper « invisimus, tum alios civili hujus apostolicæ sedis principatui sub-

Digitized by Google

« toutes les bénédictions d'en haut, leurs travaux, leur « industrie, leur commerce; de leur distribuer en abon- « dance la rosée du ciel et la graisse de la terre; de préserver « par sa protection toute-puissante nos sujets bien-aimés « du poison de tant d'erreurs, aujourd'hui répandues dan « la société, et, enfin, de les prémunir et de les défendre « contre les embûches, contre les ruses et contre les ma- « chinations crimininelles des hommes impies [1]. »

« C'est dans le double but d'éloigner ces malheurs et de rendre à Dieu de solennelles actions de grâces, qu'en vertu de son autorité apostolique, il ordonnait dans le monde entier des prières publiques avec une indulgence en forme de Jubilé. Le bien que ce Jubilé, accordé avec tant d'opportunité, a produit pour l'avancement de notre sainte religion et pour le salut des âmes dans les diverses parties de cette province, il n'est personne de nous qui l'ignore.

3. « Toutefois, malgré cette vigilance avec laquelle le champ du Seigneur était cultivé, « l'homme ennemi y est

« jectos, uberrimis quibusque divinæ suæ gratiæ donis volens ac pro- « pitius semper cumulet, eosque sua sanctissima fide, spe, caritate ac « solida pietate, omnique vera virtute quotidie magis repleat, illorum- « que labores, industriam, commercium cœlesti suo favore dirigat, ad- « juvet, fortunet, ac det illis omnem de rore cœli et de pinguedine « terræ abundantiam, et ipsos carissimos nobis populos omnipotenti sua « virtute a pestifera tot serpentium errorum contagione defendat, atque a « nefariis impiorum hominum insidiis, fallaciis et molitionibus tueatur et « eripiat [1]. »

Quod ut averteretur malum, simulque debitæ Deo gratiæ redderentur, publicas preces cum Indulgentia in forma Jubilæi per universum orbem indicendas auctoritate apostolica mandabat. Ex hoc autem opportunissimo Jubilæo quot quantaque religioni ac saluti animarum per multas hujusce provinciæ partes incrementa accesserint, nemini inficiandum.

3. Ecce autem in agrum Domini tam vigilanter excultum *supervenit ini-*

[1] Allocut. consistor., XXV septemb. MDCCCLVII.

Digitized by Google

« survenu et il y a semé l'ivraie ». Car le pontife qui est ici-bas le représentant de Celui qui, étant ressuscité d'entre les morts, a laissé la paix à ses disciples, au moment où il allait remonter au ciel, a eu non-seulement à gémir de ce que la paix était troublée entre les princes chrétiens, et a dû conjurer les fidèles d'unir leurs efforts pour la redemander à Dieu [1]; mais, de plus, la douleur déjà si cruelle qui l'oppressait, lui et tous les gens de bien, au spectacle des nations catholiques en guerre les unes avec les autres, s'est accrue d'un chagrin plus cuisant encore lorsqu'il a pu voir l'issue désastreuse des événements, et la révolte propagée dans quelques provinces de l'État pontifical par l'audace et par les entreprises sacriléges d'un petit nombre d'hommes impies [2].

« Pendant qu'au milieu de cette perturbation de l'ordre public, le saint pontife tourne ses regards vers ses frères les évêques dispersés dans tout le monde chrétien, pour leur demander quelque adoucissement à sa douleur, et qu'il trouve déjà, ainsi qu'il le dit lui-même, une grande conso-

micus homo et superseminavit zizania. Non modo enim pacem inter christianos, principes turbatam ingemuit, ipsamque a Deo iterum iterumque efflagitandam totis viribus conclamavit pontifex, vicariam illius gerens operam qui resurgens a mortuis et in cœlum ascendens pacem reliquit discipulis suis [1]; sed insuper ad gravissimum dolorem quo, cum bonis omnibus, propter bellum inter catholicas nationes excitatum, premebatur, maximus accessit mœror ob luctuosam rerum conversionem ac perturbationem quæ in nonnullis pontificiæ ditionis provinciis nefaria impiorum aliquot opera ac sacrilego prorsus ausu nuper evenit [2].

Dum autem in tanto rerum turbine ad fratres suos episcopos per totum orbem sparsos sanctissimus pontifex sese convertit, ut aliquod dolori suo solatium quærat, et jam, ut ipse ait, ex ipsissimis suis litteris non parum solatii percipit, confidens nempe nos desideriis curisque suis cumulate

[1] Litter. encyclic., XXVII april. MDCCCLIX. — [2] Allocut. consist., XX jun. MDCCCLIX.

Digitized by Google

lation dans les lettres mêmes qu'il nous adresse, par la confiance qu'il a que nous répondrons pleinement à ses désirs, et que nous prendrons part à toutes ses peines[1]; mus, comme de raison, par notre piété filiale et par notre amour envers ce père si tendre et ce pasteur suprême, nous nous associons à toutes ses amertumes, et nous pressons les fidèles confiés à nos soins de s'unir à nous dans la prière et dans l'oraison, afin de faire violence à Dieu, s'il est possible, et de hâter ainsi l'aurore de ce jour tant désiré où le pontife-roi recevra avec joie ses enfants venus à résipiscence et rentrés dans le devoir, de ce jour où, la cause des troubles actuels ayant disparu, nous pourrons voir l'ordre et la paix régner dans tous les États du saint-siége.

4. « Cependant, comme il n'est pas rare que les gens de bien et les catholiques eux-mêmes soient détournés de la saine manière de penser par la ruse et par la calomnie, et surtout par les raisonnements captieux de certaines brochures qui pullullent aujourd'hui, nous décrétons de nouveau avec le souverain pontife et nous professons ouvertement que le principat civil du saint-siége doit être conservé et qu'il est nécessaire au bien de la religion et au libre exer-

responsuros[1]; nos equidem omni qua possumus filialis animi observantia et amore, tot et tantis amantissimi patris ac pastoris amaritudinibus condolemus, cunctosque fideles curæ nostræ commissos enixe hortamur, ut suarum nostrarumque precum et orationum quasi manu facta vis Deo inferatur, sicque optatissimus ille quamprimum elucescat dies quo et ipsos filios resipiscentes atque ad officium reductos iterum paterno sinu regius pastor cum gaudio excipiat, et omni perturbatione sublata ordinem tranquillitatemque in tota pontificia ditione restitutam videre possimus.

4. Interea quum perversis quibusque fraudibus et artibus, sed præsertim fraudulentis calumniosisque permultis editis libellis, bonorum ipsorum catholicorumque mentes a vera sentiendi ratione nonnunquam dimoveantur, nos cum ipsomet summo pontifice iterum palamque edicimus neces-

[1] Litter. encyclic., XVIII jun. MDCCCLIX.

Digitized by Google

cice du pouvoir spirituel. C'est donc avec toute la gratitude de notre esprit et de notre cœur que nous félicitons le vicaire auguste de Jésus-Christ, c'est avec toute la soumission et tout le respect qui lui sont dus que nous applaudissons à son courage, et que nous nous unissons à lui, lorsque, plein de confiance en la vertu d'en haut, il se montre prêt à affronter tous les dangers et à boire tous les calices plutôt que de faillir en un seul point au devoir de sa charge.

5. « En outre, on ne doit point prêter l'oreille aux assertions mensongères des ennemis du christianisme et de l'Église romaine, lorsqu'ils prétendent que le gouvernement ecclésiastique est, de soi et par la nature même des choses, en opposition avec le bien-être temporel de l'homme et avec les progrès légitimes de la société civile, ou lorsqu'ils nous crient sur tous les tons que, par le fait, rien n'est plus misérable que le sort réservé aux contrées soumises à ce régime. Personne n'ignore, sans doute, que le caractère sacerdotal ne saurait porter préjudice à ces dons de la nature et à ces qualités d'esprit, dont il est utile qu'un bon administrateur soit

sario servandum esse sanctæ romanæ sedis civilem principatum, ut in bonum religionis sacram potestatem sine ullo impedimento exercere possit. Plena itaque mentis ac cordis nostri gratitudine sanctissimo Christi vicario congratulamur, humilique qua decet reverentia plaudimus et assentimur, dum ipse palam hoc profitetur, indutum se virtute ex alto quidvis discriminis, quidvis acerbitatis ante perpessurum quam apostolicum ulla ex parte deserat officium.

5. Neque audiendi sunt captiosissimi religionis christianæ romanæque Ecclesiæ hostes, dum aut asserunt ecclesiasticum regimen temporali hominum commodo legitimisque societatis civilis progressibus, per se et naturâ rerum adversari, aut nonnisi miserrimam de facto sortem obvenire civitatibus ac populis hujuscemodi dominatui subjectis conclamitant. Sane neminem fugit sacerdotalem characterem nihil præjudicii afferre iis ingenii naturæque dotibus ac viribus quibus utilis reipublicæ rector perficitur : quod quidem ratione simul et luculenta constat experientia. Quæcumque enim crimina male conficta exaggeraverint ignari aut malitiosi ac vanilo-

Digitized by Google

pourvu ; et ici l'expérience vient confirmer pleinement les données de la raison.

« Quels que soient les crimes imaginaires, invraisemblables pour la plupart, dont l'ignorance, la haine ou la frivolité aient chargé le gouvernement pontifical, les actes de ce gouvernement ont pour témoins la ville de Rome et l'univers entier ; plusieurs membres de ce concile ont pu s'assurer par leurs propres yeux de la vérité des choses. Pourquoi donc ne dirions-nous pas ce que nous avons vu ? Le voici : l'intégrité et l'application dans toutes les branches de l'administration ; la plus infatigable sollicitude pour éloigner les fléaux, pour alléger la misère des populations, et pour faire disparaître les abus, là où ils existent ; l'adoption prompte et sincère, quoique dans une mesure mêlée de réserve et de sagesse, de toutes les découvertes dont la science et l'industrie ont doté les sociétés civiles pour le développement de leur richesse ; une économie presque parcimonieuse, mais toujours prévoyante, dans le maniement des deniers publics, au moyen de laquelle on a pu réparer les désastres et solder les arriérés occasionnés par le papier-monnaie qui, là comme ailleurs, a été l'un des bienfaits des révolutions politiques ; et cette économie n'a rien diminué d'une magnificence qui surpasse souvent celle des rois les

qui homines, ea certe quæ palam in urbis et orbis theatro patent omnibus, quæ oculis suis testes, quorum hic etiam inter nos stant plures, vidisse se asseverant, referre non piget : videlicet, integerrimam totius publicæ rei curam ; indefessam in amovendis calamitatibus, levandisque populorum ærumnis, tollendisque, si qui erant, abusibus, sollicitudinem ; sobriam et sautam, ut decet, sed sinceram et diligentem eorum omnium, quibus scientia vel industria societates civiles nuperrime dotaverunt et ornaverunt, probationem et adoptionem ; parcam et providam communis ærarii œconomiam ; sicpue cito resarcitas civilium turbarum, fictæ et lubricæ pecuniæ feracium, clades et ruinas ; nec tamen intermissam illam quæ opulentissimos reges sæpe superat magnificentiam, sive ad publicorum monumentorum decus et incrementum, sive ad Urbis veterum cœmeteriorum sumptuo-

Digitized by Google

plus opulents ; elle n'a pas empêché de travailler à la construction ou à l'ornementation des monuments publics, ni de poursuivre, dans les anciens cimetières de Rome, ces fouilles, entreprises à tant de frais, mais si profitables à la science et à la foi, ni de fournir aux dépenses nécessitées par l'établissement d'un nombre considérable d'œuvres et d'institutions de charité, et en particulier, par la fondation de ces écoles et de ces académies ouvertes aux jeunes gens, venus de tous les pays ou envoyés par tous les diocèses ; en un mot, là est un gouvernement qui sait récompenser également tous les mérites, qui ne fait acception ni de la personne ni de la naissance, sans oublier toutefois, ainsi que cela convient au vicaire du Christ-Roi, ce qui est dû à l'excellence de l'ordre ecclésiastique et du sacerdoce royal. Mais qui pourrait seulement énumérer toutes les œuvres que ce gouvernement a glorieusement achevées, toutes celles qu'il a commencées, et qui trop souvent ont été interrompues ou retardées par ceux-là mêmes qui se plaignent présentement de ne pas les voir arrivées à leur terme ?

6. « Or, maintenant que ce saint pontife a été la victime de tant de calomnies et qu'il a subi tant d'humiliations, que ce roi si doux a connu par lui-même que le disciple n'est pas

sissimam, doctissimam, piissimamque recognitionem, sive (ut tot misericordiæ opera et instituta taceamus) ad fovendas Urbis scholas et academias omnium gentium et ecclesiarum alumnis liberrimo accessu patentes ; æquam denique datam omnibus merentibus rationem, sine ulla personarum aut conditionum acceptione, sed bene et decenter servata, ut par est Christi regis vicario, ecclesiastici ordinis ac regii sacerdotii præstantia. Sed quis commemorandi finis præclare gesta, fortiter incepta, plerumque ipsorum malis artibus impedita et turbata, qui nunc ea sibi deesse queruntur ?

6. Faxit ergo bonus Deus ut, quum tot calumnias opprobriaque perpessus sanctissimus pastor et mitissimus rex discipulum non esse super magistrum ex his didicerit, majorem quoque esse qui in ipso est quam qui in mundo, quam citissime experiatur : quod et ardenter exoptamus et sup-

Digitized by Google

au-dessus du maître, daigne le Seigneur, dans sa bonté, lui faire éprouver bientôt que celui qui le dirige est plus puissant que le prince de ce monde ! C'est là l'objet de nos vœux les plus ardents, c'est là ce que nous demandons dans nos prières; et nous croyons que nos espérances ne sont pas vaines. Tandis que Pie IX, avec une merveilleuse sérénité et une divine prudence, s'emploie tout entier à grossir le nombre des saints placés sur les autels, l'assemblée entière des bienheureux priera pour lui avec nous, et cette prière aura une efficacité nouvelle. Que la bienheureuse et immaculée Vierge Marie abaisse sur lui son regard maternel et lui vienne en aide ! C'est à cette fin que tous les membres de ce saint concile ont entrepris ce pieux pèlerinage à son sanctuaire de *Bon-Encontre*, dédié et consacré aujourd'hui par nos mains. C'est pour cela que, dans notre humilité, nous déposons à ses pieds, avec l'expression de notre dévotion filiale, nos vœux, nos prières et nos supplications publiques, pour la santé et la prospérité de notre père bien-aimé, pour le maintien de tous ses droits et pour l'intégrité de son domaine temporel. »

III. Promulgation de plusieurs décrets pontificaux. — D'autres chapitres doctrinaux ou disciplinaires de ce même concile appellent notre attention, et seront susceptibles de développements assez étendus, que nous remettons à un

pliciter petimus, eoque confidentius speramus, quod cœlestium Sanctorum turbam, cui augendæ et glorificandæ totus videtur esse, mirabiliter serenus et divine prudens pontifex, nobiscum unanimiter et efficacius pro Eo adprecaturam non dubitemus. Fausto etiam et materno vultu Ipsi in omnibus occurrat Beatissima et Immaculata Virgo Maria, cujus templum subtitulo Beatæ Mariæ *de Bono Occursu* hodie dedicatum et consecratum omnes quicumque sumus in hac sancta synodo congregati pie visitamus; et ad cujus pedes vota, orationes et consecrationes pro dilectissimi patris nostri incolumitate et prosperitate, pro omnium ejus jurium conservatione, dominiique integritate, humili, filiali devotoque corde profundimus.

Digitized by Google

autre temps. La suite du programme de ce synode demande que nous vous entretenions maintenant de quelques actes importants du siége apostolique lui-même.

Dans son allocution du vingt-six septembre de l'année précédente, le saint-père avait déjà formellement réprouvé et déclaré nuls et de nul effet tous les actes de rébellion accomplis, sous quelque prétexte et sous quelque nom que ce fût, contre l'autorité et l'immunité ecclésiastique ou contre les droits de la souveraineté civile et de la juridiction temporelle du saint-siége; avertissant en outre tous ceux qui avaient donné leur concours, leur conseil, leur assentiment aux susdits actes, ou qui les avaient favorisés d'une manière quelconque, qu'ils avaient encouru les censures et les peines déjà antérieurement rappelées[1].

L'iniquité ayant prévalu, et l'usurpation ayant revendiqué le caractère de fait accompli, le pontife romain, à la date du vingt-six mars dernier, a prononcé solennellement la peine d'excommunication majeure contre les envahisseurs et usurpateurs de plusieurs provinces pontificales[2]. Vous le savez, Messieurs et chers Coopérateurs, une défense absolue et comminatoire du gouvernement français a interdit la publication de ces lettres apostoliques. Nous ne pouvions, sans exposer nos imprimeurs à des peines très-graves, et à un retrait de brevet qui eût amené la ruine de familles estimables, entreprendre de vous faire parvenir le texte de ce bref d'excommunication. Toutefois, certaines feuilles très-agréées du pouvoir s'étant donné la liberté de commenter et de dénaturer l'acte même qu'on nous défendait de publier, nous avons pris de là occasion d'élever la voix[3]. Le procédé

[1] SS. DD. Nostri Pii divina providentia Papæ IX Litteræ apostolicæ quibus majoris excommunicationis pœna infligitur invasoribus et usurpatoribus aliquot provinciarum pontificiæ ditionis. XXVI mart. MDCCCLX.

[2] Allocut. consistor. XXVI sept. MDCCCLIX. — [3] *Voir* T. III, p. 614 et suiv.

Digitized by Google

que nous dénoncions était si odieux, qu'il a été impossible d'incriminer notre langage. Nous devons ajouter aujourd'hui qu'assurément aucune mesure de la puissance laïque ne peut enlever à l'acte pontifical la force en vertu de laquelle il atteint, dans le for de la conscience, tous ceux contre lesquels il est dirigé. Et parce que, dans l'exercice de votre ministère spirituel, vous pourrez rencontrer plus d'une fois des auteurs, ou fauteurs, ou aides, ou conseillers, ou adhérents, ou complices quelconques du crime dont il s'agit, nous avons soin de vous faire connaître dans notre décret synodal tout le passage qui peut diriger et éclairer votre conduite de pasteurs des âmes.

D'autres pièces émanées de Rome sont signalées à votre attention. Dans le bref de béatification du bienheureux Joseph Labre, quelle divine théologie sur la croix, sur l'amour de la pauvreté, sur la recherche des humiliations et des délaissements[1] ! Quelle touchante pensée aussi que celle de témoigner à l'Église d'Irlande les sympathies de l'Église universelle, en élevant d'un degré le culte rendu à son premier apôtre, saint Patrice[2] ! Enfin, nous ne pouvions passer sous silence l'expression de notre gratitude au sujet des lettres apostoliques qui sanctionnent la fondation d'un séminaire français dans la capitale du monde chrétien[3]. La part que nous avons prise dès l'origine à cette création, les fruits que nous en avons déjà recueillis et que nous en attendons encore, nous faisaient une loi de consigner nos sentiments dans un monument durable; d'autant que nous acquérons par là un nouveau moyen d'action et un nouvel élément de succès pour l'œuvre des grades théologiques et canoniques, si heureusement rétablis dans notre province.

[1] Litter. apostolic. XX septembr. MDCCCLIX.

[2] Decret. S. Congreg. Rit., XII maii, MDCCCLIX.

[3] SS. DD. Nostri Pii Papæ IX Litteræ apostolicæ quibus seminarium gallicum in Urbe erigitur. Pridie Idus Julii, MDCCCLIX.

Digitized by Google

IV. De quelques accusations récentes portées contre le clergé. — Je ne terminerai pas cet entretien, Messieurs et chers Coopérateurs, sans dire quelques mots des difficultés, chaque jour plus marquées, au milieu desquelles nous vivons. Tandis que de si effroyables iniquités se consommaient en Italie, nous n'avons pas pu ne point protester au nom du droit et de la religion. Il était d'autant plus urgent que la cause de la justice trouvât en nous des vengeurs, qu'autour de nous toute une conspiration de la presse, ourdie avec une hypocrisie satanique, réussissait à fausser les idées d'un trop grand nombre d'esprits. Le suffrage du chef de l'Église et celui de tous les vrais chrétiens nous ont donné raison. Mais la politique a trouvé le moyen d'étouffer notre voix. Une consigne rigoureuse a interdit à tous les journaux de reproduire les écrits des évêques. Et tandis que toutes les voies de la publicité étaient ainsi fermées à l'Église, et que ses adversaires avaient auprès de leurs innombrables lecteurs le bénéfice du monologue, ni les injures grossières de quelques-uns, ni les monitions magistrales des autres ne nous ont été épargnées. Les tribunaux de tout ressort, dans les considérants de divers arrêts; le procureur général de la cour de cassation, dans un lamentable discours au sénat, et dans un rapport plus lamentable encore sur une pétition relative aux communautés religieuses[1]; le président du corps législatif, dans la harangue préliminaire aux travaux de l'assemblée[2]; le ministre, dans plusieurs mercuriales dont je ne veux qualifier ni le fond ni la forme; enfin une voix plus grave que toutes les autres[3], ont multiplié à l'envi et prodigué à l'Église de France, surtout à l'épiscopat, les remontrances et les conseils. Si ces réprimandes et ces leçons étaient légitimes, notre devoir serait de garder le silence, sans trop rechercher quels sont les titres de ceux

[1] *Moniteur* du 5 avril et du 16 juin.— [2] *Ib.*, 3 et 4 mars.— [3] *Ib.*, 2 mars.

Digitized by Google

qui nous les administrent. Mais si ces blâmes sont injustes, il nous appartient de les repousser et de les réfuter, comme aussi d'établir l'incompétence de ceux par qui ils sont infligés. C'est ce que plusieurs évêques ont fait avec tant de succès, et par des arguments si victorieux, qu'il nous a été doux de n'avoir en cette circonstance qu'à adhérer aux actes et aux écrits de ces éminents collègues. Nous formons un corps dont tous les membres sont solidaires ; et comme, en plus d'une occasion, nos vénérables frères ont daigné nous féliciter d'avoir été l'organe de leurs pensées, nous éprouvons une vive joie quand leurs éloquentes protestations viennent décharger notre conscience.

V. Dieu nous est témoin, Messieurs et chers Coopérateurs, que nous ne voulons ni blesser les personnes, ni envenimer les choses. Il nous est plus commode de subir les violences que de les rendre ; et, s'il nous arrivait d'exercer des représailles, c'est qu'elles nous sembleraient commandées par l'honneur et par le devoir. Nous préférons porter aux pieds de Dieu et verser devant les saints tabernacles les sentiments qui agitent notre âme. Et, quoique les prières de la chrétienté soient devenues elles-mêmes l'objet des sarcasmes de nos adversaires, quoiqu'ils nous disent que ce sont là *des pétitions sur lesquelles la providence a passé à l'ordre du jour, puisqu'elle a laissé s'accomplir des faits qui sans doute étaient dans ses desseins éternels*[1] ; nous n'en continuerons pas moins de conjurer le Seigneur de mettre un terme aux épreuves de son Église et à l'aveuglement de ses ennemis. Puisse sa miséricorde ne jamais *passer à l'ordre du jour* sur les requêtes très-sincères que nous ne cessons de lui présenter pour la conversion et le salut des tristes railleurs qui mettent leur esprit à se moquer de leur mère selon la grâce, et à provoquer les colères de Celui qui tient leur vie

[1] Discours de M. Dupin aîné, *Moniteur* du 5 avril 1860.

Digitized by Google

dans sa main et dont les arrêts ne sont pas sujets à cassation ! Du reste, si extrêmes et si prolongés que soient les succès de l'impiété et les revers de la cause divine, nous ne serons point ébranlés dans notre confiance. La religion chrétienne, quand elle examine son passé, y rencontre de très-nombreuses défaites, mais des défaites dont elle est toujours sortie avec éclat. Quoi qu'en dise la verve plaisante de certain orateur, les papes n'ont point fait *le serment de n'être jamais vaincus*[1]. Un pareil serment, s'il m'est permis de le dire, n'est à l'usage que de ceux qui ont juré d'être toujours du côté des vainqueurs; et la fidélité avec laquelle ils observent celui-ci explique peut-être la facilité avec laquelle ils se regardent comme dégagés de tous les autres. Mais si le pape n'a point fait le serment de n'être pas vaincu, en retour, le Dieu tout-puissant a fait, lui, « un serment qu'il ne rétractera point »: *Juravit Dominus et non pœnitebit eum.* Ce qu'il a dit à son propre Fils, il l'a dit au vicaire de son Fils: « Tu es prêtre pour « l'éternité »: *Tu es sacerdos in æternum*[2]. Et afin que ce sacerdoce suprême ne soit jamais renversé, « le Seigneur se tient à « la droite de son Christ, et, au jour de sa colère, il brise les « rois, il juge les nations, il emplit le monde de ruines, il renverse les couronnes et il écrase sur la terre la tête de plu« sieurs »: ainsi le chantons-nous chaque dimanche à vêpres: *Dominus a dextris tuis, confregit in die iræ suæ reges; judicabit in nationibus, implebit ruinas, conquassabit capita in terra multorum*[3]. Cependant, le vicaire du Christ, après avoir bu, comme son Maître, l'eau du torrent, se relève de ses chutes et redresse la tête[4]. Et nous chantons encore, et nous chanterons toujours: « Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit: comme elle était au commencement, et maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles ». Amen.

[1] Discours de M. Dupin aîné, *Moniteur* du 5 avril 1860.
[2] Ps. CIX, 5. — [3] *Ibid.*, 6, 7. — [4] *Ibid.*, 8.

Digitized by Google

IV

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DE NIEUIL-L'ESPOIR,

A LA MESSE PONTIFICALE DU SECOND ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DE LA MORT

DE SAINT VINCENT DE PAUL.

(XXVII SEPTEMBRE MDCCCLX.)

Fulgebunt justi sicut sol, et tanquam scintillæ in arundineto discurrent,... et dominabuntur populis.

Les justes brilleront en ma présence comme le soleil, et ils ressembleront aux étincelles qui se propagent dans un champ de roseaux, et ils commanderont aux peuples.

(Au Livre de la SAGESSE, III, 7, 8.)

I. Par les paroles que je viens de dire, Mes Très-Chers Frères, et par plusieurs autres que contiennent les Écritures, il nous est insinué qu'il y a pour les justes, pour les saints, ou du moins pour un certain nombre d'entr'eux, une augmentation progressive de gloire dans les cieux, correspondant à leur fécondité et à leur influence prolongée sur la terre.

Les saints, nous dit l'apôtre, « vont de clarté en clarté » : *a claritate in claritatem*[1], et ce texte peut s'entendre des

[1] II Corinth., III, 18.

Digitized by Google

justes déjà glorifiés comme de ceux qui vivent encore de la foi et de la grâce.

Est-ce à dire, se demande la théologie, que la lumière de la divinité, dont le foyer est intarissable et infini, se montrera de plus en plus à leurs regards par des manifestations et des fulgurations nouvelles? Ou bien, est-ce à dire qu'eux-mêmes, comme récompense du bien que leurs actions, leurs exemples, leurs institutions continuent d'opérer sur la terre, seront mis successivement en possession de la récompense proportionnée aux fruits et aux mérites de leur apostolat posthume?

La science sacrée nous permet d'accepter ces diverses hypothèses. On peut croire, avec saint Thomas, que les esprits bienheureux aspirent à voir Dieu d'une vue de plus en plus complète, et qu'en effet ils reçoivent encore de nouvelles révélations, parce que, si parfaite que soit la connaissance de Dieu dans tous les élus, elle est infiniment surpassée par la connaissance qui est dans l'intelligence divine [1]. Et si, de cette façon, la gloire et la béatitude essentielle des saints est susceptible d'augmentation, à plus forte raison est-elle capable d'accroissements accidentels, provenant des effets continus de leur sainteté dans les âmes. Ce que nous savons, à n'en point douter, c'est que les serviteurs de Dieu, ici-bas et là-haut, seront honorés avec une sorte d'excès, c'est que leur principauté y recevra des accroissements sans mesure : *Nimis honorificati sunt amici tui, Deus; nimis confortatus est principatus eorum* [2]. Ce que nous savons, et ce que nous apprend le texte de cette homélie, c'est que, pareille à l'étincelle qui se propage dans un champ de roseaux, et qui ne tarde pas à l'envahir tout entier, l'action des saints se communiquera de proche en

[1] S. Thom. 1a p., q. 58, art. 1. — 1 Sent. dist. 15, q. 5, art. 1.
[2] Ps. CXXXVIII, 17.

Digitized by Google

proche, avec la rapidité de la flamme, et que le feu sacré qui jaillit de leur âme circulera par toute la terre : *et tanquam scintillæ in arundineto discurrent.* Ce que nous savons, c'est qu'ils domineront les peuples, c'est que leur Seigneur et Maître étendra par eux son propre empire : *et dominabuntur populis, et regnabit Dominus illorum in perpetuum*; enfin, c'est que le juste recueillera de nouveaux fruits en considération des âmes saintes qu'il aura contribué à former : *et habebit fructum in respectione animarum sanctarum*[1].

Si cela est vrai des saints en général, cela l'est surtout ceux qui ont fait ici-bas de grandes œuvres qui leur survivent; par conséquent, cela est éminemment vrai de saint Vincent de Paul.

II. On peut dire que, depuis le jour de son trépas, ce saint prêtre n'a pas cessé de vivre sur la terre, qu'il n'a pas cessé de monter, de grandir, et que sa mort a été pour lui le commencement d'une seconde existence, l'aurore d'un nouveau jour. Dieu semble lui avoir dit comme à Abraham : « Tu seras père d'un grand nombre de nations; de toi sortiront des familles multipliées et je te ferai croître à l'infini[2] ». En effet, Vincent de Paul a créé une famille de prêtres, une famille de vierges; il a mis la main à plusieurs autres institutions qui subsistent toujours. Mais, de plus, il a laissé après lui une puissance de fécondité. Toutes ces associations religieuses modernes d'hommes et de femmes, toutes ces institutions de missionnaires diocésains, toutes ces communautés enseignantes ou hospitalières, toutes ces fondations de charité et de bienfaisance, tout cela procède de lui; comme de la cause exemplaire et principale; il a été le type de toutes celles de ces œuvres dont il n'a pas été le fondateur immédiat et personnel. La discipline présente du clergé, la vie et la règle des séminaires, les

[1] Sap., III, 7, 8, 13. — [2] Gen., XVII, 4, 5, 6.

Digitized by Google

exercices des ordinands, la pratique des retraites pastorales : on retrouve saint Vincent de Paul à la naissance et au principe de toutes ces choses. L'état actuel de notre Église de France, c'est son œuvre se continuant, s'étendant, se propageant. Pas une religieuse, quelque habit qu'elle revête, et de quelque nom qu'on l'appelle, qui n'ait hérité quelque chose de l'esprit de saint Vincent de Paul ; pas un prêtre qui ne porte en lui-même quelques éléments de sainteté résultant de la lecture du livre de sa vie et de ses vertus; pas un chrétien, à quelque condition qu'il appartienne, qui n'ait appris et retenu quelque chose de ses enseignements et de ses exemples.

C'est donc une justice comme c'est un acte de reconnaissance à nous de célébrer ce second anniversaire séculaire de sa mort, ou plutôt de son entrée dans la vie céleste. Et je ne doute pas qu'en cette solennité l'Église triomphante ne fasse écho aux joies de l'Église militante pour fêter le progrès d'honneur et de félicité que deux siècles de bien opéré par son souvenir lui ont fait obtenir dans les cieux.

III. Ç'a donc été une heureuse inspiration du vicaire de Jésus-Christ d'ouvrir, à cette occasion, le trésor des richesses spirituelles en faveur de vous, mes chères Sœurs, qui êtes la descendance directe et privilégiée de ce saint patriarche ; en faveur de vous, dignes prêtres de la Mission qui composez sa famille la plus prochaine et la plus intime ; en faveur de vous, pieux membres des conférences qui êtes sa parenté plus tardive, et qui avez dans son affection une place analogue à celle qu'occupait Benjamin dans le cœur de Jacob. Mais nous avions tous des droits à participer à ces mêmes bienfaits, parce que la mémoire de ce prêtre éminent nous est chère à tous. Notre Poitou en particulier ne saurait oublier sa dette de gratitude. Vincent de Paul a fait beaucoup de bien, de son vivant, à cette contrée qu'il s'est employé à ramener de l'hérésie ; et notre diocèse se sou-

Digitized by Google

viendra toujours que pendant plus d'un siècle ce sont les fils de saint Vincent de Paul qui ont élevé ces générations sacerdotales, où tant de vertus ont éclaté principalement dans les jours de la persécution et de l'épreuve.

Habitants de cette paroisse, vous avez voulu profiter du privilége qui vous était accordé de pouvoir prendre votre part des avantages offerts aux enfants et aux disciples du saint prêtre. Malgré les travaux et les nécessités de la saison, vous avez suivi avec exactitude et avec piété les exercices religieux qui avaient pour objet de vous préparer à l'indulgence quasi-jubilaire dont le pontife romain nous a gratifiés. C'est pour moi un nouveau motif et un nouveau devoir de rappeler le souvenir de la noble bienfaitrice qui, en offrant cet asile à l'enfance et au malheur, et en y appelant ces anges terrestres chargés d'y présider, a ouvert parmi vous une source abondante de biens spirituels et temporels dont les eaux rejailliront jusque dans la vie éternelle, que je vous souhaite à tous avec la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Digitized by Google

V

LETTRE CIRCULAIRE

AUX CURÉS DE LA VILLE ÉPISCOPALE, ORDONNANT DES PRIÈRES POUR L'ARMÉE PONTIFICALE.

Poitiers, 29 septembre, en la fête de l'archange saint Michel.

MONSIEUR LE CURÉ,

L'heure présente est solennelle; elle occupera une place incomparable dans les annales de l'Église et dans les fastes du monde.

C'est donc l'heure de prier, de prier beaucoup, de prier sans relâche, de prier avec plus de ferveur et de piété que jamais.

La page des livres saints que la fête de ce jour nous faisait lire ce matin, le récit du combat de Michel et des siens contre Lucifer et ses légions rebelles, c'est l'histoire de la lutte engagée à cette heure.

La solution définitive n'est pas douteuse. La victoire restera à Dieu et à l'Église. Le triomphe des hommes sacriléges sera momentané.

Digitized by Google

Des braves sont tombés. Ne les plaignons pas. Ils se battaient pour la vérité, pour la justice, pour le droit, pour l'Église, pour Jésus-Christ ; ils sont au ciel. Ou bien, si leur propre sang n'avait pas lavé entièrement toutes leurs imperfections, le sang de Jésus-Christ qui va couler pour eux entre les mains des prêtres, achèvera promptement de purifier leurs âmes et leur ouvrira les portes de la gloire éternelle. Quant à la gloire humaine, ils l'ont amassée autour de leur nom, comme d'autres amassent autour du leur le mépris et l'exécration de tous les âges. Honneur à ces immortelles victimes d'une cause qui ne mourra ici-bas qu'avec le monde !

D'autres sont blessés, sont captifs. Félicitons-les, et proclamons bienheureuses les mères qui ont donné le jour à ces héros chrétiens. De premiers rapports nous apprennent en particulier que les intrépides volontaires partis de ce pays se sont couverts d'honneur comme ils ont été criblés de blessures. Par la protection de la Vierge Marie, que toute la cité est venue invoquer pour eux durant le mémorable *Triduum* qui a précédé la Nativité, et grâce aussi à l'intercession de notre puissante patronne, sainte Radegonde, dont le tombeau est journellement assiégé de tant de prières, nous avons la consolation de savoir déjà que plusieurs des jeunes soldats que nous avons bénis et qui nous permettent de les appeler nos enfants, survivent à ce premier fait d'armes si meurtrier. Nous attendons avec anxiété de connaître le sort des autres.

Enfin, plusieurs combattent encore. Ils défendent, contre les cohortes de la révolution et de l'enfer, le dernier rempart de la royauté pontificale, la dernière garantie humaine de la dignité et de l'indépendance de toutes les consciences chrétiennes, le dernier honneur des monarchies européennes. Que nos prières, nos vœux, nos soupirs, à toute heure du jour et de la nuit, montent vers le trône de Dieu dans

Digitized by Google

les cieux, et vers les tabernacles de Jésus-Christ sur la terre! Espérons encore, espérons contre toute espérance. Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu.

A ces causes, etc.

SUPPLÉMENT A LA LETTRE CIRCULAIRE DU XXIX SEPTEMBRE — Après en avoir conféré avec nos vénérables frères les doyen, chanoines et chapitre de notre église cathédrale, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

ARTICLE PREMIER. — Un service solennel sera célébré le jeudi 11 octobre, à neuf heures du matin, dans notre église cathédrale, à l'intention du général GEORGES DE PIMODAN, ainsi que de tous les officiers et soldats de l'armée pontificale qui ont glorieusement succombé dans les combats livrés récemment pour l'indépendance du saint-siége; et nommément, à l'intention de Monsieur GEORGES D'HÉLIAND, étudiant en droit de l'école de Poitiers, emporté par un coup de feu dans la bataille de Castelfidardo.

ART. 2. — Tout le clergé de la ville est invité à assister à ce service, en habit de chœur, ainsi que les ecclésiastiques du diocèse qui pourraient s'y rendre.

ART. 3. — Il n'y aura de signes de deuil dans l'église que ceux qui sont requis par la liturgie pour les ornements de l'autel et le catafalque.

ART. 4. — La présente ordonnance sera lue dans toutes les églises de notre diocèse le dimanche 7 octobre.

Donné à Poitiers, le 5 octobre 1860.

Digitized by Google

VI

ÉLOGE FUNÈBRE

DES VOLONTAIRES CATHOLIQUES MORTS POUR LA DÉFENSE DES ÉTATS DE L'ÉGLISE

PRONONCÉ

DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE POITIERS,

A LA SUITE DU SERVICE SOLENNEL CÉLÉBRÉ A LEUR INTENTION

LE XI OCTOBRE MDCCCLX.

Et iste quidem hoc modo decessit, non solum juvenibus, sed et universæ genti memoriam mortis suæ ad exemplum virtutis et fortitudinis derelinquens.

Et il mourut ainsi, laissant non-seulement aux jeunes hommes, mais à toute la nation, un grand exemple de vertu et de courage dans le souvenir de sa mort.

(Au 2e livre des MACHAB., c. VI, v. 31.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

C'est une grande science, et c'est une science trop désapprise, que de savoir mourir. C'est surtout une grâce incomparable que d'être admis à mourir pour une grande cause. S'élancer sur un champ de bataille et s'y battre avec l'impétuosité du lion, c'est quelque chose dans l'opinion humaine; toutefois, malgré la noblesse de son allure, le roi du désert est un être sans raison, et c'est trop peu pour un homme que d'égaler ou même de dépasser le farouche

Digitized by Google

courage de la bête. Être engagé dans la carrière des armes par la nécessité du sort ou par le besoin qu'on a d'une profession quelconque, y servir noblement son pays et son prince, observer cette obéissance passive qui est la première loi de la discipline militaire, se ruer aveuglément sur l'ennemi auquel le prince a déclaré la guerre: c'est le commun métier du soldat; il peut y moissonner une gloire véritable devant Dieu et devant les hommes, à la condition pourtant qu'il saura briser son épée devant un ordre manifestement injuste ou sacrilége. Enfin s'enrôler de soi-même au service de la vérité et de la justice; épouser spontanément la cause délaissée du droit, de la morale et de l'honneur; embrasser le parti du faible contre le fort, de l'innocent contre l'oppresseur; courir à une mort certaine pour la défense de l'Église attaquée, et tomber victime volontaire de sa religion et de sa foi : c'est le comble de l'héroïsme, c'est le plus haut degré du mérite ici-bas, c'est le gage de la plus sublime récompense au delà de la tombe, c'est la protestation la plus éloquente et la plus efficace contre le succès temporaire de l'iniquité et de l'impiété, c'est le point de départ d'une série de triomphes qui succèderont infailliblement à la défaite, c'est le plus noble exemple donné à la génération contemporaine et aux générations futures.

Or, mes Frères, c'est de cette dernière façon qu'ont succombé et cet intrépide général, et cette multitude d'officiers et de soldats, et notamment ce jeune gentilhomme à qui nous rendons en ce moment les derniers devoirs. De chacun d'eux nous pouvons dire : *Et iste quidem hoc modo decessit :* « Et il est mort ainsi, laissant non-seulement aux jeunes « hommes, mais à toute la nation, un exemple de vertu et « de bravoure dans le souvenir de sa mort ».

Vous attendiez tous de moi, mes Frères, que je monterais aujourd'hui dans cette chaire. Il est dans les habitudes de

Digitized by Google

l'Église de savoir honorer ses défenseurs et de porter le deuil de ses morts. Et parce que, par une responsabilité que je ne décline point, j'avais encouragé et béni le départ de plusieurs de ces jeunes volontaires, je rougirais de moi, à cette heure, si, retenu par les appréhensions d'une prudence pusillanime, je ne leur apportais le tribut de mon admiration avec celui de mes prières. Vos sympathies sont acquises d'avance à ma parole. Si elle devait blesser quelques oreilles, j'en serais affligé. Par la grâce de Dieu, le pays que nous habitons se nomme encore la France, et ce nom permet toujours, ou plutôt il commande la franchise. Je m'exprimerai donc sans détour, et la louange des morts ne sera pas sans enseignements pour ceux qui survivent. Tel est le double but que je me propose en payant ce modeste hommage à la mémoire du marquis Georges de Pimodan, général de brigade des armées pontificales, et à celle de tous ses compagnons d'armes, notamment de M. Georges, marquis d'Héliand, étudiant en droit à l'école de Poitiers, morts pour l'indépendance du saint-siége apostolique et pour la défense des États de l'Église.

I.

Deux considérations recommandent la cause à laquelle ceux que nous pleurons ont offert le sacrifice de leur vie : c'est une cause sainte et c'est une cause méconnue. Pour les cœurs vulgaires, c'eût été le double tort de cette expédition d'être religieuse et d'être impopulaire. Ce fut ce double caractère qui passionna la grande âme de nos combattants ; et de là aussi la double note qui devra éternellement discerner leur mérite et leur gloire. Établissons en peu de mots une doctrine cent fois proclamée depuis l'origine de ces luttes.

Digitized by Google

L'Église sur la terre participe à la double nature du Dieu-Homme qui l'a fondée, comme à la double substance des hommes pour qui elle a été fondée. Elle est divine et humaine, elle est esprit et corps. Fille du ciel et de l'éternité, elle a pour mission d'agir dans le temps sur des âmes liées à des organes, sur des êtres que leur destinée naturelle et surnaturelle appelle à vivre en société; et pour cela, elle a besoin d'un point d'appui sur notre globe, elle a sa place obligée au sein des nations. C'est par elle que le Dieu venu en terre demeurera avec ses disciples tous les jours jusqu'à la consommation des siècles[1]; c'est par elle qu'il justifiera jusqu'à la fin des temps son nom d'*Emmanuel* : Dieu avec nous, Dieu chez nous[2]. Or, comme le Dieu fait chair a épousé toutes les conséquences de la condition humaine, comme il a eu ici-bas une patrie, une cité, comme il a accompli les mystères de notre salut dans la Judée, où ses pieds ont marqué leur dernière empreinte quand il remonta vers les cieux; ainsi le vicaire vivant du Verbe incarné, le chef visible de l'Église, le pasteur de toute la terre a dû avoir sa patrie, sa cité, son siége, sa demeure sur un point du globe, déterminé et préparé par les desseins célestes. Mû par une inspiration supérieure, Pierre a fait élection de domicile à Rome; il y a posé dans sa personne la pierre fondamentale de l'Église : sur cette même terre que ses pieds ont foulée, son dernier successeur laissera la poussière des siens le jour où il s'en ira, à la tête des dernières générations humaines, au-devant du Christ dans les airs[3]. En attendant, comme il n'entrait pas dans le plan de la divine sagesse que l'ordre strictement miraculeux fût durant tout le cours des âges un ordre continu et permanent; comme l'assistance surnaturelle promise à l'Église devait se manifester à l'aide du fait humain; on a

[1] Matth., xxviii, 20. — [2] *Ibid.*, i, 23. — [3] I Thessal., iv, 16.

Digitized by Google

vu, par l'action combinée des siècles et des hommes, par les œuvres des grands pontifes et le concours armé ou politique des grands princes, enfin par une protection soutenue, et, à certains jours, par une intervention manifeste d'en haut; on a vu, dis-je, la royauté pontificale, déposée en germe avec la dépouille de Pierre dans la catacombe du Vatican, apparaître à fleur de terre aux jours de Constantin, croître et grandir sensiblement dans les âges suivants, puis s'épanouir, éclatante et radieuse, en tête des établissements les plus incontestés de la terre, et procurer la libre effusion de la vérité et de la grâce, l'exercice indépendant du ministère sacerdotal et de la juridiction ecclésiastique d'un pôle à l'autre depuis les jours de Charlemagne.

Que le sens dépravé de l'impie en murmure, c'est là un fait qui éclate comme le soleil au ciel de l'histoire; et c'est aussi un lustre qui rejaillit sur toutes les institutions publiques des peuples. Dieu honore l'élément naturel, l'élément social et politique, il honore la souveraineté humaine et la dignité royale, en daignant l'admettre à fournir à son Église les conditions normales de son développement et de son action ici-bas; à peu près comme il a honoré l'eau, l'huile, le froment et le vin, en les prenant pour matière de ses sacrements. Dans tous les cas, ce que Dieu a fait ainsi, par lui-même, par le temps et par les hommes, ce qu'il a donné à son vicaire pour le meilleur service de sa royauté spirituelle et pour l'équilibre impartial de son autorité au milieu de tous les rois et de tous les peuples, cela est saint et sacré au premier chef. Attaquer cela, c'est commettre le sacrilége, c'est ravager le domaine du Christ, c'est violer l'apanage de sa principauté, c'est usurper la dot insaisissable de son épouse. Au contraire, défendre cela, c'est faire acte de religion; se battre et mourir pour cela, c'est se battre et mourir, non-seulement pour la cause de la justice et de la

Digitized by Google

morale, pour la cause de la souveraineté légitime et du droit européen, mais c'est se battre et mourir pour la cause de Dieu, de l'Église et du siége apostolique. Le pape régnant vient de le proclamer dans ces termes, et il parle en cela comme toute la tradition : *Pro Dei, Ecclesiæ et apostolicæ Sedis causa dimicarunt* [1].

« Soldats, écrivait saint Bernard aux défenseurs armés de l'Église, parlez sans crainte et montrez-vous intrépides à poursuivre les ennemis de la croix du Christ. C'est à vous qu'il appartient de dire : Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur [2]. Que de gloire pour vous, si vous revenez victorieux du combat! Que de félicité pour vous si vous tombez martyrs dans le combat! Car si ceux-là sont heureux qui meurent dans le Seigneur, combien plus ceux qui meurent pour le Seigneur [3]! »

« Votre milice, leur disait-il encore, vous épargne un sujet d'effroi dont la conscience des milices terrestres n'est pas toujours exempte; car enfin, la cause des guerres est souvent légère et frivole : que serait-ce si elle était criminelle et impie! Soldat du siècle, prends garde que ta vaillance n'aboutisse qu'à te faire vivre ou mourir homicide. Il est des causes pour lesquelles il n'y a de sûreté ni à donner la mort ni à la recevoir. Mais vous, athlètes du Christ, vous combattez avec sécurité les combats de Dieu. Si vous renversez l'ennemi, c'est un gain pour l'Église ; si vous êtes renversés, c'est un gain pour vous-mêmes. Que vous infligiez le trépas ou que vous le subissiez, vous faites les affaires du Christ et les vôtres [4]. »

Il est vrai, mes Frères, ceux à qui saint Bernard adressait cette exhortation, combattaient pour la délivrance de Jérusalem ils avaient formé une ligue sacrée pour le recouvre-

[1] Allocut. consistor. XXVIII septembr. MDCCCLX.
[2] Rom., XIV, 8. — [3] Apoc., XIV, 13.
[3] *De laude novæ Militiæ : ad Milites Templi*, I, II, III

Digitized by Google

ment de la Palestine. Et le pathétique abbé de Clairvaux, afin d'exciter davantage leur ardeur, se complaisait dans l'énumération et la description des Lieux-Saints confiés à leur garde : Bethléem, Nazareth, le mont des Oliviers et la vallée de Josaphat, le Jourdain, le Calvaire, le Saint-Sépulcre, Bethphagé, Béthanie[1]. « Or donc, disait-il en finissant, ce sont ces délices de la terre, c'est ce trésor céleste, c'est cet héritage des peuples fidèles qu'il s'agit de sauver : voilà ce dont la défense est remise à votre fidélité, à votre bravoure[2]. »

Mes Frères, Dieu me garde de déprécier l'antique Jérusalem ! Dieu me garde de diminuer la gloire des anciens croisés ! Je voudrais bien plutôt pouvoir rallumer leur ardeur dans vos veines, et vous enrôler par milliers pour marcher au renversement de l'islamisme, atteint d'un nouvel accès de rage dans sa décrépitude. Je voudrais pouvoir laver dans mon sang et dans le vôtre toutes les hontes et tous les crimes des temps modernes par rapport aux Lieux-Saints. Qu'ils se montrent, et nous les couvrirons de nos acclamations, de nos bénédictions, les peuples et les princes qui sauraient rendre à la piété des catholiques, à l'autorité prépondérante des Latins, des monuments dont l'accès a été si chèrement acheté et payé par nos pères !

Toutefois, je l'ai déjà dit, et je le répète ici hautement : il est pour nous une autre Jérusalem meilleure, plus précieuse, plus nécessaire que celle de la Palestine. Celle-ci est une grande relique ; et encore bien que le culte des reliques occupe son rang dans l'économie du christianisme, encore que l'anathème soit porté contre ceux qui le nient, la pratique n'en est imposée pourtant par aucune nécessité de moyen ni de précepte. Rome, au contraire, c'est le siége vivant et permanent de la lumière, de la grâce et de l'autorité du

[1] *De laude novæ Militiæ*, v. — XIII. — [2] *Ibid.*, XIII, 31.

Digitized by Google

Christ ; c'est la tête animée de l'Église ; c'est l'œil par lequel elle voit sans jamais être trompée, la bouche par laquelle elle parle sans jamais tromper ; c'est le cerveau d'où s'échappent les esprits vitaux qui circulent dans tout le corps ; c'est le cœur qui envoie le sang et la chaleur jusqu'aux extrémités des membres. J'ai parlé de reliques : Rome, par son histoire, par ses monuments, par ses sanctuaires et ceux de l'Italie, par la sainte crèche et les instruments de la passion apportés dans ses murs, par ses cimetières sacrés, par les ossements de Pierre, de Paul, et de tant de milliers d'autres, c'est le plus immense reliquaire du monde. Mais, par-dessus tout, Rome, c'est le centre doctrinal, c'est le sommet hiérarchique, et, comme parle déjà notre Église gallicane du second siècle, c'est la chaire principalement principale vers laquelle il faut aboutir, à laquelle il faut se rattacher de tous les points du monde habités par les fidèles [1]. Or, si c'est Rome qui est menacée, si c'est Rome dont l'indépendance est violée, dont les provinces sont envahies, dont le périmètre séculaire est rétréci, dont les abords sont coupés par une nation, par un prince quelconque ; lors même que ce prince, au lieu de porter le turban de Mahomet, parerait encore son front des diamants de la couronne de Chypre et de Jérusalem ; levez-vous, soldats du Christ. Puisque Astolfe, puisque Didier, ont reparu, debout la grande ombre de Pépin et de Charlemagne ! Ou si, par des mystères que nous ne voulons pas sonder, l'épée de Pépin et de Charlemagne demeure consignée au fourreau ; si les bataillons français ne peuvent franchir les monts et les mers que pour assister, passifs et immobiles, à l'invasion sacrilége des nouveaux Lombards ; s'ils sont là comme témoins d'un duel, comme spectateurs d'une lutte, et non comme les tuteurs armés du faible, comme les adversaires terribles de l'assaillant : par-

[1] S. Iren. L. III, c. 3, p. 175.

Digitized by Google

tez, généreux volontaires ; partez des quatre vents et du sein de toutes les races catholiques. Non, quoique ce titre puisse parfois être accepté sans honte, vous ne formerez point une légion étrangère. On est toujours au service de sa patrie, quand on est au service de son père. Et si je ne sais quel patriotisme tardif et mal-né s'avisait de vous renier, dites que votre roi s'appelle Pépin et votre empereur Charlemagne ; dites que votre bannière, c'est l'oriflamme de Saint-Denys ; dites qu'un soldat français, au lieu de perdre ses titres de nationalité, les reconquerrait bien plutôt en faisant les œuvres de la France très-chrétienne, en acquittant les dettes de la fille aînée de l'Église.

Je le sais, parmi ceux à qui vous direz cela, beaucoup sont incapables et sont indignes de l'entendre. Mais le grand nombre, le nombre même infini, est-ce donc toujours le nombre des sages [1] ? Est-ce que l'assemblée des saints qui règnent là-haut ne se nomme pas le petit nombre des *élus* [2] ? Entendez-le bien, mes Frères : le ciel, c'est une *élite*. Dieu a cette fierté de n'admettre à sa cour et dans sa plus spéciale intimité qu'une société choisie. *Hi sunt qui empti sunt de terra ex hominibus, primitiæ Deo et Agno* : c'est la fleur de la terre, la fleur de l'humanité, qui sera ainsi prélevée et offerte en prémices à Dieu et à l'Agneau [3]. A la vérité, les rangs de cette aristocratie céleste sont ouverts à tous ; tous y sont appelés ; les premières places y sont même offertes aux plus humbles [4] ; et heureux les siècles, heureuses les nations où les foules savent répondre à l'appel divin ! Mais quand les foules se détournent du sentier de la vérité et de la justice, du sentier de l'honneur et de la foi, alors c'est un surcroît de gloire pour ceux qui viennent s'y ranger.

Ici encore, vous ne m'accuserez pas de vouloir abaisser le mérite de nos anciennes croisades. Enfants, j'offenserais

[1] Eccles., I, 15.— [2] Matth., XX, 16.— [3] Apoc., XIV, 3, 4.— [4] Matth. XX, 16.

Digitized by Google

votre fierté et votre piété filiale, si j'avais le malheur de déprécier vos pères. Ceux qui partirent autrefois de nos contrées, on les nommait Lusignan, Chabot, du Vergier ou La Rochejaquelein, Montalembert, Montmorillon ou Quatre-barbes (j'en citerais cent autres); et, depuis lors, dans toutes les guerres saintes, on a vu reparaître au champ d'honneur quelques-uns de leurs fils. Du haut de cette chaire où je suis assis, le grand Hilaire avait dit que « Dieu veut des soldats de longue haleine, des guerriers capables d'un long combat » : *Christus vult longi prœlii militem*[1]. Sa parole a été entendue. Nulle part les races n'ont été plus acharnées aux combats du Seigneur que dans nos provinces occidentales de la France. Aujourd'hui encore, il est beau de les retrouver presque toutes à l'œuvre, et d'entendre ceux de leurs rejetons lointains qui ne tiennent pas l'épée s'excuser de n'offrir à la religion que le glaive de leur plume. Mais les ancêtres, à leur tour, me trouveront équitable envers leurs descendants, si je dis que ceux-ci ont une gloire qui leur est propre.

Aux temps de nos grandes expéditions chrétiennes, le monde entier était chrétien. Le chevalier qui prenait la croix obéissait à un ébranlement national, à un entraînement universel; la conquête du sépulcre de Jésus-Christ, la délivrance de Jérusalem, avait électrisé toutes les âmes, le Sarrasin infidèle excitait l'horreur de toute l'Europe; les rois marchaient à la tête de leurs peuples. Aujourd'hui, il n'est que trop vrai, la lumière chrétienne a baissé; le positivisme de la matière, le naturalisme de la science, des institutions et des mœurs, a fait la nuit morale dans le monde; la séduction de l'erreur a obscurci des milliers d'intelligences. Dans la question actuelle, des sophismes à peine spécieux ont suffi à déconcerter beaucoup même de

[1] Tract. in Psalm. CVIII, 2.

Digitized by Google

bons esprits ; des pamphlets tristement autorisés, se substituant aux grandes voix de Pierre l'Hermite et de saint Bernard, ont prêché la croisade au rebours et perverti le sens religieux des peuples. Par le crime d'une presse qui se dit conservatrice et qui sera responsable de la désorganisation du monde entier, la grande cause qui s'agite a été quelque temps incomprise ; enfin, les chefs des nations n'ont pas imprimé l'élan vers elle. Or, c'est à ces heures de ténèbres, c'est à ces heures de défaillance, qu'il est beau de garder toute son indépendance, toute son énergie. Être grand dans un siècle où l'esprit public vous soulève en quelque sorte de terre et vous porte en haut, c'est sans doute encore un mérite. Mais se tenir debout, mais concevoir les grandes résolutions, les généreuses entreprises quand tous les courages sont à terre : voilà le comble de l'honneur, voilà le sceau qui distinguera toujours nos anciens et nos nouveaux Machabées. Saint Grégoire de Nazianze les a bien définis quand il a dit d'eux qu'ils étaient « plus hauts que leurs temps [1] » : *Temporibus Antiochi regis excelsiores.* Oui, ils ont porté la dignité humaine et la conscience religieuse à des hauteurs inespérées sous de tels règnes. Gloire donc à ces vaillants d'Israël, qui n'ont cédé à aucun mobile humain, qui ont marché à l'encontre du torrent, qui n'ont pris conseil que de leur grande âme et de leur foi, et qui ont été « plus hauts que leurs temps » : *Temporibus suis excelsiores.*

Mais, me dites-vous, en se séparant de l'esprit de leur époque, ils ont été vaincus.

Vaincus ? Entendez ce bulletin laconique : « L'armée pontificale n'a pas été vaincue, elle a été trahie et assassinée ». Oui, cernés à l'improviste, attaqués sans déclaration de guerre, contre le droit des gens, par des forces dix fois supérieures aux leurs, au lendemain d'une assurance de paix,

[1] Orat., XXII.

Digitized by Google

ils ont été écrasés par le nombre, et ils ont succombé, ces preux de vingt ans, dont plusieurs étaient à peine formés au maniement des armes. Mais ils ont succombé après une résistance héroïque, après des prodiges de valeur, après des faits d'armes qu'enregistreront les annales militaires. Spolète, Castellidardo, Ancône, l'Église gardera vos noms comme elle garde ceux de Damiette, de la Massoure et de Carthage. Là aussi, il y eut des défaites; mais ces défaites furent des avantages en même temps qu'elles furent des gloires. La Grèce païenne en jugea parfois de même. « Notre devoir, disait Léonidas, c'est de défendre ce passage; notre résolution, c'est d'y périr [1]. » Et quand l'armée de Léonidas eut succombé, Lacédémone s'enorgueillit de la perte de ses guerriers; et la défaite des Thermopyles contribua plus à l'affranchissement de la Grèce que la victoire de Marathon[2].

Vaincus? Est-ce à leur cause, est-ce à leurs personnes que vous attachez ce stigmate?

Leur cause, la cause de l'Église, la cause de la papauté, ne savez-vous pas qu'elle est de celles qui ne triomphent bien qu'après qu'on les croit jugées, perdues, condamnées: *ut vincas cum judicaris* [3]? Comme son divin Époux marchant au Calvaire, l'Église a souvent été renversée dans le chemin, et elle y a bu de l'eau du torrent; mais, au lendemain de sa chute, et précisément à cause de son humiliation de la veille, elle a toujours relevé sa tête plus haut: *De torrente in via bibet, propterea exaltabit caput* [4]. Elle est née dans le sang du Christ; elle a posé son trône royal à Rome, sur le corps ensanglanté de Simon-Pierre, le premier vicaire du Christ; son histoire n'est qu'une longue traînée de sang versé pour elle. « C'est une loi établie, nous dit Bossuet, que l'Église ne peut jouir d'aucun avantage

[1] Diod., L. II, p. 4. — Plutarq., *Lacon. Apopth.* T. II, p. 225.
[2] Diod., L. II, p. 10. — [3] Ps. L, 6. — [4] Ps. CIX, 7.

Digitized by Google

qui ne lui coûte la mort de ses enfants, et que, pour affermir ses droits, il faut qu'elle répande du sang. Son Époux l'a rachetée par le sang qu'il a versé pour elle, et il veut qu'elle achète par un prix semblable les grâces qu'il lui accorde [1]. » Or donc, puisque la royauté temporelle de l'Église vient d'être baptisée dans le baptême du sang, puisque sa légitimité sacrée vient d'être confessée et scellée par le témoignage du sang, l'heure est proche où ses droits seront affermis, où la chrétienté va commencer à reprendre cœur, où le sang de ces nouveaux martyrs va ranimer et réunir tous les esprits pour soutenir par un saint concours les intérêts de l'Eglise [2]. Voilà pour la cause qu'ont soutenue ces nobles vaincus.

Et quant à eux-mêmes, vivants ou morts, ils n'ont moissonné que de la gloire. Gardez votre pitié pour d'autres; gardez-la pour ceux qui ont triomphé ou qui sont morts tenant en main « les armes parricides d'un fils dégénéré » : *parricidalibus degeneris filii armis* [3]. Oui, ceux qui sont à plaindre, ce sont ceux qui servent ces causes dont parle saint Bernard, ces causes pour lesquelles il n'y a pas de sûreté à donner la mort ni à la recevoir [4]. Mais les nôtres, et avant tout, le noble héros de nos armées d'Afrique, le vainqueur d'Abd-el-Kader, le triomphateur de Constantine, l'irrésistible démolisseur des barricades de Paris, ne le plaignez pas : un titre plus glorieux que tous les autres lui sera désormais décerné par l'histoire, le titre de soldat de la sainte Eglise romaine. Qu'importe qu'il ait dû céder devant le nombre ? Judas Machabée aussi, après trente victoires glorieuses,

[1] *Panég. de saint Thomas de Cantorbéry*, Édit. de Lebel, T. XVI, p. 379, 380. — [2] *Ibid.*, p. 602.

[3] Alloc. consistor. XXVIII septembr. MDCCCLX.

[4] Talibus certe ex causis neque occidere, neque occumbere tutum est. S. Bernard, *loc. cit.*, II, 3.

Digitized by Google

fut un jour écrasé par des forces brutales[1]. Le nom de Judas Machabée n'en resplendit pas moins aujourd'hui encore dans le monde entier. Mais qui connaît les noms de Bacchide et d'Alcime, tristes capitaines d'un plus triste roi[2] ?...

O vous, jeunesse héroïque, qui aviez conçu pour votre général en chef un si vif et si juste enthousiasme, ne craignez pas que l'échec subi ternisse jamais sa mémoire. Vos arrière-neveux se glorifieront que vous ayez marché sous ses ordres, comme vous vous glorifiez pour vos pères qu'ils aient obéi à Godefroi de Bouillon ou à Tancrède. Ce que vous avez appris à faire en trois mois sous son commandement, sera écrit dans le nouveau volume des gestes de Dieu par les Francs. Venez; à quelques rangs de la société que vous apparteniez, vous avez acquis les mêmes droits à notre admiration, à notre gratitude, à notre amour. Que vous soyez l'héritier titré des saints de la Provence ou l'humble fils des artisans de la cité, que les rois vous appellent leur cousin ou que votre blason soit plus récent et plus modeste, vos fronts rayonnent à nos yeux du même éclat, vos cicatrices projettent le même feu. Venez, nous serrerons avec bonheur votre main percée d'une balle; et il nous tarde de contempler la balafre qu'un de vous a reçue en plein visage tandis qu'il faisait de son corps un rempart à son capitaine, à l'un de ces cinq petits-fils de Charette qui se battent si bravement à cette heure. Aventuriers et mercenaires d'un nouveau genre, vous avez fait à votre religion le sacrifice de votre carrière sociale, de votre avenir humain; ne le regrettez pas. Beaucoup de vos frères vous portent envie. Quand toutes les règles les plus sacrées de la justice, quand tous les principes du droit des gens et de la morale des peuples civilisés sont lacérés à la face du monde, vous avez cru qu'il ne suffisait pas de pâlir sur les formules écrites du

[1] I Machab., IX, 6-18. — [2] *Ibid.*, VII, IX.

Digitized by Google

droit, et vous avez eu raison. Le droit, c'est bien d'en étudier les éléments : c'est mieux de défendre la chose !

Hélas ! nous n'aurons pas la consolation de presser sur notre cœur tous ceux d'entre vous que nous avions bénis. Tandis que la Vierge Marie et notre sainte reine Radegonde enveloppaient tous nos autres enfants de leurs miraculeux manteaux, le Dieu des armées a exigé un holocauste ; et il a su le choisir comme il choisit toujours ses victimes quand il médite des pensées de miséricorde.

C'était la fleur de la distinction comme le modèle de la ferveur et de l'innocence, ce doux et délicat adolescent, Georges d'Héliand. A la veille du départ, il écrivait ces mots à un de ses anciens maîtres : « Nous partirons demain soir ; ma mère a toujours le même courage, j'en voudrais avoir autant. La séparation est bien dure ; c'est peut-être la dernière fois que je verrai ici-bas ma mère et mes sœurs. Je me console en pensant que je vais à Rome pour défendre la cause de Dieu ; si je reviens, pour ma mère, je l'en bénirai ; si j'y meurs, j'ai la pleine confiance que ce sera pour mon plus grand bien. » Quelques jours avant la bataille, il écrivait encore : « Si je puis garder jusqu'au bout ma conscience aussi pure que je l'ai maintenant, je serai bien content et je n'aurai pas peur. Cela est dû à vos prières et à celles que nos mères font pour nous. » Il ajoutait : « On dit que nous aurons bientôt des engagements avec les Garibaldiens » (dans leur honnêteté, ces jeunes gens n'en avaient jamais cru d'autres possibles) ; « je demande à leur chef d'attendre encore quinze jours, afin que je sache mieux charger mon fusil. Cependant, s'il venait dès demain, il peut être sûr qu'aucun Français ne reculera d'un pas. Je ferai comme mon oncle Quatrebarbes. Il récitait un *Memorare* au moment de l'action, pour dire à la sainte Vierge de le garder ; et après, il ne s'occupait que de porter le plus de coups et d'en recevoir le moins possible. »

Digitized by Google

Vous avez entendu parler le fils, voulez-vous entendre parler la mère ? De tels monuments doivent être enregistrés avec soin, et la chaire sacrée ne déroge point à sa sainteté ni à sa dignité quand elle les publie en entier. « Vous avez la bonté d'être pour mon fils un second père ; priez donc avec nous pour que Dieu lui fasse miséricorde, s'il lui restait encore quelque chose à expier. Je reçois à l'instant une lettre qui m'apprend qu'il a eu la tête emportée le dix-huit. Je devrais remercier Dieu qui a fait jouir mon Georges d'un bonheur que je n'aurais pu lui donner s'il me l'avait laissé, et surtout des grâces sans nombre qu'il a accordées à ce cher enfant pendant le peu de temps qu'il a passé sur cette terre. Plus heureuse que bien des mères, j'ai pu jouir un instant de la bonne conduite de mon Georges ; j'ai pu voir qu'il avait profité des principes reçus de vous et de ses pères. Puis, pour le préserver des dangers qu'il devait encore rencontrer, et pour le recevoir avec un cœur pur et sans souillures, le bon Dieu me l'a repris : que son saint nom soit béni ! »

La mère qui parle ainsi est une veuve ; celui dont elle fait si résolûment le sacrifice à Dieu et à l'Église, était un fils unique, un beau jeune homme de dix-neuf ans, l'héritier d'un des beaux noms militaires de l'Anjou.

O sainte Église de Dieu ! tes morts revivront et tes décapités relèveront la tête : *Vivent mortui tui, interfecti tui resurgent* [1]. Ou plutôt, tes tués n'ont pas été tués : *interfecti tui, non interfecti* [2]. Ils n'ont pas donné leur vie pour une cause humaine, mais pour une cause divine. La sainte théologie m'autorise donc à dire qu'autour de leurs tempes un second jet de lumière, une auréole de surcroît s'ajoutera au nimbe commun de la gloire, et qu'ils sont enrôlés, immatriculés, pour l'éternité entière, dans la blanche légion de ceux qui

[1] Isai., XXVI, 19. — [2] *Ibid.*, XXII, 2.

Digitized by Google

ont lavé leurs étoles dans le sang de l'Agneau [1]. C'est parmi ce noble chœur des martyrs que nos regards iront vous chercher, ô vous tous qui avez glorieusement succombé dans cette lutte !

C'est là que nous vous reverrons, chevaleresque Pimodan, brillant soldat et historien des émouvantes guerres de la Hongrie et de l'Italie. Quiconque vous a lu ou vous a connu, le dira comme moi : vous aviez reçu du ciel une âme éminemment guerrière, une trempe essentiellement martiale. Ces rares dons, que vous auriez voulu offrir à la France, Dieu vous a fait la grâce de finir votre vie en les employant à son propre service. Votre nature ardente, généreuse, inquiète, avait besoin de gloire ; vous avez trouvé la plus haute de toutes. Vous seriez mort de la mort des braves au sortir de cette forteresse de Peterwardein, d'où vous écriviez à vos parents un adieu si courageux et si résigné [2]; mais, plus heureux cent fois, vous êtes mort de la mort des saints, de la mort des martyrs, au sortir de cette église de Lorette où vous et votre général en chef, et toute votre phalange catholique, vous aviez le matin même lavé vos âmes dans le bain de la pénitence, et où quelques-uns avaient réchauffé leurs cœurs au feu de l'hostie eucharistique.

Seigneur mon Dieu, des dévouements si purs, si magnifiques, ne seront pas perdus pour la terre. J'en jure par cette sainte maison où votre Verbe s'est fait chair : le sang chrétien, versé en abondance tout près de ses murs, sera une semence féconde. Non, Seigneur, vous n'auriez pas choisi un tel lieu pour y laisser dépouiller à tout jamais votre épouse de cette légitime royauté qui est comme l'appendice humain et l'enveloppe corporelle de sa divine

[1] Apoc., VII, 9, 4.

[2] *Souvenirs des campagnes d'Italie et de Hongrie*, par le comte G. de Pimodan. Paris, 1851, p. 245.

Digitized by Google

essence. Nos héros ont pu être tués, ils n'ont pu être vaincus. D'ailleurs, leur dévouement en suscitera d'autres; car, en tombant de la sorte, ils ont laissé non-seulement aux jeunes hommes, mais à toute la nation un grand exemple de vertu et de courage dans le souvenir de leur mort. C'est par où je dois conclure brièvement.

II.

Sans doute, mes Frères, quand nous exhalons notre admiration pour ces généreux volontaires, il est permis à leurs parents, à leurs amis, à leur cité, à leur patrie, de revendiquer une part légitime de ces éloges. En particulier, les vieilles races françaises ont le droit de se féliciter, de se réjouir du grand spectacle que leurs enfants viennent d'offrir. Les larmes, si elles ont pu un instant couler de quelques yeux, ont perdu ce qu'elles avaient d'amer en se mêlant à celles du vicaire de Jésus-Christ. « Nous ne pouvons, « a-t-il dit, retenir nos pleurs en pensant à tant de braves « guerriers, à tant de jeunes hommes d'élite qui étaient « accourus, dans un sentiment plein de religion et d'hon- « neur, au secours de ce principat sacré de l'Église ro- « maine, et qui ont péri dans cette injuste et cruelle inva- « sion. Le deuil qui retombe sur leurs familles devient « notre propre deuil. Nous avons du moins la confiance d'y « apporter quelque soulagement et quelque consolation par « la mention très-honorable que nous faisons, à la face du « monde entier, de leurs enfants et de leurs proches qui, « en donnant leur vie, ont fourni un si magnifique exem- « ple de fidélité, de dévouement et d'amour à notre cause « et à celle du saint siége. L'univers chrétien retentira de la « gloire immortelle de leur nom [1]. » Assurément, mes

[1] Allocut. consistor. XXVIII septembr : MDCCCLX.

Digitized by Google

Frères, des paroles comme celles-ci, prononcées solennellement par le chef de l'Église universelle, et inscrites à jamais dans le Bullaire romain, sont pour les jeunes héros et pour leurs familles une délivrance authentique de lettres de noblesse, en même temps qu'elles ajoutent un nouveau lustre aux familles depuis longtemps déjà illustrées. Nous aimons à le dire : cette fois encore, la noblesse de France vient de se retremper dans le sacrifice, de se rajeunir dans son sang; elle vient de reconquérir la vie par la mort. La devise d'une des grandes maisons de notre province se vérifie au profit de tout l'antique patriciat de la nation : *Concussus surgo* : « Abattu, je me relève. »

Mais enfin, mes Frères, pendant que je parle ainsi, une pensée de remords et de tristesse n'est-elle pas venue traverser votre esprit? Eh quoi! si une poignée de braves a pu disputer la victoire, qu'eût-ce donc été si tous ceux qui pouvaient et qui devaient être à leurs côtés s'y fussent trouvés? « Leur petit nombre les honore, mais il nous accuse », disait naguère à sa pieuse et énergique compagne un jeune père de famille, dont le nom, honoré dans cette contrée, est cher à notre Église de Poitiers [1]. « Mon amie, ajoutait-il, vous allez être mère d'un quatrième enfant, et j'éprouve de la douleur à vous quitter; mais toutes les attaches de la famille existaient aussi pour nos pères, et nos pères n'en volaient pas moins là où les appelaient la foi, l'honneur, le devoir, laissant leurs femmes et leurs enfants à la garde de Dieu. » Et ce généreux chrétien, qui avait payé déjà largement sa dette à la religion sur les mers les plus lointaines méditait de partir pour Rome, quand le ciel, dans ses impénétrables desseins, l'a subitement appelé à lui.

Mais ses paroles ne seront pas perdues, et la flamme qu'il avait conçue ne mourra pas avec lui; déjà elle s'est allumée

[1] Le vicomte Jean des Cars.

Digitized by Google

dans bien des âmes. On lit dans Hérodote que Xerxès, après sa victoire des Thermopyles, « fut effrayé d'apprendre que « la Grèce renfermait dans son sein huit mille Spartiates « semblables aux trois cents qui venaient de périr [1] ». Ah ! qu'ils le sachent, ceux qui ont comparé la liste de vos blessés et de vos morts à une liste d'invitation de fête à la cour de Louis XIV : eh bien, oui, il y a dans la chrétienté huit mille autres noms, et il y a beaucoup plus de huit mille autres courages derrière ces courages et derrière ces noms tant admirés. Que la cause de Dieu et de l'Église les réclame une seconde fois, et ils ne feront pas défaut à l'appel.

Mais tous n'ont pas les qualités guerrières, tous ne sont pas d'âge à reprendre les armes et à supporter la vie des camps. Or, le texte même de mon discours vous a dit que ces héros ne laissaient pas seulement aux jeunes hommes, mais à toute la nation, à tous les âges, à toutes les conditions, une leçon de vertu et de courage dans le souvenir de leur mort. Eh ! quoi, des enfants pleins de vie, brillants d'avenir, quittent les douceurs et les commodités de la famille, affrontent toutes les fatigues et les privations de la vie du soldat ; ils brisent leur carrière, abandonnent tous leurs rêves de fortune et de gloire ; et nous, hommes de l'âge mûr, nous nous croirions quittes de tout devoir ! Mon Frère, vous n'êtes pas dans le cas de donner votre sang, sachez vous en dédommager en contribuant largement à l'entretien de ceux qui le donnent. La cause qui a réclamé des soldats, aura souvent besoin, d'ici à la fin des temps, de défenseurs de plus d'une sorte. Vous avez de l'autorité, vous avez de l'influence, ne la laissez pas accaparer au profit du mal ; ne la laissez pas périr dans votre indifférence et dans votre apathie. Les intérêts qui sont en jeu ne permettent la neutralité à personne. Une presse qui se qualifie

[1] Hérodot. L. VII, c. 210 et 234.

Digitized by Google

honnête et modérée, et qui fait l'infâme métier de distiller jour par jour et goutte à goutte le poison dans les âmes, une presse habile à composer les breuvages qui troublent, qui égarent, qui paralysent et qui endorment, vous offre chaque matin sa coupe perfide. Repoussez loin de vous ces préparations artificieuses, ces amalgames meurtriers. Soyez fermes dans votre foi, inébranlables dans vos convictions. Que le bien soit toujours pour vous le bien, et le mal toujours le mal. Celui-là n'est pas un homme, combien moins un chrétien, qui donne indifféremment son adhésion, qui adresse indistinctement son sourire approbateur ou complaisant au vrai et au faux, au juste et à l'injuste. Le chrétien, son symbole n'est pas cet instrument mobile placé sur les toits et qui obéit à tous les vents. Non, dit saint Paul, ne soyons point fluctuants, et ne tournons pas ainsi à tout vent de doctrine : *Ut non simus fluctuantes et circumferamur omni vento doctrinæ* [1]. Le chrétien a des haines énergiques comme ses amours; il exècre l'enfer et tout ce qui est de l'enfer, comme il aime Dieu et ce qui intéresse Dieu. Le chrétien (un de nos frères dans l'épiscopat vient de le dire tout près de nous avec une voix pleine d'émotion et d'autorité [2]; je lui demande la permission de lui tendre la main du haut de cette chaire et de répéter ses paroles); le chrétien, quoi qu'il arrive, sait maintenir dans son cœur ces grands principes, ces principes éternels de la vérité et de la justice, ces maximes qu'aucun pouvoir humain ne pourra jamais détruire :

« La force ne constitue pas le droit;

« Le succès ne justifie rien;

« La félonie et la trahison sont de mauvais appuis d'un trône;

[1] Ephes., IV, 14.

[2] Lettre pastorale de Monseigneur de Nantes, 28 septembre 1860.

Digitized by Google

« Les rois et les peuples ont au ciel un juge sévère qu'on n'apaise pas en appelant la violence contre les faibles du nom de raison d'État;

« Dieu est patient parce qu'il est éternel. »

Et j'ajouterai avec l'Écriture : « Satan est violent, il se « hâte, il fait vite, il opère avec colère et précipitation, « parce qu'il sait que son temps est court » : *Habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet*[1]. Et je dirai aussi avec Mathathias sur son lit de mort, alors qu'il voulait prémunir la jeunesse d'Israël contre la plus difficile de toutes les épreuves : « Ne vous laissez point émouvoir par la « jactance de l'homme impie et pécheur; car sa gloire n'est « que fumier et pourriture; aujourd'hui il lève le front avec « fierté, et demain il aura disparu » : *Quia gloria ejus, stercus et vermis est; hodie extollitur, et cras non invenietur*[2]. Enfin, en ce qui dépend de vous, ne fournissez pas des armes contre l'Église, en admettant et en répétant de confiance des maximes qui font la principale force des ennemis de la papauté et qui peuvent justifier assez logiquement à leurs yeux les entreprises que nous leur reprochons le plus. Surtout, n'accordez pas le laisser-passer à ces dictons vulgaires qui ont la propriété de populariser les opinions les moins sensées. Telle est celle-ci, par exemple, qu'on fait courir parmi les foules : « Rome et ses alentours, dit-on aujourd'hui, n'est-ce pas encore plus que n'en avait saint Pierre? » Oui, certes, c'est beaucoup plus que n'en avait saint Pierre; car saint Pierre habitait les catacombes, et il vivait sous Néron qui l'a fait mourir en croix. Si les catacombes, et, je ne dirai pas Néron, mais quelque César de Bas-Empire trônant à Rome, sont tout ce que vous réclamez pour le chef spirituel du monde entier, pour le guide de deux cents millions de consciences, dites-le. Pour nous, nous sommes

[1] Apoc., XII, 12. — [2] I Machab., II, 62

Digitized by Google

assurés sans doute que le successeur de Pierre sera toujours assisté d'en haut, et qu'il saura faire son œuvre dans les catacombes et sous le sceptre des tyrans. Mais nous n'absoudrons jamais les injustices et les violences, mais nous repoussons de toutes nos forces les spoliations sacriléges, d'abord parce que nous sommes les défenseurs des droits légitimes de l'Église, puis parce que nous savons que le régime ordinaire de l'Église n'est ni le martyre ni le miracle.

Il est temps de finir, M. T.-C. F. Pardonnez à l'énergie de quelques-unes de mes paroles. Est-ce qu'on peut demeurer de sang-froid en présence de tout ce qui s'accomplit aujourd'hui dans le monde? Est-ce que des profondeurs de la conscience oppressée des pasteurs il ne s'échappe pas, à certaines heures, des cris que les circonstances commandent et qu'elles expliquent? Les prophètes du Très-Haut ont-ils le droit de se taire, quand toutes les limites de l'iniquité sont franchies, quand la cognée est au pied de l'arbre séculaire de la papauté, quand la morale universelle est publiquement bafouée, quand le brigandage semble être devenu le nouveau droit des peuples? La postérité n'accusera-t-elle pas plutôt l'excès de notre modération prolongée, et n'est-il pas à craindre que l'autorité des grands docteurs ne nous reproche d'avoir oublié la mesure dans laquelle les serviteurs de Dieu doivent toujours mêler la liberté à la soumission [1]? N'avez-vous jamais entendu les apostrophes terribles de notre vieil athlète de l'Aquitaine? Je veux vous en redire quelques mots. Qu'importe que Constance ne soit pas un homme, mais un triumvirat, ou qu'il s'appelle même

[1] Non oportet humilitatem carere constantia... Interdum enim etiam regibus iniqua poscentibus turpi adulatione famulamur... Et plerumque nos iis tanquam pro debita officii religione pie adulari existimamus. S. Hilar., Tract. in Ps. XIV, 12. — In Ps. LII, 11.

Digitized by Google

Légion [1] ? Il suffit que l'esprit de Constance ait reparu sur la terre.

« Il est temps de parler, dirai-je, parce que le temps de se taire est passé. Qu'on regarde vers les nues si le Christ n'y va pas apparaître, parce que l'antechrist domine sur la terre. Que les pasteurs élèvent la voix, parce que Satan s'est transformé en ange de lumière... Ah ! plût au Dieu très-puissant que j'eusse été investi de mon ministère aux temps de Néron et de Dèce !... Le combat serait plus facile contre des ennemis déclarés. Alors, point de doute sur les intentions des persécuteurs. C'est au milieu des supplices, sous la menace du glaive, en face des échafauds que nous élèverions la voix. Et les peuples, témoins d'une persécution manifeste, nous suivraient comme leurs chefs et nous accompagneraient dans la confession de la vérité : *et nos populi tanquam duces suos ad confessionem religionis, intelligentia persecutionis publicæ, comitarentur.*

« Mais maintenant, nous luttons contre un persécuteur qui trompe, contre un ennemi qui n'emploie d'autres armes que celles de la ruse et de la séduction... Je te le dis, ô Constance : tu combats contre Dieu, tu sévis contre l'Église, tu sacrifies la religion, tu régis en tyran non plus seulement les choses humaines, mais les choses divines. Tu feins d'être chrétien, et tu es pour le Christ un ennemi d'une nouvelle sorte. Tu préviens l'antechrist, et tu préludes sourdement à ses mystères d'iniquité. Et en tout cela, persécuteur plus raffiné que tes devanciers, tandis que tu opères tant de maux, tandis que tu entraînes tant de défections, tu n'as pas l'odieux de faire des martyrs, et tu nous enlèves la palme des morts glorieuses... [2] »

Pontife saint et bien-aimé que Dieu a appelé au gouverne-

[1] Luc., VIII, 36. — [2] S. Hilar. contr. Constant., I, 4-7.

Digitized by Google

ment de l'Église dans des jours si difficiles, nous ne pouvons descendre de cette chaire sans jeter vers vous un cri de respect, d'admiration et d'amour. Nous voudrions égaler nos marques de dévouement à l'excès de vos épreuves. Ah! que vous nous semblez grand, que vous nous semblez beau à cette heure! Seul et dernier défenseur des principes qui font vivre les royautés, vous êtes abandonné d'elles. Objet de toutes les colères des méchants, vous les faites reculer d'effroi dès qu'ils approchent de vous. La postérité redira cette majesté dans le malheur, cette sérénité dans l'orage, cette confiance divine et cette fermeté au plus fort de la tempête. De toute part, les chagrins assiégent votre grande âme. Votre cœur de père, votre cœur aimant et confiant a été cruellement trompé. Mais nous, du moins, ô très-saint père! nous évêques, prêtres, fidèles de toute condition, nous ne vous abandonnerons pas. A vous, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes. Nous voudrions, nous aussi, pouvoir parer les coups qui vous menacent, et les recevoir pour nous seuls.

Ce que le divin Maître, au calice amer duquel vous buvez si largement, disait à ses disciples la veille de sa passion, nous voulons mériter que vous nous le disiez toujours : *Vos autem estis qui permansistis mecum in tentationibus meis :* « c'est vous qui êtes demeurés avec moi dans mes jours les « plus douloureux[1] ». Ah! ils vous ont donné ce gage de fidélité, et, en le donnant à votre personne et à votre cause, c'est à Jésus-Christ même qu'ils l'ont offert, ces chrétiens pour lesquels nous venons de célébrer le saint sacrifice, et sur la tombe desquels nous allons encore verser tout à l'heure nos prières. Mais j'entends déjà le Seigneur qui reprend et achève le texte que je viens d'alléguer : Enfants, leur dit-il, soldats de ma cause trahie, de mon vicaire

[1] Luc., XXII, 28.

Digitized by Google

abandonné, de mon Église délaissée, c'est vous qui êtes accourus autour de moi dans les jours de l'abandon et de l'épreuve; et moi, voici que j'ai préparé pour vous un royaume, comme mon Père me l'a préparé à moi-même, afin que vous mangiez et que vous buviez à ma table dans mon royaume et que vous soyez assis avec moi sur des trônes [1]. Ainsi soit-il.

[1] Luc., XXII, 29.

Digitized by Google

VII

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SOLENNITÉ DU SIX CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONSÉCRATION

DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE CHARTRES.

(XVII OCTOBRE MDCCCLX.)

Facta sunt autem Encœnia in Jerosolymis ;..... et ambulabat Jesus in templo, in porticu Salomonis.

Un célébrait ce jour-là à Jérusalem l'anniversaire de la Dédicace ;..... et Jésus se promenait dans le temple, sous le portique de Salomon.

(JOANN., X, 22 et 23.)

MONSEIGNEUR [1],

De toutes les victoires d'ici-bas, il n'en est point de plus difficile que celles qu'il est donné parfois à l'homme de remporter sur le temps, parce que, de tous les ennemis, il est le plus inévitable et le plus terrible. C'est peu pour lui de s'at-

[1] Mgr l'évêque de Chartres. — Étaient présents en outre à cette cérémonie NN. SS. l'archevêque de Rouen, les évêques de Beauvais, d'Angers, de Séez, de Laval, de Blois, de Versailles, de Grenoble, de Quimper, d'Évreux, et l'ancien évêque de Toronto (Canada).

Digitized by Google

taquer aux choses profanes, de détruire les cités et les empires, d'abaisser l'une après l'autre toutes les majestés de la terre, et d'imprimer sa dent sur les plus riches monuments des arts pour les convertir en des trophées qui attestent son triomphe. Non, il est pour le temps une pâture plus sacrée, une proie qu'il ambitionne surtout d'atteindre et de dévorer. Sans doute, l'œuvre divine n'a rien à craindre de ses efforts. Ce que l'Éternel a fondé, les flots accumulés des siècles et des âges cherchent en vain à l'ébranler. Mais il est des œuvres qui participent à la fois de la main de Dieu et de la main des hommes, et qu'il a plu au ciel de ne pas défendre à tout jamais contre la main du temps. Tels sont les édifices sacrés, bâtis par la piété des peuples à la gloire du Dieu tout-puissant. Encore bien que ces créations de l'art religieux empruntent d'ordinaire à l'Église leur mère quelque chose de son privilége, encore qu'il leur soit accordé ici-bas une permanence et une durée qui contrastent avec la mobilité et la brièveté de la plupart des établissements et des monuments purement humains; toutefois il n'entrait pas dans le plan providentiel de Dieu qu'aucune œuvre locale et secondaire pût revendiquer les promesses d'immortalité faites seulement à la grande institution chrétienne, qui est l'Église universelle, et à son centre qui est le siége de Pierre. Aussi, quand nous lisons les pages de l'histoire sainte et celles de l'histoire ecclésiastique, nous sommes forcés de reconnaître qu'il a été donné au temps de prévaloir, avec plus ou moins d'empire, contre tout ce qui n'est pas la religion elle-même; et l'on dirait que, dans chaque siècle, il se console et se venge par quelque grande destruction, de la résistance que lui oppose l'œuvre principale et nécessaire de Jésus-Christ.

O sainte Église de mon Dieu, à vous seule appartient l'immortalité! Voilà pourquoi vous seule ne songez pas même à fêter votre durée. Tranquille reine des siècles, vous

Digitized by Google

les voyez s'écouler comme d'autres voient s'écouler les jours. Mais nos œuvres, à nous, même les plus saintes, ont le nombre de leurs années marqué par le ciel. Voilà pourquoi elles doivent compter avec le temps; voilà pourquoi chaque siècle accompli peut être célébré par elles comme une victoire remportée.

Messeigneurs et mes Frères, c'est une solennité de ce genre qui nous assemble tous ici aujourd'hui. Plusieurs fois déjà, devant ce grand auditoire, j'ai parlé des richesses et des gloires de cette reine des basiliques, et de la source inépuisable de grâces qui baigne ses fondements. D'une part, je veux éviter les redites; d'autre part, je ne sais point monter dans cette chaire pour y porter un discours quelconque plus ou moins adroitement rattaché à la circonstance. Souffrez donc que, dans une sorte d'homélie, m'appuyant sur les paroles qui m'ont servi de texte, je vous entretienne simplement des deux circonstances qui donnent lieu à cette solennité : le sixième anniversaire séculaire de la dédicace de cette grande basilique; la restauration complète et le relèvement des autels de la crypte sacrée qui porte la basilique.

I. On lit dans les antiques formules du droit ecclésiastique cette prescription aujourd'hui encore en vigueur : « Les solennités anniversaires des consécrations d'églises « doivent être fidèlement célébrées tous les ans, conformé- « ment à l'exemple offert par Notre-Seigneur lui-même, qui « alla solenniser la fête de la dédicace à Jérusalem, et qui « donna ainsi dans sa propre conduite le modèle à suivre » : *ipso Domino exemplum dante qui ad festum dedicationis templi, omnibus faciendi dans formam, eamdem festivitatem celebraturus venit*[1]. L'évangéliste saint Jean nous rapporte, en effet, cette circonstance de la vie du Sauveur. « C'était la fête

[1] De consecratione, distinct. 1, c. 17.

Digitized by Google

« des *Encénies*, c'est-à-dire, de la nouvelle consécration du « temple : *Facta sunt autem Encœnia in Jerosolymis;* c'était « en hiver : *et hiems erat.* Et Jésus était à Jérusalem, et il se « promenait dans le temple, sous le portique de Salomon. »

La dédicace ainsi demeurée en honneur n'était plus celle du premier temple, du temple de Salomon, laquelle avait été accomplie en automne; ce n'était même plus celle du second temple, du temple rebâti par Esdras et Zorobabel après le retour de la captivité, et qui avait été consacré au printemps; mais c'était la nouvelle consécration et réconciliation du temple, opérée au temps de Judas Machabée, après que les profanations et les destructions d'Antiochus Epiphane eurent été réparées. A la vérité, la mémoire des dédicaces antérieures se confondait avec celle-ci, tout comme les pierres et les colonnes conservées des temples précédents étaient mêlées à celles de la reconstruction plus récente. Cette fête était grandement chère à tous les vrais enfants d'Israël; elle leur rappelait les jours les plus héroïques de la nation et toutes les phases diverses de leur histoire. Aussi, quoiqu'elle ne fût pas du nombre de celles qui ne devaient être célébrées qu'à Jérusalem, les fervents Israélites ne manquaient jamais de s'y rendre. Après les prières faites au Seigneur, après l'oblation du sacrifice et l'immolation des victimes, après le chant des cantiques et des hymnes composés spécialement à la gloire du temple, la foule se répandait dans les parties accessibles de l'édifice; pensive et recueillie, elle songeait à tous les mystères divins, à tous les prodiges et à toutes les promesses de la miséricorde du Seigneur, dont ce temple était le mémorial. Quelques-uns, plus portés aux choses positives, se prenaient à considérer la structure extérieure de l'édifice, à admirer et à faire admirer aux autres la qualité des matériaux, l'épaisseur des murailles, et ils tombaient d'accord entre eux que le temple était bâti de superbes pierres et

Digitized by Google

orné de dons d'une grande valeur[1]. C'est ainsi que Jésus lui-même, sans être un sujet d'étonnement et de scandale, se promenait en ce jour-là dans l'enceinte du temple sous la galerie de Salomon. Et vous savez comment il saisit l'occasion de cette fête pour annoncer hautement sa divinité[2].

Mais, sans entrer plus avant dans l'explication du texte évangélique, il nous suffira, M. F., que les traditions de l'ancienne synagogue et l'exemple formel de Notre-Seigneur Jésus-Christ aient projeté les rayons de leur lumière sur la solennité que nous célébrons aujourd'hui avec tant de pompe. Ce que les fils d'Israël observaient si religieusement, comment les enfants de la nouvelle loi ne le pratiqueraient-ils pas avec un surcroît de zèle? Nos temples ne sont-ils pas autant au-dessus de celui de Jérusalem que les réalités sont au-dessus de la figure, et que le Christ est au-dessus de Moïse? Et puis, la dédicace dont nous fêtons aujourd'hui le retour anniversaire a cela de rare qu'elle se fonde sur un souvenir de six siècles, et qu'elle fait revivre devant nos yeux un des plus grands spectacles qu'ait vus le monde.

Jésus-Christ, M. F., est appelé souvent dans les saintes Écritures du nom glorieux de roi des siècles. Les jours, les ans, les lustres, l'homme mortel, encore bien qu'il ne soit jamais assuré du lendemain, peut jusqu'à un certain point s'en attribuer le domaine. Mais les siècles, il n'ose point y prétendre pour lui-même; il reconnaît sans peine que Dieu seul en dispose, et qu'il en dispose d'une main avare, même en faveur des institutions et des monuments élevés à sa gloire. J'ai parlé du temple de Jérusalem. Le temple de Jérusalem n'a jamais duré six siècles dans la même forme. Cette merveille, unique dans le monde, qui avait porté si loin la renommée de Salomon,

[1] Matth., XXIV, 1.— Marc., XIII, 1.— Luc., XXI, 5.— [2] Joann., X, 24-38.

Digitized by Google

n'avait guère que quatre cents ans d'existence, et elle avait subi bien des ravages et des profanations, lorsqu'elle fut détruite de fond en comble par Nabuchodonosor [1]. Quant à l'édifice rebâti après le retour de la captivité, sans parler de sa reconstruction presque totale par les Machabées d'abord, et plus tard par Hérode-le-Grand, il a succombé sous les mains de Titus avant d'avoir compté ses six siècles de durée [2]. Cela étant, M. F., je ne puis me défendre d'une émotion profonde à la seule pensée de la date que consacre la solennité de ce jour. Oui, quand je considère cet immense monument; quand, après six siècles révolus depuis le jour de son inauguration solennelle, je retrouve cette maison du Seigneur et de la Vierge Marie, non-seulement subsistante dans son intégrité parfaite, mais ornée de toute la fraîcheur de sa jeunesse et vêtue de la brillante parure de ses noces; comparant cette longévité du temple sacré avec la caducité de toutes les choses humaines, de toutes les gloires, de toutes les majestés, de toutes les institutions terrestres qui ont passé devant lui; le voyant qui s'apprête à recommencer de nouveaux siècles dans un état si prospère; constatant que pas une de ses pierres intérieures ne s'est altérée, que pas une de ses colonnes n'a fléchi, que pas une de ses murailles n'a cédé depuis le jour où l'évêque Pierre de Minci les détrempa de l'huile sainte; contemplant au-dessus de ma tête cette voûte majestueuse à laquelle le poëte de Philippe-Auguste a prédit qu'elle n'avait rien à craindre de la flamme jusqu'au jugement dernier, et qui a résisté en effet de nos jours au plus effroyable incendie sans être altérée; j'ai besoin d'épancher mon admiration et ma reconnaissance, et

[1] Consacré l'an 999 avant J.-C., il fut détruit au bout de 415 ans, en 584.

[2] Consacré l'an 511 avant J.-C., restauré par Judas Machabée l'an 160, repris dès les fondations par Hérode, 46 ans avant la première Pâque de Jésus-Christ (Joann., II, 20), il fut détruit par les Romains, l'an de J.-C. 73. En tout, 584 ans.

Digitized by Google

je m'écrie : « Au roi immortel et invisible des siècles, à Dieu « seul, honneur et gloire dans les siècles des siècles » : *Regi seculorum immortali, invisibili, soli Deo honor et gloria in secula seculorum. Amen* [1].

Puis ensuite, reportant ma pensée vers le roi terrestre, vers le Salomon chrétien dont la présence apporta ici tant de splendeur, il y a aujourd'hui six cents ans, je fais revivre devant mes yeux et je voudrais faire revivre devant les vôtres le beau spectacle qui fut donné à nos pères.

Vous le savez, M. F., nul chrétien n'a été enfant plus tendre et plus fidèle, serviteur plus affectionné et plus généreux de la Vierge de Chartres que le noble fils de Blanche de Castille. Cette dévotion était un héritage de son père, Louis-le-Chaste, dont la naissance se reliait à un prodige accompli devant l'image de Notre-Dame de Chartres et enregistré dans l'histoire [2]. Né lui-même et baptisé dans les confins du territoire dont elle est la patronne, il la considéra toujours comme sa mère et sa reine. En quelque lieu qu'il fût, il avait obtenu le privilége de s'en tenir à la discipline de son diocèse natal, et il observa toute sa vie les jeûnes selon l'usage de l'Église de Chartres. Comme le plus humble de ses sujets, il venait à pied de son manoir de Nogent-le-Roi rendre ses hommages et présenter ses requêtes à son auguste souveraine [3]. C'était parmi les ministres de cette église qu'il choisissait de préférence ses chapelains et ses confesseurs; il en investit l'évêque, à diverses reprises, des plus hautes marques de sa confiance. C'est ici qu'il signa, ou du moins qu'il conclut avec le roi d'Angleterre ce contrat célè-

[1] I Timoth., I, 17. — [2] Guillelmus Brito, Philippid., L. XII.

[3] « Et une fois li benoit roi alla nuds pieds de Nogent l'Erembert jusques à l'église de Notre-Dame de Chartres, qui est loin de ladite église par cinq lieues, etc. ». Vie de S. Louis, par le confesseur de la reine Marguerite. Histor. des Gaules et de la France. T. XX, c. 108.

Digitized by Google

bre par lequel le pieux monarque renonçait à la possession de plusieurs provinces dont la conquête lui paraissait d'une légitimité équivoque : exemple de moralité politique assez rare dans tous les temps, et qui paraîtrait un scrupule étrange à cette heure. Enfin, l'achèvement de cette église fut considéré par lui comme une des choses considérables de sa vie. Son aïeul, Philippe-Auguste, en avait vu la construction essentielle s'opérer en moins de dix ans; mais, comme il arrive toujours, après un premier effort et un premier élan, l'épuisement des ressources avait amené le ralentissement de l'œuvre. Portiques extérieurs, sculptures, verrières, mobilier sacré : tout restait à faire. Avec le puissant concours du saint roi, tout fut conduit à bien. Lui-même voulut se pénétrer de la pensée qui présidait à la distribution symbolique de toutes les parties d'un temple qui devait être cité comme le monument le plus illustre du règne de son aïeul, et comme le type le plus achevé de la basilique chrétienne. Sa royale piété crut apercevoir un vide, une lacune dans l'économie liturgique des chapelles qui rayonnaient autour du sanctuaire. Si, aux deux côtés de l'autel absidial des saints apôtres, il apercevait d'une part les autels des saints martyrs, de l'autre ceux des saints confesseurs, il regrettait que la hiérarchie virginale des anges et l'angélique chœur des vierges n'eussent point obtenu leur place à part, leur culte distinct dans la maison de la reine des anges et des vierges. Il suppléa lui-même à cette omission par une charte royale qui subsiste encore : témoignage attendrissant de sa dévotion favorite envers l'église de la Vierge de Chartres, à laquelle il recommande à la fois sa famille et ses anciens compagnons d'armes. Il stipule à cet effet une fondation perpétuelle de prières, pour lui-même, pour sa très-chère épouse Marguerite, pour son illustre père Louis, pour sa mère de pieuse mémoire Blanche, enfin pour son frère le comte d'Arras et pour tous les autres français morts

Digitized by Google

en Egypte et en Syrie tandis qu'il était à leur tête [1]. Puis, ce jour-là même sans doute (c'était en 1259), le bienheureux roi prit l'engagement de demander au pape des faveurs spirituelles pour la grande solennité de la consécration de cette église, qui fut fixée à l'année suivante. Alexandre IV, en effet, dans sa bulle datée d'Anagni, nous dit qu'il obtempère aux désirs de son très-cher fils le roi de France [2].

Maintenant, mes très-chers Frères, ressuscitez par la pensée l'admirable scène dont la tradition nous apprend que la ville de Chartres fut alors témoin. C'était le 17 d'octobre, époque désignée par le souvenir de la dédicace du temple de Salomon. Le roi était entouré de sa famille, de toute sa cour, des évêques, des chevaliers, d'un grand nombre de vieux guerriers, parmi lesquels on distinguait plusieurs visages glorieusement balafrés dans les dernières croisades. De son côté, l'évêque était assisté de ses soixante-seize chanoines et du nombreux clergé de son église. Tout le peuple de la province, qui avait contribué avec tant de zèle à la reconstruction de cette cathédrale, était accouru à la solennité. Les rites toujours si grands, si imposants de la consécration d'une église, s'accomplissant dans un édifice comme celui-ci; la procession des saintes reliques se déroulant lentement autour de cette immense basilique; le roi marchant en tête du peuple derrière le cortége, et criant comme tous les autres: « Christ, ayez pitié de nous; Christ, « ayez pitié de nous » : *rege et populo acclamante : Kyrie eleison*, *Kyrie eleison*; enfin le saint sacrifice s'offrant solennellement pour la première fois dans le chœur, sur cet autel étincelant d'or et de pierreries dont il nous a été conservé de si belles descriptions; puis, la solennité achevée, du haut de ce jubé qui semblait un trône de fleurs, le roi de

[1] Gall. Christian., T. VIII. Instrumenta Eccl. Carnot. col. 369.
[2] *Ibid.*, col. 370.

Digitized by Google

France, selon l'usage de ses devanciers, imité de l'exemple de Salomon [1], faisant monter ses hommages et ses supplications vers le Tout-Puissant, et conjurant le Roi du ciel de protéger, de bénir à jamais le royaume des Francs, pour la gloire de son nom, et par l'intercession de la Vierge de Chartres, de la mère de la patrie : à quoi toute l'assistance, peuple, seigneurs, évêques, prêtres, répondaient par une immense acclamation : *Fiat, fiat; Amen, amen.....* Dites, mes Frères, si de tels événements ne demandent pas à être conservés dans la mémoire des hommes; dites si c'est trop d'en renouveler solennellement la consécration historique, à chaque période centenaire, par une fête comme celle-ci; dites si la patrie n'est pas intéressée aussi bien que la religion à la perpétuation de pareils souvenirs. Dites enfin si ce n'a pas été une heureuse pensée de choisir ce jour pour la réouverture solennelle et définitive de la crypte sacrée qui est à la basilique ce que la racine est à l'arbre, ce que la source est au fleuve, ce que la naissance est à la vie.

II. Je n'ai point à revenir ici sur ce que j'ai développé longuement le jour du rétablissement de la statue miraculeuse de Marie dans son église souterraine. C'est un point acquis que la cathédrale de Chartres tout entière n'a été, dans la pensée et dans les vues de nos pères, que le magnifique couronnement de la Notre-Dame de *Soubs-terre*. Sans la grotte miraculeuse qui est à ses pieds, cette basilique n'aurait pas existé; si on la sépare d'elle, on la sépare de sa cause et de sa raison d'être.

[1] Quoniam vero rex Salomon, post peractam sumptuosissimi Hierosolimitani templi constructionem, prolixam ibidem orationem fudit, quam legere est in lib. II *Paralipomenon*, c. IV, ita etiam ad exemplum illius consueverunt aliquando reges christianissimi, ubi ecclesias a se constructas dedicari fecerant, suas ibidem preces effundere. Cujus rei plura in historiis exempla exstant, etc. Catalan. Comment. Pontific. Roman. De Ecclesiæ consecratione, § LXXIX, n. VIII.

Digitized by Google

Honneur donc à vous, Monseigneur, qui, dès les premiers jours de votre épiscopat, avez conçu la pensée de cette restauration essentielle! Honneur à vous qui avez exécuté, depuis trois ans déjà, ce qui était le principal objet de nos vœux et de nos prières! Honneur à vous qui achevez aujourd'hui votre entreprise, en nous rendant cette sainte crypte tout entière, et en y relevant les divers autels dont elle était encore dépouillée.

L'historien Josèphe nous dit que la fête des *Encénies*, ou de la dédicace, à laquelle Jésus assista, s'appelait aussi la *Fête des lumières*, parce qu'on avait trouvé en ce jour-là le feu sacré, et qu'en souvenir de ce miracle, tous les habitants de Jérusalem allumaient des flambeaux en disant : « Béni soit le Seigneur qui nous a sanctifiés par ses commandements, et qui nous a commandé d'allumer des flambeaux à la fête du temple [1] ». Mes Frères, nous l'avons tous appris des vieillards : il y avait aussi, pour cette église de Chartres, une fête qui s'appelait la Fête des lumières; une fête qui attirait toujours une foule avide du spectacle qu'elle présentait. En ce jour-là, la base de chacune des deux tours de l'église semblait s'entr'ouvrir pour livrer un passage à travers ses fondations colossales [2]. Et toute l'assistance, enfants, vierges, lévites, prêtres, dignitaires, pontife, peuple, tenant en main des cierges ardents, descendaient par un des escaliers sacrés, parcouraient les longues nefs du mystérieux caveau, s'arrêtaient et chantaient des invocations devant la Vierge, devant le *martyrium*, devant chacun des autels, puis sortaient de terre à l'extrémité de l'autre nef, et recommençaient alors leur marche dans tout le pourtour de l'église supérieure : on eût dit le christianisme s'enfonçant sous terre et célébrant ses mystères dans les catacombes des

[1] Voir *la Vie de N.-S. J.-C.*, par le docteur SEPP, T. I, sect. V, ch. XXIV.

[2] Cette procession des flambeaux avait lieu aux secondes vêpres de la Toussaint.

Digitized by Google

martyrs avant de se montrer au grand jour. Or, ce ravissant spectacle, c'est celui qui va vous être rendu après soixante-dix années d'interruption. D'aujourd'hui, la double avenue et tout le parcours de la sainte crypte sont rétablis. Ce sera donc à la fois aujourd'hui, pour nous comme pour les enfants d'Israël, la fête de la dédicace et la *fête des lumières.*

Et quant aux autels relevés devant lesquels nous chanterons nos invocations, vous vous êtes souvenu, Monseigneur, que l'homme instruit des choses du royaume céleste est celui qui tire de son trésor les choses nouvelles et les choses anciennes[1]. Vous avez donc repris à la tradition tout ce qu'elle avait d'antique et de principal, et vous y avez joint d'autres richesses plus récentes. Parcourons ensemble la série des vocables anciens et nouveaux.

Ils avaient un droit inaliénable à être maintenus en possession de leur culte, ces premiers apôtres de notre contrée, ces prédicateurs de la foi envoyés par saint Pierre, Savinien et Potentien, les princes de notre ancienne métropole Sénonaise, dont la mémoire a toujours été comme juxtaposée au trône érigé de leurs mains à la Vierge mère, auprès du puits miraculeux de la grotte druidique. Et c'était aussi un acte de réparation historique comme de piété filiale, de relever, à l'opposite de leur autel, l'autel correspondant du pape saint Clément, à la mission duquel notre Gaule a dû sa seconde pléiade de prédicateurs évangéliques, dont Denys de Paris fut le chef, et dont le diacre Caraunus, qui couvre aujourd'hui de sa protection la jeunesse lévitique du diocèse, fut un des plus nobles athlètes.

Après eux, l'incomparable saint Martin pouvait-il être omis, lui qui a converti tant de païens dans nos forêts de la Beauce et du Perche, lui qui a opéré sur le territoire char-

[1] Matth., XIII, 52.

Digitized by Google

train la seule résurrection due à sa puissance durant son épiscopat[1], lui qui a laissé sur le sol de ce diocèse tant de traces de son passage et de ses courses apostoliques? Ce prince des confesseurs évêques de l'Occident devait donc siéger tout près du plus renommé des confesseurs pontifes de l'Orient, saint Nicolas, l'antique patron de la maison épiscopale.

Et vous, ô Madeleine, qui avez baigné de vos larmes, essuyé de vos cheveux et couvert de vos baisers les pieds du Sauveur à la veille de sa douloureuse passion ; et vous, compatissante Véronique, qui avez recueilli sur un linge la face adorable du divin condamné montant au calvaire ; ah! ce n'est pas dans ces jours d'épreuves et de douleurs pour le même Jésus, vivant et souffrant dans son Église, qu'on eût pu délaisser votre souvenir!

Mais voici Jean-Baptiste occupant une place d'honneur ; il siége au chevet de la crypte. Vous m'en demandez la raison. N'est-ce pas le dernier des prophètes, n'est-ce pas le précurseur, le préparateur immédiat du Messie? Or, d'antiques traditions ne disent-elles pas qu'un rayon de la lumière prophétique avait pénétré dans ce lieu souterrain et illuminé le culte de nos aïeux d'une inspiration anticipée?

Et maintenant, à qui portons-nous notre hommage sous ce bloc de pierre, au sein de ce môle secret et enfoncé? Ah! c'est ici qu'est invoqué le nom de Lubin; Lubin, le petit pâtre de Poitiers, le candide écolier du moine de Nouaillé, le cellérier et l'abbé du monastère de Brou, enfin, le bien-aimé pasteur de la cité et de la province chartraine, l'ardent promoteur de la discipline dans les Gaules, le thaumaturge illustre, le plus populaire des saints évêques de Chartres; Lubin, dont le chef reposa longtemps derrière l'autel principal de la basilique supérieure, à côté de la châsse du vête-

[1] Sulp. Sever. Dialog. II, 5.

Digitized by Google

ment virginal ; Lubin dont la tête, confiée dans les jours de guerre à l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, vient de nous être rendue en partie par l'aimable pontife de ce siége récent, qui acquitte ainsi une dette de déférence et d'amour envers sa mère l'Église de Chartres.

Mais n'avons-nous rien oublié ? Oui certes, car il nous reste encore de grandes gloires à célébrer. Voyez ces deux chapelles dédiées aux deux derniers successeurs de Lubin qui soient honorés d'un culte public ; je veux parler de saint Fulbert et de saint Ives. L'un qui fut l'architecte de cette crypte même où nous lui donnons aujourd'hui une place ; serviteur illustre et hymnographe de Marie ; lumière de son siècle ; précepteur des évêques ; protecteur de l'ordre monastique ; grand admirateur surtout de l'ordre de Cluny, d'où son coup d'œil prophétique avait vu partir le salut de l'Église et du monde ; vengeur des affronts de la tribu sainte, humiliée par les puissants du siècle : le premier, dit le grand annaliste de l'Église, Baronius, le premier qui ait mérité la couronne murale pour avoir livré l'assaut à la cité de Babylone, dont les princes avaient usurpé, par leur violence tyrannique, les droits sacrés du sacerdoce[1]. L'autre, qui étonna le monde plus encore comme homme d'action que comme homme de savoir ; esprit courageux à la fois et modéré, terrible lutteur et sage pacificateur ; l'effroi et les délices des rois ; fléau de la simonie ; arbitre et juge en dernier ressort de la grande querelle des investitures. Tous deux également saints, également bons, également dignes d'être connus, étudiés, aimés de ceux à qui sont chères nos grandeurs nationales et nos illustrations ecclésiastiques, tous deux égale-

[1] Fulberto igitur muralis jure corona debetur, qui hoc sæculo primus reperitur superasse muros Babylonicæ civitatis, cujus principes tyrannica violentia jura ecclesiastica occupassent. Baronius, Annales ecclesiast. ad ann. 1007, n. XI.

Digitized by Google

ment dignes de servir de modèle à quiconque est mêlé aux luttes modernes de la société et de l'Église.

Je n'ai pas encore fini, et j'ai réservé le meilleur vin pour la fin du banquet. Ici enfin, sont les chapelles de Joseph, le chaste époux de Marie, et d'Anne, sa bienheureuse mère. Joseph, dont la place était assurément marquée dans le plus ancien et le plus magnifique des sanctuaires de sa virginale épouse : Joseph « dont il appartenait à l'Église de Chartres d'inaugurer le culte dans la sainte liturgie, attendu que la gloire de Joseph, c'est la gloire de Marie ». Ce n'est pas moi qui le dis ainsi, c'est le célèbre Gerson, le grand instituteur et propagateur de la dévotion à saint Joseph, écrivant aux chanoines de cette église de Chartres : *Voluit quod in ecclesia celeberrima et antiquissima vestra carnotensi aliqua solemnis commemoratio de prædicto Joseph fieret, sciens quod laus Joseph, laus Mariæ est* [1]. Et quant à la bienheureuse mère de Marie, écoutez ce récit. C'était presque au lendemain de l'incendie qui avait détruit ce temple. Un des cœurs qui avaient ressenti le plus vivement la douleur de l'Église de Chartres avait été celui du brave Louis, comte de Blois. Il allait partir pour la croisade. A la nouvelle du désastre, il accourt dans cette ville ; et ce n'est qu'après avoir versé une somme généreuse pour la reconstruction du temple de Marie, qu'il se dirige vers l'Orient. Mais parmi ces lointaines pérégrinations, la cathédrale de Chartres était toujours présente à son souvenir. Un jour, tandis qu'il priait devant le chef de sainte Anne, conservé à Constantinople, il lui vient en pensée d'acquérir une partie de ce précieux trésor. Moyennant une ample satisfaction donnée à la cupidité de ses possesseurs, son projet réussit. Ce fut son dernier tribut payé à cette église de Notre-Dame. L'infortuné prince

[1] Gersonii Opera (Antuerpiæ, 1716), T. IV, col. 731, *Epistola ad præcentorem carnotensem.*

Digitized by Google

meurt les armes à la main. La nouvelle de sa mort arriva en même temps que son envoi sacré à sa noble et pieuse épouse, la comtesse Catherine. Et peu de jours après, on lisait dans le nécrologe du chapitre de Chartres ces paroles qui s'y trouvent encore : « Le 25 des calendes de mai de l'an 1205, mourut Louis, illustre comte de Blois, qui, entreprenant le voyage d'outre-mer pour le service de Dieu, nous donna 7 livres 1/2 d'or, et qui, ayant acquis à Constantinople le chef de sainte Anne, mère de la bienheureuse Vierge Marie, l'envoya à cette église avec une enveloppe précieuse. La comtesse Catherine, épouse du défunt comte (c'est toujours le nécrologe qui parle), en fit l'offrande de sa part. Et la présentation d'un si grand trésor, la réception de la tête de la mère dans la maison de la fille, fut l'occasion d'une grande joie pour le peuple » : *Unde ex tanti præsentatione thesauri, et susceptione materni capitis in domo filiæ, facta est lætitia magna in populo* [1]. Depuis cette époque, mes Frères, la mère de Marie partagea avec son auguste fille les hommages des fidèles chartrains. Le comte Thibault fit faire à ses frais un vitrail représentant l'histoire de sainte Anne : une inscription mutilée y atteste encore la piété du donateur. Dans la grande verrière de la rosace septentrionale, donnée par saint Louis et toute parsemée des armes de France et de Castille, sainte Anne occupe la place d'honneur. Et, dans ces derniers siècles, la mère de Louis XIV, Anne d'Autriche, enrichissait encore le chœur de cette cathédrale d'un riche pavillon et d'un dôme magnifique destinés à couvrir la relique de sa sainte patronne. Or, mes Frères, ce sacré dépôt n'a pas été perdu. Depuis les jours de la révolution, il était déposé dans un des monastères de la cité, où, pour notre part, nous avions la dévotion d'aller le vénérer chaque année. Désormais, les pèlerins de la Vierge

[1] *Vide* Bolland. ad diem XXVI Julii.

Digitized by Google

de Chartres pourront le vénérer de nouveau dans cette église, à l'exemple du pieux Olier qui reconnut avoir reçu ici des grâces toutes particulières, dues à l'invocation de la mère de Marie [1].

Donc, mes Frères, cet anniversaire six fois séculaire de la dédicace de votre église aura véritablement été marqué par des grâces et des faveurs de toutes sortes, puisque des restitutions si désirables, des restaurations si multipliées s'accomplissent en ce jour.

Finissons. J'ai appris de saint Augustin à aimer et à étudier les mystérieuses coïncidences des nombres. J'ai donc cherché dans les Écritures si le nombre six centième y était consacré. Chose étonnante ! ce n'est pas dans la vie d'un peuple, d'un empire, d'un monument que je l'ai trouvé consigné : c'est dans la vie d'un homme. Avant les jours de la loi écrite, alors que la transmission des faits et des dogmes divins se faisait de bouche en bouche, l'Écriture nous enseigne que Dieu donnait aux patriarches une existence très-prolongée, afin qu'ils pussent être ici-bas les organes vivants et séculaires de la tradition sacrée. Or, nous disent les livres saints, Noë venait d'entrer dans sa six centième année quand les eaux du grand abîme brisèrent leurs barrières, et les cataractes du ciel se rompirent : *Eratque sexcentorum annorum, quando diluvii aquæ inundaverunt super terram,... et rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ et cataractæ cœli apertæ sunt* [2].

O vous, édifice sacré, qui avez vécu déjà plus des deux tiers d'une de ces existences patriarcales ; vous qui avez vu si souvent croître la malice des enfants des hommes, vous qui avez vu passer à vos pieds plus d'une race de géants révoltés contre le ciel ; est-ce que vous seriez destiné, en cette ix centième année, à voir éclater un déluge de calamités

[1] *Vie de M. Olier*, par M. Faillon. — [2] Genes., vii, 6, 11.

Digitized by Google

plus grandes, un cataclysme plus effroyable que tous ceux dont vous avez été témoin ? Notre évangile nous dit qu'au jour où Jésus-Christ célébrait la dédicace du temple, et se promenait solitaire sous le portique de Salomon, c'était l'hiver : *et hiems erat* [1]. Oui, observe saint Augustin à la suite de plusieurs autres commentateurs, oui, c'était l'hiver; car les Juifs nourrissaient à cette heure-là de noirs projets, ils couvaient de sombres pensées dans leurs âmes, et tout était froid autour du Christ : *et hiems erat* [2]. Or, M. F., de nos jours aussi, il se trame contre Jésus-Christ, contre son Église, contre son vicaire, de bien sinistres complots. L'orage gronde, la tempête est terrible : et, cependant, beaucoup de cœurs restent indifférents et froids : *et hiems erat.* Des empires croulants, des dynasties renversées, cette vieille basilique avait vu tout cela plus d'une fois, et elle n'en serait pas trop émue. Des papes assaillis par les factions, exilés par le caractère inquiet et mécontent des romains, cela ne serait pas nouveau pour elle : n'a-t-elle pas eu l'honneur de voir un pontife romain se réfugier à l'ombre de son sanctuaire ? Mais le mal érigé en bien, mais les ténèbres appelées lumière, mais la malice perfide et la séduction hypocrite de l'antechrist faisant leur apparition sur la terre, mais la persécution prenant le masque de la protection ; en un mot, tout ce qui s'accomplit à cette heure, n'est-ce pas l'annonce d'un déluge de maux sans exemple qui va signaler cette six centième année : *Eratque sexcentorum annorum quando diluvii aquæ inundaverunt* ? Ce qui nous est réservé, mes Frères, je ne le sais; je sens que l'on peut et que l'on doit tout craindre. Toutefois j'aime mieux croire que la Vierge Marie, du fond de ce sanctuaire où elle s'est montrée si souvent la patronne de notre monarchie, je pourrais dire la véritable Notre-Dame de France, ou même, comme parlait le moyen-âge, la Notre-

[1] Joann., x, 22. — [2] S. Aug. Tract. in Joann., XLVIII, n. 3.

Digitized by Google

Dame d'Occident [1], interviendra auprès de Dieu par une prière toute-puissante. Et alors, au lieu de m'appesantir sur de trop justes sujets d'alarmes, je tourne le feuillet du livre saint, et, m'arrêtant au chapitre suivant de la Genèse, je me plais à y lire que dans la six cent-et-unième année, les eaux s'étant retirées peu à peu, la terre se raffermit entièrement : *sexcentesimo primo anno*, *imminutæ sunt aquæ,... et exsiccata est facies terræ* [2], et que la colombe ne tarda pas à revenir, apportant la branche d'olivier au patriarche sexcentenaire qui poursuivit encore une carrière de plus de trois siècles. Ainsi soit-il.

[1] Domina Carnotensis... cujus nomen et pignora totius pene latini orbis veneratione coluntur. Guib. Novig. De vita sua. L. I, c. 15.

[2] Genes., VIII, 13.

Digitized by Google

VIII

DISCOURS

PRONONCÉ DANS LA SOLENNITÉ FUNÈBRE DE LA TRANSLATION DES RESTES DE M. L'ABBÉ DE MOUSSAC AU PETIT-SÉMINAIRE DE MONTMORILLON.

(XXII NOVEMBRE MDCCCLX.)

In hoc enim verbum verum est, quia alius est qui seminat, et alius qui metit.

C'est ainsi que se vérifie cette parole : que c'est l'un qui sème et que c'est l'autre qui moissonne.

(JOAN., IV, 37.)

1. Saint Paul a dit que les hommes des derniers jours seront épris d'eux-mêmes, qu'ils se concentreront dans l'admiration de leurs propres œuvres, de leurs propres mérites; qu'ils seront ingrats et n'auront aucun souci, aucun respect, aucun souvenir de leurs ancêtres [1]. Avertis par le grand apôtre, c'est notre devoir de résister aux entraînements de notre siècle, c'est notre tâche d'embrasser et de retenir un esprit meilleur que l'esprit de notre temps. Pour les cœurs généreux, la reconnaissance n'est pas seulement une vertu, c'est un besoin. L'ingratitude n'a point d'accès dans les

[1] II Timoth., III, 1, 2.

Digitized by Google

âmes honnêtes: c'est dire qu'elle est tout à fait inconnue des âmes chrétiennes. En toutes choses donc, de quelques biens et de quelques avantages qu'il s'agisse, après avoir levé les yeux vers Dieu, source première de tous les dons, un mouvement presque instinctif de notre cœur nous pousse à la recherche des auteurs secondaires de ces mêmes dons, afin de payer à leur mémoire le juste tribut de notre gratitude, le fidèle hommage de notre souvenir. Tel est le devoir que nous avons la consolation de remplir aujourd'hui.

Assurément, Messieurs, une des plus hautes richesses de notre Église de Poitiers, c'est ce noviciat ecclésiastique de Montmorillon. Soit que je considère la beauté et la salubrité du site, la grandeur et l'étendue des bâtiments, la nature des traditions et des souvenirs, je ne sache point d'établissement de ce genre qui soit préférable au nôtre. Là, depuis plus d'un demi-siècle, croît et prospère, sous l'œil du Seigneur et sous les ailes de l'Église, la jeune tribu destinée à remplir les vides du sanctuaire dans toute l'étendue de notre vaste territoire. Là s'épanouit aujourd'hui une famille lévitique plus nombreuse qu'à aucune époque, et aussi plus pénétrée d'estime et d'amour que jamais pour la pratique des vertus cléricales. Tandis qu'ailleurs la nécessité d'entreprendre des constructions dispendieuses crée à plusieurs de nos vénérables frères de si grandes sollicitudes, quelquefois de si amers ennuis et de si cruels embarras; tandis que l'affectation forcée de presque toutes les offrandes des fidèles à l'acquittement d'obligations onéreuses absorbe des ressources qu'il serait si désirable de n'appliquer qu'à l'admission gratuite des candidats du sacerdoce, et que, par une conséquence désolante, ces édifices élevés à si grands frais demeurent presque inhabités, ou sont principalement fréquentés de la jeunesse séculière; il se trouve que, par une faveur très-appréciée, notre administration épiscopale est totalement étrangère à ces diverses préoccupations. Il nous

Digitized by Google

reste à entretenir, à perfectionner; il ne nous reste point à créer; et les aumônes diocésaines reçoivent un puissant encouragement dans l'emploi exclusif qui en est fait à la décharge des familles de nos jeunes aspirants. Aussi les cadres du clergé, au lieu de se dégarnir, vont-ils en se recomplétant; et pouvons-nous prévoir le jour où, malgré la création de tant de nouveaux ministères, tous nos besoins seront satisfaits.

Grâces donc soient rendues à Dieu qui nous épargne une partie des angoisses trop souvent attachées à notre charge, et qui adoucit nos autres amertumes en y mêlant ici d'ineffables consolations ! Aussi, notre plus grand bonheur sera toujours de cultiver ce jardin de la science et de la piété ecclésiastique. Nous nourrissons dans notre esprit et dans notre cœur des pensées que nous vous exprimerons dans une autre solennité, lorsque nous consacrerons l'autel de ce temple agrandi et embelli par nos soins. Mais aujourd'hui, nous vous l'avons dit, c'est une dette de justice et de reconnaissance que nous avons voulu d'abord acquitter.

II. Il serait difficile, Messieurs, d'exprimer l'état d'abandon où se trouvaient toutes les Églises de France, et spécialement notre Église de Poitiers, au sortir de la grande tempête révolutionnaire. Le premier des évêques préposés à ce diocèse y mourut presque aussitôt à la peine. Le second était un favori de César, doué de qualités plus ou moins spécieuses; mais il n'était pas de la race des hommes par qui le salut pouvait être opéré en Israël [1]. Puis commença une viduité de dix longues années; je dis viduité, parce que ni le droit ni la coutume ne légitimèrent jamais ces ébauches d'évêques, ces combinaisons de juridiction capitulaire et de nomination royale, disons le mot, ces intrusions déguisées sous un titre coloré, concertées de vieille date déjà entre l'abso-

[1] I Machab., v, 62.

Digitized by Google

lutisme royal et le gallicanisme complaisant dans le but d'éluder ou de suppléer en certains cas l'institution canonique du vicaire de Jésus-Christ. Il y eut donc une vacance prolongée du siége épiscopal. Or, qui ne connaît le déplorable sort d'une Église veuve de son époux, d'un diocèse privé de son pasteur? Autant sont stériles et désenchantées les rives d'un fleuve dont le lit est desséché, autant sont languissantes les œuvres qui ne sont plus fécondées par le regard de l'évêque, ni vivifiées et soutenues par sa présence et sa direction. L'épreuve fut grande pour le diocèse de Poitiers; elle pouvait être funeste et terrible. La bonté de Dieu, nous l'avons dit déjà, y apporta un admirable tempérament. Des hommes se trouvèrent qui surent obvier ou remédier à tout. Le principal d'entr'eux fut celui dont nous ramenons aujourd'hui la dépouille parmi vous.

III. Issu d'une famille qui occupait un rang éminent dans la ville de Montmorillon, élevé à cette célèbre école de Saint-Sulpice d'où sont sortis tant d'apôtres, décoré des palmes doctorales de l'antique Sorbonne, l'abbé Félix-Laurent Augier de Moussac avait été de bonne heure investi des dignités de l'Église: à l'âge de vingt-huit ans, il était vicaire général de ce diocèse. Il n'entre point dans ma pensée de faire ici son éloge funèbre, et de redire les services de tous genres qu'il rendit à la religion durant toutes les phases d'une époque si féconde en événements. Homme de science et homme de foi, prêtre irréprochable et exemplaire, caractère ferme et résolu, âme grande et désintéressée, l'abbé de Moussac mérite d'être rangé en tête de ces anciens d'Israël qui avaient connu et desservi le premier temple, et qui, après avoir subi les rigueurs de la captivité et de l'exil, ont appliqué une main courageuse à la réédification difficile et souvent interrompue du temple nouveau. Si j'avais à tracer son portrait, les livres d'Esdras et de Néhémie m'en fourniraient tous les détails;

Digitized by Google

j'y joindrais quelques traits empruntés aux derniers chapitres du livre de l'Ecclésiastique, et je le placerais parmi les personnages justement honorés qui sont nos pères et dont nous sommes la descendance. « Tout en eux, jusqu'à la noblesse de leur visage et la majesté de leur maintien, révélait des hommes destinés au commandement; on se soumettait de soi-même à leur autorité. Grands en vertu, éminents en prudence, ils faisaient revivre dans leur personne la dignité des prophètes. Ils ont tenu d'une main forte le sceptre du pouvoir durant leur vie, et leur solide sagesse a formé des hommes dignes de leur succéder; ceux qui sont nés d'eux laisseront à leur tour un nom qui renouvellera la louange de leurs pères. Ils ont eu la gloire de rebâtir la maison du Seigneur et de relever son temple saint [1]. »

Mais c'eût été peu d'avoir relevé le temple, si le temple était demeuré sans ministres. Or, le mal dominant d'alors, le sujet d'épouvante pour ceux qui présidaient à nos Églises, c'était la perspective de l'extinction prochaine du sacerdoce. Chaque jour, les vétérans descendaient dans la tombe, sans qu'on vît poindre l'espoir de les remplacer. Les séminaires avaient été convertis en hôpitaux ou en casernes, et le pouvoir public était résolu à ne s'en pas dessaisir. Avec cette sûreté de coup d'œil, avec cette netteté de vue qui lui appartenait, l'abbé de Moussac comprit qu'il fallait reprendre l'œuvre du sanctuaire par les fondements, et que toute la question de l'avenir reposait dans la création des petits séminaires. Par là on préparait des recrues sacerdotales qui répareraient un jour ou l'autre toutes les brèches béantes de la maison du Seigneur. Plein de cette pensée, il aperçoit dans sa ville natale un magnifique monument qui n'a plus de destination assortie à son importance. Le moment est précieux. La crise révolutionnaire a laissé partout des em-

[1] Eccli., XLIV, 1 et seq.

Digitized by Google

barras financiers qui écartent toute possibilité d'utiliser ou d'aliéner avec avantage ce vaste édifice. Aussitôt, il en assure l'usage perpétuel au diocèse, au moyen d'un traité qui révèle sa rare perspicacité et sa profonde intelligence des affaires. Encore bien qu'il se rende le témoignage d'avoir travaillé dans l'intérêt de la cité autant que dans l'intérêt de la religion, il prévoit les retours des esprits et les vicissitudes des temps; il sait que des jours mauvais peuvent venir où son opération serait attaquée par des passions inintelligentes. En conséquence, il donne à son contrat ce caractère de stabilité, ces conditions de légalité, qui le placent au-dessus de toutes les contestations, et qui le feront triompher de tous les efforts tentés par une réaction aveugle. Puis, cette œuvre ainsi cimentée devient l'occupation principale de sa vie. Tout était à refaire pour l'appropriation de cet immeuble à sa destination nouvelle. Il y emploie une partie de sa fortune personnelle; il stimule de toute part la charité des prêtres par des circulaires nombreuses qui sont de sa rédaction, par des prédications et des quêtes dont il est l'instigateur. Avec cette entente des choses positives qui était propre à l'ancien clergé de France, il surveille lui-même l'emploi des deniers, il examine les devis, il signe les marchés, il préside en personne aux moindres travaux, il en contrôle l'exécution, et l'on peut dire de lui ce que l'écrivain sacré a dit de Néhémie, c'est qu'il a mis l'empreinte de sa main sur toutes les murailles de cette demeure sainte, c'est qu'il en a clos toutes les entrées et les fenêtres, c'est qu'il en a fait tenir les portes et les serrures: *qui erexit nobis muros eversos, et stare fecit portas et seras* [1]. Enfin, ce vieillard vénérable, ce prêtre à cheveux blancs n'hésite pas à rompre avec les habitudes de toute sa vie; pendant plusieurs années, il s'astreint à enseigner lui-

[1] Eccli., XLIX, 15.

Digitized by Google

même les premiers éléments de latin et à présider les exercices de la communauté naissante.

Voilà, Messieurs, ce qu'a fait cet homme de bien, ce serviteur bon et fidèle, cet administrateur vigilant de l'Église de Poitiers. Il a vécu assez pour jouir en partie de son travail ; il a vu cet établissement, sous une habile direction, parvenir à un degré de prospérité inattendue, et multiplier à la fois les bons chrétiens dans la société et les bons prêtres dans l'Église. Le Seigneur lui a épargné d'être témoin de la désolation qui ne tarda pas à suivre son trépas, alors que des maîtres justement aimés et vénérés furent arrachés à la tendresse des élèves et à la confiance des familles. Mais cette crise, qui trouva plus tard son remède dans la création de notre collége catholique de Poitiers, eut pour résultat de rendre à cette maison son cachet pleinement ecclésiastique. Et nous osons dire qu'aujourd'hui le gouvernement de notre petit séminaire, restitué à son caractère véritable, se distingue entre tous les autres par la fidèle observation de la discipline de Trente, et fait revivre parmi nous, autant que notre siècle le comporte, les règles si salutaires de la sainte cléricature. Là est pour nous la principale joie de notre épiscopat, là est pour notre Église la source de toutes ses espérances.

IV. Mais Dieu nous garde d'user de ce bienfait avec une complaisance égoïste ou une indifférence oublieuse ! Nous mériterions qu'il nous fût enlevé, si nous avions le malheur de méconnaître ceux à qui nous le devons. L'Esprit-Saint a dit : « L'espérance de l'ingrat fondra comme un glaçon « d'hiver » : *Ingrati enim spes, tanquam hybernalis glacies tabescet* [1]. Pour les ministres de la loi nouvelle, le souvenir reconnaissant de ceux qui leur ont préparé les voies est une partie intégrante de la religion. C'est ainsi que le divin

[1] Sap., XVI, 29.

Digitized by Google

Sauveur s'en est exprimé avec ses apôtres. Entendez ce langage : « Je vous ai envoyés moissonner ce qui n'est pas le « fruit de votre propre travail ; d'autres ont travaillé, et vous « êtes entrés en jouissance de leurs travaux. Ainsi s'accom- « plit le proverbe, que c'est l'un qui sème et que c'est l'autre « qui récolte. Or, celui qui récolte reçoit la récompense ; de « telle sorte, pourtant, que celui qui a semé partage aussi la « joie de celui qui moissonne[1]. » Belle et mémorable doctrine par laquelle le divin Sauveur a révélé aux premiers prédicateurs de l'Évangile le lien de famille qui les unissait à leurs prédécesseurs les prophètes, les juges, les patriarches de l'ancienne loi, et leur a montré la communauté de leurs travaux et de leurs récompenses. L'apostolat, en effet, se compose d'une série de générations, où les nouveau-nés bénéficient des œuvres de leurs ascendants et profitent de leur héritage. Sans doute, comme l'a dit Notre-Seigneur, le rôle de celui qui moissonne est plus facile et plus doux : *et qui metit, mercedem accipit.* Toutefois, il n'en est pas de l'ordre de la grâce comme de l'ordre temporel, où trop souvent celui qui a semé ne recueille rien pour lui-même. Le divin Maître, qui est un rémunérateur fidèle envers ceux qui le servent, a voulu qu'il en fût autrement. Quiconque a semé dans le champ divin, est assuré de jouir du résultat de son travail, et de partager la joie de celui qui moissonne : *ut, et qui seminat, simul gaudeat, et qui metit.*

Toute la pensée de la solennité de ce jour est exprimée dans ces paroles de l'Évangile.

Ah ! nous aussi, quand le pasteur suprême nous a envoyé vers ce diocèse, il a bien pu nous dire. « Je vous envoie « moissonner ce que vous n'avez pas semé ; d'autres ont tra- « vaillé, et vous allez entrer en jouissance du fruit de leurs tra- « vaux » : *Alii laboraverunt, et vos in labores eorum introistis.*

[1] Joann., IV, 36, 37, 38.

Digitized by Google

Oui, d'autres avant nous ont travaillé ici ; ils ont travaillé longtemps, ils ont travaillé beaucoup, ils ont travaillé au milieu d'obstacles sans cesse renaissants. Ces nobles et courageux ouvriers, ces infatigables travailleurs, partout, sur notre chemin, nous rencontrons encore la trace de leurs sueurs, la marque de leurs pas : *Alii laboraverunt.* En particulier, que de démarches, que d'efforts, que de sacrifices, que de temps, que de persévérance, n'a-t-il pas fallu pour aboutir à l'établissement de ce séminaire ! Et quand, levant aujourd'hui mes yeux, j'aperçois devant moi cette multitude de jeunes têtes déjà ornées de la couronne cléricale, cette blonde famille de lévites déjà parés de leur tunique de lin pour le service des autels ; quand je constate ainsi de mes yeux que désormais l'hiver est passé, que les jours de l'été sont venus, et que les plaines ont blanchi pour la moisson : *et regiones jam albæ sunt ad messem*[1], ah ! sans doute, la récompense est pour moi, heureux moissonneur : *et qui metit, mercedem accipit* ; mais elle n'est pas pour moi seul. A l'heure qu'il est, je n'en doute pas, celui qui a semé est dans la joie comme celui qui moissonne : *ut, et qui seminat, simul gaudeat, et qui metit.* Que dis-je ? le bienheureux semeur récolte dans la vie éternelle les fruits que nous ne cueillons encore que sur la terre : *et congregat fructum in vitam æternam.* Chaque nouvelle gerbe de prêtres que nous serrons entre nos bras est une gerbe nouvelle de gloire qui éclate autour de son front. Notre fécondité ici-bas fait sa félicité là-haut. Et quand après une de ces retraites bénies qui ont éveillé dans tous ces jeunes cœurs les plus purs élans de la foi, de la piété, de l'amour, en entrant dans cette enceinte, nous y trouvons une odeur de froment qui nous fait dire comme à Jacob : « Voici l'odeur de nos « fils, pareille à l'odeur d'un champ plein d'épis que le

[1] Joann., IV, 35.

Digitized by Google

« Seigneur a béni [1] »; oh ! alors, du sommet de cette colline de Montmorillon, cette odeur de pureté, de charité, de dévouement, de sacrifice, ce parfum de tant de fils d'Aaron qui forment la frange de notre vêtement, s'élève jusqu'à la montagne céleste; et là il y a des joies qui font écho à nos joies, des tressaillements qui répondent à nos tressaillements; et celui qui a semé se réjouit avec celui qui moissonne : *Ut, et qui seminat, simul gaudeat, et qui metit.*

V. Cependant, Messieurs, nous avons voulu pour notre généreux semeur quelque chose de plus. Nous avons voulu qu'il pût en quelque sorte partager avec nous la jouissance de la récolte sur la terre. Nous avons désiré que ses restes mortels fussent apportés ici. Est-ce que sa dépouille n'avait pas droit à cette distinction? Tandis que ses anciens collègues, élevés à la dignité des pontifes, en ont obtenu la sépulture privilégiée, n'est-il pas juste que lui, qui a refusé jusqu'à trois fois l'épiscopat, soit honoré aussi jusque dans sa tombe? Ou plutôt, puisqu'il n'a jamais connu dans sa vie que l'abnégation et l'oubli de lui-même, nous dirons que c'est un nouveau service, un nouveau bienfait que nous avons voulu recevoir de lui. Ses ossements nous prêcheront les vertus qu'il a pratiquées, en même temps que les caractères gravés sur son sépulcre entretiendront à tout jamais dans cette demeure l'un des plus nobles sentiments, qui est celui de la reconnaissance [2].

Nous ne vous avons point connu, ô vénérable vieillard. A l'heure où Dieu vous appelait à lui, à l'heure où vous

[1] Gen., XXVII, 27.

[2] Autour de la pierre tumulaire qui couvre les restes du vénérable défunt, on lit cette inscription latine :

HIC. REQVIESCIT. REVER. MAGISTR. AC. DNVS. FELIX. PAVLVS. LAVRENTIVS. AVGIER DE MOVSSAC. PRESB. DOCTOR. THEOLOGVS. PER. XLVI. ANNOS. VICARIVS. GENER. PICTAVEN. HVJVSCE. SEMINARII. INSTITVTOR. AC. FVNDATOR. QVI. EXILIVM. OB. FIDEM. PERPESSVS. DIŒCES. PICTAVEN. TEMPORIBVS. ASPER-

Digitized by Google

rtriez dans le repos après un si long travail, nous ne faisions encore que débuter, comme les plus jeunes de ces enfants, dans la carrière du noviciat sacré. Mais nous savons que vous avez beaucoup semé dans le champ que nous cultivons, et votre mémoire nous est précieuse. Nous aurons travaillé dans des temps différents, mais nous aurons travaillé à la même œuvre; et le Seigneur daignera peut-être nous accorder la même récompense éternelle, conformément à cette parole de saint Augustin, expliquant le texte de saint Jean que nous venons de commenter : *Dispares temporis labores habuerunt ; sed gaudio pariter perfruentur, mercedem simul habituri vitam æternam*[1]. En attendant, il nous est doux de vous réintroduire aujourd'hui dans cette ville qui fut votre séjour de prédilection, dans cette maison qui fut relevée par vos mains; au milieu de votre famille selon la nature et de votre famille selon la grâce. L'une et l'autre est restée digne de vous. Et l'une et l'autre, en répandant avec moi sa prière sur votre mausolée, n'aspire qu'à marcher sur vos traces ici-bas, qu'à imiter vos œuvres de religion et de charité, afin qu'après avoir semé en terre, nous puissions moissonner dans les cieux. Ainsi soit-il.

RIMIS. SAPIENTISSIME. ADMINISTRATA. EPISCOPATV. TER. RECVSATO. OBDORMIVIT IN. DOMINO. DIE. XXII. APRILIS. ANNO. M. D. CCC. XXVII. ÆTATIS. SVÆ. LXXIV. ORATE. PRO. EO.

Cette première inscription est complétée par celle-ci :

LVD. ED. EPS. PICTAVEN. TANTORVM. BENEFACTORVM. MEMOR. HIC. TVMVLANDVM. CVRAVIT. ANNO. M. D. CCC. LX.

[1] S. Aug., Tract. XV in Joann., 32.

Digitized by Google

IX

HOMÉLIE

PRONONCÉE

EN LA SOLENNITÉ DU XI^e^ ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE

(XXV NOVEMBRE MDCCCLX.)

Vigilate ergo ; nescitis enim quando veniat, sero, an media nocte, an galli cantu, an mane.

Veillez donc, car vous ne savez pas quand viendra le maître de la maison, le soir, ou minuit, ou au chant du coq, ou le matin.

(Évangile de cette solennité. MARC., XIII.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES, ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST.

I. L'Église, qui nous ordonne de solenniser chaque année le souvenir anniversaire de notre consécration épiscopale, veut que cette solennité soit pour nous, en même temps que pour notre troupeau, l'occasion d'un enseignement et d'une leçon. Voilà pourquoi l'évangile que nous venons de chanter contient un des plus graves avertissements de Notre-Seigneur à ses disciples. Le divin Sauveur se compare à un homme qui, partant pour un voyage, a distribué à ses serviteurs les

Digitized by Google

divers offices de la maison, et qui a commandé au portier de veiller : *et janitori præcepit ut vigilet.* « Veillez donc, leur « dit-il, car vous ne savez pas quand viendra le maître de la « maison, si ce sera le soir, ou à minuit, ou au chant du « coq, ou le matin ; veillez de crainte que, survenant tout à « coup, il ne vous trouve endormis. Et ce que je vous dis, je « le dis à tous : veillez. »

Cette parole, en effet, s'adresse à tous : *omnibus dico*; car tous sont serviteurs du père de famille, tous ont un office à remplir dans sa maison. Mais cette parole s'adresse spécialement à quelques-uns : *vobis dico*; elle s'adresse particulièrement et nommément à celui qui est constitué gardien de la maison, à celui qui en tient les clefs, à celui qui a la fonction d'ouvrir et de fermer : *et janitori præcepit ut vigilet.*

Jésus-Christ a dit plus haut : « Voyez, veillez et priez » : *Videte, vigilate et orate.* Et saint Hilaire nous a appris que ces trois mots s'adressent surtout aux évêques. *Videte* : « Voyez »; les évêques sont les prophètes de la loi nouvelle; or, les prophètes sont appelés les *voyants* du Seigneur; les évêques doivent donc voir de haut et ils doivent voir loin. *Vigilate* : « Veillez » ; les évêques sont des sentinelles, et la vigilance est le devoir propre et indispensable des sentinelles. *Orate* : « Priez » ; les évêques sont les avocats des peuples auprès de Dieu, et la cause des peuples auprès de Dieu se plaide par la prière. Il y aurait là d'utiles doctrines à développer : je ne m'y arrêterai pas aujourd'hui. Mon attention s'est surtout portée sur ce qui suit : « Veillez, car vous ne « savez pas quand viendra le maître de la maison, si ce « sera le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou le matin. « Veillez, de peur que survenant tout à coup, il ne vous « trouve endormis. »

D'après tous les commentateurs du texte sacré, cette venue du maître, pour laquelle nous devons toujours nous tenir

Digitized by Google

prêts, c'est celle dans laquelle il frappera à la porte de chacun de nous au jour de notre mort ; et c'est aussi celle dans laquelle il frappera à la porte de tous au jour de la consommation finale. C'est donc en vue de notre propre fin, et en vue de la fin du monde entier, qu'il nous est recommandé de veiller sans relâche, attendu que, pour l'une et pour l'autre, le maître de la maison de notre corps, qui est aussi le maître de la maison de l'univers, peut se présenter à toute heure, ou le soir, ou à minuit, ou au chant du coq, ou le matin, et que notre malheur serait irréparable s'il nous trouvait endormis.

II. Pour ma part, mes vénérables Frères, c'est la onzième fois que l'Église m'adresse cette monition, depuis le jour où elle m'a fait monter sur le siége pastoral. L'évêque, qui doit travailler à ce que tous les autres se tiennent prêts pour la visite du Seigneur, doit veiller plus que tous les autres à se tenir prêt lui-même. Qui peut me garantir que cette douzième année de mon épiscopat, qui commence aujourd'hui, s'achèvera tout entière pour moi ici-bas ? La mort répugne tellement à notre nature que, volontiers, nous en écartons l'image de notre esprit. Le démon, après nous avoir autrefois fait perdre le privilége de l'immortalité en nous entraînant au péché, s'applique maintenant à nous persuader, jour par jour, et année par année, que nous sommes restés immortels ; il cherche à nous aveugler sur notre condition caduque et périssable, dans le but de nous ravir encore l'immortalité bienheureuse au delà de la tombe. La religion fait donc sagement de nous répéter les injonctions du divin Maître : « Voyez, veillez, priez, car vous « ne savez pas où vous en êtes de la vie » : *Nescitis enim quando tempus sit.* Le Seigneur ne s'est point engagé à venir à une heure plutôt qu'à une autre, il ne choisira pas le moment où il vous plaira d'être prêts, mais c'est à vous de vous tenir prêts pour le moment qu'il lui plaira de choisir. Vien-

Digitized by Google

dra-t-il le soir, alors que votre justice sera sur son déclin, alors que le dernier crépuscule de la grâce ne versera plus dans votre âme qu'une lumière équivoque et mourante? Viendra-t-il à minuit, alors que vous serez ensevelis dans les ténèbres du péché, profondément endormis dans l'insensibilité de vos habitudes criminelles? Viendra-t-il au chant du coq, à l'heure de la première résipiscence, à l'heure du premier réveil de votre cœur? Enfin viendra-t-il le matin, quand les rayons du soleil divin auront de nouveau inondé votre âme de leur bienfaisante lumière, l'auront ranimée de leur chaleur vivifiante? Vous n'en savez rien; il s'est réservé sa liberté; il est le maître de la maison, il peut venir y frapper à la porte quand il lui plaira; et, s'il vous a révélé quelque chose à cet égard, cette révélation est beaucoup plus effrayante que rassurante; il a dit qu'il viendrait à l'heure où vous n'y penseriez pas, au jour où vous n'y compteriez pas : *qua hora non putatis*[1], *in die qua non speratis, et hora qua ignoratis*[2].

Demandez donc pour moi, mes très-chers Frères, demandez que je sois ce portier éveillé, toujours dispos pour recevoir le maître quand le maître viendra; demandez que mon âme soit toujours éclairée du plein midi de la vérité et de la grâce, toujours animée de la ferveur du saint amour, en un mot, toujours prête pour le retour du maître.

III. Est-ce là ce que je pourrais dire aujourd'hui, à la fin de cette onzième année? Le nombre onzième signifie le péché : *numerus undecimus peccatum est.* Il représente la transgression des commandements : *transgressio mandatorum*, la prétergression de la justice : *prætergressio justitiæ*[3]. C'est qu'en effet, le chiffre dixième est celui de la loi ou du

[1] Luc., XII, 40. — [2] Matth., XXIV, 50.

[3] S. August., Quæst. in Exod., CXIII.—De consensu evangel., L. II, 12, 13.

Digitized by Google

décalogue; c'est le denier du père de famille, c'est-à-dire le don de la grâce ici-bas et le salaire de la gloire là-haut. Ç'a été le crime de Lucifer de n'être pas satisfait du sort qui lui était fait; ç'a été le crime de nos premiers parents de vouloir s'élever au-dessus de la condition que Dieu leur avait réservée; et Lucifer et nos premiers parents, en transgressant la loi, en ne se contentant pas du denier du père de famille, ont commis le péché; et ils ont perdu le don de la grâce et le salaire de la gloire. Et ce chiffre onzième, dit saint Augustin, est tellement demeuré le signe sacramentel du péché, que c'est de ce chiffre, multiplié par le chiffre septième, qui représente l'homme et l'humanité, que le Christ a voulu naître dans la plénitude des temps, alors qu'il est sorti de la soixante-dix-septième génération (selon la généalogie de saint Luc), pour détruire l'iniquité et mettre fin au péché. Et c'est ce même chiffre, multiplié de la même façon, que N.-S. J.-C. a employé lorsqu'il a voulu exprimer le nombre indéfini du péché : *septuagies septies.*

Seigneur, mon Dieu, n'entrez donc point aujourd'hui en jugement avec votre serviteur; ne lui demandez pas ses comptes à la fin de cette onzième année. Les règnes de onze ans sont mal notés dans l'histoire de votre peuple : ce furent les règnes de Joachim et de Sédécias. De chacun de ces deux rois il est écrit : *et undecim annis regnavit, et fecit malum coram Domino* [2]. Accordez-nous bien plutôt cette grâce, que notre douzième année s'élève à la hauteur de tout ce qui est figuré par ce roi des nombres, par ce nombre de la doctrine, par ce nombre de l'apostolat, par ce nombre de la céleste judicature, par ce nombre de l'universalité et de l'éternité. Oh! oui, puissions-nous si bien employer chacun des jours de cette année, qu'après avoir siégé ici-bas parmi les successeurs de vos douze apôtres, nous méritions de

[1] S. Aug. *loc. cit.* — [2] IV Reg., XXIII, 36, 37. — *Ibid.*, XXIV, 18, 19.

Digitized by Google

nous asseoir un jour sur un de ces douze trônes que vous avez préparés à ceux qui doivent juger avec vous les douze tribus d'Israël.

IV. Car, mes vénérés Frères et mes chers Fils, il y aura pour les hommes un jour de jugement universel, il y aura pour la terre un jour de catastrophe finale. Notre siècle impie n'y veut pas croire, et les chrétiens de ce siècle n'y veulent pas penser. Ceux qui s'avisent de se souvenir encore qu'il y aura un dernier jour, ceux qui s'obstinent à le prévoir, à le redouter, et, dans un certain sens, à le désirer, on leur jette d'ingénieux sarcasmes comme à des visionnaires effrayants et effrayés, à des prophètes de malheur; on invente à leur adresse les qualifications de pessimistes et d'alarmistes : comme si les justes répréhensions de saint Paul [1] et de plusieurs saints docteurs à l'égard des téméraires qui voulaient assigner la date prochaine et certaine du dernier avénement de Jésus, avaient pour but de démentir les doctrines de ce même apôtre et de toute la tradition apostolique; comme si, enfin, rien pouvait jamais prévaloir contre les avertissements de N.-S. J.-C. et contre le sentiment et le langage des saints. Oui, il y aura un dernier avénement du Seigneur : jour redoutable et à la fois désirable, jour qui sera celui de toute justice, jour qui amènera enfin le triomphe complet de J.-C., alors que tous ses ennemis étant mis sous ses pieds, il règnera sans contestation et sans partage.

Or c'est de ce jour-là qu'il est dit dans notre évangile : « Voyez, veillez, priez, car vous ne savez pas quand le mo « ment viendra ». Sera-ce le soir, c'est-à-dire, à l'une de ces heures où tout semble décliner sur la terre, quand il fait sombre, quand il se fait tard et que la lumière baisse sensiblement? Sera-ce à minuit, c'est-à-dire, au sein de la con-

[1] II Thessal., II, 2.

Digitized by Google

fusion et des ténèbres, dans la nuit obscure de toute vérité et de toute doctrine, dans l'absence et l'anéantissement de tous les principes de la religion et du droit? Sera-ce au chant du coq, c'est-à-dire, à l'heure où l'horizon, légèrement éclairci et déjà nuancé de teintes blanchâtres, laisse espérer le retour de la lumière? Sera-ce le matin, lorsque la société, voyant reparaître le soleil de la vérité et de la justice, se croira certaine d'avoir désormais encore devant elle toute une journée brillante et prospère? Sera-ce aujourd'hui, sera-ce demain, sera-ce bientôt, sera-ce dans un temps reculé? Nul ne sait rien, nul ne peut rien prévoir, nul ne peut rien dire de certain à cet égard. Ce qui est certain seulement, c'est que cela viendra lorsqu'on y pensera le moins, lorsqu'on y comptera le moins : *qua hora non putatis, in die qua non speratis*; et ce qui est manifeste, c'est qu'on y croit, et surtout c'est qu'on y pense, c'est qu'on y compte de moins en moins. Ce qui est manifeste encore, c'est que la mesure de l'iniquité se comble tous les jours; c'est que tous les liens des sociétés se dissolvent; c'est que tous les étais humains de l'Église s'écroulent; c'est que le mal, si grand qu'il soit dans les faits, est plus grand et plus profond dans les idées; c'est que les adversaires du bien ont pour complices plusieurs de ses défenseurs; c'est qu'aucune époque n'a vu, dans de plus vastes proportions, la transgression des commandements, le mépris de la justice naturelle comme de la loi révélée; c'est que la marque du chiffre onzième est imprimée sur tout ce que nous voyons : *Undenarius numerus peccatum; undenarius numerus, prætergressio mandatorum, transgressio legis et justitiæ.*

Quelles sont les pensées du Seigneur sur l'Église, sur la société, sur Rome, sur la France, sur le monde? Devons-nous descendre désormais par une pente inclinée jusqu'au fond de l'abîme? Devons-nous remonter jusqu'à la lumière? Il m'est doux de le répéter : les prédictions des saints,

Digitized by Google

les pressentiments des bons semblent nous permettre d'espérer encore pour l'Église militante des jours de triomphe au moins temporaire. Mais je n'en dis pas moins à chacun de vous, mes vénérables Frères et mes chers Fils, ce que je me dis à moi-même : *Vigilate* : « Veillez », afin que, quoi qu'il advienne, à l'heure des ténèbres ou à l'heure de la lumière, à l'heure de la chute ou à l'heure du relèvement, vous ne soyez point trouvés endormis : *Ne cum revente venerit, inveniat vos dormientes* Amen.

Digitized by Google

X

MANDEMENT ET ORDONNANCE

CONCERNANT

L'ŒUVRE DITE DU DENIER DE SAINT-PIERRE.

LOUIS-FRANÇOIS-DÉSIRÉ-ÉDOUARD PIE, par la grâce de Dieu et du siége apostolique, évêque de la sainte Église de Poitiers, assistant au trône pontifical, etc.;

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en N.-S.

Considérant que la plus grande partie des États de l'Église a été envahie par une usurpation que la suprême autorité du vicaire de Jésus-Christ et celle du corps entier des pasteurs de l'Église a déclaré inique et sacrilége;

Considérant qu'il est de l'honneur et du devoir des catholiques de subvenir aux rigoureuses nécessités du gouvernement ecclésiastique et aux besoins du père commun de toute la chrétienté, aussi longtemps que dureront la spoliation et la trahison dont l'Église entière est victime;

Digitized by Google

Considérant que le sentiment de religion et de piété filial qui a déjà porté nos diocésains à faire des offrandes importantes durant le cours de la présente année demande à être encouragé et dirigé, sans que néanmoins l'organisation donnée à cette œuvre altère en rien son caractère de pleine liberté et spontanéité ;

Le saint nom de Dieu invoqué,

Nous avons mandé et ordonné, mandons et ordonnons ce qui suit :

ART. 1er. — *L'œuvre*, communément appelée *du Denier de Saint-Pierre*, est et demeure jusqu'à nouvel ordre établie dans notre diocèse.

ART. 2. — Tous les prêtres exerçant la juridiction curiale ou quasi-curiale feront connaître au prône de la grand'messe qu'une liste est ouverte chez eux pour tous les fidèles qui voudront verser entre leurs mains, à chaque semestre, une offrande destinée aux besoins du gouvernement ecclésiastique.

Nous continuerons nous-même de recevoir les offrandes que nos diocésains préfèreraient déposer directement à l'évêché, où un registre est et demeure ouvert à cet effet.

ART. 3. — Pour procurer une plus grande facilité aux personnes moins favorisées de la fortune, une quête aura lieu dans toutes les églises et à tous les offices du matin et du soir, le dimanche de la solennité de saint Pierre.

Dans le même but, un tronc pourra être indiqué dans toutes les églises pour le *Denier de Saint-Pierre*.

ART. 4. — Avant la fin de janvier et avant la retraite ecclésiastique, les sommes ainsi perçues devront être transmises à l'évêché par l'intermédiaire des doyens, afin que ces secours soient adressés sans aucun délai à leur haute destination.

Digitized by Google

Art. 5. — Le saint-père ayant érigé à Rome une archi-confrérie de Saint-Pierre, nous nous réservons d'y faire agréger tous les fidèles qui participeront à l'œuvre établie par la présente ordonnance, et nous indiquerons les prières qui doivent être jointes à l'aumône pour profiter des indulgences et autres faveurs accordées par le chef de l'Église.

Et sera notre présente ordonnance lue et publiée dans toutes les églises de notre diocèse, le dimanche six janvier prochain, fête de l'Épiphanie de Notre-Seigneur.

Donné à Poitiers, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le trente et un décembre mil huit cent soixante.

Digitized by Google

XI

ORAISON FUNÈBRE

DE MONSEIGNEUR J.-B.-A. GEORGE-MASSONNAIS, ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX

PRONONCÉE

AU SERVICE FUNÈBRE DE QUARANTAINE, LE XXX JANVIER MDCCCLXI,

DANS LA CATHÉDRALE DE PÉRIGUEUX.

Vir sapiens fortis est, et vir doctus robustus et validus.

Le sage est vaillant, et le docte est vigoureux et résolu.

(Au Livre des PROVERBES, c. XXIV, v. 5.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

C'est le moins que l'évêque soit un sage, et c'est une nécessité qu'il soit du nombre des doctes. Mais ni la sagesse ni la science ne lui suffisent, si chacune de ces qualités ne se complète par la force. Il faut à l'évêque toutes les vertus du chrétien, toutes les vertus du prêtre ; il les lui faut dans un degré éminent. Mais si vous me demandez laquelle de ces vertus est la vertu propre de notre état, l'apanage distinctif de notre profession, la réponse sera facile. L'ordre est un sacrement un et multiple, qui confère dès le début à ceux qui y participent un certaine mesure de force, une certaine énergie de résistance. Il est dit au diacre : *Accipe Spiritum*

Digitized by Google

sanctum ad robur, ad resistendum[1]... L'épiscopat qui est la suprême plénitude de l'ordre, c'est l'apogée de la force spirituelle et de la résistance sacrée. Aussi, après que le consécrateur et ses deux assistants ont posé leurs mains sur la tête de l'élu, en lui disant d'un façon absolue et sans restriction : *Accipe Spiritum sanctum* : « Recevez le Saint-« Esprit », tous trois encore joignent leurs mains épiscopales pour le couronner de la mitre, et ils disent : « Seigneur, nous imposons sur la tête de votre pontife et de votre athlète : *antistitis et agonistæ tui*, le casque de la défense et du salut, afin que, son front étant ainsi décoré, et sa tête étant armée des cornes de l'un et l'autre Testament, il apparaisse terrible aux adversaires de la vérité, et qu'il soit contre eux un assaillant robuste » : *quatenus decorata facie et armato capite, cornibus utriusque Testamenti terribilis appareat adversariis veritatis, et impugnator eorum robustus existat*[2]. C'est donc à l'évêque qu'il faut principalement appliquer la maxime que j'ai invoquée en tête de ce discours; c'est de l'évêque qu'il faut dire qu'il n'est pas assez sage s'il n'est également fort et vaillant, qu'il n'est pas convenablement docte s'il n'est en même temps vigoureux et résolu : *Vir sapiens, fortis; et vir doctus, robustus et validus.*

Ce qui m'amène aujourd'hui parmi vous, mes Frères, c'est sans doute le besoin d'acquitter une dette de mon cœur envers le doyen des évêques de notre province, envers un prélat qui m'a honoré de son amitié; c'est le désir de mêler mes larmes aux vôtres, et de répondre à la marque de confiance dont m'a prévenu ce vénérable chapitre ; mais, par-dessus tout, c'est le devoir de glorifier un pontife dont toutes les actions et toutes les paroles ont été marquées au coin

[1] Pontific. Romanum, De ordinatione diaconi.
[2] *Ibid.*, De consecratione electi in episcopum.

Digitized by Google

de la vigueur apostolique. Je ne redirai pas toutes ses œuvres, elles vous sont trop connues, et notre très-éminent métropolitain les a déjà célébrées au jour des obsèques; mais je dirai principalement l'esprit dans lequel il les a accomplies. Je le dirai pour votre consolation et la mienne; je le dirai pour l'édification et l'enseignement de la génération présente et des générations à venir. Car l'oracle des Églises de l'Orient l'a proclamé : « C'est une obligation de piété et de conscience, tandis que la vie de tant de personnages sans principes et sans foi trouve chaque jour d'ardents panégyristes, de ne pas laisser dans le silence et dans l'oubli la mémoire des hommes éminents de l'Église » : *Neque alioqui pium, neque tutum est, cum impiorum hominum vita memoriæ prodatur, eximios pietate viros silentio prætermittere*[1]. J'entrerai donc en matière, mes Frères, et, sans autre ordre que celui du développement de mon texte, je célébrerai la forte sagesse et la vigoureuse doctrine de votre Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Monseigneur Jean-Baptiste-Amédée GEORGE-MASSONNAIS, évêque de Périgueux et de Sarlat.

I

L'évangéliste a exprimé en deux mots toute la vie du prince des pasteurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Facere et docere :* « Faire et enseigner[2] ». Ce fut aussi toute la vie de votre évêque. Force unie à la sagesse dans l'action, force unie à la doctrine dans l'enseignement : j'aurais tout dit si Dieu me faisait la grâce d'exposer convenablement ces deux aspects de mon sujet, plutôt distincts que différents. Mais avant tout, jetons un coup d'œil sur le point de départ et sur les préludes de cette noble vie.

[1] Greg. Naz. Orat. XXI, 5. Migne, T. I, p. 1807. — [2] Act. I, 1.

Digitized by Google

Cette plante, qui devait s'imbiber des plus rares parfums de la grâce, et sur laquelle l'Esprit-Saint devait verser la plénitude de ses dons, avait été semée dans un sol béni; elle procédait d'une souche sainte; elle avait été nourrie des sucs les plus exquis et les plus propices. La terre natale du jeune Amédée, ce fut une portion de cette héroïque province qui venait de se signaler à l'admiration du monde entier par son attachement invincible à la foi, par son énergie acharnée contre le schisme, par sa fidélité inviolable à tous les principes de la vérité et de la justice. Sa maison, c'est une maison privilégiée, où toutes les traditions patriarcales, toutes les observances antiques qu'il saura si souvent préconiser et recommander, ont été religieusement maintenues. Sa mère et sa première éducatrice, c'est une femme d'un grand cœur, qui honore son précoce veuvage par sa forte vertu, qui se partage entre Dieu et ses fils, et qui a enfanté celui-ci non pas tant pour elle-même que pour le tabernacle. Des bras de sa mère, il passe en quelque sorte dans ceux de la mère de Marie, je veux dire, dans ce collége de Sainte-Anne d'Auray, où il a pour premiers maîtres les plus habiles comme les plus religieux instituteurs de la jeunesse, ces Pères de la Compagnie de Jésus auxquels il donnera des marques de sa confiance et de son amour jusqu'à son dernier souffle. A leur tour, les fils d'Ignace le remettent aux mains des fils d'Olier, de ces hommes vénérables par leur simplicité comme par leur savoir, qui pratiquent tous les jours sous les yeux des élèves du sanctuaire ce qu'ils leur enseignent, et qui, étrangers eux-mêmes aux dignités de l'Église, portent sans orgueil le mérite d'avoir préparé depuis deux siècles presque tout ce qui a le plus illustré l'épiscopat et le sacerdoce français. Enfin, au sortir de ce noviciat sacré, les premiers essais de son ministère et l'accomplissement des diverses fonctions hiérarchiques de la carrière sacerdotale le font vivre sous les yeux d'un oncle

Digitized by Google

que l'Église naissante d'Amérique a compté parmi ses plus doctes apôtres et ses premiers pontifes, et qui, sous l'éclat de la pourpre romaine et sur le siége primatial de notre Aquitaine, entouré de la popularité la plus flatteuse, a conservé toutes les habitudes modestes du missionnaire[1].

Élevé, nourri, développé dans un tel milieu : *Sic porro educatus et institutus*, cet enfant, ce lévite, ce prêtre contenait en lui l'évêque, comme le bourgeon recèle et enveloppe la fleur. Et le jour où, pareille à la verge d'Aaron, cette tige, jeune encore, s'épanouit et fleurit en forme de sceptre, nul ne s'étonna de cet épanouissement régulier, de cette floraison attendue. Ah ! m'écrierai-je avec un grand docteur de l'Église, « puisse-t-il en être ainsi aujourd'hui de ceux qui seront appelés à manier et à régir le grand corps du Christ ! Oui, qu'il en soit toujours ainsi, conformément à ce profond conseil et à cette prescience de Dieu qui a coutume de ne rien brusquer, et qui prélude à toutes les grandes choses par un long travail de préparation et d'approche de matériaux ! » Entendez le texte même de ces importantes paroles : *Sic porro educatus et institutus, ut nunc quoque eos oporteret qui plebis antistites futuri, magnumque corpus Christi tractaturi sunt, secundum magnum Dei consilium ac præscientiam quæ magnarum rerum materiam longe ante præstruit*[2]. Car, qu'on le sache bien : « Personne ne peut s'arroger de soi-« même cet honneur, mais seulement celui qui est appelé de « Dieu, comme Aaron. C'est ainsi que le Christ ne s'est pas « donné à lui-même la qualification glorieuse de pontife; « mais il l'a reçue de celui qui lui a dit : Tu es prêtre pour l'é-« ternité selon l'ordre de Melchisédech[3]. » Que la désignation

[1] Le cardinal de Cheverus, archev. de Bordeaux.

[2] Greg. Naz., *loc. cit.*, VII, p. 1087.

[3] Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret; sed qui

Digitized by Google

affecte tel mode ou tel autre ; qu'elle soit remise, selon les temps et les lieux, à la multitude fidèle, ou au clergé, ou au prince ; l'élection canonique, à plus forte raison, la présentation séculière, n'est valable devant Dieu et n'est acceptable pour l'Église qu'autant qu'elle est la déclaration du choix divin. Or, le signe ordinaire de l'appel divin, c'est cette évolution naturelle de la vie, cette marche providentielle des choses, qui conduit un prêtre par degrés jusqu'au premier rang du sanctuaire, où sa place lui est comme marquée d'avance par le pressentiment des bons, par le désir et l'attente de la tribu sacerdotale, enfin, et surtout, par le suffrage des premiers pasteurs, des princes de l'Église, sous la juridiction desquels il a exercé les fonctions inférieures[1]. Si les annales saintes produisent à cet égard quelques exceptions illustres, ces exceptions confirment la règle : *secundum magnum Dei consilium ac præscientiam, quæ magnarum rerum materiam longe ante præstruit.*

Mais malheur, s'écriait un jour devant moi le prélat dont je célèbre l'éloge, malheur à celui qui s'obstinerait à franchir les marches d'un trône épiscopal, alors qu'il verrait se produire autour de lui les sinistres appréhensions du peuple, le désaveu des bons prêtres, les répugnances ou seulement les froideurs de l'épiscopat, les réclamations ou seulement les hésitations du siége apostolique ! Grand Dieu ! là où éclate un concert universel d'applaudissements, un chœur unanime d'encouragements, les âmes délicates tremblent encore d'avancer. Et là où il n'y a d'adhésion que celle

locutus est ad eum... : Tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech. Hebr., v, 4, 5, 6.

[1] Sic porro educatus et institutus..., in magnum hunc sacerdotum ordinem cooptatur, atque in eorum qui appropinquanti Deo appropinquant numerum ascribitur, ac sacrosanctæ stationis et ordinis honore afficitur, cunctisque ecclesiasticorum graduum muneribus deinde perfunctus (ut quæ media sunt resecem) Alexandrinæ populo... præficitur. Greg. Naz. *loc. cit.*

Digitized by Google

des ennemis de la religion qui chantent victoire, et qui se persuadent, à tort ou à raison, que c'est désormais un parti pris d'abaisser le corps des pontifes, quand on ne pourra pas le diviser ou le pervertir ; là où il n'y a d'assentiment que celui des ambitieux qui se flattent de voir naître ou revivre leur candidature longtemps répudiée ; là, dis-je, et dans de telles conditions, il se trouverait des âmes capables d'affronter un fardeau redoutable aux épaules mêmes des anges !... Pontife qui m'entendez du fond de votre tombe n'est-il pas vrai que cette seule possibilité vous faisait frémir, et que vos lèvres ont stigmatisé devant nous par des paroles brûlantes une audace si inexplicable et si criminelle ! Et j'ajouterai encore avec vous : malheur aux pouvoirs humains qui retourneraient ainsi contre l'Église la plus haute marque de confiance dont l'Église ait jamais pu investir les princes chrétiens ! On a vu, dans le passé, des gouvernements aveugles s'engager dans cette voie d'iniquité : ç'a été le symptôme le plus décisif de leur prochaine ruine.

Votre pontife, vous le savez, mes Frères, n'avait accepté l'épiscopat qu'avec crainte et tremblement. Une première fois, il avait été appelé à occuper ce siége. Des autorités auxquelles sa conscience ne dut pas résister le forcèrent de s'y asseoir quelques années plus tard, alors que son savant devancier venait de ceindre la couronne de l'apôtre des Francs. Vous entendîtes aussitôt ses premiers accents descendre de cette chaire. Quelle frayeur de la charge épiscopale ! quelle modestie ! quelle défiance de lui-même ! Mais en même temps quelle énergie ! quelle force de caractère ! « On veut que je sois évêque, avait-il dit, eh bien ! je serai évêque ! » Et du premier jour, on sentit qu'en effet l'Église de Dieu avait acquis un évêque.

Jamais pontife, au lendemain de sa consécration, ne se mit plus résolûment et plus promptement à l'œuvre. Il est

Digitized by Google

humble, il craint ; mais il se rassure et il peut tout en celui qui le fortifie[1]. « Nous sommes faible, dit-il, tant mieux : la force de Dieu éclatera davantage. Nous sommes jeune ; tant mieux encore : nos pieds en seront plus agiles pour courir après la brebis égarée, nos bras plus robustes pour la saisir, nos yeux plus clairvoyants pour découvrir le mal, notre cœur plus tendre pour aimer, notre carrière plus longue pour travailler[2]. »

Hélas ! le terme de sa carrière devait venir trop tôt ; mais durant les vingt années de son apostolat, combien il a aimé cette Église ! combien il y a travaillé ! Loin de moi que je conteste les avantages qu'apporte à un diocèse un pasteur déjà mûri par l'expérience de la vie, un administrateur déjà consommé dans la pratique des affaires et dans la connaissance des hommes, un pontife déjà couronné de la majesté des cheveux blancs. Toutefois, j'aime à vous féliciter d'avoir trouvé dans votre évêque, avec les qualités anticipées de l'âge mûr, les vives ardeurs de la jeunesse. L'amour, l'amour, l'amour, c'est ce qui fait le pasteur. *Diligis me? diligis me? diligis me? Pasce agnos meos, pasce oves meas*[3]. Or, le cœur de l'homme, dans sa première fraîcheur, semble avoir une plus grande capacité d'aimer, une plus grande vivacité de sentir. L'Esprit-Saint a dit : « Vivez en joie avec la com-« pagne que vous avez épousée dans votre jeunesse ; que ses « charmes vous enivrent en tout temps, et que son amour « fasse le bonheur de toute votre vie[4] ». Mes Frères, lisez toutes les pages tombées de la plume, ou plutôt, sorties du cœur de votre évêque ; voyez, entendez-le : son Église, sa chère Église du Périgord, c'est toute sa pensée, c'est toute sa passion. Chaque fois qu'il reprend la série de ses courses

[1] Philipp., IV, 13.
[2] Lettre pastorale, n° 1, à l'occasion de son installation, p. 4, 5.
[3] Joann., XXI, 15, 16, 17. — [4] Prov., V, 18, 19.

Digitized by Google

pastorales[1], c'est pour lui comme un voyage de fête qui recommence ; c'est une joie de noces qui dure toujours, qui ne s'affadit jamais, qui ne vieillit point ; c'est un époux qui va revoir son épouse : l'épouse toujours belle, toujours parée de sa jeunesse ; le cœur de l'époux toujours neuf, toujours ardent. Le faon qui court après la biche de la montagne n'a pas de bonds plus alertes, de sauts plus hardis : *Lætare cum muliere adolescentiæ tuæ : cerva charissima et gratissimus hinnulus.* A travers les collines, les vallées, les plaines, sur les rochers abruptes, le long des sentiers escarpés, voyez comme il s'élance, comme il se précipite ! C'est le devoir, c'est la conscience, c'est le zèle : oui, mais c'est aussi l'attrait, c'est le goût, c'est le transport. Ce qui rend ses pieds si agiles, c'est la flamme qui consume son cœur. Et ce feu ne s'éteindra point, cette tendresse ne s'émoussera point, cette activité ne se ralentira point. Ses cheveux auront déjà commencé de blanchir, qu'il aimera toujours son Église du même amour, et jusqu'à la fin il n'aura de joie qu'avec elle et que par elle : *Ubera ejus inebrient te in omni tempore : in amore ejus delectare jugiter.* Ah ! ne lui parlez point de distractions profanes, de réunions mondaines ; il a compris, dès le premier jour, que la prudence lui faisait une loi sévère de s'en abstenir. D'ailleurs, elles seraient pour lui fades et insipides. Ses affections sont ailleurs. Ne lui proposez pas même une épouse plus illustre, un siége plus élevé : il ne blâme point ceux de ses frères que de hautes raisons et les condescendances de la discipline moderne pourront déterminer à convoler à de secondes noces ; mais lui, il a donné son cœur à son Église, et il veut être fidèle à son premier engagement. La maladie l'avait atteint déjà ; comme le bœuf qui

[1] Lettre pastorale, n° 3, à l'occasion de la première visite générale de son diocèse, 20 avril 1841. — Mandement pour le Carême 1856, n° 82, p. 4, etc.

Digitized by Google

meurt à la peine, et qui tombe sur le sillon, il allait succomber aux fatigues d'une course laborieuse : sa main tremblante traçait encore l'itinéraire d'une nouvelle et plus longue marche à travers ses chères paroisses; son âme, toujours brûlante de toute son ardeur juvénile, errait déjà par le désir au milieu de ses populations bien-aimées : *Lætare cum muliere adolescentiæ tuæ : et in amore ejus delectare jugiter.*

Et que faisait-il dans ces marches épiscopales qui ont consumé la meilleure partie de sa vie? Mes Frères, il y donnait le spectacle journalier de cette sagesse mêlée de force qui fut son principal caractère..

L'Église de Périgueux, sans doute, avait été cultivée depuis vingt ans par deux pontifes qui ont apporté et qui laisseront éternellement parmi vous la bonne odeur de Jésus-Christ[1]. Toutefois, le premier avait enduré les fatigues de l'exil quand il vous fut accordé par le Seigneur; et le passage du second, marqué par des entreprises considérables, avait été trop court pour les voir achever. Or, trente années de désolation avaient précédé ces pontificats réparateurs, trente années de ruines et de ravages, trente années de scandales et de divisions. L'ennemi était venu dans ce champ, et il y avait jeté l'ivraie à pleines mains[2]. Il restait donc nécessairement beaucoup à faire; le prophète trouvait beaucoup à détruire et à arracher, beaucoup à édifier et à planter[3]. Pour cela, il fallait l'habileté, et il fallait la résolution : le jeune évêque fut habile et il fut résolu. Vous savez avec quelle fermeté il expurgea le sanctuaire, avec quelle sollicitude il dégagea le zèle sacerdotal des préoccupations temporelles de l'avenir, avec quel succès il procura la construction et l'achèvement des maisons lévitiques, avec quel empressement il créa autour de lui les milices

[1] II Corinth., II, 15. — [2] Matth., XIII, 25. — [3] Jerem., I, 10.

Digitized by Google

auxiliaires, appela les ordres monastiques, favorisa et multiplia les missions sur tous les points du diocèse, augmenta le nombre des paroisses, répara et embellit les églises, créa de nouveaux centres d'éducation chrétienne, perfectionna l'organisation et le bon gouvernement des maisons religieuses. Dans toutes ces choses, il rencontra fréquemment l'obstacle. En face de l'obstacle, il fut toujours prudent; mais ce qui décida le plus souvent du succès, c'est qu'il fut hardi : *Vir sapiens, fortis.* Rien ne pouvait l'abattre ni le décourager. Dans les circonstances difficiles, il prenait quelque chose de l'allure du guerrier qui monte à l'assaut; comme le soldat français, il disait volontiers : « En avant[1] ». Non pas, comme il l'a observé lui-même[2], qu'il eût foi à l'adage païen qui promet l'aide de la fortune aux audacieux; mais parce qu'il avait foi au secours de Dieu, à la grâce d'état, à l'efficace du commandement, à la puissance de la prière, aux miracles de la charité chrétienne, et aussi parce qu'il avait le sentiment de sa propre énergie et de son indomptable vouloir; en un mot, parce qu'il savait qu'un évêque n'est sage qu'autant qu'il est fort : *Vir sapiens, fortis*, et qu'il ne faut pas se mêler d'exercer l'autorité si l'on ne se sent le bras assez ferme pour vaincre le mal et pour terrasser la difficulté : *Noli fieri judex, nisi valeas virtute irrumpere iniquitates*[3].

Mais, je l'ai dit, le principal théâtre de son action et le triomphe de son énergie, ce furent ses visites pastorales. On n'a pas connu votre évêque quand on ne l'a pas suivi dans toutes les phases de ces journées si remplies, quand on ne l'a pas entendu instituer, entre lui et les jeunes enfants des plus humbles paroisses, ces merveilleux dialogues au

[1] Discours pour la bénédiction de la première pierre de l'église des Barris-Saint-Georges. — [2] *Ibid.*

[3] Eccli., VII, 6.

Digitized by Google

moyen desquels il catéchisait si spirituellement tous les âges en paraissant ne s'adresser qu'à la jeunesse [1]. Ni les froids de l'hiver, ni les chaleurs de l'été ne l'arrêtèrent jamais. La saison la plus opportune pour les populations rurales était toujours la saison de son choix. J'ai trouvé dans deux chapitres de la vie de saint Malachie, écrite par saint Bernard, une narration qui doit être reproduite ici mot à mot :

« Le pontife s'élançait comme un géant qui tressaille de faire sa route et de fournir sa carrière. Des plages très-étendues, des contrées entières, chrétiennes de nom, étaient devenues païennes en réalité : *Christiani nomine, re pagani.* Plus de mariages légitimes, plus de confessions : *Non legitima inire conjugia, non facere confessiones* [2]. Les ministres de l'autel étaient en petit nombre ; mais à quoi bon plus de prêtres, puisque l'indifférence des laïques rendait encore ce petit nombre oisif : *Quid opus plurium, ubi ipsa paucitas inter laicos propemodum otiosa vacabat* [3] ? Néanmoins, sans se rebuter de rien, l'évêque pèlerin poursuivait sa marche de bourgade en bourgade, de hameau en hameau [4]. Vous eussiez dit un feu dévorant, qui consumait les ronces des vices ; vous eussiez dit une hache ou une scie, qui abattait les plantations mauvaises, retranchait les branches parasites. Son œil n'épargnait rien de ce qu'il apercevait d'irrégulier, d'anormal, de superstitieux [5]. Comme la grêle abat les fruits avortés du figuier, comme le vent balaie la poussière de la terre, ainsi les abus tombaient et se dissipaient devant sa face. Il y substituait, comme un sage législateur, des lois toutes divines, des règlements pleins de sagesse, de

[1] Mandement pour le Carême de 1849, n° 47, § 5. *Le Catéchisme de la visite pastorale*, p. 16 et suiv.

[2] *Lib. de Vita S. Malachiæ*, VIII, 16. — [3] *Ibid.*

[4] Sed et foris rura et oppida nihilominus sæpius percurrebat, etc. *Ibid.* 17.

[5] Diceres ignem urentem in consumendo criminum vepres. Diceres securim vel asciam in dejiciendo plantationes malas, etc. *Ibid.*, III, 6.

Digitized by Google

modération, d'équité[1]. Il rétablissait dans toutes les églises les sanctions apostoliques, les décrets des saints Pères; il faisait revivre les rites, il notifiait les décisions de la sainte Église romaine, il supprimait toutes les coutumes contraires[2]. Il avertissait en public, il réprimandait en particulier, tantôt avec force, tantôt avec douceur, selon les besoins de chacun. Il priait, il pleurait, il aspirait jour et nuit à faire des conquêtes à Jésus-Christ[3]. Il persévéra dans cette œuvre, il ne se lassa point de frapper; et enfin, selon la promesse divine, à force de frapper, il vit la porte s'ouvrir. La dureté de ce peuple s'amollit, l'âpreté de ces natures s'adoucit, l'amendement commença, la discipline fut acceptée, les saints offices furent remis en honneur, les églises fréquentées, les sacrements reçus, les unions réconciliées[4]; enfin, toutes choses furent changées en mieux, à ce point qu'on peut dire aujourd'hui de ces contrées ce que le Seigneur a dit par le prophète : Celui qui n'était pas mon peuple est redevenu mon peuple » : *Postremo, sic mutata in melius omnia, ut hodie illi genti conveniat quod Dominus per*

[1] Velut grando grossos e ficubus, et sicut pulverem ventus a facie terræ, sic coram facie sua hujusmodi nitebatur totum pro viribus exturbare... Et pro his omnibus tradebat jura cœlestia optimus legislator. Leges dabat plenas justitiæ, plenas modestiæ et honestatis. *Ibid.*, 7.

[2] Sed et apostolicas sanctiones ac decreta Patrum, præcipueque consuetudines sanctæ Romanæ Ecclesiæ in cunctis ecclesiis statuebat. *Ibid.*— Fiunt de medio barbaricæ leges, romanæ introducuntur; recipiuntur ubique ecclesiasticæ consuetudines, contrariæ rejiciuntur. *Ibid.*, VIII, 17.

[3] Monere communiter, secreto arguere, flere per singulos; nunc aspere, nunc leniter convenire, prout cuique expedire videbatur... et perquirebat anhelus quem Christo acquireret. *Ibid.*, 16.

[4] Perseveravit pulsare, et secundum promissionem tandem aliquando pulsanti apertum est... Cessit duritia, quievit barbaries, et domus exasperans paulatim leniri cœpit, paulatim correptionem admittere, recipere disciplinam. Reædificantur basilicæ, ordinatur clerus in illis; sacramentorum rite solemnia celebrantur, confessiones fiunt, ad ecclesiam conveniunt plebes, concubinatus honestat celebratio nuptiarum. *Ibid.*, 17.

Digitized by Google

prophetam dicit : Qui ante non populus meus, nunc populus meus[1].

Mes Frères, ce récit n'est-il pas celui des courses apostoliques de l'épiscopat contemporain? En ces jours d'agitations et de convulsions si souvent répétées; quand le sol, à peine remis de ses ébranlements passés, sent encore tant d'éléments volcaniques fermenter et mugir dans son sein; quand les établissements politiques, posés sur le sable mouvant, sont devenus semblables à la tente du désert, qu'on dresse le matin et que le vent emporte avant la fin du jour; les pontifes du Dieu vivant ont compris qu'un surcroît d'activité leur était imposé. C'est une loi générale, sans doute, que l'évêque doit visiter chaque année, par lui-même ou par ses délégués, une partie de ses églises. Mais, dans son zèle à se porter sur tous les points de la circonférence, l'évêque est tenu de ne pas trop abandonner le centre de ses opérations. Après la durée restreinte de ses pérégrinations, il regagne donc au plus tôt son poste d'observation, du haut duquel il doit veiller comme une sentinelle; il revient à son *siége*, à sa *chaire*, à son église *cathédrale*, qui lui rappellent que la magistrature spirituelle dont il est investi est principalement une magistrature assise. Il n'ignore pas que c'est de la ville, et non de la province ou du département, que le langage canonique a désigné son titre, et que c'avait été une des innovations du schisme d'accoler au nom de l'évêque celui des fleuves, ou des montagnes, ou des rochers placés dans son territoire. L'évêque sait cela; il en comprend la raison, l'esprit, le sens, la haute sagesse. Toutefois, il sait aussi que, durant toute la période primitive de la formation des diocèses et de la création des paroisses, la vie de ses premiers prédécesseurs a été forcément une vie agitée et ambulante, une vie presque toute de mouvement et d'action. L'histoire le lui enseigne, et la tombe ou l'autel de

[1] *Ibid.*

Digitized by Google

plusieurs qui ont succombé durant le cours de ces voyages incessants, lui en replacent çà et là le souvenir devant les yeux. Or, ce que nos anciens apôtres avaient conquis et constitué au prix de tant de travaux ayant été détruit par l'impiété; l'organisation fixe et régulière qu'ils avaient fini par léguer à leurs heureux successeurs ayant été ébranlée et renversée; les choses ayant été amenées à ce point que nos Églises ont dû être supprimées entièrement, et reconstituées à neuf par l'autorité apostolique; enfin, une partie de la société étant redevenue presque païenne quant aux croyances et quant aux mœurs, comme elle l'est quant aux lois et aux institutions ; dans ces conditions, l'épiscopat a senti qu'il lui incombait de redevenir missionnaire, et que, sans abdiquer les avantages et les devoirs de la vie sédentaire, son ministère devait reprendre une partie des allures nomades de l'apostolat régionnaire.

Ce que les évêques français ont fait depuis un demi-siècle dans l'exercice de ces visites pastorales, ce qu'ils ont créé relevé, consolidé, non-seulement au profit de la religion, mais au profit de l'ordre social et de l'esprit public, l'équitable histoire le constatera un jour. Elle sera juste envers tous; elle dira quelle trace ont laissée de leur passage les administrateurs successifs des provinces et des cités; quelle place les diverses magistratures du pays ont su acquérir dans l'estime et la reconnaissance des peuples. L'Église n'est jalouse des gloires de personne; l'esprit d'envie et de dénigrement n'est pas son esprit; au contraire, elle a trop à souffrir de la rareté des hommes autour d'elle pour n'avoir pas à cœur de grandir leurs mérites, au lieu de les rabaisser. Mais quelle que soit la part respective de chacun, il est permis d'assurer que celle des premiers pasteurs des diocèses sera considérable. Si l'on a pu dire qu'à l'origine les évêques ont fait la France comme les abeilles bâtissent une ruche, il demeurera pareillement acquis que, la ruche

Digitized by Google

ayant été bouleversée et ravagée, personne n'a mis plus de zèle, plus d'activité, plus d'abnégation, plus de persévérance et d'esprit de suite que les évêques à en reconstruire l'édifice, à en regarnir les rayons. En particulier, quiconque considérera et parcourra en tous sens cette province du Périgord, après s'être rendu compte de l'état comparé des esprits et des choses il y a vingt ans et aujourd'hui, s'écriera avec admiration : Un homme sage et fort a passé là; l'empreinte de son pied et de sa main est partout : *Vir sapiens, fortis.* Et il devra dire aussi : Cet homme réparateur fut évidemment un homme d'une saine et forte doctrine : *Et vir doctus, robustus et validus.* C'est ce qu'il nous reste à vous montrer.

II.

L'action extérieure de l'évêque, mes très-chers Frères, tire son efficacité d'un concours de conditions qui ne peuvent être négligées sans en compromettre tout le fruit. Est-il besoin de dire que la prière, l'union intime et incessante à Dieu, l'esprit de foi et de sacrifice, sont aux œuvres du ministère sacré ce que la séve est à l'arbre, ce que la moelle est aux os? Qui le comprit mieux que votre pontife, et qui sut mieux vivifier et féconder les entreprises du zèle par l'accomplissement assidu de tous les devoirs et de toutes les pratiques de la piété sacerdotale? Mais, dans un siècle superficiel comme le nôtre, il est un écueil qui s'offre trop souvent à l'homme d'action et de mouvement. Or, c'est ici que va ressortir un des côtés les plus saillants de la noble vie qui vient de s'éteindre. Votre évêque fut homme de doctrine, de doctrine sûre et vigoureuse, et son enseignement porta toujours la marque d'une science qui n'hésite point et qui ne capitule point : *Et vir doctus robustus et validus.*

Digitized by Google

L'Esprit-Saint, mes très-chers Frères, partage à chacun les dons comme il lui plaît : *Dividens singulis prout vult*[1]. Il a fait les uns apôtres, les autres évangélistes, ceux-ci docteurs, ceux-là pasteurs. C'est de cette diversité dans les membres que résulte le corps parfait de Jésus-Christ[2]. Le don propre et particulier de notre vénérable Frère, ce fut la vie d'action, le ministère des œuvres. Il y fut employé dès les premiers jours de son sacerdoce, et la providence ouvrit toujours d'immenses champs à son activité naturelle. Tout, en lui, favorisait cette direction de sa vie. Constitution robuste, esprit prompt et pénétrant, élocution facile, âme bouillante, caractère conciliant. Mais pour combien d'autres ces qualités ne sont-elles pas un piége? Stimulés par l'ardeur dévorante de leur tempérament, emportés par une sorte de vitesse acquise et maîtrisés par une habitude de mouvement devenue pour eux une nécessité, on ne tarde pas à s'apercevoir que le point d'arrêt leur manque, et qu'ils ne savent plus prendre le temps d'étudier leur route, ni de la munir des flambeaux qui doivent l'éclairer. Que dis-je? dans leur soif de faire, dans leur besoin d'agir et surtout de réussir, si la doctrine les gêne, si la règle les entrave, si la transaction doit faciliter le succès, trop souvent hélas! ils transigent avec la règle, avec la doctrine, et ils ne se reprochent aucune complaisance quand elle est suivie d'une apparence de bien. Cet inconvénient, ordinaire chez ceux qui président aux affaires séculières, se produirait aisément jusque dans les œuvres des hommes du sanctuaire. Cependant, l'observateur calme et judicieux se demande ce qui restera de ces entreprises hâtées, de ces constructions mal assises, de ces œuvres spécieuses au dehors, mais vides au dedans. « La pluie tombera, les fleuves « déborderont, les vents se déchaîneront, et la maison sera

[1] I Corinth., XII, 11. — [2] Ephes., IV, 11 *et seq.*

Digitized by Google

« jetée à terre », du vivant même et sous les yeux de l'architecte : la raison en est « qu'elle n'était pas fondée sur la « pierre ferme[1] », sur la pierre de la doctrine. Voyez ce marcheur, ce lutteur qui n'obéit qu'à sa fougue. A la différence du grand apôtre, il court, mais c'est au hasard ; il combat, mais c'est en frappant l'air[2] ; il parle, mais sa parole est un airain sonnant et une cymbale retentissante[3]. Pour résultat final, beaucoup d'agitation et peu de chemin parcouru, beaucoup de fracas, et peu de fruit assuré. La moelle des œuvres a manqué ; car la moelle des œuvres c'est la doctrine, une doctrine ferme et arrêtée : *Et vir doctus, robustus et validus.*

Votre pontife, au contraire, fut toujours esclave de la doctrine, esclave de la règle. Je me trompe : on n'est pas esclave de ce qu'on aime. Il aima la doctrine, il aima la règle ; il en fut toujours le zélateur et le vengeur. Non pas que les hautes spéculations de la science sacrée répondissent à sa grâce, à son attrait : il les admirait, il les encourageait dans les autres, tout en se tenant dans une sphère plus modeste, dans une région plus pratique. Mais dans cette sphère, qui ne manquait pas d'étendue, il se mouvait librement et avec aisance ; dans ces espaces familiers et nécessaires de l'horizon d'un évêque, rien n'échappait à son esprit, et son esprit ne lâchait rien de ce qu'il fallait retenir et défendre. Vous me permettrez de citer encore ici de belles paroles de saint Grégoire : il les prononça dans l'éloge funèbre de son propre père, évêque de Nazianze :

« Élevé à l'épiscopat, dit-il, il appliqua aussitôt toute la puissance de son esprit à la méditation des lettres divines ; et bien qu'il se fût donné tardivement à quelques-unes des études sacrées, il y acquit promptement assez de savoir pour n'être inférieur en rien à aucun de ceux qui y avaient con-

[1] S. Matth., VII, 24-27. — [2] I Corinth., IX, 26. — [3] *Ibid.*, XIII, 1.

Digitized by Google

sacré le plus de temps. Bien plus, il reçut de Dieu cette grâce, de devenir un oracle et un modèle d'orthodoxie; ne se pliant point aux idées du temps, comme font les prétendus sages d'aujourd'hui : *Non, ut hujus temporis sapientes, una cum temporibus se inflectens;* et ne défendant pas notre foi par des moyens termes ni par des artifices mondains : *nec fidem nostram medio quodam et artificioso modo defendens.* On peut dire qu'il surpassait les doctes par sa piété, et qu'il surpassait les pieux par sa doctrine; dans tous les cas, s'il n'était qu'au second rang pour l'érudition, il était au premier pour la défense et l'amour de la vérité [1]. »

Plusieurs de ces traits s'appliquent merveilleusement à votre vénérable père. Malgré sa vie essentiellement active, il ne négligea jamais l'étude; ses livres le suivaient partout, et son esprit, éminemment juste et pratique, tirait aussitôt d'un livre son suc le plus substantiel et le plus utile. Il avait l'instinct de la doctrine, le flair de la vérité; il possédait à un haut degré le sens des choses surnaturelles. Aussi sa bouche d'évêque n'était jamais la bouche de l'homme, mais toujours la bouche de l'Église. Jamais il ne mit sa prudence, son raisonnement à la place de la sagesse et de l'autorité de l'Église. Qu'il s'agît des principes de la croyance, ou des règles des mœurs, ou des prescriptions de la discipline,

[1] Postquam autem suscepit..., deinde in sacrarum Litterarum meditatione, summa cum animi contentione versatus, quamvis serius ad hujus modi studia sese contulisset, tantum eruditionis brevi collegit, ut nec aliis in rebus quoquam eorum qui diuturno temporis spatio laboraverant inferior esset; ac præterea singularem hanc a Deo gratiam acciperet, ut orthodoxæ doctrinæ pater et magister efficeretur; non, ut hujus temporis sapientes, una cum temporibus se inflectens, nec fidem nostram medio quodam et artificioso modo defendens, ut ii qui fidei firmitatem non habent, aut veritatem cauponum modo adulterant, sed ita se comparabat ut et eruditos pietate, et pios eruditionis laude superaret; imo potius, ita secundas doctrinæ ferebat, ut tamen pietatis primas obtineret. Greg. Naz., *Orat.* XVIII, XVI, p. 1005, 1006.

Digitized by Google

il ne tolérait ni la diminution, ni la déviation ; il voulait la plénitude de la vérité et de la loi : *Et vir doctus, robustus et validus.*

La pureté de la doctrine, mes Frères ? Les hommes de ce temps, je dis même les chrétiens, ne comprennent plus, à cet égard, les délicatesses, les susceptibilités, les sollicitudes ombrageuses et presque jalouses d'une âme vraiment épiscopale. Dans ce naufrage de toutes les traditions, de toutes les institutions, il semble naturel et comme inévitable que l'antique et rigide doctrine de l'Église ait perdu aussi quelque chose de sa première intégrité ; et il paraît excessif qu'après plusieurs siècles d'orgies intellectuelles, elle ait la prétention, quelques-uns disent la pruderie, de vouloir demeurer toujours la même, toujours intacte. A quoi bon s'acharner à maintenir des principes qu'on ne persuadera plus à la majorité des hommes ? Pourquoi persister à défendre un passé que condamnent les progrès modernes ? N'est-il pas plus habile, plus politique de pallier certaines erreurs, de s'approprier certaines maximes, devenues désormais des vérités de convention, que de s'obstiner vainement à les combattre, surtout chez des hommes considérables, dont les idées sont irréformables, et dont cependant la chose publique et l'Église elle-même peuvent espérer encore d'importants services ?... A ces propos et à d'autres semblables, votre évêque répondait : Que les séculiers se bercent de ces chimères, à la bonne heure ! *Tu autem, o homo Dei, hæc fuge* : « Mais vous, ô homme de Dieu, fuyez ces choses[1]. Combattez le bon combat de la foi : *Certa bonum certamen fidei*[2]. Gardez le bon dépôt, avec la lumière et l'aide de l'Esprit-Saint qui est dans le cœur des évêques : *Bonum depositum custodi, per Spiritum sanctum qui est in nobis*[3]. Retenez la forme des paroles saines que vous avez

[1] I Timoth., VI, 11. — [2] *Ibid.*, 12. — [3] II Timoth., I, 14.

Digitized by Google

apprises de vos pères »: *Formam habe sanorum verborum quæ a me audisti in fide*[1]. Eh quoi ! ils nous demandent, dans l'intérêt d'un accord profitable à la société, dans l'espoir de conversions et de conquêtes plus ou moins problématiques, ils nous demandent de sacrifier quelque chose aux préjugés du temps et de l'opinion. Et moi, j'entends la grande voix de l'apôtre qui me dit comme à son disciple : « Je te commande devant Dieu qui donne la vie à toutes choses : *Præcipio tibi coram Deo qui vivificat omnia*, et devant Jésus-Christ qui rendit à la vérité un si entier témoignage en présence de Ponce-Pilate, le chef de tous les pusillanimes : *et coram Jesu Christo qui reddidit sub Pontio Pilato bonam confessionem*; je te commande de garder le dépôt sans tache, intègre et irrépréhensible, jusqu'à l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ » : *ut serves mandatum sine macula, irreprehensibile, usque in adventum Domini Nostri Jesu Christi*[2]. Quand la terre ne saura plus porter en aucune façon le poids de cette doctrine incorruptible; quand le règne de la vérité sans alliage et sans mélange sera devenu impossible au sein de l'humanité; alors, ce sera l'affaire de Dieu, du monarque toujours heureux et seul puissant, de faire apparaître de nouveau son Fils, au temps marqué dans ses impénétrables desseins : *Quem suis temporibus ostendet beatus et solus potens, Rex regum*[3]. Mais vous, son ministre sur la terre, je vous le répète au nom de ce grand Dieu qui vivifie toutes choses, et au nom de Jésus-Christ qui a formulé une confession si franche devant Pilate, tout votre devoir, c'est de conserver ce dépôt sans tache et irrépréhensible jusqu'à cet avénement final de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Grand Dieu, s'écriait saint Hilaire, « il me vaut mieux mourir en ce monde que d'obéir aux calculs humains de qui que ce soit, et de laisser corrompre la chaste virginité de la doc-

[1] II Timoth., I, 13. — [2] I Tim. VI. 13, 14. — [3] *Ibid.*, 15.

Digitized by Google

trine[1] ». L'Église ne sait rien acheter, non pas même les âmes, aux prix de l'altération et de l'appauvrissement des vérités. Est-ce que la semence à demi-corrompue fera croître jamais les belles et riches moissons ? Et n'est-il pas d'expérience que les condescendances en matière de doctrine ne terminent jamais rien et ne satisfont jamais personne ? Témoin cet Euphémius, qui s'entêtait à prêcher au pape Gélase la modération envers des novateurs qu'il croyait dignes d'intérêt[2] : « Avec toute sa prudence politique, nous dit l'histoire, Euphémius fut suspecté et délaissé par les catholiques comme un transfuge, et il fut l'objet du mépris et des risées des Acaciens[3] ».

Ah ! tel ne fut pas l'ange de cette Église de Périgueux. La sainte énergie de son enseignement le rendit cher à ceux du dedans et respectable à ceux du dehors. Ç'a été pour moi un devoir, durant ces derniers jours, de relire toute la série de ses instructions pastorales. Sans doute, l'amour y déborde, la tendresse paternelle y perce de toutes parts. Mais quel témoignage net et précis rendu toujours à la vérité ! Le souffle catholique est présent partout. Sous cette phrase dégagée, svelte, semée d'images, qui excelle à saisir le sujet par ses côtés simples, émouvants, populaires, on sent tout le nerf de l'affirmation, toute l'abondance de la séve chrétienne, toute la plénitude de l'esprit de l'Église. Jamais la vérité n'est proclamée à demi ; jamais de ces mutilations, de ces prétermissions, de ces compromis que son indignation flétrissait comme des commencements d'apostasie.

[1] Melius est mihi in hoc seculo mori, quam alicujus potentia dominante, castam veritatis corrumpere virginitatem. — S. Hilar., *Contra Constant.*

[2] Baron., *Annal. eccles.*, T. VI, ad ann. 492 et seq.

[3] Siquidem Euphemius, cum omni prudentia sua politica, a catholicis ut desertor habitus ac derelictus, et ab ipsis Acacianis irrisus est et contemptus. *Episc. Sollicit. Enchiridion, auct.* L. Abelly. P. II, c. VI, p. 149. *Vesontione*, 1837.

Digitized by Google

Certes, ce n'est pas lui qui eût célébré comme des jours heureux pour la religion ceux dans lesquels elle se voit faussée, défigurée en tant de façons au sein des aréopages. Pour être mêlées de caresses, les meurtrissures n'en demeurent pas moins des meurtrissures. Or, personne au monde n'a reçu licence de meurtrir l'Église, notre mère. Opposer à l'une de ses institutions le droit divin et la morale naturelle, c'est lui faire la leçon la plus injurieuse; et nulle autre parole de bienveillance ne suffit à couvrir ce crime d'insolence. Après avoir proclamé que l'Église est la plus grande école de respect, on n'est pas dispensé de se montrer disciple de cette école, et l'on n'a pas acquis le droit de jeter l'outrage ou la calomnie à son passé et à ses institutions [1].

C'est surtout à propos des règles de la morale et des lois de la discipline que votre évêque a fait éclater toute la puissance, je dirai toute la sainte véhémence de son zèle. Nul n'a tonné plus haut que lui contre les vices de son temps, contre les vices des particuliers et contre les vices de la société; nul n'y a opposé plus de résistance. Plus nous abaisserons la barrière, pensait-il, plus la barrière sera franchie. Parce que le mal nous déborde, c'est notre devoir d'élever de plus fortes digues contre le mal. La débilitation de la discipline ne ramènera point les mondains dans les limites de l'honnête, tandis qu'elle ouvrira la porte de la damnation plus large aux demi-chrétiens. Voilà pourquoi il attachait tant de prix à la célébration de nos conciles. Il en considérait la tenue comme un acte de soumission aux règles générales de l'Église, et, à ce titre, comme un exemple salutaire donné par les premiers pasteurs à leur clergé et à leur peuple [2]. Mais, en même temps, il y voyait un

[1] *Voir* le premier alinéa du discours de M. Guizot, pour la réception du P. Lacordaire, à l'académie française.

[2] Lettre pastorale à l'occasion du quatrième concile de la province de Bordeaux, n° 102, p. 2 et 3.

Digitized by Google

puissant remède aux maux de la société contemporaine. Serai-je indiscret, si je dis que plusieurs décrets importants de nos quatre assemblées provinciales sont particulièrement empreints de son esprit ? Ce que la seule autorité de l'ordinaire n'aurait pas osé prescrire peut-être, l'épiscopat assemblé dans le Saint-Esprit l'a statué ; et, sur divers points de notre province, ces décrets qui touchent à des matières graves et délicates, ont été acceptés et obéis. Combien notre sage collègue nous exhortait, dans nos réunions subséquentes, à maintenir et à défendre toute la salutaire rigidité de nos prescriptions antérieures ! Combien il s'appliquait à en procurer l'exacte observance parmi son peuple ! Dirai-je, par exemple, avec quelle force il a poursuivi l'application des principes du droit commun contre les livres défendus ? avec quelle constance il a dénoncé aux maisons chrétiennes de son diocèse ces arsenaux domestiques de poisons héréditaires qu'on nomme bibliothèques[1] ? « Il est vrai, disait-il lui-même, nous avons enfoncé le fer bien avant dans la plaie ; aussi, les cris des malades se sont-ils fait entendre aigus et perçants. Mais si le cœur du médecin doit être compatissant, la main doit être ferme, et même au milieu des opérations les plus douloureuses, elle ne se troublera pas[2]. » Il tint bon, en effet ; et, dans le cours de quelques mois, plusieurs milliers de volumes furent brûlés[3]. C'était un premier succès ; il revint à la charge, et il vous écrivait de nouveau : « Fouillez vos bibliothèques et vos maisons, comme on fouille une forêt ou une demeure où l'on soupçonne la présence d'un assassin ou d'un voleur, et déclarez une guerre à mort aux mauvais livres[4]. » Qu'eût-il dit, grand Dieu ! s'il eût entendu des

[1] Mandement pour le Carême de 1854, n° 68, *Contre les mauvais livres et sur l'application des règles de l'Index.*

[2] Lettre pastorale pour la publication d'un Bref de Pie IX, au sujet du Mandement précédent, n° 70, p. 4. — [3] *Ibid.*, p. 10. — [4] *Ibid.*, p. 11.

Digitized by Google

lèvres sacrées adjuger la gloire du génie à l'un des écrivains les plus haïssables du dernier siècle, et manifester l'espérance d'asseoir le repos et l'honneur du monde sur les formules d'un livre censuré et répudié par l'Église ?

Sur ce point, et sur plusieurs autres, il désira que les évêques couvrissent de leur autorité et de leur responsabilité les guides des consciences, et il demanda que nos conciles insistassent auprès des confesseurs, réguliers et séculiers : c'est ce que nous avons fait avec fruit. Il était temps, en effet, de poser des bornes à une licence chaque jour plus pernicieuse. Il était temps de rompre cette alliance de la lumière et des ténèbres, de flétrir cette fréquentation presque simultanée de la table du Seigneur et de la table des démons, cet amalgame impur des sacrements chrétiens avec des mystères tout païens. Encore un peu de temps, et nos cités allaient ressembler à cette ville d'Alexandrie qui, aux jours d'Athanase, aurait volontiers varié ses jeux entre les choses divines et les cirques ou les théâtres : *In civitate quippe quæ, ut circos et theatra, ita quoque res divinas pro ludo habeat* [1]. Les pasteurs ont parlé, ils ont intimé des règles mêlées de force et de ménagement. Le monde a murmuré, il est vrai ; je veux dire un monde même chrétien ; mais pourtant, il s'est amendé. Et il a été reconnu, une fois de plus, que l'autorité pastorale aurait tort de douter de son empire quand elle l'exerce sous l'inspiration de Dieu et conformément à l'esprit de l'Église.

Du reste, le droit de faire prévaloir les règles au sein de son troupeau, le pasteur le tenait de sa sévérité à les observer lui-même. Jamais ministre de l'Église ne fut plus attentif aux moindres dispositions de la législation sacrée. Vous vous en souviendrez toute votre vie, mes dignes Frères dans le sacerdoce : les derniers mots que votre évêque vous

[1] Gregor. Naz., *Orat.*, XXI, v. p. 1087.

Digitized by Google

ait adressés par écrit furent ceux-ci : « Devenons des saints en accomplissant dignement tous nos devoirs de pasteur et de prêtre, et, par conséquent, en nous conformant avec une pieuse exactitude à toutes les prescriptions de la liturgie romaine et de la discipline ecclésiastique [1] ».

La sainte Église romaine ! ah, vous savez, Messieurs, combien il s'y tenait uni par le fond des entrailles ! Aucune menace ne s'était montrée encore à l'horizon, et déjà, était-ce secret pressentiment, était-ce surabondance de précaution, il ne cessait de prêcher l'union des membres au chef. « Aux seuls noms de schisme et d'hérésie, s'écriait-il, noms sinistres, précurseurs des orages et des tempêtes, tremblons et attachons-nous plus fortement que jamais à cette chaire de Pierre, que les promesses d'un Dieu soutiendront jusqu'à la fin des temps. » — « Notre bâton pastoral, disait-il encore, ce bâton qui fait notre soutien, se serait déjà brisé entre nos mains, comme le roseau, et il les aurait transpercées, si nous le tenions d'un autre que du prince des pasteurs [2]. »

Le premier des évêques français, il avait reçu la bénédiction de Pie IX. J'ose dire que, plus qu'aucun autre, il a souffert des douleurs de ce grand pape. Ce n'est pas assez : votre évêque, Messieurs, votre évêque, mes Frères, est mort des douleurs de l'Église. Je crois vous l'avoir montré, il avait l'âme virile et résolue autant qu'aucun autre ; sa nature l'inclinait à l'espérance plus qu'à la frayeur. Mais il trouvait à la crise actuelle un caractère de profondeur, des symptômes de gravité qui le jetaient dans des transes inexprimables. Depuis plusieurs mois, les larmes jaillissaient de ses yeux à tout instant; sa sensibilité ne pouvait être contenue. Ses allocutions au clergé, ses instructions au peuple n'avaient

[1] Lettre circulaire relative à quelques points de liturgie et de discipline, n° 112, 12 novembre 1860, p. 8.

[2] Mandements pour l'Église d'Espagne, n° 12, et pour l'Église d'Angleterre, n° 25.

Digitized by Google

plus, pour ainsi dire, qu'un seul objet. Croyez-moi; ce n'étaient point les défaillances d'un cœur pusillanime, ce n'était point l'affaiblissement d'une sénilité hâtée: c'étaient les prévisions d'un esprit ferme et éclairé. Sans doute, il ne redoutait rien pour l'Église; c'est un vaisseau que les orages conduisent au port; la dernière catastrophe du monde sera pour elle le triomphe définitif. Mais s'il ne craignait rien pour l'Église, il craignait tout pour la France, pour l'Europe, pour la société. Trois jours avant la plus dure et la plus humiliante de toutes les chutes, le vingt et un février mil huit cent quarante-huit, dans un mandement demeuré célèbre parmi vous et que la France entière devrait connaître, il avait jeté ce cri d'effroi : *Periit fides* : « La foi s'en va, et avec la foi, la société périt [1] ». Or, à la veille de mourir, il a poussé cet autre cri également prophétique : « L'excommunication porte malheur » ; et il ajoutait : « Si les puissances de la terre, si les princes catholiques continuent à s'abstenir et à demeurer spectateurs impassibles au milieu de tant d'infamies, le pourront-ils longtemps encore ?... et n'auront-ils pas à se défendre eux-mêmes, mais trop tard, contre l'incendie qui gagne, contre le flot qui monte et qui va tout engloutir [2] ? »

Il est temps de finir. Dans une de ces instructions si paternelles et si pratiques qu'il vous adressait du haut de cette chaire, votre pontife traitait un jour la question du soin des malades et des devoirs envers les mourants. « Tout vaisseau, disait-il, doit avoir sa vigie, tout camp sa sentinelle, tout chrétien son ami fidèle, qui lui signale à temps le danger. » Et s'interrompant tout à coup, il conjura les membres vénérés de son chapitre de lui rendre ce der-

[1] Mandement pour le Carême 1848, n° 48.

[2] Lettre pastorale à l'occasion des nouveaux attentats commis contre le Saint-Siége, n° 3, 7 octobre 1860.

Digitized by Google

nier office, et de se présenter à lui, comme le fils d'Amos à Ézéchias, pour lui dire : *Voici ce que dit le Seigneur : mettez ordre aux affaires de votre maison : car vous allez mourir et ne vivrez plus* [1]. Et, depuis ce jour, il a souvent répété à son peuple qu'il se reposait sur une charité et une foi qui lui étaient si bien connues, et qu'il envisageait avec moins d'effroi l'instant suprême [2].

Vous n'avez pas eu besoin, Messieurs, de vous souvenir de cette recommandation. C'est le mourant lui-même qui vous a appelés auprès de lui. Là, que s'est-il passé ? Ce que lui-même avait si éloquemment décrit. Écoutez : « Dans notre siècle, où tout ce qui rappelle le tombeau révolte, ne voudrait-on pas introduire l'usage de porter et de recevoir en secret les sacrements de l'Église! A Dieu ne plaise, nos très-chers Frères! Vous demanderez qu'ils soient administrés au grand jour, en présence de vos parents, de vos amis, de vos serviteurs. Conviez-les pour cette grande et suprême cérémonie; faites-les ranger tous autour de votre lit funèbre, afin qu'ils songent et qu'ils apprennent à mourir; ranimez toutes vos forces pour bénir et parler. Ces bénédictions et ces paroles d'un mourant ont je ne sais quoi de solennel qui touche et saisit; car ses dernières volontés sont sacrées... Recommandez la paix et la charité, le respect et la pratique de la religion; et, après avoir dit à tous ce dernier et touchant adieu, en leur donnant rendez-vous au ciel, oubliez la terre [3]. »

Ce qu'il avait dit, il l'a fait. Malgré des tortures indicibles, il a ranimé ses forces pour parler et pour bénir. Jusqu'au dernier instant, il a été préoccupé de la portée de ses paroles. De ses lèvres mourantes, il a loué le bien et censuré le mal. Il n'a oublié rien ni personne; et, vous ayant donné

[1] Isa., XXXVIII, 1.
[2] Mandement pour le Carême 1846, n° 26, p. 16.— [3] *Ibid.*, p. 16.

Digitized by Google

à tous le rendez-vous au ciel, il n'a plus rien voulu voir sur la terre, rien, si ce n'est sa mère : non pas sa mère selon la nature, qu'il avait eu la douleur de perdre depuis longtemps, et à laquelle il gardait un souvenir si tendre; mais sa mère selon la grâce, la bienheureuse Mère de Dieu, dont il fit placer l'image au fond de son lit[1] : « Je veux la voir jusqu'à la fin, a-t-il dit; elle m'a bien protégé toujours ». Et quand il ne vit plus l'image, c'est que la Vierge elle-même était venue lui fermer les yeux dans cette vallée d'exil, et que désormais, dans la patrie, elle allait lui montrer pour toujours le fruit béni de son sein.

Mes Frères, vous étiez dignes d'avoir un tel pasteur et un tel père. Saint Grégoire de Nazianze, célébrant le panégyrique de son frère Basile, le quarantième jour après son décès, comme je le fais en ce moment, louait la foule compacte qui se pressait encore autour du monument funèbre. Puis il rappelait ce qui s'était passé au jour des funérailles : il n'en avait pas été témoin lui-même, mais il l'avait appris par la fidèle relation de ses frères. « Le corps saint, disait-il, ayant été élevé par les mains des prêtres, chacun faisait effort ou pour saisir une frange de ses vêtements, ou pour atteindre son ombre, ou pour toucher au brancard sacré, ou pour côtoyer les porteurs, ou à tout le moins pour apercevoir ce visage vénérable : Tous étaient convaincus qu'il en sortirait pour eux une grâce[2]. Les rues, les places publiques étaient remplies, les portiques, le temple, les doubles et triples galeries : gens de tout âge, de

[1] C'était l'image qu'il avait reçue au collége de Sainte-Anne d'Auray, lorsqu'il avait été admis comme congréganiste.

[2] Efferebatur vir sanctus, sanctorum virorum manibus elatus; unusquisque autem operam dabat, alius ut fimbriam, alius ut umbram, alius ut sacriferum lectulum arriperet, alius ut propius ad eos qui corpus ferebant accederet; alius ut aspectu solo frueretur, tanquam eo quoque utilitatis aliquid afferente. Greg. Naz., *Orat.*, XLIII, LXXX, p. 602.

Digitized by Google

toute condition, de toute opinion, qui ne s'étaient jamais rencontrés ensemble [1]. » Tous proclamaient la sainteté, la bonté, les vertus du pontife que le ciel venait de leur reprendre. Les pauvres surtout racontaient ses inépuisables aumônes, ses libéralités publiques ou secrètes. La cité proclamait qu'elle avait perdu son plus solide rempart, celui dont la seule présence dans ses murs était un frein aux passions, un gage de sécurité pour tous. Et aujourd'hui, ajoutait le grand orateur, « aujourd'hui, tous tant que vous êtes, vous m'entourez au moment où je vais descendre de cette chaire; vous vous plaignez que j'aie omis tant de particularités importantes; chacun de vous s'offre de compléter ce panégyrique, celui-ci en alléguant une de ses vertus, celui-là une autre... Poursuivez donc, poursuivez cet éloge funèbre que j'ai seulement commencé [2]. Grands et petits, magistrats et particuliers, prêtres et laïques, clercs et moines, hommes et femmes, vieillards et enfants, croyants et incroyants, chrétiens et païens, tous vous pleurez un ami, un bienfaiteur, un père; tous, dis-je, car il s'était fait tout à tous, pour vous gagner tous à Jésus-Christ [3]. » Mes Frères, est-ce pour Césarée ou pour Périgueux, est-ce depuis quinze cents ans, ou seulement aujourd'hui, que la péroraison de ce discours a été écrite? Disons qu'elle est à la fois ancienne et nouvelle, puisqu'elle a ici et aujourd'hui son application si exacte. C'est que toujours la sainteté a été une des notes distinctives de l'Église; et l'Église, aujourd'hui comme autrefois, produit encore de saints pasteurs,

[1] Plena erant fora, porticus, duplicia et triplicia tabulata, hominum deducentium, præeuntium, prosequentium, assectantium, sese invicem prementium : multa millia omnis generis et ætatis ante eum diem incognita, etc. *Ibid.*

[2] Adeste jam, me circumsistite, tam qui ex nostris quam qui ex exteris; encomium meum conficite, alius aliam quampiam illius virtutem exponentes et conquirentes, etc. *Ibid.*, p. 603. — [3] *Ibid.*

Digitized by Google

qui excitent les mêmes élans dans les cœurs chrétiens.

Pour moi, en vous quittant, je vous dirai cette parole de consolation : Vous n'avez pas perdu votre évêque, puisqu'il vous laisse la meilleure partie de lui-même : ses œuvres et ses enseignements. « J'ai beaucoup travaillé, disait-il à ses derniers instants ; ai-je bien travaillé ? » Oui, mon très-noble Frère, oui, bon et fidèle serviteur, vous avez beaucoup travaillé, et vous avez bien travaillé : car vous avez toujours uni la force à la sagesse, la doctrine à l'action. Or, Jésus a proclamé cet oracle : « Celui qui aura fait et qui « aura enseigné, celui-là sera appelé grand dans le royaume « céleste », dans ce royaume que forme déjà ici-bas l'Église militante, la société chrétienne, et qui sera là-haut le séjour des éternelles rémunérations : *Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum* [1]. Amen.

[1] Matth., v, 19.

Digitized by Google

XII

LETTRE

AU PRÉSIDENT DU CONSEIL CENTRAL DE L'ASSOCIATION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES[1].

(III FÉVRIER MDCCCLXI.)

MON CHER SEIGNEUR,

Je ne veux pas laisser finir l'octave de saint François de Sales, sans vous ouvrir mon âme au sujet de l'œuvre qui porte le nom de ce grand saint. Le temps déjà écoulé depuis sa création permet d'en apprécier les importants résultats.

Je vois que, de toutes parts, nos pauvres curés vivant au milieu des populations protestantes, après avoir été si longtemps découragés par leur impuissance et leur isolement, ont repris cœur et haleine depuis que cette Association leur fournit ou leur permet d'espérer le moyen d'opposer quelques œuvres catholiques à celles que multiplie autour d'eux la propagande hérétique.

[1] Monseigneur de Ségur, chanoine de premier ordre du chapitre de Saint-Denis.

Digitized by Google

On ne connaît pas assez la situation de notre clergé dans les paroisses rurales de nos cantons mixtes ; cette position n'est humainement pas tenable. Il faut un rare degré d'audace pour jeter à son adresse la qualification de *religion d'argent*. Si le budget tenait la balance égale des deux côtés, s'il réduisait les pasteurs de la prétendue réforme à la condition faite aux curés qui habitent les mêmes paroisses, le ministère protestant ne tarderait pas à disparaître ; jamais ces hommes ne se résigneraient à une pareille modicité d'existence. Les curés savent la subir ; ils y mettent une abnégation et une dignité qui sont au-dessus de tout éloge. Mais enfin, avec un traitement presque toujours moitié moindre que celui des ministres, ce n'est qu'à grande peine qu'ils suffisent à leurs propres besoins. Leur zèle se voit donc complétement condamné à l'inaction s'ils sont abandonnés à leurs propres ressources.

Et pourtant la plupart de ces prêtres sont pleins de bon vouloir, d'ardeur, de générosité ; ils souffrent cruellement de l'infériorité infligée à la chose catholique ; animés du véritable esprit apostolique, ils n'aspirent qu'à travailler, qu'à se sacrifier, qu'à évangéliser par eux-mêmes, qu'à requérir l'aide des prêtres auxiliaires, qu'à multiplier les écoles religieuses, les centres d'instruction et de prière, de manière à atteindre dans chaque hameau les ouailles qui leur échappent quand elles sont à de trop grandes distances de l'église paroissiale.

Pour toutes ces entreprises, l'Association de Saint-François de Sales a déjà fait beaucoup ; elle offrira d'année en année un secours et un encouragement plus efficaces.

Je fais donc mille vœux, mon cher Seigneur et ami, pour l'accroissement de cette œuvre vraiment providentielle, et je remercie Dieu du succès avec lequel vous vous y employez, par vos correspondances, par vos démarches et par votre parole sur tous les points de la France.

Digitized by Google

Vous avez rendu, par vos écrits populaires et par vos diverses publications, des services considérables à la cause sainte. Vos amis sont heureux des bénédictions de tout genre que le Seigneur attache à votre ministère ; ils admirent une activité que semble avoir doublée l'infirmité qui devait l'enchaîner. Ils applaudissent notamment à la persévérance de vos efforts en faveur de cette œuvre capitale. Pour ma part, je ne puis assez me féliciter de l'extension qu'elle prend dans mon diocèse, et des avantages qu'elle lui a déjà procurés.

Vous savez, mon cher Seigneur, avec quels sentiments tout particuliers je suis votre dévoué et affectionné en Notre-Seigneur.

Digitized by Google

XIII

MANDEMENT

AU SUJET DES ACCUSATIONS PORTÉES

CONTRE LE SOUVERAIN PONTIFE ET CONTRE LE CLERGÉ FRANÇAIS

DANS LA BROCHURE INTITULÉE :

LA FRANCE, ROME ET L'ITALIE, par M. A. DE LA GUÉRONNIÈRE.

(XXII FÉVRIER MDCCCLXI).

I. Le mystère d'iniquité se poursuit, N. T.-C. F., et il semble à la veille de se consommer. Vous nous rendrez ce témoignage, que nous avons signalé le mal dès sa première apparition, et que nous n'avons pas discontinué de vous prémunir contre des théories néfastes et des promesses irréalisables. On ne reprochera pas aux sentinelles sacrées d'avoir manqué à leur mission. Sur toute la face du monde, le devoir de parler a été courageusement et fidèlement rempli. Toute vérité a été dite, tout mensonge a été réfuté. L'erreur n'a pu subsister que chez les méchants ou chez les faibles. Le nombre de ceux-ci est immense, nous le savons; cependant chaque jour voyait tomber une de leurs illusions. Désormais nous étions résolu à nous en tenir au devoir de prier. Notre attitude vous disait, dans son langage muet, les

Digitized by Google

paroles de Judith au peuple d'Israël : « Il ne nous appar-
« tient pas de fixer à Dieu le terme de sa patience envers
« ses adversaires, ni de lui intimer à notre gré le jour de la
« délivrance. Ce ne serait pas le moyen d'attirer sa miséri-
« corde, mais plutôt de prolonger ses rigueurs... Attendons
« avec une humble confiance l'heure de sa consolation ; il
« prendra contre nos ennemis la revanche de nos larmes et
« de notre sang; il humiliera toutes les races, quelles
« qu'elles soient, qui s'élèvent contre nous; malgré leurs
« triomphes momentanés, notre Dieu demeure le maître :
« il les renversera et les dépouillera de leur dernière appa-
« rence d'honneur [1]. »

Mais voici, N. T.-C. F., que des reproches tellement nouveaux, tellement inouïs sont adressés à l'Église, qu'il nous est impossible de ne pas élever la voix pour les repousser. Nous le ferons en peu de mots. De tels oublis de respect, de tels dénis de justice, quelque soin qu'ils prennent de revêtir un faux semblant de modération et de convenance, n'ont besoin que d'être signalés pour exciter aussitôt la réprobation universelle. Inutile de dire que nous ne sommes pas animé d'un sentiment d'hostilité envers la personne de l'écrivain; nous sentons dans notre cœur une disposition toute contraire ; notre province a de justes motifs d'honorer le nom qu'il porte ; l'impérieuse exigence de notre conscience peut seule nous déterminer à protester contre son écrit. Provoqués, c'est notre droit et notre devoir de répondre. L'auteur s'engage librement sur des terrains où nous ne pourrions pas toujours le suivre sans danger. La prudence nous sera commandée, alors même que nous demeurerons sur la défensive. Si pourtant nous paraissions hardi dans quelques-unes de nos répliques, qu'on veuille les comparer aux attaques.

[1] Judith., VIII, 13, 14, 20.

Digitized by Google

II. Que diriez-vous, N. T.-C. F., d'un enfant qui tiendrait publiquement ce langage à son père : « Mon père, votre fils aîné vous déclare, à la face du monde entier, que vous êtes un entêté, un ingrat, et que sans le respect inaltérable dont il est animé envers vous, il vous abandonnerait demain au triste sort qu'ont mérité votre obstination et votre aveuglement? »

Or, N. T.-C. F., telle est en substance et presque littéralement le discours qu'adresse en ce moment au Père de la grande famille chrétienne un écrivain qui se porte pour l'organe officieux du Fils aîné de l'Église. Joignez-y, contre tout l'épiscopat et le clergé français, l'accusation d'esprit de parti et d'embauchage politique, et vous aurez une idée complète du réquisitoire retentissant qui vient de déférer le pape et l'Église au tribunal de la vindicte publique.

Que tel soit le sens de la brochure, nous en avons pour gage l'interprétation qui en est donnée par tous, amis et ennemis, nationaux et étrangers. Il est vrai, quelques rares affidés s'escriment à démontrer au public qu'il a perdu jusqu'à l'intelligence de la langue française, et ils se plaignent chaque matin que je ne sais quelle hallucination universelle attribue à cet écrit une conclusion désavouée par l'auteur. Mais le public, malgré sa docilité habituelle envers les directeurs attitrés de l'opinion, persiste irrespectueusement à se déclarer compétent sur le sens d'un contexte trop significatif et trop transparent. Pour ne parler que de la presse étrangère, ses appréciations valent la peine d'être remarquées. Pas une des feuilles gouvernementales ou révolutionnaires de l'Italie ne s'y est méprise. Un journal anglais déclare que ce manifeste *sonne le glas de mort de la souveraineté pontificale*; un autre, dans les protestations de dévouement de l'auteur envers le souverain-pontife, ne voit qu'*un persiflage cruel;* un troisième conclut ainsi : « Il n'y a pas d'hommes, pas de cours, qui ne supportassent tout,

Digitized by Google

sauf une ruine désespérée et absolue, plutôt que d'avoir à compter sur l'appui de celui qui accompagne son protectorat et son soutien d'une récapitulation aussi impitoyable et d'une dénonciation aussi implacable » ; tous enfin y trouvent le signe avant-coureur de la chute prochaine du pouvoir temporel du pape. Après cela, N. T.-C. F., jugez si nous sommes fondés à considérer ce libelle comme un véritable acte d'accusation contre le pontife-roi, et contre toute la hiérarchie catholique qui a donné aux actes du saint-père des marques constantes de son assentiment.

Ineptie, entêtement, ingratitude ! En vérité, N. T.-C. F., ces inculpations, énoncées par un simple particulier, ne tombent-elles pas d'elles-mêmes par cela seul qu'elles visent au front d'une souveraineté qui, durant mille ans et plus, s'est montrée à la hauteur de toutes les questions, de toutes les situations que le temps a produites ; d'une souveraineté qui a toujours donné au monde le spectacle de tous les sentiments généreux, le modèle de toutes les nobles vertus, de toutes les qualités royales? Pour apprécier de pareils outrages, il suffit de considérer, sinon d'où ils partent, du moins où ils vont.

Mais enfin, abstraction faite de toute impression prise en dehors de la brochure elle-même, les faits qu'elle allègue justifient-ils les reproches qu'elle formule?

III. Le pape est un entêté ; et pourquoi? Pourquoi? Premièrement, parce qu'il n'a pas consenti à son dépouillement partiel ; secondement, parce qu'il n'a pas consenti à son dépouillement total ; troisièmement, parce que, dans le but de prévenir le démembrement ou la spoliation, il n'a pas voulu prendre pour son vicaire un prince deux et trois fois excommunié, le contempteur de tous les droits de l'Église, le violateur de tous les principes de la morale politique, le complice et le continuateur des plus atroces forfaits de la révolution, le brutal agresseur des faibles et le spoliateur

Digitized by Google

de sa propre famille, l'instigateur et le bénéficiaire des usurpations les plus révoltantes. Un entêté? Oui, encore, parce qu'il a souci de ses serments, et qu'il fait difficulté de se parjurer devant Dieu et devant les hommes; oui, parce qu'au plus fort de la tempête et en face des plus hautes puissances du monde, il s'exprime jusqu'à la fin avec la dignité d'un souverain et avec la majesté d'un pape; oui, parce qu'il ne se laisse pas déshonorer avant de se laisser détrôner, et parce que sa grande âme, plus inexpugnable que les forteresses, est le dernier refuge de l'honneur royal comme de l'orthodoxie politique. Voilà, d'après les données recueillies dans la brochure elle-même et dans les documents sur lesquels elle se fonde, voilà le crime d'entêtement du pape!

Ah! comment le malencontreux écrivain ne s'est-il pas aperçu qu'involontairement il porterait le lecteur à rétorquer l'accusation d'un autre côté, je veux dire contre lui-même? L'entêté, n'est-ce pas celui qui ne se lasserait point dans les voies de l'absurde, et qui tournerait imperturbablement dans le cercle borné et absolu de sa propre idée, de son idée fixe, alors qu'un jugement sans appel, le jugement du bon sens public, aurait déclaré cette idée impraticable et indigne d'attention? L'entêté, n'est-ce pas celui qui s'obstinerait à remettre éternellement sur le tapis des combinaisons impossibles, des plans flétris par la risée de tous les hommes politiques? Or, c'est ce misérable entêtement dont la brochure actuelle, rapprochée de ses devancières, rendra son auteur atteint et convaincu aux yeux du monde entier.

IV. Et que dirai-je de l'accusation d'ingratitude? La papauté ingrate! C'est la première fois que cet adjectif est accolé à ce substantif. L'histoire élève contre cet accouplement de mots un solennel démenti. Cela se comprend-il: la papauté oublieuse des bienfaits reçus, la papauté injuste envers un protecteur heureux et puissant, elle qui a tou-

Digitized by Google

jours tendu une main secourable et généreuse à ses adversaires tombés dans l'infortune? Et c'est un défenseur officieux de la dynastie napoléonienne qui a la mémoire assez courte pour articuler ce grief! Ah! sur la dépouille mortelle d'un frère de l'empereur, une voix qui s'est éteinte naguère, et dont il est permis de ne pas ratifier tous les accents, a du moins lavé la souveraineté pontificale du crime inventé présentement contre elle[1].

Il est vrai, ce n'est plus de Pie VII qu'il s'agit, c'est de Pie IX. C'est dans l'âme de celui-ci qu'un sentiment vil et honteux, un vice jusqu'alors étranger à la dynastie des pontifes, aurait fait invasion pour la première fois. C'est par Pie IX, et à l'occasion du souverain actuel de la France, que l'ingratitude se serait enfin tardivement assise sur la chaire du vicaire de Jésus-Christ. Ici, N. T.-C. F., permettez-nous d'invoquer nos propres souvenirs. Nous serons simplement historien et narrateur de ce dont nous avons été l'auditeur et le témoin.

C'était le quatrième dimanche de carême de l'annee mil huit cent cinquante-six. Ce jour-là, d'après le cérémonial apostolique, le pontife romain bénit une rose d'or qu'il a coutume d'envoyer à quelque princesse souveraine qui, par elle ou par les siens, ait bien mérité de l'Église. Pie IX destina cet objet sacré à l'impératrice des Français, alors enceinte d'un fils dont l'empereur avait prié le pape d'être le parrain. Nous fûmes spectateur de la cérémonie, et nous pûmes lire dans le regard du pontife, dans son geste, dans l'accent de sa prière, les sentiments de bienveillance qui l'animaient. Deux semaines plus tard, c'était le dimanche des Rameaux. Le pape distribuait les palmes bénites aux dignitaires de l'Église, aux princes romains, aux ambassadeurs des puissances aux officiers de la garnison française. Au milieu de la fonc-

[1] Oraison funèbre du prince Jérôme Bonaparte par Mgr l'évêque de Troyes. *Moniteur* du 15 juillet 1860.

Digitized by Google

tion sacrée, un cérémoniaire apporta à l'oreille du pontife la dépêche qui annonçait la naissance du prince impérial. Nous entendîmes la réponse sortie immédiatement de son cœur, les paroles de bénédiction envoyées au nouveau-né, à ses parents et à la France ; enfin, trois jours après, nous recueillîmes de ses lèvres l'impression qu'il avait gardée de cette naissance princière dont la nouvelle s'était mêlée aux chants de l'*Hosanna*, et à la marche triomphale du représentant du Christ-Roi, escorté de l'armée française sous les voûtes de la grande basilique papale... Oui, nous avons vu et entendu ces choses, et nous éprouvons un frémissement intérieur quand on taxe aujourd'hui de mauvais vouloir ce pontife que nous avons trouvé confiant à un si haut point... Hélas ! peu de jours s'étaient écoulés, et les désolantes paroles prononcées au congrès de Paris avaient confirmé de terribles appréhensions... Son légat n'en vint pas moins, chargé de bénédictions et de présents, baptiser et tenir sur les fonts, en son nom, le fils de l'empereur, devenu son propre fils spirituel... Depuis lors, le magnanime pontife, abreuvé de tristesse et d'amertumes, n'a pas cessé d'être généreux et reconnaissant, et il n'a omis aucune occasion de louer tout ce qui pouvait paraître mériter l'éloge. Non, non, Seigneur Jésus, votre vicaire en terre n'aura jamais le malheur d'être ingrat !... Nous avons la confiance qu'il n'aura pas non plus la douleur de ne faire que des ingrats. C'est pourquoi, N. T.-C. F., nous osons le penser ainsi : l'auteur de la brochure aura infailliblement blessé dans leurs sentiments les plus délicats et les plus vifs, ceux qu'il a voulu servir.

Au reste, l'appréciation des choses qui concernent le clergé de France nous donne la mesure de la créance qu'il faut ajouter aux incriminations dont on accable la cour romaine.

V. Si l'on en croyait notre publiciste, l'Église de France

Digitized by Google

offrirait à cette heure un singulier assemblage de qualités et de défauts assez incompatibles. D'une part, *le clergé français est le plus éclairé, le plus pieux, le plus désintéressé qu'il y ait dans le monde;* de l'autre, *il subit la dictature que se sont arrogée sur lui des hommes sans titres et sans droits*, et il est *la dupe de l'esprit de parti*. Nous nous demandons à nous-mêmes, N. T.-C. F., si nous méritons tant d'éloge et tant de blâme ?

Le clergé français n'aspire point à être flatté. Il renferme incontestablement dans son sein de grandes vertus et de grandes lumières; mais il n'a pas la témérité de s'arroger la supériorité sur le sacerdoce du reste du monde. A l'heure présente, l'épiscopat catholique de l'un et de l'autre hémisphère donne un magnifique spectacle à la terre. En particulier, les archevêques et évêques des diverses provinces de l'Italie, quelques-uns du fond de la prison ou de l'exil, s'immortalisent par des protestations, par des publications, où l'on ne sait qu'admirer davantage, de la doctrine théologique, historique, canonique, ou de la noblesse du caractère et de la fierté sacerdotale. On cite de rares exceptions : où n'y en a-t-il pas ? Il s'en trouva quelques-unes jusque dans l'épiscopat français durant la période de nos malheurs. Que les désordres du sanctuaire, partout où ils existent, soient un sujet de profonde douleur pour l'âme du chef de l'Église; qu'ils expliquent en partie à ses yeux une persécution dont les secrets desseins de Dieu se servent pour purger l'aire du mauvais grain et pour nettoyer l'or de ses scories : ce n'est pas aux impies qu'il appartient de triompher de ces gémissements du vicaire de Jésus-Christ et d'y puiser le thème de leurs déclamations contre l'Italie ecclésiastique. On le sait, ces prêtres indignes, séculiers ou réguliers, ce sont ceux-là même que la révolution glorifie, ce sont ceux dont elle fait les aumôniers de ses forbans victorieux, ceux par la bouche desquels elle entonne ses *Te*

Digitized by Google

Deum. Mais, quoi qu'il en soit de ces douloureuses exceptions, la postérité dira qu'en Italie, comme en France, aux jours de la persécution, l'immense majorité des prêtres est demeurée fidèle à la religion et à l'honneur. Tout n'est donc pas sans dignité, sans valeur, sans mérite en dehors de ce qu'on a la fantaisie de nommer *le clergé réconcilié avec la société moderne par l'acceptation franche du concordat*. L'Église de France repousse la gloriole ; elle s'incline avec modestie devant ses sœurs, les autres Églises du monde ; elle s'incline surtout avec une juste et humble déférence devant l'Église particulière de Rome, qui est encore aujourd'hui la mère et la reine de toutes les Églises par la variété et l'étendue de son savoir, par la sûreté de ses traditions, par l'autorité de ses vertus, comme par la prééminence hiérarchique de son rang.

Mais après avoir récusé une partie de l'honneur qu'on veut nous attribuer, n'avons-nous pas aussi à décliner le blâme qu'on nous inflige ? Eh quoi ! ce clergé dont on vante les lumières, la piété, le désintéressement, voici qu'on le dénonce tout aussitôt comme l'esclave docile d'une dictature anonyme, comme la dupe d'une coalition et d'une intrigue ! D'ordinaire, ce qui abat un individu ou un corps aux genoux d'un despote, c'est l'inconsistance des idées, c'est la flexibilité de la conscience, et, par-dessus tout, c'est le besoin d'argent et d'honneurs. Eh bien ! non, le clergé français est un modèle de fermeté d'esprit, de probité consciencieuse, d'abnégation de tout intérêt personnel ; et cependant, il rampe servilement, sans motif et sans profit, aux pieds d'un tyran collectif qui se nomme *les anciens partis* !

Vous rougiriez pour nous, N. T.-C. F., si nous songions un seul instant à nous disculper de cette injure gratuite. Elle est d'ailleurs d'invention toute récente. Est-ce que, durant le cours des années précédentes, l'épiscopat et le clergé, qu'on représente aujourd'hui comme enchaînés au

Digitized by Google

char des partis anciens, n'ont pas été vilipendés, honnis, hués par tous les échos de la presse comme les courtisans serviles de l'absolutisme impérial, comme les contempteurs ingrats des régimes déchus, comme les adorateurs intéressés du soleil levant? Est-ce qu'il n'est pas surabondamment démontré qu'en toute occasion, si l'Église est exposée à excéder d'un côté, c'est du côté de l'autorité? Est-ce qu'il ne restera pas acquis à l'histoire que tout en conservant dans leur cœur des souvenirs et des sentiments qui les honorent, quand ils y sont, et que personne n'a le droit d'aller contrôler dans ce sanctuaire intime, les premiers pasteurs, non-seulement n'ont pas refusé au pouvoir impérial, mais lui ont offert et porté consciencieusement tout le concours que ce pouvoir pouvait désirer pour l'accomplissement de sa mission? Nous aurions trop à dire sur ce point. Qu'on nous interpelle encore, et nous serons prêt à répondre. Ce qui est réfléchi, honnête, loyal, français, ne craint pas la lumière.

Investis de la mission divine de diriger les esprits, nous repoussons donc comme une grave insulte l'accusation de nous laisser guider par qui que ce soit dans une matière aussi importante que celle des rapports de l'Église avec les puissances. En toutes choses, l'indépendance de conduite, d'attitude, d'enseignement, est le plus nécessaire attribut de l'épiscopat. On le voue au mépris, quand on le dénonce à une grande nation comme le vil jouet des partis et la dupe des intrigues. Les évêques savent honorer les hommes de tous les camps et de tous les partis dans ce qu'ils ont d'honorable; ils professent surtout l'estime et la gratitude pour ceux qui ont rendu des services à l'Église; mais ils n'en savent pas moins se défendre des influences de toute nature qui voudraient s'imposer à eux. Nous l'avons prouvé.

VI. Et de quelle influence extérieure, de quelle pression étrangère aurions-nous donc besoin, N. T.-C. F., pour discerner ce qui est bien et ce qui est mal par rapport aux ques-

Digitized by Google

tions traitées dans la brochure? A nos yeux, la terre s'agite entre deux grands partis. D'un côté, le parti de Jésus-Christ et de l'Église; de l'autre, le parti de l'antechrist et de l'hérésie, ou de la révolution qui est le terme extrême de l'hérésie. Or, ç'a été la gloire de la France, depuis son origine, de se déclarer toujours pour la cause de Jésus-Christ et de l'Église : c'est à ce prix qu'elle a conquis la dénomination magnifique de nation très-chrétienne, et qu'elle a inauguré au front de ses rois le titre de Fils aînés de l'Église. Il est une autre politique différente : c'est celle qui, au lieu de faire du peuple franc le chevalier du Christ, en ferait le complice et l'instrument des haines anti-papistes de l'hérésie, l'exécuteur des complots anti-sociaux et anti-chrétiens du carbonarisme. Entre ces deux partis, notre choix est fait. Tout ce qui replace la France dans l'accomplissement de sa mission héréditaire et traditionnelle, nous l'acclamons, nous le bénissons, nous l'exaltons. Tout ce qui l'en éloignerait, tout ce qui tendrait à mettre son drapeau, son sang, son or, son intelligence, son courage militaire au service de causes anti-chrétiennes, et par conséquent anti-françaises, nous le déplorerions dans notre âme de chrétiens et de français. Voilà notre politique. Les partis, vieux ou nouveaux, ne la changeront pas; s'ils y veulent travailler, leur éloquence littéraire se dépensera en pure perte, et elle ne nous persuadera jamais

Or, à ne juger des faits accomplis que par l'exposé qu'en donne la brochure, avons-nous dû être sans craintes, sans alarmes? Non.

VII. On nous objecte, il est vrai, que les temps et les choses ont changé; qu'une sorte d'antagonisme a été introduit dans les devoirs du régime actuel, tiraillé entre deux principes. On place en regard du titre de Fils aîné de l'Église, le titre d'élu du suffrage populaire; et l'on fait découler de là un dualisme et une opposition que nous avouons ne pas

Digitized by Google

concevoir. Car enfin, quoi qu'il en soit du premier de ces titres, nous ne voyons pas comment le second lui serait opposé ; nous devons même dire que, dans le cas présent, le premier ne peut procéder absolument que du second. La brochure le proclame : c'est au lendemain de l'expédition de Rome, au lendemain de la restauration de la souveraineté pontificale par les armes de la république française, que le chef de cette république a été acclamé souverain *par des multitudes qui marchaient au scrutin sous la bannière de leurs églises*. Cependant, en mil huit cent quarante-huit et en mil huit cent quarante-neuf, la logique semblait permettre de dire : « Il ne faut pas oublier que si la France est chrétienne, elle est républicaine; comme nation chrétienne, elle doit protéger le pontife romain, son père; comme république, elle ne peut aller renverser sa sœur, la république italienne ». Ce raisonnement eût pu paraître naturel. La nation ne le fit pas ; elle se déclara maîtresse de choisir, parmi ses traditions, celles qui répondaient le mieux à son instinct, à ses devoirs, à sa mission permanente et providentielle; elle obéit à des vues plus hautes que toutes les considérations du moment. L'état de république était un accident; la qualité de catholique touchait à l'essence de la nation.

Or, la brochure nous le dit : c'est parce que le premier magistrat de la république fut regardé par le peuple comme l'âme de cette expédition, comme la *sauvegarde des intérêts catholiques alarmés et des intérêts sociaux menacés*, c'est à cause de cela que *toutes les espérances d'avenir se tournèrent vers lui*. Dans cet état de choses, le publiciste nous paraît se mettre en dehors de toute vérité lorsqu'il suppose que la qualité d'élu du peuple français peut faire échec à celle de monarque chrétien. Il est vrai, cet écrivain, à qui la contradiction est familière, affirme plus loin que le président de la république a *exposé sa popularité* en sanction-

Digitized by Google

nant la première expédition romaine; mais cette contradiction, introduite à l'appui d'une thèse fausse, laisse subsister la première assertion, qui est la seule exacte. Et parce qu'il est incontestable que la protection donnée aux intérêts catholiques par le chef de la république a été son principal titre à la confiance des populations, nous persisterons à croire que l'élu du suffrage universel ne mentirait point à son origine, mais qu'au contraire il s'y montrerait fidèle, en maintenant envers et contre tous l'intégrité de la puissance temporelle du chef de l'Église.

VIII. Une autre insinuation demande à être relevée. On veut établir que le siége apostolique et le corps des évêques ont perdu toute leur autorité morale depuis qu'ils ont élevé la voix en faveur des intérêts temporels de l'État ecclésiastique. On nous représente comme des agitateurs impuissants qui n'ont pu réussir à inquiéter les consciences, comme des provocateurs de troubles qui ont échoué devant la confiance calme et le rare bon sens du pays. Nous ne nous le dissimulons pas, N. T.-C. F. : à divers égards, tout l'avantage de la popularité est du côté des faiseurs de brochures. Examinons ici le caractère, la portée et le résultat de notre action comparée à la leur.

Un élément nouveau s'est introduit dans le gouvernement du monde, c'est la brochure politique, la brochure réputée quasi-officielle sous le voile de l'anonyme ou derrière la signature d'un nom autorisé. S'agit-il de populariser une idée quelconque, une entreprise quelconque, les tuteurs d'office et les conseillers établis de la multitude s'avancent sur la scène; ils déclarent modestement qu'ils ont entrepris d'éclairer et de former l'opinion du pays. Ils ne s'en rapportent ni à la sagesse des congrès européens, ni aux lumières des grands corps de l'État et des mandataires de la nation; ils semblent même avoir pour rôle de leur dicter leurs devoirs, et de prévenir ou parfois de faire avorter leurs délibérations,

Digitized by Google

puisqu'ils leur coupent la parole et qu'ils s'adressent au monde par-dessus leur tête. La brochure est annoncée plusieurs jours à l'avance; les mieux instruits ont chuchoté à mi-voix des confidences mystérieuses ; au signal donné, toutes les trompettes de la renommée sonnent à la fois ; l'orchestre est au grand complet ; l'écrit fait fureur ; il circule en France et à l'étranger, non sans quelques priviléges ; une entente habile s'est établie entre la presse dite conservatrice et la presse dite de l'opposition, entre la presse de la capitale et des provinces et la presse dite étrangère ; quelques critiques timides, quelques réserves calculées se mêlent à l'éloge : le concert n'a qu'à gagner à cette variété de tons et de modulations. En définitive, le tour est fait : l'opinion est formée. Elle durera ce qu'elle durera : qu'importe, pourvu qu'elle dure jusqu'à l'accomplissement de l'acte qu'on se propose ?

Or, N. T.-C. F., étant donné l'abaissement progressif de la raison qui résulte de cette forme d'éducation nationale et de tout un ensemble de causes d'énervement intellectuel, nous reconnaissons volontiers qu'il n'y a pas d'énormité religieuse, morale, politique, sociale, qu'on ne puisse ainsi faire accepter aux foules. Une image se présente à notre esprit.

L'art moderne a découvert d'heureux moyens de suspendre la sensibilité et d'endormir la douleur durant les instants les plus difficiles des opérations chirurgicales. L'humanité ne saurait assez s'applaudir d'une découverte si précieuse. Le père de la médecine l'avait dit dans l'antiquité *Divinum est opus sedare dolorem.* Mais on comprend ce qu'une pareille invention aurait de formidable si elle était jamais détournée de sa fin, et si elle tombait aux mains du voleur du séducteur ou de l'assassin. N'a-t-on pas déjà entendu à cet égard d'effroyables récits ? Or, nous n'hésitons pas à le proclamer : si la puissante machine de la brochure réputée semi-officielle, aidée des cent voix de la presse, ainsi que

Digitized by Google

des cent bras des lignes ferrées et des fils électriques, devait fonctionner longtemps aux mains malhonnêtes du machiavélisme et de l'irréligion plus ou moins palliée; si la méthode *anesthésique* (c'est le mot de la science) continuait d'être appliquée sur cette vaste échelle dans l'ordre intellectuel et moral, l'humanité serait livrée sans défense à ses meurtriers et à ses corrupteurs. Dès à présent, dans la pensée de certains hommes singulièrement irrespectueux envers l'espèce humaine, former l'opinion publique, faire l'éducation du pays, savez-vous ce que c'est? Eh bien ! c'est à l'aide du vaste appareil qui a été décrit tout à l'heure, moyennant l'inhalation artistement pratiquée de certaines vapeurs éthérées et stupéfiantes, se rendre maître du cerveau d'une nation entière, et parvenir à l'endormissement si complet de ses facultés, qu'elle ne verra qu'images heureuses, que rêves dorés et pleins de charmes, tandis qu'on lui amputera sa religion, sa foi, son honneur, et qu'on la dépouillera de ses plus riches valeurs.

Nous l'avouons, N. T.-C. F., nous ne possédons pas de pareils procédés. Et comme beaucoup de nos contemporains aiment à être endormis, à faire d'heureux rêves, comme ils craignent tout ce qui pourrait les sortir de leur béate quiétude, leur faveur ne se porte naturellement pas vers nous. Ajoutez à cela qu'au plus fort de la manœuvre, durant plus de six mois, l'arme de la publicité nous a été interdite, et que les manifestations du corps épiscopal du monde entier ont été non avenues pour le pays : c'en est plus qu'il ne faut pour expliquer le succès de nos contradicteurs. En doit-on conclure que nous sommes réduits à l'isolement au sein de la France, que notre parole ne trouve désormais aucun écho dans la conscience des peuples ? L'auteur de la brochure nous le dit ; il regrette que nous abandonnions le texte accoutumé de nos instructions pastorales, et il estime que les foules, qui écoutaient avec docilité nos

Digitized by Google

mandements de carême et nos dispositifs de gras et de maigre, n'ont plus d'oreilles pour entendre notre voix depuis que nous nous permettons de leur montrer le terme fatal auquel on les mène. Sa confiance est poussée trop loin. L'appareil chloroformeur commence à trébucher entre ses mains : la sensation pourrait bien revenir au patient avant que l'opération ne soit achevée.

IX. « Je les ai frappés, dit le Seigneur, et ils n'ont pas « senti ; je les ai broyés, et ils ne se sont pas réveillés sous la « verge de la discipline[1]. » Un peuple est désespéré quand il en est là. Mais, si ce phénomène d'amortissement de toute sensibilité n'est pas rare aujourd'hui, il est cependant loin d'être universel. Ah ! écrivain qui n'avez pas perdu la foi et qui n'êtes pas sans entrailles, n'insultez pas aux souffrances intimes de tant de milliers de chrétiens, ne riez pas des tortures ineffables qu'ils endurent dans le sentiment de leur foi religieuse et de leur piété filiale. Non, que leurs brisements de cœur, que le froissement de leurs consciences, que leur pain détrempé de pleurs et leur couche arrosée de larmes, que leurs gémissements du jour et leur insomnie de la nuit, que l'oppression qui resserre et qui étouffe leurs âmes, non, que tout cela ne vous paraisse pas si peu de chose ! Dieu en juge autrement. Ce que les jeunes Machabées disaient, en s'encourageant mutuellement avec leur mère, des millions de justes le disent à cette heure en union avec leur mère l'Église : « Le Seigneur Dieu abaissera son « regard sur notre cause, qui est la cause de la vérité et de « la justice ; et comme c'est lui qui souffre en nous, il vou- « dra être consolé en nous, selon que Moïse l'a déclaré dans « son cantique : Et il sera consolé dans ses serviteurs » : *Et in servis suis consolabitur*[2].

Cette consolation, elle ne nous a pas totalement manqué

[1] Jerem., v, 3. — [2] II Machab., vii, 5, 6.

Digitized by Google

jusqu'à ce jour. Quel spectacle que celui qui est offert par la papauté depuis deux ans ! Autour d'elle, les flots se heurtent, les vagues s'entrechoquent. Rivalités haineuses des méchants, et parfois aussi dissentiments d'opinion des bons ; divergences dans les systèmes d'attaque et de destruction, diversités dans les plans de résistance et de conservation. Mais sur cet océan soulevé par des passions si variées et si multiples, la barque de Pierre navigue encore ; plus d'un vaisseau de haut bord a sombré, la nacelle sacrée surnage ; le pontife enseigne, il gouverne, il prie ; on ne lui a laissé que l'ombre de la royauté, il en exerce toujours la plénitude ; il ne lui demeure qu'*un lambeau de territoire*, il parle en maître du monde ; il est plus roi que ses vainqueurs, plus roi que ses gardiens : qu'on parvienne à le bannir, il demeurera plus roi que ses remplaçants. Et si, à l'heure qu'il est, au sein de cette Europe où tant de monarchies ont été abaissées, les unes par des défaites cruelles, les autres par des exploits plus humiliants que les revers, si, dis-je, un héraut d'armes, planant au-dessus de tous ces trônes vacillants, venait à crier : *le Roi !* c'est vers le trône pontifical, quoique le plus chancelant de tous, que tous les regards se porteraient à l'instant. Oui, dans sa majestueuse attitude, sous la tiare de son courage, de ses vertus et de ses malheurs, Pie IX est le roi, je veux dire mieux, il est l'homme de ce siècle : *Ecce homo*. Toutes les autres majestés sont plus secondaires que jamais en regard de cette majesté suprême. Voilà notre premier sujet de consolation. Il en est un second.

On l'a dit : les révolutions sont bien près de s'accomplir dans les faits quand elles sont accomplies dans les idées. Eh bien ! malgré toutes les apparences qu'on pourra nous objecter, le monde chrétien n'a pas pris son parti du détrônement définitif du pape. Il y a plus : l'opinion des différentes classes de la société se range de jour en jour davantage à

Digitized by Google

l'opinion des sages ; divers symptômes commencent à révéler la convalescence de l'esprit public. La crise extérieure et matérielle ne touche pas encore à son terme ; elle n'est pas même arrivée à son plus haut période ; mais l'âme est plus saine, les pulsations du cœur sont meilleures, et ce signe permet d'affronter la crise suprême avec plus de confiance. A l'heure où je trace ces mots sous la lumière du soleil de février, les feux de cet astre sont encore bien pâles ; les nuages l'enveloppent comme d'un linceul ; il semble englouti et noyé dans des torrents d'eau. N'importe ; il monte, il s'avance, il reprend un nouvel avantage chaque matin. Patience : l'hiver est vaincu, la nuit est détrônée, la lumière grandit, l'été viendra.

X. Enfin, un dernier fondement de notre espérance, c'est l'embarras marqué qui se trahit à la dernière heure chez ceux qui nous combattent. Oui, ils ont raison de le dire, *il y a en Europe une question qui domine toutes les autres.* Oui, *Rome est restée le problème le plus considérable et le plus redoutable de notre temps.* La papauté romaine, c'est la clef de voûte du monde européen. Après avoir porté le marteau démolisseur sur tous les points de l'édifice, voici que la main des plus résolus hésite et tremble au moment de laisser tomber cette pierre principale, cette pierre sacrée, qui tient à tout et à laquelle tout tient. On le sent : aussi longtemps que le pape ne sera plus à sa place, aucune puissance de ce monde ne sera tranquille à la sienne, et la terre entière sera dans la commotion. Aussi, à mesure que le dénouement fatal des choses s'avance, c'est à qui se défendra de l'avoir rendu inévitable. La catastrophe sera si effroyable, que nul n'en veut porter la responsabilité. N'invente-t-on pas d'en rejeter tout le crime sur la victime elle-même ? Ah ! c'est ici que l'écrivain s'est cruellement mépris, puisqu'il a pu donner lieu à des interprétations si insultantes pour ceux que sa plume voulait protéger. Les ennemis de

Digitized by Google

Rome ne disent-ils pas de toutes parts que la brochure est une dernière fiction de respect, mais qu'au fond elle ne signifierait rien si elle ne signifie pas qu'après cette protestation finale de bon vouloir on va profiter du premier prétexte qui se présentera, du premier incident facile à prévoir ou à faire naître, et que Rome sera livrée aux ambitions ardentes qui la convoitent? La brochure affirme le contraire, et nous le croyons; mais quel malheur qu'on ait pu douter si universellement de sa sincérité! Non, on ne donnera pas raison aux chants de triomphe de l'impiété hérétique et révolutionnaire; non, nous n'assisterons pas à la reproduction d'une des particularités les plus odieuses de la passion du Sauveur. Entendons les évangélistes.

Pilate voyant qu'il ne gagnait rien, mais qu'au contraire les exigences croissaient et devenaient plus impérieuses autour de lui, et comprenant qu'après avoir cédé jusqu'ici à toutes les volontés de la multitude, il allait être entraîné à un acte de suprême faiblesse, ordonna qu'on lui apportât de l'eau, il se lava les mains, et il dit : Je suis innocent du sang de ce Juste. Cela fait, après avoir flagellé Jésus, il le livra aux Juifs pour qu'ils le crucifiassent [1].

Mais la postérité a-t-elle ratifié l'absolution que se donna Pilate, et le lavement de ses mains l'a-t-il innocenté devant les âges à venir? Écoutez.

Depuis dix-huit siècles, il est un formulaire en douze articles que toutes les lèvres chrétiennes récitent chaque jour. Dans ce sommaire de notre foi, rédigé avec tant de concision par les apôtres, figurent, en outre des trois noms adorables des personnes divines, le nom mille fois béni de la femme qui a donné la naissance humaine au Fils de Dieu, et le nom mille fois exécrable de l'homme qui lui a donné la mort. Or, cet homme ainsi marqué du stigmate déicide,

[1] Matth., xxvii, 24, 26.

Digitized by Google

cet homme ainsi cloué au pilori de notre symbole, quel est-il donc? Cet homme, ce n'est ni Hérode, ni Caïphe, ni Judas, ni aucun des bourreaux juifs ou romains; cet homme, c'est Ponce-Pilate. Et cela est justice. Hérode, Caïphe, Judas et les autres ont eu leur part dans le crime; mais enfin, rien n'eût abouti sans Pilate. Pilate pouvait sauver le Christ; et sans Pilate, on ne pouvait mettre le Christ à la mort. Le signal ne pouvait venir que de lui : *Nobis non licet interficere*, disaient les Juifs...

Lave tes mains, ô Pilate; déclare-toi innocent de la mort du Christ. Pour toute réponse, nous dirons chaque jour et la postérité la plus reculée dira encore : Je crois en Jésus-Christ, le Fils unique du Père, qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie, et qui a enduré mort et passion sous Ponce-Pilate : *Qui passus est sub Pontio Pilato.*

De telles choses, N. T.-C. F., ne se renouvellent pas sur la terre; et, sur ce point, nous voulons repousser les conclusions qu'on a prêtées à la brochure.

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué,

Nous avons mandé et ordonné, mandons et ordonnons ce qui suit :

ART. 1er. Nous rejetons, censurons et réprouvons les accusations d'ingratitude, d'entêtement, d'injustice, d'esprit de parti, et autres allégations outrageuses envers le pontife romain et envers le clergé français, contenues dans la brochure sus-nommée.

ART. 2. Nous recommandons aux fidèles de se tenir en garde contre toutes les assertions impies et calomnieuses d'une partie de la presse périodique au sujet des événements actuels, envisagés dans leurs rapports avec la religion et l'Église.

Digitized by Google

Art. 3. Les prières publiques, précédemment ordonnées par nous, seront continuées comme par le passé. Nous demandons à toutes les âmes pieuses un redoublement de ferveur. La prière a déjà obtenu d'immenses résultats; qu'elle ne se lasse pas, et elle sera entièrement exaucée.

Art. 4. Et sera notre présent mandement lu au prône de la grand'messe dans les églises paroissiales de notre ville de Poitiers et des autres villes de notre diocèse, ainsi que dans les autres paroisses où MM. les curés auront sujet de croire que l'écrit auquel nous répondons aurait pénétré parmi leurs populations.

Donné à Poitiers, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-deux février de l'an de grâce mil huit cent soixante et un, en la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche.

Digitized by Google

XIV

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SUITE DE LA BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE DES PETITES SŒURS DES PAUVRES

DANS LE FAUBOURG SAINT-JACQUES, A POITIERS.

(XXVIII FÉVRIER MDCCCLXI.)

In quamcumque civitatem intraveritis,... curate infirmos qui in illa sunt

En quelque ville que vous soyez entrés, ayez soin des infirmes qui s'y trouvent.

(Luc., x, 9.)

I. Le ministère dont Jésus-Christ a investi ses prêtres, Mes Très-Chers Frères, est un ministère difficile : il nous attire souvent les haines du monde. Nous avons pour mission de prêcher la vérité, de prêcher la vertu. Le monde est ennemi de l'une et de l'autre; c'est pourquoi l'erreur et le vice sont en perpétuelle insurrection contre nous. Pour le libre accomplissement de ses devoirs, l'Église a reçu de son divin fondateur une constitution qui assure la liberté de sa parole et l'indépendance de son enseignement. La tyrannie de l'erreur et du vice conspire incessamment contre

Digitized by Google

cette liberté de l'Église, et toute la force matérielle dont elle dispose, est employée à nous asservir. Heureusement le Seigneur Jésus nous a donné une autre mission qui peut jusqu'à un certain point nous faire trouver grâce devant le monde. Si notre sacerdoce est un sacerdoce de vérité et de pureté, il est en même temps un sacerdoce de charité; si nous avons à venger la foi et la morale, nous avons surtout à exercer la miséricorde, à pratiquer l'amour par le soulagement de toutes les misères humaines. Le même Dieu qui nous a dit : « Allez et enseignez, allez et intimez mes com-« mandements[1] », nous a dit aussi : « Allez et soignez les « infirmes[2] » : attribution que l'apostolat chrétien n'a jamais cessé de remplir, ou par lui-même, ou par des mains pieuses qu'il s'est substituées et qu'il a constamment dirigées. Pour moi, mes très-chers Frères, je bénis le Seigneur qui m'a ménagé, au jour et à l'heure où de grands conflits sont engagés entre la puissance ecclésiastique et la puissance séculière, la consolation d'avoir à installer et à bénir ce matin l'une des œuvres les plus touchantes de la charité chrétienne, l'une des institutions qui apporteront le plus d'allégement aux infortunes que renferment cette cité et cette province. La gravité des conjonctures m'a ôté le loisir de recueillir mes pensées[3]; mais c'est beaucoup mieux qu'un discours, c'est une fondation permanente de bienfaisance que cette journée doit laisser après elle.

II. Vous la connaissiez déjà par des récits que le monde

[1] Matth., XXVIII, 19, 20. — [2] *Ibid.*, X, 8.

[3] *Le Moniteur* de ce même jour, 28 février, contenait la note suivante :

« L'évêque de Poitiers vient de publier, dans le journal *Le Monde*, un mandement qui contient des allusions offensantes pour le gouvernement de l'empereur, et qui est de nature à troubler arbitrairement la conscience des citoyens. En conséquence, et aux termes de l'article 6 de la loi du 18 germinal an X, ce mandement vient d'être déféré à la haute juridiction du conseil d'État, chargé de statuer sur ces sortes d'abus. »

Digitized by Google

chrétien a lus[1], et vous la connaîtrez désormais par vos propres yeux, mes Frères, cette humble congrégation de pieuses vierges qu'on nomme les *Petites-Sœurs des Pauvres*. A peine avait-elle fait sa première apparition sur le sol de notre vieille France, qu'elle était déjà l'objet d'une sympathie universelle. Cette fleur fraîchement éclose dans le jardin de la charité chrétienne a paru se distinguer entre toutes les autres par un éclat si doux, par un parfum si exquis, qu'elle a conquis aussitôt tous les cœurs. Ce qui est dit d'un pontife de l'antiquité s'est parfaitement réalisé pour cet aimable institut : Il a suffi de le voir pour l'aimer, et il ne lui a fallu que se montrer pour obtenir l'approbation : *Simul ut viderunt, et probaverunt ; tantumque interfuit ut probaretur, quantum ut videretur*[2].

Quoi de plus touchant, en effet, que de voir ces jeunes femmes employer les plus belles années de leur vie à soulager, à embellir des existences qui, sans elles, s'achèveraient trop souvent dans la tristesse et dans le malheur? On est ému jusqu'aux larmes en présence de ces soins délicats, de ces industries de la charité inspirée par la foi. On dirait que ces anges terrestres n'ont renoncé aux douceurs de leur famille naturelle que pour transporter toute leur piété filiale à ces étrangers, envers qui elles prennent à la fois le rôle de filles, de sœurs et de mères. Cette abnégation d'elles-mêmes ; cette tendresse de cœur envers des vieillards hier inconnus ; ce mélange de gaieté et de réserve, de douceur et d'autorité, qui fait régner la paix parmi tant de volontés difficiles à satisfaire ; cet amour de Dieu qui s'exprime et se traduit à toute heure par le support affectueux du prochain : il y a là de quoi attendrir les cœurs les plus insensibles, et

[1] *Les Petites Sœurs des Pauvres*, articles publiés dans *l'Univers*, par Léon Aubineau, et reproduits dans le volume : *Les Serviteurs de Dieu*.

[2] Brev. Roman. in fest. S. Euseb. Vercellen., XVI decembr.

Digitized by Google

l'on se demande s'il appartiendrait encore à la race humaine celui qu'un tel spectacle trouverait froid et indifférent.

III. Qu'il soit donc béni de Dieu et des hommes, le bienfaiteur ignoré qui a fait les premiers frais de cette œuvre si féconde en résultats pour la vie présente et pour la vie à venir ! Que le ciel soit propice à tous ses vœux, à tous ses désirs ! Que la vie soit douce, qu'elle soit longue, que la mort soit sainte et consolée, pour celui qui aura procuré l'adoucissement à tant de vies, la sainteté à tant de morts ! Et comme cette œuvre, commencée par une libéralité très-généreuse, se continue, se soutient, se développe par une série de bienfaits nouveaux, que tous ceux-là aussi soient récompensés du Seigneur qui accordent leur intérêt et qui apportent leur concours à cette institution bénie ! J'adresse en particulier mes remerciements les mieux sentis à l'âme chrétienne qui a procuré la construction de cet édifice sacré. La décence, la beauté de la maison de Dieu n'importe nulle part davantage. C'est surtout au pied des saints autels que ces vieillards, après les longues tristesses de la vie, peuvent trouver la consolation et la joie de leurs derniers jours.

D'ailleurs, on vous l'a dit, c'est un souvenir précieux pour le patriotisme poitevin qui va revivre. Ce quartier, si déshérité de toute ressource religieuse, avait possédé autrefois un oratoire, une chapelle, dont le nom était cher à vos pères. La chapelle de saint Jacques, fréquentée de tous les pèlerins qui entreprenaient ou qui achevaient le voyage de Compostelle, était, pour ainsi dire, un point cardinal de l'ancien oitiers [1]. Ce souvenir valait la peine d'être rétabli. Car, dites-moi, vénérables vieillards, vous et nous, ne sommes-nous pas tous des pèlerins sur cette terre, des pèlerins dont

[1] *Souvenirs du Poitiers d'avant 1789*, par M. de la Liborlière.

Digitized by Google

la marche est sujette à bien des vicissitudes, à bien des contre-temps, à bien des souffrances? Que de fois, appuyés péniblement sur notre bâton de voyageurs, nous avons eu lieu de nous demander si la force ne nous abandonnerait pas en chemin, et si nous finirions par arriver heureusement au terme de la route? Eh bien! courage, mes amis. Ce gracieux clocher, qui vient de s'élever sur cette dune, et qu'on aperçoit de tous les points de l'horizon, vous montrera désormais l'heureux asile où votre existence est assurée de trouver, avec le repos de vos dernières années, l'entrée du séjour de la gloire et de la félicité éternelle; terme suprême de notre course, but final de notre pèlerinage, siége du rafraîchissement et de la paix, que je vous souhaite à tous avec la bénédiction du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Digitized by Google

XV

RÉPONSE

A LA LETTRE DE M. LE MINISTRE DES CULTES NOTIFIANT LES POURSUITES DIRIGÉES CONTRE LE MANDEMENT DU XXII FÉVRIER [1].

Poitiers, 3 mars 1861.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre datée d'hier, par laquelle vous m'informez que vous avez dû déférer à l'empereur en son conseil d'État mon mandement

[1] La lettre de M. le ministre était ainsi conçue :

Paris, le 2 mars 1861.

MONSEIGNEUR,

J'ai le regret de vous informer qu'en exécution des articles 6, 7 et 8 de la loi du 18 germinal an X, j'ai dû déférer à l'Empereur, en son conseil d'État, votre mandement du 22 février, pour qu'il soit statué sur les cas d'abus que ce mandement paraît contenir. Votre Grandeur pourra prendre connaissance de mon rapport dans les bureaux du conseil d'État : je la prie de m'adresser le plus tôt possible les observations qu'Elle croirait devoir présenter, et de m'accuser réception de cette lettre.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

Digitized by Google

du vingt-deux février dernier, pour qu'il soit statué sur les cas d'abus que ce mandement paraît contenir.

Votre Excellence ajoute que je pourrai prendre connaissance de son rapport dans les bureaux du conseil d'État, et elle me demande de lui adresser le plus tôt possible les observations que je croirais devoir lui présenter.

Je vais charger un de mes secrétaires d'aller prendre connaissance du rapport de Votre Excellence. Après que le contenu, ou du moins le résumé de cette pièce m'aura été transmis, je ne mettrai aucun délai à rédiger les observations auxquelles elle me paraîtrait donner lieu.

Agréez, etc.

Digitized by Google

XVI

OBSERVATIONS

ADRESSÉES A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES,
A PROPOS DE SON RAPPORT A L'EMPEREUR
DANS L'AFFAIRE DU MANDEMENT DU XXII FÉVRIER MDCCCLXI.

Poitiers, le 11 mars 1861.

MONSIEUR LE MINISTRE,

I. Conformément à ma lettre du trois de ce mois, en réponse à celle que Votre Excellence m'avait écrite la veille, je me suis empressé d'envoyer un de mes secrétaires à Paris, pour y prendre connaissance de votre rapport dans les bureaux du conseil d'État. On n'y avait pas encore reçu la pièce annoncée. Enfin, le mercredi six, elle m'est parvenue. Les jours suivants ont coutume d'attirer à Poitiers, à cause de la foire de la mi-carême, une affluence considérable de laïques et d'ecclésiastiques, auxquels je me dois entièrement pour les affaires courantes. Ce n'est donc qu'à partir d'hier qu'il m'a été possible de rédiger mes notes. Je regrette ce léger retard, qui ne procède pas de mon fait [1].

[1] A la date du 12 mars, M. le ministre nous adressait une lettre d'instance qui nous assignait *un court délai*. Nos observations parvinrent entre ses mains ce jour-là même.

Diverses erreurs et plusieurs transpositions du copiste ayant nécessité quelques retouches de style et quelques éclaircissements de la pensée, nous en avons informé le ministre en lui envoyant un second exemplaire de cet écrit.

Digitized by Google

Une observation préalable est nécessaire. La mesure de recours ou d'appel comme d'abus, prise en ce moment contre moi, étant basée sur les articles organiques du 18 germinal an X, je déclare m'en tenir, concernant cet appendice irrégulier du concordat, aux réclamations et aux protestations émanées du siége apostolique. J'invoque donc, en matière de compétence, les réserves alléguées jusqu'ici en pareil cas par tous ceux de mes collègues qui ont été traduits devant le conseil d'État en vertu de ces articles additionnels; et je partage sur cette matière, et sur la question des appels d'abus en eux-mêmes, les doctrines professées par nos théologiens français les plus autorisés, par nos canonistes et nos publicistes les moins récusables, tels que NN. SS. Affre, Sibour, Bouvier, Gousset, l'abbé Icard, M. de Cormenin, etc.

Cela dit, Monsieur le ministre, je ne ferai pas difficulté de présenter à Votre Excellence, ainsi qu'elle m'y invite, les observations auxquelles son rapport et toute la marche de cette affaire me paraissent donner lieu [1].

Et d'abord, il est à remarquer qu'au moment où Votre Excellence déférait mon écrit à l'empereur, en son conseil d'État, j'étais déjà, par le fait d'un de vos honorables collègues, jugé et condamné de la façon la plus retentissante par deux juridictions diverses. Je m'explique.

II. Le lendemain de la publication de mon mandement, une note a paru au journal officiel. Le gouvernement de

[1] Le rapporteur du conseil d'État a donné à nos *Observations* au ministre la qualification de *Mémoire justificatif* et de *Défenses produites devant le conseil d'État*. Notre écrit n'a pas et ne devait pas avoir ce caractère. Il nous était permis d'exprimer nos observations à M. le ministre sur son rapport à l'empereur; c'était pour nous le moyen de rappeler plus d'une vérité, de rétablir plus d'un principe : nous ne pouvions et nous ne devions pas nous *justifier* ni nous *défendre* devant un tribunal que nous récusions.

Digitized by Google

l'empereur se croyait offensé; c'était son droit de faire connaître au public la mesure qu'il avait résolu de prendre. Je n'ai point de plainte à élever à cet égard.

Mais, outre cette note, la même feuille publiait une autre pièce du ministère de l'intérieur[1]. Là il était déclaré que je m'étais proposé de *servir des passions étrangères aux intérêts de la religion*, et qu'on voyait dans mon écrit *se révéler avec audace la pensée secrète du parti qui, sous le voile de la religion, n'a d'autre but que de s'attaquer à l'élu du peuple français.* La lettre qui s'exprimait ainsi était annoncée, dans le sommaire du *Moniteur universel*, sous le nom étrange de *Circulaire au préfet de la Vienne.* Et, au fait, reproduite aussitôt par tous les journaux semi-officiels, et affichée à la porte de toutes les églises ou mairies de France, dans le *Moniteur des Communes*, elle avait aux yeux des foules tout l'autorité d'un document juridique et d'une flétrissure définitive.

Or, on s'est demandé de toutes parts en vertu de quelle jurisprudence M. le ministre pouvait ainsi préjuger la sentence du conseil d'État, en affirmant et en qualifiant à sa façon le délit soumis à cette haute juridiction. Je n'ai pas l'honneur de connaître M. le comte de Persigny ; je suis tout disposé à rendre hommage aux qualités qui le distinguent, et que j'ai entendu reconnaître par des hommes d'opinions très-diverses, qui ont eu l'avantage d'être en rapport avec lui. Mais enfin, dans ma conscience d'évêque, le crime de conspiration contre un gouvernement établi est quelque chose d'assez grave pour qu'un citoyen français n'en soit pas arbitrairement et calomnieusement prononcé coupable par une autorité sans compétence. J'ai la certitude que ni mon écrit, ni mes sentiments, ni aucun acte de ma vie ne pourront permettre au conseil d'État de ratifier, sur

[1] *Le Moniteur universel* 28 février 1861.

Digitized by Google

ce point, l'incrimination publique de M. le ministre de l'intérieur; et j'ose demander si un pareil acte ne constitue pas, chez ce haut fonctionnaire, dans l'exercice public de sa charge, un de ces excès et abus de pouvoir que l'on me reproche à moi-même. Beaucoup d'autres que moi y ont vu un procédé violent et irrégulier, un empiétement sur les attributions des juges, et une atteinte aux droits du prévenu.

III. Tout en faisant ainsi prompte et raide justice par lui même, M. le ministre en appelait encore à une seconde juridiction avant celle du conseil d'État, je veux dire au tribunal de l'opinion publique. Par là, au moment où toute apologie de mon écrit était naturellement et légalement interdite, le bénéfice du silence qui a coutume de se faire autour de l'accusé m'était enlevé. Ainsi était méconnue, à mon détriment, une maxime invariablement reçue chez tous les peuples civilisés, une règle consacrée par notre droit national : « Tout accusé est réputé innocent jusqu'à condamnation ». Je n'entends point me plaindre des excès de parole qui s'en sont suivis de la part des journaux de l'opposition, et, plus encore, de ceux du gouvernement. Je me plains seulement que ces publicistes, en frappant ainsi sur un homme réduit à se taire, aient paru obéir à un signal donné par M. le ministre. Je pourrais me plaindre, en outre, que pas un des journaux du gouvernement comme de l'opposition n'ait eu la loyauté de publier *le document qu'il était dans l'intérêt du gouvernement*, disait-on, *de ne pas soustraire au jugement de l'opinion publique*, et que leurs milliers ou millions de lecteurs ne l'aient connu que par des fragments malhonnêtement isolés du contexte et perfidement recousus entre eux.

Il ne m'a pas paru inutile, Monsieur le ministre, d'exposer ces préliminaires de l'action intentée désormais devant le conseil d'État. J'ajoute que le conseil d'État ne

Digitized by Google

dira pas le dernier mot sur cette affaire. Car voici que, nonobstant la déclaration formelle de M. le ministre de l'intérieur, en vertu de laquelle le journalisme a pu se donner les licences que j'ai signalées, nonobstant l'assurance publiquement énoncée de ne pas vouloir recourir aux répressions administratives ou judiciaires[1], une instruction juridique n'en est pas moins commencée contre l'inoffensif imprimeur diocésain de mon mandement, dont le crime est de s'être conduit d'après la dernière circulaire de Votre Excellence. Je n'ignore point que cette mesquine vexation procède d'une initiative toute locale. Que certaines passions soient exaucées, et les choses n'en resteront pas là. C'est-à-dire qu'après avoir affiché la mansuétude et la générosité pour se donner le droit de créer et d'invoquer contre moi

[1] « M. le comte de Persigny a pensé qu'il serait *contraire à l'intérêt du gouvernement de dérober de pareils excès au jugement de l'opinion publique.* C'est la méthode spartiate, et c'est encore la bonne ; l'attente de M. le ministre de l'intérieur ne sera pas trompée. Déjà à Paris, etc. » (*La Patrie.*)

« Comme il ne s'agit ni de peines corporelles, ni de peines pécuniaires, nous croyons avoir aujourd'hui le droit que nous avions hier, de discuter l'acte de M. Pie, etc. » (*Le Siècle.*)

« Il n'est pas de répressions administratives qui vaillent, pour le châtiment à infliger, le cri formidable de l'opinion, etc. » (*Le Constitutionnel.*)

« Nous ne pouvons qu'applaudir au mélange de fermeté et de modération de M. le comte de Persigny, etc. » (*L'Opinion nationale.*)

« M. le ministre de l'intérieur, en déférant comme d'abus au conseil d'État Mgr l'évêque de Poitiers, a usé d'ailleurs de ménagements qui seront compris de toutes les âmes pieuses. Le gouvernement aurait pu, aurait dû, disent bien des hommes politiques, user des répressions judiciaires... Mais fidèle aux sentiments toujours généreux de l'empereur, M. le comte de Persigny, tenant compte des derniers décrets sur la liberté de discussion, s'est borné à réclamer contre Mgr Pie moins une pénalité qu'une censure morale grave, qui frappera avec d'autant plus d'efficacité qu'elle partira d'une juridiction plus clémente et plus haute. »

(*Bulletin* Havas, reproduit par la presse des départements.)

Digitized by Google

des juridictions exceptionnelles, on n'en recourrait pas moins à toutes les judicatures établies.

Maintenant, Monsieur le ministre, j'aborde le rapport présenté par Votre Excellence à Sa Majesté, et renvoyé par Elle à son conseil d'État. Je répondrai d'abord et principalement aux accusations qui me sont personnelles. J'ajouterai ensuite quelques observations touchant des allégations plus générales.

IV. Le premier reproche qui m'est adressé, c'est d'*avoir manqué à tous les devoirs de l'épiscopat, en excitant, dans un acte public du ministère épiscopal, les préjugés et les passions*, etc. Je n'aurai pas de peine à réfuter cette première imputation.

Votre Excellence reconnaît que *la brochure récemment publiée par M. de la Guéronnière devait rencontrer, dans les rangs catholiques, des contradicteurs libres et disposés à profiter de l'entière liberté de discussion que veulent l'empereur et son gouvernement.* Cela étant, qui ne reconnaîtra que cette brochure, répandue à profusion parmi nos populations, affichée presque intégralement aux portes de nos églises dans le *Moniteur des Communes*, devait trouver chez les évêques, non-seulement des contradicteurs libres, mais encore des contradicteurs à qui un devoir strict et rigoureux commandait de ne pas laisser accréditer les nombreuses accusations qui y sont exprimées contre le chef de l'Église, contre l'épiscopat et le clergé tout entier?

Ce devoir, je l'ai accompli pour ma part. J'ai dû faire violence à mes sentiments intimes. Il m'en coûtait de rompre en visière avec un écrivain dont j'ai pu apprécier les qualités personnelles, et dont j'honore profondément toute la famille : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Tout en me soumettant scrupuleusement aux lois du pays, j'ai mis dans ma parole la vigueur et la force que me dictaient des événements arrivant à leurs conséquences extrêmes, qu'il sem-

Digitized by Google

blait encore possible de prévenir. Je n'ai point voulu troubler la paix des citoyens, j'ai voulu éclairer la conscience des chrétiens.

Est-ce donc *arbitrairement* que l'épiscopat de l'univers entier est dans les angoisses relativement à un pouvoir sans lequel, à ses yeux, l'indépendance spirituelle du pontife romain serait compromise? Est-ce *gratuitement* et par feinte qu'il pousse le cri d'alarme quand il voit aboutir à leur dernier terme les entreprises injustes et sacriléges du Piémont contre les États de l'Église? Est-ce notre faute si M. de la Guéronnière, amnistiant par son silence tous les actes abominables du gouvernement piémontais, a longuement et faussement attribué au saint-père des torts qui ne feraient peser que sur cet héroïque pontife toute la culpabilité des malheurs actuels? Est-ce notre faute, enfin, si ce publiciste a eu l'étonnante prétention de se présenter au pays comme fonctionnaire public, et de se couvrir de l'égide du ministre dont il est un des principaux agents?

Non, Monsieur le ministre, ce n'est point par esprit de préjugé, ni par manœuvre de parti, c'est pour obéir aux obligations les plus impérieuses de la conscience et du devoir que, depuis le début des événements d'Italie, je n'ai cessé de signaler les utopies perfides, les théories irréligieuses et anti-sociales exploitées par la presse, et en particulier par les brochures dont M. de la Guéronnière accepte aujourd'hui la paternité.

Si j'ai prétendu que le monde s'agite entre deux grands partis, celui de l'Église et celui de la révolution, c'est qu'il n'y en a point d'autre auquel je m'enchaîne ni que je m'emploie à combattre. L'œuvre fondée ici-bas par N.-S. J.-C., voilà la seule passion de l'évêque, voilà l'objet de son affection dominante, voilà la cause à laquelle il se doit tout entier, celle à laquelle il espère consacrer jusqu'à son dernier soupir; tandis qu'il s'efforcera, avec la même ardeur et la

Digitized by Google

même persévérance, de poursuivre et de vaincre le parti de l'antechrist.

Que Votre Excellence veuille connaître le véritable état des choses, elle saura que, dans ma modeste sphère, j'ai toujours maintenu mon indépendance au milieu des diverses opinions, et que, refusant de m'inféoder à qui que ce soit, je n'ai jamais travaillé à soutenir dans ce pays que les graves intérêts de la religion et de la société. Plût à Dieu que le gouvernement eût toujours été servi de la sorte par ceux qui, dans cette contrée, se sont appliqués sans relâche à dénaturer la ligne de conduite de quiconque ne s'est pas associé à eux pour tenir en suspicion tout ce que cette province contient de plus honorable!

Je récuse donc le grief d'avoir voulu *arbitrairement troubler la paix du pays.* Je ne récuse pas moins celui d'avoir voulu *outrager le gouvernement et la personne du chef de l'État.*

V. Votre Excellence me rend ici la situation plus difficile. Elle ne veut pas qu'on voie M. de la Guéronnière dans mes répliques à M. de la Guéronnière; elle soutient que les vivacités de ma réponse à la brochure *ne s'adressent en réalité qu'à l'empereur et à son gouvernement.* Cette assertion est aussi gratuite qu'elle est absolue. Si quelque reproche de ce genre est mérité, c'est par M. de la Guéronnière lui-même qui, conseiller d'État et directeur de la presse, n'a pas craint de se dire autorisé par son ministre à publier un écrit accusateur contre le pape et le clergé français. En répondant au publiciste, je ne pouvais échapper à une position que lui-même a créée, à des rapprochements que faisaient naître la qualité et les titres de l'écrivain. Mon unique ressource était de prévenir, par des mots jetés à dessein, les allusions dont je voulais écarter la pensée. Ce n'est pas mon moindre étonnement de voir que Votre Excellence a su précisément tourner contre moi, dans son rapport, le soin que je me suis donné pour fixer le sens d'une de mes ré-

Digitized by Google

parties et en limiter la portée à M. de la Guéronnière. La nature de ses emplois et le caractère de ses trois brochures successives ont conféré à cet écrivain fonctionnaire une importance et une renommée qui suffisent à justifier mes paroles.

La dureté de vos accusations sur ce point ne m'est pas ménagée, Monsieur le ministre : *L'évêque de Poitiers*, dites-vous, *expert dans l'art d'écrire, habile à dissimuler la violence de ses sentiments au moyen des calculs, des ambages du style, aimant mieux le guet-à-pens de l'insinuation que le péril ou le courage d'une opinion nettement exprimée, a en réalité voulu dénoncer l'empereur.*

Disons tout de suite qu'avec ce système, qui consisterait à donner à chaque expression accusatrice son sens le plus odieux, et à ne vouloir regarder que comme habileté, calcul, ambages, insinuations, tout ce qui tendrait à prévenir des interprétations fâcheuses ou malveillantes, il n'est pas un seul écrivain, quel qu'il soit, qu'on ne puisse présenter comme coupable d'avoir en vue un autre que celui auquel il s'adresse. L'évêque de Poitiers s'était cru à l'abri de pareils soupçons. Il n'a jamais reculé devant une opinion nettement exprimée. On pourrait lui reprocher un acte de courage téméraire, mais non pas un acte de lâcheté ; il n'a pas l'habitude de se déguiser ni de se cacher derrière autrui ; il n'a jamais su manier les armes que lui prête le rapport ; il n'essaiera pas de s'en servir, car il ne s'y est point exercé et il n'a pas acquis le genre d'habileté dont on lui fait honneur.

Je persiste à le dire, Monsieur le ministre, dans le cas présent, dans le cas qui m'a mis la plume à la main, celui qui est présenté comme l'antagoniste du pape, c'est M. de la Guéronnière avec les opinions émises dans ses brochures. L'entêté, c'est cet écrivain qui, de son propre fonds ou autrement (je n'en sais rien et n'en veux rien savoir), n'a pas

Digitized by Google

cessé depuis deux ans de prétendre endoctriner le pays avec des systèmes absurdes et irréalisables; l'entêté, c'est celui qui, malgré les réponses péremptoires qu'il a reçues de tous côtés, s'opiniâtre dans des accusations injustes, et qui ose, tout en se prétendant catholique sincère, jeter à la tête de la première majesté du monde des qualifications que je lui rétorque, et que je n'ai la prétention et le devoir d'adresser qu'à lui, puisque ce n'est qu'à lui que je réponds. Il n'y a là ni *subterfuge*, ni *pitoyable retraite*, ni *lâche équivoque*, il n'y a rien de tout cela.

Quant au rôle de la brochure politique, c'est un fait qui ne peut être nié. La prétention qu'ont les publicistes réputés semi-officiels, de former et de diriger l'opinion du pays est manifeste; ils s'en targuent tout haut. Que le gouvernement ait contribué à introduire ce mode d'éducation nationale, ce n'est point ce que mon mandement affirme. Je signale ce procédé comme un danger, je le dévoile, je le stigmatise, je prémunis contre l'entraînement : c'est mon devoir, et je m'en tiens là.

J'ai ajouté qu'au plus fort de la manœuvre employée par les faiseurs de brochures, l'insertion dans les journaux avait été interdite, durant six mois, aux publications pastorales des évêques français et étrangers; et qu'ainsi les manifestations du corps épiscopal tout entier avaient été comme non-avenues pour la grande majorité du pays : ceci encore est un fait, et les perfides insinuations de la brochure demandaient que ce fait fût rappelé.

VI. J'arrive, Monsieur le ministre, au trait final de mon mandement, sur lequel votre rapport insiste particulièrement. A propos de la reproduction d'une scène de la passion du Christ, vous m'accusez d'avoir *visé à fomenter l'agitation*, et, dans mon *exaspération*, d'avoir songé à *dévouer le souverain de la France à toute l'âpreté des haines religieuses*. Vous demandez *pourquoi cette évocation*, si je ne veux pas

Digitized by Google

dire *que le spectacle d'autrefois est celui d'aujourd'hui*; et vous terminez en déclarant à Sa Majesté que mon écrit est *une œuvre factieuse, qui n'a pu échapper aux conditions d'acrimonie, d'injustice et de violence, malgré les hypocrisies de la rédaction*, etc.

Toute cette tirade de votre rapport, Monsieur le ministre, porte encore à faux, par suite du parti que vous avez pris de ne voir ma pensée que dans certaines paroles, et de ne trouver que dissimulation dans d'autres. Je le répète, tout ce que je dis dans mon mandement a le même droit à la créance des lecteurs; j'y parle partout avec la même franchise; je déteste l'hypocrisie, et je n'aime pas la violence. Personne n'a le droit de dire que, dans mon écrit, ceci est sincère et cela ne l'est pas; et si quelqu'un persiste à le trouver ainsi, je dirai qu'il s'est trompé, et qu'il méconnaît mon caractère et mes habitudes.

La vérité, la voici. A mes yeux, des excès à jamais déplorables ont été commis contre le saint-siége, et paraissent à presque tous les catholiques sur le point d'être consommés. Je n'ai jamais douté que ce ne fût un parti pris de la politique piémontaise, d'arriver jusqu'à la spoliation complète du pouvoir temporel de l'Église. J'ai noté et dénoncé publiquement, dès 1854 et 1855, des paroles de M. de Cavour, qui révélaient ce dessein arrêté; et il me souvient d'avoir été dès lors menacé du conseil d'État pour manque de respect envers un gouvernement allié de la France [1]. Je n'accuse donc pas l'empereur, qui a pu croire à la loyauté de ses alliés. Mais je connais la puissance dont il dispose en Europe; je sais qu'à tort peut-être, on a compté sur sa longanimité, et que lui seul peut arrêter le torrent qui menace de tout envahir; je crois que si l'empereur laisse faire, nous assisterons au renversement de la papauté temporelle; je

[1] *Voir* Tom. II, p. 436-439.

Digitized by Google

crois que s'il le veut, il peut la sauver, et, avec elle, l'indépendance du pouvoir spirituel; je crois cela, tout le monde le croit, et les Piémontais l'ignorent moins que personne. Dans un moment aussi solennel, en évêque attaché fortement à l'Église, en citoyen dévoué à son pays, j'ai fait entendre un avertissement aussi grave que les circonstances elles-mêmes; j'ai prémuni, je n'ai pas insulté. Je n'ai pas fait le tableau de ce qui est, j'ai fait le tableau de ce qui serait si les conclusions que presque toute la presse nationale et étrangère prêtait à la brochure, mais que la brochure repoussait, finissaient par se réaliser. Si j'avais été dans les conseils de la couronne, j'aurais dit la même chose; et, en la disant, j'aurais cru faire acte de dévouement bien plus qu'en encourageant des ménagements et des atermoiements au bout desquels je vois un abîme et une catastrophe.

En résumé, Monsieur le ministre, le rapport que Votre Excellence a envoyé à l'empereur, pour ne pas parler des nombreuses qualifications qui m'y sont prodiguées, a le tort, du moins à mes yeux, de dénaturer mes intentions et mes expressions; de ne voir que la personne de l'empereur ou son gouvernement, partout où j'ai eu en vue l'auteur de la brochure et ses assertions; et enfin, dans le passage où la personne de l'empereur intervient, d'affecter de ne voir qu'une allusion offensante là où j'ai mis un avertissement grave, solennel, énergique, en même temps qu'une dernière parole d'espérance.

M. le ministre de l'intérieur a proclamé que le gouvernement de l'empereur attendait de la presse le service de l'éclairer, de l'avertir, à la condition de ne pas le saper par sa base. Un évêque, placé en face d'un écrit répréhensible, n'est-il pas autorisé à remplir le même devoir?

VII. Cette lettre, Monsieur le ministre, a pris déjà d'assez longues proportions. Je ne puis la clore cependant sans

Digitized by Google

répondre à quelques imputations et considérations plus générales contenues dans votre rapport.

Ce rapport, en effet, trace à sa façon le programme des devoirs de l'évêque envers le pouvoir civil, en alléguant les exemples du divin fondateur de la religion, les titres de la tradition chrétienne, et particulièrement les précédents de l'Église de France. Votre Excellence sourirait si j'allais invoquer les paroles du saint Évangile et les doctrines des Pères dans un sens un peu différent de celui qu'Elle nous propose. Cette discussion du texte sacré et cette érudition patrologique seraient, je le sens, parfaitement ridicules. Chacun des pasteurs des diocèses possède, non-seulement dans le dépôt de la tradition universelle, mais dans les écrits et dans les actes de ses devanciers, des règles et des modèles qui peuvent le guider au milieu des circonstances les plus diverses que ramène le mouvement des choses d'ici-bas. Pour ma part, le siége que j'occupe a tout un passé riche de monuments dont je tâche de faire mon profit. Ce n'est pas le moment d'en parler davantage.

Mais Votre Excellence me semble aller bien loin dans l'opposition qu'elle établit entre l'épiscopat d'aujourd'hui et l'ancien épiscopat français, entre les maximes qu'elle nous attribue et celle qu'elle attribue à nos pères. J'ai été élevé à l'école d'un vieil évêque qui n'appartenait point à l'opinion dite *ultramontaine*, et qu'on a pu regarder jusqu'à la fin comme l'un des plus fidèles tenants de l'opinion dite *gallicane*. Quel eût été son étonnement s'il s'était entendu dire que *Jésus-Christ n'a donné à ses apôtres qu'un pouvoir spirituel sur la foi et la charité*, et s'il eût entendu inférer de là que les institutions humaines sont sans aucune subordination à la doctrine révélée, à la loi évangélique, et à l'autorité de l'Église divinement constituée dépositaire et interprète de cette doctrine et de cette loi? Une pareille interprétation du premier des quatre articles de 1682 lui sem-

Digitized by Google

blait hérétique, et il avait raison. Il croyait que la religion ayant mission d'éclairer toutes les consciences, d'enseigner les devoirs de tous les états, ne pouvait être sans autorité directive par rapport à l'état qui domine tous les autres, comme parle Bossuet. Cette doctrine, il la contenait dans de justes limites, et il avait raison encore. A cet égard, je n'éprouverais aucun embarras à faire ici la franche déclaration de nos principes; mais ce n'est pas le lieu.

VIII. D'autre part, Monsieur le ministre, êtes-vous bien assuré d'être juste envers l'opinion ultramontaine, quand vous dites que, *selon cette opinion qui a envahi la France et cherché à imposer à son clergé la plus déplorable transformation, l'Église est absorbée tout entière dans la personne du souverain-pontife*; que l'épiscopat *devient irresponsable envers le pays et le souverain et ne connaît d'autre régulateur que le pape*; qu'*à ses yeux rien n'est légitime dans le progrès des choses sociales sans l'approbation de Rome*; que, *sous le règne d'une telle théorie, les évêques ne parlant qu'au nom du vicaire de Jésus-Christ, ne doivent compte qu'au chef de l'Église de leurs paroles et de leurs pensées*, et qu'*étant les docteurs des nations, ils peuvent, si les circonstances le réclament, maudire les dynasties, agiter le monde, et se tenir pour affranchis de tout respect et de toute obédience envers les souverains*, etc.?

Je l'avoue avec vous, Monsieur le ministre, une déplorable transformation se serait opérée non pas seulement dans le clergé de France, mais dans toute l'économie du christianisme, si de pareilles énormités s'étaient acclimatées aujourd'hui dans le sanctuaire. Heureusement, il n'en est rien. Je ne connais pas un seul évêque de France aux yeux de qui l'Église soit *absorbée tout entière dans le pape*, ce qui en ferait une tête sans corps; pas un qui, tout en reconnaissant la dérivation apostolique et la subordination de ses pouvoirs, ne se glorifie de parler au nom de Dieu dont il est l'ambassadeur, et de paître son troupeau sous la conduite de l'Es-

Digitized by Google

prit-Saint qui l'a chargé de régir l'Église dont le territoire lui est canoniquement assigné; pas un qui se tienne pour affranchi du respect et de l'obédience envers le souverain de son pays. Je le proclame donc volontiers avec vous, Monsieur le ministre: *Jamais en France on n'a reconnu,* et j'ajoute qu'on aura raison de ne reconnaître jamais *de semblables prétentions; jamais en France, au milieu des luttes les plus vives avec la papauté, les évêques n'ont oublié l'obéissance et la fidélité dues aux rois; jamais en France on n'a placé la couronne sous la tiare ou sous la mitre.* Non, je le répète avec Votre Excellence, cela n'a jamais été et cela ne sera jamais. C'est pourquoi, à nos yeux, il n'y a aucun effort à faire, aucune mesure à prendre pour que *ces principes séculaires de notre droit public soient partout résolûment maintenus et complétement respectés.* Tous tant que nous sommes, héritiers des meilleures traditions de l'Église de France, nous resterons toujours jaloux des droits légitimes de l'épiscopat, que Rome ne nous conteste point; nous sommes et nous serons toujours, par nos enseignements et par nos exemples, les fidèles défenseurs de la souveraineté civile, dont la notion et le respect sont si étrangement méconnus et dénaturés à cette heure. A ces divers points de vue, ni mes collègues ni moi ne différons de sentiments avec ceux d'entre nos prédécesseurs que nous aimons préférablement à nommer nos pères[1]. Mais nous avons sous les yeux les monuments qu'ils nous ont laissés de leur intrépidité sacerdotale; nous relisons souvent leurs doléances et remontrances consignées dans les annales ecclésiastiques, dans les mémoires et les procès-verbaux des assemblées du clergé de France; et, s'il nous arrive de nous comparer à eux, c'est pour reconnaître humblement la supériorité de leur caractère, de leur indé-

[1] *Voir* tous les témoignages des sentiments de l'ancien clergé exposés dans le savant volume : *La France et le Pape*, par le cardinal Villecourt.

Digitized by Google

pendance et de leur courage. Ah ! que n'auraient-ils pas dit, que n'auraient-ils pas fait, s'ils avaient vu ce que nous voyons, s'ils avaient redouté ce que nous redoutons ! Quelles seraient la consternation, la stupeur de ces anciennes générations sacerdotales, si, reparaissant aujourd'hui parmi nous, elles voyaient des mains chrétiennes ébranler et renverser le dernier débris de cet édifice de la chrétienté européenne bâti par la main des siècles, le dernier rempart de l'indépendance religieuse, le dernier asile et la dernière garantie de tous les principes qui font la vie des sociétés, la stabilité des institutions, la force des monarchies, l'honneur et la félicité des peuples ! Non, nos pères ne trouveraient point nos soupirs coupables, ni nos avertissements et nos cris d'alarme factieux.

Dans le cas présent, Monsieur le ministre, j'ai reçu d'un grand nombre de prélats, qu'assurément vous rangez parmi *les plus mesurés et les plus dignes*, des marques très-expresses de leur assentiment. Aucun d'eux ne me les eût accordées si mon écrit avait porté l'empreinte de cette étrange école que la fin de votre rapport dénonce à l'empereur avec tant de solennité et de rigueur.

Après avoir terminé cette longue lettre, je viens de la relire, et de relire aussi le rapport de Votre Excellence à Sa Majesté. J'ose croire que mon langage ne le cède point en modération à celui que vous avez cru devoir employer. Il ne me reste qu'à vous prier de m'accuser réception de cet envoi, et d'agréer, etc.

Digitized by Google

XVII

EXHORTATION

PRONONCÉE DANS LA RÉUNION GÉNÉRALE DES MÈRES CHRÉTIENNES
LE JOUR DE SAINT JOSEPH, XIX MARS,
DANS LA CHAPELLE DES FILLES DE NOTRE-DAME,
A POITIERS [1].

Miserebitur tui magis quam mater.
Il aura compassion de vous plus qu'une mère.
(ECCLI., IV, 11.)

MESDAMES,

I. La pensée de cette association, une fois sortie du cœur d'une mère, ne pouvait manquer de trouver un grand écho dans l'Église. Je ne m'étonne pas que cette inspiration ait été accueillie avec une faveur si universelle, et que l'œuvre se soit propagée avec une rapidité si merveilleuse. L'union des cœurs maternels dans une communion de prières, de larmes, de vertus et de bonnes œuvres, sous les auspices de la bienheureuse mère de Jésus et de son chaste époux, pour obtenir de Dieu la préservation, la persévérance, l'amendement de leurs enfants : quoi de plus touchant, quoi de plus fort, quoi de plus sanctifiant ?

[1] Cette exhortation est reproduite d'après les notes d'un des membres de l'association.

Digitized by Google

Quoi de plus touchant, Mesdames ! Ah ! une mère, une seule mère, je ne connais rien qui m'émeuve, qui m'attendrisse davantage. Le chef-d'œuvre de Dieu, c'est la créature raisonnable ; et, dans l'ordre de cette création, il n'y a rien de plus beau, rien de meilleur que la mère. Cette femme peut, par d'autres côtés, être une femme vulgaire : en tant qu'elle est mère, elle a presque toujours une grandeur, une abnégation, une distinction d'esprit et de cœur qui captivent mon admiration et qui excitent mon transport. Toutes les fois que j'ai marché dans la foule, escorté du plus humble peuple, entouré de pauvres femmes portant leurs enfants sur leurs bras, j'ai toujours recueilli sur mon chemin quelques-unes de ces paroles qui jaillissent naturellement de l'âme des mères, et qui sont dignes d'être conservées, d'être retenues, d'être citées comme des paroles sublimes de dévouement et de tendresse. Les saints docteurs se sont plu à commenter le langage de cette femme de l'Évangile, qui s'approchait de Jésus en disant : « Seigneur, ayez pitié de « moi, car ma fille est misérablement tourmentée par le « démon » : *Miserere mei, Domine, filia mea male a dæmonio vexatur*[1]. Elle ne dit pas : Ayez pitié de ma fille ; elle dit : Ayez pitié de moi ; car elle est vraiment identifiée avec sa fille, elle souffre dans sa fille, elle est tourmentée en elle et plus qu'elle ; ce sera vraiment avoir pitié de la mère que de soulager la fille : *Miserere mei : filia mea male a dæmonio vexatur.* Eh bien ! le langage des mères est tout rempli de ces expressions, de ces tournures qui révèlent la noblesse, la vivacité, l'énergie de leurs sentiments.

Or, quoi de plus touchant, Mesdames, que ce même sentiment maternel, disons mieux, cet héroïsme maternel mis en commun ; cette sensibilité, cette sollicitude de chaque mère pour ses propres enfants, se mêlant, se confondant,

[1] Matth., xv, 22.

Digitized by Google

moyennant le lien de cette confrérie spirituelle, dans une sensibilité et une sollicitude communes ? Oui, tous ces cœurs de mère associés dans une même pensée, dans un même amour, dans une même préoccupation, dans une même prière : rien n'est plus touchant, mais aussi rien n'est plus fort.

II. Il est écrit que l'amour est fort comme la mort : *fortis ut mors dilectio*[1]. Mais, si cela est vrai de l'amour en général, c'est bien plus vrai de l'amour maternel. Ce n'est pas assez de dire qu'il est fort comme la mort : il est plus fort que la mort, il l'est beaucoup plus qu'elle, puisqu'il fait braver cent fois la mort. Quelle mère n'a pas exposé sa vie pour enfanter, pour nourrir, pour conserver son enfant ?

Mais savez-vous surtout pourquoi votre amour maternel est une force ? C'est qu'il est fort comme Dieu lui-même, c'est-à-dire, il a une telle puissance sur le cœur de Dieu, qu'il dispose de Dieu. Dans cette association, Mesdames, vous ne vous connaissez peut-être pas toutes. Vous vous aimez toutes, vous vous intéressez toutes l'une à l'autre; la séparation des rangs, tout en subsistant à d'autres égards, s'efface devant votre titre commun de mères; vous vous sentez rapprochées et comme égalisées par cette condition commune, par ces communes souffrances, ces communes joies, ces communes alarmes de la maternité. Mais vous ne vous connaissez pas toutes; vous êtes trop nombreuses. Or, avez-vous pensé à une mère plus grande, plus auguste que toutes les autres, qui siége en quelque sorte au milieu de vous, qui préside à vos réunions, et qui y souffle l'esprit de vie ? C'est, me dites-vous, la Vierge Marie, la mère incomparable, la mère de Dieu. Oui, sans nul doute; et c'est là une des forces de votre association. Marie est à la tête de votre assemblée; elle en est la première et la vraie

[1] Cantic., VIII, 6.

Digitized by Google

présidente. C'est elle qui est éminemment la mère chrétienne, étant la mère du Christ : il n'y a des mères chrétiennes que parce qu'il y a une mère du Christ. Marie est votre modèle, votre patronne, votre protectrice. Et cependant ce n'est pas d'elle que je veux parler quand je parle d'une mère qui est ici au milieu de vous et au-dessus de vous. Y a-t-il donc, me demandez-vous, une âme maternelle qui domine celle-là ? Où trouver une mère au-dessu de Marie ?

Ah ! Mesdames, Dieu lui-même est cette mère. Sans doute il est père par excellence, et il est la source d'où découle toute paternité. Personne n'est père comme lui. Mais croyez-vous que, revêtu de la majesté paternelle, il n'ait pas en même temps pour nous la tendresse qu'il inspire à nos mères ? Il n'y a rien de vrai, de bon et d'aimant ici-bas, qui ne soit d'abord éminemment en lui. S'il a créé nos mères, il est donc mère aussi. Il l'est plus que vous toutes, il l'est plus que la mère même du Christ. *Audite me, domus Jacob, qui portamini ab utero meo, qui gestamini a mea vulva*[1] : « Écoutez-« moi, maison de Jacob, que je porte dans mon sein, que je « renferme dans mes entrailles. » Dieu a été pour Israël « ce « qu'est une nourrice qui allaite ses enfants » : *tanquam si nutrix foveat filios suos*[2]. L'amour du Seigneur n'a pas connu plus de bornes que l'amour d'une mère. Que dis-je ? là où cesserait l'amour maternel, l'amour de Dieu ne s'arrêterait pas. *Numquid obliviscí potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui ? et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui*[3] : « Est-ce qu'une femme peut oublier son « enfant, l'enfant de ses entrailles ? » S'il en est une, c'est un monstre. Mais la vérité est qu'il y a des monstres ici-bas. Eh bien ! pour ce qui est de moi, dit le Seigneur, « si même « une femme oublie ses fils, je n'oublierai jamais les miens ».

[1] Isa., XLVI, 3. — [2] I Thessal., II, 7. — [3] Isa., XLIX, 15.

Digitized by Google

Écoutez, Mesdames, et sachez combien Dieu est plus mère que vous. Vous avez porté vos enfants neuf mois dans vos entrailles; vous les avez portés un an, deux ans à votre sein; puis, durant trois ou quatre ans, vous les avez portés encore quelquefois dans vos bras pour aider leur faiblesse. Mais le Seigneur est une mère qui ne se lasse pas si vite de porter son enfant. « Écoutez-moi, vous que je porte dans mon sein et « dans mes entrailles. Je vous porterai encore jusqu'à la « vieillesse, jusqu'à l'âge le plus avancé : je vous ai créés, « je vous soutiendrai, je vous porterai et je vous sauverai »: *Usque ad senectam ego ipse, et usque ad canos ego portabo ; ego feci, ego feram, ego portabo et salvabo*[1]. O homme, tu seras compté parmi les vieillards, tes cheveux auront blanchi; nul ne t'appellera plus son enfant sur la terre; tu seras le père de plusieurs générations ; et cependant tu n'auras pas encore quitté le sein de ma divine maternité, tu seras encore mon enfant, mon petit enfant, pendu à mes mamelles et caressé sur mes genoux. C'est moi qui t'ai fait, j'ai été pour toi et père et mère : *ego feci*; et je te porterai toujours, oui toujours, et je te sauverai de tous les dangers: *ego feci, ego feram, ego portabo et salvabo.*

J'ai donc bien dit : quoi de plus fort que cette association de mères? O mères de la terre, celui auprès de qui vous plaidez la cause de vos fils, il est mère lui-même! Il a plus d'amour et de compassion que vous-mêmes pour vos propres enfants : *et miserebitur magis quam mater.* Avec quelle facilité donc, avec quel empressement il accueille vos prières! Ah! Mesdames, si l'une d'entre vous avait assez de pouvoir pour exaucer le désir de toutes les autres mères, avec quelle ardeur, avec quel bonheur elle le ferait à l'instant! Dieu est parmi vous comme une d'entre vous : sa maternité dépasse et domine la vôtre autant que le ciel surpasse la

[1] Isa., XLVI, 3, 4.

Digitized by Google

terre. Priez, et votre prière le soulagera en quelque sorte lui-même dans son sentiment maternel, puisque votre prière l'autorisera à exercer sa bonté et sa miséricorde sur vos fils qui sont encore plus les siens.

III. Enfin, rien n'est plus sanctifiant que cette œuvre. Vous vous rappelez cette grande parole de Jésus : « Je me sanc-« tifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient sanctifiés dans « la vérité » : *Pro eis ego sanctifico me ipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate*[1]. C'est ce que toute mère chrétienne doit dire. La sanctification est un devoir personnel ; mais si vous veniez à l'oublier comme devoir personnel, ne l'oubliez pas comme devoir maternel, comme dette contractée envers vos enfants. Dieu seul sait l'influence de la sainteté d'une mère sur l'âme de ses fils. Presque tous les grands saints ont eu des mères éminentes en piété. La première grâce qui soit faite à un homme, c'est d'avoir une mère selon le cœur de Dieu. On a coutume de dire : tel père, tel fils. On dirait encore mieux : telle mère, tel fils. Vous avez un enfant béni ; c'est votre gloire et votre joie ; tous l'aiment et l'admirent ; il est bon, il est pieux, la vertu lui est facile. Remontez le cours de vos souvenirs en suivant celui de vos années. N'est-il pas vrai que quand vous avez conçu cet enfant, quand vous l'avez porté, quand vous l'avez nourri, vous étiez pure, fervente, unie à Dieu, pleine de foi, pleine de grâce ? que dès lors vous l'avez offert, vous l'avez donné au Seigneur ? Et le Seigneur l'a accepté de vos mains. Mais cet autre qui vous fait pleurer, et dont l'avenir vous inquiète encore plus que le présent ne vous désole, ah ! n'aurait-il pas lui-même à former des plaintes contre vous ? Quand vous l'avez reçu de Dieu, en quel état moral, en quelle disposition d'esprit et de cœur étiez-vous ? Ne pourrait-il pas vous reprocher cette légèreté mondaine, cette indif-

[1] Joann., xvii, 19.

Digitized by Google

férence religieuse, dont il porte la peine et dont il subit les conséquences ? Sans doute, il y a des exceptions à ces lois générales ; mais ce sont vraiment des exceptions. Vous devez donc vous sanctifier pour vos enfants, autrement vous ne méritez plus le nom de mères chrétiennes.

Sachez-le, Mesdames, votre maternité n'aura point achevé sa tâche tant que vous n'aurez pas produit Jésus-Christ dans le cœur de vos fils. L'Église, cette mère divine, l'Église par qui Dieu exerce principalement sa propre maternité, l'Église a enfanté vos fils à la vie éternelle. Mais le baptême n'est qu'un germe, mais le baptisé n'est qu'un nouveau-né. Après la semence, il faut la culture ; après la naissance, l'accroissement. C'est là votre œuvre, et vous ne la ferez qu'en étant saintes. Ah ! quelle mission est la vôtre, et que de choses dépendent de vous ! Si la société est tellement malade qu'on se demande si elle n'est pas mourante, c'est qu'il y a peu de chrétiens. Or, s'il y a peu de chrétiens, c'est qu'il y a peu de mères suffisamment chrétiennes. Donc en vous sanctifiant, en venant ici chaque mois vous retremper aux sources de la doctrine et des sacrements, vous travaillez pour votre part au salut du monde. Quel encouragement à profiter de tant de lumières, de tant de grâces attachées aux exercices, d'ailleurs si faciles, de cette pieuse confrérie ! Quel motif d'assiduité à ces réunions, qui ne se terminent jamais sans que notre divin Sauveur ne sorte de son tabernacle pour verser sur vous des bénédictions, qui se répandent de vos âmes dans celles de vos enfants. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

XVIII

MANDEMENT

PORTANT PUBLICATION DE L'ALLOCUTION CONSISTORIALE DU XVIII MARS MDCCCLXI[1].

(XXXI MARS MDCCCLXI.)

I. « Béni soit Dieu et le Père de N.-S. J.-C., le père des « miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui nous « console dans toutes nos tribulations, afin que nous puis- « sions aussi consoler tous ceux qui sont sous le coup de la « souffrance, en leur communiquant la même parole d'ex- « hortation et d'encouragement que Dieu nous adresse à « nous-mêmes ! Car, à mesure que les phases de la passion « du Christ se renouvellent en nous, notre consolation « aussi s'augmente par J.-C. [2]. »

Vous nous demandez, N. T.-C. F., quel surcroît inattendu de bonheur nous fait proférer aujourd'hui ce cri de reconnaissance emprunté aux épîtres de saint Paul ? Nous pourrions vous répondre d'abord que nous puisons ce sentiment de joie et d'encouragement au chapitre cinquième des actes des apôtres où il est écrit : « Le conseil assemblé et tous les « dignitaires de la synagogue ayant mandé les apôtres, ils

[1] Allocut. consistor. : *Jamdudum cernimus*.— [2] II Corinth., I, 4.

Digitized by Google

« commencèrent par leur infliger la flagellation ; puis, leur « ayant signifié qu'ils eussent désormais à ne plus parler en « aucune façon au nom de Jésus, ils les laissèrent aller. Et « les apôtres s'en allaient de devant le conseil, tout joyeux « d'avoir été jugés dignes de souffrir un outrage pour le « nom de Jésus [1]. »

Un autre motif de notre joie, ce seraient peut-être encore les marques d'assentiment qui nous sont parvenues depuis quelques semaines, notamment celles qui nous ont été prodiguées, de France et des autres contrées, par un grand nombre de nos Frères dans l'épiscopat ; par-dessus tout, ce seraient les paroles exquises qu'un messager sacré est venu nous apporter. Conformément à nos habitudes de discrétion et de réserve, nous tiendrons ces documents secrets jusqu'au jour où nous pourrons en communiquer le texte littéral à notre clergé réuni autour de nous.

II. Mais, encore bien que ce qui touche notre enseignement et notre personne ait un rapport étroit avec l'honneur de la religion et le bien de vos âmes, nous n'aurions point élevé la voix en ce moment pour ces choses petites et secondaires. Ce qui nous fait tressaillir aujourd'hui, ce qui remue toutes les fibres de notre âme, c'est le langage plein de lumière, de courage et de pardon qui vient de retentir sur les lèvres inspirées du vicaire de J.-C. L'homme tout seul n'eût point trouvé ces accents. On y reconnaît l'assistance manifeste de l'Esprit de vérité et d'amour. C'est une si grande abondance de cœur, avec une telle mesure dans l'esprit ! C'est une affirmation si intrépide, avec une telle sagesse dans le choix des mots ! Pour tout dire, cela est manifestement de l'ordre surnaturel. Hélas ! et quand on sent déborder et surabonder partout, en ce triste siècle, et spécialement en cette déplorable phase de notre siècle, un natura-

[1] Act., v, 40, 41.

Digitized by Google

lisme vulgaire et nauséabonde, l'âme baptisée se précipite comme une affamée sur le pain savoureux et transubstantiel qui lui est ainsi servi par le père de la grande famille chrétienne. « Vous êtes heureux, Simon, fils de Jean, parce « que ce n'est point la chair et le sang, mais c'est le Père de « N.-S. J.-C. qui, du haut des cieux, vous a révélé ces « choses [1] ! »

Des plumes qui excellent à tout dénaturer, ont déjà discuté et injurié cette parole dont il ne leur est donné de comprendre ni la lettre ni le sens. Comment l'homme animal percevrait-il les choses les plus élevées de l'esprit de Dieu [2] ? C'est une région intellectuelle où il ne saurait atteindre. Sans recourir à la mauvaise foi, tout s'explique par l'empire du préjugé et par le règne de l'imbécillité qui s'est étendu sur la terre. Le monde actuel n'est-il pas rempli de « ces gentils « qui se pavanent dans la vanité de leur sens épais, qui ont « l'esprit obscurci par les ténèbres, et qui ont divorcé avec « la vie divine par suite de l'ignorance où ils sont et dont le « principe est l'aveuglement de leur cœur [3] » ? Mais, pour ceux dont l'esprit, par l'habitude et le long exercice, s'est formé au discernement des choses de l'ordre supérieur [4], quelle délicate jouissance de l'âme, quel épanouissement du cœur, en voyant ainsi briller la vérité avec toute la puissance de sa force et le miséricordieux sourire de sa bonté !

III. Saint Augustin a dit quelque part que l'essence du ciel, le fond de la béatitude éternelle, c'est « la joie de la vérité » : *gaudium de veritate.* L'allocution pontificale nous a donné un avant-goût de cette joie. Là sont remis dans leur vrai jour plusieurs points de la doctrine naturelle ou

[1] Matth., xvi, 17. — [2] I Corinth., ii, 14.

[3] Ut jam non ambuletis sicut et gentes ambulant in vanitate sensus sui tenebris obscuratum habentes intellectum, alienati a vita Dei, per ignorantiam quæ est in illis propter cæcitatem cordis ipsorum. Ephes., iv, 17, 18

[4] Hebr., v, 14.

Digitized by Google

révélée, étrangement niés ou travestis au sein des sociétés actuelles. Là sont rétablis des principes d'ordre, d'autorité, de justice, de bon sens, qui avaient formé jusqu'à ce jour l'apanage du genre humain, et constitué le droit commun des peuples civilisés. Là sont proclamées des règles de la vie privée et de la vie publique, des règles de moralité sociale et politique, qu'il appartiendra toujours à l'Église de rappeler aux peuples comme aux particuliers, aux princes comme aux sujets, attendu que l'homme est social par nature, et que le sacerdoce de Jésus-Christ n'est pas destiné à régir de simples individualités, encore moins de pures abstractions. Nous n'avons garde d'entrer dans des développements que le chef suprême de l'Église n'a pas jugés opportuns. Mais nous disons qu'au point de vue doctrinal, ce monument occupera une place importante dans les archives de l'enseignement apostolique. Sans doute, tout n'y est pas dit; mais, de ce qui est dit, il semble que tout peut se conclure. Les ouvriers ne manqueront point, en temps utile et convenable, pour travailler sur ce riche fond, et pour tirer de ce trésor tout ce qu'il contient.

En somme, le masque qui déguisait certaines formules menteuses de liberté, de civilisation et de progrès, est arraché d'une main ferme et résolue. L'incompatibilité de ce qu'on se plaît à nommer le droit nouveau, l'esprit moderne, avec les notions de l'éternelle justice et les droits imprescriptibles de la religion chrétienne, est démontrée par les faits comme par les principes. Toujours prête à s'approprier, dans l'ordre civil et temporel, tous les perfectionnements consacrés par l'expérience, toutes les améliorations conformes aux besoins légitimes des temps et des lieux, l'Église revendique pour elle-même ce qui lui appartient en propre, à savoir, l'introduction de la vraie liberté, du vrai progrès, de la vraie civilisation dans le monde. Les condescendances que les conjonctures autorisent sont nettement distinguées

Digitized by Google

des apostasies que la conscience réprouve. Les axiomes trompeurs dont la prudence politique est forcée de supporter en certains cas le règne temporaire, sont renversés du piédestal où ils entendaient trôner comme des principes, et d'où ils avaient la prétention de s'imposer au monde entier comme des conquêtes et des bienfaits.

Ah ! N. T.-C. F., pour les âmes qui ont souci de la vérité, qui ont faim et soif de la vérité, qui aspirent à être « enseignées par l'Esprit-Saint concernant toute vérité[1] », pour les âmes dont la plus vive souffrance en ce monde est d'y voir la vérité niée, méconnue, ou seulement obscurcie, pour ces âmes qui sont nombreuses encore et dont le ciel entend les gémissements, la parole du docteur de l'Église universelle sera un soulagement immense, un rafraîchissement et une lumière : *gaudium de veritate*. Cet enseignement règlera les pensées, les sentiments, le langage de beaucoup de nos frères dans la foi, jusqu'ici troublés et indécis. Il mettra fin à des divisions regrettables, à des attaques téméraires contre l'enseignement des pasteurs. Si certaines opinions croient pouvoir encore s'y bâtir un retranchement, la logique la plus vulgaire hésitera à s'embusquer derrière un rempart si fragile.

Pour nous, N. T.-C. F., témoin de tant de fluctuations intellectuelles et d'incertitudes doctrinales chez beaucoup de bons esprits, que de fois nous avions secrètement appelé de nos vœux quelque déclaration lumineuse, mesurée, précise, de celui qui a reçu mission d'éclairer les consciences ! Que de fois, tandis que la parole apostolique réfutait et confondait les ennemis du dehors, nous nous étions dit intérieurement : Les amis aussi, ceux du dedans, ont besoin d'être enseignés, d'être dirigés ; oui, « les amis attendent, ils écoutent, ils prêtent l'oreille : Père très-saint, vous qui

[1] Joann., xvi, 13.

Digitized by Google

habitez dans les régions de toute vérité, faites-nous entendre votre voix » : *Amici auscultant, fac me audire vocem tuam*[1]. Cette voix vient de s'élever; et elle dissipera, par sa clarté, les nuages qui fatiguaient beaucoup d'intelligences honnêtes. Elle fera tressaillir aussi tous les nobles cœurs par ses accents de force et d'intrépidité.

IV. Si le pontife-roi avait écouté cette prudence de la chair qui est ennemie de Dieu, peut-être se fût-il rangé, dès l'origine, au sentiment de ceux qui lui conseillaient de consacrer par l'autorité de son exemple des préjugés devenus universels. Peut-être, au lendemain de certains faits accomplis, se fût-il résigné à des accommodements et des compromis qui n'auraient porté préjudice qu'aux principes, et qui auraient pu lui maintenir quelque temps une partie de ses avantages temporels. Ah! de semblables calculs n'entreront jamais dans l'âme du vicaire de J.-C. Gardien suprême de toutes les vérités de l'ordre social comme de l'ordre religieux, jamais celui qui tient ici-bas la place du Fils de Dieu ne pourra pactiser avec le mensonge et l'injustice, avec la violence et la rébellion. Qu'il soit dépouillé, il ne ratifiera pas la spoliation; qu'il soit banni, il ne sanctionnera jamais l'usurpation. Rappelant une noble parole prononcée dans le sénat français, Pie IX se souvient qu'en outre de toutes ses autres attributions divines, il est *le principal représentant de la force morale au sein de la société humaine*; et il en conclut qu'il ne pourrait légitimer l'injustice heureuse et le crime triomphant qu'au détriment de cette discipline morale qui trouve en lui sa plus haute personnification ici-bas. Il montera donc, pour la dernière fois s'il le faut, sur le trône de sa double souveraineté spirituelle et royale, sur ce trône si fortement ébranlé et déjà à demi-renversé; et là, au plus fort de l'orage, sans souci des craquements qu'il entend,

[1] Cantic., VIII, 13.

Digitized by Google

des brisements qui s'opèrent, de la tempête qui mugit de toutes parts, il dira à l'erreur : tu es l'erreur; à l'iniquité : tu es l'iniquité; à la trahison : tu es la trahison ; à la spoliation : tu es la spoliation; à la complicité : tu es la complicité; au mal : tu es le mal. Et, en disant cela, N. T.-C. F., le royal pontife aura mérité l'éternelle reconnaissance du monde conservateur et monarchique, comme du monde chrétien et religieux.

L'antiquité nous a gardé le souvenir de ce philosophe stoïcien, lequel, en proie aux plus cruelles souffrances, rassemblait ses derniers restes de force pour dire : « Tu ne gagneras rien, ô douleur; quelque incommode et violente que tu puisses être, je n'avouerai jamais que tu sois un mal ». Triste bravade philosophique que je laisse à d'autres le soin de célébrer. Après tout, n'est-ce pas folie de prendre une telle attitude envers le mal physique? Mais, ce que je contemple, ce que j'admire, c'est ce vieillard couronné, c'est ce prêtre de la loi nouvelle, qui avoue n'être pas impassible, mais qui, placé en face de doctrines menteuses et d'exigences menaçantes, conserve toute sa majestueuse sérénité; et, dans la plénitude de son calme comme de sa force, semble proférer ces autres paroles, bien autrement dignes d'admiration : « Tu fais de vains efforts, ô mal; je ne dirai jamais que tu es un bien » !

O mal, tu peux broyer cet affirmateur intrépide du vrai et du bien; mais, à l'heure où tu le broies, il te dénonce et te condamne. Ton triomphe passera; ta condamnation restera. La victoire matérielle est à toi : elle durera ce que durent le crime et le mensonge; la victoire morale est à lui : elle durera ce que durent la vérité et la justice : *et veritas Domini manet in æternum* [1].

V. Enfin, N. T.-C. F., cette parole éclatante de lumière

[1] Ps. CXVI, 2.

Digitized by Google

et de force, elle nous plaît encore, elle nous plaît surtout par sa bonté, par sa mansuétude, par sa douceur. Quels yeux ne se mouilleraient pas de larmes, quand on entend ce pardon offert avec tant de dignité et tant d'amour, cette prière pour les ennemis et les persécuteurs déposée dans le sein de Dieu avec tant de tendresse? Nous serait-il permis de vous dire une impression secrète qui s'est mêlée à notre joie, tandis que nous lisions ces belles et grandes pages? Nous y trouvions une telle plénitude de Dieu, quelque chose de si saint et de si solennel; l'âme de Pie IX nous y apparaissait si unie à l'esprit de N.-S., que nous nous demandions à nous-même si cette âme n'était point ou n'allait pas bientôt être mûre pour le ciel, cette âme dont le monde ne nous semblait plus digne... Écartons ces pressentiments, N. T.-C. F.; et, sans sortir des réalités au milieu desquelles nous sommes placés, bénissons notre Père céleste des grâces qu'il verse à profusion sur son Église, des bénédictions et des consolations sans nombre qu'il mêle à nos tristesses et à nos épreuves.

Désormais, du moins, nous n'entendrons plus aucun catholique s'oublier jusqu'à parler de réconcilier le pape ou la papauté avec quoi que ce soit. Le pontife romain vient de le dire dans un langage trop majestueux pour n'être pas compris : « Nous déclarons hautement et ouvertement, devant « Dieu et devant les hommes, qu'il n'y a lieu de nous réconcilier aucunement avec rien ni avec personne » : *Coram Deo et hominibus clare apertèque declaramus, nullam prorsus adesse causam quare cum quopiam nos reconciliari debeamus.* Car s'il s'agit de ce qui est bon, la papauté n'a jamais cessé de l'approuver et de l'encourager; s'il s'agit de ce qui est mauvais, la papauté ne cessera jamais de le condamner et de le flétrir; enfin, s'il s'agit de support et de pardon, la papauté tient ici-bas la place de celui « qui a prié « pour les transgresseurs de la loi, et qui a imploré leur

Digitized by Google

« pardon [1] ». C'est dans le Christ Jésus que Dieu s'est réconcilié le monde; c'est aux pontifes de la loi nouvelle qu'il a donné le ministère de la réconciliation; c'est en eux et par eux qu'il a posé les conditions et les règles de la réconciliation véritable et digne de ce nom [2]. Parler de réconcilier l'Église, de réconcilier le pontife romain avec ceci ou cela, c'est un langage que le pontife romain flétrit, et qui est indigne d'une bouche catholique.

Enfin, N. T.-C. F., répétons, dans cette solennité pascale, la parole finale de l'allocution apostolique, et disons au divin triomphateur de la mort : « O Dieu, jugez-nous, et « distinguez notre cause de celle de la nation qui n'est pas « sainte ! Seigneur, donnez-nous la paix en ces jours, car « il n'y en a pas d'autre qui combatte pour nous, si ce « n'est vous, ô notre Dieu ! »

A CES CAUSES, le saint nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. L'allocution prononcée par notre saint-père le pape, dans le consistoire du dix-huit de ce mois, est et demeure publiée dans notre diocèse.

Donné à Poitiers, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le saint jour de Pâques de l'an de N.-S. mil huit cent soixante-et-un.

NOTA. — Divers journaux de province et de l'étranger, d'après les *Bulletins* et *Correspondances* de Paris, ont annoncé depuis plusieurs jours déjà que le conseil d'État avait prononcé, dans sa réunion générale du mercredi ou jeudi saint, une déclaration d'abus contre notre mandement du 22 février dernier. Nous partons aujourd'hui pour

[1] Isa., LIII, 12. — [2] II Corinth., V, 18, 19.

Digitized by Google

notre longue visite pastorale sans avoir reçu personnellement aucune communication officieuse ni officielle à cet égard.

Vous savez, Messieurs et chers Coopérateurs, quelle est la valeur canonique de ces sortes d'arrêts.

Nous vous donnerons connaissance plus tard, dans une de nos réunions, des *Observations* que nous avons fait parvenir à M. le ministre des cultes concernant son rapport à l'empereur sur ledit mandement, ainsi que de la Lettre que nous nous proposons de lui adresser, au premier moment libre, après que les considérants du jugement du conseil d'État et les termes du décret impérial nous auront été notifiés.

Nous consignons de nouveau ici notre accusé de réception et nos remercîments par rapport aux lettres privées ou collectives qu'on a continué de nous adresser des divers points du diocèse. L'immensité de la correspondance que nous a occasionnée au dehors la publication de ce mandement, ne nous a pas permis de répondre à chacun comme nous l'aurions désiré.

Poitiers, 2 avril.

Digitized by Google

XIX

RÉPONSE

A LA LETTRE DE M. LE MINISTRE DES CULTES QUI NOTIFIE LA DÉCLARATION D'ABUS PRONONCÉE CONTRE LE MANDEMENT DU XXII FÉVRIER.

Saint-Loup (Deux-Sèvres), en cours de visite pastorale, le 5 avril 1861.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Votre lettre du deux avril m'est renvoyée ici par la poste. Elle m'apprend qu'à la date du samedi saint, sur des conclusions présentées quelques jours avant par le conseil d'État, le mandement publié par moi le vingt-deux février dernier a été condamné comme d'abus[1].

Quelques-uns de mes vénérables Frères ont été atteints avant moi de ce même blâme dans cette même semaine de l'année. Je ne trouve point d'autres sentiments dans mon

[1] Voici le texte de cette lettre :

Paris, le 2 avril 1861.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser une ampliation d'un décret en date du 30 mars, portant déclaration d'abus contre votre dernier mandement.

Je prie Votre Grandeur de m'accuser réception de cette ampliation.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

Digitized by Google

âme que ceux qui furent exprimés à l'un de vos prédécesseurs, par Son Éminence le cardinal-archevêque de Lyon, dans le premier paragraphe de sa lettre du onze mars mil huit cent quarante-cinq [1].

En ce qui concerne les considérants du décret impérial [2],

[1] Le vénérable cardinal s'exprimait ainsi :

« J'ai reçu l'ordonnance royale que Votre Excellence a cru devoir m'envoyer. Je l'ai reçue dans un temps de l'année où l'Église retrace à notre souvenir *les appels comme d'abus* qui frappèrent la doctrine du Sauveur, et les sentences du conseil d'État de l'époque contre cette doctrine, etc. »

[2] Nous donnons ici la teneur de ce décret :

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, SALUT.

Sur le rapport de Notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes, par lequel il nous propose de déclarer qu'il y a abus dans le mandement de l'évêque de Poitiers, en date du 22 février 1861 ;

Vu ledit mandement, lu dans toutes les églises du diocèse, publié dans divers journaux et mis en vente chez plusieurs libraires, à Poitiers et à Paris ;

Vu les observations écrites, présentées à Notre conseil d'État, le 13 mars 1861, par l'évêque de Poitiers sur la communication par lui prise du rapport sus-mentionné ;

Vu l'article 1er de la déclaration de mars 1682 et les articles 86 et 201 du code pénal ;

Vu également les articles 6 et 8 de la loi du 18 germinal an X ;

Considérant qu'aux termes de la déclaration de 1682, il est de maxime fondamentale dans le droit public français « que le chef de l'Église et « l'Église même n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles et « non pas sur les choses temporelles et civiles » ; que, par conséquent, les lettres pastorales que les évêques peuvent adresser aux fidèles de leur diocèse ne doivent avoir pour objet que de les instruire de leurs devoirs religieux ;

Considérant que, par son mandement du 22 février dernier, l'évêque de Poitiers s'est ingéré de censurer la politique et de critiquer les actes de Notre gouvernement ;

Considérant que cet écrit pastoral contient, en outre, une offense à N...

Digitized by Google

et les assertions qu'on me dit émises dans le rapport de l'honorable M. Suin, j'aurai l'honneur d'adresser mes observations plus détaillées à Votre Excellence, s'il y a lieu, au premier séjour que je ferai dans ma ville épiscopale, après ma tournée pastorale achevée.

Agréez, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

† L. E., *év. de Poitiers.*

personne et des rapprochements propres à alarmer les croyances de Nos sujets catholiques ;

Considérant que ces faits constituent un excès de pouvoir, une contravention aux lois de l'empire, et un procédé pouvant troubler arbitrairement la conscience des citoyens.

Notre conseil d'État entendu :

AVONS DÉCRÉTÉ ET DÉCRÉTONS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er.

Il y a abus dans le mandement de l'évêque de Poitiers, du 22 février 1861. Ledit mandement est et demeure supprimé.

ARTICLE 2.

Notre ministre secrétaire d'État de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois.*

Fait au palais des Tuileries, le 30 mars 1861.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Signé : ROULAND.

Digitized by Google

XX

MANDEMENT

QUI ORDONNE DES PRIÈRES PUBLIQUES POUR OBTENIR DE LA PLUIE.

(XXVI MAI MDCCCLXI.)

I. La pluie, Nos Très-Chers Frères, est justement signalée par les saintes Écritures comme un des dons les plus précieux que Dieu tient en réserve dans ses trésors[1]. « La pluie « descend du ciel, dit le prophète, et elle enivre la terre, elle « la pénètre, elle la fertilise, elle donne le grain à celui qui « sème et le pain à celui qui mange[2]. » « Vous avez visité « notre sol, ô Seigneur, s'écrie le psalmiste royal, vous l'avez « détrempé et désaltéré, vous l'avez comblé de toutes les ri- « chesses. Vos fleuves se sont remplis, et vous avez par là « pourvu à l'alimentation de toute la terre ; car cette irriga- « tion est la condition de sa fécondité, la préparation de la « nourriture de ses habitants. Que ses ruisseaux coulent à « pleins bords, et ses productions diverses prospéreront aus-

[1] Aperiet Dominus thesaurum suum optimum, cœlum, ut tribuat pluviam terræ in tempore suo. Deuter., XXVIII, 12.

[2] Descendit imber de cœlo, et inebriat terram, et infundit eam, et germinare eam facit, et dat semen serenti et panem comedenti. Is., LV, 10.

Digitized by Google

« sitôt ; sous les gouttes rafraîchissantes de la pluie, elle « tressaillera et elle germera toutes choses en abondance [1]. »

Dans le contrat de l'ancienne alliance, la pluie figurait au premier rang des promesses et des menaces divines. « Je suis « le Seigneur votre Dieu... Si vous marchez selon mes pré- « ceptes, si vous respectez et pratiquez mes commande- « ments, je vous donnerai des pluies appropriées à chaque « saison ; la terre poussera ses germes, et les arbres seront « chargés de fruits ; la moisson ne sera pas battue que la « vendange vous réclamera, et la vendange ne sera pas finie « qu'il faudra s'occuper des semailles [2]... Au contraire, si « vous dédaignez mes lois, si vous méprisez mes ordon- « nances, je vous visiterai aussitôt par l'indigence et par « une sécheresse extrême ; le ciel sera de fer sur vos têtes, « et la terre sera d'airain sous vos pieds ; tous vos travaux « seront rendus inutiles ; le sol ne produira point de plantes, « et les arbres ne donneront pas de fruit [3]. »

Sans doute, N. T.-C. F., nous ne vivons plus sous le régime de cette législation charnelle et temporelle. L'Évangile ne reproduit dans aucune de ses pages les assurances ni les menaces contenues au chapitre vingt-sixième du Lévitique. Le Père céleste nous y est montré, au contraire, faisant lever son soleil et tomber sa pluie sur les méchants

[1] Visitasti terram et inebriasti eam, multiplicasti locupletare eam. Flumen Dei repletum est aquis ; parasti cibum illorum, quoniam ita est præparatio ejus. Rivos ejus inebria, multiplica genimina ejus ; in stillicidiis ejus lætabitur germinans. Ps. LXIV, 10, 11.

[2] Ego Dominus vester... Si in præceptis meis ambulaveritis, et mandata mea custodieritis, et feceritis ea, dabo vobis pluvias temporibus suis ; et terra gignet germen suum, et pomis arbores replebuntur. Apprehendet messium tritura vendemiam, et vendemia occupabit sementem, et comedetis panem vestrum in saturitate, etc. Levit., XXVI, 3, 4, 5.

[3] Quod si non audieritis me..., visitabo vos velociter in egestate et ardore qui conficiat oculos vestros... Daboque vobis cœlum desuper sicut ferrum et terram æream, etc. *Ibid.*, 13, 19.

Digitized by Google

comme sur les bons, sur les justes comme sur les injustes[1].

Mais, nous vous l'avons dit déjà[2], si le pacte spécial fait avec Israël n'existe plus, le Très-Haut ne s'est pourtant pas dessaisi du droit d'exercer quand il lui plaît sa justice dans le temps; il n'a laissé tomber de sa main puissante ni la verge de la vengeance, ni le sceptre de l'amour; il a gardé au service de sa providence le double ressort de tout bon gouvernement, c'est-à-dire la dispensation intelligente et équitable de la récompense ou du châtiment; il s'en sert selon les pensées tantôt transparentes, tantôt voilées, mais toujours justes et fortes, de sa sagesse suprême.

Ne vouloir voir dans les fléaux qui fondent sur l'humanité qu'un effet fortuit de causes aveugles ou capricieuses, qu'une fantaisie de la nature ou un résultat nécessaire des combinaisons atmosphériques, c'est rompre avec la persuasion universelle du genre humain, c'est donner le démenti à toute la tradition chrétienne, c'est déposséder à la fois la liberté de Dieu et la prière de l'homme d'un domaine où il leur appartient de s'exercer. L'impiété aura beau varier ou renouveler ses sophismes, elle sera toujours vaincue sur ce terrain; naguère encore un de nos plus illustres Frères, appliquant à cette question sa puissance d'érudition et de logique, écrasait l'erreur sous une armée de faits et de principes, d'autorités et de raisonnements[3].

II. A l'heure présente, N. T.-C. F., une calamité de jour en jour plus menaçante vient se joindre à nos autres maux, et grossir le concert de gémissements et d'alarmes qui retentit de tous côtés. La prolongation de la sécheresse, faisant suite aux gelées tardives qui ont atteint nos vignes et nos noyers, inspire les craintes les plus sérieuses pour les récoltes. Le froment et les autres grains ne semblent guère

[1] Matth., v, 45. — [2] Mandement du carême de 1860. T. III, p. 588.

[3] *Voir* la belle Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Nîmes, *sur les Calamités publiques* (1857).

Digitized by Google

moins compromis que le vin et l'huile. Vainement le laboureur observe chaque jour les différences des vents, l'apparition et la direction des nuages, pour en augurer un changement prochain de température. Le pronostic du matin s'évanouit durant la journée, et l'espérance du soir périt pendant la nuit. C'est l'accomplissement du proverbe de Salomon à propos de l'homme qui promet et qui ne tient point : « Nuées et vent, et point d'eau à la suite » : *Nubes et ventus, et pluviæ non sequentes, vir gloriosus et promissa non complens*[1]. Le souffle du nord s'obstine, et il dissipe les pluies[2]. Cependant la nature, comme engourdie, suspend ses opérations ou ne produit que des avortons. Les campagnes ne nous montrent qu'une végétation attardée et appauvrie; les sillons ne laissent apercevoir çà et là qu'un épi rachitique sur une tige grêle et écourtée ; et les prairies, qui sont la source d'une des principales richesses de la contrée, offrent un aspect encore plus désolant. Suspendus quelques semaines entre la crainte et l'espérance, les cultivateurs ne se dissimulent plus la gravité de la situation ; plusieurs aperçoivent devant eux une année de souffrance et peut-être de désastre. Espérons que leurs craintes ne seront pas justifiées.

Dans cet état de choses, des prières publiques nous ont été demandées sur divers points du diocèse durant le cours de la tournée pastorale que nous venons d'achever. Partout où ce désir nous a été exprimé soit de vive voix, soit par écrit, nous y avons accédé avec empressement. Des processions ont été indiquées déjà dans un grand nombre de paroisses. La sécheresse persistant toujours, il nous a paru que le moment était venu d'ordonner des supplications générales et solennelles. Nous exhortons tous nos diocésains à y prendre part; il n'en est aucun qui n'y soit intéressé, tant par la considération de ses propres besoins, que par le sentiment de la charité fraternelle.

[1] Prov., xxv, 14.—[2] Ventus aqu lo dissipatpluvias. *Ibid.*,

Digitized by Google

Il est écrit au troisième livre des Rois qu'après que la dédicace du temple eut été accomplie, Salomon vint se placer debout devant l'autel du Seigneur, et qu'à la vue de toute l'assemblée d'Israël, tenant ses mains étendues et levées en haut, il fit monter vers le ciel une longue prière, bien digne de la grandeur de la majesté royale [1]. Or, une des requêtes contenues dans cette effusion religieuse, était celle-ci : « Seigneur, lorsque le ciel aura été fermé et qu'il n'en tombera « point de pluie à cause de leurs péchés; et que, priant en « ce lieu, ils feront amende honorable à votre nom et se convertiront de leurs fautes sous le coup de l'affliction, exaucez-les d'en haut, et pardonnez les péchés de vos serviteurs « et de votre peuple; montrez-leur la voie droite dans laquelle « ils doivent marcher désormais, et répandez la pluie sur la « terre que vous avez donnée en héritage à Israël [2] ». Et le Seigneur apparut à Salomon la nuit suivante, et il lui dit : « J'ai entendu ta prière, et j'ai adopté ce lieu pour la maison « du sacrifice. S'il arrive que je ferme le ciel, et qu'il ne tombe « point de pluie, et que je commande aux fléaux de ravager « la terre, et que mon peuple sur qui mon nom a été invoqué « se convertisse, qu'il vienne me prier, qu'il recherche mon « visage et qu'il fasse pénitence de sa mauvaise voie, je « l'exaucerai du ciel, je lui pardonnerai ses péchés, et je « guérirai les plaies de la terre qu'il habite [3]. »

Nos temples chrétiens, N. T.-C. F., sont plus saints encore que le temple de Salomon. Le Seigneur Jésus qui

[1] III Reg., VIII, 22. — [2] Si clausum fuerit cœlum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto, pœnitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam : exaudi eos in cœlo, et dimitte peccata servorum tuorum et populi tui Israel : et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam quam dedisti populo tuo in possessionem. *Ibid.*, 35, 36.

[3] Si clausero cœlum et pluvia non fluxerit..., conversus autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum, deprecatus me fuerit, et

Digitized by Google

y réside nous a promis que nous serions toujours exaucés de son Père, quand nous le prierions en esprit de foi et avec un cœur pur. Pressons-nous donc autour du divin autel, et faisons une sainte violence au Sauveur, afin qu'il nous accorde le bienfait de cette pluie tant désirée, et qu'il écarte de nous tous les dangers que la crise des subsistances traîne trop souvent à sa suite.

III. Nous en avons la certitude, N. T.-C. F.: vous ne serez jamais de ceux qui regimbent contre l'aiguillon de la justice divine, et qui, pour se venger de Dieu lui-même, se répandent en imprécations et en malédictions contre le ciel et contre ses ministres. Saint Augustin nous apprend que, de son temps, certains lettrés du paganisme se faisaient un malin plaisir de passionner les multitudes contre l'Église, en les confirmant dans la persuasion que les divers fléaux qui survenaient devaient être attribués à la religion chrétienne[1]. De là était né ce dicton : « La pluie manque, c'est la faute des chrétiens » : *Hinc illud quoque ortum est vulgare proverbium : Pluvia deficit, causa christiani*[2]. Tertullien racontait déjà des choses toutes semblables[3]; et il est intéressant de lire les pages éloquentes dans lesquelles un autre apologiste du même temps, Arnobe, dévoile et réfute ces incriminations des Gentils contre le christianisme[4]. La même perversité et la même ignorance ont reparu plus d'une fois durant la suite des siècles. Le bon

exquisierit faciem meam, et egerit pœnitentiam a viis suis pessimis et ego exaudiam de cœlo, et propitius ero peccatis eorum, et sanabo terram eorum. II Paralip., VII, 13, 14.

[1] Sunt namque qui studiis liberalibus instituti..., ut nobis ineruditorum turbas infestissimas reddant..., hoc apud vulgus confirmare nituntur, clades quibus per certa intervalla locorum et temporum genus humanum oportet affligi, causa accidere nominis christiani, etc. *De civit. Dei*, L. II, c. III.

[2] *Ibid.* — [3] Apologet., c. XL. — [4] L. I *Contra gentes.*

Digitized by Google

sens du peuple chrétien n'a jamais tardé à en faire justice.

Pour vous, N. T.-C. F., vous ne répondrez jamais à de semblables insinuations qu'en vous efforçant d'obtenir, en faveur de ceux-là même qui vous accusent, les biens dont ils sont privés avec vous. Par vos jeûnes, vos pénitences, vos oraisons, vos bonnes œuvres, vous vous appliquerez à fléchir le courroux céleste que les hommes impies ne cessent de provoquer. Et quand vous aurez recueilli le fruit de vos prières, vous saurez rapporter à Dieu les résultats qu'ils n'attribueront qu'à la nature, leur seule divinité[1]. Selon l'exhortation du Seigneur, vous viendrez dans le saint temple implorer les pluies de la saison estivale, ces averses précieuses qui procurent la croissance, la floraison et la maturation des grains. L'air aussitôt se chargera de nuages, et le Seigneur vous donnera la pluie en abondance, et il fera naître de seconds herbages dans vos prés[2]. S'il lui plaît de mettre votre foi à une plus longue épreuve, vous ne vous lasserez point dans vos supplications ; vous vous souviendrez que le grand serviteur de Dieu, Élie, ne fut pas lui-même exaucé tout d'un coup. Il pria sept fois pour obtenir la pluie, et sept fois il envoya son serviteur pour voir si le ciel ne se couvrait pas de nuées; six fois l'enfant revint en annonçant qu'il n'avait rien vu. Cependant Élie priait toujours avec plus de ferveur ; et la septième fois, il parut un léger nuage qui s'élevait de la mer, grand comme le pied d'un homme ; et le prophète fit dire à Achab de se presser, de peur que la pluie ne le surprît ; et, en un clin d'œil, les cieux se couvrirent de ténèbres, les nuages s'amoncelèrent,

[1] Cum ab imbribus æstiva et hyberna suspendunt, et annus in cura est..., nos jejuniis aridi, et omni continentia expressi, in sacco et cinere volutantes, invidia cœlum tundimus, Deum tangimus, et cum misericordiam extorserimus, Juppiter honoratur. Tertull., *Apolog.*, c. XL.

[2] Petite pluviam in tempore serotino, et Dominus faciet nives (nubes) et pluviam imbris dabit eis, singulis herbam in agro. Zachar., X. 1.

Digitized by Google

le vent s'éleva, et il tomba des torrents d'eau [1]. Priez avec la même confiance, avec la même piété, N. T.-C. F., et nous ne craindrons pas de vous dire avec le prophète qu'il faut vous réjouir dès aujourd'hui, parce que nous entendons déjà le bruit d'une grande pluie : *Quia sonus multæ pluviæ est* [2].

Enfin, en invoquant la miséricorde divine dans l'ordre des choses terrestres et temporelles, n'oublions pas de solliciter avec plus d'instance encore les biens de l'ordre spirituel et religieux. Prions sans relâche pour l'Église, pour le vicaire de J.-C., pour la cause de la chrétienté entière. Du milieu de nos tristesses, ne perdons pas de vue ces assurances consolantes de l'Esprit-Saint : « La prière de l'homme « qui s'humilie percera les nues ; elle ne se désistera pas « qu'elle n'ait été jusqu'à Dieu, et elle ne se retirera point « que le Très-Haut ne l'ait regardée. Et le Seigneur ne la « repoussera pas ; mais il prendra la défense des gens de « bien, et il leur fera justice. Le Très-Fort ne continuera « plus longtemps sa patience avant de briser le dos de leurs « oppresseurs. Il exercera sa vengeance contre les races « impies, en détruisant la domination des superbes et en « broyant les sceptres des injustes. Il fera ainsi justice des « jugements iniques, et il rendra la joie aux siens par sa « miséricorde [3]. Car la protection de Dieu, lorsqu'elle sur- « vient après un temps prolongé de tribulation, est reçue « avec transport, comme la nuée qui répand la pluie après « une longue sécheresse » : *Speciosa misericordia Dei, in tempore tribulationis, quasi nubes pluviæ in tempore siccitatis* [4].

A ces causes, etc.

[1] III Reg., XVIII, 43, 44, 45. — [2] *Ibid.*, 41.

[3] Oratio humiliantis se nubes penetrabit, et donec propinquet non consolabitur, et non discedet donec Altissimus aspiciat. Et Dominus non elongabit, sed judicabit justos et faciet judicium. Et Fortissimus non habebit in illis patientiam, ut contribulet dorsum ipsorum; et gentibus reddet vindictam donec tollat plenitudinem superborum, et sceptra iniquorum contribulet... Et oblectabit justos misericordia sua. Eccli., XXXV 21-25. — [4] *Ib.* 26.

Digitized by Google

XXI

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SUITE DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE PORT-DE-PILES.

(V JUIN MDCCCLXI.)

I. Depuis bientôt douze ans que je foule cette terre du Poitou, Mes Très-Chers Frères, mon ministère m'a appelé dans un grand nombre de paroisses pour y consacrer des églises nouvellement érigées ou rebâties. Aucune de ces cérémonies ne m'a apporté plus de consolation et de bonheur que celle qui m'attendait ici aujourd'hui. Je veux vous en dire les raisons principales.

Votre petite population, pour se procurer les ressources religieuses au milieu d'elle, a fait des sacrifices qu'on ne saurait assez louer. Vous avez bâti à grands frais la maison du prêtre, et vous venez de rebâtir la maison de Dieu. Il est vrai, pour cette seconde œuvre, le digne pasteur qui vous avait été accordé a secondé et dirigé vos efforts avec une persévérance, une abnégation, une activité auxquelles personne ne rend plus hommage que vous-mêmes. Il est vrai encore, la providence a envoyé vers vous un jeune architecte, dont le talent égale la modestie et qui, en éle-

Digitized by Google

vant ce gracieux édifice, a voulu faire hommage à Dieu et à sa Mère de sa première entreprise en ce genre : acte généreux qui lui assure notre gratitude, et qui lui vaudra sa récompense, même en ce monde, j'en ai la conviction.

Dieu est donc venu visiblement à votre aide, puisque les résultats dépassent ce qu'il vous était permis d'attendre. Sur les rives de ce fleuve qui sépare le territoire d'Hilaire de celui de son disciple Martin, près de ce pont dont les piles marquent l'entrée de notre province, Port-de-Piles, station d'arrivée dans notre Poitou, montrera hardiment sa charmante église au voyageur encore émerveillé des beautés dont l'élégante Touraine aura recréé ses yeux; et ainsi le visage généralement plus austère de notre pays contrastera moins avec la physionomie plus riante de nos voisins.

Je viens de réveiller ici un des grands souvenirs de ma vie. C'est en ce lieu que j'ai foulé pour la première fois la terre à laquelle Dieu me destinait. Avec quelle émotion je suis arrivé parmi vous ! avec quels sentiments je suis entré dans le modeste sanctuaire qui vous servait de temple ! C'est ici que j'ai pris de notre Poitou cette première impression que le temps a développée et fortifiée. C'est ici que j'ai commencé de comprendre tout ce que cette contrée renfermait de natures fortes, généreuses, profondément chrétiennes. J'arrivais le cœur plein de souvenirs et de regrets; je m'éloignais de ma mère, la Vierge de Chartres, sur le sein de laquelle j'avais cru devoir vivre toujours; et, encore que je me présentasse à ma nouvelle patrie sous les auspices de cette Vierge immaculée, j'éprouvais dans mon âme l'émotion que cause nécessairement la conscience d'un grand devoir à remplir envers des hommes inconnus. Certes, la renommée et l'histoire m'avaient déjà appris ce que valait le Poitou. Les cordeaux que la main du Seigneur avait jetés du ciel pour me marquer ma part d'héritage, je savais qu'ils étaient tombés sur une terre bénie; je le disais déjà avec le

Digitized by Google

psalmiste : *Funes ceciderunt mihi in præclaris, etenim hæreditas mea præclara est mihi*[1]. Cependant, comme le chef du peuple de Dieu arrivant aux confins de la Palestine, j'aurais pu envoyer d'ici des messagers pour savoir quel était décidément ce pays. « Voyez, avait dit Moïse à ses émissaires, « voyez ce que c'est que cette contrée, de quelle trempe est « le peuple qui l'habite : *Considerate terram, qualis sit, et « populus qui habitator est ejus*; s'il est fort ou s'il est faible : « *utrum fortis sit an infirmus*; s'il est nombreux ou restreint: « *si pauci numero an plures*; étudiez la terre, si elle est bonne « ou mauvaise : *ipsa terra, bona an mala*; ce que sont les « villes, si elles sont fortifiées ou sans murailles : *urbes « quales, muratæ an absque muris*; si le sol est gras ou sté- « rile, boisé ou découvert : *humus pinguis an sterilis*; *nemo- « rosa an absque arboribus*; enfin, pour que nous en jugions « mieux, apportez-nous des fruits de cette terre : *et afferte « nobis de fructibus terræ*[2]. »

II. Mes Frères, à toutes ces questions, le temps, l'observation, l'expérience m'ont donné la réponse. Depuis douze ans, j'ai exploré ce pays dans tous les sens, et je puis dire ce que disaient Caleb et Josué de la Palestine : *Terra quam circuivimus, valde bona est* : « La terre que « nous avons parcourue est bonne, elle est excellente ». Oui, ce peuple est vaillant, et il ne ressemble pas à tant d'autres populations molles, flasques, flottantes, qui se courbent devant l'opinion, et qui fléchissent devant la force; oui, ce peuple est nombreux, et l'on y trouve encore souvent ces familles qui considèrent comme une bénédiction du Seigneur la fécondité des époux et la multiplicité des enfants.

A la considérer dans sa valeur matérielle, cette terre est une terre grasse et riche; c'est un sol fécond et favorisé; il peut se suffire à lui-même par la variété de ses productions.

[1] Ps. xv, 6. — [2] Numer., xiii, 18, 21.

Digitized by Google

S'il s'agit de la richesse surnaturelle, il en est sorti des fruits magnifiques que le monde entier a admirés, et qui ont fait regarder cette terre comme une terre exceptionnelle et merveilleuse : *Terra quæ revera fluit lacte et melle, ut ex his fructibus cognosci potest*[1]. Sans doute, dans cet assemblage de territoires, il y a des diversités morales comme des diversités physiques. Si le pays de plaine y est plus fertile en certains produits, le pays de bocage l'emporte cependant pour la richesse des âmes. Et, encore que les grâces d'en haut ne soient point rares dans le premier, et qu'on puisse souvent l'assimiler à un champ plein d'épis sur lequel le Seigneur a versé sa bénédiction[2], cependant la piété plus fervente du second rappelle ces jardins dans lesquels l'Époux divin se plaît à habiter, ces arbres sacrés à l'ombre desquels il aime à s'asseoir et dont les fruits sont doux à son palais[3]. Il faut même l'avouer : envisagée dans son ensemble, cette immense province a son fort et son faible, et toutes ses parties sont loin de se valoir. Plus d'une fois, comparant les diverses contrées l'une avec l'autre, nous nous sommes rappelé l'histoire de cette femme d'un des chefs de la tribu de Juda dont il est parlé au chapitre quinzième du Livre de Josué.

C'était une fille de Caleb, nommée Axa, à qui son père avait donné en dot une certaine étendue de terre. La nouvelle épouse, voulant savoir la valeur de ce qu'elle apportait à son mari, fait aussitôt le tour de son domaine sur une humble monture. Puis elle vient se jeter aux genoux de Caleb, en disant : « Accordez-moi une grâce » : *Da mihi benedictionem.* « Vous m'avez donné au midi une terre toute « desséchée; dédommagez-moi en y joignant une autre terre « mieux arrosée » : *Terram australem et arentem dedisti mihi, junge et irriguam*[4].

[1] Numer., XIII, 28. — [2] Gen., XXVII, 27. — [3] Cant., VI, 1. — *Ibid.* II, 3. — [4] Jos., XV, 18, 19.

Digitized by Google

Ce trait de l'Écriture n'est-il pas ici d'une application saillante? Certaines portions de notre diocèse, si elles n'avaient pas ailleurs leurs compensations, seraient désespérantes par leur sécheresse et leur stérilité, par exemple, la lisière qui côtoie l'une et l'autre Charente? Mais le vœu que nous aurions pu former a été prévenu. A ce territoire ingrat de la partie australe, le divin régulateur des frontières ecclésiastiques a ajouté dès l'origine d'autres terres mieux arrosées; notre haut et notre bas Poitou nous offrent des plages si plantureuses, qu'elles nous permettent de nous consoler de l'aridité de quelques autres : *Dedit itaque ei Caleb irriquam superius et inferius*[1].

Quant aux villes, qu'importe qu'elles ne soient pas fortifiées, s'il y a mieux pour les défendre que des murailles de pierre? J'ai lu dans les auteurs anciens, qu'un étranger s'étonnant de ce que Sparte n'avait point de remparts, un des magistrats lui montra la poitrine des jeunes gens, et lui dit : « Voilà nos remparts ». Ceux de nos villes, ce sont les poitrines des chrétiens.

Encore une fois, cette terre est bonne quoique le bien n'y soit pas sans alliage. Où n'y en a-t-il pas? La paix entière n'habite qu'au ciel; la terre est le théâtre de l'épreuve; les bons et les méchants y sont nécessairement mêlés. Mais trop souvent les bons sont portés à s'exagérer la puissance des mauvais. Parmi ces messagers que Moïse envoya, il y eut des timides, des lâches, à qui la peur créa des visions fantastiques. « C'est une terre, disaient-ils, qui dévore ses « habitants; nous y avons vu des hommes d'une stature « prodigieuse, des fils d'Énac, de vrais monstres, de vrais « géants, devant qui nous n'étions que comme des sauterelles » : *Ibi vidimus monstra quædam filiorum Enac, de genere gigantæo, quibus comparati quasi locustæ videbamur*[2].

[1] Jos., xv, 18, 19. — [2] Numer., xiii, 34.

Digitized by Google

Ainsi, quand nous louons notre Poitou, nous nous sommes entendu dire quelquefois à nous-même : « Mais cette terre que vous vantez tant, tous ne la voient pas du même œil que vous. C'est une terre qui dévore ses habitants ; on y rencontre des vexations, on y subit des injustices inconnues ailleurs. »

Je l'avoue : il y a du mal et il y a des mauvais, là comme partout. Mais le nombre des bons l'emporte beaucoup ici ; et, si vous voulez y regarder de près, le bien y est indigène, tandis que le mal vient généralement du dehors. Dieu me préserve d'oublier la modestie qui convient quand on parle des siens ; mais je dois pourtant cet hommage à la vérité : c'est que chez nous, dans le passé de notre histoire, les géants, les vrais et les seuls géants se sont trouvés parmi les enfants de Dieu, et non dans la race d'Énac. Et aujourd'hui encore, ceux qui sont d'une taille plus haute, d'une stature plus remarquée, on les rencontre parmi nous ; tandis que la race de ceux qui sont figurés par les insectes sauteurs se trouve dans les camps d'Énacim.

Nous savons donc désormais, et nous sommes fier de savoir quelle est cette terre que nous avons saluée, que nous avons foulée, que nous avons baisée ici pour la première fois.

III. Quelle joie n'est-ce donc pas pour nous qu'à cette entrée de notre diocèse s'élève cette charmante église, et que la date de notre arrivée parmi vous y soit consacrée par une pieuse inscription placée sous le regard de la Vierge immaculée ! Nos frontières étant ainsi confiées à Marie, elle y écrasera les serpents sous son pied et sous la pointe du bâton de son fils. Ah ! que la Mère immaculée de Dieu qui a béni mon entrée, qui a béni mon séjour, bénisse ma présence prolongée dans ce diocèse ! Qu'elle en bénisse mon départ, en bénissant ma sortie de cette vie ! Qu'elle nous bénisse tous et toujours depuis maintenant jusqu'à la fin des

Digitized by Google

siècles : *Custodiat introitum et exitum, ex hoc nunc et usque in sæculum*[1] !

La solennité de cette dédicace se terminait tout à l'heure par ces grandes paroles : « O Dieu, que toute la terre vous « adore, et qu'elle chante un hymne à votre nom[2] ! » Oui, que de cet autel qui résume tout ce que la terre a de meilleur, puisqu'une seule pierre eucharistique a plus de prix que le globe entier, que de cet autel l'adoration et la louange de votre nom, ô Dieu, se propagent jusqu'aux extrémités de l'univers. Que la France entière, notre patrie bien-aimée, ce n'est pas assez, que la plénitude des nations reconnaisse enfin son salut et s'assure la paix en rendant foi et hommage à son unique Seigneur, à son seul Sauveur ! Que tous les cœurs soient pareillement d'accord pour saluer, pour honorer, pour invoquer Marie, la reine de la terre et des cieux ! Et si l'on trouve trop ambitieux pour un évêque de se préoccuper ainsi de l'univers entier, ambition légitime pourtant dans l'âme des pontifes, qu'au moins, de cette extrémité de notre cher diocèse jusqu'à l'extrémité opposée, de la partie septentrionale à la partie australe, comme des plages de l'ouest à celles du levant, ce ne soit qu'un concert d'adoration à Dieu, d'amour pour Jésus-Christ, et de louanges à la Vierge mère du Christ : *Omnis terra adoret te et psallat tibi, psalmum dicat nomini tuo!*

Oui, ô Vierge immaculée, que la terre entière, mais surtout que cette terre du Poitou dont vous garderez ici l'entrée, dont vous tiendrez la clef, que cette terre vous honore, vous aime, vous invoque, qu'elle vous chante, et qu'elle dise un hymne à votre nom, dorénavant, et toujours, et dans les siècles sans fin ! Amen.

[1] Ps. CXX, 8. — [2] Ps. LXV, 4.

Digitized by Google

XXII

LETTRE

AU CLERGÉ DIOCÉSAIN

A L'OCCASION DE LA MORT DE M. L'ABBÉ J. DE ROCHEMONTEIX,

VICAIRE-GÉNÉRAL.

Poitiers, le 10 juin 1861.

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

Après une longue maladie, M. l'abbé DE ROCHEMONTEIX, notre vicaire général, vient de rendre son âme à Dieu, ce matin, dans la soixante-septième année de son âge. Le diocèse entier partagera la vive douleur que nous ressentons de cette perte.

Né au sein des montagnes de l'Auvergne, M. l'abbé Joachim-Victor CHALVET DE ROCHEMONTEIX appartenait à l'Église de Poitiers depuis quarante ans. Sa présence y maintenait comme un souvenir vivant du vénérable pontife qui l'avait appelé auprès de lui, Mgr J.-B. de Bouillé, auquel il était uni par les liens du sang. Ses qualités personnelles, et divers services déjà rendus à l'administration diocésaine, justifièrent la haute confiance dont il fut investi par ce digne prélat, qui lui conféra la charge de vicaire général, vacante par le décès du mémorable administrateur dont nous avons eu récemment à cœur de faire revivre les mérites en donnant à ses restes une nouvelle et plus digne sé-

Digitized by Google

pulture [1]. Le successeur marcha sur les traces de son devancier. Pendant une période de trente-quatre années, sous trois épiscopats successifs et durant deux vacances du siége, il n'a cessé de remplir son emploi utilement, et de l'honorer par la sainteté de sa vie, comme par la constance et la pureté de son dévouement.

Nous nous faisons l'interprète de vos sentiments unanimes, Messieurs et chers Coopérateurs, en disant qu'une place honorable est acquise dans les annales de notre Église à celui qui nous quitte aujourd'hui pour entrer en possession de son éternité. Sa vie entière a porté l'empreinte de la vraie vertu sacerdotale; tout en lui sentait le prêtre, et rien n'y exhalait en aucune façon l'esprit du siècle. Dans combien de rencontres nous avons eu lieu d'admirer l'énergie de sa foi, la continuité de sa mortification, la scrupuleuse délicatesse de sa conscience, sa crainte des jugements de Dieu, son esprit de modération et de justice, son empressement pour le service spirituel ou temporel du prochain, ses habitudes d'oraison, de recueillement et d'union à Dieu, son profond respect envers la divine eucharistie, son amour de l'Église, son zèle pour l'honneur du sanctuaire !

C'était, par excellence, un homme de devoir. Dans cette existence unie et soutenue, après la part faite à la prière, à la méditation et à tous les exercices de la piété ecclésiastique, chaque jour apportait une tâche à accomplir, un devoir d'état à remplir; il s'y consacrait résolûment et consciencieusement. Ennemi d'une tolérance banale et pernicieuse, étranger à toute complaisance pusillanime, il aimait cependant à aplanir les difficultés, et il s'y employait souvent avec succès. Il avait pour cela des aptitudes particulières. Il avait un rare secret de se maîtriser et de se posséder. Son enjouement naturel se conciliait avec une charité exquise,

[1] M. l'abbé de Moussac, mort en 1827.

Digitized by Google

avec une réserve respectueuse. Doué d'un esprit vif et délié, il n'en usait que pour répandre autour de lui une joie honnête, ou pour écarter les côtés difficiles des questions et des situations qui n'auraient rien gagné à être abordées de front. Moyennant cette industrie, les susceptibilités des esprits et les aspérités des affaires s'effacèrent plus d'une fois au contact de sa parole. Pendant vingt ans, il avait seul accompagné son vénérable parent dans le cours de ses incessantes visites épiscopales. Il connaissait donc toutes les paroisses du diocèse, et il y était connu. Est-il un seul administrateur des intérêts communaux de l'un et de l'autre département de notre juridiction, particulièrement du département de la Vienne, qui n'ait eu avec lui des rapports, et qui n'ait pu se féliciter de son obligeance, de son empressement, de ses démarches multipliées pour faire valoir auprès des autorités supérieures les droits de chaque localité ? De leur côté, les premiers magistrats du pays rendirent toujours hommage à la sagesse de ses vues, à l'utilité de ses conseils, et ils profitèrent souvent de sa connaissance des lieux ainsi que de sa longue expérience des hommes et des choses. Les derniers temps de sa vie lui apportèrent des étonnements et des tristesses que nous ne pouvons dire.

Loin que son activité se fût ralentie, il semblait être devenu plus assidu et plus laborieux avec l'âge. Atteint depuis dix-huit mois de la maladie cruelle à laquelle il vient de succomber, il n'a cessé de vaquer à ses occupations habituelles avec une lucidité d'esprit et une force de caractère que nous ne nous lassions point d'admirer. Sa correspondance n'a été interrompue qu'après notre récent retour de notre longue tournée pastorale, durant laquelle il a voulu encore présider à l'expédition journalière des affaires. Enfin, vaincu par le mal, il a envisagé avec calme et sang-froid le terme prochain de sa carrière ; il a regardé la mort en face, et il a béni le Seigneur qui, en prolongeant ses souffrances et en le

Digitized by Google

faisant assister à la décomposition lente et graduelle de son corps, lui donnait le loisir de se mieux préparer à paraître devant le redoutable tribunal. Il a voulu recevoir tous les sacrements de l'Église dans sa pleine connaissance, craignant de n'en pas retirer tous les fruits si sa raison venait à s'altérer. Profondément sensible aux marques d'intérêt et d'estime qui lui ont été universellement données sur son lit de douleur, il coupait promptement court à tous les entretiens humains et il ne voulait plus converser qu'avec Dieu. Jusqu'à la fin, il a été dur à lui-même, et il a éloigné de lui jusqu'aux moindres apparences de luxe et de commodité. Il avait vécu dans l'esprit et dans la pratique de la pauvreté évangélique; il est mort pauvre. Après avoir donné, de son vivant, des marques de dévouement aux siens, il a disposé en faveur d'œuvres charitables du peu qu'il possédait.

Nous avons la ferme confiance qu'une vie si chrétienne, si sacerdotale, ne s'est éteinte ici-bas que pour entrer dans la vie glorieuse et bienheureuse de la patrie céleste. Toutefois, Messieurs et chers Coopérateurs, aucun de nous n'omettra de remplir en cette occasion le devoir de la prière. Vous voudrez tous célébrer une fois le saint sacrifice à l'intention d'un prêtre qui a si bien mérité du diocèse, et vous lui conserverez longtemps une place dans votre *Memento* des défunts.

Vous donnerez lecture de cette lettre au prône de dimanche prochain, et vous chanterez à l'issue de la messe paroissiale le psaume *De Profundis*, avec les versets et l'oraison accoutumés. De notre côté, tout en obéissant à la volonté du pieux défunt en ce qui est de la modestie de ses funérailles, nous voudrons cependant acquitter la dette de notre diocèse et celle de notre gratitude personnelle envers le digne auxiliaire qui nous est enlevé.

Recevez, etc.

Digitized by Google

XXIII

LETTRE

A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

A PROPOS DU RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ÉTAT

PAR M. SUIN, DANS L'AFFAIRE DU MANDEMENT

DU XXII FÉVRIER MCCCLXI.

Poitiers, 16 juin 1861.

MONSIEUR LE MINISTRE,

I. Plus de deux mois se sont écoulés depuis le jour où, du fond de notre Bocage, accusant réception à Votre Excellence de sa lettre qui me notifiait la déclaration d'abus prononcée par l'empereur en son conseil d'État, je me réservais la faculté de vous adresser, après la fin de mes courses pastorales, quelques observations sur les considérants du décret impérial et sur les doctrines du rapport qui en a préparé les conclusions.

Depuis cette époque, chacune de mes journées a été absorbée par les devoirs qu'apporte la scène quotidiennement renouvelée de la visite épiscopale : mission élevée, autant que laborieuse, qui met l'évêque en contact incessant et immédiat avec les âmes envisagées par tous leurs côtés divins et humains, et qui l'initie aux plus intimes sentiments des peuples, à leurs souffrances, à leurs progrès, à leurs besoins et à leurs dispositions de toute nature.

Digitized by Google

Bien des fois, durant le cours de ce long et accablant pèlerinage, sous l'empire des émotions journalières dont il remplissait mon cœur, j'avais pris la résolution de ne pas revenir sur une question déjà emportée loin du théâtre mobile des choses de ce temps, et perdue dans ce courant rapide d'événements qui, apparaissant chaque matin à la surface d'un pays agité comme le nôtre, captivent son attention d'un jour, et s'enfoncent ensuite dans l'oubli pour jamais. A ne considérer cet épisode de ma vie qu'à mon point de vue personnel, je n'aurais pas cru, je l'avoue, qu'il y eût humainement tant de douceur attachée à l'accomplissement d'un acte de foi et de courage. Deux cent mille témoins sont là pour dire ce qui s'est passé. Si donc je cède, Monsieur le ministre, à la pensée de faire le tableau rapide et exact de cette course aussi consolante que pénible, je me crois assuré d'avance que Votre Excellence y verra tout autre chose que le stérile plaisir de faire contraster l'attitude des populations avec celle des autorités, tout autre chose que l'envie de démontrer l'inanité des mesures exceptionnelles dont je suis l'objet et dont on voudrait me voir la victime ; mais qu'au contraire, elle me fera l'honneur d'admettre qu'ici, comme dans le reste de cette lettre, je n'obéis qu'à un sentiment de franchise et à un amour de la vérité qui sont le besoin le plus impérieux de mon caractère.

II. Au moment même où le *Moniteur des Communes*, affiché aux portes de toutes nos églises, exhibait avec une complaisance malicieuse la condamnation officielle signée de l'empereur; à l'heure où la feuille locale, patronnée par l'administration et imposée d'office dans les colonnes des budgets communaux, jetait aux masses les articles les plus violents dirigés contre ma personne par la presse irréligieuse et par la presse gouvernementale; tandis que plusieurs des autorités publiques, obéissant avec excès de zèle au mot d'ordre du pouvoir central, s'efforçaient par leur exemple, par leurs

Digitized by Google

instructions et par leurs manœuvres, de faire le vide autour du premier pasteur; au milieu d'une avalanche de commissaires et d'émissaires de la police galonnée et non galonnée, et sous les yeux des gendarmes assez généralement honteux d'un rôle qui ne va pas à leur caractère; en dépit d'entraves, d'espionnages et de vexations de tout genre, on a vu partout le sentiment religieux et catholique faire éruption avec plus de chaleur et d'éclat que de coutume, les foules se précipiter avec plus d'empressement au devant de celui que poursuivaient tant de mesquines colères, les témoignages de respect et d'attachement se multiplier en raison directe des obstacles et des tracasseries qui avaient la maladresse de se produire. Routes transformées en allées de verdure et semées d'arcs de triomphe durant une longueur de plusieurs kilomètres; escortes brillantes des jeunes hommes, des cultivateurs et des propriétaires les plus aisés de la contrée; cavalcades d'honneur accourues des paroisses rurales jusqu'au centre des petites villes et des bourgades où nous résidions; feux de joie à tous les embranchements des chemins; acclamations inusitées à notre saint-père le pape; présentation des municipalités et des fabriques par les maires ou adjoints dont toute la déférence aux insinuations administratives se réduisait d'ordinaire à l'abstention de l'écharpe; discours pleins de protestations d'amour de l'Église, de fidélité au vicaire de J.-C., de dévouement au pasteur diocésain : tel est le spectacle qui nous a été donné sans interruption.

Les populations des villes, quoique travaillées plus activement par les hommes de l'opposition et par les agents de l'autorité, ne l'ont point cédé à celles des campagnes. Les dispositions du cérémonial diocésain interdisent toute manifestation extérieure là où l'évêque a déjà été reçu une première fois. Ni le clergé, ni les fidèles n'ont pu être contenus cette fois dans les termes rigoureux du règlement. Jamais les cœurs n'avait volé avec tant d'élan vers nous, jamais les

Digitized by Google

fronts ne s'étaient abaissés sous nos mains avec tant de respect, jamais le visage de notre troupeau ne nous avait envoyé de sourires plus affectueux et plus sympathiques. Enfin, ce qui est plus consolant, jamais les recteurs des paroisses n'avaient remarqué autant de retours à la pratique religieuse, jamais les communions pascales n'avaient atteint un chiffre aussi élevé, jamais tant de fruits de salut n'avaient paru attachés à la visite épiscopale.

Et toutes ces choses avaient un caractère d'autant plus significatif, qu'elles se produisaient naturellement et spontanément. Quiconque connaît notre contrée, sait qu'elle n'a rien de commun avec certaines provinces méridionales si ardentes, si impressionnables, mais en même temps si inconstantes et si versatiles. Ici les caractères sont tempérés comme le climat; les natures semblent même froides et apathiques; toute pression extérieure, toute excitation artificielle échouerait devant le flegme et se briserait contre la fierté de cette race tranquille et indépendante. Le Poitou ne s'émeut que pour les grandes causes qui touchent la religion, l'Église, l'orthodoxie, les intérêts fondamentaux de la société; et, même pour ces grandes causes, le Poitou ne s'émeut qu'à son jour et à son heure. Dans les circonstances actuelles, l'opinion de ce pays a été, comme toujours, lente à se former, plus lente encore à se prononcer; désormais elle est fixée, et rien ne la modifiera. Le gouvernement n'a point d'agitation à craindre dans la Vendée; mais la politique pratiquée en Italie, nonobstant les magnifiques succès oratoires de plusieurs grands avocats honorés du titre de ministres, n'y fera illusion à personne. Pénétré de ce rare bon sens qui procède du sens chrétien, la population catholique de notre pays juge dès aujourd'hui les choses comme elles seront jugées par l'histoire.

III. En m'entendant ainsi parler, Votre Excellence se persuadera peut-être qu'entouré d'une population excep-

Digitized by Google

tionnelle, et aveuglé par les témoignages nombreux qui me sont venus du dehors, je m'abuse dans ma propre cause, jusqu'à croire que mon écrit du vingt-deux février ait reçu une approbation à peu près unanime de tous les hommes qui ne sont pas formellement hostiles à la religion et à la cause pontificale. Mon erreur serait profonde, et vous auriez raison de me la reprocher. Mais cette erreur n'existe pas, M. le ministre ; je n'ai donné dans ce piége ni avant ni après ma publication. Je ne suis assez étranger ni à la connaissance des hommes, ni à l'histoire du passé, pour ne savoir pas qu'à aucune époque un acte comme celui que ma conscience m'a dicté, et qu'elle me dicterait encore, n'eût réussi à rallier immédiatement tous les suffrages, même des gens de bien. A vrai dire, le courage serait sans grand mérite s'il en était autrement. Quand on se sent porté par l'adhésion de tous les bons, quand on est sûr de ne trouver à l'encontre de soi que les adversaires prononcés, c'est une tâche facile de parler et d'agir. Ce qui en est une moins aisée peut-être, c'est de marcher à l'encontre de cette masse d'intelligences honnêtes, mais flasques, timides, flottantes, qui s'effraient de toute réclamation hardie, et dont il faut braver le jugement. Les écrits de nos illustres devanciers nous montrent que les plus grands lutteurs de la cause sacrée ont eu leurs jours d'hésitation et d'abattement, lorsque, comme le psalmiste, « considérant à leur droite, ils apercevaient des « contradictions et des blâmes[1] ». L'attitude énergique des évêques, même quant aux matières de foi et de doctrine, a toujours été discutée par plusieurs de leurs contemporains dans sa forme, dans son opportunité, dans ses résultats ; à plus forte raison leur intervention en matière de politique religieuse a-t-elle été le thème des appréciations les plus diverses. Il est si ordinaire à ceux qui demeurent en arrière,

[1] Ps. CXLI, 5.

Digitized by Google

de se constituer juges de ceux qui marchent en avant!

Non, M. le ministre, ce n'est jamais qu'à ses risques et périls qu'un homme du sanctuaire se résout à être homme d'initiative et de résistance. Combien il est plus avantageux et plus commode de pratiquer le silence et le laisser-faire, de pouvoir ainsi se prévaloir de sa sagesse et de sa modération auprès des puissances séculières, de glisser même à leurs oreilles un désaveu discret et confidentiel des emportements de ses frères, et d'obtenir ainsi, pour soi et pour tous les intérêts qu'on représente, une faveur qui se traduit en avantages de toute sorte! Ferai-je ici ma confession, M. le ministre? Pourquoi pas?

Je vous parlais tout-à-l'heure du tempérament naturel du pays qui est devenu ma seconde patrie; le mien n'en diffère point. Par caractère, je serais porté, autant que personne, à rechercher ma tranquillité domestique, à éviter la lutte, à me parer du mérite de la tolérance et de la conciliation. Le savoir-faire ne me manquerait pas absolument pour calculer mes paroles et ma conduite, de manière à conserver des intelligences et à me ménager des bons vouloirs dans plusieurs camps, sans prévariquer formellement contre le devoir. Dans la situation faite à l'Église de France depuis le commencement de ce siècle, le gouvernement est le dispensateur unique et absolu de faveurs très-appréciables, non-seulement au point de vue d'un profit personnel et vulgaire, mais dans l'intérêt des œuvres religieuses et charitables auxquelles un évêque a voué toutes ses pensées et ses affections. Il m'eût été possible, autant et peut-être plus qu'à d'autres, d'atteindre certaines dignités brillantes et lucratives, qui ont été dévolues plus d'une fois déjà, et qui continueront de l'être, à ceux dont je suis l'aîné dans l'épiscopat. Je serais ingrat si j'oubliais les avances flatteuses que votre prédécesseur a été chargé de me faire par écrit au nom de l'empereur, l'importance qu'on vou-

Digitized by Google

lait bien attacher à mes services, les dispositions qu'on m'a manifestées de vive voix et par entremise. Croyez-le bien : il est dans le cœur de l'homme de ne point mépriser de tels honneurs, de tels avantages. Je le dirai donc avec le grand évêque dont l'image est toujours devant mes yeux : *Mihi quoque florere, seculi otio domestico frui, commodis omnibus redundare, familiaritate regia gloriari,.... par, ut cæteris, potestas dabatur ; si modo conscientiæ reatum blandimento ignorantiæ consolarer, judicii corruptelam excusatione alieni arbitrii defenderem, probitatem sub difficultate publicæ intelligentiæ mentirer.* Pour jouir de tous ces biens, il fallait simplement « calmer sa propre conscience en s'alléguant à soi-même les obscurités de la question ; excuser, par la pureté des intentions, les vues et les actes déplorables qui se produisaient ; enfin, donner à son abstention une apparence de raison et de probité, fondée sur la difficulté de former l'opinion publique en de telles matières. Il n'eût fallu que cela », poursuit le grand Hilaire ; « mais le zèle que la foi a mis dans mon âme n'a pas permis cela ; et je n'ai pu étouffer sous le calcul d'un silence ambitieux la conscience d'une dissimulation criminelle envers Dieu, et d'une tolérance injurieuse à la vérité » : *nec potui perferre ambitioso in reatu silentio conscientiam injuriosæ pro Dei confessione tolerantiæ*[1].

C'est sous l'impression de ce même sentiment, Monsieur le ministre, que je n'ai pu me résoudre à laisser tout à fait sans réponse les pièces émanées du conseil d'État. Permettez donc qu'après ce long préambule, qui avait son utilité, j'aborde quelques-unes des questions soulevées par le rapport de M. Suin. Il faudrait un volume pour répondre à tout. Je désire au contraire être sobre, et je ne toucherai que quelques points.

[1] S. Hilar., Fragm. ex op. histor., I, 2. Edit. Migne, Patrol., T. X, p. 612.

Digitized by Google

IV. M. le président du conseil d'État, parlant comme orateur du gouvernement, a délivré naguère un brevet solennel d'approbation au rapport *habile et consciencieux* qui a préparé la décision du conseil dans une séance qu'il *s'honore d'avoir présidée*. J'ai répondu directement à quelques affirmations hasardées par Son Excellence l'honorable M. Baroche. Pour ce qui est de l'appréciation que je viens de rapporter, elle n'a rien qui puisse m'offenser. Que le travail de M. Suin soit *consciencieux*, je veux bien y souscrire, sachant combien de consciences sont faussées ou mal formées par suite des préjugés de l'éducation et de l'esprit de corps, ou par d'autres causes inutiles à dire. Que ce travail soit *habile*, si je le disais, M. le ministre et moi serions seuls de cet avis : il ne s'est pas rencontré un homme intelligent, appartenant à une opinion quelconque, qui en ait jugé ainsi, soit quant au fond, soit quant à la forme. Aussi, malgré les reproches très-vifs de son contradicteur, l'honorable M. Keller n'a été que l'expression de l'esprit public quand il a signalé la haute maladresse de certains passages du rapport. Du reste, le rapport lui-même nous révèle qu'à part ses conclusions, ce qu'il appelle son dispositif, il n'engage que la responsabilité personnelle de son auteur, et qu'il n'a point été autorisé à se produire en séance générale avec l'assentiment de la section d'où il émane. Des assurances formelles nous ont confirmé cette attitude inusitée et significative de la section de législation envers son rapporteur. Le procès-verbal de la séance solennelle du mercredi-saint ne nous donnerait pas de démenti à cet égard.

Il est à remarquer, M. le ministre, que le travail de M. Suin, assez fidèlement calqué sur le rapport de Votre Excellence à l'empereur, s'en éloigne cependant à ma décharge sur un point. Vous aviez cru apercevoir sous ma plume quelques-uns de *ces coups qui portent et blessent* profondément. C'est un résultat dont j'aurais été le premier à

Digitized by Google

m'affliger. Heureusement, M. le rapporteur m'a enlevé toute inquiétude. *Au surplus*, dit-il, *nous avons l'assurance que l'écrit pastoral n'a éveillé aucun écho dans le cœur des fidèles, qu'il n'a excité aucun désordre : telum imbelle sine ictu.*

Disons-le en passant : après cette déclaration, on se demande pourquoi les orateurs-ministres et les écrivains du gouvernement relèvent à tout propos ce trait émoussé et sans vigueur; en particulier, on ne conçoit pas comment le haut fonctionnaire qui *s'honore d'avoir présidé la séance* du vingt-sept mars, demeure conséquent avec lui-même en exhumant itérativement le mandement *supprimé.*

Quoi qu'il en soit de ces anomalies, les assertions que je crois particulièrement devoir réfuter appartiennent autant au rapport de Votre Excellence qu'à celui de M. le conseiller d'État. Les unes sont des questions de circonstance et d'application pratique; les autres sont des questions de principes. Disons quelques mots des premières.

V. Le reproche le plus blessant, à mon sens, qui m'ait été adressé par M. le conseiller-rapporteur, c'est d'avoir manqué à *la première de toutes les vertus qu'on doit rencontrer dans le ministre d'un Dieu de vérité,* en ne renonçant pas purement et simplement aux éléments justificatifs que trouve mon écrit dans les termes prudents de sa rédaction et dans le caractère privé du publiciste auquel il répond. On aurait reçu avec bonheur *l'aveu sincère* que ni les précautions de mon langage, ni l'individualité de l'écrivain que je prenais à parti, n'avaient rien de sérieux, mais que la personnalité de l'empereur était d'un bout à l'autre l'objet direct et unique de ma censure. Ainsi s'explique M. Suin, et Votre Excellence lui avait donné ouverture à ce genre de raisonnement.

Or, M. le ministre, je ne puis admettre les prétentions relatives à ce double chef. Elles ne vont à rien moins qu'à renverser toutes les règles reçues chez les nations policées, toutes les convenances qui président aux relations des hom-

Digitized by Google

mes entre eux, et surtout aux rapports des particuliers avec les princes. Le grand-maître de l'université trouvera bon que je revendique les droits légitimes du style et du langage; ses réminiscences d'homme public et le passé de sa vie parlementaire lui feront ensuite agréer mes justes observations à propos de la prétendue personne interposée de M. le vicomte de la Guéronnière.

VI. Le réquisitoire présenté par Votre Excellence à l'empereur, en me faisant l'honneur de me déclarer *expert dans l'art d'écrire*, avait déjà fort malmené ce talent dangereux. Vous n aviez voulu voir dans l'habileté de l'écrivain qu'une stratégie tendant à *dissimuler la violence des sentiments au moyen des calculs et des ambages du style*, qu'*une préférence donnée au guet-apens de l'insinuation* sur *le péril et le courage d'une opinion nettement exprimée*. La pensée du mandement n'était *en réalité* qu'*une dénonciation de l'empereur*. Tout ce qui masquait cette *réalité*, votre plume le stigmatisait par les qualifications de *subterfuge*, de *pitoyable retraite*, de *lâche équivoque*, etc.

Le signal de la guerre au style étant ainsi donné par le premier dignitaire de l'instruction publique, il était naturel que l'homme de loi ne se fît pas scrupule de continuer la campagne. C'est ce qui est arrivé. Il faut entendre l'honorable M. Suin s'évertuer aux dépens de la rhétorique, dont il parle comme d'une ennemie sournoise qu'on doit surveiller, comme d'une séditieuse rusée sur laquelle il a l'œil ouvert de vieille date. *Nous connaissons depuis longtemps*, s'écrie-t-il, *toutes ces formes de langage, tous ces artifices de style, cette figure à l'aide de laquelle on dit tout ce que l'on veut dire, en protestant qu'on ne veut pas le dire et même qu'on ne le dira pas*, etc.

Eh bien, M. le ministre, malgré tout ce dénigrement de la figure de rhétorique, je n'hésite pas à dire que l'abandon des ressources et des précautions oratoires nous ferait rétro-

Digitized by Google

grader à des temps qui ne peuvent inspirer aucun regret à M. le rapporteur ; et que le procédé qui consiste à dévêtir un écrit de toutes les délicatesses de la forme, de tous les ménagements de l'expression dictés par les ménagements de la pensée, est un procédé arbitraire et coupable. Chez tous les peuples du monde, la réserve du langage a été considérée comme une partie intégrante de cette grande chose qui se nomme le respect; elle est même quelque chose de plus, puisqu'elle sert à préciser la vérité autant qu'à l'orner. C'est pourquoi, tout honnête homme à qui appartient ou qui s'attribue le droit de juger la parole de son prochain, doit lui tenir compte des moindres nuances que cette parole a revêtues. S'il écarte brutalement tous les ajustements dont la phrase a pris soin de se munir, le magistrat s'expose à faire sortir un corps de délit d'une production qui ne le renferme pas. En substituant la recherche de l'intention à l'étude du texte réel, il est mis sur la pente de substituer sa propre idée, son idée fixe et préconçue, à l'idée vraie de l'écrivain. J'en trouve la preuve dans votre rapport, Monsieur le ministre, ainsi que dans celui de M. Suin qui s'est inspiré du vôtre. Vous étant engagés l'un après l'autre dans le labyrinthe hasardeux de l'exploration intentionnelle, vous êtes complétement sortis du terrain de la vérité. En voici quelques exemples.

Le mandement incriminé commence par ces mots : « Le mystère d'iniquité se poursuit, N. T.-C. F., etc. » Ni vous, ni M. Suin, vous n'avez hésité à déclarer que, dès ce début, l'empereur était intentionnellement dénoncé. Or, je proteste que cette interprétation est absolument fausse. Ces premiers mots de mon instruction pastorale sont la traduction de ceux par lesquels saint Paul signale déjà l'existence de ce travail ténébreux et souterrain qui a été le point de départ des sociétés secrètes : mystère d'iniquité occulte qui devait se poursuivre durant la série des siècles, et qui aboutira à la

Digitized by Google

ruine finale : *ecce mysterium jam operatur iniquitatis*[1]. Dans la seconde phrase, je rappelle au clergé et aux fidèles que je n'ai cessé de les prémunir contre « des utopies perfides, des promesses irréalisables ». Là encore, vous déclarez l'un et l'autre qu'évidemment, dans ma pensée, l'utopiste et le prometteur, c'est l'empereur Napoléon III. La vérité est que, dès mil huit cent cinquante-quatre et mil huit cent cinquante-cinq, mon attention fut sérieusement éveillée par les théories et les blasphèmes du comte de Cavour, et qu'effrayé de la faveur dont ses idées subversives de la papauté et de toute politique chrétienne commençaient à jouir dans certaines régions de l'Europe, je me suis exprimé sur l'avenir des affaires d'Italie comme je le ferais aujourd'hui. Or assurément, à cette époque, il ne pouvait être question de *dénoncer au pays* le concours prêté par la politique impériale à la réalisation de ces plans sacriléges. Il ne tiendrait qu'à moi de poursuivre ainsi l'énumération de vos méprises multipliées : je suis assuré qu'il me suffira de vous les avoir indiquées pour que votre conscience s'en afflige.

VII. Un autre procédé également inacceptable, c'est celui qui consiste à supprimer tout intermédiaire entre la majesté du souverain et la plume des écrivains.

En vérité, nous assistons à l'une de ces brusques évolutions, à l'une de ces volte-faces subites qu'on a souvent reprochées à l'esprit français. Pendant trente ans et plus, la doctrine de l'inviolabilité du souverain, abrité derrière un gouvernement responsable, a été considérée des hommes de ce temps comme une des conquêtes les plus précieuses de la société moderne, comme une condition indispensable de la participation du pays à la gestion de ses propres affaires, comme l'unique moyen de contrôle et d'avertissement convenable à l'adresse du prince, en un mot, comme un élé-

[1] II Thessal., II, 7.

Digitized by Google

ment essentiel du régime nouveau. La personne du monarque devant toujours demeurer auguste et sacrée, ne pouvait être couverte avec trop de soin. D'autre part, la vérité devant librement arriver jusqu'au prince par la voie de la publicité, il fallait qu'on pût le rencontrer derrière des responsabilités réelles ou convenues. Aujourd'hui, c'est le contre-pied de tout cela : la palinodie est complète. Non-seulement on donne tort à tout ce passé pour lequel on a soutenu des luttes si ardentes, si passionnées, et sur le terrain duquel on a posé et élevé les principales assises de sa vie publique; mais on renverse toutes les limites qu'avaient reconnues nos pères durant les régimes précédents. Une fois en train de démolir ce qu'on appelle, à tort ou à raison, la fiction constitutionnelle, on ne s'arrête pas en si beau chemin : on aperçoit et on dénonce la fiction partout. Par exemple, quand le souverain lui-même, pour éclairer ou pour sonder l'opinion du pays sans compromettre sa personne, fait lancer par quelque main subalterne, parfois mystérieuse, un de ces ballons d'essai que l'on nomme *brochures politiques*, voici qu'on est déclaré séditieux si cette main gantée qui brandit l'arme de la publicité n'est pas tacitement reconnue et humblement révérée comme étant celle qui porte l'anneau et le sceptre royal. Jamais pareille prétention n'avait été affichée dans les anciens âges. Le bon sens avait toujours dit que la personne d'emprunt qui prend la parole subsiste dans les mêmes conditions devant celle qui fait la réponse; et, si je puis ainsi rendre ma pensée, on avait cru que le rôle de masque entraîne celui de plastron.

Or, M. le ministre, veuillez relire votre rapport et celui de l'honorable M. Suin. Vous verrez si, à tout instant, lorsque je réponds à M. de la Guéronnière, le suivant pas à pas dans ses phrases et ses assertions, vous ne me déclarez pas coupable de lèse-majesté impériale, parce que, selon vous,

Digitized by Google

ni le personnage de M. de la Guéronnière, ni ses arguments, ni son livre n'ont pu être pris par moi en sérieuse considération, et que le visage du prince est à découvert derrière ce simulacre? Je l'ai dit plus haut: M. Suin va jusqu'à s'affliger qu'en ma qualité de *ministre du Dieu de vérité*, je n'aie pas abandonné de moi-même le bénéfice de la personne interposée, et fait l'*aveu sincère* que le publiciste était un homme de paille sous le fantôme duquel mes coups atteignaient exclusivement et patemment le souverain.

Je doute que M. Suin, en s'exprimant comme il l'a fait, en déclarant directes et absolues des qualifications qui allaient à une autre adresse, ou qui avaient un caractère hypothétique, ait servi *habilement* le chef de l'État. Mais je ne doute pas qu'il n'ait outrepassé les principes légitimes en matière d'instruction judiciaire. Dans de pareilles conditions, il ne resterait plus d'avenues à la parole publique pour parvenir jusqu'aux souverains, puisqu'on lui coupe les derniers chemins et qu'on lui retire les derniers saufs-conduits qu'on avait semblé lui offrir.

Votre Excellence comprend que ce qui m'a porté à lui présenter ces considérations, ce n'est nullement la pensée de ma défense personnelle : j'ai établi, dès le principe, ce qu'il en est de la compétence de mes juges, et je ne me sens pas atteint par leur décision. Mais un intérêt plus général m'a paru être en cause. Tout précédent qui émane de haut n'est jamais sans conséquences; les atteintes portées aux droits de la liberté personnelle ou religieuse par les juridictions élevées, deviennent aisément contagieuses. Déjà, depuis deux mois, l'ardeur des jeunes magistrats du parquet, surexcitée par certaine circulaire du garde des sceaux, a produit plus d'un *factum* sur lequel ont visiblement déteint les deux rapports dont je m'occupe. Moyennant le double système que je viens de dévoiler, le système de réduire à néant toutes les précautions du langage, et celui de supprimer

Digitized by Google

toute personnalité interposée. on rendrait bientôt impossible le ministère de la parole sainte, et aucun prêtre ne monterait plus avec sécurité dans la chaire chrétienne. M. Suin a cité, comme des modèles du genre exclusivement pastoral, les sermons de Bourdaloue et de Massillon, prêchés devant les rois. Si M. le conseiller veut prendre la peine de relire tels et tels discours de ces orateurs, et s'il veut supposer qu'il a reçu ordre du roi, et commission de M. le chancelier ou du président du parlement, pour préparer les conclusions d'une déclaration d'abus, je lui garantis un succès facile à l'aide de ses procédés. A travers les ménagements les plus raffinés du style, derrière l'évocation oratoire des personnages de l'antiquité sacrée ou même profane, que de fois le prince, non-seulement comme homme privé, mais encore comme homme public, a pu être reconnu de tous et se reconnaître lui-même! En pareil cas, les princes d'alors, types fameux de l'absolutisme royal, sortaient en se déclarant mécontents d'eux-mêmes et contents de l'orateur sacré. Il n'en serait pas ainsi aujourd'hui des moindres satrapes de village. Leur amour-propre chatouilleux n'est que trop disposé à s'offenser de tout, à trouver des allusions partout. Bientôt il faudra supprimer les pages de l'évangile où sont nommés les scribes et les pharisiens. N'a-t-on pas dénoncé comme coupable d'excitation à la haine d'une classe de citoyens, et comme suspect d'une personnalité offensante, un modeste pasteur qui s'était permis d'exposer la parabole du mauvais riche ? Et n'a-t-on pas réussi à donner à ce chef d'accusation une importance réelle ? Hélas ! Monsieur le ministre, les hommes de ce temps savent déjà bien peu supporter la vérité; ne leur fournissez pas des armes si commodes, des instruments si élastiques pour la repousser et la réduire au silence.

J'arrive à la question de principe qui domine toute l'ar-

Digitized by Google

gumentation de M. Suin, et qui est l'objet du premier *considérant* de l'arrêt du conseil d'État.

VIII. Ce premier *considérant* est formulé ainsi : « Considérant qu'aux termes de la déclaration de 1682, il est de maxime fondamentale dans le droit public français : *que le chef de l'Église et l'Église même n'ont reçu de puissance que sur les choses spirituelles, et non pas sur les choses temporelles et civiles*; que, par conséquent, les lettres pastorales que les évêques peuvent adresser aux fidèles de leur diocèse ne doivent avoir pour objet que de les instruire de leur devoir religieux ».

Le rapporteur, développant la pensée de ce *considérant*, et combattant les doctrines de ma lettre à Votre Excellence, établit formellement : qu'il est contraire à la saine interprétation du premier des quatre articles de 1682, ainsi qu'aux maximes, libertés et franchises gallicanes, d'affirmer que la religion, qui a pour mission d'éclairer toutes les consciences et d'enseigner les devoirs de tous les états, puisse exercer aucunement cette mission par rapport à l'état qui domine tous les autres; que la maxime d'après laquelle les institutions humaines ne seraient pas sans subordination à la doctrine révélée, à la loi évangélique, et à l'autorité divinement constituée dépositaire et interprète de cette doctrine et de cette loi, doit être repoussée absolument et sans réserve; que la loi et la jurisprudence françaises ont tracé les limites des mandements et des lettres pastorales. *Les textes de notre histoire sacrée*, nous dit-il, *les vérités de notre dogme, la morale sublime des Évangiles, les nécessités de la prière, les consolations de la foi, les exhortations à la charité, les espérances ou les craintes d'une vie future* : voilà ce que l'évêque est en droit d'enseigner, non pas *aux peuples*, lesquels *sont confiés au souverain*, mais aux fidèles de son diocèse, ce qui est bien différent.

On le voit : M. le rapporteur a bien voulu, au nom de

Digitized by Google

l'État, nous déterminer la matière de nos instructions, et nous désigner la portion de terrain sur laquelle il nous est permis de nous établir. Il y a du vrai et du faux dans le programme. Ce qu'il y a de faux, nous le repoussons. Ce qu'il y a de vrai, nous le savions d'avance, et nous le tenions de plus haut; mais nous ne nous sentons pas si gênés dans les bornes qu'on a trouvé bon de nous marquer, que nous ne puissions nous y mouvoir autant que le réclame le besoin de notre cause.

Car, enfin, on accorde que l'Église reste fidèle à ses attributions quand elle exerce sa puissance dans la limite des *choses spirituelles*, et quand les évêques n'emploient leurs publications pastorales qu'à enseigner *le devoir religieux*. Toute la question consiste donc à savoir où s'arrête le domaine des choses spirituelles, où finit la sphère du devoir religieux.

On ne niera sans doute pas que la foi, que la morale aient un caractère spirituel et religieux. Or, oserait-on dire que les chrétiens, sous le double rapport de la croyance et du devoir, n'aient jamais rien à apprendre de l'Église en matière de théories ou de faits se rapportant plus ou moins à l'ordre temporel et politique ?

Le sacerdoce a reçu la mission divine d'enseigner le devoir religieux : on l'avoue, et cela nous suffit. Car, pour éviter les généralités et ne pas sortir de la situation présente, nous disons hardiment, et tout le corps épiscopal dit avec son chef: C'est un devoir religieux d'adhérer à la vérité concernant les questions les plus vitales de la religion et de l'Église ; c'en est un de savoir qu'il n'existe pas d'antagonisme entre les principes de l'ordre surnaturel et les éléments du véritable progrès social ; c'en est un de ne pas professer, ni même penser que l'Évangile, capable de mener les âmes en paradis, doit être évincé des lois qui régissent les intérêts présents de l'humanité ; c'en est un de ne pas

Digitized by Google

affirmer qu'un gouvernement dont la politique tient compte du dogme catholique, est mauvais par cela seul, mauvais non-seulement en fait, mais *mauvais par essence*; c'en est un de ne pas croire et de ne pas dire qu'il y a un évangile autre que celui qui est prêché par les pasteurs en communion avec le pontife suprême, un évangile plus pur et plus primitif, dont les gouvernements ou les particuliers peuvent se rendre les interprètes au point de l'opposer à l'enseignement des évêques et du pape, et de se donner la mission de les y ramener; c'en est un de ne pas soutenir que la souveraineté ecclésiastique est condamnée par la loi évangélique et que d'être pontife empêche d'être roi; c'en est un de croire à la justice, à la légitimité, à l'inviolabilité de ce qui a été consacré par le temps, par le droit, par la religion; enfin, c'est un devoir religieux de ne pas insulter l'épouse de J.-C., de ne pas calomnier la maîtresse et l'institutrice des sociétés chrétiennes, de ne pas l'accuser d'avoir engagé les nations soumises à sa loi, et nourries de son esprit, dans des voies fausses et mauvaises, de ne pas soutenir que tout le bien des peuples modernes procède d'un mouvement qui s'est opéré en dehors de l'Église et contre l'Église. Que ne pourrais-je pas dire encore? Car, il n'est pas un seul des axiomes rationalistes et naturalistes dont s'arment les prôneurs du droit nouveau, qui ne soit la négation plus ou moins déclarée de l'affirmation évangélique, de l'enseignement constant de l'Église, de la sagesse même naturelle et de la tradition du genre humain.

C'est donc le devoir des pasteurs de réfuter ces aphorismes anti-chrétiens et anti-sociaux; de les attaquer dans les écrits des théoriciens qui empoisonnent les âmes de ces mensonges; de les combattre plus fortement encore, s'il est possible, dans les manœuvres et les entreprises des praticiens qui visent à les asseoir définitivement parmi les faits accomplis. Se taire en pareil cas, ce serait ne veiller

Digitized by Google

ni à la garde du dépôt, ni à la conservation du troupeau; ce serait abandonner l'enseignement du *devoir religieux*; ce serait se démettre de la puissance reçue de Dieu sur les *choses spirituelles*; ce serait trahir la vérité, la foi, la justice, tout ce qui constitue l'ordre chrétien et l'ordre moral sur la terre.

Je vous le jure, M. le ministre, quand la postérité relira tout cet enseignement pastoral contemporain qu'on accuse d'empiétement notoire sur le domaine temporel et civil, elle n'y découvrira pas une syllabe qui n'ait eu un rapport prochain et direct à la question spirituelle et religieuse. En ce qui me concerne, quand je repasse toute la série et la gradation de mes publications épiscopales depuis plusieurs années, je n'y trouve pas une intention, pas une parole qui ne soit justifiée par un besoin des temps, pas une instruction qui n'ait pour objet de réfuter une erreur pernicieuse, pour but de conjurer un désastre religieux et social.

IX. L'honorable M. Suin m'arrête à ce dernier mot, et il prend acte de mon aveu. « L'Église, dira-t-il, avoue donc sa prétention à intervenir dans les questions *sociales*. Et que devient alors *le premier et le plus incontesté des articles de* 1682 ? »

A cela je réponds d'abord que la déclaration de 1682 n'est point un acte émané de l'Église ni ratifié par elle, et que, si la doctrine contenue dans le premier article de cette déclaration est interprétée par les gens de loi et les hommes d'État en un sens absolument inadmissible, et qu'on pourrait qualifier idolâtrique, il ne nous en coûtera point de dire de cet article ainsi interprété ce que Bossuet a dit de la déclaration elle-même : *Abeat quo libuerit.*

Je réponds ensuite qu'incontestablement les questions sociales, par le côté qui les lie à la loi divine et à la morale révélée ou même naturelle, ne pourront jamais être mises absolument en dehors de la compétence de l'Église. Je croi-

Digitized by Google

rais tomber dans la vétillerie, et manquer de respect envers moi-même comme envers M. Suin, si je relevais l'étrange puérilité qui le porte à nous refuser tout droit d'enseignement sur les *peuples*, pour ne le concentrer que sur les *fidèles*. Si l'estimable conseiller veut faire triompher sa susceptibilité, il n'est pas au bout de ses peines, et il aura bien des radiations à opérer dans l'ancien et le nouveau Testament. Il lui faudra décréter la mise au pilon de tous ces chapitres des prophètes qui annoncent le règne de Dieu sur la terre, moyennant l'incorporation des *nations*, des *peuples* et des *rois* à la Jérusalem du Christ, qui est son Église. Pardessus tout, il devra provoquer un édit impérial prononçant l'abus et décrétant la suppression de la formule divine de notre investiture : « Allez et enseignez tous les peuples » : *Euntes ergo, docete omnes gentes.*

Mais sans m'attacher à cette misérable contestation, qui contiendrait une impiété si elle n'était simplement une injuste querelle de mots, j'aime mieux énoncer la vérité tout entière, et redire hautement que les devoirs du citoyen relevant assurément de la conscience, relèvent à ce titre de l'autorité divinement constituée régulatrice suprême des consciences. L'Église n'absorbera point pour cela la puissance de l'État ; elle ne violera point l'indépendance dont il jouit dans l'ordre civil et temporel ; elle n'interviendra au contraire que pour faire triompher plus efficacement son autorité et ses droits légitimes. A-t-on jamais dit que l'Église, parce qu'il lui appartient d'éclairer les consciences sur l'étendue, la portée et les applications du quatrième précepte du décalogue, accapare l'autorité divine et naturelle des parents sur les enfants? Non ; encore bien que les ministres de la religion aient mission d'expliquer le droit paternel et le devoir filial, la puissance paternelle n'en subsiste pas moins tout entière dans son ordre ; les commandements du père à son fils ne tirent en aucune façon leur auto-

Digitized by Google

rité du sacerdoce, mais du droit propre de la paternité.

Ainsi en est-il des attributions de l'Église par rapport aux obligations des citoyens et aux devoirs de la vie publique. L'Église ne prétend aucunement se substituer aux puissances de la terre, qu'elle-même regarde comme ordonnées de Dieu et nécessaires au monde. A l'encontre des doctrines anarchiques et des passions révolutionnaires, elle sauvegarde partout et toujours le principe d'autorité, principe essentiel au repos du monde et au maintien de l'ordre; elle enseigne que la présomption d'abus ne doit pas être facilement admise, et qu'en règle générale, l'obéissance est le premier et le plus indispensable devoir. Pour son compte, elle ne s'ingère pas à la légère et à tout propos dans l'examen des questions intérieures du gouvernement public, non plus que de celles du gouvernement paternel et domestique. Son rôle n'a rien d'indiscret ni d'odieux; il n'est jamais ni intempestif ni tracassier. Les matières les plus graves de la législation, du commerce, des finances, de l'administration, de la diplomatie se traitent et se résolvent presque toujours sous ses yeux sans qu'elle articule la moindre observation. Il en doit être ainsi; et, puisqu'on revient sans cesse à la déclaration de 1682, assurément le premier article de cette déclaration trouve là une large application, une très-ample satisfaction. Oui, que l'Église juge de haut tout ce qui concerne les choses naturelles, les obligations et les relations civiles, politiques, sociales, internationales; qu'elle laisse à des précepteurs secondaires le soin d'enseigner directement ces questions; qu'elle reconnaisse aux pouvoirs purement temporels la charge de les formuler par des lois et de les protéger par des magistratures : c'est très-juste, c'est très-simple, et cela est partout. Même dans les États pontificaux, il reste des lignes de démarcation et de distinction entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel; le premier maintient au

Digitized by Google

second toute la liberté de se mouvoir dans sa sphère propre et particulière. Mais vouloir que l'Église de J.-C. se démette du droit et du devoir de juger en dernier ressort de la moralité des actes d'un agent moral quelconque, particulier ou collectif, père, maître, magistrat, législateur, même roi ou empereur, c'est vouloir qu'elle se nie elle-même, qu'elle abdique son essence, qu'elle déchire son acte d'origine et les titres de son histoire, enfin, qu'elle outrage et qu'elle mutile Celui dont elle tient la place sur la terre. D'ailleurs l'Église ne sait pas se déjuger. Or, la question étant posée dans les termes qui viennent d'être exprimés, l'Église a toujours affirmé son droit, et elle n'a pas cessé de l'exercer depuis la conversion du monde païen. « Tout est soumis à ses clefs, dit Bossuet, tout, mes Frères, *rois* et *peuples*, pasteurs et troupeaux : nous le publions avec joie : car nous aimons l'unité, et nous tenons à gloire notre obéissance [1]. »

X. Et, de fait, les rois, aussi bien que les peuples, trouvent en cela des avantages et des garanties. La dignité et la force d'un pouvoir sont en raison directe de la dépendance où il se tient de la vérité et de la justice. On ne se ravale point, on ne s'affaiblit point, bien au contraire, en se proclamant soumis à Dieu. « C'est par Dieu que les rois règnent, « dit l'Écriture; c'est par lui que les législateurs font des lois « justes [2]. » Or, Dieu s'étant incarné dans le Christ, et le Christ continuant de vivre, d'enseigner et d'agir dans son Église, tout ce qui dépend de Dieu dans l'ordre supérieur des choses spirituelles, religieuses, morales, dépend conséquemment de Jésus-Christ et de l'Église.

Sans doute, à côté des entreprises innombrables de la puissance séculière contre l'Église, on pourra nous objecter quelques cas d'empiétement des ministres de l'Église contre le pouvoir temporel; mais le droit de l'Église n'est pas in-

[1] Sermon sur l'unité de l'Église.— [2] Prov., VIII, 15.

Digitized by Google

firmé par les excès de quelques-uns des siens, et l'Église elle-même a contre eux des tribunaux, des lois et des moyens de répression, quand on lui permet de s'en servir.

On nous allègue que les princes de l'ancien régime, les rois de l'ancienne France, ont plus d'une fois eux-mêmes nié, discuté, repoussé le droit de l'Église. Il est vrai, l'histoire prouve surabondamment qu'il en a été ainsi. Même parmi les monarques chrétiens, il y a une tradition longue et presque ininterrompue de princes révoltés, se retranchant derrière le rempart d'une légalité arbitraire, et, au besoin, derrière le rempart de la force et de la tyrannie. Mais la même histoire est là pour nous apprendre ce qu'ils y ont gagné d'honneur, d'influence sur leurs peuples, de tranquillité pour leur vie, de sécurité dans leur mort, de solidité pour leur dynastie. Un de nos illustres évêques des Gaules, qu'on a toujours cité pour son dévouement à la monarchie française, bien que le devoir épiscopal l'ait mis plus d'une fois aux prises avec son souverain, Ives de Chartres, dont la conduite et les écrits offrent un admirable mélange de force et de prudence, de soumission et de résistance, écrivait à un puissant roi : *Quantum valet corpus nisi regatur ab anima, tantum valet terrena potestas nisi informetur ab ecclesiastica disciplina* [1]. Les dernières pages de notre histoire sont un terrible commentaire de cette parole. L'ancienne monarchie, unie à l'Église par les plus étroits liens, avait duré quatorze siècles; pendant ce long espace de temps, deux changements de races seulement étaient survenus, et c'avait été sans révolution violente, sans altération de la constitution du pays. La royauté s'est fatiguée d'une alliance si salutaire; elle a considéré comme une atteinte à sa souveraine indépendance cette subordination religieuse qui avait été pour elle la source de

[1] Ivo Carnot., epist.

Digitized by Google

tant de biens ; elle a voulu désormais ne rien devoir à l'Église. Les rois donc ont fini par ériger en maxime qu'ils ne relevaient que de Dieu et de leur épée. Or, depuis soixante-dix ans, le monde s'est demandé: Où est donc le Dieu des rois? *Ubi est Deus eorum?* Et il a pu se demander aussi : Où est leur épée ? Épée de l'ancienne monarchie en 1793 ; épée du plus grand guerrier du monde en 1814 et 1815 ; épée de la branche aînée en 1830; épée de la branche cadette en 1848 ; épée même de la république en 1851 : pas un glaive n'a été assez fort pour résister à la justice du Dieu jaloux qui a incarné ses droits dans les droits de son Église.

Nous savons qu'on ne se découragera point de tenter l'expérience. Sans souci du passé, les légistes, les politiques, tous les mauvais génies du pouvoir, raviveront imperturbablement les mêmes formules, et ils diront : « L'État est complétement indépendant de l'Église ; le prince ne relève que de Dieu et de son épée ». Dieu et l'épée continueront de faire leurs éloquentes réponses, et l'Église continuera d'assister aux mêmes spectacles. On ne lassera ni sa patience ni son courage. Elle est aussi résignée à voir jusqu'à la fin les tristes scandales des révoltes populaires, sociales, légales, impériales, qu'elle est assurée de traverser les vaines barrières qu'on lui oppose, et d'assister tôt ou tard au châtiment des rebelles qui les auront élevées.

L'État sans contrôle, les actes du prince ou du peuple souverain érigés en actes-principes qui échappent à l'autorité même de la religion : mais, y pense-t-on? C'est la force substituée au droit, c'est la volonté identifiée à la raison, c'est la politique retournant au paganisme et à l'infidélité, c'est le Christ excommunié de la société humaine, ou, pour mieux dire, c'est l'État fait Dieu. Or, pour un être créé, la déification, c'est infailliblement la ruine et la mort. Qu'on se souvienne de Nabuchodonosor, d'Antiochus, d'Hérode Agrippa et de tant d'autres. L'histoire profane elle-même ne

Digitized by Google

nous montre les apothéoses humaines que parmi l'éclat tragique des pompes funéraires. Qui de nous n'a retenu, dans ses réminiscences classiques, le cri de désespoir poussé par un vieil empereur romain le jour où il se sentit misérablement tourner à la divinité : *Prima morbi accessione*, « *Væ* », *inquit*, « *puto, Deus fio*[1] ».

Enfin, il ne faut pas beaucoup de réflexion pour voir que cette prétendue indépendance des souverains, mortelle à leur pouvoir et quelquefois à leur personne, n'est pas moins fatale aux peuples qu'ils gouvernent. Les peuples, il est vrai, savent regimber contre ces guides indépendants *auxquels ils sont confiés* ; et les princes peuvent dire ce qui leur vaut mieux ou bien du contrôle de l'Église, puissance surnaturelle, et, de l'aveu de tous, puissance grave, modérée, éprouvée, ou bien du contrôle de cette force aveugle, passionnée, inconsistante qu'on nomme l'opinion et la force populaire. Toutefois, je l'avoue, ce sont toujours en dernier ressort les peuples qui sont victimes. Si le despotisme amène la rébellion, la rébellion amène la corruption, celle des mœurs et celle de l'esprit. Et les nations, ballottées par des révolutions sans fin, oscillent entre l'anarchie avec ses ruines, et la dictature avec ses rigueurs et ses hontes. Tels sont les immanquables fruits que recueillent les princes et les peuples de leur indépendance absolue en face de l'Église.

XI. Je finis par une dernière observation. Les gouvernements humains se trompent grossièrement s'ils croient qu'il est en leur pouvoir d'isoler un évêque particulier du reste de la hiérarchie ecclésiastique. L'évêque assurément est sujet à faillir ; mais de savoir s'il erre dans l'enseignement et dans la conduite de son troupeau, c'est le fait exclusif de l'Église, et partant, de son chef. Bossuet l'a dit admirable-

[1] Sueton., in Vespas., XXIII.

Digitized by Google

ment : « La correspondance est telle dans tout le corps de l'Église, que ce que fait chaque évêque, selon la règle et dans l'esprit de l'unité catholique, toute l'Église, tout l'épiscopat, et le chef de l'épiscopat le fait avec lui »[1]. Tant que l'évêque qui instruit et régit les fidèles est en communion doctrinale avec le saint-siége, les gouvernements non plus que les particuliers ne peuvent le séparer du corps des docteurs et des pasteurs, pour se donner la ressource d'alléguer sa faillibilité individuelle. L'Église est le premier juge d'un évêque *délinquant*. Nous pouvons bien subir les conditions sociales que les régimes nouveaux ont faites au clergé; mais de les déclarer normales, bonnes en elles-mêmes, meilleures que les anciennes, favorables non-seulement à la religion, mais au pouvoir des princes et au bonheur des nations, c'est ce que nous ne ferons jamais.

Enfin, en ce qui est du principe de l'immunité ecclésiastique, qui a son fondement dans un droit divin, nous n'omettrons jamais, l'occasion s'en présentant, de faire nos réserves, et de réitérer nos protestations.

Dans ma précédente lettre à Votre Excellence, j'ai dû l'informer que beaucoup de mes vénérables Frères m'avaient adressé le témoignage motivé et raisonné de leur assentiment. Depuis la promulgation de la déclaration d'abus, il m'est arrivé de nouvelles adhésions de la part de l'épisoopat et du clergé de toutes les parties de la chrétienté. Ces pièces seront un jour déposées, avec d'autres monuments plus précieux encore, dans les archives de mon Église.

Il est vrai, des lettres pleines d'insulte me sont parvenues aussi en assez grand nombre. Je ne me donnerai pas le tort de les publier. Rien ne serait plus pénible au gouvernement de l'empereur que de constater la provenance et la nature des sympathies qu'à son insu, et contre son gré, il a éveillées,

[1] Sermon sur l'unité de l'Église.

Digitized by Google

des doctrines qu'il a encouragées, des espérances qu'il a fait naître.

XII. M. Suin, dans les dernières lignes de son rapport, fait observer que le gouvernement se contentera de prononcer contre moi *une peine qui n'est, par son résultat, qu'un avertissement salutaire, et qui ne déconsidère pas l'évêque au milieu des fidèles dont il est bon qu'il puisse conserver le respect.* Mon diocèse, grâce au Seigneur, est l'un de ceux au sein desquels l'esprit général des populations assure à l'évêque une sauvegarde plus certaine que celle qui est mise en relief par M. le rapporteur. Cela est fort heureux. Car l'intention généreuse de M. le conseiller d'État n'a pas fait loi pour les principaux agents du pouvoir parmi nous. Je leur rends cette justice, si elle peut leur servir auprès de ceux qui leur ont tracé la ligne à suivre, qu'ils n'ont pas omis une occasion de chercher à entraver mon ministère et à déconsidérer le clergé dont je m'honore d'être le chef. Aucune pression, aucune excitation n'a été négligée. Une enquête régulière et canonique, ouverte par moi sur une matière dont il m'appartenait de connaître, a constaté des manœuvres, des excès et des abus qui resteront une flétrissure au front de ceux qui en portent la responsabilité. Dans un pays équitable et généreux comme la France, on se perd soi-même quand on veut perdre les autres par de tels moyens.

Votre Excellence a solennellement proclamé en diverses rencontres que le gouvernement de l'empereur était un gouvernement *honnête et chrétien.* J'en conclus qu'il est étranger à beaucoup d'actes perpétrés en son nom ; car nulle puissance humaine ne pourra violenter le sens des mots jusqu'à ramener de tels actes dans la catégorie de l'honnête. L'opinion publique a rendu sa sentence à cet égard, et l'unanimité s'est établie entre tous les hommes qui se respectent encore eux-mêmes, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Digitized by Google

Mais quoi qu'il en soit de la conduite des agents du pouvoir, m'élevant à une considération plus haute et qui plane sur toute la situation présente, je ne forme qu'un vœu en terminant ce long écrit : c'est que le gouvernement impérial justifie toujours le témoignage qu'il s'est décerné à lui-même par votre bouche, M. le ministre. Il sera *honnête* en tenant la parole donnée à l'épiscopat aux premiers jours de la guerre d'Italie. Il sera *chrétien* en s'inspirant des sentiments, des jugements et des enseignements de l'Église universelle concernant la moralité des faits qui acnèvent de s'accomplir : ni les gouvernements, ni les particuliers ne peuvent se dire chrétiens qu'à cette condition, puisque notre divin Maître a dit : ***Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus***[1].

Agréez, etc.

[1] Matth., XVIII, 17.

Digitized by Google

XXIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS LA CATHÉDRALE DE POITIERS, LE DIMANCHE DE LA SOLENNITÉ DE SAINT PIERRE.

(XXX JUIN MDCCCLXI.)

I. Plus d'une fois, Nos Très-Chers Frères, nous vous avons expliqué l'évangile de la messe de ce jour. Cette année nous nous attacherons à l'épître, et nous commencerons par vous donner lecture du chapitre douzième des Actes des apôtres d'où elle est extraite. (*Lecture du chapitre.*)

Non-seulement ce chapitre n'a pas besoin d'être expliqué, mais c'est à peine s'il a le droit d'être exposé. Croyez-le bien, tout ce que je me propose en accomplissant aujourd'hui, comme chacun des jours de fête, le devoir de ma charge, c'est de fortifier votre foi et de ranimer votre espérance, c'est de vous rassurer sur les destinées de l'Église et de la papauté, que nous voyons de si bonne heure en butte aux persécutions les plus violentes. Je m'en tiendrai d'ailleurs littéralement au commentaire du savant Corneille-la-Pierre que j'ai ici sous mes yeux.

Je vois trois choses dans le récit de saint Luc : Hérode qui fait du mal à l'Église et qui met la main sur Pierre ; Dieu

Digitized by Google

qui sauve Pierre miraculeusement; enfin Dieu encore qui fait périr Hérode misérablement.

1. « En ce temps-là, Hérode employa sa puissance à mal-« traiter quelques membres de l'Église. » Ce n'était point le vieil Hérode, Hérode l'Ascalonite, qui avait si cruellement ensanglanté le berceau du Sauveur. Ce n'était pas non plus Hérode Antipas, qui avait décollé Jean-Baptiste (et qui s'en faisait un titre de gloire : *Joannes quem ego decollavi*[1]), qui avait insulté Jésus-Christ en le traitant comme un roi de théâtre, et que le Sauveur lui-même a qualifié de renard : *Ite et dicite vulpi illi*[2]. C'était un troisième Hérode, Hérode-Agrippa, fils d'Aristobule et père d'un quatrième Hérode dont il est question au chapitre vingt-cinquième des Actes[3].

Or, Hérode avait commencé la persécution, il s'était attaqué à plusieurs membres éminents de l'Église; il avait fait périr par l'épée Jacques, frère de Jean. Cela lui avait donné du succès auprès des Juifs, mortels ennemis du christianisme naissant. Se voyant honoré de leur faveur, il complota de mettre la main sur Pierre : *Videns quia placeret judæis, apposuit ut apprehenderet et Petrum.* Remarquez : ***ET** Petrum* : c'était plus et mieux que Jacques[4]; Pierre, dit un saint docteur, c'est-à-dire le premier, le primat de l'Église; Pierre, car Hérode et les siens savaient qu'ils auraient facilement raison de tous les autres, s'ils se défaisaient de celui-là : *Si Petrum apostolum sustulissent, facile reliquos*

[1] Marc., VI, 16. — [2] Luc., XIII, 32.

[3] Herodes, non Ascalonita qui infantes in ortu Christi occidit; nec Antipas qui Joannem Baptistam decollavit et Christum illusit; sed Agrippa filius Aristobuli, etc. Cornel. a Lapid. in hunc locum.

Nota. Quatuor fuerunt Herodes : primus Ascalonita; secundus Antipas, filius Ascalonitæ; tertius hic Agrippa; quartus Agrippa junior de quo c. XXV. *Ibid.*

[4] ET æque ac *apposuit* emphasim habent, quod, occiso Jacobo, crevit animus et improbitas Herodis, ut etiam in ipsum Ecclesiæ primatem, puta sanctum Petrum, auderet manus sacrilegas injicere. *Ibid.*, V, 3.

Digitized by Google

superarent [1]. Il le fit donc enfermer dans une prison bien gardée.

Or, pendant que Pierre était ainsi captif, l'Église entière faisait sans cesse des prières pour lui, non-seulement le jour, mais encore la nuit, comme nous verrons bientôt. *Ecclesia orabat pro sancto Petro, quasi pro capite et pontifice suo, quem intime diligebat et colebat; æstimans si Petrus capite mulctaretur, non tam illi quam sibi caput truncandum.* En priant pour Pierre, elle priait pour sa tête, pour son chef. Elle estimait que, Pierre mis à mort, ce ne serait pas tant lui que le christianisme tout entier qui serait décapité.

Cependant, « dans la nuit même de devant le jour où « Hérode devait accomplir son dessein, Pierre dormait lié « de deux chaînes, entre deux soldats, tandis que des gardes « qui étaient devant la porte gardaient la prison ». Quand J.-C. dormait sur le navire, Pierre, alors bien différent de ce qu'il nous est montré aujourd'hui, Pierre, effrayé comme les autres disciples, éveilla le Seigneur : « Maître, sauvez- « nous, ne voyez-vous pas que nous périssons? » — « Où est « votre foi », répond le Sauveur: *Ubi est fides vestra* [2] ?

Mais, maintenant que Pierre a entendu les promesses, maintenant qu'il a l'assurance du secours immanquable d'en haut, Pierre est dans la sécurité; il dort, à son tour, à l'heure du danger [3]. J'aime ce sommeil placide de Pierre entre ses deux gardiens, cette tranquillité dans la dernière nuit qui doit précéder le crime. Apprenez ici, disent les commentateurs, que Dieu se plaît à laisser Pierre et les fidèles arriver jusqu'aux moments extrêmes, afin d'éprouver leur confiance dans ses promesses, et de venir à leur secours

[1] S. Proclus. *Ibid.* — [2] Luc., VIII, 25.

[3] Quasi quiescens in Dei providentia, cui se esse curæ sciebat, prout Deus norat expedire ad majorem sui nominis gloriam et Ecclesiæ bonum. Cornel. a Lapid. in vers. 6.

Digitized by Google

par une intervention plus éclatante, par un miracle même s'il en est besoin [1].

III. Et en effet, voici que Dieu va délivrer Pierre miraculeusement. L'ange paraît dans ce lieu, il éveille Pierre en le secouant par le côté. Les chaînes tombent; Pierre suit l'ange; ils traversent les premières et les secondes gardes de nuit; ils arrivent à la porte de fer qui s'ouvre d'elle-même devant eux; ils suivent une longue rue; l'ange disparaît. Et Pierre, revenu à soi, s'écrie : « C'est bien à cette heure que je « reconnais que Dieu m'a envoyé son ange, et qu'il m'a dé- « livré de la main d'Hérode et de toutes les machinations et « les espérances coupables du peuple juif ». Alors commence une scène admirable. Pierre va frapper à la maison de la mère de Jean Marc, là où une élite de disciples offrait à Dieu une prière si persévérante, si véritablement ininterrompue: *sine intermissione*, qu'elle durait encore au cœur de la nuit. La servante (on a gardé son nom : Rhode ou Rose) avait le mot d'ordre de ne pas ouvrir, à cause des embûches des ennemis. On conçoit l'importance de cette consigne. Toute l'Église à peu près était là; elle pouvait, d'un seul coup, être comme étouffée dans son berceau. Rhode va donc pour écouter; elle reconnaît la voix de Pierre. Alors, non pas à cause du mot d'ordre qui n'avait point son application, mais dans le transport de sa joie, au lieu d'ouvrir aussitôt elle-même, elle court vers les disciples. Elle veut leur laisser l'honneur et la joie d'aller eux-mêmes au-devant de leur chef. Ceux-ci croient qu'elle rêve. Cependant Pierre frappe toujours, il frappe en maître : il s'agit d'entrer chez lui, il est le chef de cette maison qui contient l'Église. Ils ouvrent, ils sont saisis d'étonnement. Pierre leur fait signe de se taire : il leur

[1] In ipsa nocte : Disce hic Deum sinere sanctum Petrum et fideles adigi ad extrema, ut probet eorum in se confidentiam, ut tum illustriori eos opere liberet, etiam per miraculum si opus est. *Ibid.*

Digitized by Google

raconte comment le Seigneur l'a retiré de la prison, les chargeant d'en informer Jacques et tous les autres frères.

Ah! que de fois, mes Frères, dans le cours des siècles, Pierre a été ainsi délivré! Dans ces miraculeuses restaurations de la papauté, le monde entier a été transporté de joie, d'admiration, d'ébahissement : *viderunt et obstupuerunt.* Qu'on lise les belles allocutions de Pie VII, après chacun de ses retours à Rome; l'allocution de Pie IX, après son retour dans la ville éternelle : n'est-ce pas encore Pierre racontant à ses frères comment Dieu l'avait délivré : *Petrus narravit quomodo Dominus eduxisset eum?*

IV. Maintenant, c'est Hérode puni misérablement par le ciel. Le trouble, l'épouvante est parmi les soldats, qui ne comprennent rien à ce qui est arrivé. Hérode entre en colère; il fait torturer les gardes; puis il s'en va furieux à Césarée. Là il veut se consoler de son échec par un autre genre de succès. Les Tyriens et les Sidoniens, contre lesquels il a été irrité, veulent rentrer en grâce auprès de lui. Le jour a été fixé à cet effet. Hérode est vêtu de son plus beau costume royal; il s'assied sur son trône, qui est en même temps une tribune aux harangues. Hérode est parleur, il a des prétentions à l'éloquence; le voici qui pérore devant ces étrangers et devant la multitude. Et le peuple émerveillé, le peuple, trépignant d'admiration, criait de toutes parts : « C'est ici « la parole d'un Dieu, ce n'est point une parole d'homme »: *Populus acclamabat : Dei voces et non hominis*[1].

Propos dangereux. Quand un homme respire un tel encens, quand il se laisse appeler dieu, quand il tolère qu'on lui attribue l'essence incommunicable de la divinité, il est à la veille d'un châtiment. Ainsi Nabuchodonosor veut qu'on lui rende des honneurs divins et qu'on se prosterne devant sa statue d'or : en punition de ce crime, il est changé

[1] Act., XII, 22.

Digitized by Google

en bête[1]. Ainsi Antiochus Epiphane s'enorgueillit au delà de toute mesure humaine, il veut élever son trône jusqu'aux astres ; mais bientôt, en proie à d'horribles tortures, il ne lui reste plus de vie que pour reconnaître qu'il est juste d'être assujetti à Dieu, et qu'un mortel n'a pas le droit de s'égaler au Très-Haut[2].

Ainsi il en advint du roi de Judée. L'adulation populaire, en faisant du roi un dieu, a fait de l'homme un cadavre : *Adulatio quæ ex rege facit Deum, ex homine fecit cadaver*[3]. L'ange le frappa subitement parce qu'il n'avait pas donné gloire à Dieu. Il fut consumé des vers, et il ne tarda pas à expirer.

Ces mêmes châtiments se sont renouvelés durant toute la série des âges. Dès les temps païens, un apologiste du christianisme, Lactance, a écrit un livre intitulé : DE LA MORT DES PERSÉCUTEURS : *De morte persecutorum*. Combien de pages à ajouter à ce livre depuis dix-huit siècles ! Le pape qui siége sur le trône de Pierre vient de le dire : « Dieu sera toujours « le vengeur opportun de son Église » : *Aderit Ecclesiæ suæ opportunus vindex*.

V. Enfin, mes Frères, voici le dernier trait de ce chapitre douzième des Actes : « Cependant la parole de Dieu faisait « de grands progrès et se repandait de plus en plus[4] ».

On afflige les enfants de l'Église, on tue Jacques, on met la main sur Pierre ; l'ange du Seigneur délivre Pierre ; un autre ange frappe Hérode : au milieu de tout cela, et durant ces vicissitudes diverses, la parole du Seigneur continue à croître, le verbe divin se répand et se multiplie dans les âmes : *Verbum autem Domini crescebat et multiplicabatur*. Ainsi en sera-t-il jusqu'à ce que le ciel ait recruté le nombre complet des élus, tel qu'il a été fixé dans les décrets de Dieu.

Une tempête violente s'abat sur l'Église ; la barque de

[1] Dan., IV, 22 et seq.—[2] II Machab., IX, 12.—[3] Cornel. a Lap. in vers. 22. —[4] Act., XII, 24.

Digitized by Google

Pierre est plus terriblement agitée que jamais; des doctrines subversives de toute l'économie du christianisme sont jetées à profusion au milieu des masses; l'air est tout chargé des miasmes pestilentiels de l'erreur; de toutes parts le feu est attisé contre l'Église, contre la sainte hiérarchie, contre la tribu cléricale. Cependant, « la parole de Dieu fait des con-« quêtes, et le verbe divin se multiplie dans les âmes ».

C'est le consolant spectacle que nous avons vu nous-même de nos yeux durant cette longue visite pastorale que nous venons d'achever. C'est le phénomène qu'ont constaté pareillement cette année plusieurs de nos vénérables Frères, dans les diocèses même les moins religieux de la France. Les missions évangéliques y produisent des fruits de conversion sur lesquels il ne semblait pas possible de compter : *Verbum autem Domini crescebat et multiplicabatur.*

Jusqu'à la fin des temps, Dieu accordera à son Église ce genre de consolations. Plus les obstacles extérieurs grandiront autour d'elle, plus les miracles de la grâce éclateront dans les âmes. C'est là une des revanches qui conviennent le mieux à la miséricorde du Seigneur : *Aderit Deus Ecclesiæ suæ opportunus vindex.*

VI. Tout à l'heure, M. T.-C. F., le digne pasteur de cette paroisse va passer dans les rangs de cette assistance, et il va solliciter une offrande.

Veuillez vous souvenir d'une parole de notre texte sacré *Pulsante Petro ostium januæ*[1] : « Pierre frappant à la porte, « Pierre debout devant la porte » : *stare Petrum ante januam*[2]. Se tenir devant la porte, frapper à plusieurs reprises sans qu'on vous ouvre : c'est ordinairement le cas des mendiants, des solliciteurs. Ainsi semblait faire Pierre devant la maison où était assemblée l'Église. Son attitude, il est vrai, n'y manquait point encore de dignité; j'en puis juger par l'autorité

[1] Act., XII, 13. — [2] *Ibid.*, 14.

Digitized by Google

avec laquelle il impose silence à tous dès qu'il est entré. *Annuens eis manu ut tacerent*: « Il fait un signe de la main, et « tous se taisent [1] ».

Hélas! aujourd'hui encore Pierre se tient debout devant la porte de notre maison, M. T.-C. F.; il y frappe, il demande, il sollicite pour la seconde, pour la troisième fois : *Petrus autem perseverabat pulsans* [2].

Qui de nous n'a été ému en lisant dans les anciennes histoires le renversement de fortune de ce général illustre qui s'en allait heurtant à la porte des vieux châteaux, et qui tendait son casque en disant : « Donnez une obole à Bélisaire, que le sort avait fait si grand, et que l'envie a jeté si bas » : *Date obolum Belisario, quem fortuna evexit, invidia dejecit.*

Ah! ce pontificat illustre de Rome, que ses bienfaits de tout genre, ses services rendus à l'humanité, la juste reconnaissance des peuples et des rois, enfin la dette de tous les baptisés envers le chef de la société spirituelle, avaient fait si puissant et si riche : c'est lui qui est réduit à implorer l'assistance publique : *Stare Petrum ante januam*!

Pieux fidèles, Pierre est à votre porte, et il demande, et il attend; car il a besoin, non pas pour lui, mais pour vous, pour le service de vos âmes, pour les intérêts du monde chrétien tout entier. Mes dignes Frères dans le sacerdoce, vous que les revers de l'Église ont réduits à être vraiment des pauvres de Jésus-Christ, Pierre, oui, Pierre lui-même est à la porte de votre humble presbytère, et il tend la main, demandant à votre indigence de quoi suffire aux besoins de l'Église dont il est le chef et dont vous êtes les ministres : *Stare Petrum ante januam.* Et moi, le dernier du collége apostolique, Pierre daigne s'adresser à moi, me demander de joindre ma voix à la sienne; que dis-je? quand je n'ai

[1] Act., XII, 17.— [2] *Ibid.*, 16.

Digitized by Google

accompli que trop faiblement mon devoir, quand je lui présente ma modeste offrande et la vôtre, il s'abaisse jusqu'à m'envoyer un remerciement qui me confond et qui m'humilie : *Pulsante Petro ostium januæ* !

Donnons-lui donc, N. T.-C. F.; donnons-lui, non pas une obole : ce sera assez, ce sera beaucoup si nous sommes pauvres; mais donnons ce que nous pouvons. Disons-lui que notre maison est la sienne, que tout y est à lui, puisqu'il est le père de nos âmes, puisqu'il représente ici-bas celui qui nous donne notre pain quotidien, celui de qui nous tenons tout et à qui nous devons tout.

Le Seigneur Jésus a dit : « Celui qui donnera un simple « verre d'eau froide à l'un des moindres de mes disciples, « à cause de sa qualité de disciple : *in nomine discipuli*; en « vérité, je vous le dis, sa récompense ne lui manquera « pas[1] ». S'il en est ainsi, celui qui aura nourri, rafraîchi le pasteur suprême, le chef de tout le corps apostolique, le père de toute la famille sainte, le continuateur vivant de J.-C. sur la terre, ah ! quelle ne sera pas sa récompense ! *Amen, dico vobis, non perdet mercedem suam.* Il s'abreuvera à longs traits au calice de la gloire, dans le royaume du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

[1] Quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantum in nomine discipuli ; amen dico vobis, non perdet mercedem suam. Matth., x, 42.

Digitized by Google

XXV

ENTRETIEN

AVEC LE CLERGÉ DIOCÉSAIN,

A LA SUITE D'UN DES EXERCICES DE LA RETRAITE PASTORALE,

SUR LE SENS DES PRIÈRES INDIQUÉES POUR LES BESOINS DE L'ÉGLISE, ETC.

(VII JUILLET MDCCCLXI.)

I. L'Ecclésiaste l'a dit, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, « il y a temps de se taire et temps de parler [1] »; et notre saint docteur ajoute qu'il y a un égal danger ou à se taire toujours, ou à ne se taire jamais: *quia non minus periculi est semper tacuisse, quam numquam* [2]. Quand nous rompons le silence, nous ne sommes mus par aucune considération que par celle de la cause de Jésus-Christ. Et cette cause, qui demande que nous parlions, que nous agissions, demande aussi parfois que nous nous taisions, que nous nous abstenions [3]. Vous vous êtes étonnés de ne pas nous voir, durant cette retraite, monter chaque jour dans cette chaire pour y converser familièrement avec vous selon notre habitude des années précédentes. Je vous l'avouerai, mes dignes Frères, j'ai voulu

[1] Eccle., III, 7. — [2] S. Hilar., L. *Contra Constant.*, 1.

[3] Nunc mihi non alia ad dicendum causa quam Christi est; cui et hoc debui, quod usque nunc tacui; et ex reliquo me intelligo debere, ne taceam. *Ibid.*, 3.

Digitized by Google

par là enlever tout prétexte à la calomnie contre le corps vénérable du clergé diocésain. Ceux du dehors s'étaient flattés qu'ils avaient des intelligences au milieu de nous, et que les confidences intimes de l'évêque à ses prêtres arriveraient jusqu'à leurs oreilles. Ai-je besoin de vous dire que cela n'était pas à craindre ? Assurément, s'il s'est trouvé un perfide et un traître parmi les douze apôtres du Sauveur, nul ne peut garantir qu'un clergé composé de huit cents prêtres, qu'une réunion où ils participent au nombre de plus de trois cents, ne puisse contenir un parleur indiscret, un rapporteur infidèle. Le sanctuaire n'est pas à l'abri de certaines défaillances intéressées ; et le sacerdoce n'est pas plus déshonoré par ces hontes individuelles, que le collége apostolique ne le fut par le crime odieux d'un des siens. Cependant, j'aime à le répéter, nous n'avions à redouter ici rien de semblable ; et vous savez d'ailleurs que, depuis douze ans, tout en abordant avec franchise et droiture, dans ces communications toutes de famille, les points les plus délicats des choses, nous n'avons jamais prononcé une seule parole que nous ne puissions avouer devant qui que ce soit.

La prudence néanmoins nous a suggéré, cette année, une réserve plus absolue, à cause de l'irritation de certains esprits et des dispositions de certains hommes. On n'aurait pas été fâché de pouvoir incriminer et peut-être troubler notre réunion ; de dire qu'au lieu d'être une occasion de recueillement spirituel, c'était un foyer d'excitation. Certes, Messieurs, vous n'avez pas besoin d'être excités ; vous savez quel soin nous avons pris de vous modérer plutôt, vous priant de nous laisser accomplir seul, à nos risques et périls, les devoirs commandés par les circonstances.

En particulier, notre conduite dans la conjoncture actuelle, nous a paru tracée par cette parole d'Isaïe : « Allez, « peuple béni des fils de mon sanctuaire, entrez dans vos « cellules, fermez vos portes sur vous, et tenez-vous cachés

Digitized by Google

« et tranquilles pour un peu de temps, jusqu'à ce que le « souffle de la colère soit passé » : *Vade, populus meus, in ra in cubicula tua, claude ostia tua super te, abscondere modicum ad momentum, donec pertranseat indignatio*[1]. Que si notre prudence excite les sarcasmes de nos ennemis, qui disent volontiers que nous avons peur et que nous manquons de courage, parce que nous ne leur fournissons pas l'occasion ardemment convoitée de montrer leur zèle et de faire du scandale à nos dépens, nous nous souviendrons de la conduite du divin Sauveur et de ses apôtres.

En effet, Jésus-Christ ne se livrait pas à ses ennemis à toute heure[2]; il trompait souvent leur attente, et se dérobait à leurs embûches. Le récit évangélique est admirable à étudier sur ce point comme sur tous les autres. Vous lirez avec intérêt les observations pleines d'à-propos que contient l'apologie de saint Athanase, intitulée : *De fuga sua.* Vous y apprendrez qu'il est des « fugues » qui sont selon l'Évangile, et dont l'exemple a été donné par le Sauveur.

II. La grande et l'unique affaire de cette retraite, Messieurs et dignes Coopérateurs, ç'a donc été de nous sanctifier. Plus le monde nous poursuit, plus nous devons nous appliquer à effacer de notre âme les taches même légères qui peuvent expliquer, dans les desseins de la justice divine, les injustices dont nous sommes l'objet de la part du monde.

Dans les oraisons : *Contra persecutores et male agentes*, que nous alternons depuis quelque temps à la messe avec celles : *Pro Papa*, n'avez-vous pas été frappés de la prière énoncée dans la *Secrète* ? Après avoir dit dans la *Collecte* : « Nous vous en prions, Seigneur, brisez la superbe de nos ennemis, et renversez leur insolence par la vertu de votre droite » ; nous disons ensuite à voix basse : « Par la vertu de ce mystère, ô Seigneur, faites que nous

[1] Isa., XXVI, 20. — [2] Joann., II, 24.

Digitized by Google

soyons purifiés de nos propres délits, de nos fautes cachées, et que nous soyons délivrés des embûches des ennemis » : *Hujus, Domine, virtute mysterii, et a propriis mundemur occultis, et ab inimicorum liberemur insidiis.* Ah ! les misères occultes du sanctuaire, c'est la raison de tant de choses, c'est l'explication de tant d'événements ! Si le vent soufflai toujours favorable, est-ce que la régularité de la vie sacer dotale ne se relâcherait pas ? Si le pouvoir humain était toujours propice et bienveillant, est-ce que la perfection de la sainteté ecclésiastique ne fléchirait pas ? Sachons nous le dire à nous-mêmes, Messieurs, et convertissons ainsi en bien le mal qu'on nous veut faire : notre premier et notre plus redoutable ennemi, ce sont nos propres péchés ; les piéges du dehors ne figurent qu'au second rang : *a propriis mundemur occultis, et ab inimicorum liberemur insidiis.*

Il est une autre oraison de l'Église qui rappelle la même vérité : « Protégez votre peuple, Seigneur, et purifiez-le miséricordieusement de toutes ses fautes : parce qu'aucune adversité ne lui nuira, si aucune iniquité ne le subjugue » : *quia nulla ei nocebit adversitas, si nulla dominetur iniquitas.* L'adversité, loin de l'abaisser, le grandira, si sa propre indignité ne le couvre de honte.

Quelques-uns de vous, Messieurs et vénérés Frères, ont été appelés à rendre compte de leurs paroles et de leurs actes devant les magistratures séculières. Ce spectacle n'est pas nouveau, et tous les siècles chrétiens l'ont vu passer quelquefois sous leurs yeux. Je vous dirai donc avec saint Pierre : *Nemo vestrum patiatur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor*[1] : que les magistratures humaines ne vous citent point à leur tribunal pour des fautes de votre vie privée, de votre conduite morale : car alors quelle honte pour le sanctuaire ! quel triomphe pour les

[1] I Petr., IV, 15.

Digitized by Google

ennemis de la religion! Veillez à ce qu'aucun motif semblable ne vous rende justiciables de vos adversaires, devenus peut-être vos juges[1]. De toutes les épreuves qu'il plaît à Dieu d'envoyer à son Église, il n'en est point de plus amère que ces scandales. Encore que la corruption du cœur humain ne permette pas d'espérer qu'ils ne se produisent jamais; encore que le monde soit injuste en rendant le sacerdoce entier responsable de fautes qui sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses et beaucoup moins remarquées dans les autres professions; cependant, il n'y a pas assez de larmes dans nos yeux pour pleurer de tels malheurs. Mais aussi il faut ajouter avec le même prince des apôtres : *Si autem ut christianus, non erubescat; glorificet autem Deum in isto nomine*[2]. Si, au contraire, quelqu'un de vous souffre comme chrétien, comme prêtre, qu'il n'ait point de honte; mais qu'il sache qu'en accomplissant un devoir de sa conscience, quelles qu'en puissent être les suites, il a honoré son caractère et procuré la gloire de Dieu.

III. Nous continuerons de prier, Messieurs et chers Coopérateurs, et nous entretiendrons dans les âmes l'esprit de la prière. Je veux vous dire quelques mots des trois invocations des litanies dont j'ai prescrit le chant, à toutes les bénédictions du saint-sacrement, pour tout le temps que durera la crise actuelle.

Certainement l'Église a des promesses d'assistance; c'est Dieu lui-même qui la dirige, et il s'est engagé à la conserver intacte. Cependant la prière pour l'Église est placée en tête de toutes les autres. C'est à l'intention de l'Église que nous offrons chaque jour principalement le sacrifice des autels : *In primis pro Ecclesia tua sancta catholica quam pacificare, custodire et adunare digneris.* Lors donc que les temps sont mauvais, que le vaisseau de la religion est battu par la tem-

[1] Et inimici nostri sunt judices. Deuter., XXXII, 31. — [2] I Petr., IV, 16.

Digitized by Google

pête; quand des séparations et des schismes sont à redouter; quand de grandes apostasies nationales peuvent sembler menaçantes; c'est le cas de crier vers le Seigneur pour qu'il daigne régir et sauver sa sainte Église : *Ut Ecclesiam tuam sanctam regere et conservare digneris, Te rogamus audi nos.*

Pareillement, Jésus-Christ a promis à ses apôtres, et par-dessus tout au chef des apôtres, d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Toutefois, les successeurs des apôtres n'ont point hérité de l'infaillibilité, ni surtout de l'impeccabilité; et le successeur de Pierre lui-même, infaillible dans la doctrine, peut se montrer plus ou moins sage, plus ou moins fort en face des difficultés qui surgissent, des solutions qui sont proposées, des déterminations qui doivent être prises. Ce qui fait la grandeur de certaines périodes de l'histoire ecclésiastique, c'est la sainteté éclatante, c'est la doctrine éminente, c'est l'intrépidité apostolique des pontifes romains; et c'est aussi la science et le courage des évêques, leur union parfaite avec le siége de Rome, leur résistance aux suggestions de la puissance du siècle; enfin, c'est la fidélité de tous les ordres ecclésiastiques, la cohésion de tous les esprits et de tous les cœurs dans une même loi et dans une même charité. Avec quelle ferveur donc nous devons faire monter vers l'hostie très-sainte du tabernacle cette supplication : *Ut Domnum apostolicum et omnes ecclesiasticos ordines in sancta religione conservare digneris, Te rogamus audi nos!*

Enfin, il ne faut pas qu'un optimisme trompeur nous porte à le méconnaître, il y a toujours eu, il y aura toujours ici-bas des ennemis de la sainte Église. Leur prospérité prolongée, leur triomphe trop durable est une pierre d'achoppement et une source de défection pour un grand nombre de faibles; et de plus, l'impunité est pour eux-mêmes une cause d'endurcissement et d'impénitence qui les conduit à la ruine éternelle. C'est pourquoi, n'en déplaise aux scru-

Digitized by Google

pules de certains modérés, la sainte liturgie ne se montre point violente ni haineuse quand elle nous enseigne à demander à Dieu l'humiliation de ces ennemis de l'Église, qui sont véritablement les ennemis de toute la race humaine, et encore plus les ennemis d'eux-mêmes. Disons plus : Dieu honore ces hommes, il leur donne un témoignage d'estime et d'amour, quand il « daigne » les humilier. Vous et moi, nous avons connu et nous connaissons encore des personnages éminents, qui ont occupé les premières places sous des régimes aujourd'hui renversés, et auxquels a grandement profité la salutaire et miséricordieuse humiliation dont le Seigneur a daigné leur faire la grâce : *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, Te rogamus audi nos.*

Daignera-t-il accorder cette grâce à ses ennemis de l'heure présente? Nous le demandons pour l'Église, mais nous le demandons aussi pour eux-mêmes avec une vive instance. Le plus grand malheur qui puisse arriver à un ennemi de Dieu, c'est de mourir enveloppé dans le manteau de sa gloire et de sa prospérité sacrilége. Ils sont épouvantables à prononcer, ces quelques mots d'un verset de saint Luc: *Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno*[1]. Non, Seigneur, que ces hommes, nos concitoyens et nos frères, ne meurent point dans l'ivresse de leurs succès, et qu'ils ne soient point ensevelis en enfer! Daignez, pour les arracher à cette affreuse destinée, daignez les humilier ici-bas, et les replacer ainsi sur le chemin qui conduit les repentants à la gloire et à la félicité éternelle. Amen.

[1] Luc., xvi, 22.

Digitized by Google

XXVI

ALLOCUTION

PRONONCÉE

AVANT LA DISTRIBUTION DES PRIX DES ENFANTS DES ÉCOLES CHRÉTIENNES,

A POITIERS, LE XVII AOUT MDCCCLXI.

MES ENFANTS,

Chaque année nous venons, avec émotion et avec bonheur, assister à la joyeuse solennité qui termine vos exercices scolaires. Dans notre pensée, vous êtes une des portions les plus intéressantes, comme les plus considérables, du troupeau que Dieu et l'Église nous ont confié; et notre âme s'attendrit toujours en présence de ces huit cents jeunes têtes sur qui repose l'avenir de la cité.

Mes enfants, c'est à vous-mêmes que je parle; c'est de vous que je veux surtout être compris; mon langage ne saurait donc être trop clair et trop concis. Entendez bien ceci :

Selon que vous serez dociles ou non aux maximes de la foi et aux préceptes de la loi chrétienne, cette ville de Poitiers comptera plus tard des jours tranquilles ou des jours mauvais. Rien, ni dans votre existence privée et domestique, ni dans votre vie publique et sociale, ne pourrait suppléer aux croyances et aux pratiques de la religion.

Si vous êtes toujours chrétiens, vous serez toujours des

Digitized by Google

hommes d'ordre, de résignation, amis du travail et de la paix, soumis à l'autorité qui régit le pays, respectant tous les droits et observant tous les devoirs.

Mais si vous cessiez d'être chrétiens, il arriverait tôt ou tard qu'en face des privations inséparables de cette vie, sous le coup des épreuves communes à toutes les positions, vous seriez débordés par les passions mauvaises qui feraient explosion dans vos cœurs. Dans l'état actuel du monde, l'Évangile de J.-C. n'est pas seulement utile et profitable aux sociétés; il leur est nécessaire et indispensable.

Nous sommes donc venu avec empressement et avec joie parmi vous, mes enfants, parce que nous savons que vous profitez des leçons et des soins des dignes instituteurs que la sage prévoyance de nos devanciers vous a procurés et conservés, dans des temps difficiles, au prix de sacrifices héroïques.

Pendant un régime de dix-huit ans, le vénérable évêque Jean-Baptiste de Bouillé, avec le concours des âmes les plus chrétiennes et les plus élevées de ce pays, et sans la participation des pouvoirs publics, a pu porter lui seul tout le poids de cette grande œuvre. A sa voix, une vaste maison et d'importantes ressources furent assurées à ces écoles gratuites, et la charité particulière y joignit un commencement de dotation. Des quêtes annuelles pourvoyaient aux autres besoins.

Revenue à des idées plus saines, l'administration municipale n'a pas voulu laisser durer un état de choses encore précaire à plus d'un égard. Reconnaissante envers les personnes généreuses qui ont fourni aux évêques de Poitiers les principales ressources qui doivent y perpétuer le bienfait de l'éducation gratuite de vos enfants, la commune a jugé qu'il n'appartenait désormais qu'à elle de compléter ce que l'initiative épiscopale avait commencé et conduit à bon terme. Des contrats amiables ont été signés entre l'autorité ecclé-

Digitized by Google

siastique et l'autorité civile, et le service de l'instruction populaire a été amélioré par cet heureux concours.

Nous n'avons donc point hésité à venir, ainsi que nos frères dans le sacerdoce, nous ranger ici à côté des premières magistratures de la province et de la cité, amenées aujourd'hui dans cette enceinte par un sentiment de zèle et de bienveillance que tous sauront apprécier.

Nous aurons ainsi montré par quel fidèle concert la religion et la société, malgré tant de préoccupations de natures diverses, savent toujours s'unir pour applaudir aux succès des enfants de la classe laborieuse, et pour encourager le ministère difficile de leurs infatigables maîtres.

De votre côté, mes enfants, vous ne serez ingrats ni envers la religion ni envers la patrie; et votre premier pasteur, en bénissant en vous de fermes et solides chrétiens, pourra se glorifier d'offrir aux magistrats qui l'entourent l'élite des bons citoyens.

Digitized by Google

XXVII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE DE MONTIERNEUF, A LA MESSE DE SAINT FIACRE

PATRON DE LA CONFRÉRIE DES JARDINIERS.

(1 SEPTEMBRE MDCCCLXI.)

Homo agricola ego sum : quoniam Adam exemplum meum ab adolescentia mea.

Je suis un homme qui cultive la terre : je m'emploie à ce travail depuis ma jeunesse, à l'exemple d'Adam.

(ZACHAR., XIII, 5.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. La culture d'un jardin est une occupation si noble et si douce, qu'on a vu des hommes la préférer au titre de roi ou à celui de prophète ; et c'est en même temps une occupation si élevée et si pure qu'elle est devenue pour d'autres hommes l'apprentissage de la royauté et l'école de la sainteté. Les historiens de la Grèce nous parlent de l'humble jardinier Abdolonyme, quittant sa bèche, son arrosoir et les chaînes de son puits, pour reprendre le sceptre de ses aïeux et diriger les rênes du gouvernement public ; ceux de Rome nous montrent Fabricius semant des raves, à l'heure où ses

Digitized by Google

concitoyens viennent lui décerner la dictature de la république. Les vies des saints nous révèlent des merveilles plus étonnantes encore. Telle est, par exemple, l'histoire de ce descendant des rois de la Scotie et de l'Hybernie, qui congédia les ambassadeurs écossais chargés de le ramener sur le trône, et que rien ne put arracher du modeste ermitage où il avait résolu de couler sa vie.

Un jour pourtant, ce fils de roi eut une ambition; il trouva son jardin trop petit; les produits n'en suffisaient plus à nourrir les pauvres des alentours, non plus que les nobles étrangers qui venaient réclamer ses conseils et s'asseoir à sa table frugale. Fiacrius, c'était son nom, alla donc trouver le saint évêque de Meaux, Faron, le fondateur de Farmoutiers, et il sollicita humblement de lui l'agrandissement de l'enclos qu'il devait à sa libéralité. Tout heureux d'avoir été exaucé, il élargit l'enceinte de son potager et de son verger, multiplia les planches de légumes et les plants d'arbres fruitiers; et Fiacrius vécut et mourut ainsi dans sa chère solitude, partagé entre la contemplation des choses célestes et la culture de ce coin de terre[1].

Puis, comme Dieu se plaît à rendre à ses serviteurs plus qu'ils n'ont quitté pour lui, les prodiges éclatèrent bientôt autour de la cellule et de la tombe de l'ermite-jardinier. Celui qui s'était défendu d'être roi de son vivant, vit les races royales se proclamer ses clientes. La mère du plus illustre de nos souverains, Anne d'Autriche, attribua sa fécondité à l'intercession du thaumaturge de la Brie; et, durant une maladie qui mit en péril les jours du grand roi, un successeur de saint Faron, qui ne portait rien moins que le nom de Bossuet, fut chargé d'aller en personne ouvrir une neuvaine à saint Fiacre pour la guérison du puissant monarque. Enfin, la mémoire du peuple a été

[1] Bolland. ad diem 30 aug., p. 620, T. VI aug.

Digitized by Google

plus fidèle encore que celle des rois, et l'horticulture chrétienne se plaît à honorer toujours saint Fiacre comme son patron et son protecteur. C'est là, M. F., l'objet de la solennité qui vous rassemble aujourd'hui.

II. L'Église, M. T.-C. F., a toujours favorisé ces associations religieuses des divers corps d'état sous le patronage des saints. Elles ont une merveilleuse puissance sur les âmes ; elles entretiennent, elles raniment, elles perpétuent, au sein des diverses conditions, la vie chrétienne et le sentiment religieux, trop souvent en voie de s'affaiblir et de disparaître. Tel artisan ne se souviendrait peut-être plus de sa qualité de chrétien, si, par un heureux lien, sa profession industrielle ne le rattachait encore à la profession du christianisme. C'est ainsi que, dans plusieurs contrées de l'Europe méridionale, pour des corporations très-considérables, la confrérie supplée utilement la paroisse ; et l'image du saint patron rassemble chaque dimanche sous sa bannière des catégories entières d'hommes que la cloche ne parviendrait pas à réunir dans l'assemblée commune des fidèles. Toutefois, il est un ordre de choses meilleur et plus parfait : c'est lorsque la confrérie, au lieu de supplanter la paroisse, s'y ajoute au contraire comme un surcroît et un complément ; c'est lorsque le glorieux patron du ciel, au lieu de faire concurrence au ministère du pasteur ecclésiastique, en devient plutôt l'auxiliaire efficace et le puissant recruteur. Ainsi en est-il parmi vous. Les membres les plus zélés de vos sociétés sont en même temps les habitués les plus exemplaires des offices paroissiaux. En apercevant ici ces deux ou trois cents jardiniers, je reconnais ces mêmes chrétiens qui ne font jamais défaut dans leurs églises respectives, particulièrement dans celles de Montierneuf et de Sainte-Radegonde. Et parce que vous êtes demeurés solidement religieux, vous êtes demeurés aussi, j'ose vous le dire, l'une des forces imposantes de cette cité. On s'en

Digitized by Google

est aperçu à toutes les époques difficiles. Puissiez-vous ne jamais rien abandonner de vos traditions! Puissent vos enfants ne jamais dégénérer de vos exemples et des exemples de la génération précédente! Entendez quelques conseils de père et d'ami.

III. Votre profession, on l'a dit souvent, est une de celles qui rapprochent le plus de Dieu, parce qu'elle est placée dans une dépendance plus immédiate et plus sensible de sa providence. Ce que saint Paul a dit de la culture spirituelle n'est pas moins vrai de la vôtre. « Celui qui plante n'est « rien, ni celui qui arrose; mais tout vient de Dieu, qui « seul donne l'accroissement[1]. » A chaque instant, vous êtes amenés à reconnaître l'insuffisance de vos efforts; à chaque pas, vous vous trouvez face à face avec une puissance qui vous domine et qui tient votre sort entre ses mains. La vertu de religion, qui est la conscience de Dieu présent, l'hommage à sa suprême puissance, le recours à sa bonté, est donc pour vous une vertu pour ainsi dire naturelle, une vertu d'état et presque de nécessité. Vous seriez plus coupables que d'autres si vous étiez oublieux de Dieu, parce que Dieu se montre de plus près à vous.

Saint Paul disait encore: « J'ai beaucoup travaillé, non pas « moi, mais la grâce de Dieu avec moi »: *abundantius laboravi; non ego autem, sed gratia Dei mecum*[2]. C'est là le dernier mot de toutes vos opérations: vous y mettez votre soin, votre peine, votre sueur, votre intelligence; mais vous n'avez rien fait si Dieu, qui commande aux astres, aux saisons, aux éléments, n'y met son assistance et sa grâce. En considérant la beauté de vos produits, vous pouvez vous féliciter de vos succès, mais vous ne pouvez jamais les rapporter à vous-mêmes, les attribuer à vous seuls, tant il est évident que le

[1] I Corinth., III, 7. — [2] *Ibid.*, XV, 10.

Digitized by Google

concours de Dieu y a été nécessaire : *abundantius laboravi : non ego autem, sed gratia Dei mecum* !

IV. Toutes vos occupations, d'ailleurs, n'ont-elles pas des analogies avec les choses les plus élémentaires et les plus élevées de la vie chrétienne? En quoi consiste le jardinage? à bêcher, à semer, à arroser, à sarcler, à greffer, à émonder, enfin à cueillir et à récolter. Mais qu'est-ce donc que nous faisons, nous, jardiniers des âmes, si ce n'est tout cela?

L'âme, c'est une terre qui ne produit plus guère que des épines; il y faut la culture, l'assolement, l'engrais. Les premiers éléments de la vie chrétienne, ce sont les vérités de la foi, les préceptes de la religion. Il faut les semer dans l'âme par l'instruction religieuse, par la prédication. Puis, quand les vertus sont nées, il faut les arroser, les féconder. Cette irrigation se fait par les eaux de la grâce, par les flots du sang de Jésus-Christ, que distribuent les canaux des sacrements, les conduits de la prière. Mais ce n'est pas tout: le mal se glisse dans le bien, l'ivraie dans le bon grain; il faut arracher ces mauvaises herbes, ces racines toujours prêtes à renaître et qui ne tardent pas à empoisonner le jardin entier si l'on en épargne un seul brin. Puis il faut greffer; c'est toute une science: il s'agit d'enter une espèce franche sur le sauvageon, mais sur un sauvageon qui lui soit assimilable. Ainsi notre nature, outre son âcreté native, ayant contracté une amertume extrême par l'effet du péché, il faut y enter l'espèce franche par l'insertion de la grâce. La nature raisonnable n'a point droit sans doute à cette greffe; pourtant, même après son altération par le péché, elle est apte à la recevoir; et l'être humain, par cela qu'il est intelligent et moral, est susceptible de s'assimiler la nature divine, s'il plaît à celle-ci de s'unir à la nature humaine. Enfin le jardinier doit émonder : il doit émonder au-dessous de la greffe, si des branches gourmandes, parasites, viennent à détourner la séve au profit du

Digitized by Google

sauvageon : *contemplantes ne quis desit gratiæ Dei; ne qua radix amaritudinis, sursum germinans, impediat*[1]; il faut émonder même les branches de l'espèce affranchie, afin que l'arbre produise davantage, selon les paroles de Notre-Seigneur : *et purgabit eum ut plus afferat*[2].

V. Donc, mes chers amis, qu'on vous distingue toujours entre vos concitoyens par vos mœurs plus religieuses, par vos croyances plus énergiques, comme par vos habitudes plus simples et plus primitives. Tenez-vous en garde contre un énervement, contre une dégénérescence dont l'exemple dangereux se trouve jusque dans les perfectionnements de votre art, si pur et si innocent en lui-même. Assurément, je ne nie point que le croisement végétal, et comme dit le patois technique, que *l'hybridation* ne soit une précieuse ressource pour l'horticulteur; mais je regrette que l'excès et la fantaisie de cet art finissent par multiplier outre mesure ces produits affadis, incertains, disgraciés, et plus ou moins entachés d'illégitimité, qui n'auront jamais ni la saveur, ni le parfum, ni l'éclat, ni surtout la fécondité des types primitifs. Aussi, chaque fois que je puis aller visiter vos jardins, j'aime à y retrouver ces vieilles fleurs qu'a odorées mon enfance, ces belles roses dont la couleur justifie toujours le nom, et dont l'odeur maintient la renommée; j'aime ces fruits dont le goût fortement accentué accuse aussitôt le genre et l'espèce : derniers demeurants d'un autre âge, qui semblent protester contre un siècle où tout est équivoque, ambigu, tourmenté, frelaté, et où certaines choses sont dénaturées par les débauches de l'art comme d'autres le sont par celles de l'esprit ou des sens. Je vous félicite de ce que, dans l'ordre moral, vous êtes restés semblables à vous-mêmes, semblables à vos pères; de ce que vous constituez auprès de la jeunesse élégante, trop souvent étiolée, décolorée de nos

[1] Hebr., XII, 15. — [2] Joann., XV, 2.

Digitized by Google

villes, une race forte, primitive, un type qui n'a rien d'hybride et de mêlé. C'est vous qui avez donné à nos faubourgs de Rochereuil et de Montbernage la juste renommée d'honneur dont ils ont joui si longtemps. Efforcez-vous de la leur conserver intacte. J'aime à considérer cette ceinture de rochers à pic qui abritent vos jeunes semis contre les vents de l'est ou du nord, et qui leur épargnent les premiers rayons du soleil après les frimas ou les brouillards d'une nuit froide. Mais que de fois j'ai demandé à Dieu le même abri pour vos âmes, pour vos consciences, pour la foi et pour la vertu de vos fils, pour l'innocence et la piété de vos filles!

Vous dirai-je ceci? De la terrasse de ma demeure, il m'arrive souvent de contempler l'horizon qui borne cette partie de la cité où vécurent Hilaire, Martin, Radegonde, Fortunat et tant d'autres, près des fondations de la mère-église tracées par le bâton de saint Martial, et près du vieux baptistère au fond duquel les Pictons ont laissé les derniers restes de leur paganisme. Or, cet horizon, où ne manquent d'ailleurs ni le mouvement, ni la lumière, ni la verdure, cet horizon me frappe surtout par ses lignes exactes, par ses arêtes vives, par ses limites précises. Cet encadrement sévère du vieux Poitiers me plaît. Il me semble trouver là une analogie entre la topographie de notre ville et sa prédestination religieuse et doctrinale. Ah! sans doute, j'apprécie autant qu'un autre les vastes perspectives, les visées larges et profondes, les échappées sans fin. Elles vont à ma raison, elles vont même à ma foi; et parce que ma trempe d'esprit les réclame dans l'ordre intellectuel, volontiers je vais les chercher et les admirer dans le paysage où Dieu les a jetées. Mais je sais pourtant que, tant que nous cheminons ici-bas, les barrières de la foi, les limites du dogme ne doivent jamais être perdues de vue; je sais que devant la hauteur du mystère tout doit s'incliner et

Digitized by Google

croire ; que devant l'autorité de l'Église tout doit s'abaisser et obéir. Oui, je sais cela ; voilà pourquoi, ayant été posé sur ce même versant de la cité où m'ont devancé depuis dix-huit siècles tant de fer mes gardiens de la foi, tant d'intrépides défenseurs de l'Église, je brise volontiers mes regards aux mêmes confins qui ont arrêté les leurs ; voilà pourquoi, au prix de mon repos, au risque de ma liberté et de mon bien-être, je respecte, je maintiens, et, s'il le faut, je venge et je rétablis la limite partout où Dieu l'a placée. Je sais, d'ailleurs, que cette limite est un abri, une sauvegarde, un bienfait, et qu'on ne s'y attaquerait pas impunément, attendu que « le scrutateur de la majesté sera opprimé par la « gloire [1] ». Je sais enfin que, pour ceux qui la respectent, cette limite s'abaisse dès le temps, et qu'un jour elle s'effacera pour faire place à la claire vue et à l'intuition béatifique.

VI. Encore une fois donc, religieux habitants de ces rives du Clain et de la Boivre, vivez en paix adossés à ces dunes, à ces remparts qui ne sont pas faits de main d'homme, et dont la main du créateur a couronné vos jardins et vos demeures ; vivez-y à l'ombre plus tutélaire encore des hauteurs sacrées de la religion et de la foi, à l'ombre des souvenirs et des exemples admirables des générations chrétiennes qui vous ont précédés. Sachez-le bien : il n'y a rien de plus grand ici-bas qu'un vrai chrétien, qu'un homme de foi, de probité, d'honneur, accomplissant humblement et patiemment sa tâche, telle que la providence la lui a départie. Ne me dites point : « Qui suis-je, pour qu'on me parle ainsi de ma grandeur et de ma dignité ? Je ne suis pas un savant, je ne suis pas un lettré, un philosophe, un prophète ; je ne suis qu'un homme qui remue la terre » : *Et dicet* : *Non sum propheta. homo agricola ego sum* [2]. Je vous réponds d'abord, avec le texte sacré, que cette profession à laquelle vous avez été voués dès

[1] Prov., xxv, 27. — [2] Zachar., xiii, 5.

Digitized by Google

votre jeunesse, est la première de toutes, puisqu'elle fut celle du premier homme dans le jardin de délices : *Quoniam Adam exemplum ab adolescentia mea.* Je vous réponds ensuite que, dans l'appréciation de Dieu et de ses anges, la vraie vie de l'esprit comme du cœur, c'est la vie chrétienne, et que rien ne favorise la vie chrétienne comme la vie des champs.

Je lis au chapitre vingtième de l'Évangile de saint Jean, qu'à la première apparition de Jésus ressuscité, Madeleine le prit d'abord pour un jardinier : *Illa æstimans quia hortulanus esset*[1]. En cela, elle ne lui faisait pas injure : le fils du charpentier Joseph n'aurait certes pas eu à rougir de votre profession ; cependant Madeleine se trompait. Mais ce que je sais, moi, c'est que quand je visite vos quartiers, quand je pénètre dans vos jardins, quand je vous vois de près ou de loin courbés par le travail sur vos sillons, je ne me trompe pas en saluant Notre-Seigneur Jésus-Christ dans votre personne, dans la personne surtout de ces anciens et vénérables patriarches qui ont parcouru, sans jamais faire un faux pas, les chemins difficiles de la vie, et qui parlent, qui pronostiquent des choses de la foi, de la religion, de l'ordre social, avec plus d'expérience encore et de maturité que des choses de leur profession. Oui, sous leur vêtement modeste, ces hommes de labeur et de peine ne sont rien moins que les membres vivants du Fils de Dieu fait homme ; plantés, enracinés dans le Christ, ils lui sont incorporés déjà par la grâce, en attendant qu'ils lui soient plus complétement assimilés par la gloire dans cet heureux séjour qui se nommera encore le paradis, c'est-à-dire, le jardin de la félicité éternelle. Ainsi soit-il !

[1] Joann., xx, 15.

Digitized by Google

XXVIII

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA SUITE DE LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE PEZAY-LE-CHAFT.

(IV SEPTEMBRE MDCCCLXI.)

Venit enim Filius hominis quærere et salvum facere quod perierat.

Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu.

(Ce sont les dernières paroles de l'évangile qui vient d'être chanté. Luc., XIX, 10.)

I. Nous avons entendu cette parole de notre divin Maître, Mes Très-Chers Frères; nous avons reçu de lui cette mission, et nous lui avons fidèlement obéi. En arrivant, il y a douze ans bientôt, dans ce grand et beau diocèse, de vastes contrées nous y furent montrées avec complaisance, encore toutes remplies de populations vraiment religieuses et fortement chrétiennes; nos yeux s'arrêtèrent avec joie sur un grand nombre de paroisses des villes et des campagnes où tous les exercices de la piété florissaient, où les églises étaient toujours remplies, les offices fréquentés, les tribunaux de la pénitence et la table sainte assiégés, où tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions rivalisaient de zèle pour l'accomplissement du devoir chrétien. Ah! sans doute, notre

Digitized by Google

cœur, d'accord avec les invitations empressées, avec les instances aimables qui nous étaient faites, nous aurait facilement porté à visiter plus souvent ces contrées bénies, à y séjourner plus longtemps, pour y contempler le doux spectacle de leur ferveur, pour y respirer le parfum de leur foi, de leurs vertus, de leurs mœurs pures et primitives. Mais, par la grâce de Dieu, nous n'avons point donné dans ce piége, tout innocent qu'il pût paraître. Nous nous sommes dit que le chef de famille se doit surtout aux membres plus faibles, plus malades, plus nécessiteux de la famille. Nous avons eu toujours présente à l'esprit cette parole du prince des pasteurs : « Allez aux brebis de la maison d'Israël « qui ont péri[1] ». Nous avons eu présent à notre souvenir l'exemple du même Sauveur.

Un jour qu'il avait multiplié les prodiges de guérison et les bienfaits de toute sorte au sein d'une contrée tout enthousiasmée de sa puissance, les foules se pressaient autour de lui, et elles le retenaient, et elles le conjuraient de ne point s'éloigner. Mais lui, s'arrachant de leurs bras, leur disait : « Non, il est d'autres cités, d'autres contrées qu'il faut que « j'aille évangéliser : car c'est là ma mission principale » : *Quibus ille ait : quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare : quia ad hoc missus sum* [2].

Eh bien, moi aussi, j'aime à me croire envoyé tout spécialement en Poitou pour une œuvre principale, pour l'œuvre de la régénération spirituelle de ces plages stériles et désolées qui bordent la frontière méridionale de ce grand diocèse.

II. On ne soupçonnait pas au loin la situation presque incroyable dans laquelle s'est trouvé longtemps ce pays relativement à la vie chrétienne. On ne pouvait se persuader à quel triste état le protestantisme et d'autres causes préexistantes avaient réduit cette portion du Bas-Poitou,

[1] Matth., x, 6. — [2] Luc., iv, 42, 43.

Digitized by Google

qui confine à l'Angoumois et à la Saintonge. On ne pouvait croire que, dans notre religieux diocèse, à quelques lieues de bonnes et saintes paroisses, il existât des populations presque entièrement étrangères aux principes et aux usages chrétiens; une paroisse renfermant trois communes et composée de seize cents habitants, refusait obstinément, depuis le rétablissement du culte, de rendre l'ancien presbytère à l'autorité diocésaine, et ne possédant pas le plus modeste oratoire pour la célébration des saints mystères et l'instruction religieuse de ses habitants.

Tel était pourtant l'état de cette paroisse de Pezay-le-Chapt lorsque, au lendemain de sa promotion au sacerdoce, nous chargeâmes un de nos enfants en J.-C. de venir remuer cette terre depuis longtemps inculte, et la féconder de ses sueurs, de son zèle et de sa foi. Nous crûmes que le ministre du Seigneur aurait plus de chances auprès des habitants de la contrée, s'il se présentait à eux dans toute la douceur et l'ingénuité de sa jeunesse sacerdotale, et qu'il aurait plus de crédit auprès de Dieu, s'il apportait à cette œuvre le premier élan de sa piété, la première ferveur de son ordination.

Notre cœur nous avait bien inspiré. Je ne vous dirai pas les émotions diverses qui se pressaient dans le cœur de ce jeune prêtre, apportant à ces hameaux les prémices de son saint ministère. Il s'étonne, s'attriste et gémit; et, posant sur son cœur l'image de son Dieu qui l'envoie comme il envoya ses apôtres, il espère, il ambitionne le salut de ces âmes, et il se met à l'œuvre avec l'ardeur d'une foi vive et la confiance d'une invincible charité. De notre côté, nous nous efforçons de lui venir en aide. Après nous être fait rendre à grand'peine la maison presbytérale, et l'avoir restaurée en dartie à nos propres frais, nous avions pu procurer l'érection d'un modeste oratoire dans cette demeure. C'était beaucoup déjà. Jésus-Christ était enfin rentré dans cette bourgade si longtemps inhospitalière pour lui; le sacrifice adorable y

Digitized by Google

était de nouveau offert, après soixante ans d'interruption ; le prêtre était là pour baptiser les nouveau-nés, pour réconcilier les mourants, pour inhumer religieusement les morts; la parole sainte revenait frapper à la porte des âmes, et si elle était repoussée du grand nombre, elle pouvait tomber cependant dans quelques âmes de bonne volonté.

Mais ce n'était là qu'un prélude. A ce campement provisoire devait succéder un établissement régulier et définitif. Il fallait une église; une église pour parler aux yeux et pour parler au cœur par le touchant spectacle de nos cérémonies pieuses et de nos fêtes chrétiennes; une église pour servir de bercail à un troupeau fidèle que les premiers débuts du pasteur avaient réussi à former, et qu'il aspirait à grossir.

Mais que de difficultés à vaincre pour bâtir une église! Elles sont considérables, alors même qu'on trouve de toute part une bonne volonté, un concours bienveillant, un empressement louable. Imaginez les obstacles qu'il fallut surmonter au milieu d'une population qui ne voulait rien donner et qui voulait à peine recevoir.

De solennels remerciements doivent être adressés aux autorités supérieures et à l'administration départementale, qui nous ont accordé tout le concours qu'on en pouvait attendre Toutefois, sans les dons de la charité chrétienne, rien n'aurait pu aboutir, et cette église n'aurait jamais atteint des dimensions tant soit peu proportionnées avec les besoins de la population.

Le jeune et confiant pasteur eut l'heureuse inspiration de confier aux principales feuilles catholiques de la capitale et de la province le simple exposé de l'état religieux et moral des trois communes qui composaient la paroisse vers laquelle son évêque l'avait envoyé. C'était, hélas! une chance bien incertaine. Que d'appels semblables se renouvellent chaque jour sans résultats tant soit peu appréciables! Il n'en fut point ainsi. Dieu attacha une vertu aux quelques lignes

Digitized by Google

tracées par la main de son pieux ministre. Le cri de ce cœur pastoral trouva des échos inespérés. L'œuvre de Pezay-le-Chapt éveilla des sympathies dans un grand nombre d'âmes. Un secours de près de dix mille francs fut obtenu par cette voie; les moindres offrandes étaient accompagnées de témoignages plus précieux encore que le tribut d'argent. Le pieux pasteur a recueilli ainsi deux volumes de lettres qui resteront dans les archives de cette paroisse comme un monument sacré, et qui apprendront aux générations futures ce que la nôtre offre encore de dévouement chrétien au sein de toutes les conditions de notre société française.

III. Enfin, l'entreprise est arrivée à son terme, et l'œuvre reçoit aujourd'hui son couronnement et sa consécration. Quelle joie pour nous de célébrer la dédicace de ce temple élégant, pourvu de ses ornements, de son mobilier sacré, et de diverses décorations offertes par des bienfaiteurs la plupart éloignés et inconnus! Autant nous avions ambitionné de voir luire ce jour, autant il nous apporte de consolation et nous inspire de gratitude.

Maintenant, mes bien chers Frères, c'est à vous de profiter de tant de faveurs qui vous ont été si merveilleusement octroyées. Vous seriez plus inexcusables désormais si vous persévériez dans l'oubli de Dieu, dans la négligence de vos devoirs religieux, dans l'ignorance des vérités de la foi chrétienne. L'Église aura d'ailleurs ici son vestibule dans l'école. Le grand mal de ce pays, c'est l'absence d éducation et d'instruction chez les femmes, chez les mères de famille. Nous vous avons apporté de grand cœur ce moyen de régénération; nos préférences marquées pour cette partie du diocèse nous avaient excité déjà à faire une fondation semblable au chef-lieu de cet infortuné canton. Trois modestes épouses de J.-C., trois sœurs de l'Immaculée-Conception de Marie, résideront désormais au milieu de vous dans une maison qui leur est acquise, avec une dotation convenable

Digitized by Google

qui vous assure la perpétuité de leur présence. C'est notre ville de Poitiers, par un concours d'autant plus louable qu'il est plus désintéressé, qui nous a fourni ces ressources que nous vous consacrons. Pour toute gratitude, veuillez en profiter; et vos bienfaiteurs, qui veulent que leur main gauche ignore ce qu'a donné la main droite, se trouveront récompensés au delà de tous leurs vœux.

Quant à ces âmes généreuses qui, de loin, se sont émues sur vos besoins et ont suivi avec une légitime curiosité les développements de cette entreprise, comment pourrions-nous les oublier? Cela nous est d'autant moins permis que, parmi les motifs de leur libéralité, elles ont plus d'une fois exprimé celui de leur sympathie pour notre personne et pour les luttes que nous avions à soutenir. Ah! si ma parole, reproduite par les mêmes organes de la publicité qui ont éveillé leur charité, pouvait parvenir jusqu'à elles, qu'elles veuillent recevoir ici l'expression de la vive reconnaissance de l'humble successeur de saint Hilaire; qu'elles soient remerciées et de la joie qu'elles nous apportent, et du bien qu'elles vous font. Qu'elles n'oublient jamais de remercier elles-mêmes et de bénir le Seigneur qui les a fait naître au sein de contrées fidèles. Car, hélas! nous en avons ici la démonstration sous les yeux : quand la foi a disparu d'un pays longtemps chrétien, il faut des siècles peut-être pour l'y faire refleurir. L'avantage de naître et de vivre au milieu d'une population fervente est une grâce dont on ne sait pas assez gré au souverain dispensateur de tous les biens. Dieu lui-même nous l'a appris : il ne distribue pas uniformément ses faveurs à toute nation, et il ne manifeste pas également ses jugements à tous les habitants de la terre[1].

Et vous, mes vénérables Frères dans le sacerdoce, votre

[1] Ps. CXLVII, 20.

Digitized by Google

mission est difficile, votre tâche est ingrate ; ne vous découragez pas. Il faudra plusieurs existences sacerdotales bout à bout, avant que les résultats soient sensiblement assurés. L'œuvre du renouvellement religieux et moral de ces cantons, est une de ces entreprises dont ceux qui voient le commencement ne peuvent guère espérer de voir la fin. Priez, pleurez, parlez, exhortez, souffrez ; ne vous découragez pas. Semez, d'autres recueilleront ; travaillez, d'autres entreront dans vos travaux ; labourez, d'autres moissonneront. Ne vous plaignez point des délais de la conversion, des retardements de la grâce : *Patientes estote, fratres ; ecce agricola patienter expectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens donec accipiat temporaneum et serotinum. Patientes igitur estote et vos, et confirmate corda vestra* [1]. Croyez-le, le jour du Seigneur finira par luire. Et d'ailleurs, Dieu, qui commande le travail, ne commande pas le succès. Moins vous récolterez, moins vous moissonnerez dans la consolation ici-bas, plus vous serez récompensés et dédommagés là haut dans la gloire.

[1] Jacob., v, 7, 8.

Digitized by Google

XXIX

ÉLOGE FUNÈBRE

DE MADAME LA MARQUISE DE DREUX-BRÉZÉ,

PRONONCÉ

DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE BERRYE.

(XVI OCTOBRE MDCCCLXI.)

Scit enim omnis populus qui habitat intra portas, mulierem te esse virtutis.

Tout le peuple qui habite dans ce ressort, sait que vous êtes une femme de haute vertu.

(RUTH., III, 11.)

MONSEIGNEUR[1],

I. La solennelle dédicace de ce temple vient de s'accomplir avec une pompe inusitée. Il me reste un hommage à rendre, un tribut à payer. Ce peuple ne s'en étonnera point; bien plutôt il le réclame; car il sait que l'illustre défunte, qui aurait dû occuper ici le premier rang aujourd'hui en qualité de fondatrice et de principale bienfaitrice, a été une femme d'un rare prix et d'un mérite supérieur. Ce que disaient à Jésus-Christ les anciens de la Galilée, les habitants de cette contrée me le crient à l'envi: Elle est digne que vous fassiez cela pour elle, car elle a aimé notre pays, elle y a procuré le rétablissement du culte sacré, elle nous a bâti nos églises, elle a construit la maison de nos pasteurs, elle a fondé et doté les écoles de nos filles, elle a assuré des soulagements à nos malades, des secours à nos indigents, elle a contribué à faciliter nos travaux, notre commerce, nos relations, au

[1] Mgr l'évêque de Moulins.

Digitized by Google

moyen de ce pont jeté sur le fleuve, et nous lui sommes redevables de bienfaits de tout genre [1].

En prenant la parole, j'acquitte donc le devoir de gratitude de mon troupeau, par suite, le devoir de ma gratitude pastorale, en même temps que je cède à l'entraînement personnel de l'admiration et à l'élan du sentiment fraternel. On pourra dire qu'un évêque est récusable quand il s'agit de célébrer la mère d'un évêque. L'accès que vous m'avez donné dans votre âme, Monseigneur, et la place que nos relations me firent trouver dans la sienne au jour de vos épreuves, seraient de nature à fortifier cette objection. Je l'avoue donc sans difficulté : en louant votre mère, en la louant devant vous, devant cette assemblée amie, et devant le vénérable pontife qui partageait avec moi la faveur de la compter parmi ses ouailles [2], je louerai ce qui nous est pour ainsi dire domestique. L'un de nos grands devanciers n'éprouvait point d'embarras à le dire ainsi au début d'un de ses admirables discours funèbres : *Ipsam laudans, domestica prædicabo.* « Mais, ajoutait-il aussitôt, parce que le sujet en est domestique, l'éloge n'est pas faux pour cela ; et, s'il est vrai, il ne cesse pas d'être juste et convenable » : *Non tamen quia domestica, ideo falsa; sed quia vera, ideo laudabiliter prædicantur* [3]. « Et certes, poursuivait-il, puisque la chaire sacrée ne peut pas toujours décliner le panégyrique officiel des personnages du siècle dont les qualités ne sont pas démontrées, encore moins faut-il que le scrupule de l'amitié ou la crainte de l'envie nous empêchent de louer les gens de bien que nous avons connus plus intimement; car il n'est pas équitable que ce soit un gain pour les uns de nous être étrangers, et un détriment pour les autres de nous appartenir [4].

[1] Luc., VII, 4, 5. — [2] Mgr l'évêque d'Angers.

[3] S. Greg. Nazianz. In laudem S. Gorgoniæ. Oratio VIII, 1.

[4] Et certe, cum nos ab exterorum laudibus prædicandis ea causa non deterreat, quod eorum virtus nobis haudquaquam perspecta et testata sit

Digitized by Google

Cela dit, N. T.-C. F., je solderai d'autant plus volontiers la dette de nos cœurs, que ce sera la matière d'un haut enseignement et la source de leçons utiles pour plusieurs ; car ce que nous devons nous proposer en toute rencontre, nous, ministres de Dieu et pasteurs des peuples, c'est de procurer la perfection des âmes attentives à notre voix[1]. Tenez donc vos pensées levées en haut, chrétiens de tout rang qui formez cette assistance, et prêtez-moi vos favorables attentions durant ce simple entretien consacré à la mémoire de TRÈS-NOBLE DAME ADELAIDE-ANNE-PHILIPPINE DE CUSTINE, MARQUISE DOUAIRIÈRE DE BRÉZÉ, BARONNE DE BERRYE, etc.

II. Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, a dit un écrivain illustre. Je suis tenté d'ajouter : Heureux les siècles dont l'histoire n'obtient pas trop d'éclat et de retentissement ! Tel ne fut point celui auquel correspondit la carrière plus que nonagénaire de Madame de Dreux-Brézé. Aucun autre ne s'écoula avec tant de fracas. Ses crimes et ses désastres, non moins que ses innovations sociales et ses perfectionnements matériels, le rendront éternellement fameux dans les fastes de l'humanité. On le citera, entre tous, comme le siècle démolisseur et dissolvant, comme le siècle du désordre moral et de l'anarchie intellectuelle, de l'anarchie dans les principes plus encore que dans les faits. Plaise à Dieu que notre pays de France ait enfin reçu, comme le prophète, la mission de réédifier, de planter et d'unir, après avoir si largement accompli celle d'arracher, de détruire et de disperser[2] !

(quanquam id multo æquius foret) ; amicitia etiam, ac subeundæ multorum invidiæ metus, non impediet quominus notos laudemus... Non igitur quidquid alienum est laudetur, quod incongruum foret ; nec quidquid proprium est et domesticum contemnatur, si honestum et eximium : ne illi quidem lucro sit alienum esse, huic vero propinquitas detrimento cedat. *Ibid.*, I, II. — [1] *Ibid.*, III. — [2] Jerem., I, 10.

Digitized by Google

Mêlée de très-près à tant d'événements considérables qui ont diversement réagi sur elle et déterminé les phases variées de sa vie, Madame de Brézé n'eut point occasion de prendre au mouvement général de son temps cette participation directe qui constitue le rôle historique. J'en bénis en ce moment le guide suprême des destinées humaines. Ma tâche en sera plus douce et moins périlleuse. C'est une existence simplement privée qui va se dérouler sous vos yeux, mais l'existence d'une personne d'élite, soit qu'on l'étudie en elle-même et dans son propre fond, soit que l'on considère ce qu'elle a été envers les autres.

Le fond d'une âme, c'est le sentiment qu'elle a de Dieu, le sentiment qu'elle a du devoir. Là est tout l'homme, a dit l'Esprit-Saint : *Deum time et mandata ejus observa : hoc est omnis homo*[1]. Madame de Brézé a excellé dans la connaissance et la pratique de la religion, dans l'amour et l'accomplissement du devoir. Mais sous quelle forme particulière, dans quelle mesure et avec quel cachet la piété et la vertu ont-elles éclaté dans sa personne et dans sa vie ? De quels traits saillants et caractéristiques a résulté cette physionomie singulièrement attachante, dont le souvenir laisse dans l'esprit un type à part, qu'il faut s'estimer heureux d'avoir connu, et ne guère espérer de retrouver? C'est ce que je voudrais bien dire, en parcourant rapidement la trame de sa vie extérieure, et en mettant à profit les lumières de ceux qui ont été le mieux à même de l'apprécier.

III. C'est une grande épreuve pour une jeune fille de n'avoir point de mère. Mademoiselle de Custine, à l'âge d'un an, eut le malheur de perdre la sienne ; et les larmes dont M. de Custine eut toujours les yeux remplis quand il parlait de cette perte, en ont si bien fait sentir à sa fille l'immensité, qu'elle ne se consola jamais de ce vide cruel. La mère, c'est

[1] Eccle., XII, 13.

Digitized by Google

l'être qui peut remplacer tous les autres, et qu'aucun autre ne remplace. Toutefois, la providence du Dieu créateur, qui n'est pas seulement père, mais encore mère, a des grâces de ressource pour ceux qu'elle soumet à l'épreuve. Que de fois je me suis complu à relire les touchants récits d'Augustin concernant l'enfance et la jeunesse de sa mère Monique!

« Seigneur, s'écrie-t-il, ce ne sont pas ses qualités propres, ce sont vos libéralités répandues sur elle que je vais publier. Car elle ne s'était pas faite, elle ne s'était pas formée elle-même. C'est vous qui l'avez créée; son père et sa mère ne savaient pas quelle œuvre se produisait par eux Et qui donc l'éleva dans votre crainte? La verge du Christ, la conduite de votre Fils unique, dans une maison fidèle, par un membre sain de votre Église[1]. Car elle n'a pas tant profité des soins de sa mère, que de ceux d'une surveillante à qui son âge et la pureté de ses mœurs conciliaient le respect universel. Cette institutrice diligente était au besoin d'une sainte rigueur pour corriger, et toujours d'une admirable prudence pour instruire. Par ce sage tempérament de préceptes et d'autorité, elle réprimait les saillies de la première jeunesse, et elle en contenait l'ardeur dans cette mesure de bienséance qui exclut jusqu'au désir de ce qu'elle ne permet pas[2]. »

[1] Non ejus, sed tua dicam dona in ea. Non enim se ipsa fecerat, aut educaverat seipsa. Tu creasti eam; nec pater, nec mater sciebant qualis ex eis fieret. Et erudivit eam in timore tuo virga Christi tui, regimen unici filii tui in domo fideli, bono membro Ecclesiæ tuæ. Liber IX Confess., c. VIII, 17.

[2] Nec tantam erga suam disciplinam diligentiam matris prædicabat, quantam famulæ cujusdam... quæ propter senectam ac mores optimos in domo christiana satis a dominis honorabatur : unde etiam curam dominicarum filiarum commissam sibi diligenter gerebat: et erat in eis coercendis, cum opus esset, sancta severitate vehemens, atque in docendis sobria prudentia... Hac ratione præcipiendi et authoritate imperandi, frenabat aviditatem tenuioris ætatis, et ipsam puellarum sitim formabat ad honestum modum, ut jam nec liberet quod non deceret. *Ibid*

Digitized by Google

Tandis que M. de Custine était à son régiment, ou qu'il prenait part à la guerre d'Amérique, sa fille, sous la direction d'une de ces gouvernantes qui sont le trésor d'une maison chrétienne, et à qui la reconnaissance des familles assure un souvenir éternel, poursuivait son éducation dans un couvent de Paris, et se préparait à sa première communion. Que les instructions religieuses dont elle fut nourrie aient été marquées d'une teinte prononcée de sévérité, c'est ce que peuvent faire croire les opinions alors en vogue, aussi bien que le livre qui fut mis entre ses mains, livre que la rigueur outrée de ses principes désigna aux justes censures de l'autorité ecclésiastique[1]. Mais il est des âmes si droites que, comme les abeilles, elles discernent le miel de toutes les autres substances, ne prenant de l'erreur même que ce qui est susceptible d'être interprété sainement, et ramenant dans les limites convenables tout ce qui s'écarte de la règle. Ainsi en arriva-t-il à tant de saintes personnes de ce temps, qui, sans se passionner pour les maximes dogmatiques et morales des novateurs, puisèrent dans leur direction rigide une grande idée de la majesté de Dieu, de sa justice, de l'excellence des sacrements, de la dignité qu'ils exigent, des préparations qu'il y faut apporter. C'est ainsi, disait saint Hilaire, que nonobstant un enseignement pernicieux, la foi des peuples ne fait pas toujours naufrage, parce que les oreilles de ceux qui entendent sont plus saintes que les lèvres de ceux qui enseignent.

Il importe de le bien dire ici, M. F., car il est une école contemporaine de biographie littéraire qui ne consent à célébrer la piété des femmes du grand monde qu'autant qu'elle a été assaisonnée, et, pour ainsi dire, relevée de quelque pointe d'erreur : la religion de Madame de Brézé fut toujours à l'abri de tout écart. Pas la moindre teinte

[1] *Instructions dogmatiques et morales pour préparer à la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.*

Digitized by Google

d'hétérodoxie, pas la moindre aspiration d'indépendance. Au contraire, aucun esprit plus déférent que le sien à la voix de la hiérarchie qu'elle aimait en tout, dans la société politique et dans la société religieuse. Le pape, son évêque, son curé, elle n'était pas de caractère à rien chercher au delà. Seulement, dans les limites de l'obéissance, elle envisageait la religion avec une certaine austérité conforme à la régularité de ses habitudes et à la tournure de son esprit. Sa piété était le type de ce qu'on pourrait appeler la piété française, laquelle, contenue dans certaines bornes et dépouillée de ce qu'elle a eu de raide et d'excessif, servait si bien à maintenir le sérieux des caractères et la dignité de la vie.

Madame de Brézé avait en grande estime la condition sociale dans laquelle elle était née; mais la distinction de la naissance n'avait tant de prix à ses yeux que parce qu'elle y voyait un engagement, une obligation de plus à la piété et à la vertu. Dans son appréciation, le sceau vraiment distinctif de l'aristocratie française, c'était le pacte qui l'unissait à Jésus-Christ et à son Église. Aussi, son plus glorieux parchemin était son acte de baptême[1]. Elle aimait à visiter, sous l'une des tours de Saint-Sulpice, la chapelle des fonts dans lesquels elle avait pris cette seconde noblesse plus haute que la première; elle était exacte à y faire célébrer la messe chaque année, et à y communier au jour anniversaire de sa régénération baptismale. Du reste, comme la mère d'Augustin, elle n'omettait aucun jour d'assister à l'oblation de la victime du salut, à la célébration du mystère rédempteur[2]; c'était l'acte principal de sa journée; elle s'y appliquait d'esprit et de cœur par la récitation des for-

[1] At si de ipsa sapientius et sublimius disserendum est, patria quidem ipsius fuit civitas illa cujus civis Christus est, et concives frequens ille cœtus et ecclesia primitivorum, etc.; nobilitas autem, divinæ imaginis conservatio atque archetypi imitatio, etc. S. Greg. Naz., *loc. cit.*, VI.

[2] Confess., L. IX, 3.

Digitized by Google

mules de la sainte liturgie, accompagnée de beaucoup d'autres lectures et prières de dévotion. Fidèle aux offices et aux instructions de la paroisse, elle y avait acquis, ainsi que dans ses lectures nombreuses et soutenues, une connaissance précise de tous les dogmes, une intelligence peu commune de tous les points de la morale chrétienne. Et comme elle était douée d'un esprit essentiellement pratique et conséquent, tout en elle se teignait du sentiment religieux, et l'on sentait sa riche nature se rehausser à chaque instant de toutes les richesses surnaturelles de la foi et de la grâce divine.

Ce serait ici le lieu de parler de ses vertus morales et chrétiennes; la suite nous permettra d'entrer dans quelque détail. Mais quand on demande à ceux qui ont eu l'honneur de la connaître davantage sous quel trait dominant son image leur est demeurée, il devient difficile de faire un choix entre les qualités éminentes de cette âme, l'une des plus fortes que nous ait léguées l'ancienne société française. Toutefois, par une observation qu'il a émise sur le caractère de sa propre mère, un évêque de l'antiquité me donne ouverture à exprimer ma pensée. « Elle avait cela de particulier, dit-il, qu'elle unissait à un rare degré des dons ordinairement incompatibles : par exemple, elle dirigeait ses affaires domestiques avec autant d'application et de succès que si elle eût été étrangère à la piété; et, d'autre part, elle se donnait à Dieu et aux choses divines avec autant d'ardeur que si elle eût été indifférente à ses affaires; et non-seulement l'un de ces soins n'apportait pas d'empêchement à l'autre, mais bien plutôt ils s'aidaient et se perfectionnaient l'un par l'autre [1]. » Rien ne pouvait mieux rendre le trait original du caractère de Madame de Brézé. Elle était tout entière

[1] Jam cum aliæ rei familiaris augendæ laude, aliæ pietatis gloria excellant (utrumque enim assequi difficile est), utroque nomine mulieres omnes superavit. Rem enim domesticam industria et solertia sua ita auxit, quasi pietatem colere nesciret; Deo rursum ac divinis rebus ita sese ad-

Digitized by Google

à chaque vertu, comme si elle n'en eût possédé qu'une seule. On criait au sacrificateur antique durant la célébration des mystères : *Age quod agis* : « Fais ce que tu fais ». Pour elle, ce cri partait du fond même de sa nature perfectionnée par la grâce. Un de ses plus intimes observateurs l'a constaté avec ce bonheur d'expression et cette délicatesse de sentiment qui lui appartiennent : chez Madame de Brézé, chaque vertu se présentait tout d'une pièce, selon le besoin du moment, sans même que les vertus voisines eussent permission d'empiéter sur elle. D'ordinaire, il est dans les âmes un point de contact où les qualités semblent se combiner et se fondre, où elles se sacrifient et se donnent mutuellement ce qu'elles ont de surabondant, et qui, sans cet échange et cette communication, pourrait paraître extrême. Tel n'était pas le tempérament de Madame de Brézé. Son âme ignorait les demi-tons et les nuances ; les vertus y gardaient leur couleur propre et toute la vivacité de leur éclat, sans adoucissement ni dégradation des teintes à leurs alentours. Au quart d'heure où elle était économe, on l'aurait crue incapable d'être magnifique ; à celui où elle était magnifique, on l'aurait crue incapable d'être économe. De là ces contrastes dont il fallait un peu de temps pour avoir le mot, mais qui, une fois pénétrés, laissaient de Madame de Brézé l'impression d'un charme inexprimable et qu'il n'était plus possible d'oublier. C'est ainsi que nous l'avons vue courageuse et prudente, active et réfléchie, mêlant l'esprit et la pratique de la pauvreté évangélique aux habitudes de grandeur et de luxe, modeste pour elle-même et cependant attentive à ce qu'elle croyait à bon droit lui être dû, mais toujours sous le mouvement de l'inspiration de l'heure présente à laquelle il lui était malaisé de ne pas se livrer tout entière.

dixit, tanquam a rerum domesticarum procul abesset ; neque ab alterutro horum quidquam impedita est quominus alterum impleret : quin potius utrumque alterius ope fulcivit et confirmavit. S. Greg. Naz. Orat. XVIII funebris in patrem, VIII.

Digitized by Google

Assurément avec un tempérament si prompt à l'émotion, avec un élan si soudain, une application si entière des facultés à leur objet, il était grand besoin du concours de la grâce pour maintenir cette âme dans son équilibre. Aucune des ressources surnaturelles nécessaires pour dominer et diriger une si haute nature ne lui fit défaut. Nous achèverons de nous en convaincre si nous considérons ce que Madame de Brézé a été pour les autres, je veux dire pour les siens, pour les pauvres, pour l'Église, pour le monde.

IV. Élevée dans les sentiments de foi et d'honneur, de modestie et de gravité, sous la direction de Dieu plutôt que sous celle de ses parents[1], Mademoiselle de Custine avait été unie de bonne heure à un mari digne d'elle par la grandeur de son origine et l'élévation de sa charge, comme par la régularité de sa vie et la solidité de ses principes[2]. Préparée au devoir sous toutes ses formes, les situations les plus brillantes ou les plus douloureuses n'aboutirent jamais qu'à faire ressortir davantage ses inappréciables qualités. Fille, sœur, épouse, mère, chef de maison, elle fut à la hauteur de toutes les obligations, et sa grande âme lui fournit toujours, naturellement et sans effort, des sentiments et des résolutions en harmonie avec les circonstances.

Je l'ai dit, elle n'a point connu sa mère, et néanmoins peu de personnes en ce monde ont eu plus présente au cœur, durant toute la vie, l'image de leur mère : de sorte que la mort, en la lui ravissant dès le berceau, n'a pu étouffer en elle la meilleure moitié du sentiment filial ; sa sensibilité se reprenait à tout ce qui pouvait lui servir d'aliment, et l'on ne saurait dire ce qu'elle porta d'amour et de dévouement du côté de ceux

[1] Educata itaque pudice ac sobrie, potiusque a te subdita parentibus, quam a parentibus tibi, ubi plenis annis nubilis facta est, tradita viro, etc. August. Lib. IX. Confess., c. IX, 19.

[2] Henri Évrard de Dreux, marquis de Brézé, baron de Berrye, pair et grand maître des cérémonies de France, chevalier des ordres du roi, etc., né en 1766, mort en 1829.

Digitized by Google

dans lesquels elle croyait trouver ou au moins deviner quelques linéaments, même lointains, d'une figure sitôt disparue.

Non moins vive et non moins éprouvée fut sa tendresse pour son père, type lui-même de la tendresse paternelle. Une pensée généreuse, mais téméraire, l'espoir de dominer par l'influence d'un grand commandement militaire les difficultés de la situation, et de les faire tourner au profit de la cause royale, l'avaient amené à accepter une position où il se trouva bientôt écarté du but, et lancé dans une route demeurée pour lui sans issue. Après les gages qu'il avait eu le malheur de donner, il ne lui resta que le triste succès de compliquer davantage les événements en compromettant plus gravement la France avec l'Europe par la prise de Mayence et par l'invasion que, sans ordres, il fit de l'Allemagne. Son fils, au jugement de tous, était un des hommes les plus distingués, les plus instruits et les plus aimables de son temps, capable en des jours meilleurs de mieux servir son pays qu'il ne le fit par des négociations plus habiles dans leur conduite qu'heureuses dans leur résultat. L'un et l'autre, immolés par la hache révolutionnaire, furent un nouvel exemple de l'ingratitude des révolutions et du danger qu'il y a de s'engager dans une voie d'où il n'est plus possible ensuite de sortir. Son impuissance à les sauver fut pour Madame de Brézé la douleur la plus cuisante de sa vie. Jamais elle n'oublia les brillantes et attachantes qualités de l'un et de l'autre. Et pourtant, malgré la vivacité de ses sentiments de fille et de sœur, par une rare fermeté d'esprit, elle ne demanda point à ses convictions de fléchir ni à ses principes de transiger en faveur de ses affections et de ses souvenirs. Ah! c'est que, dans le cœur des enfants de Dieu, la charité ne se heurte jamais à la vérité. Heureusement les infinies ressources de la miséricorde divine ont laissé place à l'estime, à l'amour, à l'espérance, à côté du dissentiment et du désaveu.

L'épouse, du moins, n'eut point à subir de semblables

Digitized by Google

déchirements. M. de Brézé fut un modèle de fidélité chevaleresque. Porteur des derniers ordres du roi de France à ses sujets, il sut se montrer jusqu'au bout le digne et fier *mainteneur* de la prérogative royale; et, quoi qu'aient pu dire de tardives forfanteries qui n'appartiendront point à l'histoire, le héraut de la monarchie expirante développa dans ce moment suprême plus de courage et de présence d'esprit que les tribuns ne montrèrent d'audace et d'insolence. Signalé à la vindicte publique par la rancune de la révolution, sa tête avait été demandée la première après la prise de la Bastille. Il n'en demeura pas moins constamment à son poste. A la suite du roi lors de sa rentrée à Paris le six octobre, il était encore à ses côtés pendant la douloureuse revue passée aux Tuileries le dix août, et n'en fut séparé que par les portes du Temple. Ce fut donc justice aux princes restaurés de rendre à ce généreux et désintéressé serviteur la charge héréditaire de ses aïeux. Les mémoires d'une femme illustre nous racontent avec quelle modestie et quelle loyauté il s'excusa de recevoir le premier une marque d'honneur que des services plus célèbres appelaient d'abord sur la poitrine de Louis de La Rochejaquelein[1]. D'autre part, le sénat français a payé tribut à la manière dont il s'acquitta de ses fonctions délicates. Les temps étaient changés, mais les prétentions ne l'étaient pas; il fallait accorder les exigences anciennes avec les positions récentes, les usages les plus reculés de la monarchie avec les susceptibilités du régime nouveau. C'est ce qu'il sut faire avec tant de soin, tant de sagesse, tant de bonheur et disons-le, tant de discernement et d'étude, que ses combinaisons obtinrent un suffrage unanime. Pour les choses de son emploi, comme pour celles de la vie privée, le marquis de Brézé trouvait à ses côtés un secours d'un prix infini. La femme qui lui avait été accordée par le bienfait de Dieu

[1] *Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein*, à la dernière page.

Digitized by Google

n'était pas seulement son aide ; sans quitter jamais le rôle de la soumission conjugale, elle contribua plus d'une fois à donner le branle à ses déterminations[1]. Plus habitué à l'étude de l'histoire et des destinées des nations, M. de Brézé, laissé à lui-même, se fût contenté peut-être d'apporter, sans croire beaucoup à leur efficacité finale, des services dont sa modestie lui dérobait l'importance. Sa femme, plus conduite par ses impressions et plus stimulée par ses désirs, lui fut souvent utile pour jeter un voile sur les préoccupations que lui inspirait l'avenir. Aux jours mauvais, mettant sous les verroux celui qui s'apprêtait à l'y conduire, elle avait sauvé sa tête par un acte de résolution surhumaine; aux jours de la prospérité, elle soutint son âme trop justement inclinée au découragement; et toujours, par sa bonté attentive, elle fut la joie de sa vie, malheureusement atteinte par un trépas inopiné.

Dire ce que furent les enfants, ce sera dire ce qu'avait été pour eux la mère, puisque l'arbre se fait surtout connaître par les fruits.

V. Je n'irai point troubler, dans un silence voisin de celui du cloître, la modestie d'une âme en qui notre société actuelle avait tant d'intérêt et de profit à admirer le brillant reflet, à interroger l'image renaissante de ces femmes célèbres qui ont fait le plus bel ornement de la première moitié du grand siècle. Mais si l'humilité a ses droits qu'il faut respecter, l'histoire aussi a les siens qu'il faut revendiquer.

Or, il appartient à l'histoire de nos fastes parlementaires, et il y occupe une place d'élite, cet éloquent Scipion de Brézé, orateur d'une distinction suprême, chez qui le talent et l'honnêteté avaient revêtu ce cachet d'élévation qui tient à égale distance toutes les bassesses et les félonies ; esprit ferme et conciliant, profondément monarchique et sincère.

[1] Huic mulier Dei beneficio concessa, non modo adjutrix, sed et dux et antesignana fuit,... cæteris in rebus, ut matrimonii leges ferunt, parere optimum esse judicans. S. Greg. Naz. Orat. funebr. in patrem, VIII.

Digitized by Google

ment libéral, ne sacrifiant rien des principes qui font le ciment des sociétés, mais adoucissant tout ce qui peut amener le heurt entre les hommes et le froissement des amours-propres ; homme des temps anciens et des temps nouveaux, et qui eût été l'un des anneaux vivants capables de renouer l'avenir au passé, si le présent avait su se rattacher à autre chose qu'au désordre. Les ressorts de sa vie s'usèrent promptement dans l'ardeur et l'agitation de ces luttes; mais ses paroles et ses exemples resteront, et il demeurera comme l'une des brillantes personnifications du courage civil et de l'indépendance oratoire en des jours de défaillance et de servilisme. Vengeur magnifique de notre Vendée, qui lui offrit un monument de sa reconnaissance, il plaida partout et toujours la cause de l'honneur français. « Pour la France, disait-il, l'honneur n'est pas seulement le premier des sentiments; c'est encore le premier des intérêts. Oui, en ce pays où l'honneur est l'idole de l'opinion, rien n'est possible, rien n'est durable qu'autant que le culte de l'honneur est maintenu. Chez nous, tout est perdu quand l'honneur est entamé ; rien n'est perdu quand l'honneur est intact. »

Madame de Brézé, justement fière des triomphes de ce fils, ainsi que des suffrages flatteurs qu'un autre avait obtenus dans la double carrière de la diplomatie et des armes, vit coup sur coup ses joies de mère se changer en d'immenses tristesses. La même année qui la priva de son fils aîné lui avait enlevé un gendre d'un commerce aussi sûr qu'agreable et facile; et à la perte de son second fils vint se surajouter celle d'une belle-fille, ange de douceur, esprit charmant, dont la conversation également fine et solide avait conservé un inexprimable attrait malgré l'épreuve de longues souffrances. A la sensibilité la plus profonde, Madame de Brézé joignit la virilité résignée des anciens patriarches, et elle ne murmura point contre le Seigneur. « Si nous avons « reçu les biens de la main du Très-Haut, pourquoi n'en rece-

Digitized by Google

« vrions-nous pas aussi les maux ?[1] » D'ailleurs, tout ne lui fut pas ravi. Sous le toit de la famille, un petit-fils avait hérité des tendres sollicitudes de l'oncle et du père dont il tenait la place; et une autre belle-fille, mère aussi essentielle et parfaite qu'elle l'avait été elle-même, multipliait ses soins autour d'elle avec le plus affectueux dévouement. Le vœu exprimé par l'Église dans la solennité de ses noces a été littéralement exaucé pour Madame de Brézé : elle a vu les enfants de ses enfants, les fils de ses fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération; et son cœur a pu s'assurer que les descendants resteraient dignes des aïeux.

Mais, par-dessus tout, le bien qu'elle avait reçu de Dieu et que Dieu lui laissa, ce bien qui a été sa dernière force et la douce jouissance de ses dernières années,... m'est-il permis de le nommer ici, Monseigneur ?... « O femme vraiment forte, disait saint Grégoire à sa mère, tu as porté avec une énergie et une résignation sans exemple la perte de tes fils qui, dans un âge florissant, semblaient destinés encore à une longue et brillante carrière. Endure avec patience la dissolution d'un corps déjà fatigué de la vie, mais en qui la vigueur de l'âme a maintenu l'intégrité des sens[2]. Craindrais-tu de n'avoir personne pour prendre soin de toi : *At deest qui tui curam gerat* ? Quoi donc ! Oublies-tu celui qui te parle en ce moment, cet Isaac dont tu as pu redouter le sacrifice, et qui t'est laissé pour te tenir lieu de tous les autres[3] ? Ce que tu recevras de lui sera bien peu de chose : il te conduira par la main, il t'entourera de ses attentions *Parva illa ab eo pete, nempe ut te manu ducat, tibique servi.t*

[1] Job., II, 10.

[2] Filiorum amissionem, qui, florentes adhuc ætate, longiorem vitam acturi videbantur, fortissime ac sapientissime tulisti ; age, senilis etiam corporis, jam vivendo defatigati, depositionem feras, etiamsi animi vigor integerrimos ipsi sensus servaverit. S. Greg. Nax. Orat., XVIII, XLIII.

[3] Ubinam ergo hic tuus Isaac, quem tibi ille, omnium instar, reliquit ? *Ib.*

Digitized by Google

Ce que tu lui rendras en échange sera bien plus considérable : tes maternelles bénédictions, tes conseils, tes prières, la liberté de son temps et de sa vie par l'exemption des préoccupations domestiques » : *majora repende, hoc est, maternam benedictionem, orationes, atque illius ævi libertatem*[1].

VI. Le développement de ces paroles, M. F., ce serait tout le récit des dix années que Madame de Brézé a passées dans la maison épiscopale de son fils. Elle y a trouvé non-seulement des bras pour la guider, des yeux pour suppléer aux siens, des services toujours empressés, des hommages toujours vrais et sentis; elle y a trouvé en outre, dans des contacts mille fois bénis, dans des échanges de pensées, profitables à tous, un sentiment plus doux de la bonté de Dieu, un heureux épanouissement de l'âme, une piété plus dilatée et plus confiante. Puis, en recueillant cela pour elle-même, que n'apportait-elle pas de charme, de dignité et de fruit dans cette demeure sacerdotale ? Ses prières y etaient une source de bénédictions surnaturelles, qui se mêlaient à ses maternelles bénédictions. Remarquablement instruite des choses de la foi et de l'Église, ainsi que nous l'avons dit déjà, et douée de cet intellect chrétien qui ajoute un si grand perfectionnement aux aptitudes naturelles, elle suivait avec intérêt les conversations religieuses les plus élevées; et plus d'une fois sa parole vive et précise vint éclairer la discussion d'une lumière inattendue. Un jour qu'Augustin, encore néophyte, s'entretenait avec quelques amis, en présence de sa mère Monique, de diverses questions de haute philosophie[2], celle-ci ayant jeté son mot dans l'entretien : « Mère, s'écria le fils avec un aimable sourire et en faisant un geste d'admiration, mère, vous êtes au cœur de la question, et vous avez atteint au sommet de la philosophie » : *Cui arridens atque gestiens : Ipsam prorsus, mater, arcem philosophiæ tenuisti*[3]. Et comme

[1] S. Greg. Nazianz., *loc. cit.*— [2] S. Aug., L. de Beata vita, 6. Edit. Gaume, T. I, p. 501. — [3] *Ibid.*, 10, p. 504.

Digitized by Google

Augustin donnait lecture d'un passage de Cicéron qui développait la pensée même que venait d'émettre Monique, celle-ci, savourant chacun des mots du philosophe, s'exclamait avec tant de satisfaction et d'intelligence, que les assistants, oubliant son sexe, se persuadaient avoir au milieu d'eux quelque grand homme : *in quibus verbis illa sic exclamabat ut, obliti penitus sexus ejus, magnum aliquem virum considere nobiscum crederemus*[1]. Cette scène, nous pouvons l'assurer avec connaissance de cause, se renouvela plus d'une fois sous le toit sacré de Moulins. Du reste, respectueuse envers celui dont elle aimait à dire, en empruntant les paroles de la comtesse de Sales, qu'il était à la fois son fils et son père, Madame de Brézé ne se souvenait de son autorité que pour parler le langage le plus élevé de la magnanimité chrétienne. Autrefois, lorsque ce fils allait entrer dans le monde, et avant qu'elle connût ses projets pour l'état ecclésiastique, elle lui avait parlé en ces termes : « Mon fils, avec la piété que Dieu vous a donnée, j'espère que vous échapperez aux dangers dont vous allez être entouré. L'un des plus grands, pour les hommes de votre condition, est celui d'être entraîné en des rencontres où l'honneur du monde s'impose avec toute sa violence. Il se peut faire que vous trouviez cet écueil sur votre route. Mais sachez que ce que le monde appelle déshonneur ne doit être compté pour rien en comparaison de ce qui est un crime devant Dieu. Un cœur comme le vôtre saura trouver, pour concilier le devoir religieux avec les exigences mondaines, des inspirations qui feront taire le monde lui-même. Mais si, par un excès d'injustice dont il a quelquefois donné des preuves, il ne se rendait pas aux marques de votre courage, ayez confiance en votre mère ; je ne vous abandonnerai point, et j'irai partout avec vous partager l'apparence de votre humiliation devant les hommes,

[1] *Ibid.*, 10, p. 504.

Digitized by Google

et la dignité de votre paix devant Dieu. » Or, environ deux années avant sa mort, alors que ce même fils était évêque, Madame de Brézé, attentive à l'état des esprits et à la marche des événements, surtout en ce qui concernait l'Église, s'exprimait ainsi : « Mon fils, les évêques peuvent avoir de grands devoirs à remplir; ils ne sont pas à l'abri des persécutions et de l'exil. Plus jeune, je n'aurais pas fait difficulté de vous accompagner; aujourd'hui mon âge ne me le permettrait pas. Mais il ne faut pas que cette difficulté vous arrête ni que vous teniez à moi : je serai la première à vous encourager à remplir votre devoir jusqu'au bout. » Mes Frères, ne croit-on pas entendre la mère des Machabées, ou quelqu'une de ces femmes héroïques qui se sont appelées Félicité, Julitte, Symphorose? Dieu se contenta de son sacrifice; et, en lui laissant la consolation de vivre près de son fils, il lui laissa celle de lui être utile jusqu'à la fin, puisqu'elle a pu jusqu'à la fin le décharger de tous les soins ordinaires de la vie, augmentés de ce qu'y ajoutent les bienséances de l'hospitalité d'un évêque : *Majora repende, hoc est, maternam benedictionem, orationes, atque illius ævi libertatem.*

Car, un des côtés par lesquels elle ressembla à la femme forte de l'Écriture, c'est que, dans tous les temps, elle sut gouverner sa maison, administrer sa fortune, conduire ses affaires, avec un ordre et une présence d'esprit dont il est difficile de se faire une idée, avec une attention exacte, persévérante, infatigable, qui ne lui laissait rien perdre de vue, mais en même temps avec un art admirable pour pour ne rien outrer et demeurer toujours dans la juste mesure bienséante à son rang. Par là elle a pu, non-seulement conserver et accroître la fortune de ses enfants, satisfaire dans les habitudes de sa maison le goût qu'elle avait pour la représentation et la magnificence, selon les proportions nécessaires ou convenables à l'état où Dieu l'avait placée, mais encore entreprendre les œuvres charitable

Digitized by Google

les plus multipliées, et faire des actes de générosité dont s'effraieraient les plus grandes fortunes.

VII. Madame de Brézé, en effet, ne concentra jamais ni ses affections, ni ses bienfaits dans le cercle de la famille. J'ai dit que la haute idée qu'elle avait de son sang et de son rang était pour elle le principe d'une foi plus haute et plus magnanime ; c'était, au même titre, le motif d'une charité incessante. Elle appréciait sa condition comme une charge et comme une sorte de ministère public dont elle était investie. Qui dit noblesse, dit dévouement et sacrifice. De quelque nom qu'il se glorifie, celui-là n'est plus qu'un simple particulier qui se renferme en lui-même et dans les intérêts domestiques. Vous êtes de race antique, de condition généreuse et libérale ; vous me le prouvez en exhibant les titres poudreux de vos généalogies : c'est bien ; mais vous n'aurez fait qu'amasser des monuments contre vous-même, si vous ne m'exhibez en même temps, dans vos habitudes et dans vos actes, le témoignage vivant de votre libéralité et de votre générosité. Madame de Brézé portait ses preuves avec elle, et le plus fier démocrate ne les eût point contestées. Par l'élévation et l'étendue de son cœur, par sa pente à répandre autour d'elle les biens descendus de plus haut, elle rappelait ces réservoirs qui ne reçoivent que pour donner, et dont la richesse particulière forme la source la plus assurée de l'abondance de tous. Guidée par la foi en même temps que par la bonté, elle redoublait sa charité là où les âmes lui semblaient en souffrance autant que les corps. De pauvres jeunes filles à soustraire à la tentation du désordre, d'autres à arracher après qu'elles y étaient tombées, des lits à multiplier dans les familles nombreuses pour que la division des sexes y fût au moins sauvegardée : voilà des nécessités qu'on ne proposait jamais vainement à son cœur; et, quoiqu'on la trompât parfois par des misères feintes ou peu dignes de

Digitized by Google

secours, il était plus aisé d'abuser de ses bienfaits que de les décourager. Ses aumônes de tout genre et sous toutes les formes étaient immenses; et, ce qui est plus rare, elles étaient délicates. Dans des temps où les vicissitudes des choses ont fait déchoir tant de familles de la première fleur de leur condition, il se rencontre de ces infortunes qu'on ne doit point entreprendre de soulager, si l'on n'est résolu à le faire avec une largeur et par des procédés qui excèdent la ligne commune. Cet illustre évêque de l'Orient, dont j'ai plusieurs fois emprunté la parole, nous dit que sa mère estimait avec raison qu'en pareil cas, donner seulement le nécessaire, c'est délivrer un certificat d'indigence plutôt qu'offrir au malheur un allégement réel : *quibus quod necesse est duntaxat præbere, non calamitatis depulsionem, sed monumentum judicabat* ; mais que le véritable honneur et la plus douce consolation, c'est d'apporter à de telles souffrances une assistance très-libérale, très-secrète et très-continue[1]. Ainsi faisait Madame de Brézé. Aux jours prospères de sa vie, il eût manqué beaucoup à son cœur si elle n'avait fait partager à d'autres les avantages de sa position. Aussi ses parents, ses proches, ses amis pauvres ou ruinés par la révolution, furent-ils le constant objet de ses largesses, de ses sollicitudes et de ses démarches; si bien que, pour le soin de leurs intérêts, elle mit souvent sa propre famille hors des calculs de l'ambition la plus permise. Chez elle, les épreuves des autres, et la joie d'y venir en aide, passaient avant tout le reste, et le surplus de satisfactions que son rang lui apportait ne venait qu'à la suite.

[1] **Solas insuper has tutas atque ab omni subreptione immunes opes ducebat, nimirum Dec et pauperibus opes effundere, ac præsertim consanguineis qui fortunis suis, tanquam flore quodam, excidissent ; quibus quod necesse esset duntaxat præbere, non calamitatis depulsionem, sed monumentum judicabat; liberalius autem et prolixius eos juvare, id demum firmi honoris ac perfectissimi solatii esse.** *Ibid.*, VIII.

Digitized by Google

VIII. Mais la plus haute, la plus royale infortune des temps modernes, est celle de l'Épouse de Jésus-Christ. Madame de Brézé a beaucoup aimé et elle a beaucoup servi l'Église. En lui montrant de plus près qu'à une autre les besoins et les souffrances de la religion, la providence l'a mise à même de porter de ce côté les inspirations généreuses de son âme. Nous l'avons dit : elle n'a jamais connu sa mère selon la nature ; mais combien elle s'en est dédommagée du côté de sa mère selon la grâce, et avec quelle piété filiale elle s'est retournée, surtout en ces derniers temps, du côté de la sainte Église romaine ! Qui donc a plus vivement compati, a plus largement subvenu qu'elle aux angoisses, aux nécessités du vicaire de Jésus-Christ ? Si le diocèse de Moulins a eu l'honneur de se distinguer entre plusieurs autres par ses libéralités, c'est que la mère de son pontife y mettait à elle seule la plus ample part. Du reste, Monseigneur, votre famille spirituelle était vraiment devenue sa famille ; vous lui avez appliqué avec justice ce que l'évêque d'Hippone a dit de Monique : « Elle était la servante des serviteurs du Christ ». En enregistrant les dons et les legs de cette noble femme, le nécrologe de votre cathédrale reproduirait une des pages les plus touchantes de nos anciens obituaires. Toutes les parties de votre diocèse ont ressenti ses bienfaits. Jamais sa générosité n'était invoquée en vain, et souvent cette générosité prévenait la demande et même le désir. C'est ce que tous peuvent attester ici.

Madame de Brézé, nous le savons, prenait au sérieux les devoirs de la propriété, et elle ne perdait jamais de vue le lien qui les enchaîne aux devoirs de la charité et de la religion. Aucune de ces femmes justement renommées qui ont illustré la société française du dix-septième siècle, n'a été plus attentive qu'elle à procurer dans ses terres l'avancement du règne de Dieu et le bien spirituel et temporel des populations. J'ajoute qu'elle a eu plus d'un mérite

Digitized by Google

sur ses devancières. Le bienfait alors pouvait s'imposer; aujourd'hui il est tenu de se faire accepter. Elle y mettait de l'insinuation et de l'autorité; elle savait condescendre sans déroger ; et, ne reculant jamais devant les correspondances les plus multipliées et les plus circonstanciées, ni devant les explications les plus précises, par des clauses sagement conçues, par des conditions habilement stipulées, elle réussissait à rendre sa bienfaisance plus féconde en amenant les administrations communales ou publiques à s'y associer. Elle développait dans ces occasions, et pour la conduite des moindres affaires, des qualités qui eussent suffi aux négociations les plus importantes. En cela comme en tout le reste, on peut dire que les aptitudes de Madame de Brézé ont toujours débordé le cadre de sa vie. C'est grâce à son concours que le ministère pastoral, hérissé de tant d'épines et frappé d'une si douloureuse stérilité en ces contrées, a été facilité, a été adouci à plusieurs de mes bien-aimés coopérateurs. Moi aussi, ô Seigneur Jésus, je puis donc m'en faire garant, et je dois vous en bénir : Oui, la noble défunte à qui je rends hommage en ce moment, « a été la servante de vos serviteurs; aussi tous ceux d'entre eux de qui elle était connue, vous louaient, vous glorifiaient, vous chérissaient en elle, parce qu'ils sentaient votre présence dans son cœur, attestée par les fruits de sa sainte vie[1] ».

IX. Le monde lui-même lui a dû beaucoup. J'ai trop longtemps parlé déjà, et je ne puis dire comme je le voudrais ce que Madame de Brézé a été pour la société par les dispositions d'esprit et de cœur qu'elle y apportait. « Mes petits-enfants, « disait saint Jean, n'aimez pas le monde, ni les choses qui « sont dans le monde[2]. » Et pourtant, dans un sens très-vrai,

[1] Erat etiam serva servorum tuorum. Quiquis eorum noverat eam, multum in ea laudabat et honorabat et diligebat te ; quia sentiebat præsentiam tuam in corde ejus, sanctæ conversationis fructibus testibus. Confess., Lib. IX, c. IX, 22. — Joann. II,15.

Digitized by Google

cette illustre chrétienne a aimé le monde et les choses qui sont dans le monde ; elle a aimé ce qu'on peut appeler le train ordinaire du monde, la vie du monde. Oui, mais il faut ajouter qu'elle a su remplir avec une égale perfection ses devoirs de femme chrétienne et de femme du monde, usant du monde sans en abuser, usant du monde et ne s'usant point au contact du monde; poursuivant toujours un but utile à travers les futilités des visites et des conversations prescrites par la bienséance, et ne goûtant jamais le plaisir que sous l'enveloppe du devoir ; faisant plier toutes les exigences mondaines devant la loi de Dieu et le commandement de l'Église ; s'abstenant des usages dangereux du monde, à ce point que, durant toute sa carrière de femme du grand monde, elle n'a jamais foulé le seuil d'un théâtre, ni subi une toilette inconvenante, et qu'elle a toujours été un modèle de retenue comme d'indulgence et de discrétion. Or, quand on se reporte à ce qu'était cette société française du dix-huitième siècle au sein de laquelle Madame de Brézé a vécu, quand on songe aux séductions de tout genre qu'elle y trouvait et qu'elle y portait avec elle, on ne peut préconiser assez haut une religion si solide et si éclairée, une vertu si ferme et si aimable. Non, le monde ne saurait assez apprécier de pareils exemples, puisqu'ils sont faits pour le réconcilier avec lui-même, en lui montrant quels fruits peuvent encore sortir de son sein. Ces types malheureusement trop rares sont l'honneur et le trésor de la société : le moins que la société leur doive, c'est de s'en souvenir et de les admirer. La religion rend donc service au monde et à la société quand, par la bouche de ses ministres, elle conserve et transmet aux générations à venir ces exemplaires parfaits, dont elles devront tâcher de se rapprocher si elles ne savent pas les reproduire.

X. Finissons. Il est écrit que le sentier des justes va toujours croissant, et s'éclairant d'une lumière plus haute et plus

Digitized by Google

pure[1]. C'est le témoignage que rendent à Madame de Brézé ceux qui ont vu s'achever le cours de sa longue vie. La vieillesse n'a été pour elle que la maturité de ses grandes qualités, sans lui en avoir enlevé aucune. Seulement ses derniers soleils les doraient, pour ainsi dire, et, en conservant leur éclat, leur donnaient une saveur qui fut pour elle et pour ceux qui l'entouraient la récompense dont elle était digne et que Dieu lui avait réservée. Sa charité surtout paraissait se précipiter d'autant plus qu'elle s'approchait davantage de l'océan où elle allait s'abîmer. Comprenant que le monde n'avait plus aucune exigence à lui imposer, après avoir passé sa vie dans l'abondance des objets qui étaient à son usage personnel, elle se réduisit à ce dont il ne lui était pas permis de se passer. Malgré de premières atteintes du mal qui avaient fortement ébranlé cette organisation puissante, elle a poursuivi, jusqu'au dernier jour, sa tâche quotidienne avec la même exactitude d'esprit, avec la même application aux moindres détails des choses, avec la même vigueur de volonté. Elle avait retenu des habitudes de la cour, celle de ne jamais interrompre que dans les cas extrêmes la trame ordinaire de la vie, et de la reprendre, dès le premier moment de liberté, au point où elle avait été laissée. Rien n'est imposant comme cette régularité solennelle, et en quelque sorte princière, où la mort elle-même est attendue de pied ferme, à son jour et à son heure, sans que son approche ait presque marqué de dérangement. Supérieure à ses propres infirmités, on peut dire que Madame de Brézé a vécu tout entière, qu'elle a pensé à tout, qu'elle a veillé à tout jusqu'à la venue du Seigneur. Dans les ténèbres même de la dernière agonie, son œil déjà ouvert aux clartés de la vie future, ne perdait pas de vue le besoin de ceux qui l'aidaient à sortir de la nuit présente;

[1] Prov., IV, 18.

Digitized by Google

l'assistance des servantes de Dieu lui ayant été doublée, elle pensa à doubler leur subsistance [1].

Vous me permettrez, Monseigneur, de citer une lettre intime où vous racontez les derniers instants de cette femme forte.

« A la proposition de faire appeler son confesseur, ma mère comprit qu'il était opportun de ne pas se borner à cette précaution et s'empressa de demander les sacrements. Près d'une heure fut employée à la revue de sa conscience; près d'une autre heure à s'entretenir avec celui qui voulait bien en prendre soin ; et pendant que tout se préparait dans la maison pour y recevoir la visite de Notre-Seigneur avec le respect dû à la Majesté suprême, elle tint à en donner extérieurement une dernière marque par des apprêts de toilette et par l'attitude où elle voulut qu'on la maintînt. L'administration terminée, après quelques minutes de recueillement, elle demeura seule de nouveau avec son confesseur, et comme il se retirait en lui annonçant son retour pour le lendemain : Je vous remercie, mon Père, lui dit-elle, mais demain vous ne me retrouverez plus; je pars et je pars en paix. Ayant ensuite donné quelques ordres, elle prit entre ses mains son crucifix qu'elle y garda trois heures. La crainte de Dieu est la seule que ma mère ait jamais connue; dans nulle circonstance je n'ai pu surprendre en elle l'impression d'aucune autre. Mais celle-ci était si profonde que j'en redoutais un grand trouble pour ses dernières heures si Dieu lui faisait la grâce de garder sa pleine connaissance au moment d'aborder son jugement. Béni soit-il d'avoir récompensé alors cette préoccupation constante de sa justice par la vue unique de sa miséricorde . »

[1] Et de nocte surrexit, deditque prædam domesticis suis et cibaria ancillis suis. Prov., XXXI, 15.

Digitized by Google

Les dernières paroles de Madame de Dreux-Brézé furent pour son fils, ses derniers élans pour son Dieu, son dernier baiser pour la croix. « Bienheureux le serviteur que son maître, lorsqu'il viendra, trouvera ainsi éveillé et agissant : en vérité, je vous le dis, il le constituera sur tous ses biens ». *Beatus ille servus quem, cum venerit Dominus ejus, invenerit vigilantem : Amen, dico vobis, super omnia bona sua constituet eum* [1].

« Et maintenant, ô Seigneur, nous sommes cependant encore émus par la considération des dangers que court toute âme qui meurt en Adam. Il est vrai que celle-ci, justifiée en Jésus-Christ, a vécu dans les liens de la chair de manière à glorifier votre nom par sa foi et par ses œuvres ; mais toutefois, je n'oserais dire que, depuis que vous l'eûtes régénérée par son baptême, il ne lui est échappé aucune faute. Malheur à la vie la plus exemplaire, si vous la scrutez dans l'absence de la miséricorde [2]... Seigneur, votre servante a souvent pratiqué la miséricorde, et, de grand cœur, fait remise de toute dette à ses débiteurs. Remettez-lui donc les siennes, si elle en a contracté quelques-unes envers vous, et n'entrez pas avec elle en jugement [3]. Qu'elle repose en paix avec l'homme qui fut son unique mari, avec ceux de ses enfants et petits-enfants qui l'ont précédée dans la tombe. Inspirez enfin, Seigneur, inspirez à vos serviteurs, nos frères dans le sacerdoce, les admirateurs de sa vie et de sa vertu, inspirez-leur comme à moi de se souvenir d'elle à votre autel, afin que les prières de plusieurs lui obtiennent plus promptement et plus abondamment la grâce unique qu'elle demandait à sa dernière heure [4] ». Ainsi soit-il.

[1] Matth., XXIV, 46, 47. — [2] Confess. Lib. IX, c. XIII, 34. — [3] *Ibid.*, 35. — [4] *Id.*, 37.

Digitized by Google

XXX

LETTRE CIRCULAIRE

A MESSIEURS LES SUPÉRIEURS DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ÉTABLIES DANS LE DIOCÈSE, A L'OCCASION D'UNE RÉCLAMATION DE LA SOCIÉTÉ PHARMACEUTIQUE.

Poitiers, le 25 octobre 1861.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

La société pharmaceutique de la Vienne nous a fait l'honneur de nous adresser, à la date du 22 de ce mois, une lettre dont nous croyons devoir vous donner connaissance.

Nous n'ignorons pas dans quelles vues de religion et d'humanité plusieurs établissements religieux de notre diocèse ont été mis à même d'épargner aux malades indigents et éloignés des centres, des dépenses qui sont souvent au-dessus de leurs ressources. Il existe même, dans quelques actes de fondation approuvés par le gouvernement, des allocations qui ont pour objet formel les distributions gratuites de remèdes.

D'autre part, diverses considérations exprimées dans la lettre de MM. les membres du conseil pharmaceutique ont leur valeur réelle, et sont fondées sur des raisons d'ordre et de justice.

Veuillez donc, Monsieur le supérieur, veiller à ce que les dispositions de la loi qui régit cette matière soient observées exactement : de telle sorte que l'exercice de la charité, retenu dans la mesure où il sera jugé possible, ne puisse pas être accusé de porter préjudice à des droits respectables, et ne devienne pas, pour les maisons religieuses dont vous avez la direction, l'occasion d'un désagrément qu'il importe de leur éviter, surtout dans les circonstances actuelles.

Recevez, etc.

Digitized by Google

XXXI

LETTRE

A M. LE MINISTRE DES CULTES,

A L'OCCASION DE LA CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

CONCERNANT

LES ASSOCIATIONS CHRÉTIENNES DE CHARITÉ.

Poitiers, 11 novembre 1861.

MONSIEUR LE MINISTRE,

I. Si j'ai différé jusqu'ici à vous exprimer ma douleur, à propos de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur concernant les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Votre Excellence pense bien que ce n'est point par indifférence pour un acte administratif qui constitue, à mes yeux, l'une des plus cruelles défaites de la liberté civile et religieuse en France, et l'un des plus marquants triomphes de la révolution sur le grand parti de l'ordre. L'effroi de tous les hommes religieux ou simplement conservateurs, les applaudissements frénétiques des ennemis de Dieu, du pouvoir et de la société, m'ont paru la réponse la plus péremptoire à ce manifeste. Plusieurs de mes vénérables collègues dans l'épiscopat ont fait arriver leurs doléances et leurs repré-

Digitized by Google

sentations au gouvernement de l'empereur. Je me joins à eux, et j'adhère à leur langage mêlé de respect et d'une juste liberté. En particulier, je souscris aux considérations et remontrances contenues dans la belle lettre de Monseigneur de Nîmes, et je ne puis en aucune façon me ranger au jugement que vous avez prononcé dans le *Moniteur* d'hier sur cet écrit, qui restera l'un des plus beaux monuments de notre histoire religieuse contemporaine[1]. Si Votre Excellence avait eu le loisir d'étudier comme nous les mémoires de l'ancien clergé de France et les procès-verbaux de ses assemblées, elle saurait qu'en beaucoup d'occasions nos pères ont écrit et parlé comme vient de le faire l'éminent successeur de Fléchier. A part quelques nuances de style et de formes qu'expliquent assez les différences des conditions et des mœurs introduites par le régime moderne, la protestation de Monseigneur Plantier en faveur des associations religieuses se place avec avantage à côté des réclamations publiques et des lettres privées que *le pieux, savant et patriotique clergé de l'Église gallicane* adressa au roi lors de la suppression d'un institut célèbre. Permettez-moi de le dire, Monsieur le ministre, ce qui est *nouveau*, ce qui est insolite, ce qui est, *en plusieurs points, profondément regrettable*, c'est le ton de la réprimande publique insérée par vous au journal officiel que je reçois ce matin. Votre Excellence ne se consolera pas, pour la dignité du gouvernement impérial dont elle est un des appuis et une des lumières, que le plus violent et le plus impie des organes de la révolution puisse s'écrier triomphalement ce soir, après avoir cité chacune de vos expressions : « Nous n'avions pas dit autre chose ![2] » C'est malheureusement vrai : il avait dit tout cela !

[1] *Voir* la lettre de M. le ministre des cultes à Mgr l'évêque de Nîmes, *Moniteur universel* du 10 novembre 1861.

[2] *Le Siècle*, 11 novembre.

Digitized by Google

Je n'insisterais pas davantage sur une question désormais épuisée, Monsieur le ministre, si un incident particulier ne me créait le devoir personnel d'ajouter quelques observations.

II. En effet, mon diocèse, cette fois encore, a eu le privilége d'être mis en cause. On dirait que l'irréligion ne sait pas entrer en campagne sans prendre notre territoire pour son champ de manœuvres, et qu'il en est de l'Église de Poitiers comme de l'ancienne cité sainte, hors de laquelle il ne se pouvait pas qu'un prophète périt : *Quia non capit prophetam perire extra Jersusalem*[1].

Jamais, depuis les rois de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, le nom de la petite ville de Lusignan n'avait fait bruit dans le monde comme en ces derniers jours. Elle a pu se croire reportée à ses anciennes destinées royales. Un journal qui a la prétention d'être sérieux, ne disait-il pas que *l'attention de Paris et des provinces était partagée entre la rencontre des souverains à Compiègne et la réunion de Lusignan* !!!

Un autre journal, la *Presse*, ne s'est-il pas montré jaloux d'enrichir la cité de *Mellusine* de nouveaux titres de gloire à ajouter aux anciens ? Grâce au savoir topographique de cette feuille, l'humble chef-lieu de canton de la Vienne, ainsi qu'un autre bourg voisin de *la petite ville de Loudun, que le bûcher d'Urbain Grandier a rendue si célèbre,* se sont vus transformés, avec tout le pays environnant, en *un des foyers les plus ardents de l'insurrection vendéenne.*

Le fait est que l'inoffensive réunion des membres de quelques conférences rurales dans les murs de Lusignan, par les proportions et le caractère qu'on a inventé de lui attribuer, est devenue, aux yeux de la France et de l'étranger la cause déterminante de la grande mesure prise par M. de Persigny contre les associations religieuses.

Or, Monsieur le ministre, si cet acte politique doit être

[1] Luc., XIII, 33.

Digitized by Google

apprécié d'après l'événement qui a précédé son apparition, et que la presse de toute nuance a continué de signaler comme sa cause occasionnelle, il faut dire qu'il ne s'est jamais produit d'incrimination plus gratuite et d'iniquité plus criante.

La protestation si forte et si calme de mon vénérable ami, Monseigneur l'évêque d'Angoulême[1], ainsi que les lettres irréfutables du maire[2] et du curé de Lusignan[3], n'ont rien laissé subsister de cet échafaudage de mensonges.

Je regrette amèrement que le pouvoir, en la personne de plusieurs de ses agents, doive porter sa part de solidarité dans cette expédition aussi malhonnête que malheureuse. Tous les documents de cette affaire seront un jour publiés, et il sera rendu à chacun selon ses œuvres.

En attendant, je constate qu'attaqué dans l'exercice d'un ministère sacré, accusé de *fureur* et d'*aberration* à propos d'un langage qui lui était calomnieusement imputé, dénoncé hautement comme coupable d'une excitation politique et d'une manœuvre séditieuse dont l'ombre même et l'apparence n'existaient pas, un haut dignitaire de l'Église de France a été laissé en proie à ses grossiers insulteurs, et que le gouvernement comme le ministère public, si chatouilleux lorsque les fonctionnaires de l'ordre civil ou judiciaire sont en cause, ne sont intervenus par aucune répression ni par aucun désaveu. Je constate que la réunion pieuse de Lusignan, et l'évêque si docte et si modéré qui la présidait, ont pu être outragés en des termes qui n'étaient pas seulement *acerbes*, mais criminels, et que pas une voix officielle ne s'est élevée pour contester à l'impiété le droit de *signaler* cette réunion et ce pontife *à la haine et au mépris public*. Il est cruel de le dire, le ministre chargé de porter assistance aux

[1] *Voir* le journal *le Monde*, 18 octobre.
[2] *Ibid.*, 8 octobre. — [3] *Ibid.*, 12 octobre.

Digitized by Google

intérêts religieux du pays, réservait cette marque de sa protection aux loges maçonniques contre les censures de l'évêque de Nîmes, reproduites des bulles pontificales qui ont condamné les sociétés secrètes.

Je constate pareillement que le journal qui a le premier soulevé cette affaire, obligé par des sommations légales de publier enfin dans ses colonnes les lettres de ceux contre lesquels il avait audacieusement menti, n'a cessé d'invoquer son impunité comme démonstration manifeste de sa véracité, et de se réfugier derrière le suffrage des principales autorités du département, et derrière la sanction positive que l'acte de M. de Persigny avait donnée à sa dénonciation; qu'il a constamment établi qu'aux yeux de tout homme sensé et raisonnable, le pouvoir n'aurait pas pu saisir cette occasion de frapper la société de Saint-Vincent-de-Paul, s'il n'avait eu en main les preuves de la culpabilité de la réunion de Lusignan. En vérité, Monsieur le ministre, je ne connais rien de plus effrayant que cette entente, au moins apparente, du gouvernement et de la révolution; que cet aplomb avec lequel celle-ci affirme chaque jour qu'elle régit désormais le pouvoir, et gouverne le gouvernement; que cette complaisance qu'elle met à faire remarquer qu'il n'est pas une de ses thèses qui ne soit devenue, à un jour donné, une circulaire ministérielle, un projet de décret impérial, ou même une déclaration de guerre. Assurément, nous persisterons jusqu'à la fin à dire à la révolution que c'est là une vaine forfanterie, et qu'elle s'abuse sur sa puissance acquise. Mais pourquoi faut-il que des actes comme ceux dont il s'agit puissent lui permettre de croire et de faire croire à l'ascendant dont elle se targue?

III. Je n'aurais pas rendu toute mon impression, Monsieur le ministre, si je n'ajoutais encore un mot : le caractère de cette correspondance, qui n'aura point de publicité prochaine, et qui ne peut *exciter les passions du pays*, très-large-

Digitized by Google

ment excitées par ailleurs, m'autorise à tout dire, dès là que je le dis selon ma conviction consciencieuse et patriotique. Assurément la circulaire de votre collègue de l'intérieur est grave, très-grave, dans ce qu'elle a d'agressif contre les associations religieuses ; cependant, avec du temps et de la prudence, on conçoit que le pouvoir mieux avisé puisse réparer cette faute, et tranquilliser à peu près les esprits. Mais ce qui conservera une portée infiniment plus haute, c'est le caractère approbateur et laudatif de cette même circulaire à l'endroit de la maçonnerie. Jamais, même dans les jours les plus troublés, aucun gouvernement constitué n'avait délivré un semblable certificat aux sociétés secrètes. Pour moi, après avoir lu certaines expressions de la lettre du ministre de l'empereur, j'ai laissé tomber la feuille de mes mains; et de même que M. Thiers disait, il y a dix ans, à pareille époque : « L'empire est fait », je me suis écrié avec épouvante : « Est-ce que la révolution n'est point faite? » Puissé je me tromper dans mes appréhensions ! Puissent ceux qui me paraissent s'être faits les esclaves de la révolution, n'en être pas désormais les acteurs, et n'en pas devenir ensuite les victimes !

C'est dans la plus grande sincérité de mon âme que je forme ce vœu. Car, malgré des accusations souvent répétées, je demeure dans l'Église un de ceux qui croient le plus fortement que la stabilité des pouvoirs humains importe beaucoup à la religion et à la société, et que la nation la plus vigoureusement constituée ne peut résister à des chocs continus et à des ébranlements sans fin.

Agréez, etc.

Digitized by Google

XXXII

HOMÉLIE

PRONONCÉE A LA MESSE PONTIFICALE

DU XIIe ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXV NOVEMBRE MDCCCLXI.)

Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum.

Je vous avertis de rallumer en vous la grâce de Dieu que vous avez reçue par l'imposition de mes mains.

(II TIMOTH., I, 6.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE,
ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Timothée avait reçu l'onction sacrée des mains de saint Paul lui-même, assisté des autres évêques de la province. Les consécrateurs avaient obéi à une inspiration d'en haut; ce n'étaient pas seulement les suffrages des fidèles, les pressentiments et les désirs des saints, c'étaient des révélations célestes, des indications prophétiques qui avaient déterminé cette ordination épiscopale. Saint Paul le répète à diverses fois, et il prend de là le texte de ses exhortations à son fils spirituel. « Ce que je vous recommande, lui dit-il « dès le début de sa première épître, c'est que vous justifiiez

Digitized by Google

« les oracles qui ont signalé votre avénement à l'épiscopat, « et que vous combattiez, comme un brave guerrier, dans « la milice où Jésus-Christ vous a engagé : *Hoc præceptum « commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in te pro- : phetias, ut milites in illis bonam militiam*[1]. Ne négligez pas, « lui dit-il plus loin dans la même épître, ne négligez pas « la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée, confor- « mément à une révélation prophétique, par l'imposition « des mains épiscopales » : *Noli negligere gratiam Dei quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam cum impositione manuum presbyterii*[2]. Enfin, dans le texte que j'ai emprunté au premier chapitre de l'épître deuxième, le saint docteur réitère la même recommandation : « Je vous avertis de ral- « lumer en vous la grâce de Dieu que vous avez reçue par « l'imposition de mes mains » : *Admoneo te ut ressuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum.*

Timothée, homme vraiment apostolique et d'une sainteté éminente, avait-il besoin d'être prémuni contre le refroidissement de sa première ferveur? L'âge, l'amour du repos, le relâchement naturel à la fragilité humaine ont-ils pu affaiblir dans ce grand cœur, par intervalles du moins, l'incendie sacré qu'y avaient allumé les mains de Paul et la grâce de Dieu? Est-ce au ralentissement de sa vertu personnelle, ou plutôt, comme le veulent les interprètes sacrés, aux langueurs du clergé et des fidèles qui composaient son Église d'Éphèse, langueurs dont le pasteur est toujours responsable et solidaire devant Dieu, qu'il faut attribuer les monitions adressées plus tard à ce même Timothée, au second chapitre de l'Apocalypse[3]? Je l'ignore; mais l'une ou l'autre hypothèse démontre la sagesse des avertissements qu'il avait reçus de Paul.

[1] I Timoth., I, 18. — [2] *Ibid.*, IV, 14.
[3] Cornel. a Lapid. in epist. ad Timoth., et in Apocalyps.

Digitized by Google

« Ecrivez à l'ange de l'Église d'Ephèse: Voici ce que dit « celui qui tient les sept étoiles dans sa main, et qui marche « au milieu des sept chandeliers d'or. Je sais quelles sont « vos œuvres, votre travail et votre patience, et que vous ne « pouvez souffrir les méchants : *Scio opera tua et laborem « et patientiam tuam, et quia non potes sustinere malos;* « qu'ayant éprouvé ceux qui se disent apôtres et qui ne « le sont point, vous les avez trouvés menteurs : *et ten- « tasti eos qui se dicunt apostolos et non sunt, et invenisti « eos mendaces.* Je sais que vous avez rencontré la per- « sécution, et que vous l'avez endurée pour mon nom « sans défaillir : *et patientiam habes, et sustinuisti propter « nomen meum, et non defecisti.* Vous avez ceci de bon « que vous haïssez les actions des Nicolaïtes, comme je les « hais moi-même : *Sed et hoc habes quia odisti facta Nicolaï- « tarum, quæ et ego odi.* Mais j'ai contre vous, que vous « vous êtes relâché de votre première charité : *Sed habeo « adversum te quod charitatem tuam primam reliquisti.* Sou- « venez-vous donc du point d'où vous êtes déchu; et, avec « un cœur repentant, reprenez vos premières œuvres : *Me- « mor esto itaque unde excideris, et prima opera fac.* Que celui « qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux Églises: « A celui qui sera victorieux, je donnerai à manger du fruit « de l'arbre de vie qui est au milieu du paradis de mon « Dieu » : *Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Eccle- siis: Vincenti dabo edere de ligno vitæ quod est in paradiso Dei mei*[1].

Timothée entendit ce que l'Esprit lui disait à lui-même et à son Église; il se souvint des anciennes exhortations de Paul; il raviva en lui-même et autour de lui la flamme des premières années de son apostolat; il ressuscita dans son cœur et dans le cœur de ses frères la grâce puissante de son

[1] Apocal., II, 1-7.

Digitized by Google

ordination; il réalisa les espérances prophétiques données au peuple chrétien; il combattit fidèlement le bon combat, il y demeura vainqueur; et le rémunérateur céleste, le prince des pasteurs lui donna à manger du fruit de l'arbre de vie dans le paradis de son Dieu.

II. Mes vénérables Frères et mes bien-aimés Fils, ah! bien plus sûrement que Timothée, celui qui vous parle a besoin d'être rappelé à la première grâce, à la première ferveur de son ordination épiscopale. C'est avec grande raison et grande sagesse que les prescriptions ecclésiastiques nous commandent la célébration périodique de cet anniversaire sacré, et nous reportent ainsi aux premières impressions de l'Esprit-Saint dans notre âme d'évêque. Aucune révélation d'en haut, aucun signe prophétique n'avait désigné notre tête à cette onction du chrême qui confère l'apogée de l'ordre et la plénitude du sacerdoce. Toutefois, les intrigues humaines furent étrangères à notre promotion précoce et inattendue, et les vues les plus rassurantes dirigèrent le choix dont nous fûmes l'objet. Mais, hélas! notre épiscopat a-t-il donné ce que les serviteurs de Dieu en voulaient pressentir? Avons-nous eu souci de l'exhortation comme des exemples du vaillant pontife qui nous consacra et nous inthronisa sur la chaire sacrée? Lui aussi, il nous a adressé des instructions paternelles qui peuvent se résumer dans la parole de Paul: *Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in te prophetias, ut milites bonam militiam*: Ma recommandation, ô mon fils, c'est que vous répondiez aux espérances que les amis de l'Église ont conçues, aux pronostics qu'ils ont tirés des années de votre sacerdoce, et que vous combattiez vaillamment le bon combat dans la milice où Jésus-Christ vous a enrôlé. Mais ce n'est pas tout de combattre au dehors avec ardeur: il y a une lutte intime à soutenir, une guerre contre soi-même, contre la tiédeur, contre la mollesse, le relâchement. Pour soutenir cette lutte,

Digitized by Google

pour faire cette guerre, il faut entretenir en soi la première chaleur sacramentelle de l'imposition des mains, la plénitude de la grâce divine de l'ordination. Ah! et qui donc peut se flatter d'être demeuré toujours à ce bienheureux degré de température intérieure et de vie spirituelle? Entendez-vous la voix de l'Esprit qui crie :

Ecrivez à l'ange, ce qui veut dire à l'évêque, de cette Église qui, comme celle d'Ephèse, a obtenu une glorieuse prééminence entre beaucoup d'autres : « Voici ce que dit celui qui « tient les sept étoiles dans sa main, et qui marche parmi les « sept chandeliers d'or ». Les étoiles, vous le savez, dans le style apocalyptique, ce sont les Églises; et les chandeliers d'or, ce sont les évêques. Celui qui tient les sept étoiles, c'est-à-dire toutes les Églises du monde dans sa main, c'est le prêtre souverain, Jésus-Christ; et c'est lui aussi qui marche entre les sept chandeliers d'or, étant toujours présent au milieu du cortége des pasteurs visibles de l'Église.

Donc, ô évêque, ô ange de l'Église d'Éphèse, voici ce qui t'est dit : « Je sais tes œuvres, ton travail, ta patience, et que tu ne peux supporter les méchants; je sais que tu as fait passer dans ton creuset, afin de les éprouver, ceux qui se disent les messies, les régénérateurs, les sauveurs, et qui ne le sont pas : tu les as trouvés menteurs, et tu les as dénoncés comme tels au monde entier; je sais que tu as rencontré la persécution, que tu l'as endurée à cause de mon nom, que tu n'as pas été abattu ni découragé, que tu n'as pas défailli ; je sais que tu as cela pour toi, que mes haines sont tes haines, comme mes amours sont tes amours : tu détestes les actions des Nicolaïtes, c'est-à-dire des impies et des perturbateurs de mon Église, et je les déteste plus que personne. Mais j'ai contre toi que tu t'es ralenti de ta première charité, que tu as ouvert les portes de ton âme à la tiédeur, à la lassitude spirituelle, et que tes imperfections, tes négligences, par une contagion inévitable,

Digitized by Google

ont produit les négligences et les imperfections de ceux dont tu es responsable comme de toi-même, de ceux auxquels je ne puis adresser aucun reproche qu'il ne tombe sur toi : *Sed habeo adversum te quod charitatem tuam primam reliquisti.*

Eh bien, oui, mes vénérables Frères et mes chers Fils en Jésus-Christ, il ne m'en coûte point d'avouer que ces réprimandes, adressées autrefois à l'ange de l'Église d'Éphèse, tombent beaucoup plus justement sur le fragile pasteur qui régit l'Église de Poitiers. Priez donc celui qui tient dans sa main les sept étoiles, c'est-à-dire toutes les Églises, et qui marche entre les sept chandeliers d'or, afin que l'Église d'Hilaire resplendisse d'un nouvel éclat dans cette main radieuse, et que le chandelier qu'il y a allumé ne soit pas tout à fait indigne de ses regards. Priez, en un mot, comme je vais prier moi-même, afin que la célébration de ce douzième anniversaire ravive en moi la grâce de Dieu qui m'a été conférée à pareil jour par la main des pontifes.

III. Le nombre douzième, disent les auteurs mystiques, est le nombre de la vertu pleine et consommée : *Plenæ consummatæque virtutis est duodenarius numerus.* L'Écriture et la tradition sont si riches, si prolixes sur ce chiffre duodénaire, que je ne veux pas même effleurer ce sujet[1]. Ce que je sais, c'est que cette douzième année de mon épiscopat qui vient de s'écouler, n'a point eu cette vertu pleine et consommée. Et pourtant, à divers titres, elle restera comme une des années importantes de mon ministère parmi vous.

La gravité des circonstances nous a engagé dans des luttes auxquelles nous étions loin de nous croire destiné. Le monde s'en est étonné. Le monde ne connaît pas les devoirs qui nous sont imposés : « Il ne faut pas, dit saint Hilaire, que l'humilité sacerdotale soit dépourvue d'énergie

[1] S. Aug., Enar. in Ps. LXXXVI, 4. Édit. Gaume, T. IV, p. 1315, 1316, etc.

Digitized by Google

et de constance : *Non oportet humilitatem carere constantia* ; et, parmi cette humble dépendance, cette soumission, cette servitude que nous devons à tous, aux plus petits, à plus forte raison aux puissants d'ici-bas, il faut néanmoins que nous retenions une sainte liberté : *et libertas Dei, in ea quam omnibus debemus servitute, retinenda est* ; afin que nous, et les intérêts que nous représentons, nous ne soyons pas renversés au premier choc des puissants : *ne ad potentium impetus terreamur*, et que nous ne cédions pas aux caprices des hommes malveillants envers l'Église : *ne ad malevolorum arbitria cedamus*[1]. C'est ce que saint Basile pratiquait, et ce qu'il disait si bien au préfet impérial : « Dans toutes les autres choses, ô préfet, nous sommes d'humeur douce et de composition facile : *Nam cæteris in rebus, o præfecte, mansueti et placidi sumus* ; nous nous laissons personnellement traiter comme les derniers et les plus abjects ; nous endurons ce que les moindres citoyens ne voudraient pas endurer, la loi divine nous le prescrivant ainsi : *atque omnium abjectissimi, quemadmodum hoc nobis lege præscriptum est.* Et alors, nous ne redressons pas la tête, je ne dis pas seulement contre un si grand empereur, mais contre le plus obscur et le plus vulgaire de nos semblables : *ac, non dicam adversus tantum imperatorem, sed ne adversus plebeium quidem quemquam et infimi ordinis hominem, supercilium attollimus.* Mais, dès que Dieu nous paraît en cause, dès qu'il est en péril : *Verum ubi Deus nobis periclitatur ac proponitur* ; alors nous ne voyons plus que lui, et aucune considération ne peut plus nous arrêter : *tum demum, alia omnia pro nihilo putantes, ipsum solum intuemur.* C'est pourquoi, injurie, menace, fais tout ce que tu voudras, use à ton aise de ton pouvoir : *Proinde contumeliis nos affice, comminare, fac quidquid collibuerit, potestate tua fruere* ; tu

[1] S. Hilar., in Ps. XIV. 12

Digitized by Google

ne nous vaincras point, et tu ne feras pas que nous donnions notre assentiment à des doctrines impies » : *Nequaquam nos profecto vinces, nec efficies ut impiæ doctrinæ assentiamur*[1].

On le dit, Messieurs, et je veux bien le répéter : Les temps sont graves, les conjonctures sont difficiles. Eh bien voici ce que disait saint Grégoire de Nazianze à un évêque qui prenait possession de sa charge en des jours mauvais[2] : « O mon frère, c'est à travers de grands obstacles que vous montez sur le trône de votre dignité. Que cela ne vous étonne point. Rien de grand n'est exempt de difficulté et d'épreuve. Il est dans l'ordre que, si les choses de peu s'acquièrent facilement, celles de grande valeur coûtent beaucoup plus cher. Vous avez entendu Paul nous dire qu'il faut passer par beaucoup de tribulations pour entrer au royaume des cieux. Vous direz un jour vous-même : Nous sommes passés par le feu et par l'eau avant d'arriver au rafraîchissement. O merveille divine ! Le deuil s'appesantit sur vous le soir, mais le matin vous retrouvez la joie. Laissez donc, laissez ceux qui vous font la guerre, répéter à satiété leurs pauvretés, leurs misères, leurs inepties : *Sine eos, qui bella gerunt, nugari atque ineptire* ; laissez-les crier et clabauder à leur aise; laissez-les se pâmer, la bouche ouverte comme celle d'une meute qui aboie en l'air et qui voit sa proie lui échapper : *atque diducto rictu hiare, tanquam canes frustra oblatrantes.* Ne leur faisons pas même l'honneur de nous apercevoir de leurs vexations : *Nos autem, ne bello vexemur.* Poursuivons notre ministère de docteurs et de pasteurs des peuples. Enseignons-les à adorer Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit, Dieu en trois personnes, dans une seule gloire, dans une seule splendeur. Courons à

[1] *Ap.* S. Greg. Naz., Orat. XLIII, in laudem Basil., L. Éd. Migne, T. II, p. 562.

[2] Orat. XIII, in consecratione Eulalii, Doarensium episcopi, IV. *Ibid.*, T. I, p. 851 et seq.

Digitized by Google

la recherche de ce qui est perdu ; fortifions ce qui est faible ; conservons ce qui est saint. Par l'imposition des mains de nos chefs, de nos devanciers et de nos modèles, nous avons reçu une armure au moyen de laquelle nous pourrons éteindre les traits enflammés du démon, et présenter au Seigneur un peuple choisi, une nation sainte, un sacerdoce royal : en Jésus-Christ Notre-Seigneur, à qui soit honneur et gloire dans les siècles des siècles[1]. » Amen.

[1] Quod si per tentationes et impedimenta throni hæreditatem consequeris, non est cur tibi hoc mirum videri debeat. Nulla res magna probationis et anxietatis est expers. Natura enim ita comparatum est, ut res humiles et abjectæ facili negotio parentur, res autem sublimes et excelsæ nonnisi summo studio et difficultate. Audisti Paulum dicentem : *Oporter nos per multas tribulationes intrare in regnum cœlorum* (Act. XIV, 2). Dixit ipse quoque : *Transivimus per ignem et aquam, et eduxisti nos in refrigerium* (Psal. LXV, 12). O insigne miraculum : *Ad vesperam demoratus es fletus, et ad matutinum lætitia* (Psal. XXIX, 6). Sine eos, qui bella gerunt nugari atque ineptire, ac diducto rictu hiare, ut canes frustra oblatrantes nos autem ne bello vexemur. Doce adorare Deum Patrem, Deum Filium Deum Spiritum Sanctum, in tribus personis, in una gloria et splendore Quod periit, exquire : quod infirmum est, corrobora : quod firmum est serva (Ezech., XXXIV, 4).... Perfectiorem armaturam a majoribus ducibus accipies, per quam poteris ignita diaboli tela exstinguere (Ephes., VI, 16), ac sistere Domino plebem peculiarem, gentem sanctam, regale sacerdotium (I Petr., II, 9), in Christo Jesu Domino nostro, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen. S. Greg. Naz., *loc. cit.*

Digitized by Google

XXXIII

ALLOCUTION

PRONONCÉE

DANS LA CONFÉRENCE ECCLÉSIASTIQUE SUPÉRIEURE DE LA VILLE ÉPISCOPALE.

AU SUJET D'UN SERVICE FUNÈBRE

CÉLÉBRÉ PRÉCÉDEMMENT DANS L'ÉGLISE DE SAINTE RADEGONDE.

(DÉCEMBRE MDCCCLXI.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. J'ai attendu patiemment la reprise de vos conférences d'hiver pour vous dire quelques mots d'un événement auquel mon nom a contribué à donner une sorte de célébrité durant le mois qui vient de s'achever. Je n'éprouvais aucun *besoin* de prévenir le jour de cette réunion. C'eût été peine perdue de vouloir dominer le bruit qu'on était résolu de faire autour de cet incident. Le Sage recommande de ne pas se roidir contre le choc d'un fleuve, et de ne pas s'épuiser dans une vaine résistance contre des courants irrésistibles[1]. Au fait, il n'est pas moins philosophique que chrétien de regarder tranquillement couler à ses pieds les torrents d'injures, et de laisser passer par-dessus sa tête les avalanches

[1] *Ne coneris contra ictum fluvii.* Eccli., IV, 32.

Digitized by Google

de moqueries ; surtout il est de bon exemple, de la part des hommes du sanctuaire, de ne pas se montrer trop émus de ce qui concerne leur propre personnalité. Aux ministres de Jésus-Christ, aux défenseurs des droits de Dieu et de l'Église, une avanie est toujours salutaire à endurer. Le grand apôtre nous a recommandé de ne pas nous défendre nous-mêmes, mais de céder au temps et de faire place à la colère[1].

Aujourd'hui, Messieurs, que tout ce bruit est un peu tombé ; aujourd'hui que les derniers échos de ce long charivari, qui fera honneur au talent de ses organisateurs et de ses exécutants, commencent à s'assoupir ; au risque de les réveiller peut-être, il me sera permis d'examiner froidement avec vous la méprise qui a donné lieu à tout ce fracas, et de voir si l'honneur et la véracité de notre ministère y sont engagés pour quelque chose : car c'est là toute la question. Et comme nous avons ce bénéfice, nous autres héritiers d'une lignée sacerdotale de dix-huit siècles, de posséder presque toujours un rempart pour le présent dans l'histoire du passé, arrêtons-nous d'abord à un épisode du quatrième siècle.

Dans la collection complète des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, on voit figurer un certain discours vingt-cinquième, intitulé : *In laudem philosophi Heronis* : « Éloge du philosophe Héron ». Ce Héron, plus connu sous le nom de Maxime le Cynique, était Égyptien d'origine, philosophe de profession. Il s'était présenté chez le saint évêque, à Constantinople, et s'était donné pour un persécuté de la philosophie païenne, pour un défenseur du dogme de la Trinité. Les âmes droites ne croient pas aisément à la fraude. Maxime avait été accueilli avec une faveur excessive ; et l'illustre orateur, dans l'entraînement de sa bonne foi, avait

[1] Non vosmetipsos defendentes, carissimi, sed date locum iræ. Rom., XII, 19.

Digitized by Google

prononcé à la louange de son hôte une très-longue harangue qui est demeurée célèbre. Or, cet étranger si bien traité ne tarda pas à être démasqué et à se démasquer lui-même. Sa vie passée était loin d'être sans reproche ; ses actes postérieurs eurent un retentissement déplorable. Il faut le dire pourtant à la décharge des puissants adversaires du pontife, naguère engagé dans des luttes très-vives : ils ne donnèrent point la main aux passions subalternes qui entreprirent d'exploiter contre lui l'imposture et l'infamie de son triste client. Il y eut parmi les foules une agitation irréfléchie, il circula des rumeurs de quelques jours. Le grand docteur les dissipa sans peine par des observations pleines de calme et de justesse ; et la multitude, revenue de sa première impression, ne montra que plus de sympathie à son pasteur, dont l'erreur, ou si l'on veut le tort, avait procédé de sa loyauté, de son zèle et de sa bienveillance[1]. Plus tard, soit par les allusions transparentes qui percent dans deux de ses discours, soit par les piquants récits que contiennent ses poésies, le pontife jeta de nouveaux jours sur toute cette affaire. J'aurai lieu de lui emprunter quelques citations Ses appréciations des hommes et des choses sont assaisonnées de ce sel attique qu'il savait répandre partout à pleines mains.

[1] Ut exulceratos plebis animos orationis medicamento leniret, ita eos affatus est : « Nolite, o viri, mihi patri vestro succensere... Neque enim fraudem non prævidisse, crimini dari debet : hoc enim solius Dei est... Magnum quiddam mihi erat Maximus a Græcorum superstitione ad baptismum accedens ; amplum ac præclarum videbatur, homo virtuti studens, etiamsi in postremis vitæ suæ prioris hypocrisim luculenter ostenderit. Sed nostrum non est hæc explorare. Non enim in hominum cogitationes penetramus, nec futuros eventus perspectos habemus, nisi sapientissimo Dei consilio atque munere id nobis tribuatur, etc. » Hac oratione, multitudinis ira sedata atque repressa est, majorque benevolentia pontifici adjuncta. Vita S. Greg. Naz., auctore Gregorio presbytero, ap. Migne, Patrolog., T. XXXV, p. 283.

Digitized by Google

Mais je crois lire, Messieurs, une objection sur vos lèvres. Ce début, me dites-vous, contient un déploiement d'érudition bien pompeux pour la circonstance ; l'analogie historique qui vient d'être alléguée n'a pas d'application proportionnée avec le cas présent. Vous avez raison, Messieurs ; la déception que nous avons subie n'est point comparable à celle dont le vénérable administrateur de Byzance fut le jouet. De quoi s'agit-il en effet ?

II. Le pontife romain, dépouillé d'une partie de ses États et menacé de perdre le reste, s'était adressé au dévouement des cœurs généreux ; par ses ordres, un général français avait organisé un bataillon de volontaires catholiques. Nos contrées de l'Ouest, toujours semblables à elles-mêmes, furent des premières et des plus ardentes à répondre à cet appel du chef universel de l'Église. A l'heure où s'effectuaient des départs nombreux et presque quotidiens, un jeune ouvrier breton, récemment arrivé à Poitiers, sollicita la faveur d'être admis dans les cadres de l'armée pontificale. Après plusieurs renseignements demandés et en partie obtenus, les hommes honorables qui prêtaient leur concours à cette expédition, lui procurèrent les moyens de se rendre à Rome. Au moment de quitter notre ville, il nous fut présenté comme tous les autres, et nous lui donnâmes notre bénédiction. Nous ne l'avons jamais vu que cette fois, et durant deux minutes environ. Or, plus d'un mois après le glorieux désastre de Castelfidardo, tandis que nous étions absent pour la célébration du sixième anniversaire séculaire de la dédicace de la cathédrale de Chartres, les journaux de Paris, reproduisant ceux du Poitou et de la Bretagne, annoncèrent la mort du jeune soldat breton, dont ils publiaient une lettre empreinte des plus beaux sentiments. Nous ne pouvions être indifférent à ce fait. Rentré dans notre ville épiscopale, à la fin d'octobre, nous y trouvâmes la persuasion universelle que ce jeune homme avait succombé. Nous

Digitized by Google

nous fîmes représenter la lettre qui avait excité une juste admiration ; nous constatâmes de nos yeux l'exactitude du texte qui avait été publié. De si nobles accents, émanés d'un enfant du peuple, méritaient de n'être pas méconnus. Nous avions payé, dans notre cathédrale, un hommage public à la mémoire des illustres victimes du guet-apens du dix-huit septembre ; on commençait à s'étonner autour de nous que l'humble ouvrier demeurât plus longtemps négligé. Obéissant à l'élan de notre cœur autant qu'à la pression de l'opinion, nous assistâmes au service religieux célébré pour le repos de son âme dans l'église de la paroisse qu'il avait habitée, et nous prononçâmes une courte allocution avant la conclusion de l'office. Tout le contenu de notre discours trouve son explication naturelle dans la teneur de la lettre dont il était le commentaire.

Cependant, dès le surlendemain, nous apprîmes que le jeune soldat n'avait pas péri. Notre allocution, reproduite par le journal de la localité, n'avait reçu qu'une publicité très-restreinte ; des mesures prises aussitôt empêchèrent qu'elle ne fût insérée dans les journaux de la capitale. Les organes du parti hostile à la cause pontificale s'amusèrent un moment de cette aventure ; le public s'en montra peu ému. De pareilles erreurs sont assez ordinaires à la suite des guerres. Le *Moniteur* lui-même, à l'occasion de la mort d'un des grands dignitaires du second empire, vint nous couvrir de sa protection. Dans l'article nécrologique consacré au comte Tascher de la Pagerie, la feuille officielle racontait qu'en mil huit cent douze, sur l'ordre du prince Eugène, ce jeune officier français faisait rendre les honneurs funèbres au général comte d'Ornano, et que, par une bizarrerie digne de remarque, quarante-neuf ans plus tard, ce même général comte d'Ornano, gouverneur des Invalides, tenait un des coins du poêle à la cérémonie des obsèques du comte de Tascher[1].

[1] *Moniteur universel*, 11 mars 1861, p. 355.

Digitized by Google

Mais voici qu'après un an écoulé l'affaire reprit de plus grandes proportions. L'enrôlé breton n'était doué ni de la franchise ni de la bravoure proverbiales de sa province, et il faisait tristement exception aux magnifiques dévouements qui venaient d'éclore une fois de plus sur la noble terre de Bretagne. L'infortuné n'était pas digne de l'intérêt qu'on lui avait montré. Les renseignements parvenus de divers points procédaient de personnes trompées elles-mêmes, et la réserve gardée ailleurs avait une signification dont on ne s'était pas rendu compte [1]. La cause pontificale ne s'accommodant point d'un pareil défenseur, il ne tarda pas à être licencié par ses chefs militaires. De retour en France, il se livra au vagabondage. L'arrêt rendu à Laval dans l'audience dirigée par M. le président Gasté, a eu un retentissement qui me dispense de tous détails. Il ne me sied pas d'ailleurs d'aggraver la flétrissure justement infligée au condamné; j'aimerais mieux avoir le droit de l'atténuer en démentant plusieurs des incriminations ignobles dont il a été gratuitement chargé.

III. Incontestablement, Messieurs, c'est le droit et c'est le devoir des tribunaux du pays de faire justice de tous les délits qui tombent sous le coup de leur autorité répressive. L'Église sait trop à quel point l'honneur des magistratures séculières importe à l'ordre et au bien des sociétés, pour chercher jamais à infirmer le respect dû non-seulement à la chose jugée, mais même à la marche de l'instruction et aux divers procédés du ministère public. En cela, elle montre plus de déférence pour les jugements humains qu'elle n'en exige pour ses propres jugements. La théologie admet, en effet, que les actes doctrinaux les plus solennels de l'Église ensei-

[1] Nous regrettons que la publicité n'ait pu être accordée à la lettre de M. de Coursac, qui établit les précautions prises par lui et par ses honorables amis, sur la foi de qui nous avons agi.

Digitized by Google

gnante, s'ils s'imposent à l'intelligence et à la foi des chrétiens en ce qui est de la décision finale qu'ils émettent, demeurent encore du domaine de la controverse en ce qui est des préliminaires et des considérants de la définition. On le conçoit : la suprême magistrature de l'ordre surnaturel peut impunément, pour ce qui la concerne, être tolérante et libérale; forte de son infaillibilité quant à l'essence des choses, elle livre sans péril à un examen convenable et respectueux tout ce qui n'est pas l'objet de ce privilége. Les magistratures terrestres, moins sûres d'elles-mêmes, ont besoin d'être plus exigeantes et plus protégées. Voilà pourquoi le sacerdoce catholique, qui est et qui sera jusqu'à la fin le corps le plus conservateur et le plus anti-révolutionnaire, pousse jusqu'à l'extrême ses ménagements pratiques envers les juridictions civiles. Il ne fait jamais écho aux accusations diverses trop facilement élevées contre elles ; il ne consent point à faire rejaillir les torts individuels sur la considération du corps entier, ni à transformer les erreurs de faits en erreurs de principes. S'il arrive que ses prérogatives soient atteintes par des usurpations manifestes ; que sa juridiction divine soit violée par les empiétements arbitraires du for séculier ; que ses ministres soient mulctés par des tribunaux dont ils ne sont pas même légalement justiciables, et devant lesquels ils n'ont pas été et n'ont pas pu être appelés à se défendre : alors la hiérarchie ecclésiastique sait encore attendre et se taire ; ou si, pour arrêter la prescription contre ses immunités légitimes, elle fait acte conservatoire de ses droits, c'est par des réclamations discrètement formulées en temps et lieu, par des protestations authentiques dont le mode a été régulièrement déterminé, enfin par le maintien des peines ou des réserves canoniques qui, en certains cas, atteignent de droit, du moins dans le for intérieur et devant Dieu, les auteurs de ces excès.

Ces considérations générales ont une portée qui ne vous

Digitized by Google

échappe pas, Messieurs, encore bien qu'elles nous fassent sortir du cadre particulier de cette allocution. Elles se lien à d'autres devoirs très-graves que notre charge nous a fait une loi d'accomplir.

Dans la procédure dont il s'agit en ce moment, les enquêtes, le réquisitoire, les interrogatoires, tout l'appareil et la mise en scène ont pris une importance et reçu une publicité tout à fait inusitées ; le concours des plus hauts fonctionnaires du pays, la présence des correspondants et des sténographes des journaux les plus renommés, indiquaient une affaire qui allait être élevée à une hauteur exceptionnelle. En effet, la cause du prévenu allait se grossir de la cause du bataillon pontifical dont il avait fait partie, et de celle de la personne épiscopale qui l'avait loué...

Sans blâmer aucune des paroles proférées dans cette audience, il me sera permis de faire mon choix et d'en louer préférablement quelques-unes. M. le procureur impérial a dit : *Je suis bien loin de reprocher à ceux que l'on trompait ainsi leur facilité, et de vouloir rire de leur zèle. C'est en définitive la mission et l'honneur des prêtres de croire au bien, et de n'apercevoir le mal que sous la forme de l'amendement et du repentir.* Langage d'or et tout à fait conforme à celui des Pères de l'Église. « Personne, observe saint Grégoire de Nazianze, à propos de son éloge du philosophe Héron, personne n'est autorisé à nous tourner à crime de n'avoir pas deviné ou prévenu la fraude, car cela n'appartient qu'à Dieu. Il est vrai, cet homme qui feignait la vertu a mis en lumière par sa conduite postérieure l'hypocrisie de sa vie précédente ; mais il ne nous était pas possible, à nous, d'explorer ce passé [1]. »

« Nous n'avons pas à notre disposition les moyens dont usent les magistratures civiles pour sonder les plis et replis

[1] Vita S. Greg. Naz. auct. Greg. presbyt., *loc. cit.*

Digitized by Google

de la vie d'un homme, et nous avons encore moins le temps, le goût et la fonction d'entreprendre ces investigations, dont nous acceptons les résultats pour ce qu'ils valent [4], résolus que nous sommes à ne pas scruter les rapports de la police et les portefeuilles des procureurs et des présidents [5]..... Cet individu, me dira-t-on, vous l'estimiez hier digne des plus grands éloges? C'est vrai, j'ai été trompé par l'apparence et par les paroles. Rien n'est plus crédule qu'un évêque; personne n'ajoute plus aisément foi à la piété, véritable ou apparente. O vice estimable! Il est si beau de croire les gens tels qu'on les désire [6]!... Qu'aurait-il fallu que je fisse, ô mes graves censeurs? En réalité, ce personnage était un pauvre sujet; à mes yeux, c'était le héros d'une cause

[4] Is cum multas percurrisset, ut audimus,
Vias perversas (quæ autem et quales sint alii investigent
Non enim mihi omnia inquirere vacat :
Sed tamen multis magistratuum libris consignatæ sunt), etc...
.... At nunquam continget mihi ut ea proferam, etc.

Greg. Naz. Carm., L. II, sect. I, vers. 773-776, 951, etc.

[5] Grassatus iste per vias malas multas,
Ut fama jactat (quæret has quisquis volet,
Nam cuncta nobis non vacat perquirere :
Libris feruntur præsidum multis tamen)
Hac urbe tandem considet, etc.

Ibid., Metrica versio.

[6] Quid igitur! num tu hunc heri
Maximis dignum æstimabas præconiis!
Sic enim forte occurret aliquis ex his qui ista norunt,
Ac meam facilitatem vituperant.....
Species decepit me apparentis
Facie et verbis fidei.
Fideli enim viro nihil magis credulum
Quem pietas facile commovet
Seu vera, seu apparens. O probum vitium!
Quod enim optat, hoc quisque credit.

Ibid., vers. 954-967.

Digitized by Google

sacrée. Si d'estimer bons ceux qui le paraissent et ne le sont pas est considéré comme un crime, j'avoue être coutumier de ce crime, au profit peut-être de ceux qui me le reprochent. Pour votre part, révérends juges, pardonnez-moi ce noble péché [1]. »

J'ai cité avec complaisance, Messieurs, cette belle tirade d'un si grand évêque et d'un si grand homme; elle apporte une nouvelle autorité à la maxime énoncée par M. le procureur impérial Crépon : *C'est en définitive la mission et l'honneur des prêtres de croire au bien, et de n'apercevoir le mal que sous la forme de l'amendement et du repentir.*

IV. Cette observation honore d'autant plus celui qui l'a faite, que le rôle des magistratures civiles est bien différent de celui du sacerdoce. Il est de leur devoir d'accueillir la suspicion, la prévention, de s'attacher à découvrir le mal, à le poursuivre, à le réprimer, à le punir; l'amendement même et le repentir ne peuvent les désarmer, car l'exercice de la justice leur est seul dévolu, et le droit de grâce est réservé au souverain. Et comme, dans l'accomplissement de ce ministère de vindicte publique, elles ont la conscience et l'expérience de leur faillibilité, on comprend le sentiment d'indulgence avec lequel il leur convient de s'exprimer concernant nos erreurs, qui n'ont point la portée et les conséquences des leurs. Prier pour un mort qui se trouve être vivant, louer comme digne un indigne, ce sont des méprises regrettables sans nul doute, et qu'il faut s'employer soi-

[1] Quid me oportuit facere ? dicite sapientissimi.....
Fidem finxit, quasi Dei causa passus ;
Erat verbero, at mihi in prælio victor.
Id si malum est, scio me multa sæpe
Ejusmodi peccasse. Ignoscatis certe
Mihi, judices, præclarum peccatum.

Ibid., vers. 968, 977-981.

Digitized by Google

gneusement à éviter. Toutefois, si des publicistes inhabiles à varier leur thème ont pu nous appliquer jusqu'à six fois, en moins d'un an, ce vers passablement connu :

Les gens que vous tuez se portent assez bien,

on sent combien la contre-partie de cette remarque pourrait devenir cruelle pour d'autres. C'est l'honneur de la législature moderne d'avoir reconnu que le système le plus perfectionné en matière de jugements, par cela seul qu'il sort de la main des hommes, n'est pas d'une perfection telle que l'erreur ne puisse s'y glisser. Voilà pourquoi, en même temps qu'elle multiplie autour de l'accusé les précautions et les garanties protectrices, elle a cependant été conduite à rouvrir la voie à la révision et à la réhabilitation, là du moins où il s'agit de grands criminels, et de peines notablement afflictives ou infamantes. Nous avons lu plus d'une fois avec émotion les sentences rendues en cette matière; nous avons admiré la mesure avec laquelle la justice humaine, en réparant autant que possible le tort irréparable causé à un innocent, s'émende elle-même et reconnaît le mal jugé, sans pourtant affaiblir le respect et la confiance dont elle a besoin dans l'intérêt général de l'humanité. On aime à rendre hommage à la sagesse pratique dont les cours suprêmes font preuve en ces occasions. Car; enfin, l'erreur particulière d'un tribunal, si terrible qu'elle soit dans ses suites, ne doit pas être convertie en un mal plus grand encore, et le but serait dépassé si la réparation faite à un individu tournait à la déconsidération d'une institution nécessaire. C'est pourquoi, en proclamant l'innocence du condamné, la magistrature ne se croit pas obligée d'instruire le procès de ceux de ses membres qui l'ont indûment poursuivi et condamné. Elle juge même de son droit et de son devoir, comme de sa dignité, de ne pas descendre jusqu'à l'excuse et à l'amende honorable; la conviction loyale de ceux des siens qui ont

Digitized by Google

erré les dispense de toute justification, et l'infirmité humaine leur est une suffisante excuse : *Errare enim humanum est.*

Que dirait-on d'un particulier ou d'un homme public qui, dans un cas semblable, reprendrait en sous-œuvre toute le procédure antérieure, exhumerait de l'oubli le réquisitoire chaleureux du ministère public, lui créerait une publicité retentissante qu'il n'avait pas reçue, et qui, « ne fût-ce que pour montrer à l'orateur qu'il a aperçu le prévenu sous un jour vraiment trop faux, et à quel point le portrait qu'il en a tracé est peu ressemblant », ferait ressortir toutes les expressions outrées de l'accusation, tous les traits excessifs du discours; le tout pour arriver magistralement à cette moralité : — qu'il est déplorable de voir comment, faute d'un peu de possession de soi-même, faute d'un peu de calme et de prudence, on assimile un innocent aux plus grands scélérats, et on le conduit au bagne et à l'échafaud; et comment, lorsqu'on a résolu de noircir et de faire condamner quelqu'un, on peut toujours y parvenir, — y parvenir si bien que, sans une révélation inattendue, cet homme innocent eût laissé à tout jamais un nom flétri et une famille déshonorée dans l'opinion des hommes?...

Encore une fois, que dirait-on de celui qui, sous une apparence de zèle et de justice, donnerait à une réhabilitation d'ailleurs nécessaire ce caractère agressif, et provoquerait dans la bouche des ennemis de l'ordre cette conclusion finale : — que la magistrature française est désormais frappée d'un discrédit absolu, et qu'il lui faudra un siècle de prudence pour se relever? —

Ne semble-t-il pas, Messieurs, que cet homme aurait cédé à une inspiration déplorable, et qu'à propos d'une erreur il se serait fait l'artisan d'un scandale? Heureusement pour l'ordre public, ces sortes d'excès ne se produisent point. Les corps judiciaires, justement chatouilleux quand il s'agit du

Digitized by Google

respect qui leur est dû dans l'exercice de leurs fonctions, ne toléreraient pas de pareils écarts.

Cela étant, je le répète, on comprend que, par ce sentiment de réciprocité qui porte à rendre à autrui ce qu'on exige pour soi-même, et peut-être par d'autres sentiments d'un ordre encore supérieur, les magistratures se montrent pleines d'équité et de courtoisie à l'endroit des surprises beaucoup plus inoffensives de notre ministère sacré, s'il lui arrive de s'égarer involontairement, non pas dans la condamnation, mais dans la louange et dans la prière. Je prends donc acte des paroles citées plus haut; et, sans examiner jusqu'à quel point l'ensemble de l'audience y a suffisamment correspondu, il m'est précieux de n'avoir à réfuter sommairement, dans le reste de cet entretien, que les déductions illogiques d'un journalisme qui serait le premier à s'étonner d'être pris au sérieux.

V. Le thème convenu de la presse qui a prêté le ministère de sa voix dans cette affaire, c'est que l'autorité morale de l'Église s'y trouve engagée. Voilà ce qui s'est dit et répété sur tous les tons.

Mais le plus simple bon sens fait justice de ce paradoxe. Jamais une erreur matérielle n'a eu cette portée dans l'esprit de qui que ce soit. S'il en était autrement, le discrédit de notre profession remonterait très-haut dans l'histoire, et se serait singulièrement aggravé dans la suite des âges. En effet, l'Église est bienveillante de sa nature; comme la charité dont elle est le porte-drapeau, « elle ne pense pas volontiers le mal » : *Caritas non cogitat malum*[1]. Là où elle aperçoit les dehors de la vertu, elle croit aisément à la réalité. De plus, elle sait que la louange est un puissant encouragement, qu'elle est même une leçon, et elle la décerne largement comme une incitation au bien. Depuis le

[1] I Corinth, XIII, 5.

Digitized by Google

quatrième siècle, l'énumération serait longue de tous les éloges prématurément déférés par le sacerdoce catholique à des hommes qui se sont trouvés n'en être dignes ni par leur passé, ni par leurs œuvres subséquentes. Que de fois les plus graves panégyristes des vivants ont dû *déchanter*, selon l'expression employée par les historiens à propos du cas de saint Grégoire de Nazianze, qui, il faut bien l'avouer, était un cas de récidive[1] ! Et cela n'entraînait ni contradiction, ni déconsidération. « Quoi d'étonnant, dit saint Jérôme à ce sujet, que l'orateur sacré ait successivement loué et blâmé le même homme, lorsque cet homme, de bon qu'il était, ou qu'il paraissait être, a été ensuite reconnu mauvais[2] ? »

Mais c'est à saint Augustin qu'il faut demander le mot propre sur cette matière, qu'il a traitée magistralement. « Comme nous ne pouvons pas, dit-il, descendre au fond de la conscience de nos semblables, et comme l'apparence et la renommée sont souvent menteuses, il faut du moins enlever à nos jugements erronés tout caractère pernicieux; et, pour cela, il faut nous former une conviction ferme et éclairée sur la valeur des choses qui sont la matière de nos éloges: de telle sorte que nous n'errions pas dans l'amour de la justice et de l'honnêteté, alors même que nous nous tromperions d'une façon contingente, en les supposant dans un sujet chez qui elles ne résideraient point. Porter un jugement faux sur la disposition intérieure des hommes, c'est une erreur fréquente et même familière dans le commerce de la vie; et bien qu'elle ait quelque chose d'humiliant, parce qu'elle tient à l'imperfection de notre âme unie à un corps mortel, c'est néanmoins une erreur vénielle et gra-

[1] Laudes ejus (Constantii imperatoris) recantavit. Monitum in Orat. IV, S. Greg. Naz. Édit. Migne, T. I, p. 531.—Monitum in Orat. XXV, *Ibid.*, p. 1198.

[2] Quasi non licuerit eumdem et laudare et vituperare pro tempore? S. Hieron. in S. Greg. Naz. De viris illustr. c. CXVII.

Digitized by Google

ciable; que dis-je? c'est une erreur inévitable et nécessaire[1]. »

« Toutes les conditions de sociabilité humaine seraient renversées si la défiance présidait tellement à nos relations, que nous dussions refuser l'estime et la louange aux signes extérieurs de la vertu, tant qu'une enquête sérieuse et décisive n'en aurait pas démontré la réalité. Il y a plus : en voulant éviter une faute éventuelle, nous commettrions journellement une injustice, puisque par la crainte d'estimer et de louer un sujet indigne, nous serions dans le cas de dénier souvent et longtemps à la vertu l'estime et la louange auxquelles elle a droit[2]. » Ainsi raisonne le savant théologien français Thomassin, développant le texte et la pensée de saint Augustin, dont il ne craint pas de faire l'application aux erreurs accidentelles qui auraient pu se glisser, à d'autres époques, jusque dans le culte local des saints, alors que ce culte était décrété par l'autorité des Églises particulières. Je voudrais pouvoir citer ce chapitre tout au long.

« La louange est fausse, dit encore le saint évêque d'Hippone, quand ceux qui la dispensent se trompent ou dans les choses ou dans les hommes qui en sont l'objet... Or, si un homme feint d'être juste, et que ceux qui le louent le croient

[1] Quia nonnunquam et historia et multo magis fama mentitur, pertinet ad nos ne perniciosa opinione fallamur, ut quia non possumus hominum indagare conscientiam, de ipsis rebus habeamus veram certamque sententiam; hoc est, ut si ille vel ille homo utrum sit impudicus pudicusve nescimus, oderimus tamen impudicitiam et pudicitiam diligamus;... ignoscaturque nobis quod de occultis hominum aliquando, imo assidue, non vera sentimus..., etc. Quando ergo non erratur in rebus, profecto si erratur in hominibus, venialis est humana tentatio. S. Aug., in Evang. Joannis Tractat. XC, 2 et seq.

[2] Patet igitur unius erroris declinandi errore præpostero, quantos in errores præceps iturus quis sit, et innoxii metu erroris, quam exitialium errorum foveas sit incursurus, etc. Thomassin. Theolog. dogmat., T. I, L. XI, c. XI, 12 et seq.

Digitized by Google

sincèrement juste, alors ils ne se trompent point quant à la chose, mais quant à l'homme ; car, ce qu'ils croient bon est bon, encore que celui qu'ils croient bon ne le soit pas[1]. » « Je suis ainsi fait, s'écrie ailleurs le fils de Monique, qu'un transport éclate en moi dès que j'apprends qu'un homme quelconque a soutenu de dures luttes pour la beauté et la défense de la foi. Si cet homme m'est montré du doigt, je vais à lui, j'ai hâte de le connaître et de le faire connaître ; si l'occasion m'en est offerte, je prends la parole, j'exhale le sentiment de mon âme, je me répands en démonstrations ardentes. L'amour dont j'honore en lui l'homme fidèle et fort est un amour pur et sincère. Que si, par des indices plus tardifs, je viens à découvrir que cet homme ne pense pas sainement, qu'il a été mû par des tendances charnelles, par l'appât de la cupidité ou de la vaine gloire, oh ! tout aussitôt le sentiment d'estime et d'amour qui me portait vers lui se retire blessé et comme répercuté ; et toutefois, en se détournant de cette tête indigne, ce sentiment demeure imperturbablement acquis à la forme éternelle de beauté, de vérité, de justice, que j'avais cru apercevoir là où elle n'était pas. Je continue d'aimer la chose que j'avais aimée, et je m'en vais cherchant à reporter mon amour sur ceux dans lesquels elle respire[2]. » « Car ce que le chrétien aime, ce qu'il révère, ce qu'il loue, c'est toujours le chaste exemplaire de

[1] Est falsa gloria quando laudantes falluntur sive in rebus, sive in hominibus... Porro si se quisquam justum fingat..., illi autem, apud quos frequens est ejus fama cum laude, non eum putent nisi propter Deum laudabiliter vivere, non falluntur in re, sed falluntur in homine. Quod enim bonum esse credunt, est bonum ; sed quem bonum credunt, non est bonus S. Aug. *Ibid.* Tract., c. 2.

[2] Unde in me fraterni amoris inflammatur ardor, cum audio virum aliquem pro fidei pulchritudine et firmitate acria tormenta tolerasse. Et, si mihi digito ostendatur ipse homo, studeo mihi conjungere, notum facere ; si facultas datur, accedo, alloquor, sermonem confero..... Amo itaque fidelem et fortem virum, amore casto atque germano. Quod si mihi incautus

Digitized by Google

l'ordre, de la justice, de la sainteté, c'est le type indéfectible du bien, c'est l'idéal substantiel et immuable de la vérité[1]. »

N'est-il pas vrai, Messieurs, qu'un langage si élevé soulage l'âme oppressée et repose l'esprit fatigué de sottise? Moi aussi, vous dirai-je, à la première lecture de cette lettre d'un simple artisan, j'ai senti en moi un élan invincible; et, rien n'étant venu, pendant une attente de trois semaines, modifier l'impression que j'en avais reçue, j'ai parlé sous cette impression. Et maintenant qu'il m'est prouvé que cette lettre n'exprime pas les sentiments véritables de son signataire, ma louange attristée se détourne avec pitié et dégoût. Mais, comme les accents énergiques dont l'expression m'avait frappé n'ont pu être simulés par un faussaire que parce qu'ils vibraient autour de lui dans le cœur et sur les lèvres de la plupart de ses compagnons d'armes, tout en rappelant ma parole de la fausse direction où elle a été engagée, je ne la laisse point revenir vide jusqu'à moi, et je la renvoie à tant d'autres jeunes soldats de la même cause, généreuses victimes dont celui-ci a tristement usurpé le mérite et l'éloge. Oui, puisqu'on a redonné la vie à une improvisation que j'avais livrée à l'oubli, eh bien! qu'elle subsiste comme un hommage légitime à cent autres dévouements obscurs et trop vite oubliés! Encore une fois, la sainteté et l'autorité de notre ministère n'auront

aliquo modo sese indicet, quod vel de Deo credat incongrua, atque in illo aliquid carnale desideret, et pro tali errore illa pertulerit, vel speratæ pe muniæ cupiditate, vel inani aviditate laudis humanæ; statim amor ille, quo in eum ferebar, offensus et quasi repercussus, atque ab indigno homine ablatus, in ea forma permanet ex qua eum talem credens amaveram..., etc. Ipsa vero forma inconcussæ ac stabilis veritatis, et in qua fruerer homine bonum credens, et in qua consulo ut bonus sit, eadem luce incorruptibilis sincerissimæque rationis aspectum mentis meæ... imperturbabili æternitate perfundit. S. Aug., de Trinit., L. IX, II.

[1] Thomassin, *loc. cit.*

Digitized by Google

rien à y perdre ; car, saint Augustin semble l'avoir dit pour le cas présent : « Ce qui a été loué était louable en soi, et demeure louable en plusieurs, bien que celui qui a été loué, et dont le nom doit être à tout jamais effacé, ne méritât pas la louange [1]. »

Ah ! ce qui est indigne, je ne dirai pas d'une bouche sacerdotale, mais de toute bouche chrétienne, de toute bouche humaine, c'est l'éloge du méchant en tant que méchant, du scélérat en tant que scélérat, c'est la louange voulue et réfléchie de ce qui est mauvais et criminel en soi. Or, ainsi qu'un de mes illustres collègues l'a fait observer, mes censeurs et mes insulteurs, n'étaient-ce pas précisément les panégyristes de Milano, les apologistes du vol et de l'assassinat, les prôneurs et les affirmateurs d'un droit nouveau qui consacre tous les attentats à la justice, sous le nom de faits accomplis? Ah ! que ceux-là ne fassent tomber leurs anathèmes que sur leurs propres têtes, et qu'ils ne se replient que sur eux-mêmes quand il leur viendra en pensée de s'apitoyer sur la profanation sacrilége de la parole humaine !

VI. Un dernier mot, Messieurs. Vous ne vous y êtes pas mépris : toute cette misérable affaire enflée à plaisir, toute cette levée de boucliers, ce n'était au fond qu'une question de personne. L'évêque qui s'efforce d'être évêque en des jours de crise et de convulsion, doit se résigner à toutes sortes de représailles. Vous êtes témoins que celles-ci ne nous ont pas arrêté un instant dans l'exercice de nos fonctions, qu'elles ne nous ont point dérangé dans nos courses, pleines de consolations de tout genre, et que nous n'en avons pas été plus troublé que de tant d'autres mesquines vexations multipliées autour de nous. Nos devanciers, bien plus courageux, il est vrai, et plus hardis que

[1] S. Aug., *loc. cit.*

Digitized by Google

nous, en ont enduré bien d'autres. La période finale du monde amènera des épreuves beaucoup plus graves encore : elles nous ont été prédites, et nous devons toujours nous tenir prêts comme si elles nous étaient destinées à nous-mêmes. L'important, c'est que la charité ne défaille point dans nos cœurs. Or, quand je descends dans le plus secret de mon âme, je déclare n'y trouver aucune amertume pour ceux qui se sont faits gratuitement mes adversaires. Je m'explique même leurs colères, et je les considère d'un regard de commisération et d'indulgence. Comme ils sont souverainement impressionnés par des considérations terrestres qui ne nous impressionnent que secondairement; comme ils comptent pour rien les réalités supérieures qui sont tout à nos yeux; comme ils sont étrangers à nos convictions, à nos affections, à nos devoirs, nous sommes et nous devons être pour eux un scandale et une folie. Ma disposition d'esprit me rend donc facile l'observation du précepte de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Aimez vos enne-« mis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez « pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient [1] ». Nul de ceux qui ont pris feu contre moi à propos de ma façon d'entendre et d'accomplir les obligations de mon état, ne se plaindra d'avoir reçu une offense personnelle. Si cela était, je ne me le pardonnerais pas à moi-même, et je ne monterais point à l'autel avant de l'avoir réparée. Il ne nous reste donc qu'à prier Dieu, et qu'à remplir notre devoir selon la lumière de notre conscience, jusqu'au jour des grandes et nécessaires solutions qui, en raffermissant l'assiette de l'Église et du monde, peuvent seules procurer la tranquillité des choses extérieures et l'apaisement des esprits.

Du reste, Messieurs, s'il est incontestable que, dans cer-

[1] Matth., v, 44.

Digitized by Google

taines régions, l'esprit public s'altère profondément sous l'influence de tant de funestes excitations dont nous sommes quotidiennement témoins, il faut bénir Dieu de tout ce qui reste encore de bons sentiments et de solides principes au sein d'une nation ainsi travaillée et manipulée par une presse attentive à caresser toutes les fibres mauvaises du cœur humain, à éveiller toutes les susceptibilités ombrageuses des masses. Le naturel français est plus foncièrement bon et sensé que ne s'imaginent ceux qui entreprennent de le pervertir. Dans l'occasion présente, on a dit que le ridicule est mortel en France: c'est possible; mais on a oublié que tout ce qui est excessif et inique est promptement jugé par cette nation vive et mobile, et que les retours d'opinion ne sont nulle part plus soudains et plus complets que chez elle. En particulier, la plaisanterie y perd tout succès dès l'instant que le ridicule est couvert par l'odieux. Non, le gros rire n'est pas, en France, l'aptitude la plus élevée ni l'expression suprême de l'esprit et du bon sens populaire; les bruyants éclats de cette gaieté triviale durent encore, que déjà il s'y mêle, avec le remords et le dépit d'y avoir cédé, un commencement de dégoût et de mépris pour ceux qui l'ont excitée. De plus, notre généreux pays est ainsi affecté que l'acharnement à grossir une affaire de rien finit par manquer complétement son but, et que les attaques opiniâtres contre un homme sans défense ne réussiraient qu'à lui donner une importance à laquelle il n'a pas droit. Cette évolution de la pensée publique se produisait apparemment de la même façon chez les Grecs. C'est ce qui porta saint Grégoire de Nazianze à dire à ses adversaires, avec une fierté tant soit peu provocatrice qu'il ne nous siérait pas d'imiter, les paroles par lesquelles nous mettons fin à cet entretien: « Que ceux qui ont jugé bon de me faire la guerre renoncent à leur entreprise, ou qu'ils cherchent quelque nouveau moyen de nuire, car celui-ci est petit et méprisa-

Digitized by Google

ble, et il ne leur fera ni honneur ni profit » : *Qui me bello lacessendum duxerunt..., aut ab improbitate sua discedant, aut novam certe (nam præsentem contemnimus) lædendi viam excogitent; ne alioqui, præter improbitatem, amentiæ etiam et stoliditatis notam subeant, velut iniquitatem frustra perpetrantes, ac ne injuriam quidem inferre scientes, cum in id summo studio incumbant* [1].

[1] Orat. XXVI. In Seipsum, cum rure rediisset post ea quæ a Maximo Cynico perpetrata fuerant, XIII, p. 481, 482.

Digitized by Google

XXXIV

DISCOURS

PRONONCÉ

LE 11 FÉVRIER MDCCCLXII, DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-LOUP

A L'OCCASION DU PREMIER ANNIVERSAIRE DU MARTYRE

DE M. J. THÉOPHANE VÉNARD,

DÉCAPITÉ POUR LA FOI AU TONG-KING.

Et eritis mihi testes... usque ad ultimum terræ.

Vous serez mes témoins jusqu'aux extrémités de la terre.

(ACT. DES AP., I, 8.)

I. La parole que vous venez d'entendre, M. T.-C. F., est la dernière qui soit tombée des lèvres du Verbe incarné, tandis qu'il habitait parmi nous. Après qu'il l'eut proférée, on le vit remonter vers les cieux, et une nuée le déroba aux regards des hommes. Or, ce testament suprême du Christ n'a pas été répudié par notre race; la merveille qu'il promettait s'est accomplie aussitôt, et elle continue de se manifester sans interruption depuis dix-huit siècles. L'Homme-Dieu a eu ses témoins, c'est-à-dire des hommes qui, au prix de leur sang et de leur vie, se sont faits garants de son incarnation, de sa mort, de sa résurrection, garants de la divinité de sa personne et de la divinité de sa doctrine; il les a eus à toutes les heures de la durée, il les a eus sur

Digitized by Google

tous les points de l'espace, il les a encore, il les a partout, il les aura toujours. Jérusalem n'était pas encore renversée par les armes romaines, que déjà, selon l'oracle du Christ [1], les apôtres avaient témoigné de lui, non-seulement dans la ville sainte et dans la Judée, mais jusqu'au delà des limites de l'empire romain. Le premier siècle de l'ère chrétienne n'était pas encore révolu, et déjà le saint pape Clément certifiait que toutes les nations, à la suite les unes des autres, avaient cru au Christ-Dieu [2]. Et si l'on m'objecte qu'en beaucoup de lieux ce premier souffle de l'apostolat laissa peu de traces après lui, et que, dans tous les cas, il n'atteignit point la moitié alors inconnue de notre globe, j'accorderai volontiers qu'il était réservé à la succession apostolique de reprendre et de continuer, par un travail plus lent et plus profond, l'œuvre dont les apôtres avaient posé le fondement; de telle sorte que la première prise de possession du monde entier par l'Évangile avant la ruine de Jérusalem, n'était que l'essai et le prélude d'une seconde tâche d'évangélisation plus opiniâtre et plus décisive qui doit s'effectuer successivement sur toute la terre avant la fin des temps : *Et in omnes gentes primum oportet prædicari Evangelium* [3].

Il aura donc toujours de puissants retentissements dans les âmes, chrétiens, mes Frères, ce suprême adieu et ce suprême oracle du Christ à ses disciples : « Vous recevrez la « vertu de l'Esprit-Saint qui surviendra en vous, et vous « serez mes témoins, non-seulement ici et là, mais jusqu'aux « extrémités du monde » : *Accipietis virtutem supervenientis Spiritus sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa, et usque ad ultimum terræ.*

[1] Matth., XXIV, 14.

[2] Omnes gentes per gyrum crediderunt Christo Domino. Breviar. roman., in fest. S. Clement. XXIV novembr.

[3] Marc., XIII, 10.

Digitized by Google

II. C'est cette force suréminente de l'Esprit-Saint qui a éclaté dans l'âme de votre jeune compatriote, pieux habitants de cette paroisse, et qui l'a lancé dans la carrière apostolique où il a eu le bonheur de moissonner les palmes du martyre. En ce premier anniversaire de son immolation, nous avons éprouvé le besoin de venir chanter avec vous le cantique de l'action de grâces. Il nous était doux de nous rapprocher de sa maison natale et de son berceau, de nous agenouiller dans ce temple, de nous placer entre ce baptistère et ce tabernacle, et d'entonner là, en l'honneur de l'immense majesté du Dieu Père, Fils et Esprit-Saint, l'hymne de louange que chantent au ciel le collége glorieux des apôtres et la blanche armée des martyrs. Oui, pour ma part, ce m'était une consolation, un soulagement, parmi tant et de si profondes tristesses, d'apparaître aujourd'hui en ce lieu, et d'y consacrer, par une solennité exceptionnelle, cette date du deux février que votre dévotion vous rendra désormais doublement sainte et mémorable. Ne pouvant plus voir ici-bas le visage de celui que j'appelai mon fils, et que le décret des préséances éternelles a installé pour jamais au-dessus du chœur des pontifes, mon amour et ma piété ont voulu du moins retrouver sur ce sol les traces de ses pas, dans cette église les parfums de sa prière, sur le visage de ses proches quelque ressouvenance de ses traits. L'histoire me dit qu'un jour que Louis IX tenait sa cour plénière dans une ville voisine de nous, à Saumur, tous les assistants se montraient à l'envi un jeune prince allemand, et se disaient l'un à l'autre que c'était là le fils de sainte Élisabeth de Thuringe, et que la reine Blanche l'embrassait souvent avec grande dévotion en cherchant sur son jeune front les traces des baisers qu'y avait autrefois déposés la sainte [1]. Mes Frè-

[1] *Hist. de sainte Élisabeth*, par M. le comte de Montalembert, c. 1. — Joinville, p. 22. Éd. 1761.

Digitized by Google

res, une impression semblable a traversé mon âme aujourd'hui. Comment s'en étonner? N'est-il pas naturel que notre amour, que notre religion envers les serviteurs de Dieu nous portent à rechercher et à chérir tous leurs vestiges?

Aussi, ne soyez pas surpris, M. T.-C. F., si je descends de cette chaire sans vous adresser un long discours. Je suis venu ici pour prier, pour m'édifier, pour jouir d'un spectacle consolant et magnifique, pour épancher mon âme devant Dieu et devant vous; je n'y suis pas venu pour discourir. Et que vous dirais-je que vous ne sachiez d'avance? Tout le passé du pieux Théophane, chacun le connaît ici comme moi, mieux que moi peut-être. Et l'acte final de sa vie, un mot l'exprime plus éloquemment que tous les discours. Il a été martyr, cela suffit, et tout est dit : *Appellavi martyrem : prædicavi satis* [1].

En effet, dès lors que des documents légitimes établissent la certitude et la cause du martyre, le pape Benoît XIV, interprète de toute la tradition, enseigne qu'il n'y a plus place à la discussion de la sainteté, parce que le martyre contient en lui-même toute sainteté, et qu'il implique une pureté absolue et immaculée de l'âme : *omnimoda et immaculata munditia* [2]. Et quoiqu'il soit réservé à l'autorité apostolique de déclarer authentiquement l'existence du martyre, et d'autoriser ainsi le culte public et solennel, il est des cas d'évidence si manifestes qu'ils portent avec eux une conviction invincible dans tous les esprits. Or, tel est le cas actuel; incontestablement votre jeune concitoyen a été martyr; et, le saluer de ce nom, c'est l'honorer du plus beau de tous les panégyriques : *Quot homines, tot prœcones* [3].

III. Toutefois, s'il est ici des étrangers dont la pieuse curiosité réclamerait des détails sur l'origine, sur les qua-

[1] S. Ambr. L. de Virgin.— [2] De servorum Dei beatificatione. Append. ad III, p. 528, 529 — [3] S. Ambros., *loc. cit.*

Digitized by Google

lités, sur les vertus du héros de cette fête, leur désir serait facilement satisfait. Les habitants de Nazareth disaient de Jésus, avec une sorte de dédain : « N'est-ce pas là le fils de « Joseph, dont nous connaissons le père et la mère [1] ? » Et le Sauveur faisait remarquer à ce propos qu'aucun prophète n'est le bienvenu dans son propre pays, que c'est le seul lieu où il demeure le plus souvent sans honneur [2]. Mes Frères, nul de vous ne se donnerait ici un tort semblable. Vous êtes unanimes à proclamer que cet enfant de bénédiction, issu d'une famille chrétienne et honorable, a toujours été parmi vous un sujet d'édification ; votre digne pasteur atteste hautement qu'il grandissait en âge, en piété, en grâce et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. Que dis-je? Nous possédons sur les pensées et les projets que le jeune Théophane nourrissait dès ses premiers ans, un témoignage du plus haut poids, parce qu'il est émané de lui-même. A l'heure où la victime touchait à son sacrifice, et où l'immolation était imminente, une dernière confidence s'échappa de son âme pour passer dans celle de son frère Eusèbe : « Mon bien-aimé, quand tu recevras cette lettre, « ton frère aura eu la tête tranchée; il aura versé tout son « sang pour la plus noble des causes, pour Dieu; il sera « mort martyr!!! Ç'a été le rêve de mes jeunes années. Quand « (je ne veux rien changer à ses expressions), quand, tout « petit bonhomme de neuf ans, j'allais paître ma chèvre « sur les côteaux de Bel-Air, je dévorais des yeux la bro- « chure où l'on racontait la vie et la mort du vénérable « Charles Cornay, et je me disais : Et moi aussi, je veux « aller au Tonquin; et moi aussi je veux être martyr! [3] » Ô coteaux bienheureux qui dominez la vallée du Thouet, ô sentiers bénis de la montagne, le long desquels cheminait

[1] Joann., VI, 42.—Luc., IV, 22.—[2] Matth., XIII, 55, 57.—Marc., VI, 2, 5.
[3] Lettre du 20 janvier 1861.

Digitized by Google

le petit pâtre de neuf ans, portant déjà devant Dieu l'auréole du martyre, parce que son cœur en contenait le vœu et que l'avenir lui en destinait la réalisation; ah ! désormais vos fleurs seront plus belles, votre verdure plus douce, vos eaux plus limpides, votre aspect plus riant ! A vos brises du printemps se mêleront des senteurs plus exquises, je veux dire les parfums des bons désirs, les émanations de la sainteté, les célestes odeurs de la grâce divine !

Ce vœu du martyre, Théophane l'a mûri dans son âme, et durant les années de ses études littéraires au collége de Doué, et pendant son cours de philosophie au petit séminaire de Montmorillon, et tandis qu'il se préparait aux saints ordres dans notre séminaire de Poitiers. Dans ces divers asiles, il fut successivement, par son application comme par sa ferveur, le modèle des écoliers pieux, l'exemplaire parfait de la jeunesse cléricale, la fleur des lévites sacrés. Ses maîtres et ses condisciples sont ici présents en grand nombre, et ils ne me donneront pas de démenti. Théophane occupa toujours dans leur estime une place d'honneur : c'était, à plusieurs égards, la perle du noviciat ecclésiastique. Nous en jugions ainsi nous-même, et nous sentîmes toute l'étendue de notre sacrifice le jour où nous dûmes accéder à sa demande d'entrer dans la carrière des missions. Mais comment enchaîner de si nobles élans ? comment apporter obstacle à l'éminence des dons de l'Esprit-Saint? Notre paternité spirituelle ne pouvait être moins généreuse que celle de la nature. Or, le père de Théophane avait dit cette grande et mémorable parole : « Si les parents s'opposaient à la vocation des missionnaires, comment s'accomplirait la prédiction de Jésus-Christ, qui a dit que son Évangile serait annoncé par toute la terre? » D'ailleurs, nous avions le pressentiment que ce jeune homme serait grand devant le Seigneur, et nous le considérions déjà avec respect, tandis qu'agenouillé humblement à nos pieds, il recevait nos der-

Digitized by Google

niers conseils et nos dernières bénédictions. Volontiers nous eussions auguré tout haut qu'un jour la gerbe de ce généreux moissonneur se lèverait et se tiendrait debout, riche de ses épis d'or et de pourpre, tandis que les nôtres, plus humbles et plus vulgaires, viendraient se ranger autour d'elle et se prosterner en sa présence[1]. « Enfant, est-ce que « moi, qui suis ton père, et ceux-ci qui sont tes frères aînés, « nous nous courberons un jour devant toi sur la terre en « signe d'honneur et de vénération? » *Num ego, et fratres tui, adorabimus te super terram*[2]? Oui, il en sera ainsi; et nous rendrons grâce au Seigneur si nous vivons assez longtemps pour offrir notre encens à cet enfant béni et pour inaugurer son image sur les autels.

IV. Le noviciat du missionnaire, les circonstances de son départ, les détails de sa vie, de ses œuvres : M. F., un volume se prépare qui vous dira ces choses.

Le biographe puisera à des sources variées. Notre missionnaire avait gardé du vendéen l'attachement au pays, l'amour de la famille, et ce sentiment se traduisait par des correspondances pleines d'intérêt. C'est là que se révèle sa sensibilité profonde, sa délicatesse exquise, et aussi son talent facile, son esprit perspicace, servi par une imagination gracieuse et par un solide jugement. Combien il nous a été doux de feuilleter ces pages! Nous les avons plus d'une fois couvertes de nos baisers, et nous avons à demander pardon d'en avoir maculé quelques-unes de nos larmes.

Une autre mine de renseignements est encore ouverte. Cette âme si franche, si droite, était en quelque sorte transparente, elle se laissait volontiers pénétrer par les yeux amis. Doué d'un caractère confiant et communicatif, Théophane était accessible aux charmes de l'amitié; il avait besoin d'ouverture et d'épanchement. Ce qu'il donnait aux autres, les

[1] Gen., XXXVII, 7. — [2] *Ibid.*, 10.

Digitized by Google

autres le lui rendaient avec délice. Le connaître, c'était l'aimer. De là ces témoignages empressés, de là ce tribut d'hommages qui lui est payé de toutes parts. Merci donc, merci à ce vénérable supérieur des missions étrangères qui est venu s'associer à cette pieuse manifestation, et qui ne tarit pas en éloges de notre martyr. Merci à ce jeune missionnaire des Indes, qui fut le confident privilégié de notre Théophane, qui est descendu plus avant qu'aucun autre dans les secrets de cette âme d'élite, et que sa confiance dans l'intercession de son ami a conduit ici aujourd'hui. Voilà les témoins qu'il faut consulter, voilà les panégyristes qu'il faut entendre.

Pour moi, je dois hâter mon récit, car j'ai promis de négliger l'homme et de ne parler que du martyr. Avec quel transport il apprit, après une attente assez prolongée à la procure de Hong-Kong, que sa destination était fixée pour la mission du Tonquin! Ah! il s'était dépouillé de sa liberté entre les mains de ses supérieurs; il avait abdiqué tout droit d'opter et de choisir; il ne lui était permis de rien vouloir. Cependant il portait toujours dans son sein cette aspiration que la grâce y avait fait naître de si bonne heure : « Et moi aussi, je veux aller au Tonquin! » Tous ses vœux sont exaucés. Sa vie entière est désormais liée au Tonquin; le Tonquin est l'occupation de toutes ses pensées. Il n'en parle qu'avec un enthousiasme lyrique. « La mission du « Tonquin occidental, vers laquelle je vais diriger mes pas, « et où mes affections sont depuis longtemps rendues, est « une mission vraiment belle : belle en son organisation « forte et puissante; belle dans le nombre et la ferveur de « ses chrétiens, dont le chiffre atteint cent cinquante mille, « et plus belle encore en espérance; belle en son clergé in- « digène qui compte quatre-vingts prêtres, sous la direction « desquels marchent douze cents catéchistes; belle en ses communautés religieuses où vivent six cents sœurs; belle « en ses séminaires qui renferment trois cents séminaristes;

Digitized by Google

« belle en son illustre chef, Mgr Pierre Retord, évêque « d'Acanthe, dont on peut résumer la louange en disant « que, depuis son épiscopat, il a accru le nombre de « ses brebis de quarante mille; belle enfin en ses mar- « tyrs, fleurs immortelles que la main du Seigneur a « cueillies dans le champ de sa prédilection ! Les martyrs « sont les patrons, les protecteurs des missions qui les ont « donnés au royaume des cieux : leur sang parle haut de- « vant Dieu, et le souvenir de leur victoire fortifie le cou- « rage de ceux qui demeurent encore au lieu du combat. » Et il termine sa lettre en disant : « Dis-moi, frère, quel « honneur et quel bonheur si le bon Dieu daignait... Tu « comprends... *Te Deum laudamus... Te martyrum candidatus « laudat exercitus* ! [1] »

Ainsi, c'est toujours le cri du petit pâtre de Bel-Air : « Et « moi aussi, je veux aller au Tonquin ! Et moi aussi, je « veux être martyr ! » Le premier de ces vœux était exaucé ; le second ne devait pas tarder à l'être.

La robe nuptiale du martyre, plus désirable que la main de Rachel, est d'assez grand prix pour se faire acheter. Notre missionnaire l'obtint par sept ans de travaux, par sept ans d'épreuves et de souffrances. Un instant il sembla que le soleil de l'Evangile allait enfin rayonner librement sur le vaste empire d'Annam. De grandes espérances furent conçues ; hélas ! de grandes et lamentables déceptions les suivirent... Les lettres de notre missionnaire contiennent des appréciations qui seront un jour reproduites par le burin de l'histoire. « Ah ! s'écrie-t-il à la date du dix mai mil huit « cent soixante, que sont les probabilités humaines devant « les conseils divins ? C'est donc Dieu qui, pour des raisons « à lui seul connues, a permis que l'heure de notre déli- « vrance fût retardée, que même la mesure de nos maux ait

[1] Lettre du 19 mai 1854.

Digitized by Google

« débordé comme une mer en furie qui brise ses digues et « porte partout la désolation et la mort. *Attende, Domine, et « misercre, quia peccavimus tibi* ! Oui, ô Dieu clément, regar- « dez-nous avec miséricorde, parce que nous vous avons « offensé. C'est à cause de nos péchés que nos maux se sont « accrus; et il est mieux que nous frappions notre poitrine, « plutôt que d'étendre notre main pour frapper celle de nos « frères. »

V. Les lettres qui suivirent celle-ci n'étaient plus seulement signées d'un apôtre, mais d'un captif de Jésus-Christ. Je ne me sens point la force de vous les lire, et il y aurait une sorte de crime à les mutiler. D'ailleurs elles sont déjà connues de la plupart de vous. Quel calme, quelle force, quelle sagesse surhumaine dans les réponses faites à ce difficile interrogatoire! On sent l'accomplissement de la promesse du Maître : « Quand ils vous feront comparaître dans « leurs prétoires, quand ils vous citeront devant leurs tri- « bunaux, à cause de mon nom, ne vous mettez point en « peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur « répondrez; car ce que vous devrez dire vous sera donné « sur l'heure, et ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'Esprit « de votre Père qui parlera en vous[1] ». La victime est si jeune, elle est si douce, elle porte tant de candeur et de bonne grâce dans ses traits qu'elle excite la compassion de ces barbares, et qu'elle devient l'objet d'un intérêt qui pourrait ébranler sa vertu si sa vertu n'était inébranlable. La cangue, la flagellation, les tenailles, les planches hérissées de clous lui sont épargnées; on lui invente même une chaîne plus légère qu'à d'autres. On le conjure de songer à sa jeunesse, de sauver sa vie par un mot, par un geste. « Quoi, s'écrie-t-il, j'ai prêché la religion de la croix jusqu'à « ce jour, et vous voulez que je l'abjure! Je n'estime pas

[1] Matth., x, 19.

Digitized by Google

« tant la vie de ce monde que je veuille l'acheter au prix « d'une apostasie. » Ce n'est pas seulement à sa foi, c'est à son innocence que des piéges sont tendus. Le prisonnier du Christ se fait vengeur de la morale en même temps qu'évangéliste de la doctrine. Il enseigne à ces païens abrutis la dignité de l'homme et de la femme, et il fait monter sur leurs fronts un commencement de rougeur [1].

Le supplice de sa détention dura deux longs mois. Il était entré dans sa cage au jour de la fête de saint André, cet intrépide amant de la croix; il n'en devait sortir, pour monter au ciel, que sous les auspices de sa mère bien-aimée, la Vierge Marie, au jour de sa purification et de la présentation de son Fils au temple. Durant toute cette captivité, quels vœux ardents sortaient de son âme pour le salut du peuple qui allait l'immoler! « Grand mandarin, avait-il « répondu à son juge, je suis venu en Annam prêcher la « vraie religion; je ne suis coupable d'aucun crime qui « mérite la mort; mais si Annam me tue, je verserai mon « sang avec joie pour Annam ». « Ah! oui, s'écrie-t-il « quelques jours plus tard, j'ai aimé et j'aime encore ce « peuple Annamite d'un amour ardent. Si Dieu m'eût « accordé de longues années, il me semble que je me serais « consacré tout entier à l'édification de l'église Tonquinoise [2]. »

Cet amour de son peuple d'adoption ne lui fait point oublier les siens. La vue du supplice prochain ne peut tarir la source vive de tendresse qui bouillonne dans son âme. Il est jusqu'à la fin « l'homme bon qui tire de bonnes choses du « bon trésor de son cœur [3] ». Jamais sa parole n'a revêtu plus de sensibilité, plus de charme. Les plus aimables souvenirs, les plus douces affections de son enfance viennent

[1] Lettres du 3 décembre 1860 et du 20 janvier 1861. — [2] *Ibid.*
[3] Matth., XII, 35.

Digitized by Google

s'offrir à son imagination et se placer sous le grossier pinceau qui lui sert de plume. A son vieux père, qu'il croit encore sur la terre et qui est mort depuis un an déjà, à son frère qui vit dans le monde et à celui qui est engagé dans le sacerdoce, enfin, à sa sœur bien-aimée dont il ignore le bonheur et qui a pu vêtir enfin le voile des vierges qu'il lui avait tant de fois souhaité, à tous et à chacun il adresse de derniers adieux, de derniers conseils, de derniers témoignages de tendresse; à tous et à chacun il donne rendez-vous au ciel. « Peut-être demain, dit-il, je « vais être conduit à la mort. Heureuse mort! n'est-ce pas? « Mort désirée qui conduit à la vie. Selon toute probabilité, « j'aurai la tête tranchée : ignominie glorieuse dont le ciel « sera le prix. A cette nouvelle, chère sœur, tu pleureras, « mais de bonheur. Vois donc ton frère, l'auréole des martyrs couronnant sa tête, la palme des triomphateurs se « dressant dans sa main. Encore un peu, et mon âme quittera la terre, finira son exil, terminera son combat. Je « monte au ciel, je touche la patrie, je remporte la victoire, « je vais entrer dans le séjour des élus, voir des beautés « que l'œil de l'homme n'a jamais vues, jouir de joies qu'il « n'a jamais goûtées, entendre des harmonies que l'oreille « n'a jamais entendues. Mais auparavant, il faut que le grain « soit moulu, que la grappe de raisin soit pressée. Serai-je « un pain, un vin selon le goût du père de famille? Je l'espère de la grâce du Sauveur, de la protection de sa Mère « immaculée. C'est pourquoi, bien qu'encore dans l'arène, « j'entonne le chant du triomphe comme si j'étais déjà vainqueur [1]. »

Déjà il était vainqueur en effet. Mais la victoire allait être plus disputée qu'il n'avait cru. Comme le glorieux martyr Ignace, dont la fête a immédiatement précédé son sacrifice,

[1] Lettre à sa sœur Mélanie, 20 janvier 1861.

Digitized by Google

il devait être moulu. Il avait cherché à consoler les siens en leur assurant qu'il n'aurait point à endurer beaucoup de tortures. « Un léger coup de sabre, écrivait-il, séparera ma « tête, comme une fleur printanière que le maître du jar- « din cueille pour son plaisir. » Il n'en fut pas ainsi. L'émotion fit-elle vaciller le glaive des bourreaux? la pitié ébranla-t-elle la main de ces barbares? Je ne sais; mais ce ne fut qu'au sixième coup de sabre, nous écrit le vicaire apostolique, que la tête fut séparée du corps[1]. Jetée dans la rivière, on la retrouva douze jours après à quatre lieues de l'endroit où s'était accomplie l'exécution. Dix autres jours s'étant écoulés, le coadjuteur de ce même vicaire apostolique, le nouvel évêque d'Acanthe, le compagnon et le tendre ami du martyr, avait la consolation d'ensevelir de ses mains cette chère tête, et il nourrissait l'espérance de réunir bientôt les membres au chef. Lui-même, sur une fidèle relation, a rédigé aussitôt les actes de ce glorieux martyre[2]. Puissent-ils nous parvenir bientôt, et satisfaire notre juste désir de connaître les moindres circonstances de cette fin héroïque[3]!

En attendant, il m'est doux de redire les paroles par lesquelles l'évêque de Pentacomie avait cherché d'avance à adoucir la douleur d'un père qu'il croyait encore vivant. « Déjà, lui écrivait-il, il me semble avoir vu sa sainte mère, instruite à temps du martyre de son cher Théophane, courir à la porte du paradis et y attendre son bien-aimé fils. Le voyant approcher, reconnaissant ses traits fins, ses yeux perçants, sa petite taille, sa parole prompte : C'est

[1] Lettre de Mgr Jeantet, en la fête de saint Joseph, 1861.

[2] Lettre de Mgr Theurel, 1er juillet 1861.

[3] Le trait le plus remarquable ajouté au premier récit, c'est une parole du martyr adressée à son exécuteur. Comme celui-ci lui promettait d'abréger sa souffrance s'il voulait lui donner ce qu'il lui demandait, le martyr répondit : « Plus ça durera, mieux ça vaudra ».

Digitized by Google

bien toi, mon fils, s'écrie-t-elle! Tu as été fidèle à la piété et à la foi que je t'ai si souvent inspirée; tu as confessé ton Dieu devant les méchants qui le méprisent; tu n'as pas craint la planche hérissée de clous, ni les verges, ni les pinces, ni le glaive. Permets à ta mère qu'elle baise les plaies de ton cou. Comme ils t'ont déchiqueté! C'est ta gloire, ô mon fils. Viens que je te présente à Marie que tu as tant aimée; elle te présentera à Jésus, son divin Fils dont tu as si bien porté la croix, et dont tu as suivi les pas si courageusement. Viens, en compagnie de ton ange gardien et de tes saints patrons, viens, je te présenterai aux saints martyrs parmi lesquels tu vas prendre place. Puis, dans notre félicité, nous prierons pour que ton père si aimant et si tendrement aimé, pour que ta douce sœur et tes frères chéris viennent tous jouir du bonheur dont nous jouissons, quand il plaira au bon Dieu de les y appeler [1].» C'est ainsi, chrétiens, M. F., que deux évêques vénérables, toujours placés eux-mêmes en face du martyre, épuisent toutes les délicatesses de la bonté pour faire parvenir plus doucement les consolations de la foi au cœur d'une famille dont ils se semblent à eux-mêmes être devenus les membres, tant leur affection était vraie, leur intérêt paternel pour celui qui s'est envolé dans la gloire!

VI. Et maintenant, M. T.-C. F., il me reste encore quelques mots à dire. Évidemment, dans les conseils divins, de tels holocaustes ne doivent pas profiter seulement aux victimes. De quel augure sont-ils pour ces contrées infidèles? Que nous en reviendra-t-il à nous-mêmes? Pour répondre à ces questions, nous aurions besoin d'être admis dans les secrètes pensées de Dieu. Tout ce qui nous est permis, c'est d'interroger humblement les desseins de sa providence.

[1] Lettres de Mgr Jeantet, 9 janvier 1861. et de Mgr Theurel, 10 janvier.

Digitized by Google

Enfin, enfin, ces terres lointaines, ces plages de l'extrême orient, si longtemps imbibées des sueurs des apôtres, si souvent engraissées du sang des martyrs; enfin, enfin, ces cités si résistantes à la grâce, si endurcies contre toutes les avances de la miséricorde, vont-elles comprendre et reconnaître le jour de la visite du Seigneur? Ces immenses régions vont-elles finir par ouvrir leur sein au libre règne de l'Évangile? Le redoublement de fureur et de carnage dont nous sommes témoins, est-il un dernier effort de Satan contre son vainqueur, et le Christ Jésus s'apprête-t-il à s'asseoir bientôt sur les autels des idoles détrônées, à prendre possession de leurs temples purifiés? Tu-Duc, l'atroce Tu-Duc, est-il le Maximien-Hercule d'une dixième et dernière persécution, et verrons-nous paraître le Constantin de ce grand empire Annamite? L'avenir réserve-t-il des chrétientés florissantes à ces repaires séculaires de la superstition et de la barbarie? L'Évangile, tant de fois présenté, si longtemps repoussé, sera-t-il un jour la loi de ces peuples? Ah! je ne sais; mais, si certains signes me font espérer, d'autres me font trembler. Du moins, ce que je sais certainement, c'est que le sang des martyrs, quand il ne fait pas germer des peuples entiers de chrétiens, n'est pourtant jamais stérile; ce que je sais, c'est que, pour les ouvriers évangéliques, s'il y a moins de consolation et de fruit à glaner qu'à moissonner, il y a plus de fatigue et de mérite; ce que je sais, c'est que de s'avancer aux dernières frontières du globe pour y porter la lumière de l'Évangile et la grâce de Jésus-Christ à quelques âmes de bonne volonté, c'est le suprême héroïsme de l'apostolat; ce que je sais enfin, c'est que notre sacerdoce est au service de la justice de Dieu, comme il est aux ordres de son amour, et qu'il est dans ses attributions de rendre inexcusables ceux qu'il ne lui est pas donné de conquérir. Certes, l'apostolat catholique n'aura pas failli à sa mission. On pourrait dire même qu'il s'y est acharné jus-

Digitized by Google

qu'à l'excès. « En quelque ville que vous entriez, disait le « Maître à ses apôtres, si les habitants vous chassent et vous « repoussent, éloignez-vous de cette cité maudite, et secouez « sur elle la poussière de vos pieds comme un témoignage « qui fera sa condamnation [1].» Mes Frères, cette parole du Sauveur est la seule que l'apostolat chrétien semble n'avoir pas acceptée. Contre les cités indociles, contre les royaumes rebelles, il s'est saintement obstiné. Cent fois rejeté de ces plages, il a tenté cent fois d'en forcer l'accès; cent fois chassé de ces villes, il en a cent fois franchi les portes. Seigneur, Seigneur, ne convertissez pas en armes de vengeance entre vos mains, ces nobles exploits de la charité sacerdotale; ne changez pas en charbons ardents ces prodiges d'amour. Non, non, nous ne voulons jamais dire avec le psalmiste : « Versez, Seigneur, votre colère sur ces nations qui ne vous « ont point connu et sur ces peuples qui n'ont point invoqué « votre nom [2]». Nous vous demandons bien plutôt d'écouter le cri du sang de vos serviteurs, et d'accorder à leur sainte mort les conquêtes que leur vie n'a pu obtenir.

VII. Mais nous vous demandons aussi, Seigneur, de vous souvenir toujours de cet occident, d'où partent incessamment pour les pays de l'aurore les rayons de votre doctrine et de votre grâce. M. F., nous vivons dans des temps troublés, dans une société profondément ébranlée. Les sages se demandent ce que l'avenir réserve à l'Europe. Serait-il vrai qu'en portant la foi aux nations lointaines, nous hâtons le déplacement du flambeau sacré qui doit s'éloigner de nous? Faut-il croire que la vie chrétienne et catholique est à la veille de nous abandonner, et que la puissance vitale du christianisme sera transportée à des peuples nouveaux, à des races de néophytes? Fénelon exprima un jour cette appréhension dans un discours qu'on aime à rappeler

[1] Matth., x, 11-14. — [2] Ps. LXVIII, 25.

Digitized by Google

devant les héritiers de ceux qui l'ont entendu, devant les hôtes de « cette maison d'où sortent les hommes par qui les derniers restes de la gentilité entendent la bonne nouvelle[1] ». Mais le temps a-t-il donné raison à ces éloquents et sinistres présages ? Il ne le semble pas. Ni l'orient ne s'est enrichi, ni l'occident ne s'est appauvri dans les proportions que l'on prophétisait. Le Seigneur est maître de ses dons. Il ne lui a pas plu de traiter également toutes les nations, et de leur révéler pareillement les dispensations de sa grâce : *non fecit taliter omni nationi*[2]. Ne scrutons pas la profondeur de ses mystères : l'éternité nous dira que, jusque dans ses préférences et ses apparentes défaveurs, le bon plaisir de Dieu était encore régi par la justice et la miséricorde. Il est des peuples chez qui plus de grâce n'aurait abondé que pour donner lieu à plus de péché, et où plus d'amour eût attisé plus de colère. Quoi qu'il en soit, l'occident, qui porte dans ses flancs le siége du vicaire de Jésus-Christ, restera jusqu'à la fin le centre de l'Église ; là sont les parties nobles de ce grand corps, là sont les organes de la respiration, les grandes artères qui partent du cœur et qui y aboutissent. France, tu garderas toujours tes priviléges. Tu es le principal contrefort de l'édifice divin. La pierre que la main du Christ a posée au versant de tes monts, a besoin de toi comme d'un point d'appui. France, tu seras toujours chrétienne, tu seras toujours catholique, et, pour cela, tu te montreras toujours universelle dans ton apostolat. Continue, continue d'envoyer tes fils à tous les horizons du monde. Plus tu donneras aux autres, plus tu seras assurée de conserver pour toi-même. Non, ils ne s'enrichiront point à tes dépens. En cette matière, donner c'est

[1] Sermon prêché à Paris dans l'église des missions étrangères, le 6 janvier 1685.

[2] Ps. CXLVII, 20.

Digitized by Google

acquérir ; répandre, c'est amasser ; s'étendre, c'est s'accroître et se fortifier.

O chère et illustre Église de Poitiers, garde toujours ce caractère d'universalité qui te distingue depuis ton berceau. Si noble et si fécond que soit ton propre sol, jamais tu ne t'es laissée emprisonner dans les étroites barrières d'un nationalisme rapetissé. Lève tes yeux et vois : aujourd'hui encore, tes enfants sont partout : ils évangélisent les Indes, le Maduré, la Mantchourie, le Suchuen, la Tartarie chinoise, le royaume de Siam, le Japon. L'un d'eux, armé du bâton pastoral, fait éclore comme par enchantement une forêt d'églises sur le sol des îles Sandwich : Honolulu, Koala, Maui, Halava voyaient hier leurs sanctuaires sortir de terre à sa voix [1]. Le Sénégal aurait été témoin de semblables merveilles, si le Seigneur n'avait rappelé prématurément à lui le vaillant ouvrier que nous avions dépêché aux côtes brûlantes de l'Afrique [2]. Un autre enfant du Bocage vendéen repose enseveli dans les sauvages montagnes de l'Himalaya, assassiné par le sabre des Michemis aux confins du Thibet [3]. L'océan, me dit-on, vient encore d'engloutir un de nos fils, avant même qu'il ait foulé la terre qui devait être le théâtre de ses travaux. Enfin Théophane Vénard a trouvé les palmes du martyre sur la même terre où le vénérable Charles Cornay les avait déjà cueillies. Merci, mon Dieu, merci de tant de grâces, merci de tant de gloires. Si la voix de votre Esprit parle dans d'autres âmes, qu'elles lui obéissent. Allez, dirai-je, allez, anges rapides, allez, prompts messagers, allez guérir les maux d'une chrétienté aux abois, allez verser le baume sur ses blessures saignantes ; allez reprendre

[1] Mgr Maigret (de la congrégation de Picpus), évêque d'Arathie. Lettres du 27 juillet 1859 et du 17 juillet 1860. — *Annales de la Propag. de la foi*, mars 1860 et janvier 1862.

[2] M. François-Isaïe Boulanger, préfet apostolique au Sénégal.

[3] M. Augustin Bourry, massacré en octobre 1853.

Digitized by Google

les travaux de vos frères, cultiver ce qu'ils avaient semé, récolter peut-être des gerbes joyeuses là où ils jetèrent la semence dans les larmes. Nous n'arrêterons point votre ardeur. Nos apôtres, nos martyrs, c'est notre gloire, c'est notre richesse, c'est notre bien. La tribu sacerdotale ne se maintient et ne s'accroît chez nous, que parce qu'elle fournit son ample contingent au recrutement apostolique. Dieu ne se laissera pas vaincre en générosité. Les sacrifices que nous lui faisons de si grand cœur, seront le principe d'une bénédiction plus abondante et plus féconde pour nos missions indigènes.

VIII. Finissons. Saint Cyprien recommandait de noter les jours où quelque chrétien perdait la vie pour la foi : *Dies eorum quibus excedunt annotate*[1]. C'est ce que nous avons voulu faire aujourd'hui, M. T.-C. F. Nous avons voulu que, dès ce premier anniversaire, ce jour reçût si bien sa note et sa marque, que le souvenir ne pût jamais s'en perdre parmi vous. Nous avons voulu que cette paroisse pût dire dès à présent cette belle parole de saint Jérôme : « La force des nations, c'est le triomphe de leurs martyrs ; or, nous aussi, nous avons lieu d'être fiers des nôtres » : *fortitudo gentium, triumphus martyrum, et nos in eorum gloria superbi sumus*[2]. En cela, nous n'avons point empiété et nous n'empiéterons point sur les questions justement réservées au siége apostolique. Non, nous ne rendrons point encore de culte public à notre martyr. Nous nous contenterons d'étudier ses vertus, d'admirer son courage, et de demander à Dieu la force de marcher sur ses traces. Nous louerons Dieu qui est admirable dans ses saints et qui est saint dans toutes ses œuvres. Nous prierons pour l'extension et la propagation de la foi dans les pays infidèles. Enfin, tenant en nos mains les cierges bénits par l'Église dans cette solennité,

[1] Epist. XXXVII, ad clerum. — [2] Comment. in Isa., L. XVIII, c. LXII.

Digitized by Google

nous remercierons Jésus et sa Mère d'avoir appelé à eux notre jeune apôtre en cette fête. Car lui aussi fut une cire vierge, une cire pure, par la blancheur de son âme et l'innocence de sa chair; lui aussi, par la générosité de son apostolat, fut une lumière ardente, une cire enflammée. Il méritait donc d'être introduit et présenté aujourd'hui par Marie dans le temple de la gloire. Et, tout à l'heure, nous ne pouvions pas ne point associer la pensée du disciple à celle du Maître, tandis que, parcourant processionnellement cette église et cette place publique de sa paroisse natale, nous bénissions le Seigneur de ce qu'il avait daigné préparer une lumière pour l'illumination des gentils et pour la gloire de son peuple d'Israël : *Lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ Israel.* Amen.

Digitized by Google

XXXV

LETTRE

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, A PROPOS DE SA DÉPÊCHE DU VI JUILLET MDCCCLXI.

Poitiers, 4 février 1862.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Une dépêche de Votre Excellence à M. le chargé d'affaires de la France à Rome, qui n'avait été connue jusqu'ici que par de vagues rumeurs de journalisme, vient d'être rendue publique, après avoir été déposée parmi d'autres pièces diplomatiques sur les bureaux du sénat et du corps législatif.

Dans cette dépêche, datée du six juillet mil huit cent soixante et un, je lis, que l'évêque de Poitiers, dans un sermon prêché le jour de la Saint-Pierre, évoquant les souvenirs de la persécution du prince des apôtres sous le troisième Hérode, *est allé chercher jusque dans le secours matériel que la France prête au saint père, un texte d'accusation contre Sa Majesté;* qu'il résulterait des assertions ou des insinuations de ce prélat, que *le vénérable successeur de saint Pierre se croit captif à l'ombre de notre drapeau*, et que *c'est la liberté de Pie IX qu'oppriment les soldats de Napoléon III, en montant la garde aux portes de sa capitale.*

Digitized by Google

Les temps dans lesquels nous vivons sont assez graves, Monsieur le ministre, pour qu'un évêque n'accepte la responsabilité que de ce qu'il dit et de ce qu'il fait. Cela étant, je proteste de la façon la plus formelle et la plus absolue, que la courte homélie prononcée par moi dans la solennité de saint Pierre, sur l'épître de la messe du jour, n'a pas contenu un seul membre de phrase, une seule syllabe, qui puisse justifier, de près ou de loin, la dénonciation d'après laquelle Votre Excellence a cru pouvoir se porter tout aussitôt à un acte d'une pareille gravité.

Six cents personnes environ occupaient la nef de la cathédrale, pendant que je parlais du haut de la chaire. Je défie qu'en dehors de ceux qui ont écrit ou inspiré le rapport, on puisse rencontrer, dans un auditoire où siégeaient quarante prêtres et bon nombre d'hommes sérieux et lettrés, un seul témoin honnête qui ratifie, soit quant aux termes, soit quant au sens et à la pensée générale, le langage reproduit dans la dépêche de Votre Excellence.

Assurément, Monsieur le ministre, votre conscience s'affligera de l'acte auquel elle s'est ainsi laissée entraîner, à propos d'un grief qui n'a absolument rien de réel, et vous serez le premier à reconnaître la légitimité de ma réclamation.

Personne ne comprendrait d'après quel droit public, dans un pays civilisé et libre, une accusation quelconque pourrait acquérir autorité ou prescription en vertu d'un simple rapport d'administration ou de police, lorsque tout fondement de vérité manque, et que les témoignages les moins récusables, s'accordant avec le texte écrit, démontrent la fausseté de la délation.

Du reste, Monsieur le ministre, je n'éprouve aucunement le besoin de supposer la malveillance ou la calomnie dans le cœur de ceux qui ont si mal renseigné le pouvoir. Mais je constate seulement à quel point l'idée fixe, et le parti pris

Digitized by Google

d'entendre ce qu'on croit avoir intérêt à entendre, peuvent troubler l'esprit et égarer le dévouement des agents de l'autorité.

Il est tout à fait en dehors de mes habitudes de livrer à la publicité des journaux les réclamations ou rectifications que j'ai lieu d'adresser aux ministres de Sa Majesté. Dans le cas présent, la note de Votre Excellence a eu un tel retentissement par suite de son dépôt sur le bureau du sénat et sur celui du corps législatif, et par sa reproduction dans tous les journaux de l'Europe, qu'il semble ne pas me rester d'autre moyen pour rétablir la vérité. Néanmoins, il ne tiendra pas à moi que je ne m'en abstienne; et en cela, j'ose croire que Votre Excellence, si elle se reporte aux termes de sa dépêche, rendra justice à ma modération comme à mon abnégation. Cependant, vous comprendrez, Monsieur le ministre, que je dois porter cette protestation à la connaissance des cardinaux, membres du sénat, ainsi qu'à celle de mes vénérables collègues dans l'épiscopat et des prêtres de mon diocèse.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Digitized by Google

XXXVI

TROISIÈME INSTRUCTION PASTORALE

SUR L'AUMÔNE.

(CARÊME MDCCCLXII).

I. A l'approche de la sainte quarantaine, Nos Très-Chers Frères, nous n'omettons jamais de vous adresser quelques exhortations appropriées aux besoins particuliers des temps. Déjà deux fois nous avons fait trêve aux autres questions et interrompu le cours de nos instructions doctrinales, pour vous prêcher une vertu qui est de tous les temps et de tous les jours, mais dont la pratique est plus urgente dans les années de gêne et de détresse publique[1]. Vous comprenez que nous venons vous parler encore de la charité, vous exciter à l'aumône, en raison de tant de souffrances, les unes *connues*, les autres secrètes, qui résultent de la cherté des subsistances, de la rigueur prolongée de la saison, de la rareté des travaux, de la langueur du commerce, enfin de la crise terrible que traversent différents genres d'industries. Il est écrit que la miséricorde divine surabonde là où le mal a abondé[2]; il faut pareillement que la libéralité du riche devienne plus large en proportion des besoins du prochain, et que l'extension de la misère ouvre une plus vaste carrière aux effusions de l'amour.

[1] Mandements pour les carêmes de 1854 et de 1857.— [2] Rom., v, 20.

Digitized by Google

Il est vrai, nos recommandations ont été merveilleusement prévenues par votre zèle, N. T.-C. F. Nous savons tout ce que votre compassion vous a suggéré de sacrifices et de marques de dévouement. A un grand nombre d'entre vous, nous pouvons adresser les félicitations de l'apôtre aux fidèles de Thessalonique : « Pour ce qui est de la charité « et du soulagement fraternel, il n'est pas besoin que je « vous en écrive, car vous-mêmes avez appris de Dieu cette « vertu ; et vraiment vous l'exercez à l'égard de tous vos « frères placés dans le besoin. Tout ce que j'ai donc à faire, « c'est de vous exhorter à avancer de plus en plus dans cette « voie [1]. Et déjà je rends à Dieu de justes et continuelles « actions de grâces à votre sujet, voyant que votre foi s'aug- « mente sans cesse, et que la charité que vous avez les uns « pour les autres prend toujours un nouvel accroissement, « de telle sorte que nous pouvons nous glorifier en vous « dans les églises de Dieu [2]. »

Nous aimons à le reconnaître : si les appréhensions qu'on avait pu et dû concevoir à l'entrée de cet hiver difficile commencent à s'apaiser, c'est grâce aux efforts unanimes de toutes les classes de la société et au concours empressé que le ministère des pasteurs a rencontré dans la charité privée et chez les dispensateurs des deniers publics. Toutefois, que d'abîmes de souffrances restent encore à combler ! et combien de pauvres familles retomberaient dans le plus affreux dénûment, si l'ardeur des cœurs charitables venait à se ralentir !

C'est pourquoi nous avons cru de notre devoir pastoral, N. T.-C. F., de vous adresser quelques paroles d'encouragement. Il importe d'ailleurs que chacun de vous, en faisant du bien aux autres, ne soit pas privé du fruit qui doit lui en revenir à lui-même ; et, pour cela, il est bon de se pénétrer

[1] I Thessal., IV, 9, 10. — [2] II Thessal., I, 3, 4.

Digitized by Google

du caractère et du mérite des œuvres de bienfaisance accomplies selon les pensées de la foi. En cette matière, nous laisserons parler l'Esprit-Saint lui-même, et nous nous contenterons de reproduire les magnifiques éloges qu'il a faits de la charité et de l'aumône dans nos livres sacrés.

Qu'elle est belle et mémorable cette sentence de l'apôtre saint Jacques, qui nous dit que « devant les yeux de celui « qui est à la fois le Dieu tout-puissant et le Père de ses « créatures, il y a une religion pure et immaculée qui con- « siste dans le soin des orphelins et des veuves affligés par « la tribulation [1] » ! Oui, nous acceptons ce mot dans le sens que lui ont donné plusieurs saints docteurs, et nous disons que l'exercice de la charité chrétienne est toute une religion et un culte très-pur de Dieu.

En effet, si l'on cherche quels sont les éléments principaux de la religion, on les trouvera sans doute dans la prière, dans le sacrifice qui est la plus haute expression de la prière, dans la rédemption de nos âmes par le sang de Jésus-Christ, dans les sacrements qui appliquent cette rédemption, enfin, dans l'indulgence qui procure la rémission des peines qui n'auraient pas été remises par le sacrement. Or, la charité, l'aumône faite dans un esprit de foi, revêt tous ces divers caractères. Elle est une prière et un sacrifice, une rédemption et un sacrement, un jubilé et une rémission; elle porte avec elle toutes sortes de fruits, elle ferme les portes de l'abîme, et elle ouvre la porte du ciel. Entendons la voix des Écritures.

II. « Déposez votre aumône dans le sein du pauvre, et elle « priera pour vous », dit le livre de l'Ecclésiastique [2]. Admirable prosopopée, qui personnifie l'aumône, qui lui donne la vie et le sentiment, qui nous la représente s'échappant de la poitrine des pauvres et s'avançant vers le trône

[1] Jacob., i, 27. — [2] Eccli., xxix, 15.

Digitized by Google

de Dieu, comme une reine toujours sûre d'être agréée. Notre saint évêque et docteur a imité cette figure de langage quand il a dit des grandes œuvres de la charité chrétienne, qu'elles sont « de solennelles ambassades de la richesse humaine députées vers la majesté divine, d'éloquents plaidoyers et de puissants suffrages auprès du Très-Haut [1] ». Mon frère, vous avez le malheur d'être étranger jusqu'ici à l'habitude et à l'esprit de la prière; vous oubliez le matin d'adresser vos hommages à celui qui vous accorde le bienfait de la lumière; vous laissez tout le jour s'écouler sans envoyer un tribut d'honneur et d'amour à l'auteur de tous les biens. Je vous plains profondément. Toute la création s'étonne de votre coupable indifférence, s'indigne de votre monstrueuse insensibilité; vous êtes le scandale de la nature; et, si ce désordre ne cesse, vous me forcez à désespérer de votre salut. Mais pourtant, si je puis apercevoir parmi vos œuvres de la journée une œuvre de charité; si je vois vos mains, qui ont désappris à se lever vers le ciel, s'abaisser du moins et s'ouvrir vers le pauvre, alors je reprendrai confiance, puisque je sais de l'Esprit-Saint que l'aumône prie en faveur de celui qui la fait : *et hæc pro te exorabit.* Oui, j'ai ce doux espoir que les quelques pièces de monnaie échappées de votre coffre-fort, iront frapper à la porte des miséricordes infinies du Seigneur, et qu'elles en feront descendre bientôt dans votre âme cet esprit de grâce et de prières [2], sans lequel vous ne pouvez rien. Et vous qui priez, mais qui vous plaignez de n'être point exaucé, de ne pas obtenir ce que vous demandez, voulez-vous que je vous enseigne la condition d'une prière efficace? Eh bien! donnez un renfort à votre prière; joignez-y l'aumône; toutes deux, de compagnie, arriveront plus sûrement au terme de la route.

[1] Hæ sunt plane ambitiosæ apud Deum humani thesauri legationes; hæc potentia deprecandorum criminum et vera suffragia. S. Hilar., Tract. in Ps. LI, 20. — [2] Zach., XII, 10.

Digitized by Google

Souvenez-vous de la maxime de l'ange Raphaël : « La prière « est bonne, accompagnée de l'aumône » : *Bona est oratio cum... eleemosyna* [1]. Croyez-moi : cette prière froide et glacée a besoin d'être ranimée, d'être réchauffée par le feu de la charité ; à cette prière rampante et sans essor, il faut ajuster les ailes de l'aumône ; alors l'ange de Dieu vous dira comme au centurion Corneille : « Vos prières et vos aumônes sont « montées jusqu'en la présence de Dieu [2] ». « Écoute-moi, « dit le Seigneur, partage ton pain avec celui qui est affamé, « introduis dans ta maison les indigents et les malheureux « sans asile ; quand tu verras un homme nu, donne-lui un « vêtement : alors tu invoqueras le Seigneur, et il t'entendra ; « tu crieras et il répondra : Me voici » : *Tunc invocabis, et Dominus exaudiet; clamabis, et dicet : Ecce adsum* [3]. C'est ainsi, N. T.-C. F., que l'aumône est unie par d'étroits rapports à la prière.

III. Mais la prière à sa plus haute puissance, c'est le sacrifice. Il n'y a pas de religion, sans le sacrifice. C'est une vérité que nous nous proposions de mettre cette année dans tout son jour, parce qu'elle est le complément naturel et nécessaire de nos instructions pastorales sur le dimanche. Cet enseignement, que nous sommes forcé d'ajourner, aurait servi à éclairer ce que nous allons dire.

Le grand apôtre, dans le dernier chapitre de son admirable épître aux Hébreux, après avoir parlé divinement du sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ, déclare aux chrétiens qu'ils ont, de leur côté, deux sacrifices à offrir en union avec celui de l'auguste victime : le sacrifice des lèvres et le sacrifice des mains : en d'autres termes, le sacrifice de la prière et le sacrifice de l'aumône, les actes de piété et les œuvres de charité. « Nous avons un autel où Jésus-Christ « s'immole [4] ; donc, poursuit-il, offrons incessamment par

[1] Tob XII. 8. — [2] Act., X, 4. — [3] Isa., LVIII, 7, 9. — [4] Hebr., XIII, 10.

Digitized by Google

« lui une hostie de louange à Dieu, c'est-à-dire le fruit de « nos lèvres qui glorifient son nom. Et veuillez ne pas ou « blier la bienfaisance et l'aumône : car c'est par de telles « victimes que l'on se rend Dieu favorable [1]. » S'appuyant sur ce texte et sur plusieurs autres passages du livre sacré, les organes les plus autorisés de la tradition se sont plus à faire ressortir les analogies entre l'aumône et le sacrifice. L'aumône est une oblation : le riche prélève sur ses biens une part d'élite qu'il offre à Dieu dans la personne des pauvres. L'aumône est une immolation : car, de toutes les choses d'ici-bas, il n'en est aucune à laquelle le cœur s'attache comme à la fortune qui est la source et le moyen de toutes les autres jouissances ; tel qui n'est pas avare de prières, est un peu plus avare de son or; celui-là se sacrifie, qui donne; celui qui donne avec le plus de bonheur immole encore, croyez-le bien, tel désir, telle fantaisie qu'il lui eût été agréable de satisfaire. L'aumône est donc une oblation et elle est une immolation; elle renferme aussi la communion. Remarquez, dit saint Jean Chrysostôme : à la table eucharistique, c'est Dieu qui nourrit l'homme; par l'aumône, c'est l'homme qui nourrit Dieu : « J'ai eu faim « et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'a- « vez donné à boire [2] ». Car, si c'est le propre du sacrifice de s'adresser à Dieu et ne s'adresser qu'à Dieu seul, la charité évangélique possède ce caractère, puisque Dieu tient pour fait à lui-même tout ce qui est fait aux pauvres en son nom : *Quandiu fecistis uni ex his minimis, mihi fecistis* [3]. Enfin, c'est une des conditions du sacrifice d'être offert par les mains d'un ministre compétent; or, d'après les saints docteurs, toute main qui donne aux pauvres de Jésus-Christ devient une main consacrée, une main sacerdotale. Saint Paul, parlant de quelques simples fidèles qui s'étaient livrés

[1] Hebr., XIII, 15, 16. — [2] Matth., XXV, 35. — [3] *Ibid.*, 40.

Digitized by Google

aux œuvres de miséricorde, les appelle « ses collègues, ses « coadjuteurs [1] », il dit « qu'ils se sont conféré à eux-mêmes « une sorte d'ordination pour le service des saints » : *qui in ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos* [2]. Il y a dans le temple deux tables, dit le même saint Jean Chrysostôme, et, après lui, notre saint Paulin de Nole : la table de l'oblation eucharistique, et c'est l'autel où le prêtre a seul le droit de monter ; la table des oblations pour les pauvres, et, à ce second autel, tout chrétien peut offrir le sacrifice : là tout homme est sacrificateur, selon la parole de l'Esprit-Saint : *Qui facit misericordiam, offert sacrificium* [3]. O vous donc qui avez assisté aux adorables mystères, après avoir été témoins de la charité d'un Dieu qui s'immole, comprenez qu'un grand devoir vous est imposé, et que vous n'aurez pas sérieusement participé au sacrifice si vous ne vous rendez conformes à la divine hostie en sacrifiant quelque chose de votre substance au profit de vos frères. Encore une fois, « n'oubliez pas de faire part de vos biens aux autres : car « c'est par de telles victimes qu'on se rend Dieu propice [4] ».

IV. L'aumône, en effet, est une rédemption. La rédemption, dans sa signification religieuse, c'est le rachat de nos âmes par le sang de Jésus-Christ. Or, dit saint Augustin, ce rachat peut aussi, dans une certaine mesure, s'opérer par l'argent. Vous vous récriez et vous dites : Qui donc sera assez osé, assez impie, pour comparer l'or et l'argent au sang de Jésus-Christ ? L'apôtre saint Pierre n'a-t-il pas proclamé que « nous n'avons point été rachetés par des matières cor- « ruptibles, par l'or ou l'argent, mais par la valeur infinie « du sang de l'agneau immaculé, Jésus-Christ [5] » ? Oui, et cependant elle est vraie aussi la parole de Daniel au roi de Babylone : « Suivez, ô roi, le conseil que je vous donne :

[1] Rom., XVI, 3. — [2] I Corinth., XVI, 15. — [3] Eccli., XXXV, 4.
[4] Hebr., XIII, 16. — [5] I Petr., I, 18.

Digitized by Google

« rachetez vos péchés par les aumônes, et vos iniquités par « des œuvres de miséricorde envers les pauvres : peut-être « que le Seigneur vous pardonnera vos offenses [1]. » Elles sont vraies les paroles de l'ange à Tobie : « L'aumône dé- « livre de la mort, et c'est elle qui efface les péchés et qui « fait trouver la miséricorde et la vie éternelle [2] ». Elles sont vraies les paroles de Tobie lui-même à son fils : « L'aumône « délivre de tout péché, elle préserve de la mort et elle ne « laissera point tomber l'âme dans les ténèbres [3] ». La rédemption par le sang de Jésus-Christ est donc, en quelque sorte, acquise aux âmes rachetées déjà par l'aumône. Celle-ci, vivifiée par les vues surnaturelles, devient un principe de grâces puissantes et abondantes. L'Écriture lui attribue une propriété souveraine qui n'appartient rigoureusement qu'au sacrement : celle de laver l'âme de la tache du péché : *Eleemosyna purgat peccata.* Qui ne connaît l'étonnante parole de Jésus-Christ aux pécheurs de son temps : « Donnez l'au- « mône en proportion de ce que vous possédez, leur dit-il, « et voici que toutes choses vous sont pures [4] »? Non pas, assurément, que l'aumône confère la justification à celui qui s'obstine dans le péché. Ce serait supposer à l'aumône une vertu qui ne réside pas dans le sacrement même. Il faut lire, sur ce point, un remarquable chapitre du livre de la Cité de Dieu, dans lequel le grand évêque d'Hippone, prédicateur incessant des mérites de l'aumône, ramène cette doctrine à la vraie limite de la précision théologique, et renverse la persuasion de ceux qui pensent n'avoir rien à redouter des péchés qu'ils persistent à commettre tout en faisant l'aumône [5]. « Qu'on se garde de croire que ces crimes horribles qui excluent du royaume des cieux quiconque

[1] Dan., IV, 24. — [2] Tob., XII, 9. — [3] *Ibid.*, IV, 11. — [4] Luc., XI, 41.

[5] De civit. Dei, Lib. XXI, c. 27 : Contra persuasionem eorum qui putant sibi non obfutura peccata in quibus, cum eleemosynas facerent, perstiterunt.

Digitized by Google

s'y abandonne, puissent être commis tous les jours, et rachetés autant de fois par des aumônes. Non, il faut apaiser Dieu par les aumônes pour les péchés passés, et ne pas prétendre qu'on puisse, en quelque manière, lui lier les mains et acheter le droit de commettre toujours impunément le péché [1]. » Et ailleurs : « Si vous donnez aux pauvres dans le but de pouvoir continuer de pécher impunément, vous ne nourrissez pas votre Dieu, mais vous voulez corrompre votre Juge. Faites vos aumônes dans le but d'obtenir que vos prières soient exaucées et que le Seigneur vous aide à changer votre vie en mieux [2]. » Ce qui est donc vrai, N. T.-C. F., c'est que l'aumône, inspirée par un mouvement pieux, attire une abondance de bénédictions qui préparent et qui opèrent la conversion.

V. Enfin, l'aumône est une indulgence et une sorte de jubilé; elle procure la rémission générale de la dette contractée envers Dieu. La miséricorde exercée envers les pauvres, nous est montrée se tenant debout à la porte du séjour des expiations et s'opposant à la justice divine qui voudrait faire passer l'âme par les flammes temporelles du purgatoire : *Eleemosyna non patietur animam ire in tenebras* [3]. Comme l'eau éteint le feu, ainsi l'aumône éteint les suites du péché [4]; elle fait trouver la miséricorde et la vie éternelle [5]. « Au dernier jour, l'aumône sera le « sujet d'une grande confiance devant Dieu pour tous « ceux qui l'auront faite » : *Fiducia magna erit coram summo Deo eleemosyna omnibus facientibus eam* [6]. L'expérience justifie cette assertion. « Nulle part, écrit saint

[1] Per eleemosynas de peccatis præteritis est propitiandus Deus; non ad hoc emendus quodam modo ut eadem semper liceat impune committere S. August. Enchirid., LXX, 19.

[2] Nam si ideo das, ut liceat tibi semper impune peccare; non Christum pascis, sed judicem corrumpere conaris. S. August. Serm. XXXIX, 6.

[3] Tob., IV, 11. — [4] Eccli., III, 33. — [5] Tob., XII, 9. — [6] *Ibid.*, IV, 12.

Digitized by Google

Jérôme à Népotien, je ne me souviens d'avoir lu que celui-là ait fait une mauvaise mort, qui s'était porté volontiers à la pratique des œuvres de charité ; cet homme a pour lui d'innombrables intercessions, et il est impossible que des suffrages si multipliés ne soient pas exaucés [1]. » Or, ce n'est pas seulement la mauvaise mort qui est évitée à l'homme miséricordieux ; ce sont des grâces sensibles, exceptionnelles, qui lui sont accordées à l'heure du terrible passage. Et tandis que d'autres chrétiens, d'ailleurs exemplaires et réguliers pendant leur vie, mais plus resserrés et moins généreux, sont agités par des appréhensions toujours croissantes à l'approche du jugement, on voit au contraire les âmes les plus timorées, celles qui se faisaient peur de toutes leurs œuvres à cause de l'implacable justice du Seigneur [2], celles qui avaient peine à porter le poids de Dieu et qui le redoutaient comme des flots suspendus au-dessus d'elles [3], concevoir tout à coup des sentiments de confiance et revêtir une sérénité que rien n'aurait fait présager. Ainsi se réalise la parole du psalmiste : « Bienheureux celui qui a souci du pauvre et de l'indigent, « Dieu le protégera au jour mauvais [4] ! » — « Dieu, est-il « écrit ailleurs, a l'œil ouvert sur celui qui exerce la miséricorde ; il s'en souviendra à l'heure du danger, et le miséricordieux trouvera un appui au temps de sa chute [5]. Mon « fils, poursuit le Sage, ne privez pas le pauvre de son aumône, et ne détournez pas votre visage de celui qui vous « sollicite. N'attristez pas le cœur du malheureux et ne différez point de donner à celui qui souffre. Rendez-vous « affable à l'assemblée des pauvres, prêtez-leur l'oreille de « bonne grâce, faites-leur part de vos largesses, et répondez-leur avec douceur des paroles bienveillantes. Devenez

[1] Epist. ad Nepotian. — [2] Job., IX, 28. — [3] Job., XXXI, 23. — [4] Ps. XL, 2 — [5] Eccli., III, 34.

Digitized by Google

« pour les orphelins comme un père miséricordieux, et « tenez lieu de mari à leur mère. Et vous serez, vous, « comme un fils à l'égard du Très-Haut, et il aura compas- « sion de vous, plus qu'une mère » : *Et eris tu velut filius Altissimi, et miserebitur tui magis quam mater*[1]. Or, c'est surtout au lit de mort que cette promesse s'accomplit, et que le visage de Dieu devient maternel envers ceux que l'imitation de sa miséricorde a rendus plus spécialement ses fils.

Donnez donc, N. T.-C. F., donnez selon l'étendue de vos ressources; donnez beaucoup et il vous sera donné beaucoup; faites largement remise à vos frères, et il vous sera fait de larges remises à vous-mêmes. La mesure dont vous vous serez servis envers les autres, sera celle dont Dieu se servira envers vous; si vous avez usé d'une mesure pleine, pressée, entassée et débordante, c'est la mesure qui vous sera rendue[2]. Nous voulons vous le redire : « En face du « juge suprême, l'aumône sera pour tous ceux qui l'auront « faite le principe d'une confiance parfaite, d'une confiance « souveraine » : *Fiducia magna erit coram summo Deo eleemosyna omnibus facientibus eam*[3]. Pourrions-nous être excités à la charité par aucun intérêt plus grave, par aucune considération plus entraînante?

A ces causes, etc.

[1] Eccli., IV 1-11. — [2] Luc., VI, 37, 38. — [3] Tob., IV, 12

Digitized by Google

XXXVII

RÉPONSE

A SON EXCELLENCE M. BILLAULT,

MINISTRE-COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL, DANS LA DISCUSSION DE L'ADRESSE DU SÉNAT ET DU CORPS LÉGISLATIF.

Poitiers, 4 avril 1862.

MONSIEUR LE MINISTRE,

I. J'ai eu deux fois occasion dans le passé, lorsque vous remplissiez les fonctions de ministre de l'intérieur, d'en appeler de Votre Excellence mal renseignée à Votre Excellence mieux informée. J'aime à me souvenir des dispositions pleines d'équité avec lesquelles vous avez apprécié la justesse de mes représentations et donné satisfaction à des droits légitimes. C'est le sort ordinaire des hommes placés à la tête des affaires d'être facilement surpris dans leur bonne foi; trop de raisons tirées des mauvais côtés du cœur humain expliquent les démarches regrettables auxquelles ils peuvent être conduits par les renseignements de leurs subalternes. De tels entraînements sont le malheur de leur condition plutôt que le tort de leur volonté. En pareil cas, l'honneur du pouvoir consiste à ne pas s'entêter dans de fausses accusations, à reconnaître franchement sa méprise, à la réparer même dans la mesure où le soin de sa propre dignité et l'importance de la chose le comportent.

L'incident à propos duquel je crois devoir aujourd'hui

Digitized by Google

vous adresser ma réclamation accompagnée d'éclaircissements très-précis et très-détaillés, n'aurait aucune valeur à mes yeux, si je ne le considérais qu'à mon point de vue particulier. L'outrage qui m'a été fait ne me touche pas, parce qu'il repose sur une relation notoirement fausse. Mon propre témoignage et le défi publiquement porté par moi à mes accusateurs, les pièces de conviction qui sont entre mes mains, la protestation énergique de tous les membres de mon clergé, et la déclaration des laïques de toute condition, des fonctionnaires comme des autres auditeurs du discours incriminé, démentent surabondamment les rapports occultes d'après lesquels l'auteur de la dépêche du six juillet dernier a réglé trop précipitamment son opinion et sa conduite. S'il ne s'agissait donc que de moi, je me sens très-suffisamment couvert, et je m'abstiendrais de toute explication ultérieure. Mais le gouvernement de l'empereur, en ravivant cette pitoyable querelle après plus de six mois écoulés, et en donnant à une note si peu intéressante en elle-même les honneurs de l'insertion au *Livre jaune* parmi les documents politiques qui touchent aux questions les plus considérables du moment, a paru révéler l'importance qu'il attachait à cette affaire et le parti qu'il en voulait tirer, L'inculpation contenue dans cette pièce ne s'arrête pas d'ailleurs à ma seule personne : elle atteint explicitement toute une fraction de l'épiscopat, accusée de manquer de modération et de bon sens, et de ne pas s'inspirer assez des exemples que lui offrent la douleur résignée du pontife romain, et l'attitude tranquille et réservée du reste du corps pastoral.

Vous penserez comme moi, Monsieur le ministre, que le moindre honneur qu'un Français puisse faire au gouvernement de son pays, c'est de lui supposer l'amour de la vérité. Rien ne me semblerait plus méprisant envers le pouvoir que de le laisser triompher dans l'injustice : succès fatal, triomphe pernicieux que l'expiation ne tarde pas à suivre.

Digitized by Google

Voilà pourquoi il m'a paru utile et nécessaire de rétablir, en ce qui me concerne, l'exact récit des choses. Ma conscience me dit que ce sera vous donner une marque de mon estime et faire acte de bon citoyen.

Plusieurs des particularités auxquelles je vais être forcé de descendre pourront paraître minutieuses. Rien n'est petit de ce qui intéresse l'honneur de l'Église et de ses ministres; rien n'est indifférent de ce qui se relie à la grande cause dont la solution est pendante à cette heure. Ici encore je manquerais de respect envers l'autorité qui nous régit si je traitais trop légèrement des choses auxquelles elle a trouvé assez de portée pour en faire l'objet de ses communications aux grands corps de l'État. J'ai d'ailleurs cette confiance que, si Dieu me fait la grâce de rendre convenablement tout ce qu'ont fait naître dans mon âme les discours de Votre Excellence auxquels j'entreprends de répondre, l'ensemble de cette lettre finira par être tout autre chose qu'une mesquine réclamation pour un fait personnel. J'aborde l'exposé de l'affaire.

II. Le dimanche trente juin de l'an dernier, je célébrais pontificalement dans ma cathédrale la fête de saint Pierre, titulaire de cette église. Après le chant de l'évangile, je montai en chaire, selon mon habitude, conformément aux devoirs de ma charge. Et, comme le concile de Trente, en prohibant l'emploi de la langue vulgaire dans la sainte liturgie, a enjoint aux pasteurs de traduire et de commenter fréquemment, durant la célébration des messes, quelques-uns des textes qui y sont lus[1], j'ai coutume d'interpréter successivement, d'année en année, l'évangile et les autres parties de l'office de chaque solennité. Les commentaires que notre incomparable docteur saint Hilaire nous a laissés sur saint

[1] Mandat synodus pastoribus ut frequenter, inter missarum celebrationem, ex iis quæ in missa leguntur, aliquid exponant. Sess. XXII, c. VIII.

Digitized by Google

Matthieu et sur les psaumes sont une mine riche et variée à laquelle je vais puiser de préférence. Les fidèles de ma ville épiscopale ont ainsi la consolation d'entendre, après quinze siècles écoulés, les mêmes enseignements qui furent adressés à leurs pères; et il leur est doux, comme à moi, d'y retrouver encore tant de côtés pratiques et un si merveilleux à-propos.

Dans la circonstance actuelle, le choix de mon sujet fut déterminé quelques heures seulement avant la cérémonie sacrée. Occupé pendant plus de deux mois par ma visite pastorale, je n'avais pu retrouver quelque loisir qu'au milieu de juin, et j'en avais profité pour rédiger des observations à Son Excellence le ministre des cultes concernant les doctrines contenues dans le rapport présenté au conseil d'État par l'honorable M. Suin, à propos de mon mandement du vingt-deux février précédent. Il arriva donc que, le matin de la solennité, ayant ouvert le missel, je m'arrêtai sur-le-champ à la pensée d'expliquer l'épître du jour, c'est-à-dire le chapitre douzième des Actes des apôtres. La dépêche du six juillet appelle cela une *évocation*. Il faut s'entendre. Pour ceux qui n'ont pas l'habitude d'aller à la messe, l'épître et l'évangile des dimanches et fêtes peuvent être des textes ignorés et ensevelis, dont la mise en lumière ressemble à une exhumation : *ignorantes voces prophetarum quæ per omne sabbatum leguntur*[1]. Pour les habitués des offices de la paroisse, rien n'est plus connu et plus familier.

Outre que l'enseignement général qui découle de ce récit historique était de nature à ranimer la foi et la confiance des chrétiens parmi les difficultés et les alarmes des temps présents, le dirai-je ? une autre considération fut décisive sur l'heure. Puisque Son Éminence le cardinal de Besançon a fait au sénat la confidence de ce détail intime,

[1] Act., XIII, 27.

Digitized by Google

je ne puis le taire. Il me vint en effet subitement à l'esprit que, quelques années auparavant, recevant l'hospitalité de mon vénérable métropolitain au retour des fêtes de la béatification de la bienheureuse Germaine de Pibrac, j'avais été prié par lui de prendre la parole dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de Bordeaux, qui célébrait ce jour-là sa fête patronale. Recourant au carton de mes notes manuscrites de mil huit cent cinquante-quatre, je mis la main sur l'instruction que j'avais tracée à la hâte dans le palais archiépiscopal, avec le secours de la Bible et du commentaire classique de Corneille-la-Pierre[1]. Il est sans doute humiliant pour notre faiblesse d'avoir à revenir ainsi quelquefois sur des compositions précédentes; mais, dans une vie pleine de travaux et de sollicitudes comme la nôtre, il n'est aucun de nous qui ne soit dans le cas de se faire son propre plagiaire, lorsqu'il expose aux fidèles une page du texte sacré qu'il lui est arrivé de développer déjà devant un autre auditoire. Vous avouerai-je même, Monsieur le ministre, que ce cas m'est devenu plus familier dans ces derniers temps? Ayant le cœur oppressé de mille sentiments pénibles, et comprenant le danger de toucher de trop près aux choses contemporaines, je me réfugie parfois à dessein vers des productions antérieures aux préoccupations actuelles. La providence permit qu'il en fût ainsi le trente juin. A part la péroraison, qui concerna la quête qu'on allait faire pour le denier de Saint-Pierre, mon homélie fut la reproduction à peu près littérale du récit des Actes des Apôtres, tel que l'avait exposé mon allocution de Bordeaux[2].

Du reste, à peine étais-je monté en chaire qu'il m'avait été facile de constater combien j'avais eu raison de me précautionner contre tout entraînement de parole. C'était la première fois que j'officiais dans ma cathédrale depuis la

[1] *Voir* Tom. II, p. 128 et suiv. — [2] *Voir* plus haut, p. 256 et suiv.

Digitized by Google

déclaration d'abus prononcée contre moi. Un luxe de police avait été déployé depuis ce temps autour de ma résidence. Il avait transpiré que je préparais une protestation contre la sentence qui m'avait frappé. Quelques hommes toujours aux aguets se flattaient que je me donnerais le tort de porter mes récriminations dans la chaire, et ils auguraient que, cette fois, j'allais enfin devenir justiciable d'une juridiction qu'on avait regretté de voir remplacée par celle du conseil d'État. Dans cette espérance, le ban et l'arrière-ban des surveillants attitrés de ma personne et de mon ministère avaient été convoqués pour épier mon discours. Je n'en fus point offusqué. L'Évangile nous raconte des choses semblables [1], et le Maître en a prédit à ses disciples la continuation [2]. Le commissaire central siégeait au milieu de l'auditoire; quelques-uns de ses affidés étaient répartis dans les nefs de l'église. Ce n'est pas tout. Un fonctionnaire plus élevé ne fit point difficulté d'intervenir en personne. Il n'est pas indifférent de connaître les circonstances de son procédé. Le diacre Pallade et les historiens Socrate et Sozomène nous ont transmis sur les scènes intérieures de la principale basilique de Constantinople, au temps de saint Jean Chrysostôme, et sur la surveillance qu'y exerçaient les serviteurs et les eunuques du palais impérial, voisin de cette basilique, des récits circonstanciés qui sont sans rapprochement possible avec le cas présent, mais qui m'autorisent à croire que le sérieux de l'histoire ne répudie pas les détails descriptifs dans lesquels je vais entrer.

Les préfets de la Vienne, depuis la révolution, sont installés dans l'ancienne maison épiscopale. Les évêques de Poitiers, tant qu'ils y demeurèrent, n'eurent jamais d'accès direct ni d'ouverture quelconque sur l'église cathédrale

[1] Et quærebant scribæ mittere in illum manus illa hora,... et observantes miserunt insidiantes ut caperent eum in sermone, ut traderent illum principatui et potestati præsidis. Luc., xx, 19-20.— [2] Luc., xxi, 12.

Digitized by Google

attenante au palais. A la suite des événements de mil huit cent trente, un préfet témoigna le désir d'établir une tribune en accolant un petit édifice à l'une des fenêtres de l'église. Sous le rapport archéologique aussi bien que canonique, ce projet soulevait de graves objections, et il semblait difficile d'accorder à un magistrat laïque ce que le chef du diocèse n'avait jamais réclamé de son chapitre. Mais les temps étaient mauvais ; le magistrat plaidait la cause d'une vénérable mère privée de la consolation d'assister aux offices par son grand âge et ses infirmités : l'autorité ecclésiastique, avec cet esprit de bienveillance qui lui est ordinaire, se prêta à cette concession. Toutefois il fut stipulé que cette grâce bénévole ne pourrait jamais être invoquée comme un droit; une pièce écrite et signée constata l'engagement de supprimer ladite tribune à la première réquisition de la fabrique de la cathédrale. Et, de fait, divers inconvénients provenant de l'inobservation des clauses convenues, ont amené la fabrique à réclamer la cessation de cette servitude; presque à chaque mutation de préfets, elle a renouvelé ses délibérations à cet égard et m'a mis en demeure d'intervenir pour en procurer l'exécution [1]. La cour-

[1] Voici l'une de ces pièces :

Poitiers, 4 avril 1853.

« Monseigneur, les membres du conseil de fabrique de la cathédrale « n'ont jamais cessé d'être préoccupés des inconvénients graves qu'en- « traîne l'existence de la tribune de la préfecture. Ils pensent qu'il est de « leur devoir et que le moment est venu d'en réclamer la suppression..... « Avant d'aller plus loin, nous vous prions d'être bien convaincu, Monsei- « gneur, qu'il ne nous est pas venu même la pensée du moindre blâme au « sujet des motifs qui ont pu, dans des temps difficiles, déterminer à faire « cette concession conditionnelle et temporaire. Mais aujourd'hui que les « temps sont autres, sinon meilleurs, nous croyons qu'il est du devoir de « la fabrique de profiter de circonstances favorables pour obtenir que la « maison de Dieu soit affranchie d'une servitude dont les inconvénients « très-graves ne sont compensés par aucun bien. Le moment nous a sem-

Digitized by Google

toisie et le légitime désir de maintenir les relations cordiales avec le premier administrateur du département m'ont toujours fait reculer devant cette mission désobligeante. Le moment serait plus mal choisi que jamais pour la remplir. Je puis donner ici à M. le préfet Levert l'assurance que ce que

« blé d'autant plus opportun, qu'un nouveau préfet vient d'être donné au « département, qu'il n'est pas encore arrivé parmi nous, et qu'il est bien « évident que rien qui lui soit personnel n'aura pu motiver notre demande « ni servir de base à nos critiques. Ces réserves faites, tout le monde con- « viendra avec nous qu'il est convenable, qu'il est nécessaire, qu'il est « urgent même de détruire le plus tôt possible le petit appartement cons- « truit à la préfecture, aux flancs mêmes de la cathédrale, et y communi- « quant par une ouverture. Cette construction déshonore ce beau monu- « ment, fait obstacle à l'introduction de la lumière, et détériore les vitraux, « puisqu'elle est établie dans la verrière de la cinquième travée du bas « côté sud, et qu'elle masque entièrement les deux tiers de cette verrière. « De plus, elle ôte toute espèce de sécurité pour la sûreté intérieure, puis- « qu'il serait facile de s'introduire par là dans l'église. Mais le motif qui « nous touche le plus, c'est le peu de convenance qu'il y a à souffrir ainsi « dans le lieu saint une sorte de loge où l'on puisse venir pour jouir du « coup d'œil comme on le ferait dans un théâtre. Sans aucun doute les « maîtres de la maison posséderont assez l'esprit des convenances pour ne « donner prise sur ce point à aucune critique; mais ils ne peuvent empê- « cher que les enfants et les femmes de service ne deviennent en leur « absence un sujet de scandale. Cela n'est arrivé que trop souvent; aussi « le sentiment public se prononce-t-il très-haut et dans le même sens que « nous. Les raisons sur lesquelles nous basons notre demande vous paraî- « tront certainement, Monseigneur, très-péremptoires : et cependant on « pourrait n'en formuler aucune, car il existe aux archives une pièce dans « laquelle le préfet de la Vienne reconnaît que la concession n'est que « *temporaire et révocable à volonté.* L'on y avait mis pour condition que la « clef de l'oratoire resterait toujours entre les mains de quelque membre « de la famille du préfet, et non dans les mains des domestiques, et pour- « tant l'on ne voit guère dans cette tribune que des enfants et des gens de « service.....

« Dira-t-on que la suppression de cette communication intérieure de la « préfecture avec l'église imposera tout au moins une gêne, une privation « aux habitants de la préfecture ? Nous répondrions que nos évêques, « quand ils habitaient les bâtiments affectés aujourd'hui à la résidence de

Digitized by Google

je viens de dire n'a pas pour objet de le troubler dans la jouissance de cette faveur.

Or, c'est précisément cette tribune qui avait été changée depuis quelque temps en un poste d'exploration. En particulier, le trente juin, au moment où je venais de m'asseoir dans la chaire qui est en face de la tribune, les prêtres qui me faisaient cortége virent comme moi la porte de l'édicule s'entr'ouvrir. Deux personnages y pénétrèrent à petit bruit et demeurèrent tapis derrière les amples vêtements d'une dame pieusement assise sur le devant de la tribune. Le sermon fini, les mêmes personnages se retirèrent aussitôt, de sorte qu'ils n'ont même pas pris la peine de masquer leur rôle disgracieux sous l'apparence de l'accomplissement du devoir religieux de l'audition de la sainte messe.

L'assistance tant laïque qu'ecclésiastique avait été témoin de tout ce manége. Au sortir de l'église, chacun se demandait donc naturellement quel parti le mauvais vouloir de mes adversaires pourrait tirer de l'homélie pastorale. Évidemment, elle ne pouvait leur offrir aucune prise, puisqu'elle n'avait consisté que dans la simple lecture et dans l'exposition sobre et concise du texte sacré. Au fait, plus d'un mois s'écoula sans qu'on entendît parler de rien. Je présidai la retraite ecclésiastique durant toute une semaine; je me rendis ensuite aux eaux thermales de Néris.

III. Cependant l'écho de toutes les rumeurs parisiennes plus ou moins aventurées, l'*Indépendance belge*, raconta tout

« l'administrateur du département, n'ont jamais demandé pour eux-mêmes « ce droit de vue, cette facilité de prières.....

« Nous vous supplions donc, Monseigneur, de vouloir bien prendre notre « demande en considération, et de procurer, par les moyens qui vous « paraîtront convenables, la prompte réalisation d'une mesure que le sen- « timent public réclame depuis longtemps.

« Nous sommes avec un profond respect », etc.

(Suivent les signatures.)

Digitized by Google

à coup qu'une plainte avait été portée au Vatican par le premier secrétaire d'ambassade, de la part du gouvernement français, contre l'évêque de Poitiers qui avait qualifié l'empereur du nom d'Hérode III ; et que le saint-père avait été prié de modérer ce prélat sous peine de le voir bientôt livré aux tribunaux. A supposer que cette nouvelle fût vraie, il m'était désormais impossible de fournir au saint-siége mes éclaircissements en temps utile. Je restai donc en paix ; aucun renseignement, aucune explication ne me furent demandés du côté de Rome [1].

Vers le même temps, une enquête judiciaire fut commencée dans la ville épiscopale. En mon absence, deux membres du chapitre cathédral et un certain nombre de laïques furent mandés devant le juge d'instruction du tribunal civil et appelés à déposer concernant l'homélie épiscopale du trente juin. De ce côté encore, aucune question, aucune communication ne m'ont été faites, ni par écrit, ni de vive voix, avant ni après mon retour. Tout ce que je puis donc dire de cette enquête, c'est que les dépositions à charge ou à décharge sont demeurées lettre clause pour l'accusé. Voici seulement ce qui résulte d'affirmations très-positives. Les témoins les plus intelligents et les plus irrécusables auraient attesté que ni la personne de l'empereur, ni son gouvernement n'avaient figuré d'aucune façon dans l'exposition que l'évêque avait faite de l'épître du jour. Les deux chanoines se sont récriés, comme ils le devaient, contre le rôle humiliant et indécent auquel on les soumettait. Plusieurs fonctionnaires, que leur charge rend dépendants du pouvoir, se sont exprimés avec autant de courage que de

[1] Plus tard, l'un de mes secrétaires ayant fait le voyage de Paris et s'étant assuré à la nonciature que le récit de l'*Indépendance belge* n'était pas dénué de fondement, je m'empressai d'en écrire au saint-père, qui me fit aussitôt l'honneur de me répondre.

Digitized by Google

franchise. La suite a prouvé combien cette loyauté devait leur devenir funeste. Enfin, un grand nombre de personnes de toute condition sont venues s'offrir aux prêtres de mon entourage, pour se faire citer comme témoins si l'affaire était poussée plus loin.

Les choses en étaient là à la mi-août, et elles n'avaient pas eu d'autres conséquences, du moins par rapport à moi. La guerre dirigée contre ma personne avait suscité d'autres incidents et pris de nouveaux prétextes dont j'aurai lieu de parler, parce que Votre Excellence les a rappelés.

Ce ne fut donc pas un médiocre étonnement pour nous, Monsieur le ministre, aussitôt après la séance impériale d'ouverture des chambres, à la fin de janvier dernier, de voir apparaître les documents officiels de cette mince affaire parmi les pièces diplomatiques rangées sous la rubrique : *Affaires d'Italie*. La dépêche du six juillet signée *Thouvenel*, la réponse du marquis de Cadore du treize du même mois, furent pour nous une véritable révélation. La date du premier de ces documents ne permettait plus d'en douter. Il était donc bien vrai que le personnage principal de la tribune et ses divers affidés, après s'être mêlés à l'auditoire dans la pensée préconçue de saisir l'évêque en cas de flagrant délit politique, avaient remporté de l'église les impressions qu'ils y avaient d'avance apportées ! Il était donc vrai que, sur leur rapport expédié à la hâte, le gouvernement, sans autre information ni enquête préalable, avait chargé aussitôt son ambassadeur à Rome d'une mission aussi grave qu'est celle d'une plainte officielle contre un évêque !

Franchement, Monsieur le ministre, il serait difficile de comprendre une telle précipitation, si les termes mêmes de la dépêche n'accusaient une rédaction *ab irato* qui exclut le sang-froid de la réflexion.

Mais ce qui a pris à nos yeux les proportions de l'incroya

Digitized by Google

ble et de l'impossible, c'est le corps même du délit imputé par la dépêche : *N'avons-nous pas le droit*, y est-il dit, *de nous étonner de voir ce prélat, évoquant les souvenirs de la persécution du prince des apôtres sous le troisième Hérode, aller chercher jusque dans le secours matériel que nous prêtons au saint-père, un texte d'accusation contre Sa Majesté ? Mais nous en appelons au pape lui-même : est-ce que le vénérable successeur de saint Pierre se croit captif à l'ombre de notre drapeau, et pense-t-il qu'en montant la garde aux portes du Vatican ce soit sa liberté qu'oppriment les soldats de Napoléon III?*

Assurément, Monsieur le ministre, on eût donné en cent et en mille à tous mes auditeurs sensés et à moi de conjecturer quel était le thème de la plainte portée au pape, que nous n'en eussions jamais deviné l'énigme. L'homélie de la Saint-Pierre n'a pas fourni l'ombre d'un prétexte, pas l'apparence d'une insinuation qui puisse expliquer le genre d'accusation dirigée contre elle. Aussi, à la première lecture de la dépêche, ce fut ici un cri unanime d'étonnement et d'indignation. Ces sentiments se traduisirent immédiatement par une protestation des vicaires généraux, des chanoines titulaires et honoraires, des curé et vicaires de la cathédrale, et des autres prêtres présents à la messe du trente juin [1]. Deux d'entre eux, qui ont reçu depuis cette

[1] « Poitiers, le 6 février 1862. — Monseigneur, toute la presse de France « et de l'étranger vient de reproduire une dépêche adressée le 6 juillet « dernier, par Son Excellence le ministre des affaires étrangères, au chargé « d'affaires de France à Rome, et déposée, au commencement de la session, « sur les bureaux du sénat et du corps législatif. Dans cette pièce, « M. Thouvenel accuse quelques-uns des prélats placés à la tête du clergé « français de manquer de bon sens et de modération, de céder à des « entraînements coupables, et il en signale un exemple puisé dans l'ho- « mélie que Votre Grandeur a prononcée dans sa cathédrale, le jour de la « solennité de Saint-Pierre : *N'avons-nous pas*, dit-il..... (*Le reste de la « citation comme ci-dessus*). Son Excellence termina ensuite en disant qu'il

Digitized by Google

époque une autre destination, se joignirent spontanément à cette démonstration et manifestèrent les mêmes impressions. Les fidèles n'étaient pas affectés d'une autre façon. Pour ma part, dès le quatre février, au retour d'une excursion diocésaine, je jugeai de mon devoir d'écrire à M. Thouvenel une lettre qui a été rendue publique et dont plusieurs de mes collègues dans l'épiscopat ont daigné me féliciter.

« est du devoir du gouvernement d'aviser au moyen de mettre un terme à « des attaques aussi injustes, à des excitations aussi passionnées, dans le « double intérêt de sa dignité et de la paix publique dont il est respon « sable.

« Notre indignation, Monseigneur, a été plus grande encore que notre « étonnement, lorsque nous avons lu ce document. Nous plaignons le « ministre qui a eu le malheur d'être ainsi renseigné. Auditeurs attentifs « de votre homélie du 30 juin, nous savons, en effet, que non-seule- « ment Votre Grandeur n'a pas tenu le langage qu'on lui prête, mais encore « qu'elle n'a pas dit un seul mot qui puisse expliquer une semblable délation.

« Eh! quel est celui de vos prêtres, même parmi ceux qui n'ont pas été « assez heureux pour vous entendre, qui pourrait ajouter foi à cette accu- « sation? Ne savons-nous pas tous que vos discours et vos actes, tant « publics que particuliers, sont un démenti formel à cette allégation? « N'est-ce pas la crainte de voir la France abandonner son rôle protecteur « qui vous a arraché les accents qui vous ont attiré de la presse irréli- « gieuse tant d'injures? Le trait lui-même qui vous a été le plus reproché, « n'était-il pas un cri suprême qui n'avait d'autre but que d'épargner à « notre patrie la douleur de voir cesser la présence de notre armée à « Rome? Le langage qu'on met dans votre bouche, Monseigneur, serait « injurieux pour la France et pour l'armée; il serait injurieux aussi pour « le souverain pontife, qui subirait une si humiliante condition : c'en est « assez pour qu'on soit sûr que vous n'avez pas pu le tenir et que vous ne « le tiendrez jamais.

« Pour nous, Monseigneur, qui savons avec quel courage, avec quelle « vigueur, mais en même temps avec quel respect des droits de tous, vous « n'avez cessé de combattre pour l'Église de Jésus-Christ et pour son « vicaire, nous avons souvent souffert avec vous en silence. Admirant la « tranquillité et la sérénité dont vous jouissez au milieu de tant d'attaques, « nous nous sommes efforcés d'imiter votre calme et votre patience; mais « aujourd'hui, en présence du retentissement et de l'immense publicité

Digitized by Google

M. le ministre des affaires étrangères n'a pas jugé convenable d'y répondre ni même de m'en accuser réception. Vraisemblablement il entrait dans ses vues de charger Votre Excellence de ce soin.

Votre discours, Monsieur le ministre, a enchéri encore sur les termes de la dépêche; vous en avez reproduit les griefs sur un ton plus vif et plus accentué. Nonobstant la réplique ferme et solide de Son Eminence le cardinal archevêque de Besançon, il peut vous paraître à vous-même et à quelques autres que l'avantage vous est demeuré.

Vous êtes assez riche de succès oratoires, Monsieur, pour ne pas faire cas de ceux qui pourraient être obtenus au prix de la vérité involontairement méconnue et sacrifiée. La cause officielle dont vous avez l'insigne privilége d'être constitué l'avocat, et que vous défendez avec un talent et une habileté incontestables, n'est point une de ces causes vulgaires pour lesquelles tout argument et tout expédient quelconque peuvent être de mise. Vous ne vous offenserez donc pas que je me permette d'examiner vos accusations et vos preuves. Il me sera facile de vous démontrer que je n'ai pas tenu le langage que vous m'attribuez, puis de faire justice des singulières inductions dont vous vous êtes appuyé.

IV. D'abord il est concédé que pas un seul des mots de la dépêche que j'ai soulignés, et qui contiennent une accusation qu'on pourrait croire textuelle, n'a été prononcé par moi. Ceci est considérable, et assurément il n'eût pas été superflu que la dépêche prît la peine de le dire; car aucun

« donnés à une incrimination si gratuite, nous ne pouvons plus nous taire « et nous croyons de notre devoir d'y opposer cette protestation. Des injus- « tices de cette nature, Monseigneur, ne feront que resserrer les liens déjà « si forts qui nous unissent à votre personne et à votre enseignement. « Veuillez en agréer l'assurance, ainsi que l'hommage du profond dévoue- « ment et de la respectueuse admiration avec lesquels », etc.

(*Suivent les signatures.*)

Digitized by Google

des lecteurs de cette pièce n'a pu douter que l'on ne m'attribuât littéralement ces propos injurieux.

Mais si les paroles ne sont pas de moi, Votre Excellence maintient qu'elles expriment ma pensée, attendu que tout ce que le chapitre douzième des Actes des apôtres dit d'Hérode persécuteur et de saint Pierre prisonnier, doit s'entendre de l'empereur actuel des Français et du pape Pie IX, conséquemment à la façon dont j'ai donné le signalement de cet Hérode. Et ici Votre Excellence me fait proférer une fois le nom d'Hérode Ier, et me fait répéter jusqu'à trois reprises le nom d'Hérode III.

A cela la réponse est courte et nette : je n'ai articulé ni le mot *Hérode Ier*, ni le mot *Hérode III*. La dépêche du six juillet est restée elle-même dans les termes du vrai sur ce point, parce que les imaginations ne s'étaient pas encore donné libre carrière dans le champ des versions et des inventions. Ce que j'ai dit, Monseigneur le cardinal de Besançon, auquel je n'ai pas fait difficulté d'exhiber les notes que j'avais sous les yeux en parlant, l'a reproduit mot à mot devant le sénat, et je le transcris de nouveau au bas de cette page [1]. L'éminent orateur a ajouté avec une parfaite vérité : « Voilà

[1] « *Misit Herodes rex manus ut affligeret quosdam de Ecclesia*..... Ce roi « Hérode, M. F., n'était pas le vieil Hérode, Hérode l'Ascalonite, celui qui « avait si cruellement ensanglanté le berceau de Jésus. Ce n'était pas « Hérode Antipas, celui qui avait décollé saint Jean-Baptiste et insulté « Jésus-Christ en le traitant comme un roi de théâtre. C'était un troisième « Hérode, Hérode Agrippa, fils d'Aristobule et père d'un quatrième Hérode, « qui figure au chapitre XXVe du même livre des Actes. »

Le texte latin qui suit est écrit dans la marge en regard du français :

Herodes non Ascalonita qui infantes in ortu Christi occidit, nec Antipas qui Joannem Baptistam decollavit et Christum illusit ; sed Agrippa filius Aristobuli, filii Ascalonitæ.

Nota. Quatuor fuerunt Herodes : primus Ascalonita ; secundus Antipas, filius Ascalonitæ ; tertius hic Agrippa, Antipæ ex fratre nepos ; quartus Agrippa Junior, de quo capite XXV. Cornel. a Lapid.

Digitized by Google

« tout ce que l'évêque a dit dans son discours. Il n'a pas « prononcé une seule fois le nom d'Hérode III. Et, pour « tout le reste de l'accusation qui se trouve dans la dépêche « diplomatique et qui vient d'être répétée par l'honorable « M. Billault, il n'y a pas une seule expression dans laquelle « on pût voir aucune espèce de relation avec une autre per- « sécution dont on aurait, pour ainsi dire, montré l'image « grossière dans le lointain, pour ensuite retomber d'une « manière plus forte sur le présent; rien, absolument rien « que l'explication du texte. » Cette affirmation est d'une rigoureuse exactitude.

Votre Excellence, après avoir rendu mon langage à sa manière, ou plutôt d'après la parodie qui a été mise en circulation, a fait l'observation suivante : « Oh ! si dans cette « chaire où se racontait cette page de l'histoire de l'Église, « l'orateur se fût trouvé être un de ces prélats modérés, « calmes, bienveillants, cherchant plutôt à éteindre qu'à « exciter les passions...., personne n'aurait été porté à en- « trevoir de coupables allusions. »

Je ne suis pas de l'avis de Votre Excellence. Tout prélat et tout orateur quelconque qui aurait parlé de la façon que l'*Indépendance belge*, puis les journaux irréligieux et les journaux facétieux de notre pays ont imaginée, et que Votre Excellence a reproduite; tout prélat qui aurait dit : « Remar- « quez, mes frères, il ne s'agit pas d'Hérode Ier, il ne s'agit « pas d'Hérode II, il s'agit d'Hérode III; entendez-vous? « Hérode III » ; tout orateur qui aurait abaissé la dignité de la chaire et la gravité de son ministère à cette impardonnable bouffonnerie, à ces basses puérilités, ou à quoi que ce soit d'approchant et d'analogue, aurait été justement et nécessairement accusé de l'intention et de l'allusion qu'on m'a fait gratuitement l'insulte de m'attribuer.

Ainsi, Monsieur le ministre, c'est sur le frêle fondement d'un mot qui n'a pas été dit qu'on a construit tout l'écha-

Digitized by Google

faudage de la dénonciation et de la dépêche diplomatique; et c'est sur cette base ruineuse que repose l'argumentation de votre discours.

Votre Excellence poursuit : « Savez-vous, Messieurs les « sénateurs, comment le pays, les auditeurs, la ville en- « tière ont compris l'apologue, car cela n'a paru qu'un « apologue? On en a compris immédiatement l'allusion à « la situation actuelle : les sentiments permanents de l'ora- « teur étaient connus.

« On me dira que ce pasteur ordinairement si intelligent « et d'une parole si habile, n'a pas ce jour-là senti la portée « de sa parole, l'excitation qui l'entourait, et à laquelle « lui-même avait contribué; il n'a rien voulu voir autour « de lui, il s'est exclusivement absorbé dans l'histoire du « passé ! Mais les auditeurs, sous le ciel et le passé qui l'ab- « sorbaient, ont vu la terre et le temps présent. »

Permettez-moi de vous le dire, Monsieur le ministre, il n'est personne de ceux qui composaient mon auditoire qui ne sourie de cette exhibition vraiment fantastique que votre puissance oratoire a créée. Ce que vous appelez *le pays*, *la ville entière*, c'était la modeste assistance accoutumée de la messe paroissiale. Si la situation topographique et les mœurs religieuses de notre cité vous sont inconnues, je vous dirai que l'église cathédrale a l'inconvénient de n'être pas centrale, qu'elle est bâtie au versant extrême de la ville; que, par suite, c'est un assez petit nombre d'hommes d'élite et de familles pieuses qui ont l'habitude de quitter leurs paroisses respectives pour assister aux messes pontificales, et que ce nombre se restreint beaucoup plus encore dans la saison d'été, qui retient tous les principaux propriétaires à la campagne. Dans ces données, *la ville entière*, *le pays*, *la vive excitation produite autour de l'orateur* par le feu brûlant de sa parole : tout cela, Monsieur le ministre, n'est ni plus ni moins qu'un contre-sens. « L'orateur n'a rien voulu voir

Digitized by Google

« autour de lui. » Pardon, j'ai vu autour de moi ce qui y était, une assistance pieuse, recueillie, sympathique, mais en même temps fort calme : c'est le côté saillant du tempérament poitevin. De plus, j'ai aperçu en face de moi (car j'étais aussi fort calme) des visages qui excitaient assez spécialement mon attention : je dois dire qu'ils ont assez bien dissimulé sur l'heure la vivacité des impressions qui se sont révélées ailleurs.

Vous dites : « Les sentiments permanents de l'orateur « étaient connus, et ils donnaient le sens de l'apologue ». Cette proposition est vraie, Monsieur le ministre, mais dans un sens opposé à celui que vous avez en vue. Mon clergé et tous ceux qui vivent dans ma familière société savent combien mon âme d'évêque et de Français est jalouse de voir la France demeurer fidèle à son rôle séculaire et providentiel de gardienne et de protectrice des droits du pontife romain; tous les fidèles du diocèse ont gravés dans leur mémoire les nombreux passages de mes publications pastorales où j'ai revendiqué pour la France et son gouvernement l'honneur de cette tutelle sacrée; personne n'ignore qu'à mes yeux, le plus grand malheur et le plus grand tort de notre pays, ce serait l'abandon d'une protection commandée dorénavant par des motifs plus impérieux que jamais. Dans ces conditions, la supposition d'un outrage adressé par moi à l'empereur, à l'armée, à la France, à propos de la présence de notre drapeau dans les murs de Rome, est une supposition qui n'est venue, qui ne pouvait venir à l'esprit de personne. C'est ce que la protestation émise par mon clergé, sous l'impression première de la dépêche de M. Thouvenel, a exprimé avec un accent de conviction dont vous serez frappé.

Votre Excellence, en me faisant l'honneur de m'attribuer une dose quelconque d'intelligence et de savoir-dire, s'étonne que je n'aie pas senti la portée et pénétré le sens de ce

Digitized by Google

qu'elle appelle un *apologue*. Cet apologue, je l'avoue à ma grande honte, je ne le comprends pas encore. Je crois avoir prouvé plus d'une fois que je savais avoir le courage de mes actes et de mes paroles. Je n'ai point décliné, dans une autre circonstance, la responsabilité d'une assimilation qui me paraissait résulter du programme présenté par une brochure célèbre, si ce programme, ce qu'à Dieu ne plaise, venait à recevoir son exécution. Rien de semblable n'existe dans le cas actuel. Je pourrais entrer à ce sujet dans une discussion qui serait péremptoire; mais comme il est blessant d'aborder certaines analogies, même pour les réfuter et les écarter, je préfère garder le silence.

Que la haute surveillance administrative et judiciaire se fût concertée pour écrire à M. le ministre : « L'évêque a pris son sujet d'instruction dans l'office du jour de manière à faire comprendre que, dès l'origine, tous les efforts de l'impiété se sont conjurés contre l'Église et contre son chef, mais que Dieu est venu miraculeusement en aide à l'Église et à Pierre, et qu'il a fait sentir à leurs adversaires la puissance de son bras »; alors le compte rendu serait resté dans le vrai. C'est là, je n'en disconviens pas, le sens obvie et la pensée générale de mon homélie; c'est sa conclusion et sa moralité utile dont il appartient à chacun de faire son profit. A l'heure où tant de passions sont soulevées contre le successeur de Pierre, où tant d'actes, tant de discours, tant d'écrits violents viennent assaillir sa personne, son autorité temporelle et spirituelle; et j'ajouterai, à l'heure où l'un de ses plus redoutables adversaires venait d'être couché dans la tombe et cité au tribunal de Dieu pour y rendre compte de ses œuvres, non, je ne me défends point d'avoir jugé opportunes la lecture et l'exposition du chapitre douzième des actes des apôtres. Mais je renvoie aux serviteurs passionnés ou inintelligents du pouvoir la honte des offensantes assimilations qu'ils ont inventées entre la per-

Digitized by Google

sonne d'Hérode Agrippa et celle du chef du gouvernement français. Il est heureux que mon obscurité personnelle mette mes adversaires à l'abri de toute célébrité historique. Autrement ils risqueraient d'être associés, dans nos annales religieuses, à ces agents de l'empire de Byzance qui accusaient Chrysostôme d'avoir prononcé le nom de Jézabel à l'adresse de l'impératrice Eudoxie [1], et qui faisaient circuler une homélie apocryphe à laquelle ils avaient donné pour texte : *Ecce iterum furit Herodias :* « Voici Hérodiade une seconde fois en fureur [2] » : misérables inventions d'une basse servilité, dont la politique eut le tort de s'émouvoir, et qui aboutirent à un édit impérial d'Arcadius, et à une lettre circulaire de son maître des offices Anthémius, portant interdit aux officiers du palais et de la milice de se mêler aux conventicules scandaleux, c'est-à-dire aux assemblées religieuses que présidait le pontife, sous peine de perdre charges et biens [3].

V. Je suis déjà en droit de conclure de tout ce qui précède, Monsieur le ministre, que vous avez été condamné à défendre une mauvaise cause, et que, soit par l'envoi primitif de la dépêche à Rome, soit par la publicité ultérieurement donnée à cette dépêche, le gouvernement de l'empereur a engagé une campagne qu'il ne peut que regretter.

J'entends bien dire que quelques hommes, aux yeux de qui la morale politique est une chimère, s'applaudissent quand même de cet incident. Malgré des dénégations em-

[1] Falsa referebant de concionibus ipsius, ita ut dicerent quod ipse Eudoxiam Jezabelem appellasset..... Ita nempe solemne sycophantis est optima quæque gesta, suo more representata, vitio vertere iis quorum perniciem moliuntur. Vita S. Joann. Chrysost. post ejus Opp. Edit. Gaume, T. XIII, p. 167.

[2] *Ibid.*, p. 179. — Opp., T. VIII, *inter Spuria*, p. 1.

[3] Baron. Annal. Eccl. ad annum 404, VII-VIII. — *Saint Jean Chrysostome, ses œuvres et son siècle*, par M. Martin, 1860, T. III, p. 127.

Digitized by Google

barrassantes, il n'en aura pas moins produit son effet, comme tant d'autres mensonges auxquels il suffit de donner quelques jours de vogue pour en tirer le fruit qu'on se propose. C'est ainsi que nous voyons quotidiennement les partis coalisés contre le pouvoir pontifical mettre leur esprit inventif au service des besoins et des projets du moment, faire du scandale à propos d'une aventure imaginaire, organiser une campagne autour d'une anecdote controuvée ou d'une calomnie grossière. Dans le cas présent, bien que la manœuvre ait avorté, néanmoins il y aura eu émoi, inquiétude, appréciations diverses durant quelques jours. On aura pu faire craindre, même à ceux du camp ami, que l'évêque de Poitiers, entraîné par son ardeur pour les intérêts de la papauté, n'ait manqué de mesure et de discernement pratique, qu'il n'ait pas respecté la limite et le point d'arrêt marqué par la prudence. Il restera, en outre, comme un précédent considérable et comme un fait acquis, que les tribunaux séculiers ont désormais le contrôle de la parol pastorale, que les magistratures civiles exercent le hau domaine sur l'enseignement religieux, et qu'il appartient à un simple tribunal de première instance d'interroger les prêtres sur la doctrine de leur évêque. Je ne me dissimule pas, Monsieur le ministre, ce que ces avantages peuvent avoir de réel; mais vous serez d'accord avec moi pour plaindre ceux qui s'en arrogeraient le bénéfice. Se reposer à l'ombre du mensonge, c'est dormir sous de mauvais lauriers. Les prophètes ont magnifiquement exprimé cet oracle :

« N'allez pas, disent-ils, établir votre confiance sur des « paroles menteuses.

« Vous avez dit peut-être en vous-mêmes : Les revers ne « nous atteindront pas : car nous avons mis notre espé- « rance dans le mensonge, et le mensonge nous a toujours « protégés

Digitized by Google

« C'est pourquoi, voici ce que dit le Seigneur : La grêle « tombera sur la maison du mensonge, et elle la renversera « de fond en comble ; l'inondation emportera toutes les « digues, et quand le fléau aura passé, vous serez une boue « qu'on foulera aux pieds [1]. »

Vous m'objecterez avec raison, Monsieur le ministre, que e gouvernement de l'empereur ne peut présumer la malveillance ni la fausseté chez ses agents. Vous avez déclaré au sénat que, dans le cas présent, le pouvoir central avait été renseigné par *les plus hautes autorités administratives et judiciaires.*

Ces derniers mots, malgré mon vif désir de ne point faire apparaître ici de personnalités, se traduisent naturellement chez nous par des noms propres. Je n'ai échangé aucune parole à ce sujet avec qui que ce soit; cependant j'ose croire qu'il est tel nom, susceptible d'être compris en tête des autorités indiquées, qui repousserait énergiquement, comme une tache infamante, la moindre apparence de complicité dans cette triste affaire. Au surplus, le témoignage *des plus hautes autorités* ne valait qu'autant qu'elles étaient personnellement témoins. Or, un seul de ceux qu'on a coutume de nommer les hauts fonctionnaires a été présent, que je sache, et les autres n'ont pu être que des échos de celui-ci et de ses assesseurs.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le ministre, écartant de nouveau toute question de personnes, je vais user d'un droit que vous m'avez conféré. Comme élément d'appréciation de mon homélie du trente juin, vous avez invoqué mes autres écrits. Souffrez qu'à mon tour je détermine la valeur du rapport fait au gouvernement sur mon homélie d'après la moralité de quelques autres pièces émanées des mêmes sources. Je ne ferai appel qu'au *Moniteur* et à votre propre

[1] Isa., xxviii, 15, 17, 18; — Jerem., vii, 4.

Digitized by Google

discours, et je ne sortirai pas du cadre des choses qui sont de ma compétence épiscopale.

VI. Le *Moniteur* que j'invoque ici n'est pas le *Moniteur universel*, mais bien le *Moniteur des Communes*. La responsabilité du ministère de l'intérieur est engagée au suprême degré dans la rédaction de cette feuille, puisque deux exemplaires de ce journal sont imposés d'office au budget des plus minces municipalités, et que le placardement d'un de ces exemplaires est formellement commandé aux maires de toutes les communes rurales de l'empire.

Or, le numéro du douze décembre dernier, sous la rubrique : *On nous écrit de Poitiers*, informait la France entière que « le doyen d'âge de la conférence de Saint-Vincent de Paul de Lusignan » venait de subir une condamnation pour un acte contraire aux mœurs.

Cette dépêche de Poitiers, où se groupaient deux autres nouvelles scandaleuses, éveilla l'attention du public honnête. On se demanda comment et dans quel but le condamné était désigné sous un pareil titre, dans un journal tenu à tant de décence et de réserve. Si l'éducation morale de nos quarante mille communes demandait qu'elles fussent édifiées sur la profession et l'état de services de cet homme, si quelque autre chose que sa personne et que l'acte dont il était déclaré coupable devait être flétri, c'était dans les phases principales de sa longue carrière qu'il fallait chercher son signalement. Ce signalement, le voici :

Cet homme est entré au service militaire en mil huit cent six; il a servi neuf ans dans les chasseurs à pied de la garde impériale, et il a fait partie de la grande armée jusqu'à son licenciement; admis dans la gendarmerie en mil huit cent seize, il a été fait brigadier en mil huit cent trente-deux, et n'a eu sa retraite qu'en mil huit cent trente-six; depuis cette époque, il gère conjointement avec sa femme un bureau de tabac.

Digitized by Google

Cela étant, dites que la grande armée, dites que le corps si estimable de la gendarmerie française, dites que la régie viennent de subir un grave déshonneur en la personne d'un de leurs vétérans ; peut-être qu'ensuite il y aura lieu de mentionner sa qualité de membre d'une association de charité, et de regretter que les œuvres de religion et de bienfaisance inhérentes à cette association ne l'aient pas préservé contre une faute déplorable.

Mais non, il eût été odieux et répréhensible de rendre une administration publique quelconque responsable des torts d'un de ses membres. C'est la conférence de Saint-Vincent de Paul, c'est elle seule qu'il fallait salir, c'est elle seule qui est nommée avec une affectation dont le but n'échappe à personne.

Ce n'est pas tout : « Doyen d'âge de la conférence de Saint-Vincent de Paul de Lusignan » : c'était une qualification ronflante, une phrase à effet. Affiché sur toute l'étendue du sol français, aux portes des mairies et souvent même des églises, publié par le *Constitutionnel* et reproduit par tous les journaux qui cultivent le scandale, ce court entre-filet était destiné à un vrai succès. On s'est dit : Le condamné est un septuagénaire ; nous n'en chercherons pas davantage ; nous l'appellerons « le doyen de la conférence de Saint-Vincent de Paul de Lusignan ». Or, il ne manquait à cela que la vérité. Le membre le plus âgé de cette conférence est un nonagénaire, père du juge de paix de Lusignan, qui compte dix-sept années de plus que le prétendu doyen[1].

[1] On pourrait dire que cet homme n'était pas même membre de la conférence ; car il a cessé d'en faire partie au milieu du mois d'octobre dernier, antérieurement aux poursuites, lorsque de premières rumeurs sont arrivées à l'oreille du président ; son nom n'existe pas sur la liste envoyée à la préfecture pour la demande d'autorisation de la conférence, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la copie déposée aux archives de cette conférence (Lettre du curé de Lusignan).

Digitized by Google

Votre honnêteté s'est indignée, Monsieur le ministre, à la lecture de ce récit; vous avez déploré que l'administration supérieure pût être la dupe et devenir la complice de semblables machinations. Votre indignation est légitime. Jamais aucune raison d'État, jamais aucune considération politique ne pourront justifier en France de pareils procédés. C'est justice de dire qu'aucun des régimes précédents n'avait préparé l'esprit public à de telles manières de faire. Veuillez y réfléchir : à l'heure où l'existence de la société entière de Saint-Vincent de Paul traversait une crise si grave; à l'heure où tant d'invectives gratuites, et que vous avez été le premier à repousser, pleuvaient sur cette œuvre qu'a si noblement vengée M. le baron Dupin, sur cette œuvre travestie en officine de *corruption*, de *sacrilége* et d'*assassinat politique et moral*[1]; enfin au lendemain des fabuleuses inventions dont la conférence locale de Saint-Vincent de Paul de Lusignan avait été poursuivie, sans qu'elle pût en avoir raison et en obtenir justice, venir ainsi piétiner la victime renversée à terre, cela fait horreur à une âme honnête! Les sévices sur un cadavre sont un genre d'exploit dont il faut abandonner l'honneur aux héros italiens d'Amalfi.

Ce premier échantillon des communications parties de Poitiers vous donnera une juste idée, Monsieur le ministre, de l'esprit et de la tendance qui les caractérisent. J'en vais alléguer une autre qui a la même provenance, et dont vous avez eu le malheur de faire usage vous-même dans votre apologie de la dépêche du six juillet.

VII. Pour former plus sûrement la conviction des membres du sénat, concernant la culpabilité de mon homélie, Votre Excellence s'est écriée : « Mais quel était donc l'ora- « teur? C'était le même évêque qui, lorsqu'il s'agissait de « demander à son clergé, conformément aux traditions « chrétiennes de la France, des prières pour le souverain

[1] *Moniteur* du 26 février 1861, p. 258.

Digitized by Google

« au jour de sa fête, lorsque le plus simple sentiment des « convenances aurait dû lui rappeler que de telles prières « se demandent avec solennité, aussi bien pour Dieu, dont « on invoque les bénédictions, que pour le prince sur la « tête duquel elles sont implorées, le même évêque, dis-je, « qui écrivait aux curés de son diocèse cette étrange lettre « pastorale.... » Et ici, Votre Excellence a produit un exemplaire non point d'une lettre pastorale, mais d'une simple lettre d'avis conçue en quelques lignes, par laquelle j'informais MM. les curés du jour et du lieu des séances de la commission diocésaine d'examen des candidats aux bourses du petit séminaire, et que je terminais en rappelant que « la solennité nationale du quinze août devrait être célébrée conformément aux instructions des années précédentes ».

Je pourrais vous demander d'abord, Monsieur le ministre, comment cet écrit, daté du seize juillet, a pu influer sur l'interprétation de ma harangue pastorale du trente juin, et comment il peut servir à justifier la dépêche du six juillet. Ce reflet anticipé d'une circulaire à venir éclaire d'un jour assez douteux l'acte qui l'a précédé, et il faut être bien à court de preuves pour en utiliser de pareilles. N'importe : j'en comprendrais encore l'emploi à défaut d'autres; mais celle-ci, abstraction faite de l'anachronisme, est-elle vraiment valable?

Allons au fond de la chose. Vous avez raison, Monsieur le ministre, la prière pour le souverain est un acte considérable qui doit être traité avec dignité. Elle est commandée par saint Paul dans ses épîtres; elle a fait partie de la liturgie chrétienne dès les premiers âges et avant la conversion des empereurs romains; elle a revêtu des formes plus solennelles à la fois et plus mystiques en faveur des royautés orthodoxes; enfin la teneur en a été déterminée par des décrets apostoliques appropriés aux circonstances des lieux et des temps.

Digitized by Google

Je vous invite, Monsieur le ministre, à vous faire rendre compte de la manière dont s'accomplit dans toutes les églises de mon diocèse le devoir de la prière pour le chef de l'empire français. On peut regretter que beaucoup de ceux qui devraient y participer et en donner l'exemple soient à peu près toujours absents des offices solennels où se prononcent ces formules sacrées. « Aussi bien pour Dieu « dont on invoque les bénédictions, que pour le prince sur « la tête duquel elles sont implorées », les fonctionnaires qui s'associent pieusement à ces invocations me paraissent devoir être prisés au-dessus de ceux dont le zèle se borne à en confier de loin la surveillance au gendarme ou au commissaire. Mais si les hommes officiels s'en abstiennent beaucoup plus qu'il ne faudrait, c'est mon devoir d'affirmer que les prêtres de mon diocèse n'y manquent point, et qu'à mon exemple, dans les parties secrètes de l'office divin, comme dans les chants publics, ils remplissent exactement toute justice à cet égard. Une de mes lettres synodales a été consacrée à développer le décret rendu le quatorze septembre mil huit cent cinquante-sept par le saint-siége, sur la demande du gouvernement français[1]; je ne sache pas qu'aucun membre de mon clergé se soit écarté depuis ce temps des règles posées par mes ordonnances, conformément aux prescriptions apostoliques.

Mais Votre Excellence n'est pas suffisamment instruite de ce qu'elle a avancé concernant l'indiction annuelle d'une cérémonie spéciale à l'occasion de la fête du souverain. Vous dites que, « conformément aux traditions chrétiennes « de la France, le seul sentiment des convenances aurait « dû me rappeler que de telles prières se demandent avec « solennité ». Permettez que nous cherchions si cette tradition apparaît dans le passé.

[1] Lettre synodale portant communication de plusieurs actes et décrets de l'autorité apostolique, § 1 (1857). *Voir* T. III, p. 39 et suiv.

Digitized by Google

Vous avez sous votre main, Monsieur le ministre, les collections complètes des œuvres de Bossuet, de Fléchier, de Massillon et d'un grand nombre d'évêques qui ont été les gloires de la France. J'ose vous demander s'il y existe une seule lettre pastorale à propos de la fête du souverain. Non-seulement l'antiquité, mais les derniers siècles de l'Église de France n'offrent aucun précédent de ce genre. S'agit-il d'une époque plus rapprochée? Nos archives diocésaines contiennent jusqu'aux moindres circulaires envoyées par nos prédécesseurs, sous le gouvernement de la Restauration et sous celui de la branche cadette; on n'y rencontre point cette périodicité de prescriptions solennelles que vous déclarez exigées par le plus simple sentiment des convenances. Enfin, si je consulte la pratique actuelle de l'épiscopat français, voici ce que je trouve.

A part l'archevêque de la capitale, qui est l'ordinaire de la cour, et qui accomplit en cela un devoir de grande convenance, je connais à peine deux ou trois prélats qui se soient fait une habitude fixe d'adresser une lettre pastorale annuelle au clergé ou au peuple pour la fête du chef de l'état. En dehors des occasions exceptionnelles, la généralité des évêques se contente de rappeler ce qui a été prescrit une fois pour toutes. J'ai entre les mains des documents très-complets à cet égard. Ici la fête de l'empereur est mentionnée parmi les avis placés en tête de l'*Ordo* diocésain; là, elle est indiquée en latin dans le corps même de l'*Ordo*, à la date du quinze août; ailleurs, la règle a été formulée dans une première ou seconde circulaire, avec cette observation expresse qu'elle serait exécutée, chaque année, sans qu'il fût besoin d'avis ultérieur; en beaucoup d'autres diocèses, enfin, elle est rappelée dans une série d'avis reproduits chaque année à la suite du mandement de carême ou de la lettre d'indiction de la retraite ecclésiastique. C'est ce dernier mode qui a été invariablement suivi dans mon diocèse

Digitized by Google

depuis l'année mil huit cent cinquante-trois. Et comme tout est traditionnel dans nos habitudes de chancellerie épiscopale, je tiens à la disposition de Votre Excellence une lettre d'avis publiée en mil huit cent cinquante-cinq dans les mêmes conditions et dans les mêmes termes que celle de mil huit cent soixante et un.

Comment donc ce qui n'a jamais été l'objet d'une récrimination ni d'une observation quelconque, est-il devenu un crime en mil huit cent soixante et un ? Comment de simples avis administratifs qui ne sont susceptibles d'aucune publicité, se sont-ils vus tout à coup, par suite du dépôt réglementaire que l'imprimeur en a fait à la préfecture, déférés violemment à l'animadversion du gouvernement, et, au même instant, qualifiés d'acte *insurrectionnel* et *révolutionnaire* par le journalisme local, d'où ils sont tombés dans le domaine du *Siècle* et du *Charivari* ? Comment, enfin, de telles pauvretés ont-elles pu avoir l'honneur d'une exhibition retentissante devant le monde entier par le discours de Votre Excellence, inséré au *Moniteur* du vingt-huit février ?

Il ne m'appartient pas de répondre à ces questions ; mais ce que je dois dire, c'est que rien ne pouvait mieux servir ma cause auprès de l'opinion publique. Un prélat distingué me faisait l'honneur de me dire, au lendemain de votre discours : « Les interprétations données à un acte aussi naturel que celui-ci mesurent le degré de confiance qu'il faut accorder au rapport fait sur l'homélie du trente juin. Quand il est démontré que c'est la passion qui parle, les rapports de l'administration et de la police perdent toute autorité. Si vous êtes coupable, nous le sommes à peu près tous avec vous ».

VIII. Je ne vous ai cité, Monsieur le ministre, que ces deux exemples de l'esprit qui préside aux appréciations parties d'ici, en ce qui concerne ma personne et les affaires

Digitized by Google

religieuses de mon diocèse. J'en pourrais alléguer vingt autres, qui sont connus de toute cette contrée.

Votre Excellence n'ignore pas que, d'après une injonction du gouvernement qu'il n'y a pas lieu de discuter, tous les fonctionnaires de toutes les administrations, tant civiles que judiciaires, depuis le grade le plus élevé jusqu'au plus infime, ont reçu de leurs chefs respectifs la défense formelle d'avoir aucun rapport, même de politesse, avec leur évêque. Mais ce que vous ignorez sans doute, c'est que quelques-uns de ceux qui ont transmis l'ordre le font exécuter avec une rigueur capable d'inquiéter les moins timides sur les positions qu'ils occupent; que, dans plus d'un cas, on a pu craindre de paraître réfractaire aux instructions reçues par le seul fait qu'on assistait aux offices de la cathédrale, ou qu'on s'abstenait de parler de l'évêque dans des termes qui répugnent à un chrétien honnête, mais dont ne rougissent pas ceux à qui leur position plus élevée semblerait interdire un pareil langage.

Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, je me suis montré, croyez-le bien, « plus occupé d'éteindre que d'exciter les passions ». Connaissant les mesures prescrites par l'autorité supérieure, j'ai supplié de s'abstenir de tous rapports avec moi les personnes que je savais tentées d'y contrevenir. Sensible aux marques de sympathie, aux témoignages de confiance et d'affection que cet état de choses m'attire journellement, si j'éprouve une impression pénible, c'est beaucoup moins pour moi que pour l'honneur du gouvernement et pour la dignité de ceux qui le servent. Aussi ma pensée n'est-elle point de blâmer la mesure ni de m'en plaindre. A ne considérer que ma personne, je m'en féliciterais plutôt à certains égards. Mais qu'il me soit du moins permis de faire remarquer ce qu'il est possible d'attendre de bienveillance, d'impartialité et d'équité dans les rapports de ceux qui, à divers degrés de l'échelle

Digitized by Google

hiérarchique, surveillent l'exécution de l'ordre extraordinaire et insolite que je viens de rappeler. Ce n'est point à un esprit aussi pratique, aussi éclairé que le vôtre, qu'il est besoin d'apprendre que, presque toujours, le zèle des subordonnés dépasse les bornes qu'a cru lui imposer l'autorité supérieure. Je n'aurai pas l'injustice de supposer qu'un gouvernement qui se respecte, et qui a quelque souci d'être respecté, ait pu tracer à ses représentants le programme que quelques-uns disent avoir reçu et qu'ils se glorifient d'exécuter en se portant aux actes inqualifiables dont nous sommes témoins.

C'en est assez, c'en est trop sur ces chétives choses. Il a pu paraître à Votre Excellence que c'était beaucoup descendre que d'en venir à une discussion et une apologie si détaillées. J'étais très-porté à en juger ainsi; j'ai fait abnégation de mon propre sens en me rendant au sentiment de ceux qui ont pensé que la défense devait être proportionnée à l'attaque, et que la dépêche de M. Thouvenel devait être réfutée à fond. Désormais plusieurs traits de votre discours vont me permettre d'aborder des questions plus élevées.

IX. Je continue de reproduire, d'après le journal officiel, la suite de la harangue que vous avez prononcée contre moi:

« C'était le même pasteur qui, entraîné par son anima-
« tion religieuse, avait publié au milieu de ses ouailles un
« mandement, où il déclarait que l'intégrité absolue de la
« domination temporelle du saint-père était article de foi,
« que ce n'était pas une question libre pour les consciences, et qu'admettre la sécularisation, même partielle, du
« patrimoine apostolique, c'était sortir de l'orthodoxie.
« (*Nouveaux murmures.*) »

« — Un sénateur : C'est trop fort ! » —

« Il n'est pas bon, Messieurs, même pour l'Église, que
« quelques esprits ardents et passionnés puissent ainsi im-
« punément se laisser aller à de tels abus... (*Sensation.*) »

Digitized by Google

Votre Excellence a dû être bien sûre, cette fois, qu'elle ne portait pas une accusation en l'air. Il ne s'agit plus de ma parole parlée, mais de ma parole écrite; il s'agit d'un mandement imprimé et publié. Les paroles volent, les écrits restent. J'attends donc que vous me révéliez à moi-même, Monsieur, la page de mes publications pastorales où se trouve consignée cette étrange proposition : « L'intégrité absolue de la domination temporelle du saint-père est un article de foi ». Aucune licence de polémique ne peut autoriser un orateur à fabriquer lui-même et à prêter à la partie adverse un langage faux et outré, pour se donner l'avantage facile de faire « sensation » et d'exciter les « murmures » de l'auditoire. Voilà, pour le coup, ce qui serait « trop fort ». Heureusement la loyauté du ministre n'est point ici en cause, mais seulement, souffrez que je le dise avec respect, l'insuffisance d'instruction religieuse de l'homme du monde. Quand on parle une langue qu'on ne connaît pas, il est facile de substituer au mot propre des termes qu'on croit équivalents et qui sont loin de l'être. C'est ce qui est arrivé en cette circonstance. Vous avez fait plus que changer les mots, vous avez changé la proposition. Je ne m'en plains point, puisque cela me donne ouverture à éclaircir et à préciser ce qui paraît être vague et confus dans beaucoup d'esprits. Le mandement auquel Votre Excellence fait allusion est celui qui porte condamnation de la brochure intitulée : *Le Pape et le Congrès* (13 janvier 1860); j'en citerai les propres paroles un peu plus loin.

Non, Monsieur le ministre, « l'intégrité absolue de la domination temporelle du saint père », ni même l'existence quelconque de cette domination, n'est pas et ne peut pas être un « article de foi ». Tout article de foi présuppose la parole de Dieu écrite ou traditionnelle; l'Église n'appuiera jamais que sur cette base les vérités qu'elle définit et qu'elle propose à la foi des chrétiens. Or, l'Église n'enseigne pas

Digitized by Google

que la révélation divine soit intervenue sur ce point. Il n'y a donc pas, il ne peut pas y avoir article de foi.

Mais, ainsi que je l'ai dit, la question n'est pas de savoir si le pape aurait pu ne posséder jamais de souveraineté civile. La question est de savoir si celle qu'il exerce en fait depuis plus de mille ans, par une possession légitime et incontestée, et pour une fin qui se rapporte au libre exercice de son ministère spirituel, peut lui être arrachée sans injustice, et même sans sacrilége [1] ? C'est du fait, et non du dogme, que dérive ici le droit.

Or, l'Église catholique, par la voix de ses évêques assemblés et de ses évêques dispersés, par les décrets des conciles œcuméniques et par les décisions solennelles des pontifes romains, a prononcé l'inviolabilité de ses droits et de ses biens temporels, et spécialement l'inviolabilité des biens et des droits temporels du saint-siége. Ce jugement de l'Église a force de loi, et il est admis de tous les orthodoxes. Il n'en résulte pas, je le répète, que le fait de la souveraineté temporelle du pontife romain ait été révélé; mais l'Église n'est pas seulement juge infaillible de la foi, elle est juge infaillible de la morale : elle définit le devoir avec autant d'autorité que le dogme.

Dans la matière présente, elle a fait plus que définir, elle a mis une sanction pénale à sa définition. Non contente de déclarer que l'usurpation de ses biens, de ses territoires, de sa puissance civile, était injuste et sacrilége, elle a tiré pour la défense de ses droits temporels le glaive terrible remis entre ses mains par son divin fondateur; elle a prononcé contre les usurpateurs la peine de l'excommunication. Soutenir que l'Église a fait en cela un abus d'autorité, c'est, ni plus ni moins, nier l'Église. Et comme Votre Excel-

[1] Mandement portant publication de l'encyclique relative à la Lettre de l'empereur des français (31 janvier 1860). *Voir* T. III, p. 556.

Digitized by Google

lence a paru voir ici une des exagérations doctrinales du parti ultramontain, je suis en mesure de lui démontrer d'une façon concluante que l'ancien clergé de France a professé très-énergiquement cette même doctrine. J'emprunte mon récit à la vie récemment publiée du célèbre abbé Émery, supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice. Les paroles courageuses qu'il prononça devant l'empereur dans une circonstance mémorable appartenaient depuis longtemps au domaine de l'histoire. Le trait que je vais alléguer est peut-être encore plus frappant et plus digne d'attention.

C'était en mil huit cent neuf. Les provinces pontificales avaient été envahies par les armées françaises. Une bulle d'excommunication avait été fulminée par Pie VII contre les envahisseurs. L'empereur voulut faire infirmer cette bulle par une commission ecclésiastique. Les prélats qui la composaient furent choisis parmi les plus dévoués. Avec une complaisance que ne sauraient excuser quelques timides réserves en faveur du pontife prisonnier à Savone, la commission se montrait disposée à déclarer que « la bulle était *nulle et de nul effet*, comme ayant été lancée pour la défense d'intérêts temporels ».

M. Emery n'hésita point à combattre ce sentiment. « Il s'éleva avec force contre le principe sur lequel on s'appuyait pour établir la nullité de l'excommunication, en montrant que l'Église avait de tout temps fait usage des armes spirituelles pour la défense d'intérêts temporels, qu'elle le faisait encore de nos jours dans les *monitoires* autorisés par le concile de Trente ; qu'on ne pouvait contester ce pouvoir à l'Église sans l'accuser d'avoir abusé de son autorité, même dans plusieurs conciles généraux. Il ajouta que, s'il lui était bien prouvé que l'Église n'a pas ce pouvoir qu'elle s'est tant de fois attribué, *il se ferait aussitôt protestant*. Il fit observer encore que la conservation des biens temporels du saint-siége n'était pas une chose indiffé-

Digitized by Google

rente sous le rapport des intérêts spirituels, l'indépendance du chef de l'Église étant de la plus grande importance pour le libre exercice de sa juridiction[1]. »

Le poids d'une telle autorité sera considérable à vos yeux, Monsieur le ministre. Celui qui s'exprime ainsi est un homme nourri dans les doctrines de l'ancienne Église de France; un homme qui, aux plus mauvais jours de la terreur, n'a jamais voulu quitter le poste que la providence lui avait confié, et qui, plutôt que d'émigrer et de laisser les fidèles de Paris sans sacrements, les prêtres de France sans direction, s'est étudié à ne refuser aux exigences politiques des temps aucune des concessions qu'il croyait rigoureusement compatibles avec les principes d'une saine théologie; un homme qui a mérité, à plusieurs égards, la reconnaissance de l'Église, tout en se conciliant les suffrages de ses adversaires; un homme enfin, de qui Napoléon Ier a dit: « Au moins, quand l'abbé Émery avance une chose, il me donne des raisons et de bonnes raisons... L'abbé Émery parle en homme qui sait son affaire; c'est ainsi que j'aime qu'on me parle[2] ». Eh bien! c'est cet homme, si éloigné de tous les extrêmes, qui déclare que l'autorité même de l'Église est engagée dans le droit qu'elle s'arroge de maintenir son temporel à l'aide des armes spirituelles; que si donc, dans la revendication et dans l'usage qu'elle a toujours fait de ce pouvoir, elle peut être justement convaincue d'usurpation et d'excès, ni sa sainteté ni son infaillibilité ne peuvent plus être affirmées; que, pour sa part, il n'y reconnaîtrait plus une institution divine, et qu'il se retirerait aussitôt de sa communion.

Après cela, Monsieur le ministre, je n'ai plus d'embarras pour justifier la doctrine du mandement que vous avez attaqué et dénoncé au moyen d'une citation défigurée; j'en

[1] Vie de M. Émery, T. II, p. 240, 241 (1862). — [2] *Ibid.*, T. II, p. 176, 309.

Digitized by Google

maintiens tous les termes, et je serais fier qu'il me valût l'honneur d'être rangé, en société de M. Émery, parmi « ces « esprits ardents et passionnés qui mettent l'Église en « péril, parmi ces natures emportées qui embarrassent « plus qu'elles n'aident leurs vénérables collègues, compro- « mettent les idées qu'elles voudraient défendre, et para- « lysent ce que la sagesse et la prudence des autres pour- « raient faire de bien ».

L'histoire vous apprendra deux choses, Monsieur le ministre : premièrement, c'est que pas un des hommes du sanctuaire qui ont pris hautement la défense de l'Église contre les invasions du laïcisme, n'a échappé aux qualifications que vous nous adressez ; secondement, c'est que les rois de la terre, depuis quinze siècles, ont eu beaucoup plus à souffrir des complaisances que des résistances de l'épiscopat. Les annales ecclésiastiques ont enregistré ce mot du cardinal Pacca : « Si, dès le principe, tous les évêques avaient parlé comme M. Émery, l'empereur ne se serait pas engagé dans la voie qui l'a conduit à sa perte. »

X. Un mot encore sur la question théologique de l'inviolabilité des États de l'Église. J'ai dit que Votre Excellence n'avait pas seulement dénaturé mes paroles, mais qu'elle avait altéré le sens de ma proposition. En effet, en déclarant que « nulle puissance terrestre n'a autorité pour dépouiller la papauté, en tout ou en partie, de son gouvernement civil » ; en ajoutant que « la violation des droits temporels du saint-siége est formellement réprouvée par l'enseignement chrétien, attendu qu'elle blesse non-seulement toutes les lois de la justice, de l'ordre, de la propriété et de la souveraineté, mais qu'elle offense en outre la vertu même de religion, et qu'elle constitue cet outrage à la divinité qui est connu sous le nom de sacrilége [1] » ; en affirmant,

[1] Mandement du 13 janvier 1860. *Voir* T. III, p. 541, 545.

Digitized by Google

dis-je, ces principes incontestables, et en les appuyant de l'autorité de Bossuet, je n'ai avancé nulle part ce que vous semblez m'attribuer, à savoir : que le pape lui-même ne pourrait, en aucune hypothèse, transiger et négocier à propos d'une partie quelconque des possessions temporelles du saint-siége, par la raison que tout territoire, une fois placé sous son sceptre, participe à l'immutabilité de l'Église, et est soustrait irrévocablement au mouvement des choses humaines.

Non, Monsieur le ministre, nous ne disons rien de semblable. En dehors de l'obstacle dogmatique qui est toujours infranchissable, nous n'avons pas coutume de nous ingérer si aisément à marquer la limite des pouvoirs souverains du vicaire de Jésus-Christ. Nous savons, il est vrai, qu'il existe un obstacle canonique très-grave ; mais nous savons aussi, et les fastes de notre Église au commencement de ce siècle nous apprennent qu'il est de ces cas majeurs dans lesquels la conscience du chef de l'Église et son droit suprême lui permettent ou même lui commandent de s'élever au-dessus des canons. Nous savons encore que la question canonique se complique ici de la question du serment ; car, vainement s'est-on efforcé de réduire ce serment à une simple précaution contre les entraînements du népotisme : la teneur des diverses constitutions pontificales où il en est mention, les circonstances dans lesquelles plusieurs d'entre elles ont été publiées, démontrent que le serment a une portée plus étendue. Mais, quoi qu'il en soit, là où il n'y a pas impossibilité dogmatique, là où l'on peut contester la rigoureuse impossibilité canonique et disciplinaire, il n'en subsiste pas moins un obstacle absolu, si l'Église et son chef prononcent qu'il y a impossibilité de conscience, impossibilité pratique. La hiérarchie catholique, on ne saurait assez le redire, n'est pas simplement gardienne de la foi et des canons, elle est juge de toutes les questions morales ; elle n'a pas seulement mis-

Digitized by Google

sion pour enseigner, mais encore pour régir ses sujets et pour se régir elle-même, en tout ce qui touche la conscience. Elle est assistée d'en haut pour la règle de sa conduite, comme pour celle de son enseignement. C'est à propos d'un cas litigieux que Jésus-Christ a dit : « Si quelqu'un « n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un « païen et un publicain [1] ».

Dans la conjoncture actuelle, l'Église a parlé. Elle a parlé par son chef suprême qui, dans plusieurs encycliques solennelles, a affirmé et proclamé son droit, son devoir et sa volonté de conserver l'intégrité des États temporels du saint-siége, et qui en a donné des raisons tirées de l'ordre, de la religion, de la justice, de la morale et de tous les principes qui fondent la sécurité du ministère spirituel et le bon gouvernement des sociétés humaines. Elle a parlé par l'organe de ses évêques disséminés sur tous les points du globe, dispersés aux quatre vents, et qui, mus par le même esprit, ont été unanimes à déclarer l'injustice de la spoliation, l'iniquité des motifs et l'impiété des maximes dont elle s'autorise, enfin, la nécessité de conserver, par tous les moyens possibles, une garantie d'indépendance hors de laquelle on ne voit que dangers pour la religion, trouble pour les âmes, ruine pour tous les intérêts, ébranlement pour les trônes, calamités pour le monde.

Devant ce langage de l'Église, les chrétiens n'ont pas deux partis à prendre. Votre Excellence ne fera donc pas avancer la discussion d'une seule ligne en répétant sans cesse que la question est libre parce que « l'intégralité du temporel n'est « pas de dogme », ce que tout le monde reconnaît. Le *non licet* n'a pas nécessairement sa racine dans un article de foi ; il suffit qu'il résulte d'un devoir certain. M. le procureur général Dupin a dit que, dans le *non possumus* du saint-

[1] Matth., XVII, 17.

Digitized by Google

siége, il soupçonnait beaucoup de *nolumus* [1]. Eh bien, soit! La papauté ne veut pas; mais elle ne veut pas parce qu'elle ne doit pas et que conséquemment elle ne peut pas. Je concède qu'elle n'a pas les mains liées par une discipline absolue, inflexible, indépendante de toute hypothèse; il me suffit que, dans l'état actuel des sociétés humaines, la raison, le droit, l'intérêt de la catholicité, le bien universel des âmes, la notion du vrai, du juste, de l'honnête, le sentiment unanime des pasteurs et l'assistance de l'Esprit-Saint dictent sa détermination pratique [2].

Ceci me conduit, Monsieur le ministre, à examiner un des côtés de votre discours où je regrette que ma personnalité doive encore reparaître.

XI. Votre Excellence a longuement et pathétiquement exhorté les chrétiens à faire acte de zèle éclairé et de dévouement effectif envers le saint-siége, en lui donnant les conseils de prudence, de modération, de sagesse pratique dont il a besoin en ce moment.

Permettez que je m'étonne d'abord de la diversité des rôles que vous faites au chef de l'Église.

Interpellé sur la dépêche du six juillet par votre éminent collègue du sénat, Monseigneur le cardinal de Besançon, vous avez répondu que le gouvernement avait jugé utile de demander au saint-père lui-même « un témoignage éclatant de sa reconnaissance pour le secours et l'appui que lui donnait l'empereur, de telle sorte que le peuple des fidèles sût bien quels étaient sur ce point les sentiments

[1] *Moniteur* du 5 avril 1859.

[2] Nous avions déjà écrit ces lignes lorsque le saint-père, dans son allocution du 25 mars, en l'église de la Minerve, a proclamé « que le saint-« siége ne soutient pas comme dogme de foi le pouvoir temporel, mais « qu'il le déclare nécessaire et indispensable, tant que durera cet ordre « établi par la providence, pour soutenir l'indépendance du pouvoir « spirituel ».

Digitized by Google

du pape ». Cette démarche était superflue ; nous ne doutions pas plus de la reconnaissance du saint-père que de la nôtre propre ; partout où il y aura bienfait envers l'Église, il y aura toujours de la part de l'Église gratitude proportionnée au bienfait.

Mais, voici qu'après avoir obtenu du pape « l'affirmation « éclatante de sa reconnaissance envers l'empereur, et fait « ainsi descendre de la chaire pontificale une leçon à l'adresse « de ceux qui, même en politique, croient plus volontiers « en la cour de Rome qu'à l'empereur », voici, dis-je, que les rôles sont intervertis, et que ce sont les évêques et les fidèles qui sont adjurés, à leur tour, de s'inspirer des conseils de la politique et de ce qu'on nomme l'esprit moderne pour faire la leçon au saint-siége hautement accusé d'obstination, d'aveuglement et même d'ingratitude : le reproche de manque de reconnaissance est plusieurs fois répété !

Véritablement, Monsieur le ministre, il m'est pénible d'avoir été pour vous l'occasion d'une de ces oppositions et de ces incohérences de langage qui infirment trop souvent la valeur de vos discours, où se révèle d'ailleurs un talent si souple et si fécond en ressources ; et il m'est plus pénible encore d'avoir mis le gouvernement dans le cas de faire appel à la parole du vicaire de Jésus-Christ pour donner ensuite un démenti si prompt et si humiliant à cette parole.

Mais passons sur cette inconséquence, et voyons s'il est possible aux chrétiens d'accepter l'office de conseillers du pape, tel qu'il leur est dévolu par Votre Excellence.

Les conseils qu'on leur demande de donner à la papauté se rapportent ou bien aux principes généraux de sa politique, ou bien à des applications particulières, ou enfin à l'abandon partiel ou total de sa souveraineté.

XII. Quant au premier point, comme il touche aux plus hautes spéculations de l'ordre moral et de l'ordre social, à des questions de droit naturel et de droit positif qui ont une

Digitized by Google

étroite connexion avec l'ordre surnaturel et révélé, celui-là serait singulièrement confiant en lui-même qui aurait la présomption de se faire le précepteur de l'Église en ces matières. L'Église est ici-bas la personnification de la sagesse éternelle qui est incarnée dans le Christ. A meilleur titre que la Minerve mythologique, elle a droit à n'être pas enseignée par le premier venu. Les profanes n'ont pas grâce pour ce ministère. La lumière n'a pas coutume de partir d'en bas pour éclairer la cime des monts.

Ce serait sans doute présumer des hommes de notre temps que de vouloir leur faire accepter cette vérité si claire pour les chrétiens : que, dans les principes supérieurs de son droit public, la royauté pontificale demeure le type et l'exemplaire de toute royauté et de toute politique chrétienne. L'honorable M. Piétri me répéterait « que nous discutons dans les hauteurs du ciel les plus simples questions terrestres », ce dont nous ne sommes pas tentés de nous défendre, encore moins de nous corriger, et « qu'il lui est impossible de nous y suivre[1] », ce qui ne nous semble pas être le sujet d'une grande gloire. Mais ce que l'on peut sans trop d'exigence demander à notre siècle, c'est de savoir au moins douter de lui-même, et de ne pas se montrer trop absolu et trop intolérant dans sa prétention d'introduire partout des maximes qui n'ont pas encore été suffisamment éprouvées par le temps, ni justifiées par le succès. C'est bien le moins que les doctrines qui se disent libérales ne s'imposent pas avec hauteur et tyrannie.

Croyez-moi, Monsieur le ministre, tandis que les nations s'aventurent dans des théories nouvelles et dans des expérimentations pratiques dont le résultat définitif est encore à l'état de problème, il est bon aux gouvernements humains, il leur est salutaire de ne point hâter la disparition du dernier, du plus sage et du plus auguste demeurant d'un autre

[1] *Moniteur* du 22 février 1862.

Digitized by Google

ordre social et d'un autre droit public, vers lesquels il n'est pas démontré que, sans préjudice de certaines formes mobiles, et, si l'on veut, de quelques progrès secondaires, le besoin même de liberté autant que d'autorité ne doive ramener les peuples un jour.

L'Église a sa conviction arrêtée, son jugement défini sur la valeur intrinsèque de plusieurs axiomes qui forment ce qu'on appelle les courants de l'esprit et de la société modernes. A l'égard de quelques autres de ces principes, elle ne fait pas d'opposition absolue; mais elle élève des objections considérables, tirées de la tradition du genre humain et de la sagesse naturelle de tous les siècles. Avec cette mansuétude et cette placidité qui n'appartiennent qu'à Dieu et à elle, elle laisse beaucoup dire, elle examine et juge toutes choses tranquillement. Elle qui a les secrets du Verbe, elle pratique très-volontiers le silence; elle est prompte à écouter et lente à parler; en beaucoup d'occasions, elle met la main sur sa bouche, comme si elle avait besoin de réfléchir avant de donner sa réponse; elle attend que le temps et les faits amènent la persuasion chez ceux qui n'accepteraient pas de confiance ses décisions, et, encore bien qu'elle s'afflige de tant de cruels mécomptes qu'ils s'épargneraient à eux-mêmes s'ils voulaient s'en rapporter tout d'abord à ses lumières, elle sait notre naturel ainsi fait que rien ne peut suppléer pour nous à la sagesse acquise; elle se résigne donc à nous voir acheter notre conviction à nos dépens, trop souvent au prix de bien du sang et des larmes.

Mais enfin, si l'Église est discrète, si elle est débonnaire, ce n'est pas une raison pour qu'on soit arrogant et violent envers elle. L'Esprit-Saint qui réside en elle est appelé l'esprit de conseil. Elle a autorité et lumière pour se diriger; elle ne peut ni se laisser river par le bras séculier à des doctrines qui ne sont pas les siennes, ni se jeter prématurément elle-même dans toutes les voies où il plaît à l'esprit humain de

Digitized by Google

se hasarder. Témoin de toutes les convulsions de la société, de toutes les chutes et de toutes les meurtrissures du pouvoir depuis soixante-dix ans, la papauté n'aurait-elle pas le droit de faire à ses conseillers impatients la réponse que vous avez adressée avec tant de verve et de bon sens à quelques-uns de ses adversaires? Ne pourrait-elle pas dire, elle aussi : « Est-ce que la politique contemporaine n'a rien de mieux à faire que d'ébranler le monde par des déclamations contre l'Église? Commencez donc par clore d'une façon définitive l'ère des révolutions; commencez par asseoir sur le sol un établissement fort et durable; n'oubliez pas que les gouvernements sont comme les individus : mal conformés, ils portent en eux-mêmes le germe de toutes les maladies, et leur vie est courte. Appliquez-vous à vous faire un bon tempérament politique; portez-vous bien aux yeux du monde, vous propagerez ensuite vos recettes de guérison et de santé ». La papauté ne tiendra point ce langage qui s'écarterait de sa modestie et de sa réserve habituelles; mais, en lisant votre discours du douze mars, Monsieur le ministre, il n'est personne qui n'ait senti qu'elle serait autorisée à le tenir.

XIII. Nos conseils seraient-ils beaucoup plus recevables en ce qui regarde les questions de détail et d'application? Je n'ose le dire. Assurément le gouvernement temporel du pape a ses imperfections; où n'y en a-t-il pas sur la terre? Ces imperfections sont-elles comparables à celles de beaucoup d'autres gouvernements contemporains? Si je le disais, je mentirais à ma conviction formée sur les lieux après un examen sérieux et une étude approfondie. J'ai exprimé ma pensée à cet égard dans un écrit pastoral publié quelques jours après le protocole du huit avril mil huit cent cinquante-six [1]. Ma satisfaction n'a pas été médiocre lorsque,

[1] Instruction synodale sur Rome considérée comme siége de la papauté, § XXVI et suiv. *Voir* T. II, p. 511 et suiv.

Digitized by Google

quelques mois plus tard, j'ai pu constater l'identité de mes observations avec celles du rapport de M. de Rayneval, composé dans le même temps et inspiré par les mêmes circonstances. Ce que plusieurs mois d'observation attentive m'avaient révélé, c'est ce que l'éminent diplomate attestai avec une autorité bien supérieure à la mienne. On ne comprendrait pas qu'à l'heure où l'on exploitait si bruyammen quelques extraits de vieilles dépêches ensevelies dans les cartons poudreux du ministère, et très-facilement explicables d'ailleurs, ce rapport magistral et décisif, qui restera comme un monument de la loyauté et de l'indépendance de la diplomatie française, en même temps que comme une apologie complète du règne de Pie IX et de son administration, ait pu être traité avec tant d'indifférence et de dédain, si l'on ne savait que, dans la question romaine, ç'a été un parti pris de regarder comme non avenu tout ce qui contrariait les vues ambitieuses du Piémont. Pour tout lecteur de bonne foi, il restera vrai qu'aucun gouvernement n'a plus travaillé que celui de Pie IX à donner satisfaction aux intérêts moraux et matériels des populations, et que les reproches faits à la politique pontificale portent presque tous sur des nécessités que la révolution française a introduites dans l'Europe entière [1].

XIV. D'ailleurs, Monsieur le ministre, il est impossible de s'y méprendre : le conseil qu'il s'agit de donner respectueusement à la papauté, c'est celui de l'abdication partielle d'abord, puis bientôt totale. L'honorable M. Piétri, après avoir proclamé « qu'il faut malgré tout sauver Rome qui veut se perdre », n'a point fait difficulté d'ajouter : « Vous savez que les hommes les plus intelligents et les

[1] Ce remarquable rapport de M. de Rayneval, publié d'abord en Belgique, a été reproduit en 1859, dans le *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant l'Autriche et l'Italie* (Paris, chez Amyot, rue de la Paix).

Digitized by Google

plus populaires de l'Italie (je ne parle pas des sectaires), ne croient possible l'affranchissement de leur patrie que le jour où le pouvoir temporel du saint-père ne sera plus[1] ». Vous-même, dans vos diverses harangues au sénat et au corps législatif, spécialement dans votre discours du douze mars, vous supposez que, sinon aujourd'hui ou demain, du moins à un moment donné, Rome pourra et devra être dévolue à Victor-Emmanuel, « non par la violence, mais par la voie diplomatique, par les convictions morales, et AVEC LE CONCOURS DE LA FRANCE ». C'est contre cette solution que le gouvernement pontifical a, selon vous, le tort très-grave de rester « incurablement affecté de l'inflexibilité invincible que proclame la dépêche » de M. de La Valette; c'est pour l'amener à ce résultat que l'on doit « faire une trouée dans les aveuglements de la cour de Rome »; c'est cette politique qu'il faut faire prévaloir, et, dans cette fin, « agir sur les esprits, donner des conseils, employer la diplomatie, et faire mouvoir les influences plutôt que de faire mouvoir les armées et gronder le canon »; enfin, c'est sur ce point qu'il faut « montrer jusqu'à l'évidence que le *non possumus* est à la fois faux et dangereux ».

Or, Monsieur le ministre, le conseil d'abandon même partiel de sa souveraineté, pas un chrétien ne pourrait songer à le donner au saint-père. Il suffit de considérer à qui et pourquoi, en vertu de quels principes et en faveur de quels hommes la papauté est mise en demeure de faire ce sacrifice.

Si je prête l'oreille aux assertions de certains catholiques qui parlent trop souvent de leur sincérité pour que nous la mettions en doute, mais dont il nous sera permis de discuter la science, et qui, à leur insu probablement, ne sont

[1] *Moniteur* du 22 février 1862.

Digitized by Google

ici que les échos des hérésiarques du moyen âge, ce serait l'Évangile lui-même qui réprouverait la coexistence du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel. L'honorable M. Bonjean, qui se persuade avoir fait une excursion sérieuse dans le domaine de la théologie, parce qu'il a déposé dans l'urne du suffrage italien les bulletins de Charlemagne, de saint Bernard et de sainte Catherine de Sienne (appoint équivoque à la *sincérité* du vote piémontais), ne paraît pas douter que la royauté pontificale ne puisse être doctrinalement battue en brèche comme une institution contraire à la lettre et à l'esprit de la révélation chrétienne.

Beaucoup d'autres publicistes, sans négliger cet argument, s'appuient surtout sur le vice radical d'une politique enchaînée à l'orthodoxie. A leurs yeux, le progrès matériel et le progrès intellectuel d'un peuple demandent que ses gouvernants, du moins en tant qu'hommes publics, ne soient esclaves d'aucune doctrine religieuse. Aussi poussent-ils la générosité jusqu'à ne pas instruire le procès personnel du pape actuel et de ses ministres et conseillers; c'est, selon eux, le régime lui-même qui est intrinsèquement mauvais. M. de Cavour s'est exprimé souvent en ce sens, et S. A. I. le prince Napoléon a reproduit ce même jugement.

Enfin, d'autres hommes d'État se contentent d'alléguer la grande exigence du moment, c'est-à-dire la nécessité, le droit et la volonté de l'Italie d'avoir sa capitale civile à Rome.

Quel que soit celui de ces trois points de vue auquel on se place, il devient évident que la papauté se trouve mise dans l'impossibilité de transiger pour de tels motifs, et qu'au lieu de sauver le principal moyennant un abandon partiel, elle livrerait au contraire le tout en livrant la partie.

XV. Par exemple, si la réunion des deux puissances sur une même tête est contraire à la doctrine ou seulement

Digitized by Google

la perfection évangélique, il ne reste plus à l'Église qu'à désavouer sa tradition de quinze siècles, sa pratique de plus de mille ans, et qu'à révoquer les décrétales de ses papes et les condamnations de ses conciles généraux.

Je lis dans le discours de M. le sénateur Bonjean : « Quoi qu'en ait pu dire l'évêque de Poitiers, et quelque délicates qu'elles puissent être, ces questions ne touchent ni à la foi, ni au dogme, ni même à aucun point essentiel de la discipline ecclésiastique ». Puis à la fin de la seconde partie de ce même discours, je trouve ces mots : « Pour quiconque croit à l'Évangile, la papauté, par l'exercice du pouvoir temporel, est en contradiction, pour ne pas dire en révolte, avec cette parole de l'Homme-Dieu : *Mon royaume n'est pas de ce monde* [1] ».

J'ose faire observer à M. Bonjean que son assertion, dont il n'a sans doute pas compris toute la portée, est équivalente à la doctrine d'Arnault de Brescia qui a été condamnée comme hérétique par Innocent II dans le concile de Latran, à celle de Marsile de Padoue qui a été condamnée par Jean XXII, à celle du fraticelle Denys, condamnée par Urbain V, enfin à plusieurs articles de Wicleff, condamnés d'abord par Grégoire XI, puis par le concile de Constance. D'ailleurs, comment un catholique qui répète chaque jour : *Credo... Sanctam Ecclesiam*, peut-il admettre que l'Église ait tenu, durant une longue suite de siècles, en la personne des pontifes romains et de plusieurs autres princes ecclésiastiques, une conduite en contradiction ou en révolte avec la parole de Jésus-Christ [2] ?

[1] *Moniteur* du 1er mars 1862.

[2] MM. les curés des villes et des chef-lieux de canton viennent de m'informer qu'ils ont reçu l'envoi direct et gratuit de l'étrange discours de M. Bonjean. Ils se demandent dans quel but de telles communications peuvent leur être faites.

M. le sénateur, dans une addition d'ailleurs très-censurable, mise au

Digitized by Google

Et ici je veux, en passant, tranquilliser M. le sénateur à propos d'une appréhension qu'il a manifestée. Il a paru se troubler dans la pensée que, la composition actuelle du sacré collége étant en grande majorité italienne, « si l'homme marqué du doigt de Dieu pour résoudre les graves questions qui, dans ce siècle, s'agitent entre la religion et la politique, se trouvait être un prélat français, allemand ou espagnol, il serait fait échec aux desseins de Dieu ». Que l'estimable orateur se rassure. Dieu demeure toujours assez puissant pour procurer le triomphe de ses desseins : le passé historique en ferait foi au besoin. Seulement, si M. Bonjean se persuade qu'un pape français, par exemple, serait plus incliné qu'un pape italien à proclamer la doctrine de l'incompatibilité des deux puissances, il faut qu'il se détrompe. Ce sont trois papes français qui ont, les premiers, infligé des censures doctrinales aux erreurs de Marsile, de Denys Soulechat et de Wicleff sur cette matière ; et tout porte à croire que, si jamais un cardinal de notre nation était appelé au suprême pontificat, repassant dans ses souvenirs les tristesses et les gloires de ses devanciers, il aspirerait bien plus au rôle de Pierre Roger, restaurateur de la royauté pontificale, qu'au sort douloureux de Bertrand de Got.

Non, Monsieur le ministre, aucun pape, de quelque pays qu'il soit, et dans quelque atmosphère politique qu'il ait été nourri dès le berceau, ne cédera jamais un pouce du territoire pontifical en vertu d'une prétendue interdiction

bas de la page 10, m'inflige la note de *témérité*. M. Bonjean est humblement prié, lui aussi, de me faire connaître où et quand j'ai enseigné que « le pouvoir temporel est un article de foi ».

De mon côté, je me fais un devoir de déclarer aux prêtres et aux fidèles de mon diocèse que le discours de M. Bonjean, avec ses notes explicatives, fourmille d'erreurs cent fois réfutées et de propositions directement contraires à la doctrine de l'Église.

Digitized by Google

évangélique qui serait la condamnation expresse de toute juridiction temporelle ecclésiastique.

XVI. La seconde cause d'abdication partielle ou totale n'est pas plus recevable que la première, nous voulons dire ce prétendu vice inné qui de tout pouvoir ecclésiastique ferait nécessairement un mauvais gouvernement civil. Admettre que la dépendance de la loi divine paralyse et vicie la politique humaine, c'est outrager, ou plutôt c'est nier Dieu, qui n'a pas pu mettre cette opposition et cette contradiction entre deux ordres dont il est l'auteur, l'ordre religieux et l'ordre social; ou bien, c'est ressusciter la doctrine manichéenne des deux principes, et livrer l'Église à l'un et le monde à l'autre; c'est, de plus, donner un démenti à l'histoire et à l'expérience qui nous montrent, dans le passé, des royautés et des républiques chrétiennes très-prospères, et, chez tous les peuples, des hommes d'Église grands hommes d'État.

Du reste, que le prince soit laïque ou qu'il soit prêtre, dès lors qu'il est chrétien, il est tenu de subordonner sa politique à sa conscience et à sa foi, et la doctrine religieuse élève indistinctement devant lui les mêmes barrières morales. L'immunité du laïque au regard de l'ordre surnaturel et révélé est une de ces confusions de langage et d'idées qui n'appartiennent qu'à notre époque. J'ai cru devoir, pour ma part, la signaler et la réfuter théologiquement [1]; et Votre Excellence lirait avec fruit la belle instruction pastorale que mon vénérable ami, Monseigneur l'évêque d'Angoulême, vient de publier sur cette question [2].

Dans tous les cas, il est évident que si le prince ecclésiastique prive forcément ses sujets d'un bien-être légitime et d'un progrès essentiel, ce n'est pas seulement d'une portion,

[1] Seconde instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent (1858) § III. *Voir* T. III, p. 133 et suiv.

[2] Mandement de Mgr l'évêque d'Angoulême pour le carême de 1862.

Digitized by Google

mais de la totalité de son territoire qu'il doit se démettre. Il ne se peut pas que des hommes, en si petit nombre que ce soit, demeurent voués au malheur précisément parce qu'ils ont le privilége d'être placés sous le sceptre royal du vicaire de Dieu en terre. C'est le cas de reproduire ici une remarque de M. de Rayneval : « Si le pape se désistait, pour un pareil motif, d'une partie de ses provinces, que pourrait-on répondre à l'autre moitié des États pontificaux qui se plaindrait de sa destinée? » Aussi ajoutait-il : « On doit s'attendre à voir le pape opposer à un pareil projet une résistance désespérée; *s'il ne le faisait pas, il faudrait lui délivrer à la face de l'Europe un brevet d'incapacité radicale.* Mais non, jamais il ne donnera son assentiment à un semblable plan. Consentante ou non, la papauté recevrait de là un coup mortel, et c'est ce qu'ont très-bien compris les auteurs de la combinaison. »

XVII. Enfin les catholiques se récuseront pareillement de donner au saint-père un conseil basé sur le prétendu droit de l'Italie à posséder Rome pour capitale. Contre un droit certain et immémorial, contre un droit dont la conservation se lie à tout un ordre de providence et d'économie divine, au gouvernement des âmes et à l'intérêt religieux du monde entier, à la conservation des principes fondamentaux de la justice et de l'autorité, enfin à la véritable prospérité et dignité de l'Italie elle-même, contre un droit si haut et si assuré, comment admettre un droit fictif et arbitraire, un droit né d'hier, et qui est sans fondement dans l'histoire comme dans la doctrine et la morale?

Pour obéir au caprice de ce qu'on nomme à tort l'Italie, et de ce qui n'est en réalité que la faction piémontaise ou mazzinienne, il faudrait donc que le chef de l'Église, ou bien s'expatriât hors de la péninsule, ou bien s'accommodât de vivre en simple particulier, là où il a vécu plus de mille ans en souverain.

Digitized by Google

Le premier de ces partis vaudrait mieux assurement que le second. Toutefois, si les papes ont souvent subi l'exil, ils ne l'ont jamais demandé. L'émigration répugne aux devoirs de la papauté. Le chef de l'Église catholique est évêque de la ville de Rome, il est titulaire perpétuel du siége romain. De droit divin, le titre implique l'obligation de la résidence, sauf obstacle majeur. Les papes ne donneront donc point leur assentiment à un ordre de choses qui les tiendrait forcément éloignés de la ville éternelle.

D'autre part, quoique nos temps modernes aient été fertiles en humiliations pour les têtes couronnées, on n'a pas encore vu la dignité royale oublieuse d'elle-même à ce point qu'un souverain se soit résigné au rôle de sujet pensionné de l'usurpateur. Il ne serait pas salutaire pour les rois et pour les peuples qu'un tel exemple fût donné par la plus haute majesté de la terre. En se constituant casuiste de la papauté touchant cette hypothèse, l'ex-père Passaglia a prouvé qu'il n'avait point grâce et lumière pour décider le cas. La papauté a erré souvent de ville en ville, et elle est demeurée soixante-dix ans à Avignon pour éviter des calamités et des hontes plus supportables que celles dont elle est menacée. Les leçons de l'histoire, l'état de l'Église d'Orient, le sort présent de la hiérarchie dans les provinces gouvernées par le Piémont, nous disent ce que la papauté peut espérer de dignité et de liberté dans l'accomplissement de son ministère spirituel, le jour où le pape serait le sujet de Victor-Emmanuel ou de Mazzini.

Vous demandez aux catholiques, Monsieur le ministre, d'avoir un peu de courage pour parler au saint-père; vous leur dites : « Vous aimez le pape de toutes les forces de votre âme, et vous voulez sa situation complète et indépendante; vous voulez écarter de lui toutes les pierres d'achoppement. Eh bien ! quand ses guides sont aveugles, riez-lui donc qu'il y a là un précipice, et qu'ils vont l'y

Digitized by Google

jeter. Voilà, ajoutez-vous, ce qu'un catholique qui méconnaîtrait moins les embarras et les nécessités des choses pourrait, dans l'intérêt de la religion et dans celui de la politique, faire d'utile et de sérieux. »

A la bonne heure; mais si les admonitions des catholiques au saint-père aboutissent finalement à lui demander de céder Rome au Piémont, parce que l'Italie déclare hautement que cette cession seule peut la satisfaire, savez-vous à qui la papauté pourra emprunter sa réponse? Elle l'empruntera encore à vous-même, Monsieur le ministre, et cette réponse sera sans réplique.

Vous avez déclaré sans détour, l'an dernier, à l'un des contradicteurs de la politique impériale, que Paris n'avait pas droit de se faire à lui-même sa représentation municipale et départementale, parce qu'un intérêt commun à toute la France, un intérêt politique prédominant est engagé dans la question de Paris [1]; et votre collègue, M. le président du conseil d'État, a reproduit naguère cet argument.

Or, je vous le demande, si, d'après votre doctrine et conformément à des nécessités dont je ne me fais pas juge, si Paris n'appartient pas aux Parisiens, si le département de la Seine n'appartient pas à ses habitants, parce que Paris étant la capitale de la France, tous les ressorts de l'autorité suprême étant contenus dans son enceinte, les grands instruments de la puissance publique y étant concentrés, il en résulte que ses conditions municipales et départementales intéressent à un haut degré la sûreté du souverain, celle des grands corps de l'État et la tranquillité de tout l'empire; si, dis-je, il en est ainsi, pourquoi ne pas raisonner de même et *a fortiori* pour Rome et l'État pontifical? Après tout, Paris n'est pas la capitale nécessaire de notre nation; le mariage de Paris avec la France n'est pas rigoureusement indissoluble; enfin,

[1] *Moniteur* du 20 mars 1861.

Digitized by Google

à d'autres époques, l'échevinage parisien n'était pas jugé un obstacle aux exigences spéciales de l'administration de la capitale. Que si votre raisonnement, malgré cela, conserve sa valeur, combien n'est-il pas plus vrai de dire que Rome, avec ses dépendances et son périmètre séculaire, n'appartient pas aux Italiens, et ne peut pas être sacrifiée à l'unité italienne, parce que, Rome étant la capitale nécessaire et immuable de la chrétienté, la coexistence du roi d'Italie et du père commun de tous les chrétiens dans cette ville apporterait la plus profonde perturbation à l'exercice d'une royauté spirituelle qui n'a d'autres limites que le monde, gênerait le libre jeu des institutions catholiques, jetterait l'inquiétude dans des millions de consciences, et produirait sur le globe entier un état de malaise moral qui réagirait sur l'ordre politique et sur les intérêts matériels des peuples! Je ne vois pas comment cette argumentation *a pari* pourrait être réfutée logiquement. Il est vrai que la logique a été comptée pour peu de chose dans toute la discussion italienne, et qu'on pourrait faire un volume des contradictions de toutes sortes qui n'ont cessé de s'y produire.

Je conclus, Monsieur le ministre, qu'il nous est impossible de conseiller au saint-père des sacrifices qui seraient la destruction formelle de sa souveraineté; et la chose me semble encore plus impraticable, si l'on examine, non plus seulement d'après quels principes, mais en faveur de quels hommes ces sacrifices seraient conseillés.

XVIII. Les théologiens qui ont traité des motifs pour lesquels le chef de l'Église pourrait, dans des nécessités majeures et par des considérations de très-haut poids, accéder à la sécularisation de certaines principautés ecclésiastiques (ils n'ont pas eu la témérité d'aborder le cas de la ville et du patrimoine apostolique), ont énuméré diverses conditions indispensables pour la licéité de cette opération;

Digitized by Google

ils ont supposé, par exemple, que la transaction se ferait en faveur d'un prince orthodoxe, qu'elle ne compromettait pas les intérêts spirituels des sujets, qu'elle n'entraînait pas pour eux un régime onéreux et tyrannique, des corvées inusitées, des impôts immodérés, qu'elle ne devenait pas la ruine de leurs franchises, de leurs coutumes, de leurs intérêts matériels, qu'elle ne portait pas préjudice à des tiers, par exemple, à des princes voisins que le contre-coup pourrait atteindre, etc...; car s'il en était ainsi, ils enseignent que la sécularisation, même requise par des considérations assez graves, ne pourrait pas être consentie par l'autorité ecclésiastique [1].

Ces principes étant admis, je laisse à Votre Excellence de juger s'il est possible aux catholiques de conseiller au saint-père, ainsi que vous les y exhortez si fort, la cession volontaire d'une partie quelconque de ses États en faveur du Piémont, usurpateur et spoliateur sacrilége des biens de l'Église, insulteur de la papauté que les coryphées de l'idée italienne appellent un *chancre*, persécuteur des évêques, propagateur des doctrines subversives de la religion et de l'ordre, etc... En présence d'un adversaire de ce genre, les consciences ne peuvent hésiter. Le programme formulé par M. de Cavour au congrès de Paris et dans les assemblées de Turin a eu du moins cet avantage d'être si net et si radical, qu'il ne pouvait se faire accepter d'aucun esprit chrétien tant soit peu éclairé.

De là cette unanimité si imposante de tout l'univers catholique ; c'est par où je veux finir.

XIX. A propos de la mise en accusation de mon homélie du trente juin et de l'interpellation du cardinal de Besançon sur les termes de la dépêche du six juillet qui qualifiait durement plusieurs prélats français, Votre Excellence n'a

[1] Domin. Soto, de justitia et jure. L. x, Q. iv, art. 5.

Digitized by Google

pas ménagé à ceux-ci les reproches d'ardeur, de violence, d'injustice, d'emportement, etc...; et elle a « fait appel à l'immense majorité, à la presque unanimité de l'épiscopat et du clergé, pour qu'elle désavoue hautement cette minorité imperceptible et compromettante, et qu'elle répudie ces écarts individuels que la malveillance pourrait attribuer à tous [1] ».

Votre sévérité contre quelques-uns est gratuite, Monsieur le ministre; votre éloge des autres est offensant, et l'appel que vous avez adressé sera stérile.

Son Éminence le cardinal archevêque de Paris, répondant aux attaques de M. Piétri, a prononcé ces paroles dignes de remarque : « Beaucoup d'observations, a-t-il dit, m'ont affligé profondément dans le discours que vous venez d'entendre. Je veux seulement réclamer sur un point, c'est sur cette espèce de catégorie établie entre les membres de l'épiscopat français. Il m'a paru qu'on affectait d'introduire une distinction entre certains prélats et leurs collègues. Ce que je veux dire bien haut, selon mes convictions profondes et la connaissance que j'ai de ce qui se passe dans les rangs de l'épiscopat, c'est que l'épiscopat français est unanime sur la question romaine, et que personne d'entre nous n'a d'autre pensée, d'autres sentiments que ceux qui ont été noblement exprimés dans cette enceinte, etc... [2] ».

Ce langage, qui emprunte une grande valeur au caractère et à la position de celui qui l'a tenu, aurait dû arrêter sur les lèvres de Votre Excellence des affirmations ainsi réfutées et démenties d'avance. La vérité est que, sur la question italienne, tous les évêques de France et tous les évêques du monde (sauf un seul évêque napolitain, dit-on), sans s'être entendus et concertés entre eux, ont pensé de la même manière et tenu un langage substantiellement iden

[1] *Moniteur* du 28 février 1862. — [2] *Ibid.*, 22 février 1862.

Digitized by Google

tique. Les seuls dignitaires ecclésiastiques qui soient admis dans les corps politiques de la France ont été unanimes, malgré leur modération bien connue, pour repousser le vote si chaleureusement demandé par Votre Excellence; ils ont refusé un suffrage auquel le gouvernement attachait un grand prix, et dont il faisait dépendre en partie le succès de ses nouvelles représentations au saint-père. Le nombre des membres de l'épiscopat français qui, dans telle ou telle phase de la lutte engagée depuis trois ans, ont été englobés dans la prétendue *minorité imperceptible*, et ont reçu les mauvais compliments de la presse irréligieuse et des journaux officieux ou même officiels, est presque égal aux deux tiers de la totalité, et il s'enrichit tous les jours, à propos d'une occasion ou d'une autre, de quelque nom nouveau. Le reste est animé des mêmes sentiments, et si tous ne s'expliquent pas hautement à propos de chaque nouvel incident, c'est précisément en vertu de cette solidarité qui lie tous les membres de notre corps les uns aux autres, et qui fait que chacun profite des actes d'autrui à la décharge de sa conscience et de sa responsabilité personnelle.

Vous parlez beaucoup, Monsieur le ministre, de « natures inquiètes, remuantes, emportées », etc... Il est vrai, les qualités naturelles sont diverses, les aptitudes d'esprit et les directions de conduite sont variées; les mouvements de l'Esprit de Dieu dans le cœur de ses apôtres sont *multiformes* comme la grâce qui les détermine [1]; les résolutions et le mode d'action de celui-ci peuvent n'être pas conformes au tempérament de celui-là. L'histoire religieuse et l'histoire profane nous montrent qu'il en a toujours été ainsi dans les grandes questions qui se sont agitées au sein de l'humanité. Il est des actes de courage qui sont hautement admirés et encouragés de ceux qui n'auraient pas eu la force ni la

[1] **Multiformis gratia Dei. I Petr., IV, 10.**

Digitized by Google

pensée personnelle de les accomplir; il en est d'autres dont l'exécution doit rester à la charge de celui-là seul qui en a eu l'inspiration. Il ne serait pas bon que tous osassent ce qui est osé par quelques-uns, comme aussi il serait très-funeste que ce qui ne peut pas et ne doit pas être osé par tous ne fût pas osé par quelques-uns. Enfin, il peut arriver que des actes d'énergie très-opportuns et très-nécessaires, qui ont été le fruit de la prière et qui sont selon les vues de Dieu, ne soient pas appréciés de la même façon par tous; mais tous respectent l'intention, le principe, le mobile, et s'arrêtent devant la conviction consciencieuse de leur frère. Un pontife, qui est entouré d'une juste estime, s'en exprimait à peu près de la sorte dans une circonstance dont je dois, plus qu'un autre, garder la mémoire.

La hiérarchie ecclésiastique, c'est une armée, et, comme dit la sainte liturgie, d'accord avec le texte sacré, c'est une armée toujours placée en face de l'ennemi, une armée toujours rangée en bataille. Dans toute armée il y a des avant-postes, des sentinelles avancées; puis il y a le principal corps de bataille, et, enfin, il y a aussi la réserve, l'arrière-garde. Il appartient au commandant en chef de marquer à chacun son rang et son emploi, et chacun mérite un éloge égal s'il se conduit bravement au poste qu'il occupe. L'avant-garde aurait tort de se préférer aux autres bataillons; personne n'ignore que les troupes de réserve sont des troupes d'élite, et que la victoire est le plus souvent décidée par de derniers engagements. Cependant, la reconnaissance, les sympathies de toute l'armée sont acquises à ceux qui essuient le premier feu, à ceux qui donnent et qui reçoivent les premiers coups. Si les officiers qui ont le bénéfice d'une position moins périlleuse, si les corps qui sont plus abrités et plus protégés, s'avisaient de lancer à leurs frères, placés au front de l'armée, des reproches et des désaveux, et de les abandonner à l'ennemi, cet

Digitized by Google

arrière-train qui livrerait ainsi la tête de la colonne mériterait d'être dégradé et exterminé.

Telle est l'Église en ce monde, Monsieur le ministre, et c'est pourquoi on la nomme militante. Son chef, c'est Dieu : *Dux autem eorum erat Deus.* C'est lui qui assigne les postes, dispose les lignes et détermine les mouvements. Il a ses manières propres de commander, ses freins pour retenir et ses aiguillons pour pousser en avant ; il a ses ordres généraux que tous entendent, et ses ordres particuliers qu'il sait faire arriver à chacun. Il use en maître de toutes les forces qu'il a créées ; et comme il les dirige toutes à une même fin, qui est un triomphe prédit et immanquable, il les anime d'un même esprit, qui est un esprit d'entente, de concours et d'union. Il n'y a donc pas de danger que, dans les guerres auxquelles le monde nous force, et spécialement dans celle d'aujourd'hui, ceux d'un rang et d'une arme désavouent ceux d'une autre arme et d'un rang différent. Si quelqu'un agissait ainsi, Monsieur le ministre, l'armée le dégraderait ; et quand je dis l'armée, j'entends par là, non-seulement la hiérarchie ecclésiastique, mais les millions de chrétiens et d'hommes de cœur répandus sur tout le globe. Mais ce lâche, ce traître, vous ne le trouverez point dans les rangs de l'épiscopat français. Vous ne le trouverez pas davantage dans ceux du clergé du second ordre. Malgré des provocations perfides et des avances qui se croyaient habiles et sûres de leur effet, on peut à peine alléguer quelques défections qui ne prouvent que contre ceux qui sont réduits à les exploiter. Mes collègues peuvent le dire comme moi : les marques d'encouragement nous sont venues de tous les rangs de la milice sainte, de tous les étages de la société chrétienne.

Non, Monsieur le ministre, l'épiscopat n'est point divisé. A cette heure, au contraire, le symptôme le plus rassurant de la situation, c'est une identité de vues, une conformité

Digitized by Google

de convictions, une unanimité d'appréciations et de conduite que les imperfections et les défaillances de l'humanité ont rendues rares dans l'histoire. Là est notre grand motif d'espérance; et, quoi qu'il arrive, là est l'immortel honneur de notre génération sacerdotale.

XX. Cet écrit a pris de bien longues dimensions, Monsieur le ministre; je ne puis regretter le temps que j'y ai consacré en disputant à mes travaux et à mes déplacements quotidiens les heures malheureusement trop éparpillées dont j'ai pu disposer depuis la clôture de la discussion. Attaqué personnellement, c'était mon droit de me défendre; cependant, je n'eusse point usé de ce droit si ma personne seule eût été en cause. De plus hauts intérêts m'ont déterminé à descendre dans la lice. J'espère n'y avoir employé que des armes permises, je dirai même que des armes courtoises; et je me persuade qu'eu égard aux violences de l'agression, je n'ai point excédé les bornes de la légitime défense.

Votre Excellence a terminé son discours en disant que, « dans cette question de Rome, le gouvernement écoute volontiers les raisons; mais que, quant aux violences, il est de taille à y résister, et qu'elles ne serviraient à rien qu'à aggraver les difficultés au lieu de les résoudre ».

Dans un discours précédent, Votre Excellence avait déjà dit : « Le gouvernement fera tout pour satisfaire les désirs, les tendances des esprits religieux. Mais si l'on touche à la plus petite partie de la couronne qui représente le pouvoir temporel, il la défendra énergiquement ». Ces dernières paroles ont obtenu un assentiment chaleureux et une promesse d'appui de M. le procureur général Dupin, qui s'est montré jaloux d'en rectifier le lendemain le texte littéral et authentique[1].

Plaise à Dieu, Monsieur le ministre, que le gouvernement

[1] *Moniteur* du 26 et 27 février 1862.

Digitized by Google

n'ait jamais à lutter contre d'autres violences que les nôtres! Plaise à Dieu que la puissance temporelle et la couronne qui en est le symbole ne reçoivent jamais d'autres atteintes plus graves !

Mais qu'il me soit permis de dire ce dernier mot. Le saint-père aussi porte sur son front une couronne temporelle, une couronne qui est le symbole le plus auguste et la consécration la plus haute de la puissance royale. Chaque fois que l'on a voulu toucher à la plus petite partie de cette couronne, et de tout ce qu'elle représente, la France des anciens siècles ne l'a pas souffert.

Dites nettement que la France actuelle ne le souffrira pas encore, et tout sera fini.

Dites que « la souveraineté temporelle du chef vénérable « de l'Église est intimement liée à l'éclat du catholicisme, « comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie [1] ».

Dites « que le prince qui, après les mauvais jours de « mil huit cent quarante-huit, a ramené le saint-père au « Vatican, veut que le chef de l'Église soit maintenu dans « tous ses droits de souverain temporel [2] ».

Dites que ces paroles sont sacrées, qu'elles sont et qu'elles doivent être des vérités, et que celui qui les a proférées n'entend pas qu'on s'abrite derrière les victoires de la France pour leur donner un démenti.

Le jour où vous serez autorisé à parler ainsi, Monsieur le ministre, sera un jour de triomphe sans pareil pour votre éloquence; votre discours sera suivi d'une triple salve d'applaudissements qui, cette fois, de l'enceinte du sénat et du corps législatif, se répétera au dehors, et fera le tour de la France et le tour du monde. Aux acclamations, aux dé-

[1] Lettre du prince Louis-Napoléon au nonce du saint-siége à Paris, 1848.
[2] Lettre du ministre des cultes aux évêques français, 4 mai 1859.

Digitized by Google

monstrations de joie qui éclateront de toutes parts, le gouvernement impérial reconnaîtra si les plaintes et les représentations des catholiques et de tous les vrais conservateurs avaient été dictées par l'esprit de parti, si la passion, la cabale, le besoin d'opposition avaient été pour quelque chose dans leurs résistances.

Mais, si les principes au nom desquels la puissance temporelle du chef de l'Église est attaquée en ce moment viennent à prévaloir, bientôt des tempêtes se déchaîneront auxquelles nulle puissance humaine ne pourrait sans forfanterie déclarer qu'elle est de taille à résister.

Oui, Monsieur le ministre, que le Piémont achève son œuvre, et la couronne que vous jurez de défendre énergiquement contre ceux qui violeraient le moindre de ses priviléges, aura perdu, comme toutes les autres couronnes terrestres, sa dernière force et son dernier prestige. Le génie du mal aura remporté un des avantages les plus décisifs qui lui soient réservés avant la fin des temps. La révolution aura vaincu, dans son meilleur retranchement et dans son plus ferme rempart, le principe de la royauté et de la souveraineté. La *couronne*, là où le nom en subsistera, pourra représenter encore la force, elle ne représentera plus le droit.

Votre Excellence ne trouvera pas mauvais que je me réserve la faculté de donner à cette lettre la notoriété dont elle est susceptible. Je n'ai à ma disposition ni la tribune du sénat, ni les colonnes du *Moniteur* et celles des milliers de feuilles qui portent la parole humaine sur tous les points du monde. Sans rechercher ni désirer pour cet écrit une publicité aussi retentissante, je n'atteindrais pas toute la fin que j'ai dû me proposer, si je renonçais à sa publication. Mon apologie ne sera une atteinte aux droits de personne, elle sera une satisfaction pour les amis de la cause religieuse.

Digitized by Google

Je veux espérer, Monsieur le ministre, que vous m'accuserez réception de cette lettre [1], dont je vous saurai gré de donner communication à votre honorable collègue, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes ; et je vous prie d'agréer l'assurance de la haute considération avec laquelle, etc.

[1] M. le ministre-orateur du gouvernement a répondu aussitôt de sa main en ces termes :

Paris, 21 avril 1862.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai reçu hier la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire. En la terminant, vous m'exprimez le désir que je vous en accuse réception ; je m'empresse de le faire : vous ne vous étonnerez pas si j'ajoute qu'il y a dans cette lettre beaucoup de choses sur lesquelles je ne saurais tomber d'accord avec Votre Grandeur. Je n'ai pas l'espérance qu'une controverse épistolaire puisse faire cesser ce dissentiment : permettez-moi donc de me borner à faire des vœux bien sincères pour que, tous tant que nous sommes en France à la fois catholiques et citoyens, nous sachions remplir également, sans sacrifier l'un à l'autre, notre double devoir et envers le saint-père et envers l'empereur.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

« BILLAULT ».

Digitized by Google

XXXVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS LA CATHÉDRALE DE POITIERS,
LE JOUR DE LA PENTECOTE, VIII JUIN MDCCCLXII, SUR LA SOLENNITÉ
CÉLÉBRÉE A ROME EN CE MÊME JOUR.

Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domine cooperante, et sermonem confirmante sequentibus signis.

Et eux, étant partis, prêchèrent partout, le Seigneur coopérant avec eux, et confirmant leur parole par les miracles qui l'accompagnaient.

(MARC., XVI, 20.)

I. C'est ainsi, Mes Très-Chers Frères, que saint Marc nous raconte les débuts de l'apostolat chrétien. Après l'ascension du Sauveur, après la descente du Saint-Esprit qu'il avait promis, les apôtres, dociles au commandement de celui qui leur avait dit d'aller et d'enseigner tous les peuples, se mettent bientôt en marche, ils se partagent le monde, ils vont partout, ils prêchent partout : *Illi autem profecti, prædicaverunt ubique*; et partout l'action divine s'associe manifestement à l'action humaine, partout la puissance de Dieu se fait garant de la parole de l'homme : *Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis.* C'est un des évangélistes, par conséquent, un des contemporains des apôtres qui affirme déjà comme un fait accompli cette diffusion universelle de l'Évangile par la prédication et le miracle.

Digitized by Google

Mais ce que les premiers hérauts de la foi chrétienne ont si promptement opéré, leurs successeurs l'ont continué tout le long des âges, ils l'ont renouvelé sur tous les points du globe. L'histoire de l'Église n'est que celle d'un apostolat toujours renaissant. Rien d'intéressant comme d'assister à ce long défilé de missionnaires : ce sont toujours de nouveaux départs d'apôtres vers de nouvelles contrées, toujours de nouveaux prodiges qui déterminent le succès de la parole apostolique. Ainsi le seizième siècle nous montre des merveilles toutes semblables à celles du premier siècle. De Xavier et de ses compagnons on peut dire ce que saint Marc a dit des apôtres au sortir du cénacle : « Ceux-ci, étant « partis, prêchèrent partout, et partout le Seigneur s'ad- « joignit visiblement à eux et confirma leur parole par les « signes qui l'accompagnèrent » : *Illi autem*, etc.

Vous le savez, M. F. : c'est une page de l'Église du Japon, de cette Église fondée au seizième siècle par saint François Xavier, qui va être mise aujourd'hui en relief aux yeux du monde entier par la canonisation de vingt-six martyrs crucifiés en un même jour par le tyran Taïcosama. Le christianisme était devenu, dans plusieurs parties du Japon, la religion dominante; la noblesse, les lettrés avaient été conquis à Jésus-Christ. Un tyran résolut de noyer le christianisme dans le sang; hélas! et par un mystère insondable de la providence, il y réussit. Non pas que le sang des martyrs n'ait été, là comme ailleurs, une semence de chrétiens : dans une seule année on baptisa soixante-dix mille infidèles. Mais le génie infernal concerta si bien la persécution, il opposa une telle résistance, il ferma si complétement l'accès aux étrangers, que, par une décroissance continue et progressive, la plus belle des chrétientés de l'extrême Orient fut ruinée de fond en comble, et que cette extinction, qui semble totale, a duré jusqu'à nos jours. Les événements viennent enfin de faire briller à nos yeux une

Digitized by Google

lueur d'espérance; des traités ont été signés avec ce pays; ses ambassadeurs ont visité naguère Rome et ils visitent la France; une église vient d'être ouverte dans une de leurs îles. C'est à cette heure solennelle que l'Église a pu clore le long procès de la canonisation des vingt-six crucifiés de Nangazaki ; c'est à cette heure qu'elle proclame authentiquement leur sainteté, et qu'elle les présente à la vénération du monde entier.

Il y a là des leçons et des exemples pour tous : ces martyrs sont originaires de l'Espagne, du Portugal, du Mexique, des Indes-Orientales ; les uns appartiennent à l'ordre de Saint-François, les autres à la compagnie de Jésus. Parmi les indigènes, l'un était armurier, l'autre médecin, un autre charpentier, un autre infirmier d'hôpital; on y trouve de jeunes enfants, humbles petits servants de messe : l'un qui est exhorté au martyre par ses parents, l'autre qui résiste au contraire à la tendresse mal inspirée des siens. La parole prophétique qui retentit aujourd'hui dans les saints offices de l'Église, a eu là son application éclatante : *Effundam spiritum meum super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri et senes vestri* [1]. On a vu en effet, dans cette circonstance, l'Esprit de Dieu répandu sur toute chair, sur des chrétiens de tout âge, de toute condition.

Le soleil ne put contempler sans effroi ce drame horrible : vingt-six croix élevées à la fois; vingt-six suppliciés, tous également résignés à la mort, tous donnant de grand cœur leur vie pour sceller la confession de leur foi; tous se réjouissant de partager le genre de supplice du divin Rédempteur. Spectacle bien digne d'être célébré par toutes les générations chrétiennes; triomphe qui ne pouvait manquer d'être glorifié tôt ou tard par l'Église romaine!

II. Or, vous n'ignorez pas, M. F., avec quelle pompe

[1] Joel, II, 28, 29.—Act., II, 17, 18.

Digitized by Google

inusitée et parmi quel concours extraordinaire de pontifes venus de tous les points du monde catholique, la solennité de ce jour s'accomplit. En ce moment, la chrétienté tout entière a les yeux attachés sur Rome. Heureux ceux qui ont pu s'y rendre ! Leur sort est un sujet d'envie pour ceux auxquels il n'a pas été donné de se joindre à eux. Glorifier les martyrs du Japon, les crucifiés de Nangazaki : oui; mais se presser autour du successeur de Pierre, du successeur de celui qui est mort, lui aussi, sur une croix, et qui a laissé après lui la croix en permanence sur la colline qu'habitent ses héritiers : quelle faveur et quelle gloire !

La basilique de Saint-Pierre offre vraiment aujourd'hui le caractère et le spectacle d'une pentecôte : des hommes de toutes les nations, qui entendent tous une même langue, la langue dans laquelle ils sont nés. Ce que Pierre dit, tous l'entendent, tous le croient, tous le goûtent, tous le comprennent; car c'est leur langue natale, la langue de leur baptême, la langue de leur symbole. Ce que chacun des apôtres dit dans son idiome, tous y adhèrent, parce que tous professent une même vérité, un même amour, une même foi, une même espérance.

Cette pentecôte de mil huit cent soixante-deux sera donc inscrite avec honneur dans les annales de la religion et dans les annales du monde. Si quelques-uns de nos contemporains avaient pu douter des immortelles destinées de la ville de Rome, leur doute ne tiendra pas contre les merveilles qui éclatent sous nos yeux. Jésus-Christ a fixé là sa demeure : que toutes les combinaisons se taisent, que toutes les propositions se retirent, que tous les projets humains s'effacent ! Ce serait le cas de commenter le psaume que nous chantions cette nuit [1].

III. « Que le Seigneur se lève, et que ses ennemis soient

[1] Ps. LXVII, *Exurjat Deus.*

Digitized by Google

dissipés, et que ceux qui le haïssent fuient devant sa face. Qu'ils disparaissent comme la fumée ; qu'ils se fondent comme la cire. Mais que les justes tressaillent comme dans un festin, et qu'ils soient dans les transports de la joie. Chantez un cantique à Dieu, dites un psaume à son nom : faites place à celui qui est monté sur l'occident, qui a posé son trône sur le couchant : *Iter facite ei qui ascendit super occasum.* Le Seigneur est son nom : *Dominus nomen est illi*; oui, il s'appelle le maître, et il l'est. Dieu est dans son lieu saint : *Deus in loco sancto suo* : c'est lui qui fait habiter là des multitudes qui n'ont qu'un même esprit : *qui inhabitare facit unius moris in domo.* Il est là, vous dis-je, il y est chez lui, et tous ceux qui y sont avec lui n'ont qu'une même pensée, qu'une même croyance, qu'une même volonté. »

C'est bien le moment, objectent les prétendus sages, de chercher à occuper l'attention du monde par de vaines pompes, par des parades stériles, tandis que tous vos appuis vous abandonnent, et que la terre croule sous vos pas.—Et moi, je réponds : « Pontifes du Dieu vivant, quels que soient les périls de l'Église, demeurez en paix au milieu de vos domaines sacrés : *dormiatis inter medios cleros*; ne craignez point, ô saintes colombes, d'étaler au soleil vos ailes argentées et vos plumes couvertes d'or : *pennæ columbæ deargentatæ et posteriora dorsi in pallore auri.* Pendant ce temps, le Roi du ciel exerce son jugement sur les rois d'ici-bas, et ce jugement est favorable à Sion : *Dum discernit cœlestis reges super eam*; elle seule sortira de l'épreuve, blanche comme la neige. La montagne de Dieu est une montagne plantureuse, une montagne fertile, une montagne grasse. Elle est au Christ ; il entend y rester, et il y restera : *Mons in quo beneplacitum est Deo habitare in eo.* Il a bien le droit de faire élection de domicile là où il veut. Qu'allez-vous me [illegible] d'autres montagnes préparées par vous, arrangées

Digitized by Google

dans vos combinaisons humaines : *Ut quid suspicamini montes coagulatos*? Je vous dis que c'est son bon plaisir d'être là, et qu'il y demeurera jusqu'à la fin : *Etenim Dominus habitabit in finem.* Toutes les puissances de la terre sont coalisées contre la sainte montagne ; sa ruine est certaine. Ainsi parlent ceux qui ne savent pas que le Seigneur Dieu réside là : *etenim non credentes inhabitare Dominum Deum nostrum.* Ce Dieu béni saura rendre prospère le voyage de ses serviteurs. Notre Dieu est le Dieu qui sauve, et il a des issues jusqu'à travers la mort. Il brisera la tête de ses ennemis ; il fera justice de ceux qui se pavanent dans leurs crimes. Il a dit : Je vous retirerai d'entre les mains du roi de Bazan : *Dixit Dominus : ex Bazan convertam.* O Dieu ! c'est la victoire que sont forcés de proclamer ceux qui vous croyaient vaincu. Ils ont vu votre marche, la marche du roi qui trône dans le sanctuaire : *Viderunt ingressus tuos, ingressus regis mei qui est in sancto* ; et les grands se sont joints au peuple pour chanter. Là est Benjamin, dans une extase d'admiration et d'amour; là sont les princes de Juda, de Zabulon, de Nephtali, les chefs des Églises, les guides des peuples, et ils célèbrent les prodiges que Dieu a opérés au milieu de son temple de Jérusalem.

« Maintenant, ô Seigneur, réprimez ces bêtes féroces toujours prêtes à s'élancer de leurs roseaux : *Increpa feras arundinis.* Quel spectacle présente à ce moment le monde, sinon celui d'une bande de taureaux furieux qui n'ont en face d'eux que de timides vaches : *congregatio taurorum in vaccis populorum* ? Il est vrai : les peuples eux-mêmes sont amollis, sont « avachis » ; pourtant le monde contient encore des intelligences fermes, des courages robustes : de grandes énergies subsistent au sein des sociétés. Mais ces natures fortes et honnêtes qui sont à l'épreuve de l'argent, on les exclut, on les repousse : *ut excludant eos qui probati sunt argento* ; on redoute les hommes dignes de

Digitized by Google

ce nom ; on croit avoir tout gagné si les peuples se personnifient dans des volontés flasques, dans des esprits flottants, dans des âmes qui n'ont rien de viril : troupeau de vaches, que nous avons déjà vu plus d'une fois en fuite quand les taureaux ont fait irruption : *congregatio taurorum in vaccis populorum...*

« Punissez, Seigneur, punissez les nations qui veulent guerroyer contre Jérusalem. Si l'Église est abandonnée de ses protecteurs naturels, suscitez-lui d'autres appuis sur lesquels elle ne comptait pas. Royaumes de la terre, chantez les louanges de Dieu, entonnez des cantiques au Seigneur. Quoi que fassent les hommes, toute la marche des choses aboutira à son second avénement, alors qu'il paraîtra de nouveau du côté de l'orient. Jusque-là, il trouvera des accents pour se faire connaître et se faire respecter. En particulier, il est et il sera toujours le Dieu admirable dans ses saints : *mirabilis Deus in sanctis suis.* Enfants d'Israël, ne craignez point : votre Dieu saura bien donner la force et la victoire à son peuple : Que ce Dieu soit à jamais béni ! » Amen.

Digitized by Google

XXXIX

RÉSUMÉ DE L'ENTRETIEN SYNODAL

PRONONCÉ

PENDANT LES EXERCICES DE LA RETRAITE ET DU VIIIe SYNODE DIOCÉSAIN

CONTENANT LE DÉCRET SYNODAL QUI PROMULGUE

L'ALLOCUTION PONTIFICALE DU VIII JUIN, ETC.

(JUILLET MDCCCLXII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Une grande page vient d'être écrite dans les fastes de l'Église. L'épiscopat s'est assemblé sous les yeux de son chef; il a donné son assentiment le plus formel et le plus explicite à tous les actes, à tous les enseignements du pontife suprême. Les évêques avaient déjà fait cela, chacun de leur côté; ils l'ont renouvelé collectivement et solennellement. Il ne reste de place désormais qu'à la violence et à l'apostasie. On ne peut pas, avec la moindre apparence de raison, se dire catholique, catholique sincère, et persévérer dans l'opposition aux doctrines si positivement enseignées par l'Église. Plaise à Dieu que toutes les divisions cessent, que tous les esprits faussés par les préjugés modernes redressent leurs pensées et leurs discours, et qu'ils se conforment aux règles de croyance qui viennent d'être posées par la suprême autorité!

Digitized by Google

Quel spectacle, Messieurs et chers Coopérateurs, que celui de cette union de tous les pasteurs particuliers avec le pasteur universel ! Quel autre que le Seigneur pourrait produire cette unanimité de pensées, de vues, de sentiments ? En ce siècle de contradiction, de confusion et de ténèbres, cet accord de tant d'esprits dans une même lumière, de tant de cœurs dans un même amour, cette identité doctrinale et morale de tous malgré la diversité des points de départ de chacun : c'est la preuve manifeste de la divinité de l'Église romaine, c'est le témoignage irrécusable de la présence et de l'action de Dieu dans sa cité sainte : *Dominus in loco sancto suo, qui inhabitare facit unius moris in domo* [1].

II. Quelque nombreuse que fût cette assemblée d'évêques, elle ne formait pas cependant un concile, n'ayant pas été précédée d'une convocation canonique, mais seulement d'une invitation officieuse. Tous n'ont pas pu y répondre, les uns empêchés par l'âge ou les infirmités, les autres par les distances ou par les besoins de leurs diocèses. Pour moi, Messieurs et chers Coopérateurs, ni le poids des ans, ni la maladie, ni l'éloignement, ni les exigences de mon troupeau, mais des circonstances toutes spéciales, et, pourquoi le taire ? les poursuites et les haines particulières dont on a bien voulu m'honorer en ces derniers temps, m'ont fait une loi de prudence et de sagesse pratique de m'imposer librement à moi-même cette privation. Mon sacrifice a été compris, apprécié du grand nombre de mes frères dans l'épiscopat. En ce qui est de Pie IX, il a daigné dire au prêtre éminent par lequel je m'étais fait représenter : « Ah ! « j'ai bien pressenti les raisons qu'il avait de ne point venir; « dites-lui qu'il a bien fait. D'ailleurs, si son corps est en « France, son cœur est à Rome » : *corpus quidem in Gallia, cor autem Romæ.*

[1] Ps. LXVII.

Digitized by Google

Il a daigné ajouter que, puisque l'évêque de Poitiers était « absent pour le service de la papauté et de l'Église », il fallait lui envoyer tous les dons offerts aux évêques, y compris la grande médaille d'argent qui devait être distribuée comme « le jeton de présence » aux seuls membres de l'épiscopat venus à Rome. Je vous redis naïvement ces choses, mes dignes Frères dans le sacerdoce, parce que je sais qu'elles vous touchent autant que moi-même, et parce que j'avoue en sentir très-vivement le prix.

La plupart des évêques qui n'ont pas eu le bonheur de participer à la grande réunion de Rome, adressent en ce moment à leur clergé et à leur peuple des lettres pastorales où ils expriment leur adhésion à tout ce qu'ont fait et dit leurs collègues assemblés autour du saint-père. Mon assentiment n'est pas douteux, Messieurs et chers Coopérateurs; je le formulerai cependant dans un acte synodal qui sera lu dans la session publique de clôture de ces exercices. Mais je ferai davantage; et, fidèle à des habitudes prises depuis le commencement de mon épiscopat, je m'efforcerai de développer les doctrines proclamées par le chef de la chrétienté. Pie IX au milieu des évêques, comme Pierre au milieu des onze, s'est adressé deux fois solennellement au corps épiscopal qui l'entourait : le lendemain de la proclamation du dogme de l'immaculée Conception, IX décembre MDCCCLIV, et le lendemain de la canonisation des martyrs du Japon et de saint Michel de Sanctis, IX juin MDCCCXLII. L'allocution pontificale de mil huit cent cinquante-quatre a été le thème de ma première Instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent; la troisième sera le développement de l'allocution de la présente année. Déjà, dans l'exposé du second chapitre du concile d'Agen : *De recentioribus erroribus circa naturam divinam*, j'ai pu aborder quelques-unes de ces hautes questions. La parole du saint-père me permettra d'y entrer plus avant; car elle va à la racine des

Digitized by Google

choses, en dénonçant le naturalisme comme le principe des erreurs de ce siècle : naturalisme religieux, naturalisme social, naturalisme politique. Résignez-vous à nous entendre traiter la matière avec un peu de prolixité, durant les jours suivants. Pourtant, nous abrégerons le discours verbal, et nous nous réservons d'être plus complet dans l'écrit qui vous parviendra un peu plus tard [1].

III. Le programme de ce huitième synode avait annoncé que je vous entretiendrais du contenu de ma seconde relation au saint-siége sur l'état de l'Église de Poitiers [2]. La multiplicité de ces comptes-rendus portés à Rome, à l'occa-

[1] *Voir* T. v, n° iv. Troisième Instruction synodale *sur les principales erreurs du temps présent.*

[2] Voici le texte de ce programme :

Dilectissimi Fratres et Consacerdotes, Synodalem actionem, post religiosa venerandi vestri presbyterii exercitia anno proxime elapso variis de causis omissam, iisdem exercitiis proximo mense iterandis quasi coronidem superaddere solemne nobis erit. Tridentinæ quidem legi ac nostræ provinciæ decretis ita obsecundare, sed et cor nostrum in corda vestra transfundere mutuorumque sensuum copiam facere hac opportuna occasione gaudebimus.

Per præsentes itaque litteras fraternitati vestræ notum facimus octavam nostram diœcesanam synodum in ædibus majoris nostri seminarii die octava appropinquantis mensis julii summo mane esse celebrandam, et hac eadem die, si Deo placuerit, concludendam.

Huic autem synodo adesse debent, præter venerabiles fratres nostros de ecclesiæ cathedralis gremio deputatos, omnes et singuli archipresbyteri decani aliique rectores perpetui qui ad sacrum secessum hoc anno accedere tenentur; item et de parochis amovibilibus cujuscumque decanatus, juxta ordinem prius constitutum, unus, et etiam alter ubi decimo numero parochiæ constant; insuper et aliqui de familiabus ecclesiasticis quæ seminariorum institutioni aut sacris missionibus incumbunt.

De quibusdam sanctæ sedis constitutionibus et decretis, de dogmatico aliquo capite concilii provincialis Aginnensis, de secunda relatione status Ecclesiæ nostræ Pictaviensis ad summum omnium Ecclesiarum ducem et moderatorem directa, de pluribus ejusdem supremi romani pontificis litteris et responsis, cum opportunas explanationes variis dierum præceden-

Digitized by Google

sion de la réunion du mois de juin, n'a pas permis au secrétaire et au préfet de la congrégation du concile d'en faire aussitôt l'examen et d'expédier les réponses. Nous renvoyons donc ce sujet à une autre réunion synodale.

Nous ne vous parlerons pas davantage, Messieurs et chers Coopérateurs, des questions irritantes qui ont été soulevées contre nous, et qui vous ont donné lieu de nous témoigner de si vives sympathies. Ce sera la gloire de notre cité de Poitiers que, parmi tant de laïques qui ont été pressés de ratifier les inculpations formulées contre notre homélie du jour de la Saint-Pierre de l'an dernier, pas un seul n'ait fourni à nos accusateurs officiels le moyen de maintenir leurs dires et de continuer leurs poursuites. L'inexcusable faute qu'on a commise de porter cette affaire au tribunal du saint-père par une dépêche ministérielle, puis au tribunal de l'opinion par l'insertion de ces documents au *Livre jaune*, m'a fourni l'occasion de venger la vérité, et d'étendre mon apologie à la cause pontificale elle-même, déplorablement méconnue par les orateurs officiels de nos grands

tium exercitiis de more nostro intermiscere potuerimus, pauca denique in ipsa synodali solemnitate decernenda promulgabuntur.

Quoniam vero, ut ait Augustinus, *pastores illud consolatur, quia ubi periclitantur in ministeriis suis, fidelium suorum orationibus adjuvantur* [1], eapropter consuetas fieri supplicationes præcipimus, piasque orationes et sacræ Eucharistiæ communionem eo fine in cunctis domibus religiosis frequentari commendamus.

Interea, dilectissimi, omnibus *qui cœqualem nobiscum sortiti estis fidem in justitia Dei nostri et Salvatoris Jesu Christi, gratia vobis et pax adimpleatur in cognitione Dei et Christi Jesu Domini nostri* [2]!

Datum in domo nostra de Mala-Rupe, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo sexagesimo secundo, die vero quinta junii, octava scilicet ascensionis Domini Nostri Jesu Christi.

[1] S. Augustin. Sermo CLXXXIX, n. 1. — [2] II Petr., 1

Digitized by Google

corps politiques. On mettra sous vos yeux les suffrages que cet écrit a reçus des membres les plus éminents de la hiérarchie catholique.

Nous sommes informé que d'autres machinations se trament encore contre nous, indépendamment du projet de nous enlever la moitié de notre diocèse, conformément à la motion que le ministre de l'intérieur a portée devant le conseil général de Niort.

Nous garderons pour aujourd'hui le silence sur ces choses, et nous nous contenterons de vous dire que notre tranquillité n'est point ébranlée.

IV. Qu'ajouterai-je, mes vénérables Frères dans le sacerdoce, à la lecture du décret que vous venez d'entendre ? Il sera inscrit parmi les actes de notre Église, et nos neveux le liront avec bonheur [1].

Dans la longue recommandation que le pontifical mettait tout à l'heure sur mes lèvres, il vous était enjoint de bien

[1] DECRETUM SYNODALE. — Quoniam, ob peculiaria rerum adjuncta, gravesque causas sanctissimo Domino nostro Pio papæ nono probatas, impediti fuimus quin optatum ad urbem novissimis hisce diebus iter habuerimus, sensus nostros, etsi nemini ignotos, data auspicabili conventus synodalis occasione, aperire solemne habentes, declarandum censuimus et declaramus :

1° Allocutionem pontificiam diei nonæ mensis junii nuper elapsi, pari reverentiæ, gratitudinis et fidei sensu quo ex ore sanctissimi audierunt et susceperunt omnes ex universo orbe circumstantes episcopi, nos quoque suscipimus et populo ac clero nobis commisso relegendam ac meditandam commendamus.

Vicario Christi, successori Petri, regio pontifici, urbis et orbis patri gaudenti congaudemus, dolenti compatimur, judicanti concinimus.

Ideoque quidquid in laudata allocutione reprobavit, proscripsit et condemnavit, reprobamus, proscribimus, condemnamus, reprobatum, proscriptum et condemnatum renuntiamus et declaramus ;

Imprimis errores istos, sane primarios et pessimos, quibus divinæ revelationis, fidei, necessariæ tandem illius coherentiæ quæ Dei voluntate intercedit inter utrumque ordinem qui tum in natura, tum supra naturam est,

Digitized by Google

comprendre les oraisons de la messe, afin d'en exposer le sens aux fidèles : *Quisque vestrum... orationes missarum bene intelligat, ex quibus prædicando populum sibi commissum sedulo instruat.* Pourrais-je mieux finir qu'en acceptant pour moi cette loi, et en expliquant la collecte dominicale de notre missel? Mais le temps le permet-il?

« Accordez-nous, Seigneur, nous vous en supplions, « que le cours du monde soit pacifiquement dirigé dans « votre ordre, afin que votre Église goûte la joie d'une dévo- « tion tranquille. »

factum, obligatio et præstantia conculcantur et negantur; quibus imo ipse Deus in propria, æterna, inconfusa et immutabili substantia e medio tollitur; dum nescio quæ rationis et ordinationis mere naturalis, humanæ et civilis, usurpata jura religioni ipsi superiora proclamantur, et Deus nescio quis fingitur nec a mundo nec ab humana mente distinctus.

Quæ quidem deliramenta, cæteraque non pauca exhinc derivata, ut ipsius allocutionis verbis utamur, « non solum catholicæ fidei et doctrinæ, « divinis ecclesiasticisque legibus, verum etiam ipsi sempiternæ et naturali « legi et justitiæ, rectæque rationi omnino sunt repugnantia et summo- « pere adversa ».

2° Plenissimo quoque cordis et oris assensu subscribimus ei pietatis suæ, libertatis et fidei monumento quod in urbe Roma adunati fratres nostri totius orbis episcopi condiderunt, et publici juris fecerunt, quo strenue protestantur et gloriantur de unanimitate sua et totius orbis catholici cum regio pontifice quoad protegenda tuendaque imprescripta Ecclesiæ romanæ ac sanctæ sedis jura temporalia, eademque in sua integritate servanda et vindicanda.

In hac autem protestatione nostra « jungimus etiam nobis fidelem nos- « trum clerum ac populum, qui eodem ac nos amore, eadem reverentia « animati, suum in romanum pontificem studium, qua precibus sine inter- « missione fusis, qua opibus in obulo sancti Petri mira, ut plurimum, lar- « gitate oblatis luculentissime comprobarunt; probe scientes sacrificiis « suis id quoque curari, ut dum necessitatibus supremi pastoris consulitur, « simul et ejusdem libertati servandæ prospiciatur ».

3° Tandem promulgamus et promulgata declaramus alia acta et decreta quæ a temporibus septimæ nostræ synodi diœcesanæ a sancta sede prodierunt. Imprimis decretum diei undecimæ mensis julii anni nuper elapsi,

Digitized by Google

L'entendez-vous, mes vénérables Frères? Ce cours du monde, ce mouvement des pensées, des volontés, des passions, des événements, et toute cette marche des choses humaines; cette direction pacifique à laquelle tous doivent travailler, mais que Dieu seul peut donner; la condition absolue de cette paix, qui est la foi et la soumission à l'ordre du Seigneur, partant, la subordination théorique et pratique de la nature à la grâce, du monde à l'Église et au Christ; le but de cette paix laborieuse qui est l'intérêt des enfants de Dieu, des justes, des saints, des élus, seule raison de la durée des choses, parce qu'elle est la fin de Dieu dans sa création; enfin, cette paix si noble et si sainte, profitant à la dévotion, au progrès des âmes dans le Christ, au culte de Dieu, à la vraie gloire par conséquent, et à la seule joie véritable : n'est-ce pas là, sous forme d'invocation et de prière, un résumé substantiel de tout ce qui a fait l'objet de nos enseignements doctrinaux durant ce synode? Plaise donc à la grâce céleste de nous accorder tous ces dons, par J.-C. N.-S. qui vit et qui règne avec Dieu le Père, dans l'unité du Saint-Esprit, étant Dieu lui-même, pendant les siècles des siècles. Amen.

quo officium proprium sanctæ Angelæ Mericiæ pro universali Ecclesia decernitur, ut tot virginum agminibus Deo in operibus caritatis servientium fiat in arduis laboribus incitamentum, in angustiis levamen, et in via qua ad terminum pergunt familiarius exemplum.

Item et decretum diei octavæ mensis junii præsentis anni « quo sanctorum honores et cultus viginti et septem invictissimis divinæ religionis « heroibus decernuntur ».

Datum Pictavii, in sessione synodali habita in sacello nostri seminarii, die octava mensis julii, anni millesimi octingentesimi sexagesimi secundi, in festo sanctæ Elisabeth reginæ Portugalliæ.

Digitized by Google

XL

HOMÉLIE

PRONONCÉE

DANS L'ÉGLISE DES CARMÉLITES DE POITIERS,

EN LA FÊTE DU TROISIÈME ANNIVERSAIRE SÉCULAIRE DE LA RÉFORME DU CARMEL

PAR SAINTE THÉRÈSE.

(XXIV AOUT MDCCCLXII.)

Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum.

J'ai brûlé de zèle pour le Seigneur Dieu des armées.

(Ce sont les paroles du prophète Élie, au 3e Livre des Rois, ch. XIX, v. 10 et 14.)

MES TRÈS-CHÈRES SŒURS,

I. Ces paroles de votre père, le prophète Élie, sont demeurées la devise de votre saint ordre. Elles ornent ces banderolles sacrées qui, s'enroulant autour d'un glaive porté par un bras puissant, voltigent le long des armoiries apposées au frontispice de vos temples et gravées sur le cachet qui scelle tous vos actes. Et certes, ce blason n'est pas un blason de fantaisie, cette inscription héraldique n'est point une légende menteuse : ces armes sont vraiment des

Digitized by Google

armes parlantes. Filles de Thérèse, si je pouvais ouvrir aujourd'hui devant vous le cœur de votre sainte réformatrice, vous en verriez jaillir en traits de flammes ces syllabes brûlantes, qui laissèrent après elles une trace de feu sur les lèvres de votre patriarche et de votre premier fondateur : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum*: « J'ai été embrasée de zèle pour vous, Seigneur Dieu des « combats ».

Oui, mes très-chères Sœurs (et je veux vous l'apprendre, à vous aussi, chrétiens ici présents), oui, cette réforme du Carmel dont nous célébrons aujourd'hui le troisième anniversaire centenaire, ç'a été l'œuvre d'un zèle saintement guerrier et d'une ardeur toute militante. Assurément, tout a été divin, tout a été surnaturel dans cette grande entreprise; elle porte dans tous ses détails et dans ses moindres circonstances, l'empreinte du caractère religieux et mystique; mais elle fut en même temps une expédition vraiment martiale et chevaleresque, accomplie sous les drapeaux du Seigneur Dieu des armées : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum.*

II. Vous me dites : Mais en quoi consista donc cette réforme dont vous faites tant de bruit? Est-ce que l'ordre du Carmel, au seizième siècle, était descendu à un point si extrême de relâchement et de décomposition, qu'il eût besoin d'être en quelque sorte ressuscité et refait à neuf Nullement. La mitigation de la règle avait été sanctionnée par l'autorité du siége apostolique; et, sous les tièdes haleines de cette discipline tempérée, on avait vu s'épanouir des âmes très-pures et très-généreuses. Elle est antérieure à sainte Thérèse, par exemple, cette bienheureuse Françoise d'Amboise, douce fleur qui prit naissance sur notre sol poitevin, et qui, transplantée sous le ciel de l'Armorique, remplit toute la France occidentale du parfum de sa sainteté et de l'éclat de ses miracles. Dieu lui-même, en

Digitized by Google

donnant à Thérèse sa mission, lui défendit de penser qu'il ne fût pas convenablement servi et honoré dans les religions mitigées qui peuplaient alors l'Église : car, ajouta-t-il, que serait-ce du monde s'il n'y avait pas de religieux?

Au regard de la sagesse du siècle, la réforme du Carmel serait donc une œuvre à peine digne d'attention. Le rétablissement du jeûne quotidien, et non plus seulement semi-hebdomadaire, durant l'espace qui sépare l'Exaltation de la sainte croix de la fête de Pâques; le retour à l'abstinence continuelle et absolue; une observance plus exacte, plus sévère de la sainte clôture; l'addition de quelques austérités nouvelles : qu'est-ce que cela dans la balance des jugements humains? Et cependant, c'est pour cela, et pour toutes les conséquences de cela, que Jésus-Christ lui-même daigna plus d'une fois apparaître et parler à sa fidèle servante Thérèse de Jésus; c'est pour cela qu'il députa à son aide la bienheureuse Vierge, qui est la reine du Carmel, et son chaste époux, qui en est à la fois le protecteur et l'obligé, puisque l'origine ou du moins la célébrité de son culte se lie à l'histoire de Thérèse et de sa réforme. Pour cette œuvre encore, Dieu suscita autour de Thérèse toute une pléiade de saints : saint Pierre d'Alcantara s'endormit en paix, comme Siméon, le jour où il put se pencher sur le berceau de cette réforme dont il avait salué et favorisé la naissance; saint Jean de la Croix sembla ne prolonger ici-bas ses jours et ne survivre à Thérèse que pour perfectionner et propager son ouvrage. Quels hommes que Salazar, Ribéra, Bannès et tant d'autres? Bannès que l'on savait bien être un théologien éminent, mais qui devint un orateur et presque un tribun populaire à l'heure où il fallut défendre le nouveau monastère d'Avila contre toute une ville excitée par une magistrature hostile ou inintelligente. Dieu fit plus, et il donna à l'entreprise de Thérèse les fondements qu'il a donnés au christianisme lui-même. Une des murailles du couvent en

Digitized by Google

construction s'étant effondrée, avait enseveli sous ses pierres le cadavre d'un jeune enfant : on l'amène à Thérèse, et Thérèse le rend vivant à sa mère : de sorte que le miracle, et le miracle du premier ordre, fut comme déposé dans les fondations de la réforme.

O bienheureuse fête de saint Barthélemy, de ce grand apôtre qui se laissa dépouiller même de sa peau pour prêcher plus hautement la nudité de la croix de Jésus-Christ; ô date mémorable du vingt-quatre août, jour sacré qui as mérité d'être marqué d'or et d'azur dans les fastes du Carmel: comment dire toutes les joies que tu as fait naître dans le ciel, tous les biens que tu as fait germer sur la terre? En entrant ce jour-là dans son modeste monastère de saint Joseph, Thérèse éprouva ce transport qu'éprouve l'âme du guerrier après une grande bataille gagnée. Son âme, débordant d'ardeur pour le Seigneur Dieu des armées, s'échappa tout d'abord dans une prière auprès de laquelle on dirait froide et languissante la prière que prononça Salomon, tandis que le feu descendu du ciel consumait l'holocauste sur l'autel du temple qui venait d'être consacré. Puis, comme il arrive quelquefois dans l'ordre de la grâce aussi bien que de la nature, Thérèse, étonnée de la grandeur de l'œuvre accomplie, tomba bientôt dans une défaillance et un accablement qui rappellent la prostration et la peur du prophète Élie au lendemain et à la veille de ses plus grands actes de vigueur : *Timuit ergo Elias, et petivit animæ suæ ut moreretur* [1]. Mystérieuses faiblesses qui entrent dans les plans de Dieu, et par lesquelles il fait passer tous ceux auxquels il accorde l'honneur de lui servir d'instrument pour quelques grands desseins. Toutefois, ni pour Élie, ni pour Thérèse, il n'était pas question de mourir, mais de vivre et de promouvoir les œuvres du Seigneur : *Non moriar, sed*

[1] III Reg., XIX, 3, 4.

Digitized by Google

vivam, et narrabo opera Domini[1]. Or, la grandeur de l'œuvre de la réforme envisagée dans ses fins spéciales et dans ses conséquences, c'est à Thérèse seule qu'il appartient de la raconter.

III. « Je ne me proposais pas tout cela, dit-elle, en commençant la fondation du monastère de saint Joseph d'Avila. Mais, en ce même temps, les calamités dont les protestants inondaient la France vinrent à ma connaissance. Profondément affligée des accroissements de cette secte perverse, je pleurais avec Notre-Seigneur, comme si j'eusse eu quelque puissance ou que j'eusse été quelque chose; je le suppliais qu'il lui plût de remédier à un si grand mal; et il me semblait que j'aurais volontiers donné mille vies pour le remède d'une seule de ces âmes qui se perdaient en si grand nombre. Sentant que j'étais une faible femme, dénuée de tous moyens d'action pour le service de Notre-Seigneur, et voyant qu'il avait tant d'ennemis et si peu d'amis, tout mon désir fut, et il est encore, de travailler à ce que ce peu d'amis qu'il avait fussent bons. Alors je me résolus de faire le peu qui était en moi, c'est-à-dire de suivre les conseils évangéliques avec toute la perfection qui me serait possible, et de procurer que les sœurs qui sont ici fissent de même. J'espérai qu'en cette façon nous pourrions en quelque chose contenter Notre-Seigneur, et que, demeurant toujours occupées en prières et en oraisons pour ceux qui s'emploient à la défense de l'Église, nous aiderions de ce que nous pourrions notre bon Seigneur, qui est si rudement traité par ceux auxquels il ne fait que du bien, qu'il semble que ces traîtres le voudraient crucifier de nouveau, et ne lui laisser bientôt plus aucun endroit où il puisse reposer son précieux chef.

« O mes sœurs en Jésus-Christ, continue Thérèse, aidez-

[1] Ps. CXVII, 17.

Digitized by Google

moi à prier Notre-Seigneur pour ceci; car c'est pour cet effet que sa majesté nous a assemblées en ce lieu; c'est là votre vocation, ce sont les affaires que vous devez avoir, ce sont les désirs dont vous devez être remplies, ce sont vos larmes, ce sont vos demandes. »

Thérèse s'explique encore ailleurs, et elle dit : « Il faut que la vérité soit prêchée à ceux qui l'ignorent, qu'elle soit soutenue contre ceux qui l'attaquent, qu'elle soit même défendue par le glaive contre ceux qui veulent la renverser par la force. Or, ne pouvant être par nous-mêmes ni prédicateurs, ni controversistes, ni soldats, il faut que, par nos oraisons, nos jeûnes, nos larmes, nous donnions à d'autres lumière et force; de sorte que nous prêchions avec le prédicateur, nous argumentions avec le docteur, nous combattions avec le soldat, et qu'ainsi nous étendions la foi catholique; il faut que nos monastères soient pour l'Église un aide perpétuel, et pour les âmes des avocats et des médiateurs auprès de Dieu. »

Et ceux qui ont le mieux connu Thérèse et toutes ses pensées nous disent que ç'a été le but le plus élevé et la raison principale de sa réforme. « L'état le plus parfait, c'est celui des évêques, des pasteurs : la religion la plus haute sera donc celle qui est établie pour aider ceux qui prêchent et qui défendent l'Église, puisque cela est plus parfait qui approche le plus de ce qui a le comble de la perfection. Il résulte de ceci une autre chose que les religieuses de cet ordre doivent toujours avoir gravée en leur âme, c'est que, quelques prières, quelques austérités qu'elles fassent, elles n'ont point accompli leur vocation ni ce que Dieu requiert d'elles, si elles n'ont un soin particulier de dresser leurs prières, jeûnes et austérités pour aider ceux qui sont en plein champ, suant et bataillant pour la gloire de Dieu et pour la défense et augmentation de la mère Église : en sorte que ce qui serait suffisant pour d'autres, ne

Digitized by Google

suffira pas pour elles dès qu'elles manqueront à ce qui est le principal de leur vocation et religion. »

IV. Vous l'entendez, mes Sœurs, voilà la double fin de votre état : Puisque Jésus-Christ a tant d'ennemis, et si peu d'amis, faire du moins que ce peu d'amis soient bons ; et, de plus, venir en aide aux défenseurs de Jésus-Christ et de l'Église, dresser à cette intention toutes vos pratiques et vos exercices ; et cela sous peine de n'être pas dans votre vocation et dans l'esprit propre de votre état.

Ah ! le nombre et la malice des ennemis de Dieu et de son Christ ont augmenté depuis les jours de Thérèse ; les calamités dont elle voyait la France inondée se sont beaucoup accrues. Aux hérétiques protestants on a vu se joindre les jansénistes, les philosophes, les iconoclastes, les bourreaux, les politiques, les indifférents, les athées, les naturalistes. Regardez ce qui se passe : Notre-Seigneur a-t-il jamais été plus rudement traité par les hommes auxquels il ne fait que du bien ? En vérité, n'ont-ils pas entrepris de le crucifier de nouveau ? N'ont-ils pas résolu de « ne pas lui laisser un lieu où il puisse reposer son précieux chef », sa tête visible, qui est le pontife romain ? Ah ! puisqu'il a tant d'ennemis, du moins que ses amis soient bons; puisqu'il a tant d'adversaires, que ses défenseurs soient vaillants!

La cause sacrée n'a pas été abandonnée de ceux auxquels il appartenait de la soutenir; mais, à vous d'assister ceux qui sont en plein champ, en rase campagne, suant et bataillant pour la gloire de Dieu Notre-Seigneur, et pour la défense et augmentation de la sainte Église.

C'est ce que votre saint ordre a fait depuis deux siècles en France. Si nos ennemis n'ont pas prévalu, vous y avez puissamment contribué. Faites toujours de même, ô mes Filles; donnez-nous toujours la même assistance. Les bruits du siècle n'arrivent pas et ne doivent pas arriver jusqu'à vous : mais les choses de l'Église vous sont et devront tou-

Digitized by Google

jours vous être connues, au moins quant aux points essentiels. Sans doute, vous êtes mortes; mais vous êtes mortes au monde, et vous vivez à Dieu. Votre vie cachée en Jésus-Christ vous met en communion plus que personne avec la vie générale de l'Église. Vous devez donc être au courant des épreuves, des combats, des humiliations, des besoins, des souffrances de l'Église, pour y apporter concours et remède. Dirigez toujours vos intentions en ce sens; ajustez de ce côté vos prières, vos mortifications, toutes vos œuvres. Sans cela vous ne seriez pas les filles du Carmel, les filles d'Élie, les filles de Thérèse. Vous auriez peut-être ce qui suffit pour d'autres ordres religieux; vous n'auriez pas le « principal de votre vocation ». La carmélite, il faut qu'à travers le voile virginal qui couvre sa tête, on voie sortir son bras tenant un glaive nu, sur la lame duquel étincellent ces paroles d'Élie et de Thérèse : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum :* « J'ai brûlé de zèle pour « le Seigneur Dieu des combats ». **Amen.**

Digitized by Google

XLI

ALLOCUTION

PRONONCÉE

A LA BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DU CHÊNE-I ND

AU PUY-SAINT-BONNET.

(XII SEPTEMBRE MDCCCLXII.)

Et erit in ostensionem sicut quercus quæ extendit ramos suos : semen sanctum erit id quod steterit in ea.

Elle sera en évidence, comme un chêne qui étend ses rameaux : la race qu'elle abritera sera une race sainte.

(ISA., VI, 13.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

I. Je lis au livre de la Genèse que le patriarche Jacob, d'après le commandement du Seigneur, ayant bâti un autel sur la montagne de Béthel, et la nourrice de Rébecca, qui mourut en ce même temps, ayant été enterrée sous un chêne au pied de Béthel, ce lieu fut nommé le chêne du deuil, « le chêne des pleurs » : *Sepulta est ad radices Bethel subter quercum ; vocatumque est nomen loci illius Quercus fletus* [1].

[1] Gen., XXXV, 8.

Digitized by Google

Mes très-chers Frères, le mamelon sur lequel nous sommes maintenant assemblés a longtemps porté sur sa cime un chêne qui dominait tout cet immense horizon, un chêne large et touffu dont la tête arrondie a donné son nom à ce monticule. Or, le pieux pasteur de cette paroisse, mû par une inspiration qui venait d'en haut, après s'être ouvert de son dessein à ceux de sa maison, après en avoir conféré avec ses frères selon la nature qui sont aussi ses frères dans le sacerdoce, et avec quelques membres de cette famille plus étendue qui compose sa paroisse, s'est écrié comme lui : « Levons-nous et montons à Béthel pour y élever un autel « au Seigneur » : *Convocata omni domo sua , ait... Surgite et ascendamus in Bethel ut faciamus ibi altare Deo* [1].

Mais, sur cette colline du chêne, ce n'était point un sépulcre, c'était un trône qu'on préparait à la véritable Débora, à celle qui est la nourrice et la mère de toute la postérité d'Abraham, de toute la famille du Christ. Et Dieu a béni ce projet, et l'œuvre s'est accomplie, et un édifice a été construit, et un autel y sera consacré, et un trône a été dressé au sommet du dôme. Et voici que l'image de celle dont nous sommes tous les enfants et les nourrissons, vient d'y être solennellement inaugurée. Et parce que c'est la Vierge immortelle, parce que c'est la Reine qui, ayant été conçue sans péché, ne devait pas subir, même dans sa chair, les humiliations de la tombe, à cause de cela, répétons-le, ce n'est pas un tombeau, ce n'est pas un monument funèbre, c'est un temple, c'est un autel, c'est une colonne triomphale que nous lui élevons. Et à cause de cela aussi, ce lieu ne se nommera point le chêne du deuil, le chêne des pleurs : *et vocatum est nomen loci illius Quercus fletus*; mais nous voulons qu'on le baptise d'un nom meilleur que celui de l'arbre de Béthel.

[1] Gen., xxxv, 3.

Digitized by Google

II. Ah ! il est bien vrai, si nous considérons le monde à cette heure, le deuil et les larmes ne seraient que trop de saison. On nous dit, ô Vierge sainte, que, depuis plusieurs années, sous le ciel d'Italie, quelques-uns de vos sanctuaires avaient vu souvent votre face se couvrir de larmes. On nous dit que, sur notre terre de France, sur cette montagne des Alpes, où vous apparûtes à de jeunes bergers, vos joues parurent ruisselantes de pleurs. Et aujourd'hui, en regard de tous les malheurs, de tous les périls, de toutes les appréhensions de l'Église, vous pourriez en effet nous dire comme cette femme de l'ancien Israël : « Pourquoi « m'appelez-vous Noémi, ce qui veut dire belle et heureuse? « Non, ne m'appelez pas ainsi : *Ne vocetis me Noemi, id « est pulchram*; mais appelez-moi Mara, parce que le Tout-« Puissant m'a grandement remplie d'amertume » : *sed vocate me Mara, id est amaram, quia amaritudine valde replevit me Omnipotens* [1].

Oui, ô Marie, si nous n'envisagions que le présent, ce lieu pourrait et devrait peut-être être appelé le chêne du deuil, le chêne des pleurs. Mais, si nous regardons l'avenir, je dis cet avenir certain que votre toute-puissante intercession doit obtenir pour la sainte Église de Dieu, pour la papauté, pour tout le monde chrétien, alors c'est une dénomination plus douce et plus consolante qu'il faut donner à ce lieu et à ce sanctuaire. Et comme cet autre chêne que Samuel indiqua à Saül, au jour où il venait de briser sur sa tête la fiole de l'huile sainte et de le consacrer roi d'Israël, on appellera celui-ci le chêne de la joie, le chêne de la vision du salut, le chêne de la délivrance : *Quercum Thabor* [2]. Ceci me ramène aux paroles de mon texte.

III. Ce sanctuaire de Marie, que nous venons d'inaugurer, mes Frères, n'est-il pas vrai qu'il sera ici en évidence comme

[1] Ruth., I, 20. — [2] I Reg., X, 3.

Digitized by Google

était jadis le chêne dont il occupe la place : *et erit in ostensionem sicut quercus quæ extendit ramos suos* ? Et n'avons-nous pas lieu d'espérer que toute la population qui se tiendra alentour, sera toujours fidèle à son Dieu : *semen sanctum erit id quod steterit in ea* ? Oui, ô Vierge immaculée, votre image sera un point de vue pour tout cet immense panorama qui se déroule sous nos yeux ; vous y apparaîtrez pareille à l'arbre qui montrait de là sa tête majestueuse ; et, grâce à votre maternelle protection, toute cette race qui habite aux environs sera toujours une race privilégiée, une race exceptionnelle, une race de vrais croyants et d'intrépides défenseurs de sa foi. De ces cinquante paroisses dont on voit briller les clochers, vous serez aperçue, vous serez saluée, vous serez invoquée sur votre montagne du Chêne-Rond. De toutes parts, les enfants du Bocage tourneront vers vous leurs yeux mouillés de larmes, leurs bras suppliants; et vous leur enverrez en échange vos sourires, vos caresses, vos bénédictions. A l'ombre de vos rameaux tutélaires, cette contrée gardera les sentiments et les vertus qui l'ont rendue célèbre par toute la terre.

De grand cœur donc, ô Vierge immaculée, nous vous adresserons en ce moment cette prière de l'Église, dont chaque syllabe répond à un besoin de notre temps et à un désir de nos cœurs : « Sainte Marie, venez au secours des « malheureux ; aidez les pusillanimes ; réconfortez ceux « qui pleurent ; priez pour le peuple ; intervenez pour le « clergé; intercédez pour le dévot sexe féminin ; que tous « ceux-là sentent votre assistance, qui honoreront ici votre « sainte mémoire [1] ». Amen.

[1] Le commentaire qui fut fait de cette antienne se retrouvera plus développé dans le discours prononcé pour l'inauguration de la statue de Notre-Dame d'Aquitaine à Bordeaux, le 19 mai 1863. *Voir* au T. v.

Digitized by Google

XLII

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A LA SUITE DE LA CONSÉCRATION DE L'AUTEL DE LA CATHÉDRALE DE POITIERS.

(XII OCTOBRE MDCCCLXII.)

Et ædificaverunt altare novum secundum illud quod fuit prius..., et fecerunt dedicationem altaris..., et facta est lætitia in populo magna valde.

Et ils bâtirent un autel nouveau dans l'emplacement du premier autel, et ils en firent la dédicace, et ce fut pour le peuple une grande joie.

(I MACH., IV, 47, 56, 58.)

MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Au jour de sa consécration, l'évêque, après avoir été largement inondé des infusions du saint chrême, reçoit des mains du pontife consécrateur un anneau orné de pierreries, symbole de son alliance perpétuelle avec l'épouse du Christ. Sans doute, c'est à l'Église entière que l'élu est conjoint par le caractère indélébile de l'épiscopat : cela est si vrai, que quand il arrive, pour des causes justes et légitimes, autorisées par les saints canons, que le mariage contracté par l'évêque avec sa propre Église vient à être dissous, le lien sacré qui l'unit à l'Église universelle n'est pas pour cela rompu et brisé. Toutefois, comme l'Église qui est une pour tout l'univers, réalise en elle la multiplicité avec l'unité, selon la remarque de notre saint Hilaire[1], il en résulte que chaque évêque est spécialement conjoint à l'Église particulière qui lui a été assignée. Et, encore bien que celle-ci se subdivise elle-même et se fractionne en un

[1] Tract. in Ps. XIV, 3.

Digitized by Google

grand nombre d'églises moindres disséminées sur le territoire diocésain, pourtant, la propre Église de l'évêque, c'est l'église principale de la cité dont il porte le nom. En elle se personnifie toute la province remise à sa juridiction. De là ce soin, cet amour, cet empressement que l'évêque doit montrer pour sa cathédrale. Les règles ecclésiastiques lui en font un devoir; et, s'il pouvait oublier à cet égard le langage de la sainte antiquité, les canons les plus récents le lui rappelleraient. Notre dernier concile provincial résume à lui seul toute la tradition sur cette matière. « Que l'évêque, dit-il, aime d'un amour unique l'église qui a été constituée son épouse; qu'il lui soit attaché de toute l'affection de son cœur; que, durant sa vie, il s'applique à en prendre soin, à l'orner, à l'enrichir; qu'il l'établisse, après sa mort, héritière de la meilleure partie de son mobilier sacré, selon l'esprit des règles canoniques [1] ».

II. Nous n'avons point perdu de vue ces prescriptions, N. T.-C. F.; et tandis que nous sommes occupé à consacrer tant d'églises nouvellement bâties ou notablement restaurées et agrandies sur tous les points de notre territoire, notre vif intérêt pour l'église mère et maîtresse des autres ne s'est point ralenti, bien qu'il ait été trop souvent frappé d'impuissance. Si des travaux, dont nous n'avions pas pris l'initiative, demeurent interrompus depuis bientôt dix ans, si la principale entrée du temple semble condamnée à rester inaccessible, nous n'avons point à porter la responsabilité de cet état de choses. Pour nous y résigner, nous nous souviendrions, au besoin, que, dans le cœur de l'évêque, l'amour des murailles doit céder devant d'autres amours, et que l'Église de Dieu ne consiste pas tout entière dans les toits et dans les édifices : nous ne mériterons point le blâme que saint Hilaire a adressé à quelques-uns de ses contemporains:

[1] Concil Aginn., 1859. Tit. III, c. 1, 5.

Digitized by Google

Male enim vos parietum amor cepit ; male Ecclesiam Dei in tectis ædificiisque veneramini ; male sub his pacis nomen ingeritis [1].

Du reste, nonobstant quelques lacunes ou quelques défectuosités temporaires, comment ne l'aimerions-nous pas du plus profond de notre âme, cette église qui est « le siége de gloire que Dieu nous a donné en Israel » : *et dedit illi sedem gloriæ in Israel* [2] ?

C'est Martial, le disciple du Christ, l'envoyé de Pierre, qui en a été le premier fondateur. C'est Pierre qui en est le patron ; et nos archives nous disent que ce patronage, par suite d'une révélation divine, date du jour même où le prince des apôtres a été attaché en croix. Ce qui est certain, c'est que nulle part les prérogatives de Pierre n'ont été mieux racontées, mieux défendues qu'en ce lieu ; et qu'aujourd'hui encore l'Église romaine et universelle, au jour où elle célèbre la chaire de Pierre, ne trouve point d'accents plus fermes à faire retentir dans le monde entier que ceux du commentaire de saint Matthieu, qui fut ici prêché à nos pères [3].

Et puis, considérée dans sa structure, dans ses proportions, dans ses ornements, cette église assurément est une mère et une épouse dont les enfants et l'époux ont le droit d'être heureux et d'être fiers. Pour moi, j'aime mon église cathédrale parce que, dans son ordre spécifique de beauté, elle m'offre une représentation vive et naturelle des qualités de cette province. C'est le propre de ce pays et de ce peuple du Poitou d'envelopper volontiers sa richesse sous de modestes dehors, et de donner en toutes choses beaucoup plus et beaucoup mieux que l'enseigne de la renommée et des apparences extérieures ne semble promettre. Si vous vous arrêtez aux surfaces, vous croirez n'avoir devant vous rien que de commun et d'ordinaire ; si vous pénétrez au

[1] Contra Auxent., II. — [2] Eccli. XLVII, 13. — [3] Brev. rom. XVIII januar.

Digitized by Google

dedans, vous rencontrerez des valeurs inespérées, des réalités exquises, enrichies de ce rare surcroît de mérite qui naît de la modestie. L'Esprit-Saint a dit de l'épouse du grand roi, que toute sa gloire est au dedans : *omnis gloria ejus ab intus*[1]. Ainsi en est-il de cette basilique, et de la race de chrétiens qui a pullulé autour d'elle. Vu du dehors, c'est un édifice qui ne frappe guère que par son austérité et sa solidité. Vu du dedans, c'est un des temples les mieux proportionnés et les plus harmonieux qui aient été bâtis à la gloire du Seigneur.

Aussi, M. F., est-ce avec un sentiment toujours croissant d'admiration et d'amour que je célèbre chaque année avec vous l'anniversaire de la dédicace de cette église. Quand les devoirs de ma charge me tiennent éloigné de la ville épiscopale au jour de cette solennité, c'est toujours pour moi un sacrifice senti. Aujourd'hui la fête me retenait ici par intérêt particulier.

III. L'autel, vous le savez, c'est à lui seul la meilleure partie du temple ; il en est le centre, il en est l'âme et la vie ; tout rayonne de lui, et tout converge vers lui, tout est animé et fécondé par lui. Or, l'autel que nous avons trouvé dans cette église n'était pas digne d'elle. De plus, il avait été déplacé du lieu sacramentel où les consécrations successives de ce temple, par Isambert et par Bertrand de Maumont, l'avaient fixé pour toujours. Une perturbation profonde avait été ainsi introduite dans l'harmonie architecturale de l'édifice, et dans la disposition liturgique du sanctuaire. C'est là ce que nous avons eu le bonheur de pouvoir réparer. Avec le concours de l'autorité publique, à laquelle nous adressons ici de sincères remerciements, nous avons rétabli un autel nouveau, plus riche et plus élégant, là où le premier autel avait été posé dans le prin-

[1] Ps. XLIV, 14.

Digitized by Google

cipe : *et ædificaverunt altare novum secundum illud quod fuit prius.* Et aujourd'hui nous venons d'achever la dédicace de cet autel nouveau, et c'est pour nous le sujet d'une grande consolation et d'une grande joie : *et fecerunt dedicationem altaris, et facta est lætitia magna valde.*

Vous avez été témoins, M. T.-C. F., de tous les rites solennels et mystérieux que l'Église emploie pour la consécration d'un autel, vous en avez compris la portée et la signification, vous en avez pénétré le sens et le symbolisme. Je ne veux vous parler que d'une des particularités de cette auguste cérémonie.

L'Église ne consacre point d'autel sans y déposer les reliques de quelques saints martyrs. Notre chef a été immolé, a été sacrifié ; il renouvelle chaque jour cette immolation, ce sacrifice dans le mystère eucharistique : il est selon l'ordre que le corps partage la condition du chef, que les membres soient associés à la tête. C'est pourquoi saint Jean a vu sous l'autel les âmes de ceux qui ont été tués pour le témoignage du nom de Jésus. Or nous avions à cœur d'enrichir cet autel des reliques de quelques-uns des martyrs enfantés par l'Église de Poitiers. Nous nous sommes souvenu que parmi les sacrificateurs qui ont offert ici la sainte victime, il y eut des athlètes qui versèrent leur sang pour la cause de Jésus-Christ. L'un fut évêque, l'autre archidiacre de cette église : saint Emmeran, et saint Léodegar ou Léger. Le corps du premier repose à Ratisbonne, où il fut entraîné par son zèle pour l'extension de la foi et la propagation de l'Évangile ; les restes du second se trouvent plus près de nous, dans l'église de Saint-Maixent, dont il avait été abbé, et où sa dépouille fut miraculeusement rapportée. Notre autorité nous suffisait pour nous procurer des reliques de celui-ci ; la bienveillance du chapitre cathédral de Ratisbonne a accueilli favorablement notre demande quant à celui-là. Et voici qu'après douze cents ans écoulés (l'évêque

Digitized by Google

a été immolé l'année six cent cinquante-deux, et l'ancien archidiacre de Poitiers en l'an six cent soixante-dix-huit), ces deux vénérables martyrs de la piété sacerdotale et de l'honneur chrétien sont venus reprendre possession du sanctuaire où ils ont autrefois célébré, de l'autel où ils sont souvent montés. Avec quel transport nous leur disions tout à l'heure, tandis que la procession parcourait les nefs de cette église:

« Levez-vous, saints de Dieu, levez-vous de vos demeures lointaines: *Surgite, sancti Dei, de mansionibus vestris*; sanctifiez ces lieux qui vous furent connus; bénissez ce peuple issu de celui que vous avez régi; et gardez-nous en paix, nous qui sommes pécheurs et qui portons la peine de nos péchés : *loca sanctificate, plebem benedicite, et nos homines peccatores in pace custodite.* Regardez, contemplez cette cité que vous avez habitée; voyez les changements que le temps et surtout la foi, la piété, la générosité de ce peuple ont produits. Promenez-vous, saints pontifes de Dieu : admirez cette église nouvelle qu'ont bâtie les siècles postérieurs au vôtre, et où le peuple se presse pour adorer la majesté de Dieu : *Ambulate, sancti Dei, ingredimini civitatem; ædificata est enim vobis ecclesia nova, ubi populus adorare debet majestatem Dei.* Avancez, ô saints martyrs, marchez au lieu prédestiné qui vous a été préparé : *ambulate, sancti Dei, ad locum prædestinatum, qui vobis præparatus est.* Ah ! nous le croyons, vous revenez avec plaisir vers nous; pour notre part, nous vous recevons avec joie; et les murailles de ce temple, qui sont vraiment des collines et des montagnes, vous saluent avec bonheur après vous avoir longtemps attendus » : *cum jucunditate exibitis, et cum gaudio deducemini; nam et montes et colles exilient, expectantes vos cum gaudio.*

IV. Nous ne terminerons pas cette solennité, M. T.-C. F., sans adresser à Dieu, en les traduisant dans notre langue, quelques-unes des belles demandes que contient le cérémonial sacré.

Digitized by Google

« Nous implorons humblement votre majesté, ô Seigneur, pour que votre bénédiction efficace et votre sanctification puissante daignent s'épancher sur cet autel déjà imprégné de l'effusion de l'huile sainte, à l'effet de recevoir les présents de votre peuple. Qu'après avoir été dédié par nos indignes mains, sous l'invocation de votre saint nom, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les saints, et en mémoire des saints apôtres Pierre et Paul, cet autel, parfumé de l'onction du très-saint chrême, vous soit agréable, et qu'il subsiste à perpétuité : *placeat tibi, atque altare maneat perpetuum* ! Que tout ce qui sera placé et consacré sur cette table sainte, devienne un holocauste digne de vous ; que tous les sacrifices qui vous seront offerts ici par vos fidèles adorateurs soient accueillis de vous avec bonté, ô Dieu miséricordieux ; que par eux les liens de nos péchés soient dissous, les souillures effacées, les pardons obtenus, les grâces octroyées : de telle sorte qu'avec vos saints et vos élus nous méritions de recueillir la vie éternelle ! »

Et vous, ô prince des apôtres, premier patron de cette basilique et de cet autel majeur que nous venons de consacrer, pourrions-nous ne point vous adresser aujourd'hui nos hommages et nos invocations ? Combien nous aimons à vous saluer dans cette image aérienne que nos pères ont peinte avec de si vives couleurs dans la baie absidiale de ce temple ! Sans nul doute, mes Frères, vous avez regardé plus d'une fois avec admiration ce chef-d'œuvre de l'art sacré, et vous avez compris le sens de cette composition savante[1]. Au-dessous de la scène du crucifiement de Jésus, retracée avec des détails saisissants, ce tableau nous présente, par un rapprochement plein de doctrine, la scène si émouvante du crucifiement de Pierre. Tandis que les bourreaux clouent à la croix les bras et les mains du vicaire

[1] *Voir l'Histoire de la cathédrale de Poitiers*, par M. le chanoine Auber, T. I, p. 337 et suiv., et Planche X.

Digitized by Google

de Jésus, un personnage couronné, sous les pieds duquel on lit le mot *Imperator*, et à l'oreille de qui un démon est attaché, donne des ordres à la vile soldatesque qui l'entoure. Puis en même temps, au bas de cette splendide image, on voit avec attendrissement un prince et une princesse, dans leur costume royal, ayant derrière eux une foule de fidèles, présentant le diadème et ajustant pour ainsi dire la tiare à cette tête sanglante et renversée : expression magnifique des destinées de cette papauté qui, à l'heure même où elle était sur le chevalet dans la personne de Pierre, voyait déjà s'avancer vers elle le bandeau royal destiné à son front.

Ah ! mes Frères, le crucifiement de Pierre n'est-il pas redevenu pour nous un fait contemporain ? Que le dernier signal soit donné, et les sbires se mettront à l'œuvre... Pour nous, ô Seigneur Jésus, ô Christ roi, notre choix est fait. Non, nous ne voulons rien avoir de commun ni avec l'infâme Néron, ni avec son sinistre inspirateur, ni avec ses odieux satellites. Toujours nous serons du côté de ces preux illustres, de ces chrétiens pieux qui supportent de leurs mains la couronne de votre vicaire terrestre, et qui, aidés de votre secours divin, la maintiennent sur son chef à l'heure où la loi commune de la gravitation l'aurait dû faire déjà tomber à terre.

Vous enfin, ô saints pontifes et martyrs, qui avez été l'un et l'autre immolés en pays chrétien, magnanimes héros qui avez été victimes de la fidélité à la religion, au devoir et à l'honneur, et qui avez ainsi obtenu une place sous l'autel de Dieu, intercédez pour nous et pour notre peuple ; intercédez pour l'évêque, intercédez pour le clergé, intercédez pour les fidèles de cette église auprès du Seigneur Jésus-Christ : *Sub altare Dei sedes accepistis, sancti Dei, intercedite pro nobis ad Dominum Jesum Christum.* Amen.

Digitized by Google

XLII

MANDEMENT

QUI ORDONNE UNE QUÊTE POUR L'ŒUVRE DE LA RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN, A TOURS.

(NOVEMBRE MDCCCLXII.)

I. A l'exemple d'un grand nombre de nos Frères dans l'épiscopat, nous venons, Nos Très-Chers Frères, solliciter votre concours pour une œuvre qui est d'un intérêt universel, parce qu'elle concerne un saint qui occupe un rang à part dans les fastes de l'humanité et du christianisme. Il s'agit de réparer ou plutôt de rebâtir à Tours la basilique de saint Martin. C'est une pensée très-heureuse, très-opportune, très-catholique et aussi très-nationale. Il était naturel que le successeur de saint Martin la conçût; et cependant, à regarder l'aspect humain des choses, il y avait à cette entreprise d'immenses difficultés. Il n'a fallu rien moins qu'un concours de circonstances où la volonté de Dieu a paru manifeste, pour que notre vénérable et sage collègue ait jugé qu'un si grand dessein n'était point téméraire, et y ait dévoué le reste d'une vie chargée de tant de devoirs et déjà pleine de mérites.

Informé de l'état des choses et des projets conçus, le souverain-pontife ne s'est pas contenté d'approuver cette œuvre; il l'a louée et exaltée, il a voulu s'en faire lui-même l'instigateur et le promoteur. Confiant dans ce secours d'en haut dont ses encouragements sont le gage infaillible, il demande qu'on s'empresse à cette reconstruc-

Digitized by Google

tion, et qu'on ne se relâche point avant de l'avoir menée à fin. Les évêques, le clergé, les communautés religieuses et tous les fidèles de France se disputeront l'honneur d'y prendre part. Pie IX les connaît trop pour n'en être pas assuré; cependant si vifs sont ses désirs de voir cette basilique debout, qu'il veut les exprimer à l'épiscopat du monde entier; c'est lui-même qui nous exhorte tous à prendre cette œuvre en main, promettant sa bénédiction apostolique à quiconque y contribuera de quelque manière que ce puisse être [1].

Vous avez pu constater cette année, N.-T.-C. F., ce que les désirs d'un pape ont d'efficacité. En un temps où le monde oscille entre un servilisme honteux et une impatience violente de tout frein légitime, il a été bon que la sainte Église lui montrât ce que le pouvoir chrétien sait encore obtenir de vraie obéissance, et quelle est la vertu même d'un souhait, lorsqu'on croit qu'en y obtempérant c'est Dieu même que l'on contente. Il en sera du désir de Pie IX recommandant l'œuvre de la basilique de Tours, comme du désir de Pie IX convoquant les évêques à Rome. Ils y sont allés malgré mille obstacles; la basilique s'élèvera malgré toutes les difficultés.

[1] Itaque, venerabilis Frater, et susceptum a Te consilium vehementer gratulamur, ac Tibi addimus animos ut cœlesti auxilio fretus hujusmodi opus omni alacritate aggredi, illudque perficere valeas. Etsi vero non dubitamus omnes venerabiles Fratres, Galliæ sacrorum antistites, dilectosque filios ecclesiasticos viros, religiosasque familias, et cujusque ordinis et conditionis fideles, probe noscentes insignia sane et innumera ejusdem sancti Martini in Galliam merita, pro eorum in ipsum devotione, pias suas largitiones in commemorati templi ædificationem certatim esse collaturos, tamen illos omnes etiam atque etiam excitamus ut tibi in hac re suam omnem opem et auxiliariam manum exhibere contendant. Tuum autem erit significare Nos apostolicam benedictionem iis omnibus et singulis ex animo impertiri qui huic operi suum auxilium quovis modo ferre curaverint. Litteræ Pii Papæ IX ad archiep. Turonen. 24 februar. 1862.

Digitized by Google

Après vous avoir dit les vœux de notre père commun, est-il besoin de vous faire souvenir, N. T.-C. F., que votre évêque n'a cessé de vous intéresser à tout ce qui concerne le culte de celui qui sanctifia notre sol poitevin par sa présence durant plus de quinze ans avant d'être donné à l'Église de Tours? Avec quel soin jaloux nous conservons, nous réparons jusqu'aux moindres monuments qui consacrent son bienheureux séjour parmi nous! En voyant, chacun des soirs de l'octave qui vient de s'achever, la pieuse assistance des fidèles de notre ville épiscopale dans le sanctuaire naguère restauré de *Saint-Martin-entre-les-Églises*, nous avons recueilli une douce récompense de nos travaux et de nos sacrifices. Comment aurions-nous pu laisser dans un état d'oubli et d'abandon ce coin de terre si précieux où Martin passa, sous la discipline d'Hilaire, les trois années fécondes qui exercèrent une influence décisive sur le reste de sa vie : à ce point que les prodiges de la sainteté de Martin pendant tout le cours de sa merveilleuse existence, ne furent, au témoignage du bréviaire romain, que le résultat et l'épanouissement du profit spirituel qu'il avait fait en ce lieu : *Tantumque illo doctore profecit, quantum ejus postea sanctitas declaravit*[1]? Ce sera une des plus pures joies de notre vie épiscopale d'avoir confié cette modeste enceinte à la garde de nos bien-aimés coopérateurs les Oblats de Saint-Hilaire, comme d'avoir pu reconquérir le monastère primitif de Ligugé qui fut, sous la direction de saint Martin, le premier berceau de l'ordre monastique dans les Gaules, et de lui avoir enfin restitué son ancien titre abbatial.

Mais que sont ces humbles vestiges en comparaison de la glorieuse basilique de Tours, qui eut le privilége d'être rangée si longtemps dans la nomenclature des grands pèle-

[1] Ad diem XIV januar., II Nocturn. Lect v.

Digitized by Google

rinages de l'univers, à la suite de Jérusalem, de Rome et de Compostelle? Ah! nul plus que nous n'a hâté de ses vœux l'acte réparateur qui se prépare. Il y a quatre ans déjà, appelé à louer saint Martin dans l'insigne cathédrale où siége son successeur, à quelques pas de ce saint et vivifiant tombeau qui allait être bientôt retrouvé par un de ces coups de la grâce, que ni la science, ni la piété, ni le dévouement ne suffisent à mériter, nous avons osé prendre, au nom de la France et même de l'Église entière, une sorte d'engagement concernant cette restauration[1]. C'était le prendre d'abord pour vous, N. T.-C. F., dont bien des motifs nous permettaient de répondre plus que des autres. L'anneau qui unit les Églises de Poitiers et de Tours et les noms d'Hilaire et de Martin, nous engage plus avant que d'autres dans la douce obligation de concourir à cette entreprise. Aussi, bien que nous ayons différé pour quelque temps l'exécution de nos pensées relativement à la basilique de Saint-Hilaire-le-Grand, dans la crainte d'amoindrir le tribut réclamé par les nécessités présentes du pontife romain[2], au contraire, nous n'hésitons point à penser et à dire que la reconstruction de l'église de Saint-Martin de Tours est un acte qui ne souffre pas d'objection ni de retardement. Plus nous avons étudié ce dessein, plus cette conviction s'est affermie en nous qu'il y a là une œuvre d'une importance plus qu'ordinaire, et qu'il s'agit de travailler, sous la conduite du Saint-Esprit, à doter notre siècle d'un de ces signes heureux dont Dieu se sert pour éclairer les âmes, consoler les justes, raviver l'éclat des vérités, rouvrir la source des grâces, illustrer l'Église, guider les nations,

[1] *Voir* Tom. III, p. 303, 304, 305.

[2] Nous continuons à recueillir les souscriptions pour la reconstruction de la grande nef de Saint-Hilaire; la fabrique de cette église fait fructifier ces fonds jusqu'au moment qui sera jugé opportun pour se mettre à l'œuvre.

Digitized by Google

marquer les époques, affermir ici-bas tout ce qui peut être affermi, et sauver tout ce qui permet qu'on le sauve.

A l'heure qu'il est, il se fait de toutes parts un travail très-significatif de restauration des temples matériels; parmi ces œuvres de bon augure, la réédification de l'église de Saint-Martin tiendra le rang principal. Souffrez que nous vous disions quelques-unes des pensées qui sont dans notre âme. Nous voudrions ainsi, non-seulement exciter votre aumône, mais encore l'éclairer et la féconder.

II. Vous savez le plan de Dieu, N. T.-C. F. La création entière n'est qu'un temple, et ce temple n'est lui-même que le prolongement extérieur et le splendide entourage de ce temple premier et exemplaire qui est la sainte humanité du Verbe. Car n'allez pas croire que la création matérielle ou même spirituelle soit un temple en elle-même. Sans doute, si elle fût simplement restée dans ses conditions naturelles d'existence, Dieu l'eût encore soutenue de sa présence et remplie de son immensité. Dieu absent, un atome ne pourrait être : comment sans lui l'univers eût-il pu subsister? Mais cette présence naturelle et comme fatale de Dieu ne suffit pas à tirer les êtres de leur condition ordinaire; elle les y pose plutôt; et, de même que, pour être ainsi toutes pleines de lui, vos cités, vos maisons ne sont point pourtant des lieux sacrés, de même aussi, si Dieu n'était dans le monde qu'à l'état de cause première ou que par l'action de sa providence générale, la création demeurerait séculière, profane. Ce qui la sacre, ce qui fait d'elle un sanctuaire, c'est le don et la présence en elle de Jésus-Christ, de celui en qui la divinité réside personnellement, pour de là sanctifier et déifier toutes choses. Le Christ, son nom le dit, est l'Oint par excellence, et c'est de lui que tout chrême, toute onction découle sur les créatures [1]. Ces

[1] Christus filius tuus, a cujus nomine sanctum Chrisma nomen accepit, etc. Pontific. Roman. in feria quinta Cœnæ Domini.

Digitized by Google

notions forment la base de tout l'ordre surnaturel : nous les avons développées ailleurs[1] ; faute de les posséder suffisamment, le christianisme des hommes de ce siècle n'est trop souvent qu'un déisme à peine enveloppé de formules chrétiennes.

Or, nul de vous ne l'ignore, N. T.-C. F., de grands ravages peuvent se faire et se font dans ce temple immense dont Jésus-Christ est la base, la structure et le couronnement. Assurément la liberté morale est un bienfait du créateur ; c'est un don excellent qui nous place très-haut dans l'échelle des êtres ; aidée de Dieu et docile à sa grâce, elle devient sa confidente, son associée, son ministre pour le bien. Mais dans toute créature dont l'épreuve n'est pas finie, elle demeure sujette à faillir ; et, de là, cette puissance de ravage et de ruine qui s'exerce si largement sur la terre.

Si nous n'avions déjà touché cette question à l'encontre de la critique contemporaine, ce serait le lieu de redire ici la ruine de Satan, pierre d'élite qui s'est volontairement détachée des voûtes du temple éternel, et qui recrute partout des complices de sa rébellion pour en faire les compagnons de son désastre. Oui, Satan fait des ruines ; il en fait tant qu'il peut, et se sert de tout pour en faire, hélas ! de l'homme plus que de tout le reste. Il va aux âmes, il va aux sociétés mères et tutrices des âmes, il va aux institutions et aux lois gardiennes des sociétés, il va aux corps et à la matière qu'il ne flatte que pour les perdre. La génération actuelle n'a-t-elle pas inventé de se faire, contre le christianisme, l'avocate de la matière ? Comme si la matière elle-même avait un plus mortel ennemi que l'ennemi de tout l'ordre chrétien ! Ah ! s'il en fait saillir souvent les beautés à nos yeux,

[1] Des occupations incessantes ont retardé la publication de la *Troisième Instruction Synodale sur les erreurs du temps présent*, prononcée par nous durant notre dernier synode. Nous nous proposons de la compléter et de la publier dans le synode prochain. *Voir* Tom. v, n. iv.

Digitized by Google

si quelquefois même il la pare de toute sorte de prestiges, ce n'est que pour séduire nos sens, troubler nos esprits et nous faire honteusement déchoir. En elle-même, il la déteste. Voyez ce qu'il en fait dans la mort : c'est là son œuvre et son triomphe. Si Dieu lui en donnait le congé, il anéantirait le monde physique. Ayant du moins reçu pour un temps le pouvoir de lui nuire, il y déforme, il y empoisonne tout ce qu'il peut. Et savez-vous pourquoi? Tout en lui vient d'une jalousie basse et d'une haine impie. Il sait que la matière est prédestinée, elle aussi, à faire partie de ce temple immortel dont lui-même s'est exclu à jamais ; il sait, il voit qu'elle porte déjà dans son sein les semences de cette gloire; il sait enfin, et c'est là par-dessus tout ce qui allume sa rage, qu'elle regarde le Christ, qu'elle est ordonnée pour le Christ, qu'elle lui appartient, qu'il l'a créée, rachetée, épousée, qu'il l'a baignée de son sang et touchée de son sceptre, qu'il en contient dans son très-saint corps tous les types, toutes les lois, tous les éléments, toute la perfection. Il la hait donc; et quand, sous l'action de ce Christ et par l'attouchement de son Église, cette matière sort des états profanes, est séparée des destinations communes, et entre authentiquement dans l'ordre de la grâce; quand Jésus la marque de son sceau et qu'elle le sert d'office; quand, par exemple, elle devient partie constitutive d'un sacrement, ou bien un lieu surnaturel et saint, une église, un autel, un vase eucharistique, une statue ou un tombeau miraculeux, alors sa fureur monte au comble. On dirait que le seul aspect de cette matière le brûle, et qu'elle sert déjà d'arme à la justice pour commencer contre lui ce grand et universel combat que les créatures définitivement affranchies doivent livrer aux réprouvés en achevant de les chasser, de les précipiter et de les perdre [1].

[1] Sap., v, 21.

Digitized by Google

C'est cette donnée chrétienne, N. T.-C. F., qui explique et peut seule expliquer tant de profanations gratuites, tant de dévastations sauvages, qui, à certaines époques néfastes, en dépit du simple sentiment de l'art et des droits avérés de l'histoire, atteignent immanquablement nos monuments sacrés et les objets de notre culte. L'histoire de ce vandalisme impie serait longue, et elle n'est pas finie. La destruction de la basilique de Tours y occupe une place de marque. Mais lorsqu'on se souvient qui fut ce Martin, dont pendant tant de siècles elle abrita les os, quel confesseur du Christ, quel apôtre, quel thaumaturge, quel lutteur robuste, opiniâtre, triomphant contre les puissances infernales, si l'on gémit encore à bon droit sur le sol vide et profané de son vieux et vénérable temple, on s'explique pourtant cette ruine, puisqu'elle est évidemment une revanche et l'une de ces défaites qu'il est parfois donné à la bête d'infliger aux saints [1].

III. Toutefois le triomphe du mal n'est jamais complet n définitif. Nous vous le disions, N. T.-C. F., la création selon le plan divin, est un temple ; ce temple, Jésus-Christ en résume éminemment, il en contient essentiellement toute l'idée, toute l'ordonnance, toute la beauté, toute l'utilité. Or, ce Christ, en qui tout consiste, sur qui tout repose, de qui tout dépend, jamais le mal ne parviendra à le détruire. Certes, le divin réparateur ne s'est point épargné. Étant descendu parmi nos ruines pour les relever, s'étant fait captif comme nous et victime pour nous, afin de nous arracher des mains iniques et dures qui nous détenaient, il n'a pas craint de se livrer lui-même à ces mains exécrables. Ce que Satan avait pu depuis le commencement du monde, ce qu'il pourra même à la fin par le prodigieux empire de l'antechrist, n'est rien auprès de ce qu'il lui fut accordé de pouvoir en cette heure que Jésus-Christ même nomma

[1] Apoc., XIII, 7.

Digitized by Google

« l'heure de la puissance des ténèbres [1] ». Vous savez comment il en usa, avec quelle rage il se rua sur « le temple », je veux dire le temple du corps de Jésus. Mais quel succès obtint-il au fond ? Le temple fut-il détruit ou ébranlé même un instant ? Le corps fut séparé de l'âme, c'est vrai : le Christ lui-même l'avait prédit ainsi [2]. Mais de ce corps sans vie chassa-t-on la divinité ? Fut-elle arrachée à cette âme ? Non, N. T.-C. F., la plénitude totale de Dieu, comme parle saint Paul [3], était encore dans cette âme qui descendait aux limbes, elle était dans ce corps livré au sépulcre. Malgré une séparation transitoire, les deux éléments du temple étaient saufs, étaient intacts. Il n'y avait réellement de ruine qu'en ceux qui avaient osé faire cette ruine apparente ; et trois jours n'étaient point passés que le temple se redressait ; la vie qui n'avait pas cessé d'être là dans sa source, jaillissait de nouveau avec l'impétuosité d'un torrent ; elle réunissait pour jamais cette âme et ce corps, et, par cette humanité restaurée, elle posait dans le monde le principe restaurateur de toutes choses : *Instaurare omnia in Christo* [4].

Saint Paul a dit : « Celui qui a ressuscité Jésus-Christ « d'entre les morts vivifiera nos corps mortels à cause de « son Esprit qui habite en nous [5] ». De même, celui qui a relevé le temple de son corps, relèvera tous les temples qui sont l'extension de cet édifice sublime, à cause de la vertu divine déposée dans leurs fondements et dans leurs assises. Jésus-Christ ne donnera point de démenti à son épouse, elle a demandé, dans la solennelle dédicace de ces basiliques, que leur séparation de l'élément profane fût irrévocable, que leur affectation sainte fût éternelle, que leur

[1] Luc., XXII, 53.

[2] Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud... Ille autem dicebat de templo corporis sui. Joann., II, 19, 21.

[3] Coloss., II, 9. — [4] Ephes., I, 10. — [5] Rom., VIII, 11.

Digitized by Google

titre fût perpétuel, que leur autel fût inviolable. Vainement l'autel aura-t-il été profané, le titre détruit, l'affectation changée : au dernier jour, si ce n'est plus tôt, cette matière pénétrée de la vertu de la bénédiction et de la consécration, ces murailles imprégnées de l'huile sainte et du chrême, parfumées d'un encens dont l'odeur a reçu la propriété de chasser toutes les puissances ennemies et de les séparer de la créature rachetée par le sang de Jésus-Christ[1]; enfin toutes ces pierres qui, même abattues et dispersées, n'ont point cessé de plaire aux serviteurs de Dieu[2], parce qu'elles renfermaient encore un principe de grâce et une odeur de vie : tous ces éléments, dis-je, dans la conflagration dernière, se dégageront de la masse générale, purifiés, régénérés, radieux, étincelants, et ils prêteront un éclat magnifique à cette terre nouvelle et à ces cieux nouveaux qui succéderont à la première terre et aux premiers cieux[3]. Le mal est donc bien débile en lui-même, et son œuvre reste toujours médiocre et misérable, puisque ses plus longs succès aboutiront encore à une solennelle défaite.

Mais la puissance de restauration qui est en Jésus-Christ n'attend pas toujours si longtemps pour s'exercer. Cette vertu de résurrection, cette force de réparation, Jésus-Christ l'a communiquée à son Église. Il est le Chef, elle est le corps; il est l'Époux, elle est l'épouse : entre eux tout est commun. Ah ! ce que l'Église réparerait si le monde la laissait faire, le monde ne sait pas jusqu'à quel point lui-même en éprouverait le bienfait. Mais le monde hait forcément l'Église[4]; il est d'en bas, elle est d'en haut; l'entente est impossible. A tout le moins, si les chrétiens la compre-

[1] Omnesque inimici odorem ejus sentientes effugiant, et separentur a plasmate tuo, quod pretioso filii tui sanguine redemisti. Pontif. Rom. De consecratione ecclesiæ.

[2] Quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus. P. CI, 15.

[3] Apoc., XXI,1.—[4] Joann., XV, 18, 19.

Digitized by Google

naient toujours; s'ils l'aidaient, comme ils devraient le faire, de leurs prières d'abord, puis de leurs vertus, puis de leurs paroles, puis même de leurs offrandes, de leurs aumônes: ah! que ne ferait pas l'Église! Cette passion vit en elle, N. T.-C. F., de relever tout ce qui est abattu, de délivrer tout ce qui est captif, de faire l'ordre dans tous les désordres, de triompher du temps et d'absorber toute mort par la vie. Et ce qu'elle veut si passionnément, ce qu'elle désire si ardemment, il lui arrive souvent de l'opérer, tantôt par un concert providentiel de causes qui semblent ne donner aucune part à la liberté créée, tantôt par des moyens qu'elle aime à demander aux volontés humaines afin de leur laisser l'honneur et le mérite du libre concours qu'elles lui prêtent. Tous ses enfants ont en eux la grande force réparatrice : c'est la foi. Par la foi, Jésus-Christ habite dans nos cœurs[1]; il y habite comme source de vie et principe de résurrection. Telle est donc l'efficacité de la foi que, nous ressuscitant d'abord nous-mêmes et pouvant nous ressusciter toutes les fois que le péché nous a fait mourir, elle nous donne encore le pouvoir d'arracher des proies à la mort. Qui aurait la foi comme un grain de sénevé[2], Dieu seul sait de quoi il serait capable et l'œuvre qu'il ferait sur la terre!

Eh bien! N. T.-C. F., c'est un emploi très-bon, très-noble, très-saint, très-fructueux du don de Dieu qui est en nous, que d'appliquer cette vertu de foi à réparer les ruines que le prince des méchants et ses légions ont faites autour de nous, les ruines des matières consacrées, celles des temples en particulier. Bâtir ou rebâtir une église, c'est étendre le royaume de Dieu, c'est affermir son règne qui est le principe ici-bas de toute dignité, de toute liberté, de toute paix, de tout ordre, de toute joie véritable; c'est travailler efficacement au salut même temporel des nations; c'est donner ou rendre au monde sa plus belle parure, son plus riche ornement. Ne

[1] Ephes., III, 17. — [2] Matth., XVII, 19.

Digitized by Google

voyez-vous pas l'immense travail qui se fait pour le vulgariser ? On lui multiplie à l'envie toutes sortes de beautés profanes: nous ne les blâmons pas absolument; mais ce qui nous fait peur, c'est qu'on prétend que ces beautés lui suffisent, et que ce qui se rapporte à nos destinées supérieures n'est plus de mise désormais. On voudrait faire apostasier la matière, y effacer le saint nom de Jésus. Faites l'œuvre contraire, N. T.-C. F.; intéressez-vous surtout à ces temples illustres et principaux, qui sont parmi les peuples des sources surnaturelles plus abondantes, et qui semblent plus spécialement destinés à suivre et à marquer le jugement que Dieu fait des nations. Car ne vous y trompez pas, ce sont toujours les péchés des peuples qui font la carrière libre à tous les ravageurs sacriléges.

IV. Voilà pourquoi nous fondons tant d'espérances, N. T.-C. F., sur le relèvement de la basilique de saint Martin, c'est que ce sera le gage des pardons que Dieu nous aura accordés et, partant, le signe de nos retours vers lui. Combien nous aimons à lire, au second livre des Machabées, les paroles qui suivent : « A cause des péchés des citoyens, Dieu avait été irrité pour un temps, et, à raison de cela, la profanation s'est abattue sur le lieu saint.... Car Dieu n'a pas choisi le peuple à cause du temple, mais le temple à cause du peuple. Et c'est pourquoi ce lieu sacré a eu sa part des maux du peuple. Mais il aura ensuite sa part des biens qui lui surviendront; car après avoir été délaissé quelque temps par la colère du Dieu tout-puissant, de nouveau, lorsque le grand Dieu sera réconcilié avec son peuple, ce temple sera encore élevé à une souveraine gloire [1]. » Ainsi en sera-t-il de la basilique illustre de Tours. Déjà, N. T.-C. F., n'est-ce pas une chose aussi merveilleuse qu'inattendue, que ce panégyrique de saint Martin qui, tout d'un

[1] II Machab., v, 17-20.

Digitized by Google

coup, se trouve adressé à toutes les églises par les mains des évêques, et qui va retentir dans toutes les parties de la chrétienté? L'œuvre de la réédification de son temple matériel réussira, nous en avons la ferme confiance; mais le redressement de son temple spirituel, nous voulons dire la renaissance de son culte, l'étude et l'admiration de ses vertus, la confiance dans son pouvoir, la foi à ses miracles: c'est désormais un fait acquis. Et cela seul serait immense. Martin a été un homme à part, une figure sans seconde. Pour trouver les êtres de cette stature, il faut chercher, dans la tradition des siècles, des hommes comme Abraham, Melchisédec, Moïse, Pierre, Paul. La sainte Église appelle Martin un homme ineffable : *O virum ineffabilem!* Il était tellement au-dessus de la nature, qu'il semblait hors de la nature : *extra naturam hominis videbatur*, nous dit Sulpice Sévère[1]. Or, qui sait les desseins de Dieu sur de telles existences? Elles peuvent avoir des projections, des rejaillissement sur les temps les plus reculés. A l'heure présente, la science se flatte d'avoir *supprimé le miracle*, *supprimé la démonologie*, supprimé jusqu'à la possibilité de l'ordre surnaturel. Et voici que la grande famille des chrétiens, en acclamant Martin, acclame le miracle qui est comme incarné dans Martin, acclame l'existence des puissances infernales contre lesquelles la vie de Martin a été une lutte incessante, enfin, répudie hautement le naturalisme qui contredit toute l'histoire de Martin : *extra naturam hominis videbatur*. Manifestement, il y a là un fait providentiel.

Nous avons vu de nos yeux, N. T.-C. F., la merveilleuse découverte de la crypte sépulcrale du saint. Il ne subsistait plus rien de reconnaissable : c'était la mort de la mort, la tombe de la tombe; des enduits superposés, des maçonneries successives, des revêtements anciens et nouveaux

[1] De vita S. Martini.

Digitized by Google

enclosaient cette poussière. Longtemps on avait dit que l'axe de l'église était devenu celui de la rue ; on pouvait et l'on devait croire que l'égoût, le canal qui charrie les immondices de la cité traversait le tombeau : ç'avait été en effet le premier projet. Ce qu'on cherchait, c'était le point géométrique du sépulcre plutôt que les traces du sépulcre lui-même. La foi la plus robuste osait à peine concevoir une lueur d'espérance à cet égard ; quand, tout à coup, au jour même où l'Église de Tours célèbre la fête de la réversion de saint Martin, les restes du tombeau sacré sont rendus à la lumière. Un cantique d'actions de grâces éclate à l'instant dans toutes les bouches. C'était aux yeux de tous une sorte de résurrection.

L'Église romaine chante dans un de ses répons : « Celui-« ci est Martin, le pontife élu de Dieu, à qui le Seigneur a « conféré, après les apôtres, une grâce si abondante que, « par la vertu de la Trinité déifique, il a mérité d'être le « *ressusciteur* magnifique de trois morts » : *Hic est Martinus, electus Dei pontifex, cui Dominus post apostolos tantam gratiam conferre dignatus est, ut in virtute Trinitatis deificæ mereretur fieri trium mortuorum suscitator magnificus*[1]. Eh bien ! on peut dire désormais que ce magnifique ressusciteur a reçu la grâce de se ressusciter lui-même ; après avoir rendu la vie à son sépulcre, il fera renaître sa basilique ; et ce sera le prélude de toutes sortes de prodiges. Oui, par l'influence bénigne de saint Martin, nous aurons, sur le déclin des âges, un brillant automne de la société chrétienne. Nos pères l'ont remarqué, et nous aimons à le redire : la France a été heureuse toutes les fois que la dévotion envers saint Martin y a refleuri ; et, quand la France est heureuse, le monde est en paix.

A ces causes, etc.

[1] Ad diem XI novembr. Nocturn. I. Respons.

Digitized by Google

XLIV

HOMÉLIE

PRONONCÉE

A L'OCCASION DU XIIIe ANNIVERSAIRE DE NOTRE CONSÉCRATION ÉPISCOPALE.

(XXIV NOVEMBRE MDCCCLXII.)

Qui habet aurem audiat quid spiritus dicat Ecclesiis.

Que celui qui a une oreille écoute ce que l'Esprit dit aux Églises.

(APOC., II, 17.)

MES VÉNÉRABLES FRÈRES DANS LE SACERDOCE ET MES CHERS FILS EN JÉSUS-CHRIST,

I. Les saintes Écritures sont pleines d'enseignements pratiques pour quiconque sait en démêler les sens secrets et mystérieux. Outre l'aliment commun et obvie qu'elles mettent à la portée de tous, parce qu'il est la nourriture essentielle et journalière du fidèle, elles contiennent d'autres sucs plus exquis et plus rares, à l'usage de ceux qui ont l'art de se les assimiler : c'est une manne cachée, dont la possession exige toujours un travail, dont la conquête demande un effort vainqueur : *vincenti dabo manna absconditum*[1] : jouissance déli-

[1] Apoc., II, 17.

Digitized by Google

cate, réservée à « ces âmes plus nobles, qui ont reçu le Verbe « avec toute sorte d'avidité, et qui scrutent incessamment les « saintes lettres » : *Hi erant nobiliores,... qui susceperunt Verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes scripturas*[1]. Disons-le avec le psalmiste : « Bienheureux, ô Seigneur, ceux qu font leurs excursions favorites et leurs promenades de délices à travers le champ de votre loi, dans le jardin de vos écritures ! Bienheureux ceux qui approfondissent vos témoignages et qui les cherchent de tout leur cœur[2] ! »

C'est ainsi, Messieurs, qu'ayant à célébrer aujourd'hui avec vous la solennité anniversaire de mon ordination épiscopale, je me suis efforcé de prêter l'oreille à l'Esprit qui parle non-seulement à la sainte Église universelle, mais encore aux Églises particulières : *Qui habet aurem audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis.* Puissé-je vous bien rendre les sons que j'ai recueillis !

Le grand interprète des Écritures, saint Jérôme, et, après lui, plusieurs docteurs et écrivains mystiques, ont cru trouver dans la description qu'a faite Moïse des quarante-deux stations ou campements des Juifs dans le désert, la figure des phases diverses de la vie chrétienne et des étapes nombreuses qui coupent notre marche vers la véritable terre promise. Je me suis demandé s'il ne se rencontrerait pas quelque rapprochement utile entre la treizième station des Israëlites[3], et ce treizième anniversaire de ma consécration. Le chiffre treize, vous le savez, n'est pas des mieux famés dans l'opinion vulgaire. Et le vulgaire, en cela, pense comme la sagesse antique ; il est d'accord avec les pythagoriciens, avec les Grecs et les Hébreux : *In culpabilibus apud pythagoræos, Græcos theologos et Hebræos positus reperitur numerus decimus tertius*[4]. Heureusement, en vous rappe-

[1] Act. XVII, 11. — [2] Ps. CXVIII, 1, 2. — [3] Numer., XI, 1 et seq.
[4] P. Bongo Mysticæ numer. significationes, p. 31.

Digitized by Google

lant les douleurs dont ce nombre fut le signal pour Moïse, nous n'aurons qu'à bénir le Seigneur, vous et moi, de ce qu'il nous a épargné de semblables tristesses.

Témoin des murmures du peuple qui commença à se plaindre des fatigues du voyage et à se dégoûter de la manne du ciel, pour reporter un souvenir d'envie vers les viandes, les poissons et les légumes d'Égypte, Moïse fut outré des instincts bas et charnels de cette multitude. Il trouva la chose intolérable : *Sed et Moysi intoleranda res visa est.* Et, dans un accès de découragement, il dit au Seigneur : « Pourquoi avez-vous envoyé cette affliction à votre « serviteur? Pourquoi ne trouvé-je point grâce devant vous? « et pourquoi avez-vous mis sur moi le poids de tout ce « peuple [1] ? Est-ce moi qui ai conçu ou enfanté toute cette « grande multitude, pour me dire, comme vous faites : « Porte-les sur ton sein comme la mère a coutume de porter « l'enfant qu'elle nourrit, et conduis-les dans la patrie que « j'ai promise avec serment à leurs pères [2] ? Non : je ne puis « porter à moi seul tout ce peuple (il y a ici six cent mille « hommes sur pied) : la charge est trop pesante pour « moi [3] ». Ainsi pensait, ainsi sentait, ainsi parlait Moïse dans le désert de Pharem, alors qu'il faisait sa treizième halte près du lieu qui fut nommé depuis « les sépulcres de la concupiscence ».

II. Mes vénérables Frères, je ne vous apprendrai rien en vous disant que tels ne sont point à cette heure mes pensers et mes sentiments, que telles par conséquent ne peuvent

[1] Et cur imposuisti pondus universi populi hujus super me? Numer. XI, 11.

[2] Numquid ego concepi omnem hanc multitudinem, vel genui eam, ut dicas mihi : Porta eos in sinu tuo sicut portare solet nutrix infantulum et defer in terram pro qua jurasti patribus eorum. *Ibid.*, 12.

[3] Non possum solus sustinere omnem hunc populum quia gravis est mihi. *Ibid.*, 14, 21.

Digitized by Google

être mes paroles. Quand je considère les dispositions actuelles de cette grande multitude que Dieu m'a chargé de conduire à la terre des vivants, ah! sans doute, plus d'un sujet de douleur et de découragement pourrait s'offrir à mon esprit. Combien de baptisés qui semblent avoir entièrement oublié et les titres et les devoirs de leur condition! Combien qui ont vendu ou plutôt répudié leur droit d'aînesse pour une misérable pâture! Fiers de leurs succès quand ils ont obtenu la prime d'honneur pour avoir produit des bestiaux et des viandes, ou bien des courges, des oignons et des poireaux qui ne le cèdent point aux meilleurs morceaux des marmites d'Égypte; enivrés des avantages et des gains superbes que leur apportent l'industrie, la culture et le négoce, ils ne peuvent être arrachés à cet ordre de préoccupations vulgaires. On dirait qu'ils ont fait serment de tenir leurs yeux attachés sur la terre[1] et qu'ils ont comme abandonné, de parti pris, leur part de l'héritage éternel. La manne sainte, qui tombe chaque matin dans le camp d'Israël, dans le temple eucharistique, est pour eux sans nul attrait; s'il n'y avait qu'eux sur la terre, elle se corromprait avant que personne ne songeât à s'en nourrir. Hélas! et cette multitude grossière et charnelle, qui n'apprécie que ce qui se compte et ce qui se palpe, qui ne vit que de la vie des sens, c'est une foule qu'il est impossible de nombrer, et sur laquelle toute action est trop souvent impossible à exercer. Là est le sujet de notre grande tristesse et la douleur continuelle de notre cœur : *Quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo*[2].

Mais enfin, ce mal si affligeant n'est pas récent, il n'est pas d'aujourd'hui ni d'hier; c'est beaucoup qu'il ne s'aggrave pas sensiblement, qu'il soit même combattu sur divers points avec avantage, et qu'enfin la contagion ne se

[1] Ps. xvi, 11. — [2] Rom., ix, 2.

Digitized by Google

propage point parmi les bons, parmi ceux qui constituent notre troupeau fidèle, et dont la foi, la piété, la charité, le dévouement à l'Église font notre consolation et notre force. Or, si nous nous rendons compte des choses en cette treizième station de notre carrière pastorale, nous apercevons dans l'année qui vient de s'écouler des signes rassurants et des actes marqués au coin le plus satisfaisant. Loin de murmurer de la difficulté des temps, des labeurs de la marche, de la multitude des sacrifices demandés, loin de céder à des excitations perfides, à des séductions puissantes, à des exemples funestes, la grande famille chrétienne de ce diocèse s'est portée avec empressement au-devant de nos désirs, elle n'a cessé de témoigner ses sympathies à la cause sacrée que nous représentons, elle a multiplié ses offrandes et ses dons en raison des nouveaux besoins ; et si un mouvement nouveau s'est opéré en ces derniers temps dans quelques esprits, il est tel que nous le pouvions désirer. Pendant le cours de cette année, la grâce de Dieu n'a pas été stérile sur les diverses plages de notre juridiction, et la parole sainte n'est pas revenue vide vers ceux qui l'annonçaient. Il y a quelques jours seulement, nous avions la joie de distribuer le pain sacré à toute une bourgade considérable, que la voix des ouvriers évangéliques avait ramenée à la table sainte, d'où un trop grand nombre s'étaient tenus longtemps éloignés. Non, non, Seigneur, en voyant ces choses, nous ne pourrions, sans injustice envers vous et envers ce peuple, nous plaindre de la part qui nous est échue. Elle est assurément bien lourde pour notre faiblesse : nous avons à conduire, comme Moïse, une colonne de plus de six cent mille enfants d'Israël, sans parler de près de trente mille adeptes de l'hérésie qui peuplent notre territoire : *Sexcenta millia peditum hujus populi sunt*[1]. Et malgré tout, nous persévérons

[1] Numer., XI, 21.

Digitized by Google

à trouver que notre héritage est beau, et à remercier le Seigneur de ce qu'il nous a marqué notre lot sur une terre bénie et privilégiée [1].

III. Et de quel droit d'ailleurs pourrions-nous dire au Seigneur avec Moïse : « Est-ce que j'ai conçu ou enfanté toute « cette multitude, pour que vous me disiez : Porte-les sur « ton sein comme la nourrice a coutume de porter un petit « enfant » : *Numquid ego concepi omnem hanc multitudinem aut genui eam, ut dicas mihi : Porta eos in sinu tuo sicut portare solet nutrix infantulum?* Oui, certes, mes vénérables Frères, j'ai conçu et j'ai engendré déjà, durant cette période de treize années, une partie très-notable de cette multitude : j'ai nourri du pain de l'Eucharistie et surtout du pain de la parole évangélique, des foules qui ne se comptent pas; j'ai marqué plus de cent cinquante mille fronts du sceau qui fait les soldats du Christ; j'ai enfanté au sacerdoce plus de deux cent soixante ministres des autels, par les mains desquels des myriades de naissances spirituelles se sont accomplies déjà et s'accomplissent tous les jours. Encore une fois, quand je parcours de l'œil ce vaste territoire, quand j'arrête mon regard sur la famille sacerdotale et lévitique, oui, mes entrailles paternelles me le crient, oui, j'ai conçu et j'ai engendré une grande partie de cette multitude : *Ego concepi hanc multitudinem.* Dieu a donc le droit de me dire, ce que mon cœur du reste me dit déjà bien haut : « Porte-les sur ton sein comme la nourrice a « coutume de porter son nourrisson, et mène-les dans le « pays que j'ai promis par serment à leurs pères » : *Porta eos in sinu tuo sicut portare solet nutrix infantulum, et defer in terram pro qua jurasti patribus eorum.*

Ah ! ils ont si grand besoin, ces pauvres agneaux, et même ces brebis, d'être pressés, d'être réchauffés sur le sein

[1] Ps. xv, 6.

Digitized by Google

du pasteur ! Le pasteur a besoin de leur amour : quel besoin n'ont-ils pas, à plus forte raison, de l'amour du pasteur !

Vous savez, Seigneur, si j'aime ce peuple, vous savez si je le porte dans mon cœur, si toutes mes affections lui appartiennent ; vous savez si je suis occupé de l'allaiter, de le nourrir de la saine doctrine ; vous savez si j'ai à cœur de le conduire au terme de vos divines promesses. Ordonnez, Seigneur, et je poursuivrai mon ministère, et je ne me lasserai point. Combien d'autres haltes, d'autres campements nous réservez-vous dans le désert avant que nous touchions la terre promise ? Sans doute, vous ne nous en ferez pas subir quarante-deux ? Non, nous n'avons point une si longue carrière à parcourir. Le repos nous sera accordé auparavant. Mais du moins, Seigneur, aussi longtemps que vous nous trouverez, non pas nécessaire, nous ne le sommes point et nous ne le serons jamais, mais seulement utile à ce peuple, nous ne récusons pas le travail. Que votre volonté soit faite !

IV. Encore quelques mots : « Je ne puis, disait Moïse, « porter seul la charge de tout ce peuple, parce qu'elle est « trop pesante pour moi » : *Non possum solus sustinere omnem hunc populum, quia gravis est mihi.* C'était en effet une charge au-dessus des forces humaines. C'est pourquoi le Seigneur répondit à Moïse : « Assemble-moi soixante-dix hommes « d'Israël, que tu connaisses comme étant vraiment les « anciens et les maîtres du peuple : *quos tu nosti quod* « *senes populi sunt ac magistri.* Je prendrai de l'esprit qui « est en toi, et je leur en ferai part, afin qu'ils portent avec « toi le poids de ce peuple, et que tu ne sois pas seul écrasé « sous le faix » : *ut sustentent tecum onus populi, et non solus craveris*[1]. Et la sainte liturgie, qui est une interprète si sûre des livres sacrés, même en ce qui est des faits historiques,

[1] Numer., XI, 16, 17.

Digitized by Google

nous dit, dans les prières de l'ordination sacerdotale, qu'en effet, avec le concours de ces auxiliaires, Moïse désormais gouverna facilement une foule innombrable : *quibus ille adjutoribus usus, innumeras in populo multitudines facile gubernavit*[1].

Jeunes lévites, c'est dans votre cœur que je veux verser ces derniers épanchements; c'est à vous que je dirai : Ce qui fut accordé un peu tardivement à Moïse, la divine bonté a daigné me le départir dès le commencement. Ces auxiliaires précieux par qui le fardeau de l'évêque est allégé, j'ai eu le bonheur de les trouver la plupart déjà assis dans les conseils de mes prédécesseurs, déjà formant le sénat de mon Église épiscopale, déjà mêlés à toutes les branches de l'administration et du gouvernement, déjà préposés à la direction des œuvres nombreuses du diocèse, déjà connus, acceptés, révérés de tous comme étant les anciens et les maîtres : *quos tu nosti quod senes populi sint ac magistri*; et si quelques-uns plus tard ont répondu à mon appel et sont venus s'adjoindre aux autres, ç'a été pour le diocèse tout entier, comme pour le premier pasteur, un nouveau gage de la bénédiction divine. Je ne dirai point que le Seigneur a pris de mon esprit pour le leur communiquer : je sais trop ce que l'Esprit du Seigneur aurait eu à perdre en passant par un tel milieu avant de se reposer en eux. Ils ont participé à un esprit meilleur, à celui de mes devanciers de précieuse mémoire, à l'esprit traditionnel de cette sainte et illustre Église de Poitiers, esprit avec lequel je n'ai rien eu de mieux à faire que de m'identifier moi-même. Du reste, de quelque endroit qu'il souffle, toujours est-il qu'un seul et même Esprit nous anime et nous dirige : *unus atque idem Spiritus*[2]. C'est pourquoi le fardeau du gouvernement, si lourd en lui-même, est rendu

[1] Pontif. rom. De ordin. presbyt. — [2] I Corinth., XII, 11.

Digitized by Google

supportable, parce que d'autres en portent avec moi la meilleure part : *ut sustentent tecum onus populi et non graveris.*

Ah ! que Dieu nous conserve et qu'il nous multiplie ces coopérateurs fidèles et dévoués ! Car, nous le sentons, plus nous sommes faible et indigne, plus nous avons besoin d'être entouré et d'être appuyé : *quapropter infirmitati nostræ, Domine, hæc adjumenta largire, qui quanto fragiliores sumus, tanto his pluribus indigemus*[1]. Et parce que, eux et moi, nous avançons déjà vers le terme de la vie, parce que nous paierons un jour ou l'autre la dette de toute chair, vous, jeunes lévites, fleurs naissantes du sanctuaire, croissez chaque jour et grandissez dans la connaissance et dans l'amour de N.-S. J.-C. ; appliquez-vous à vaincre les mauvaises inclinations de la nature, à détruire en vous l'homme du péché ; que le lieu de votre noviciat sacré puisse être nommé, à meilleur titre que la treizième station des Juifs, « le sépulcre de la concupiscence ». Et afin qu'après avoir été disciples, vous puissiez utilement devenir maîtres, n'oubliez pas que celui-là seul est apte au commandement, qui se soumet volontiers à l'obéissance : *nemo secure præest nisi qui libenter subest.* Ainsi soit-il.

[1] Pontif. rom. De ordin. presbyt.

Digitized by Google

XLV

DEUX LETTRES

A SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

A PROPOS DE LA PUBLICATION

DE SA LETTRE AU CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

I

Poitiers, 18 décembre 1862.

MONSIEUR LE MINISTRE,

I. L'*Indépendance belge* a publié, dans le cours du mois de novembre, et tous les journaux ont reproduit une lettre de Votre Excellence à Mgr le cardinal archevêque de Bordeaux, lettre d'une date fort antérieure, et dont mon vénérable métropolitain m'avait donné connaissance ce printemps. Votre loyauté ne lui en fera pas un crime. En qualifiant si rudement les évêques de Poitiers et de Nîmes (car ce sont eux, et ils n'ont garde de s'en plaindre, qui sont nommément désignés dans votre lettre), vous n'aviez pas entendu

Digitized by Google

porter un coup dans l'ombre et tirer sur des tiers à leur insu : l'agression clandestine ne va pas à un homme de votre trempe d'esprit et de caractère[1] :

[1] Voici cette lettre telle qu'elle a été publiée dans l'*Indépendance belge* du 11 novembre 1862 :

A. S. Em. Mgr le cardinal DONNET, *archevêque de Bordeaux.*

« Paris, 14 novembre 1861.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai lu avec attention la lettre que Votre Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire au sujet des mesures prises par le gouvernement de l'empereur pour régulariser la situation des associations de bienfaisance ; mais je regrette de ne pouvoir me rendre à vos observations.

« Et d'abord il n'était pas nécessaire de me rappeler avec quel zèle et quel dévouement tant d'hommes de bien travaillent, dans les conférences de Saint-Vincent de Paul, au soulagement et à la moralisation des classes pauvres, car je le reconnais tout autant que vous-même. Je n'avais pas besoin non plus de vos déclarations pour savoir que, partout où vous avez présidé des réunions de Saint-Vincent de Paul, vous n'avez été inspiré que par les sentiments les plus nobles et les plus purs ; car à Dieu ne plaise que je vous confonde avec ces quelques prélats qui compromettent l'épiscopat par leur violence et leur hostilité au gouvernement de leur pays. Mais je m'étonne qu'à moins de supposer le gouvernement dominé par les plus détestables instincts, on puisse l'accuser, de bonne foi, de vouloir entraver une œuvre de bienfaisance et de religion.

« Si le gouvernement a jugé nécessaire de régulariser l'existence des sociétés de bienfaisance, c'est qu'il ne faut pas que des partis ennemis de l'État puissent s'abriter sous le voile de la bienfaisance et de la religion, en profitant, pour satisfaire leurs passions, des formes d'associations non autorisées par la loi. Mais je repousse comme une injure la pensée que la religion et la charité aient rien à craindre des mesures prises par le gouvernement.

« Quant au reproche que vous me faites d'avoir fait figurer les loges maçonniques dans la même mesure que les sociétés religieuses de bienfaisance, j'aurais compris cette observation de la part d'un évêque de. . . . ou de. . . . ., mais je m'en étonne d'un esprit noble et élevé comme le vôtre. Et en effet, si le gouvernement croit avoir raison d'exercer sa surveil-

Digitized by Google

Tant que cette pièce est demeurée à l'état de correspondance privée, il ne nous restait qu'à garder le silence. Au contraire, du jour où ce document est devenu public, j'ai

lance sur les sociétés religieuses, la même raison n'existe-t-elle pas pour les sociétés maçonniques ? n'auriez-vous pas été justement blessé de l'exception faite en faveur de ces dernières ?

« Mais laissons là ces griefs secondaires. Permettez-moi, Monseigneur, de vous parler en toute franchise, non plus comme ministre de l'empereur, mais comme compatriote, enfant de la même province, et honoré si souvent des témoignages de votre estime.

« Ce qui vous émeut dans l'exercice de la surveillance légale des sociétés de bienfaisance, ce n'est pas probablement la mesure en elle-même, mais bien plutôt ce que vous croyez voir, par l'effet de ce mirage trompeur au travers duquel une partie du clergé envisage les événements politiques de nos jours. Vous êtes évidemment sous l'impression d'une pensée douloureuse qui pèse sur votre raison. Au lieu de considérer froidement la situation délicate et difficile de la question romaine, au lieu même de venir en aide aux sollicitudes de l'empereur, qui depuis douze ans ne cesse de protéger le saint-père et de favoriser la religion par tous les moyens en son pouvoir, vous vous laissez aller au doute, à la défiance. Jouet, à votre insu, des tactiques d'un parti ennemi de l'Etat, qui, sous le voile de la religion, ne voit dans le pape et le clergé que des instruments à manier au profit de ses passions, vous en êtes venu à craindre peut-être, comme beaucoup de vos amis, que le grand prince que vous savez si droit, si loyal, si sincèrement dévoué à la religion, ne soit prêt à brûler ce qu'il a adoré et à adorer ce qu'il a brûlé.

« Mais, Monseigneur, une telle crainte ne serait digne ni de votre cœur, ni de votre esprit. Mettez-vous, en effet, face à face avec cette grande question de l'Italie, et considérez-la sans parti pris, sans préoccupations exclusives.

« Nous avons été en Italie parce qu'un intérêt de premier ordre, l'intérêt vital de la France, ne lui permettait pas, sans un grand péril pour elle-même, de livrer la Péninsule à l'Autriche. Puis, vainqueurs, nous avons proclamé l'indépendance de l'Italie, parce que, outre la grande considération du respect des peuples, la France ne pouvait, sans s'exposer encore à de plus grands périls, se donner le rôle odieux, dangereux, fatal, d'asservir à son tour ce pays. Malheureusement cette double nécessité, pour notre politique en Italie, de détruire la domination autrichienne et de

Digitized by Google

pensé, pour mon compte, non-seulement qu'il me donnait le droit, mais qu'il me mettait en demeure de le discuter et d'y répondre. Cela me semblait un devoir d'abord envers notre éminent métropolitain qui, sous une enveloppe de louange et de respect, était fort irrespectueusement accusé de se laisser troubler la vue *par l'effet d'un mirage trompeur*, de parler *sous l'impression d'une pensée douloureuse qui pesait sur sa raison*, enfin, d'être devenu *le jouet, à son insu, des tactiques d'un parti ennemi de l'État*, etc. Par-dessus tout, il me semblait nécessaire de rechercher si une portion

ne pas la remplacer par la nôtre, devait amener une situation fâcheuse pour la cour de Rome.

« Ne pouvant depuis longtemps gouverner son petit État sans que l'Italie fût sous le joug de l'Autriche ou de la France, le gouvernement temporel du pape se trouvait frappé d'impuissance à tous les yeux; et ainsi, de ces circonstances indépendantes de toute volonté, de tout calcul individuel, est sortie la grave difficulté qui nous préoccupe.

« C'est là, en effet, une situation étrange; car tandis que d'un côté l'intérêt de la France veut que l'Italie se gouverne librement, sans que nous ayons à dépenser notre argent et à sacrifier le sang de nos enfants à une mission odieuse; de l'autre, l'intérêt de la religion, c'est que le pape, qu'il puisse exercer ou non son pouvoir temporel, soit également indépendant. De là cet intérêt mi-politique et religieux pour la France de ne sacrifier ni l'Italie au pape, ni le pape à l'Italie. De là, cette double cause, si difficile, si délicate, mais non pas impossible à concilier; de là enfin, cette espérance criminelle des partis, que l'empereur se laisserait entraîner ou à trahir l'intérêt de la France en sacrifiant l'indépendance de l'Italie, ou à trahir l'intérêt de la religion en sacrifiant l'indépendance du pape.

« Mais vous, Monseigneur, vous ne tomberez pas dans cette erreur grossière; vous continuerez à l'empereur cette confiance qu'il mérite à un aussi haut degré; vous n'initierez pas surtout l'exemple de ces prélats imprudents qui, opposant le pape à l'empereur, l'Église à l'État et l'intérêt de la religion à l'intérêt de la France, joueraient le jeu le plus dangereux pour la religion si le bon sens du pays ne faisait justice de ces excentricités coupables.

Agréez, Monseigneur, l'assurance de mon respectueux attachement.

« F. DE PERSIGNY. »

Digitized by Google

même minime de l'épiscopat français avait donné à Votre Excellence le droit de l'accuser hautement d'*hostilité au gouvernement du pays*, et si les principaux auxiliaires des ennemis du gouvernement et de la société ne seraient pas plutôt, contrairement à leur volonté, ceux-là même qui nous accusent et nous poursuivent. Enfin, il me paraissait qu'il pouvait jaillir quelque lumière de l'examen et de la discussion des divers points de votre lettre.

Malgré cela, Monsieur le comte, des occupations comme il en survient incessamment à quiconque est investi de la charge pastorale, m'avaient fait à peu près renoncer à ce dessein. Mais voici qu'un incident nouveau, dont le ministre de l'intérieur porte ou du moins partage la responsabilité, me ramène à mon premier projet. Veuillez donc me réserver quelques moments d'attention. Dans cette lettre et dans deux autres qui ne tarderont pas à la suivre, je m'occuperai successivement de votre lettre publiée par l'*Indépendance belge*, puis de plusieurs actes accomplis dans mon diocèse par l'ordre de Votre Excellence, et enfin d'un dernier épisode qui n'est pas sans gravité et où intervient encore la feuille belge.

Je toucherai à peine ce que vous appelez vous-même nos *griefs secondaires*. Bien que la lettre du cardinal se référât uniquement à l'œuvre des conférences de Saint-Vincent de Paul, Votre Excellence a eu le courage de placer la question plus haut : c'est une franchise que vous nous permettrez d'imiter.

II. « La question de Saint-Vincent de Paul est peu de chose, semblez-vous dire ; la question d'Italie est tout. Si le clergé ne s'était pas laissé aller au doute et à la défiance envers le gouvernement de l'empereur à l'occasion des affaires de Rome, la mesure prise à l'égard des associations de charité lui eût probablement semblé très-juste et très-naturelle. »

Digitized by Google

Vous vous trompez, Monsieur le ministre. En pleine paix et en pleine entente cordiale du sacerdoce et de l'empire, la mesure dont les conférences de Saint-Vincent de Paul ont été l'objet aurait toujours excité les vives réclamations de l'épiscopat et de tout le clergé. La liberté n'est pas pour nous un vain mot. Et parce que les catholiques, sachant de qui ils la tiennent, savent en user sans en abuser, ils se sentent autorisés à vouloir n'être pas tracassés ni suspectés dans le légitime exercice de leurs œuvres de religion et de bienfaisance. Là où Votre Excellence n'aperçoit que le droit de l'État, ils persistent à voir aussi le droit de l'Église, le droit de la société chrétienne, le droit de la charité évangélique exercée en commun. Leurs théories étant claires et assurées, les chrétiens sont des hommes pratiques qui ne se payent point de mots sonores, et que les réalités seules peuvent satisfaire. L'honorable M. Billault a demandé, dans l'un de ses discours, s'il est d'un bon citoyen de se montrer si méticuleux et d'y regarder de si près avec la *suprématie* de l'État. Dans la langue exacte de l'Église, il y aurait beaucoup à dire sur cette *suprématie*. Nous sommes trop obligés de ne pas accorder la chose sans restriction pour accepter le mot sans commentaires. Mais restant sur le terrain où M. le ministre s'est naturellement placé, je réponds qu'il est d'un bon citoyen de maintenir à son pays le caractère de pays libre, et de ne pas faire litière des franchises que comporte la constitution d'un tel pays. L'expérience prouve que la trop grande docilité des citoyens à subir l'immixtion du pouvoir public en toutes choses pousse celui-ci dans un système d'accaparement et d'absorption universelle qui, lui créant d'abord mille entraves par l'encombrement qu'il amène, le compromet ensuite sans profit dans toutes sortes de questions particulières, et, refoulant mille élans généreux, paralysant mille bons vouloirs, aboutit à d'innombrables exigences et à d'insupportables servitudes. Je vous

Digitized by Google

l'assure, Monsieur le comte, plus l'Église se croira en face d'un gouvernement ami, plus elle revendiquera le libre concert de ses enfants pour l'organisation et l'accomplissement des bonnes œuvres.

Ce ne sont donc pas les affaires de Rome qui ont dicté notre appréciation de la mesure que vous avez prise envers les conférences de Saint-Vincent de Paul. Ne serait-il pas plus vrai de dire, Monsieur le ministre, que ce sont les affaires de Rome qui ont éveillé chez vous les craintes et les défiances sous l'empire desquelles cette regrettable mesure a été conçue et exécutée, et que vous trahissez votre propre pensée encore plus que la nôtre, en rangeant cette question parmi nos *griefs secondaires*?

Cela dit, laissons de côté cette affaire, à propos de laquelle la discussion est épuisée. Chaque jour nous fait connaître davantage ce que la jeunesse française et ce que les classes pauvres y ont perdu. Nous sommes loin de voir aussi clairement ce que la politique y a gagné. Un avantage seulement s'en est suivi. Nous apercevons autour de nous bon nombre d'esprits plus ardents à soutenir la cause de l'Église et de la vérité depuis qu'ils ne se croient plus obligés à la même réserve et aux mêmes ménagements dans l'intérêt de la charité.

III. Je reprends la suite de votre lettre, Monsieur le comte. Plein de cette idée, parfaitement juste en elle-même, que toute la situation présente est dominée par la question d'Italie, vous nous demandez de nous mettre *face à face avec cette grande question, et de la considérer sans parti pris, sans préoccupations exclusives.* Puis, esquissant à grands traits l'historique de l'expédition de 1859, réclamée selon vous *par un intérêt de premier ordre, par l'intérêt vital de la France*, vous concluez que *la grave difficulté qui nous préoccupe est sortie de circonstances indépendantes de toute volonté et de tout calcul individuel*; et mettant en regard deux causes

Digitized by Google

pareillement chères à l'empereur, la cause de l'Italie et la cause du pape, après avoir proclamé que *l'intérêt de la religion, c'est que le pape, qu'il puisse ou non exercer son pouvoir temporel, soit également indépendant*, vous déclarez que *cette double cause si difficile, si délicate, n'est pourtant pas impossible à concilier.*

Il ne me siérait pas, Monsieur le comte, d'opposer mes faibles vues aux vues politiques d'un homme d'État tel que vous. Dans mon humble raison, je l'avoue, je n'ai pas pu voir sans effroi se produire au parlement de Turin, durant les sessions de 1854 et de 1855, les théories ambitieuses et subversives de tout ordre et de tout droit dont le comte de Cavour était le principal organe. Et comme à ces ardentes déclamations se mêlaient déjà des actes et des maximes attentatoires à la doctrine et aux droits sacrés de l'Église, je n'hésitai point à signaler l'erreur et le danger à la conscience des catholiques, fâcheusement influencée par quelques publicistes acquis, je ne dirai pas vendus à la cause piémontaise[1]. J'ai été interpellé à ce sujet de la part de l'empereur[2]. Sa Majesté peut dire que, soit par écrit, soit de vive voix, je n'ai pas dissimulé l'épouvante que me causait l'intimité alors naissante de la France et du Piémont, et la communauté de principes et d'intérêts qui tendait à s'établir entre eux. Je ferais une chose de mauvais goût si je rappelais ma réponse à M. Fortoul du 1er décembre 1855, et les considérations que je présentai à l'empereur à mon retour d'Italie, quelques jours après le protocole du 8 avril 1856. A mon sens, la France, que l'on avait pu croire investie de la mission de tout sauver, s'engageait définitivement dans une voie qui risquait de tout perdre, ou du moins qui

[1] *Lettre pastorale* du 1er octobre 1854. — *Instruction synodale* du 7 juillet 1855, § IV. — *Voir* T. II, p. 159. — *Ibid.*, p 349 et suiv.

[2] *Lettre de M. Fortoul*, ministre des cultes, à l'évêque de Poitiers, 30 novembre 1855. — *Voir* T. II, p. 436.

Digitized by Google

allait compromettre pour longtemps, avec son propre repos, le salut du monde entier, étroitement lié à l'heureuse issue des affaires de l'Italie et de celles de l'Orient. Le fruit de nos victoires s'en allait en fumée. La guerre de Crimée devenait une expédition stérile et même fatale, d'où le Piémont seul se retirait vainqueur, puisqu'il remportait, pour dépouilles opimes, le gage de notre prochaine intervention en Italie. Telles étaient mes appréhensions. Si elles furent regardées comme des chimères, je ne le sais; du moins, elles furent accueillies avec bienveillance; et, à coup sûr, le sentiment qui me portait à les manifester n'était pas celui de l'hostilité.

Je ne saurais donc accorder à Votre Excellence que les graves difficultés de la situation actuelle soient nées de circonstances qu'il était humainement impossible de prévoir. Je crois, au contraire, avec l'homme éminent qui représentait alors la France à Rome, M. le comte de Rayneval, que l'on pouvait et que l'on devait s'attendre à tout dès que la France donnait à la politique piémontaise, dont les projets ne faisaient doute pour personne, la moindre espérance d'un concours quelconque. Il faut rendre à M. de Cavour ce témoignage, que lui-même se rendait peu de jours avant le coup terrible qui l'a emporté, c'est que, ni au congrès de Paris, ni à la tribune de Turin, il n'a jamais dit une syllabe dont on pût s'autoriser contre lui pour le maintien de la puissance temporelle du pape.

IV. Du reste, Monsieur le comte, votre lettre au cardinal de Bordeaux laisse percer clairement votre propre opinion en ce qui est de la puissance temporelle du pontife romain. Peu d'hommes politiques osent en faire si bon marché.

L'intérêt de la religion, dites-vous, *c'est que le pape, qu'il puisse ou non exercer son pouvoir temporel, soit également dans l'indépendance.*

Sous son air dégagé cette phrase est bien grosse, Monsieur

Digitized by Google

le ministre. Elle préjuge ce qui est en question ; non pas pour l'Église qui est très-fixée, et qui a suffisamment parlé ; mais pour les politiques qui croient pouvoir chercher encore ce que le pape et les évêques déclarent unanimement introuvable. Mais au point de vue même des politiques, qui est le vôtre, un pape également indépendant *avec* ou *sans* la souveraineté civile, c'est le problème à résoudre, et ce problème ne paraît pas près d'être résolu. De plus, cette possibilité existât-elle, le fait de la spoliation temporelle du pape n'en resterait pas moins un acte révolutionnaire et sacrilége, et la religion comme la société auraient encore intérêt à ce que ce crime fût conjuré.

Je croirai donc, jusqu'à preuve contraire, que la cause de l'Italie, telle qu'elle est posée par la révolution ou par le Piémont, ce qui est tout un, et la cause du pape telle qu'elle est posée par la nature et la nécessité des choses, c'est une double cause non-seulement *difficile* et *délicate*, mais *impossible à concilier*. Certes, depuis trois ans et demi, on a assez parlé, assez écrit, assez cherché, assez négocié. Les meilleures intentions, servies par d'incontestables talents, n'ont pu aboutir à aucun dénouement sérieux ; pas une porte n'a été ouverte qui ne se soit aussitôt refermée ; pas une combinaison n'a été présentée qui ne se soit brisée aux mains de ses inventeurs. A l'heure où je trace ces lignes, un jeune publiciste, à qui de très-profonds dissentiments ne sauraient m'empêcher de continuer le titre d'ami, vient d'offrir sa solution avec un bon vouloir et une sincérité que je reconnais [1]. Mon affection pour lui ne peut m'égarer jusqu'à prêter à son travail une valeur pratique qui fait complétement défaut. Toute cette étude, d'ailleurs brillante de style et d'érudition, porte sur une idée fixe et sur deux ou trois mé-

[1] *La souveraineté pontificale et l'Italie*, par E. Rendu. — Paris, Dentu (décembre 1862).

Digitized by Google

prises dont quelques traits de plume auraient facilement raison, si mon cœur, engagé de ce côté par une vieille et incorrigible tendresse, ne me commandait de laisser le soin de cette réfutation à d'autres. Non, la révolution, dans plusieurs de ses principes fondamentaux, n'obtiendra jamais la complicité ni la moindre connivence de la papauté. L'issue plus ou moins prochaine des choses actuelles, ce sera le triomphe ou ce sera l'échec de la révolution. Ce sera peut-être l'un d'abord et l'autre ensuite. Mais ce ne sera point la consécration par le pontificat romain des trois ou quatre grandes erreurs sociales et religieuses qui n'ont encore pu donner vingt ans de durée à aucun des pouvoirs qui en ont fait la base de leur existence. Étrange *programme de vie* qui n'a jusqu'à présent produit que la mort! singulière expression des véritables besoins sociaux qui n'a pénétré, durant trois quarts de siècle, dans tant de constitutions et de chartes successives, que pour les voir périr l'une après l'autre!

V. En vous parlant avec cette franchise, Monsieur le comte, je vous mets à même de maintenir ou de modifier l'acte violent d'accusation que contient votre lettre du 14 novembre. Si les sentiments que je viens d'exprimer suffisent à justifier vos colères, je confesse les avoir méritées, et je n'ose demander grâce pour ceux auxquels vous les étendez. Mais dans ce cas même, vous devrez encore regretter plusieurs expressions malheureuses tombées de votre plume.

Qu'*un évêque de.... ou de...* (lisez *Poitiers* et *Nîmes*) n'ait rien de commun avec *un esprit noble et élevé*, je m'y résigne pour ma part. Mais qu'il existe une fraction quelconque de l'épiscopat, composée de prélats *qui compromettent l'Église par leur violence et leur hostilité au gouvernement de leur pays...*; qui se sont laissé accaparer *par un parti ennemi de l'État qui, sous le voile de la religion, ne voit dans le pape et le clergé que des instruments à manier au profit de ses pas*

Digitized by Google

sions.... enfin qui ont l'imprudence d'opposer le pape à l'empereur, l'Église à l'État, et qui jouent ainsi le jeu le plus dangereux pour la religion: c'est là, Monsieur le ministre, ce qu'il vous est plus facile d'affirmer que de prouver.

Au contraire, ce que je crois pouvoir établir par des faits et des preuves péremptoires, c'est que le parti pris de voir dans le clergé et les catholiques des ennemis systématiques de l'État et des conspirateurs contre le gouvernement de l'empereur, vous conduit à prendre des mesures qui manquent leur but, et qui sont tout à fait nuisibles à la cause dont vous avez la juste prétention d'être l'un des plus fidèles appuis. C'est ce que Votre Excellence me permettra de développer dans une seconde lettre.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, etc.

Digitized by Google

II

Poitiers, 27 décembre 1862.

MONSIEUR LE COMTE,

I. L'épiscopat est tenu d'avoir soin de sa réputation et de son honneur. Il peut négliger les attaques dirigées contre lui par cette presse quotidienne que le pays a cessé de prendre au sérieux, et que l'un de ses coryphées vient de définir *un tourbillon d'opinions confuses, d'affirmations opposées et d'informations contradictoires, qui s'imagine être un pouvoir, et qui n'est que poussière emportée chaque jour par l'oubli* [1]. Mais si l'accusation, au lieu de partir des régions vulgaires du journalisme, a pour auteur un fonctionnaire de l'ordre le plus élevé, par exemple, le ministre chargé des affaires intérieures de l'empire, le silence de l'accusé serait ou l'aveu de sa culpabilité, ou la marque d'un dédain messéant. Votre Excellence ne s'étonnera donc pas que je revienne sur les incriminations contenues dans sa lettre à Mgr le cardinal de Bordeaux. Elles ne tombent directement, il est vrai, que sur une partie de l'épiscopat. Mais, outre que la tactique qui consiste à prodiguer les marques de respect au reste du corps au moment où on l'attaque dans plusieurs de ses membres, est une tactique connue, ce serait déjà trop qu'une minorité pût mériter et qu'elle acceptât des accusations aussi graves que celles dont il s'agit. Car enfin les

[1] M. E. de Girardin, *la Presse*, 4 décembre.

Digitized by Google

griefs sont nettement articulés par Votre Excellence : parm nous, les uns sont personnellement animés d'hostilité contre le gouvernement de leur pays; les autres, en plus grand nombre, sont les dupes et les instruments d'un parti ennemi de l'État; plusieurs sont coupables d'imprudence et de violence, et ils jouent le jeu le plus dangereux pour la religion. Rarement l'épiscopat d'une grande nation s'est vu déférer en ces termes à la barre du pays par un personnage officiel. Vous êtes trop équitable, Monsieur le comte, pour vouloir nous contester le droit de la défense.

II. Je cherche d'abord où peut se trouver la première catégorie de coupables, et je ne reconnais aucun de mes vénérables collègues, pas plus que je ne me reconnais moi-même, sous les traits qui nous sont prêtés. Sans perdre de vue et sans sacrifier aucun droit ni aucun principe, l'Église sait quels sont ses devoirs envers les pouvoirs établis. Ce n'est pas assez pour le sacerdoce de prêcher et de pratiquer la soumission; il est dans ses traditions d'y joindre la bienveillance et le concours. L'épiscopat y a-t-il manqué envers le second empire? Personne n'oserait le dire. Il y a eu, comme toujours, des nuances et des degrés dans la manière d'entendre et d'observer le devoir; mais il n'est pas un seul des premiers pasteurs qui n'ait acquitté et qui n'acquitte encore surabondamment sa dette de dévouement à la chose publique et au pouvoir qui la régit. Pour la conscience éclairée d'un ministre de l'Église, l'hostilité envers les gouvernements n'est pas possible, parce qu'elle irait contre l'esprit même de l'Église, qui est un esprit éminemment patient et conservateur, et qui, lors même qu'il s'accommode le moins de certains actes et de certaines tendances du pouvoir, ne va pas jusqu'à méconnaître le bien qui peut encore se faire à l'aide de l'autorité existante.

Les hommes du monde, étrangers à l'enseignement des saints livres et aux prescriptions de la liturgie chrétienne,

Digitized by Google

supposent trop aisément leurs propres passions et leurs propres excès chez les hommes du sanctuaire. Accoutumés qu'ils sont à faire opposition aux pouvoirs qui les gênent ou qui ne satisfont pas leurs goûts, ils se persuadent volontiers que le prêtre en agit de même. Ils sont dans une erreur profonde. Familiarisés avec les doctrines révélées et avec les oraisons de la sainte Église, nous demandons chaque jour, par une prière sincère, le salut des princes et la paix des nations, sachant que la vie tranquille est utile à l'épanouissement de la piété, et reconnaissant que chaque grand ébranlement social apporte toujours à la religion d'immenses périls et dépose au sein des masses quelque nouveau ferment de mal. Il est vrai que la prière des chrétiens est ordonnée de telle sorte qu'elle n'entend rien disputer à Dieu de son suprême domaine sur les peuples et sur les empires; et quand, par des vues de justice ou de miséricorde, le Tout-Puissant, dirigeant à son gré les causes secondes et faisant servir à ses desseins les passions humaines, accomplit ou permet quelqu'un de ces grands changements que nous pouvons appeler avec le roi-prophète « les tours de « main du Très-Haut » : *hæc mutatio dexteræ Excelsi*, nous savons nous incliner devant ces faits qui s'imposent à nous, et nous tâchons d'en pénétrer le sens à la lumière des enseignements de la foi et des enseignements de l'histoire. Mais, dans ces cas même, l'Église, en apportant son obéissance et son concours au pouvoir du lendemain, peut toujours se rendre à elle-même le témoignage, non-seulement qu'elle n'a pas travaillé au renversement du pouvoir de la veille, mais qu'elle a tâché de prémunir ce pouvoir contre les fautes qui ont contribué à sa ruine.

Jetez avec moi un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de ce dernier demi-siècle, et dites-moi, Monsieur le comte, si vous y surprenez un seul instant l'Église animée des sentiments hostiles que vous nous supposez. Il n'est pas un des

Digitized by Google

gouvernements tombés qui n'ait rendu quelques services à l'Église, mais aussi qui ne lui ait fourni de graves sujets de plainte. Auquel d'entre eux a-t-elle jeté la pierre? Le sacerdoce a-t-il conspiré contre la monarchie de 1815, pour la royauté de 1830? contre la royauté de 1830, pour la république de 1848? contre cette même royauté et contre la république de 1848, pour l'établissement du second empire? Il est notoire que non. Croyez donc, Monsieur le ministre, que l'épiscopat reste semblable à lui-même. Croyez qu'en soutenant les droits de la vérité et de la justice, en jetant même le cri d'alarme aux heures de crise et de danger, il demeure soumis, juste, traitable, conciliant. Croyez qu'il tient compte à la puissance publique de tous les embarras de la situation, même de ceux qu'il s'est efforcé de prévenir. Croyez qu'il lui sait gré des efforts qui sont et qui seront faits pour vaincre les difficultés et pour réparer les maux qui ne sont pas irréparables.

L'hostilité personnelle n'existe donc pas chez les évêques. Est-il vrai qu'un grand nombre d'entre eux, ceux-là même que vous daignez honorer de votre suffrage, soient exploités, sans qu'ils s'en doutent, par les partis ennemis de l'État? Cela vaut la peine d'être éclairci.

III. Et d'abord, Monsieur le comte, le lot que vous faites à vos amis n'a rien de flatteur. Le reproche d'inintelligence et de duperie est un de ceux qu'on accepte le moins dans le monde. Être, à son insu, le jouet des tactiques d'un parti hypocrite, se laisser manier comme de dociles instruments au profit des passions de ce parti: c'est un rôle qui ne sied à personne, et qui ne convient pas du tout aux chefs spirituels des Églises de France. Les évêques sont investis de la charge de régir le troupeau : quel désordre et quel contre-sens si les pasteurs allaient marcher aveuglément à la remorque des brebis égarées! Vraiment, Monsieur le comte, en réclamant de Son Éminence le cardinal archevêque de

Digitized by Google

Bordeaux *la permission de lui parler en toute franchise, non plus comme ministre de l'empereur, mais comme compatriote et enfant de la même province*, vous n'avez pas réfléchi à ce qu'avait d'inacceptable l'inculpation que vous alliez lui adresser ainsi qu'à *beaucoup de ses amis*. Ces prélats sont au-dessus de ces attaques. Toutefois, humble suffragant de la métropole de l'Aquitaine, je crois être dans mon droit et accomplir mon devoir quand je réclame contre le langage de Vôtre Excellence.

Mais, puisqu'on se targue de franchise, j'espère qu'on me permettra d'en user. Y a-t-il donc quelque fondement à prétendre qu'il existe en ce moment autour de nous des hommes de parti qui, s'abritant sous le voile de la bienfaisance et de la religion, ne font mine de dévouement à la cause de l'Église que pour séduire le clergé, peser sur sa raison, et l'engager dans des manœuvres coupables contre le gouvernement ?

Je sais qu'il est de mise, à l'heure présente, de ne pas ménager les vaincus et de courir sus aux tombés et aux désarmés. Le clergé ne pratique pas ce genre de vaillance. Respectueux envers les puissants et les heureux du jour, il n'aura pas le malheur d'être injuste ni indélicat envers ceux qui ont disparu de la scène des affaires. Nous repoussons donc avec énergie cette inqualifiable note d'hypocrisie infligée à des Français, chez qui nous n'avons jamais trouvé qu'honneur, droiture, discrétion, concours généreux pour les œuvres religieuses et charitables, zèle désintéressé pour le bien, résignation et dignité dans la vie retirée que les événements leur ont faite. Oui, ces hommes nous sont chers, tant ceux qui ont toujours envisagé les choses au point de vue doctrinal qui est le nôtre, que ceux qui n'apprécient encore que par leurs côtés humains et politiques des questions éclairées pour nous d'une lumière plus haute. Nous rougirions de nous-mêmes, et nous manquerions à toutes

Digitized by Google

les habitudes du corps auquel nous appartenons, si les clameurs et l'intolérance de certains hommes parvenaient à refroidir un seul instant nos rapports avec ces honorables déchus des divers régimes, que l'insolence de ce temps baptise de noms si méprisants. Mais tandis que nous leur rendons le témoignage auquel ils ont droit, ils n'hésiteront pas de leur côté à nous rendre celui qui nous est dû. Qu'ils disent si jamais nous avons entretenu les froissements et épousé les ressentiments qui ne peuvent guère ne pas subsister chez quelques-uns d'entr'eux. Qu'ils disent si nous n'avons pas profité souvent de leur confiance pour appeler leur attention sur les torts, sur les erreurs et sur les lacunes du passé, et pour les rendre ainsi plus indulgents à quelques-unes des fautes du présent. Qu'ils disent enfin, non pas s'ils ont réussi à nous asservir, mais s'ils ont pu même essayer de le faire, et si la marque de délimitation qui sépare le sanctuaire des passions du siècle a jamais été dépassée. Non, Monsieur le ministre, les évêques ne sont dupes de personne. Ils ne connivent, ni sciemment, ni à leur insu, à aucune menée blâmable. Ils ont, sur ce point ainsi que sur tous les autres, une morale certaine et définie, et ils n'auraient garde, comme l'a fait récemment un des grands dignitaires de l'empire dans un discours très-retentissant, de glorifier dans le passé ce qu'il faudrait condamner dans le présent[1].

IV. Enfin, Monsieur le comte, êtes-vous plus autorisé à penser et à dire que quelques-uns de nous se plaisent *à jouer le jeu le plus dangereux pour la religion en opposant le pape à l'empereur, l'Église à l'État, les intérêts de la religion aux intérêts de la France*?

Celui qui frappe est tenu d'écouter. Vous nous avez frappés; écoutez donc, Monsieur le ministre.

[1] Discours prononcé par M. de Morny, à Clermont-Ferrand, 1862.

Digitized by Google

Dans un des remarquables discours qu'il prononça durant la présidence de la république, le souverain qui nous gouverne, après avoir énuméré toutes les richesses et tous les genres de ressources dont la providence a doté la France, se posait à lui-même et posait au pays une question très-haute et très-grave : « Il est bien triste, disait-il, de voir les révolutions ébranler la société, amonceler les ruines, et cependant laisser toujours debout les mêmes passions, les mêmes exigences, les mêmes éléments de trouble..... On recherche avec anxiété la cause du mal, et l'on s'étonne qu'une société qui renferme tant d'éléments de puissance et de prospérité, s'expose si souvent à s'abîmer sur elle-même. »

Et il ajoutait : « Serait-il donc vrai, comme l'Empereur l'a dit, que le vieux monde soit à bout, et que le nouveau ne soit pas encore assis? Sans savoir quel il sera, faisons notre devoir aujourd'hui en lui préparant des fondations solides[1]. »

Près de douze ans se sont écoulés, Monsieur le ministre, depuis que l'empereur prononçait ces mémorables paroles dans la vieille salle des gardes de nos comtes du Poitou. Je ne nie pas que nous n'ayons pas fait beaucoup de chemin depuis lors. Mais le temps n'a-t-il pas « laissé debout les mêmes passions, les mêmes éléments de trouble » ? mais la société n'est-elle plus « exposée à s'abîmer sur elle-même »? mais « le monde nouveau » repose-t-il désormais sur « des fondations solides » ? Il suffit d'ouvrir les yeux autour de soi, et de considérer la mappemonde, pour s'interdire à soi-même une sécurité décevante. Partout les peuples chancellent comme des hommes ivres; partout les plus difficiles problèmes sont posés; partout les questions les plus ardues et les plus impérieuses réclament une solution que personne

[1] *Moniteur* du 3 juillet 1851.

Digitized by Google

ne peut offrir. Et pourtant jamais les éléments de puissance et de prospérité n'ont été plus abondants. Ni la docilité des foules aux volontés et aux actes du pouvoir, ni le concours des hommes de talent ou de savoir-faire ne manquent. Pourquoi « le monde nouveau » ne peut-il donc s'affermir et s'asseoir ?

La réponse est pour nous dans les livres saints. « A moins « que le Seigneur ne bâtisse la maison, c'est en vain qu'au- « ront travaillé ceux qui la construisent. Nul ne pourra « donner à la société terrestre d'autre fondement que « celui qui a été posé d'en haut et qui est le Christ Jésus. » Ce sont là des oracles contre lesquels rien ne prévaudra.

Or, vers quel but « le monde nouveau » fait-il hautement profession de tendre, sinon vers une complète *sécularisation*, ce qui veut dire, dans le langage actuel, vers la rupture absolue entre la société « laïque » et le principe chrétien ? L'indépendance des institutions humaines par rapport à la doctrine révélée, est préconisée comme la grande conquête et le fait culminant de l'ère moderne. Et comme notre siècle est hardi à tirer les conséquences, voici que l'alliance du pouvoir civil et de l'orthodoxie est spéculativement et pratiquement attaquée dans son dernier représentant et dans sa suprême personnification qui est le roi-pontife. La démolition radicale et raisonnée de ce qui reste de la chrétienté européenne, voilà le fait et la théorie qui se dressent en face de nous.

Attentifs à ce spectacle, que font les dépositaires de la vérité et de la loi de Dieu? Étudiant la nature des faits accomplis, des transformations opérées, nous n'avons qu'une pensée, qu'une préoccupation, c'est d'infuser à « ce monde nouveau », au jour et à l'heure où il le permettra, la dose nécessaire de séve et de vie surnaturelle; c'est d'épier le moment favorable pour donner à cet édifice toujours croulant les fondations, le ciment et les étais indispensables;

Digitized by Google

c'est, en acceptant tout ce qui est acceptable dans le fait moderne, d'obtenir de lui qu'il accepte à son tour les principes sans lesquels il n'y a pas de stabilité et de durée; c'est enfin de tempérer l'application et d'adoucir jusqu'à l'expression de ces principes, de manière à en assurer le bénéfice à la société présente sans trop effaroucher ses préjugés et ses susceptibilités. Voilà ce qui occupe notre esprit, voilà ce qui perce en cent endroits de nos discours, de nos écrits, si l'on veut bien les juger autrement que par les rapports de la police administrative ou de certains parquets. Et quand notre sollicitude, pleine de réticences et de ménagements, se porte ainsi incessamment vers un travail d'affermissement doctrinal qui serait le salut des peuples et des empires, quand nous proclamons que le divorce entre la politique et la théologie est le mal particulier des temps présents, vous osez dire, Monsieur le comte, que nous jouons *le jeu dangereux d'opposer l'Église à l'État, le pape à l'empereur, et les intérêts de la religion aux intérêts de la France*! Non, Monsieur, nous n'avons rien de commun avec les théoriciens et les praticiens de la désunion et de l'opposition des deux ordres, temporel et spirituel, naturel et surnaturel. Nous luttons au contraire de toutes nos forces contre ces doctrines de séparation qui aboutissent à la négation même de la religion et de la loi révélée. Nous poussons de grands cris dans les moments suprêmes et décisifs où il nous paraît que ces doctrines peuvent passer en actes. Si nos accents vous semblent trop hardis, vous avez vos moyens d'en déclarer l'abus; sans souscrire à vos arrêts, nous ne les bravons point. Mais, quoi que nous fassions et quoi qu'il arrive, nous demeurons dans une région élevée, nous habitons dans la lumière, nous combattons pour des principes que nous croyons les principes sauveurs des nations et des trônes, nous défendons les intérêts supérieurs des sociétés, et l'on ne nous verra jamais descendre à ces guerres misé-

Digitized by Google

rables, à ces oppositions tracassières, à ces basses et indignes manœuvres qui ne semblent permises que contre nous.

V. Ici, Monsieur le ministre, c'est encore le rôle de la défense, et nullement celui de l'agression, que je vais prendre. Je ferai moins que d'abuser, je n'userai pas du droit de représailles. Mais enfin, il faut bien le dire, par suite de cette persuasion que le clergé est devenu un adversaire qu'on ne peut trop abattre et trop humilier, il s'est produit depuis trois ans une série de faits qui ne tournent pas à la considération et à l'avantage du pouvoir public. En ce qui concerne le pays que nous habitons, les choses ont pris un caractère qui dépasse ce qu'on peut imaginer. Mon patriotisme hésite à l'idée de laisser aller à la génération suivante ces déplorables monuments de la passion politique; d'autant que l'opinion pourrait s'y méprendre, et regarder comme l'œuvre d'un grand nombre ce qui ne procède que de quelques-uns, et ce qui excite la répulsion de tous les autres, des hommes publics non moins que des particuliers.

Du reste, Monsieur le ministre, nous attendons paisiblement l'issue de plusieurs affaires encore pendantes, sur lesquelles j'appelle votre attention. Souffrez que je descende à quelques détails.

VI. Au huit septembre dernier, je consacrais une église dans une modeste paroisse de la Gâtine, auprès de Parthenay. Le nouvel édifice religieux dont on allait célébrer la dédicace solennelle avait été construit au prix de bien des sacrifices. Outre l'impôt légal dont tous portaient leur part, des sommes relativement importantes avaient été souscrites par les propriétaires du pays et des environs. C'était donc naturellement grande fête dans cette petite commune. La Ferrière (c'est le nom du lieu) recevait à cette occasion la première visite de son évêque. Il n'y a point de fête, dans nos pays de l'ouest, sans escortes, sans cavalcades, sans feux de joie, sans pièces d'artifice, sans arcs de triomphe,

Digitized by Google

sans déploiement de pavois et d'oriflammes. Ce qui s'est passé à La Ferrière, c'est ce que, mon clergé et moi, nous avons vu en cent autres lieux. La réunion avait un carac tère particulier de cordialité : les existences les plus diverses, les gens de tous états, les membres de la fabrique et du conseil municipal, les hommes de la bourgeoisie et de la classe plus ancienne se rencontraient, se coudoyaient avec une mutuelle et parfaite bienveillance. En un mot, c'était un de ces spectacles comme on est heureux d'en trouver encore dans ces contrées où la foi est si simple, si franche, si vive, et où la communauté des sentiments religieux efface la distance des rangs et rapproche tous les cœurs.

Quel ne fut pas notre étonnement lorsque, poursuivant notre route vers la ville de Luçon où nous allions rendre nos devoirs au nouvel évêque qui nous avait honoré de sa visite, nous apprîmes par les feuilles publiques que des mesures administratives très-sévères venaient de fondre sur les habitants de La Ferrière : suspension, puis destitution de l'adjoint au maire; révocation de l'instituteur; retrait du permis de vendre à un certain nombre de débitants de vin, etc. Évidemment de telles rigueurs ne pouvaient tomber que sur des délits qui appelaient une répression judiciaire. Plusieurs chefs de famille sont en effet cités à comparaître devant le juge d'instruction, à Parthenay. Le digne curé de la paroisse est assigné, d'abord comme témoin, puis comme prévenu. Il prend sur lui la responsabilité de tout ce qui s'est accompli. L'interrogatoire porte sur le délit de manœuvre factieuse et de démonstration politique. Le pasteur et ses paroissiens n'éprouvent aucun embarras à repousser ces griefs. Les autorités cantonales les moins suspectes interviennent pour déclarer que l'accusation, basée sur des rapports occultes, manque de vérité, et que de pareils procédés sont très-préjudiciables au gouvernement dans l'esprit des

Digitized by Google

populations. — Trois mois et plus se sont écoulés depuis lors : l'instituteur a fini par être réintégré dans ses fonctions; les prohibitions portées contre plusieurs commerçants ont été levées en partie. Il paraît devoir en être de cette affaire comme de tant d'autres qui, après avoir été instruites avec grand retentissement, n'ont pas eu d'autre suite. Pour moi, Monsieur le comte, tant que je n'aurai pas à m'incliner devant un arrêt de la magistrature, j'affirmerai que la commune de La Ferrière a été victime d'une délation sans fondement. Je connais assez ce peuple pour vous dire que la franchise de ses allures ne se prête pas aux arrière-pensées. La religion est pour lui la religion et rien autre chose. Cacher un jeu politique et des visées séditieuses sous une manifestation chrétienne, c'est une idée qui, j'ose le garantir, ne s'est pas présentée à l'esprit d'un seul des honorables habitants de ce lieu. Et parce qu'ils ont tous conscience de leur parfaite innocence à cet égard, je vous fais juge de l'impression que laissent après elles ces mesures d'intimidation. Si par hasard elles avaient pour objet d'apprendre à ces fidèles chrétiens ce qu'il en coûte de recevoir avec pompe le premier représentant de la religion dans le diocèse, l'effet serait assurément manqué. Les sentiments qu'on entreprend de comprimer par de pareils moyens prennent une force nouvelle, et, un jour ou l'autre, rien n'en peut arrêter l'explosion.

VII. La supposition que je viens de faire, Monsieur le comte, n'est pas tout à fait dénuée de probabilité. La prétendue sédition de La Ferrière, en effet, est devenue pendant deux mois le motif des mesures les plus graves. Je ne parlerai pas de l'enquête faite dans chacun des lieux que j'ai traversés durant le reste de mon trajet; de la réprimande adressée à ceux de MM. les maires qui se sont permis de m'approcher; de la démission vainement demandée et de la destitution infligée à l'un d'entre eux qui, bien que sans

Digitized by Google

écharpe, s'était joint à plusieurs cavaliers venus à ma rencontre à l'occasion d'une cérémonie de bénédiction de cloches dans sa commune. J'omets tous les incidents et j'arrive au fait le plus important.

Mon itinéraire pastoral me ramenait, au retour de Luçon vers une partie de l'arrondissement de Niort où je devai administrer la confirmation et consacrer quelques églises. Cette contrée, voisine de la Charente-Inférieure, ne se distingue malheureusement pas, dans son ensemble, par des habitudes et des convictions religieuses qui soient en rapport avec celles du nord du département. N'importe; on parut craindre que les manifestations de La Ferrière ne se reproduisissent dans ces cantons saintongeois. Obéissant en cela à des ordres supérieurs, l'administration départementale invita MM. les maires des diverses communes où je devais accomplir une fonction religieuse, à interdire toute cérémonie extérieure; un arrêté de police municipale, revêtu de l'approbation du préfet, leur était en même temps expédié, avec injonction de le signer et de le faire afficher avant l'arrivée de l'évêque. Je fais transcrire ces deux pièces au bas de cette page, afin que Votre Excellence en reconnaisse l'identité [1].

[1] I. Lettre adressée aux maires.

Niort, { septembre 1862. / octobre 1862.

Des démonstrations d'un caractère séditieux, et qui ne sauraient être tolérées, s'étant produites dernièrement lors de la présence de Mgr l'évêque de Poitiers dans une commune du département, il est du devoir de l'autorité de prévenir le retour de pareils faits. En conséquence, je vous invite à prendre, signer et faire publier l'arrêté ci-joint dans votre commune dès la réception de cette lettre. Il a pour objet d'interdire toute démonstration extérieure, telle que construction d'arcs de triomphe, rassemblements tumultueux et toute manifestation sur la voie publique pouvant compromettre l'ordre ou troubler la tranquillité des habitants lors de l'arrivée et

Digitized by Google

Alors commença une série de faits dont la relation quotidienne renferme les plus singuliers épisodes. Chaque matin, M. le commissaire central de la ville de Niort, avec un de ses assesseurs, arrivait quelques instants avant nous dans la paroisse que nous visitions; le brigadier de gendarmerie, avec un ou deux de ses hommes, l'avait précédé. Notre journée comprenant ordinairement deux stations, ces mêmes agents de la surveillance et de la force publique avaient une seconde vacation dans l'après-midi. Le soir ils rentraient, les uns à Niort, les autres au chef-lieu de la brigade, pour y faire leurs rapports; puis le lendemain ramenait pour eux la même tâche laborieuse.

Or, quel pouvait être, pour l'intérêt de la chose publique, le résultat de ces déplacements dispendieux et de tout ce luxe de précautions? Le programme semblait celui-ci: surveiller l'évêque dans ses discours, le clergé dans ses actes, arrêter l'élan et constater l'esprit des populations.

L'évêque en cours de visite, Monsieur le comte, n'a pas

du séjour de Monseigneur dans votre commune. Vous devez veiller à ce qu'aucune cérémonie de cette nature n'ait lieu en dehors des lieux consacrés au culte.

Vous voudrez bien, Monsieur le maire, me donner l'assurance de la publication immédiate de votre arrêté, en m'adressant, par le retour du courrier, une copie signée de vous, et me rendre compte des dispositions que vous aurez prises pour en assurer l'exécution.

Recevez, etc.

Signé: Le préfet des Deux-Sèvres, ***.

II. Arrêté de police municipale.

Nous, maire de la commune de ***, vu les lois des 16-24 août 1790, 19-22 juillet et 18 septembre 1791, qui confient au maire, dans chaque commune, le soin de prendre les mesures utiles au maintien du bon ordre, et d'assurer par tous les moyens en son pouvoir la sûreté des habitants; — vu la loi du 18 juillet 1837, art. 11; — vu les instructions de M. le préfet du département; — Arrêtons: Art. 1. Toute cérémonie exté-

Digitized by Google

le choix du sujet à traiter. Jésus-Christ lui-même, en nous ordonnant d'aller, *euntes ergo*, nous a tracé le cadre de notre discours. Les titres de notre ambassade divine étant établis, nous rappelons les principales vérités de la foi; nous parlons des sacrements, et spécialement de celui que nous allons administrer, qui est le sacrement de la force spirituelle; nous prêchons l'observation des commandements divins, en insistant principalement sur ceux qui sont le plus négligés; nous expliquons les promesses que Jésus-Christ a faites à son Église, et nous montrons l'assistance qu'il lui donne depuis la fondation du christianisme : c'est le thème contenu dans les paroles même de l'investiture apostolique : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez tous les peuples, baptisez-les, apprenez-leur à observer mes préceptes, et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ». Voilà, Monsieur le comte, ce que ces respectables émissaires ont entendu une vingtaine de fois, avec la variété

rieure, toute manifestation publique, toute exhibition d'emblèmes, et tout rassemblement de nature à entraver la libre circulation sur les chemins et dans les rues, sont expressément interdits dans toute l'étendue de la commune, sans autorisation expresse et écrite du maire. — Art. 2. Toutes les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois. — Art. 3. Notre adjoint, la gendarmerie et le garde champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera préalablement soumis au *visa* approbatif de monsieur le préfet.

Fait en mairie, à *** le ..... { septembre 1862. / octobre 1862.

Le maire, ***.

Vu pour être exécuté sans délai,

Niort, le ..... { septembre 1862. / octobre 1862.

Signé : Le préfet des Deux-Sèvres, ***

Digitized by Google

de formes et les détails de mœurs que demandaient les besoins spéciaux de chaque lieu. La tenue convenable et la constante attention de ces hommes ne me permettent pas de douter qu'ils n'aient retiré de ces instructions multipliées quelque avantage spirituel.

Quant aux actes de mon clergé, je pense qu'ils ont été irrépréhensibles. Plusieurs prêtres m'ayant écrit qu'ils voulaient s'autoriser du décret du premier empire, toujours en vigueur, qui règle le cérémonial de première réception de l'évêque dans chaque lieu de sa juridiction, j'ai défendu qu'on engageât aucun conflit, et j'ai fait savoir que je descendrais habituellement soit à l'église, soit à la maison presbytérale ordinairement contiguë à l'église. Malgré notre réserve, je sais que la marche processionnelle de l'église au presbytère a été incriminée en plusieurs endroits, et qu'on instrumente encore en ce moment contre plusieurs curés de la contrée[1]. On a plus d'une fois arrêté, à l'entrée des bourgs, le cortége religieux qui, des paroisses voisines, se rendait, avec tous les enfants rangés en ordre et chantant des cantiques, à l'église stationale où la confirmation devait être administrée. Plusieurs procès-verbaux ont été dressés à l'occasion de cette contravention[2].

Enfin, pour ce qui est des sentiments manifestés par les populations témoins de toutes ces choses, vous savez trop, Monsieur le ministre, ce qu'il y a de bon sens, d'équité, de

[1] Onze curés ont été condamnés à l'amende par arrêt des juges de paix des cinq cantons de Frontenay, de Mauzé, de Prahecq, de Beauvoir, e de Niort, pour avoir méconnu l'arrêté de police municipale sus-relaté. Appel a été fait de ce jugement, qui a été cassé par la cour suprême. Le texte de cette sentence se trouvera dans notre Entretien synodal du mois d'août 1863.

[2] MM. les curés contre lesquels on a verbalisé à ce propos, firent observer que l'acte municipal, pris à la lettre, leur interdisait même les convois funèbres et la conduite solennelle des morts au cimetière. Les circons-

Digitized by Google

noblesse dans le cœur du peuple français pour que j'aie besoin de vous en dire davantage. Cent fois, nous avons entendu se reproduire ce propos : « L'empereur peut-il soupçonner qu'il se passe de pareilles choses? »

Au surplus, à l'heure où je vous écris, une enquête judiciaire est encore ouverte au sujet de cette tournée pastorale. Le prévenu sur le compte duquel les témoins sont interrogés, c'est moi-même. La seconde des stations de cette course d'automne a eu lieu le dimanche vingt-un septembre, dans la paroisse de Saint-Martin de Bernegoux. Plus de cinq semaines après, on assigna plusieurs de mes auditeurs à l'effet de savoir si, en disant au début de mon discours que quand on reçoit l'évêque, c'est l'envoyé de Dieu que l'on reçoit, et en disant plus loin qu'il est des cas dans lesquels le chrétien doit avoir le courage de la foi jusqu'à la résistance, je n'avais pas eu l'intention d'exciter à la violation des prescriptions municipales et préfectorales. Cette enquête, commencée le trente-et-un octobre, se poursuit depuis sept semaines devant le juge d'instruction du tribunal de première instance de Niort, duquel il paraît que l'instruction de la cause personnelle d'un évêque peut légalement ressortir. Je place ci-dessous, Monsieur le comte, la réponse adressée par moi, le vingt septembre, à M. le curé de Bernegoux qui m'avait demandé par écrit, ainsi que le doyen du

tances ne tardèrent pas à rendre le cas pratique. Le respectable maire de T... avait exprimé à son curé le vif regret d'avoir à afficher la pièce expédiée de la préfecture, et à s'abstenir de visiter son évêque. Après avoir copié de sa main et fait placarder cet écrit, il tomba malade et mourut dans la journée. Sa famille désira que son corps fût inhumé dans la paroisse voisine, dont le curé avait vu sa procession de confirmands arrêtée la veille par le garde champêtre. Il va sans dire qu'ayant observé scrupuleusement l'arrêté de M. le maire par rapport à notre réception publique dans sa commune, nous avons voulu que cet arrêté fût de nulle valeur en ce qui était de ses propres funérailles.

Digitized by Google

canton, s'il n'y avait pas lieu de disposer dans l'allée du cimetière, formant avenue de l'église, les guirlandes et autres décorations interdites sur la voie publique. Cette pièce administrative, dont on vient de me renvoyer le texte avait un caractère tout privé. On y trouvera l'expression de mes vrais sentiments envers l'autorité communale et l'autorité supérieure[1].

VIII. Ces dernières pages de ma lettre, Monsieur le ministre, ont dû vous paraître affreusement vulgaires et fastidieuses. La fatigue que vous éprouverez à les lire n'égalera pas le dégoût que j'ai eu à vaincre pour les écrire. Je n'ai garde d'en tirer les conclusions, et de vous demander si c'est vraiment de notre côté que se trouvent les hommes qu'on peut accuser d'être les complices dangereux des ennemis du gouvernement.

J'ai promis de vous parler d'un autre fait dont la gravité dépasse tout le reste. Comme il s'agit ici d'un acte de mon administration ecclésiastique, nous avons tous jugé que la chose devait être traitée ecclésiastiquement. Je prononcerai, dans la première session de la conférence supérieure du clergé de ma ville épiscopale, une *allocution* dont j'aurai l'honneur de vous donner connaissance ; ma troisième lettre ne sera ainsi qu'une simple lettre d'envoi. Je n'anticiperai pas l'époque réglementaire de la convocation. C'est une des forces de l'Église de ne pas s'émouvoir de l'injustice, de

[1] Niort, le 20 septembre 1862. — Monsieur le curé, à ces contradictions mesquines et maladroites, il importe de n'opposer que la modération et la raison. — Ne faites donc rien sans l'assentiment de M. le maire, dont les bonnes dispositions demandent cet égard. — M. le préfet lui-même est à plaindre. Il n'agit ainsi que par suite de rapports qu'on a imaginé de faire sur une autre localité qui a été parfaitement inoffensive. — Les intentions de vos paroissiens, monsieur le curé, me sont connues et me suffisent. Évitez qu'ils donnent le moindre prétexte à des zélés qui ne cherchent que des occasions de lutte. — Recevez, etc. — *Signé* : ✝ L. E., év. de Poitiers.

Digitized by Google

laisser ses adversaires jouir quelque temps de leurs tristes succès, et de ne parler qu'à son jour et à son heure, après l'apaisement du bruit et des passions.

J'ai la confiance, Monsieur le ministre, que pas une des expressions de cette lettre, ni de la précédente, ne sera offensante pour Votre Excellence, et que vous n'y verrez qu'un simple usage du droit qu'ont tous les citoyens de répondre librement à des attaques publiques. Les évêques ne peuvent pas être, à cet égard, de pire condition que les autres. La suppression de leurs immunités n'a pas créé de priviléges contre eux.

Agréez la nouvelle assurance des sentiments de très-haute considération avec lesquels, etc.

Digitized by Google

XLVI

ALLOCUTION

PRONONCÉE

DANS LA CONFÉRENCE ECCLÉSIASTIQUE SUPÉRIEURE DE LA VILLE ÉPISCOPALE

A L'OCCASION DE LA CONTROVERSE

SOULEVÉE AU SUJET DES RELIQUAIRES DE CHARROUX[1].

(JANVIER MDCCCLXIII.)

MESSIEURS ET CHERS COOPÉRATEURS,

I. Jésus-Christ a dit à ses apôtres : « Le disciple n'est pas « au-dessus du maître, ni l'esclave au-dessus de son sei- « gneur; c'est un sort très-convenable pour le disciple et « pour le serviteur d'être traité comme le maître. Or, si les « enfants de ce siècle ont appelé le père de famille Béelzé- « buth, combien plus se donneront-ils libre carrière envers « ses familiers et ses domestiques[2] ! » A quoi saint Augustin ajoute : « Et s'il s'agit de ceux qui ne sont pas seulement les

[1] Cette allocution a été annoncée dans nos *Lettres à M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur*, et elle en est le complément.

[2] Non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum. Sufficit discipulo, ut sit sicut magister ejus; et servo, sicut dominus ejus. Si patrem familias Beelzebub vocaverunt, quanto magis domesticos ejus ! Matth., X, 24. 25.

Digitized by Google

nôtes de la maison du père de famille, mais qui s'efforcent, avec sa grâce, d'en être les gardiens et les défenseurs, que ne doivent-ils pas attendre de la part de ses ennemis[1] ? »

Aucun pontife peut-être, Messieurs, n'a parlé plus sciemment que celui dont je viens de prononcer le nom, des tracasseries et des vexations auxquelles la vie d'un évêque est sujette. Cet homme, dont le caractère aussi bien que le talent se distinguait par un rare mélange d'élévation et de douceur, ce génie à la fois vif et contenu, auquel les hautes spéculations allaient si bien, et dont l'attention ne devait pas descendre volontiers aux querelles d'en bas, l'évêque d'Hippone fut condamné, par les circonstances des temps et des lieux où il vécut, à dépenser une partie de son loisir et de son intelligence dans des luttes et des controverses nullement assorties à ses goûts, ni accommodées aux allures de son esprit. Quand on lit ses réfutations prolixes de plusieurs libelles hérétiques et diffamatoires, par exemple, ses livres contre les lettres de Parménien et de Pétilien et contre le pamphlet du professeur Cresconius[2], on se prend à regretter qu'un homme de cette taille accepte le combat avec ce genre d'adversaires, qu'il fasse à leurs diatribes l'honneur de les reproduire textuellement, de les discuter mot à mot, de les réfuter en détail, et l'on est tenté de se demander si ces polémiques médiocres, auxquelles la postérité accorde peu d'intérêt parce qu'elle y trouve peu de profit, sont suffisamment en rapport avec la dignité de l'évêque et avec l'éminence de l'écrivain.

A cette objection, qui se présente trop naturellement à l'esprit pour que le saint docteur ne l'ait pas prévue, il a pris la peine de répondre lui-même par des arguments si

[1] Quid ergo nos, quantum ipse donat, defendentes domum ejus, ab inimicis ejus aliud sperare debemus ? Contra Litter. Petiliani, lib. III, 8.

[2] Opp. S. August., T. IX.

Digitized by Google

solides qu'ils lèvent pour toujours les scrupules de ceux qui, sans participer aucunement à ses qualités supérieures, sont appelés après lui à combattre dans la même arène. — C'est la condition de l'Église, cette fille du ciel qui chemine pour un temps ici-bas, de ne pouvoir toujours occuper les hauteurs sereines où elle se complaît, mais d'être forcée de se tenir souvent terre à terre, au niveau de ses vulgaires assaillants, sans se laisser rebuter ni par l'ignorante et vaniteuse imbécillité des uns, ni par la mauvaise foi et la perverse lâcheté des autres, désireuse de convaincre les hommes de bonne volonté, et s'appliquant à remporter sur ceux qu'elle ne peut réduire l'avantage de la patience, de la charité et de la raison. C'est à ce prix que, siècle par siècle et jour par jour, l'Église fait son œuvre au sein des générations humaines qui se succèdent, et que le sacerdoce chrétien s'exerce à l'acquisition et à la pratique des vertus qui répugnent le plus à la nature, le support des humiliations, le pardon des injures, l'amour des ennemis[1]. — J'ai résumé en ce peu de mots plusieurs pages du grand évêque.

Encouragé par la doctrine et par l'autorité pratique d'un si beau modèle, j'aborderai aujourd'hui dans votre assemblée, Messieurs et chers Coopérateurs, une question qui vous intéresse autant que moi-même, puisqu'elle se lie à un acte de mon administration épiscopale, accompli avec le concours et d'après les conclusions d'une commission prise dans votre sein.

Après un récit circonstancié des faits déjà anciens qui ont donné lieu aux attaques dont nous avons été récemment l'objet, nous examinerons brièvement comment a été ourdie la trame du scandale qui a subitement éclaté, et il nous sera facile de montrer la gratuité de ce scandale et le crime

[1] S. August. Contra Litter. Petiliani donatistæ, L. III, 13, 14. — Contra Cresconium grammaticum, L. I, 10 et seq., etc.

Digitized by Google

de ceux qui l'ont suscité. Notre langage restera calme et réservé. Car, nous aussi, « alors même que nous avons été provoqué par des incriminations insultantes, et que nous sommes mis dans la nécessité d'y répondre de vive voix ou par écrit, nous nous efforçons, selon que Dieu nous en fait la grâce, de retenir et de briser l'aiguillon d'une vaine indignation, et, préoccupé de ceux qui nous écoutent ou qui nous lisent, nous travaillons, non pas à l'emporter sur nos adversaires par l'injure, mais à détruire l'erreur par la conviction[1] ».

II. A la date du 15 août 1856, une lettre de M. le curé de Charroux nous informa que, le 9 du même mois, des ouvriers, travaillant à établir une porte dans un mur de l'ancienne abbaye, avaient découvert deux superbes reliquaires, et que ces vases, après quelques jours d'hésitation de la part du principal inventeur, venaient d'être remis à la supérieure des Ursulines de Jésus, propriétaires actuelles de cette partie de l'ancien bâtiment claustral[2]. Un membre de la société des antiquaires de l'Ouest, résidant à Charroux, nous écrivait à la même date et nous donnait un premier aperçu tant sur la richesse d'ornementation de ces pièces d'orfévrerie, que sur la nature et la célébrité des reliques primitivement conservées dans le monastère de cette ville[3]. Conformément au désir qui nous était exprimé, nous envoyâmes aussitôt deux commissaires sur les lieux. Assistés de l'archiprêtre de Civray, et moyennant le concours du maire et principalement du juge de paix de Charroux, aux

[1] Ego, quando cuique vel dicendo vel scribendo respondeo, etiam contumeliosis criminationibus lacessitus, quantum mihi Dominus donat, frenatis atque contritis vanæ indignationis aculeis, auditori lectorive consuens, non ago ut efficiar homini conviciando superior, sed errorem convincendo salubrior. Contra Litter. Petiliani, L. III, 1.

[2] Archives de l'évêché. — Reliquaires de Charroux, n. 1.

[3] *Ibid.*, n. 2. Lettre de M. Améd. Brouillet.

Digitized by Google

procédés duquel on ne peut donner trop d'éloges, ils recueillirent le témoignage des ouvriers, constatèrent quelques légères fractures provenant sans doute plutôt de la curiosité que de la cupidité des inventeurs; et enfin, après en avoir fait tracer un dessin rapide, mais exact [1], ils scellèrent les reliquaires de notre sceau, et les consignèrent entre les mains et sous la responsabilité de la supérieure de la maison. Le rapport des commissaires se termine ainsi : « La population de Charroux, à la nouvelle de cette trouvaille, s'est grandement émue; et, quand nous parlons de la population, nous disons non-seulement le simple peuple, mais encore les hommes lettrés et d'une condition plus élevée. Une joie non équivoque et générale s'est manifestée. Une curiosité empressée et en même temps respectueuse a porté presque tout le monde à aller voir les reliquaires. Chacun paraît désirer avec instance qu'on remette en honneur et qu'on rende à la vénération publique des objets qui ont joui du culte des générations anciennes. Une seule crainte paraît dominer les esprits, c'est qu'on ne ravisse à Charroux des objets qui ne semblent avoir échappé à d'anciens désastres et aux révolutions plus récentes qui les ont suivis, que parce que Dieu a voulu qu'ils y fussent conservés [2]. »

Ces sentiments ne tardèrent pas à nous être exprimés de la façon la plus énergique par toute la paroisse elle-même.

[1] Le même artiste désira bientôt exécuter des desseins plus complets et plus finis. Il devenait nécessaire, pour ce travail, de lever les sceaux apposés par nos commissaires ; ce qui a été fait par M. le curé de Charroux, sur notre consentement écrit, en présence du sous-préfet et du président du tribunal de Civray, ainsi que des autorités locales, comme le constate un procès-verbal du 26 novembre 1856, signé de ces honorables fonctionnaires. Après l'opération achevée, le sceau paroissial a été apposé à la place du nôtre en présence des mêmes témoins (*Ibid.*, n. 13).

[2] *Ibid.*, n. 3. Rapport des commissaires, 18 et 19 août 1856.

Digitized by Google

Vers les premiers jours de l'année 1857, nous reçûmes une supplique signée du maire, de l'adjoint, du juge de paix des conseillers municipaux, du conseiller d'arrondissement, du brigadier de la gendarmerie, des membres de la fabrique, des notables du lieu et des environs, enfin de la population entière représentée par plusieurs centaines de signatures qui couvrent treize feuilles de papier. Dans cette requête, où le sentiment patriotique ne parle pas moins haut que le sentiment religieux, nous étions conjuré de venir restituer immédiatement et solennellement à la piété des habitants les saintes reliques qui avaient fait la gloire de la cité. On nous disait que « le moindre retardement, la moindre hésitation seraient de nature à produire sur les âmes le plus déplorable effet [1] », etc.

Si respectable que fût cette impatience, notre conseil épiscopal, saisi par nous de cette affaire dès l'origine [2], jugea comme nous qu'il était impossible, à divers points de vue, de procéder avec précipitation [3]. L'autorité ecclésiastique, sans blâmer les élans populaires dans ce qu'ils ont de bon et de louable, sait les modérer, les contenir, et, au besoin, y résister. Avant de passer outre, d'importantes questions demandaient à être éclaircies : question légale de propriété de ces objets retrouvés; question artistique d'appréciation et de restauration de ces chefs-d'œuvre d'orfévrerie; pardessus tout, question canonique de provenance et d'authenticité des reliques diverses qu'ils contenaient.

Sous tous ces rapports, il était comme indispensable, pour mener l'affaire à bien, que les précieux reliquaires fussent apportés à la ville épiscopale et séjournassent quelque temps entre nos mains. On s'y résigna, non sans peine.

[1] *Ibid.*, n. 12. Supplique des habitants de Charroux.

[2] Notes des séances du conseil épiscopal. — Séance du 22 août 1856.

[3] *Ibid.* Séance du 6 mars 1857

Digitized by Google

Déposés à l'évêché dans les commencements de l'année 1857, ils y demeurèrent jusqu'au mois de juin 1859 : espace de temps qui parut bien long, et durant lequel se produisirent plus d'une fois les réclamations et les inquiétudes des parties intéressées [1]. Mais, outre que la multiplicité de nos affaires exige que chacune d'elles soit traitée à son heure, les événements donnèrent raison à nos prudentes lenteurs.

III. La question de propriété nous avait paru tout d'abord offrir des difficultés réelles. Interrogé de notre part le jour même où nous avions été informé de la découverte, l'éminent et très-regrettable doyen de notre faculté de droit nous avait tracé rapidement, dès le lendemain, une première consultation où il établissait que les châsses retrouvées dans l'ancienne abbaye de Charroux ne semblaient pas être un *trésor* dans le sens légal du mot [2]. De plus, certains procédés de l'inventeur, constatés par l'autorité publique, paraissaient lui faire une loi de renoncer aux prétentions excessives qu'il avait d'abord émises. Malgré cela, nous jugions qu'il y avait témérité à prendre un parti définitif, et à statuer sur la réintégration de ce mobilier sacré et de son contenu, tant que la cause civile n'était pas formellement vidée. Ce résultat ne fut obtenu que dans la seconde moitié de l'année 1858. Après avoir assigné la supérieure de l'établissement religieux de Charroux à comparaître devant le tribunal de Civray, l'ouvrier maçon comprit l'avantage qu'il avait à accepter une transaction qui lui fut proposée; et le débat juridique, grâce à de bienveillantes interventions, fut ainsi prévenu par un arrangement authentique et régulier [3].

La question d'art, liée à la question d'histoire, avait pareillement son intérêt, et elle devait servir à éclairer la

[1] Arch. de l'Évêché. — Reliquaires de Charroux, n. 14.

[2] *Ibid.*, n. 5. Lettre de M. le doyen Foucart, du 17 août 1858.

[3] *Ibid.*, n. 15 et 16.

Digitized by Google

question ecclésiastique et religieuse. Loin de redouter la lumière, la commission instituée par nous peut se rendre le témoignage qu'elle a cherché et provoqué tous les éclaircissements possibles, et qu'elle a pris l'avis de tous les laïques réputés compétents à un titre ou à un autre. Par suite des facilités fournies dès le principe, une notice historique et descriptive, accompagnée de planches lithographiées, était sortie des presses de l'imprimeur *Dupré* avant la fin de 1856[1]. Ce travail était susceptible de perfectionnement, et nous mîmes son auteur à même de le compléter encore. Un des vases contenait, dans une capse en vermeil tenue par deux anges, une boîte romane en or, portant une inscription latine, et renfermant un autre petit reliquaire bysantin chargé d'inscriptions grecques et de figures. L'ouverture de ces objets se fit devant notre commission archéologique, assemblée extraordinairement à l'évêché, et assistée de la présence de Mgr l'évêque d'Angoulême et de plusieurs membres de la société des antiquaires de l'Ouest. Toutes les inscriptions furent soigneusement relevées. Pour les légendes bysantines, notre savant et modeste ami, le traducteur du célèbre manuel iconographique du mont Athos[2], M. Paul Durand, que nous possédions alors sous notre toit, nous fournit une version qu'il fit contrôler par trois notabilités hellénistes de la capitale. Le compte rendu très-exact et très-détaillé de tout ce qui fut fait et dit dans nos réunions, et des sentiments qui y prévalurent, se trouve résumé dans les bulletins des antiquaires de l'Ouest[3]. La date de chacun

[1] Description des reliquaires trouvés dans l'ancienne abbaye de Charroux, le 9 août 1856, avec quatre belles lithographies à deux teintes, faites d'après nature, par M. Amédée Brouillet, membre de la société des antiquaires de l'Ouest. — In-folio. — Poitiers, imprimerie de A. Dupré. 1856.

[2] Le *Guide de la Peinture*, manuscrit bysantin, traduit par M. le docteur Paul Durand, et publié par M. Didron. Paris, 1845.

[3] Bulletin des antiq. de l'Ouest. Deuxième trimestre de 1857, p. 173-183.

Digitized by Google

des reliquaires, grands et petits, y est déterminée avec précision. Ajoutons que, conformément à l'avis d'un artiste distingué, grand admirateur de ces chefs-d'œuvre[1], on se contenta, pour toute restauration, d'un simple nettoyage dont l'exécution fut confiée aux mains les plus scrupuleuses[2].

L'exposé de tous ces détails, Messieurs, n'est pas aussi superflu qu'il pourrait le paraître d'abord. Ils donnent au moins une idée du soin que les administrations ecclésiastiques ont coutume d'apporter à tout ce dont elles s'occupent, et ils permettent déjà de conclure que si, dans l'examen des reliquaires de Charroux, votre commission s'est montrée si attentive et si minutieuse lorsqu'il s'agissait seulement de déterminer leur style et leur caractère, et d'en maintenir la pureté primitive, à plus forte raison a-t-elle dû ne rien omettre de ce qui était plus essentiellement de son devoir et de sa compétence. La suite va prouver que l'étude la plus approfondie a présidé à ses opérations et préparé ses conclusions.

IV. Qu'une abbaye célèbre ait été fondée au huitième siècle à Charroux; que de très-insignes reliques y aient été déposées par ordre de Charlemagne; que l'église monastique enrichie de ces saints trésors ait été consacrée en 799, à la demande de ce prince, par le pontife même qui allait

[1] Arch. de l'évêché. — Reliq. de Charroux, n. 6. Lettre de M. Lassus, architecte de Notre-Dame de Paris et de la Sainte-Chapelle.

[2] Avant de remplacer quelques pierreries qui manquaient, on dressa un état exact des pierres primitives (*Ibid.*, n. 11. Note de M. Paul Durand). Observons, pour compléter l'article inséré aux bulletins, qu'une autorité très-compétente a cru reconnaître dans le reliquaire, figuré *planches I et II*, le type de la fabrication de l'Ile de France, vers 1250; et que le reliquaire de la *planche IV*, attribué par plusieurs connaisseurs à l'art italien du XIVe siècle, lui a paru appartenir à la fabrication rhénale du XIIIe siècle. (*Ib.*, n. 19. Note descriptive des reliquaires de Charroux, par M. Victor Gay.)

Digitized by Google

bientôt lui décerner la dignité impériale : ce sont des faits au-dessus de toute discussion. Il est vrai qu'à l'histoire de Charroux, comme à la plupart des gestes du grand empereur, la légende héroïque des âges suivants a rattaché des détails romanesques, tels que le pèlerinage de ce monarque en Galice et à Jérusalem, etc.; mais personne ne songe à se prévaloir de ces récits apocryphes pour nier le personnage historique de Charlemagne, ni l'envoi qui lui fut fait par Haroun-al-Raschild des clefs du saint Sépulcre et d'une quantité de reliques principalement commémoratives de la Passion de Notre-Seigneur, ni l'érection de la grande basilique d'Aix-la-Chapelle qui n'était, pour ainsi dire, qu'une immense châsse d'où le religieux empereur détachait les présents sacrés qu'il destinait à ses monastères de prédilection [1] : la collection des historiens de France est remplie, à cet égard, de textes irrécusables, et Mabillon en a relaté un bon nombre dans ses annales bénédictines. Les mêmes chroniques nous apprennent que Louis le Débonnaire, Lothaire et Charles le Chauve continuèrent à se montrer généreux envers l'église de Saint-Sauveur de Charroux, à laquelle de nouvelles reliques furent octroyées. Relevée après les ravages des Normands, et construite dans de plus grandes proportions, cette basilique eut l'honneur d'une seconde dédicace, célébrée encore par un pontife romain, par l'immortel promoteur des croisades, Urbain II, à la suite du concile de Clermont (1096). Or, ce qui appelait alors l'at-

[1] C'est ce qu'un document presque contemporain nous fait connaître à propos de plusieurs reliques de Notre-Seigneur apportées à Charlemagne par Azan, préfet de Jérusalem : Quæ maxima cum devotione imperator assumens, de ipso secum loco asportavit. Sed quid de ipsa postmodum sanctitate fecerit, hoc est, quantam ex eodem thesauro portionem in sua capella semper habendam eximius Dei cultor reposuerit, seu quantulam partem distribuens ad cætera sanctorum loca transmiserit, modo tædiosum est explicare. Pertz. Monum. German. Script., T. IV, 445 et seq.

Digitized by Google

tention de la chrétienté et de son chef sur cette humble cité de l'Aquitaine, ce n'était plus la faveur de son royal bienfaiteur, dont la dynastie même avait disparu, mais bien la richesse de son trésor des reliques, et la renommée des miracles qui s'opéraient devant les saintes châsses. La collection des conciles [1] et le bullaire des papes en fournissent la preuve. De plus, le style architectonique du monument décèle sa principale affectation : cet autel central, entouré de colonnes et surmonté d'un dôme que couronne une tour lancée dans les airs, qu'est-ce autre chose qu'un gigantesque reliquaire de pierre superposé aux reliquaires d'or et d'argent contenus dans cet incomparable étui d'architecture? C'est pourquoi, Messieurs, votre commission, ayant à discerner et à qualifier ce qui venait d'être retrouvé, n'avait que l'embarras du choix dans le riche inventaire du passé. Quelle était la nature et la quantité des reliques anciennement vénérées à Charroux? auxquelles de ces reliques pouvaient se rapporter celles qui nous étaient soumises? en cas de doute sur le contenu des reliquaires recouvrés, quel parti était indiqué par les principes canoniques et par les règles d'une sage administration? Tels étaient les points que vous aviez à élucider.

V. Le vocable même du Saint-Sauveur, donné primitivement et invariablement conservé au monastère et à son église, est un texte vivant qui s'ajoute à une foule de textes écrits, desquels il résulte que la dévotion de ce lieu se référait principalement à la personne adorable du Sauveur des hommes. En collationnant les procès-verbaux des diverses époques antérieures à la dévastation de l'abbaye par les protestants, on y trouve un dénombrement et une description

[1] *Voir* dans *Labbe*, T. IX et X, les quatre conciles de Charroux, tenus en 990, 1028, 1082, 1186. — Il est dit notamment du troisième : *Et demonstrata sunt pretiosæ reliquiæ ejusdem monasterii, et concilium factum est*, etc.

Digitized by Google

très-étendue de châsses et de reliquaires. Un document qui date de 1445 paraît indiquer qu'au jeudi saint de cette année on exposa dans l'abbaye « soixante-quinze reliques véridiques », sans compter celles qui ne purent être produites ou aperçues à cause de la disposition de l'église [1]. Parmi les plus anciennes et les plus notables, on remarquait des fragments de la crèche du Sauveur, de sa tunique et de son manteau, de la courroie de la flagellation, de la couronne d'épines, du saint clou, de la sainte éponge et du roseau auquel elle était attachée, du saint suaire, et principalement du saint sépulcre, avec douze parcelles de la vraie croix, des portions du vêtement de la sainte Vierge, des ossements de plusieurs apôtres et autres saints et saintes [2].

On le voit, la plupart de ces reliques étaient des appartenances du mystère de notre rédemption. Trois d'entre elles, que nous n'avons pas comprises dans la précédente nomenclature, jouissaient d'une vénération et d'une popularité particulières.

L'une était un notable morceau de la vraie croix, qu'on avait surnommé *Bellator*, et que Charlemagne fit longtemps porter devant lui dans ses expéditions guerrières [3]. Durant son séjour à Poitiers, le roi Charles VII, ayant à recouvrer la plus grande partie de son royaume, désira être protégé contre les dangers de la guerre par ce palladium carlovingien, qui fut désormais perdu pour l'abbaye de Charroux, faiblement dédommagée par les libéralités de ce prince et de son fils Louis XI [4].

[1] Notice de M. de la Borderie, ap. D. Fonteneau, vol. *ch*, n. 55.

[2] Dom Fonteneau, *loc. cit.* — Notice sur les monastères bénédictins du Poitou, dédiée à madame d'Albret, abbesse de Sainte-Croix, de 1650 à 1680. Ms. (Arch. de l'évêché — Reliq. de Charroux, n. 17.)

[3] D. Mabillon, Annal. Bened., T. II, l. XXV, p. 272; liv. XXVI, p. 339 etc. — D. Fonteneau, *loc. cit.*

[4] Dom Fonteneau, in-fol., n. 55, p. 207 et suiv.

Digitized by Google

La seconde était une portion du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ conservé à Mantoue. Ici, Messieurs, s'offrait à vous une question préalable : Peut-on théologiquement admettre qu'une partie quelconque du sang de Jésus-Christ soit demeurée sur la terre ? Plusieurs scolastiques de marque l'ont nié. Mais leur opinion pourrait elle prévaloir contre tant d'autorités et tant de traditions qui lui sont contraires ? Comme il faut rendre à chacun ce qui lui est dû, disons que vous n'avez pas eu à creuser par vous-mêmes ce sujet. L'évêque actuel de Bruges, à l'occasion du septième jubilé séculaire, célébré en 1850 dans sa ville épiscopale en l'honneur du Saint Sang, avait traité la matière dans une dissertation digne de sa haute érudition et de son savoir théologique [1]. Un prêtre de son diocèse avait publié, pour la même circonstance, un autre ouvrage remarquable, où l'on trouve les documents et les raisonnements les plus péremptoires sur le soin qu'ont dû mettre et qu'ont mis en effet les premiers disciples à recueillir tout ce qui se rapportait à Notre-Seigneur Jésus-Christ, reliques adorables dont la plupart étaient à la fois un souvenir de l'Homme-Dieu et un héritage de sa Mère [2]. Je sortirais des bornes de cet entretien si je reproduisais ici les témoignages extraits des Pères grecs et de la tradition des Églises d'Orient. Votre attention s'est particulièrement portée sur deux grandes autorités de l'Église latine. La plus récente est celle du pape Pie II, qui, à l'occasion du concile célébré à Mantoue en 1459, adoptant les conclusions du cardinal de la Rovère (plus tard Sixte IV) [3], prononça qu'il ne répugnait en aucune

[1] Du culte du Saint Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de la relique de ce sang conservée à Bruges, etc., par Mgr Malou, évêque de Bruges, 1851.

[2] Essai sur l'histoire du Saint Sang, depuis les premiers siècles de l'Église jusqu'à nos jours, par l'abbé C. Carton. Bruges, 1851.

[3] Tractatus de sanguine Christi. Romæ, 1471.

Digitized by Google

façon à la vérité de la foi d'affirmer que Notre-Seigneur avait laissé quelques gouttes de son sang sur la terre en témoignage de sa Passion[1]. Un de ses devanciers, près de sept siècles auparavant, avait déjà tranché la question. Ce même saint Léon III, qui consacra l'église de Charroux, en 799, fut amené, quatre ans après, à examiner sur place la valeur de la relique principale déposée à Mantoue. Il réunit à cette occasion les hommes les plus savants, les prélats de toute la contrée, et, après les discussions les plus profondes, il se prononça pour la vérité de la tradition qui concernait cette illustre relique[2].

Enfin, Messieurs, une dernière relique appelait particulièrement votre attention. La délicatesse du sujet et le caractère des temps dans lesquels nous vivons rendaient à cet égard votre devoir plus difficile. D'une part, il vous était impossible de taire absolument ce qui avait eu une notoriété historique mentionnée dans les annales du pays ; on n'eût pas manqué (nous en aurons la preuve) de vous reprocher cette réticence comme un calcul entaché de supercherie. D'autre part, vous aviez à cœur, tout en accomplissant votre mission, de ne pas fournir matière aux ignobles ricanements de l'impiété. Heureusement, l'état de la question se trouva posé par la nature des choses de manière à calmer vos appréhensions. On le verra, il n'a fallu rien moins que les interventions les plus inattendues pour livrer à tous les

[1] Nos igitur qui de prædictis certam notitiam habemus, attendentes quod veritati fidei nullatenus repugnat affirmare Redemptorem nostrum ex sanguine præfato, ob ipsius passionis memoriam, aliquam partem in terris reliquisse..... Pius II, apud Collium, de Sanguine Christi, l. v, c. v, p. 867.

[2] Bellarm. de Script. ecclesiast. cit. a Bened. XIV de Serv. Dei beatif. et canon. L. IV, P. II, c. X, n. 8. — A la date du 2 mai 1448, la Faculté de Paris exprimait ainsi son jugement : Non repugnat pietati fidelium credere quod aliquid de sanguine Christi effuso tempore passionis remanserit in terris. (D'Argentré, *Collectio judiciorum*, T. I, p. 250.)

Digitized by Google

orages de la publicité, au bout de trois ans et demi, l'œuvre que vous aviez conduite silencieusement avec tant de mesure et de circonspection.

Le premier mystère douloureux de la vie de notre divin Sauveur a été le mystère de la Circoncision, accompli à Bethléem huit jours après la naissance de l'Enfant-Dieu. Les hommes de ce siècle n'ont pas la simplicité de foi ni la gravité d'esprit requises pour entendre ce que la tradition nous a transmis sur ce point. Ils souriraient de pitié si, par exemple, les paroles contenues dans le livre si autorisé des *Révélations de sainte Brigitte* étaient placées sous leurs yeux. Pour nous, qui savons nous abstenir d'aborder à contre-temps les questions qui n'appartiennent pas à la foi ou à la doctrine générale de l'Église, s'il arrive qu'elles nous soient imposées par les circonstances, nous avouons n'avoir pas la force d'esprit qui consiste à n'apporter que des dénégations préconçues et des plaisanteries méprisantes là où des hommes comme Suarez[1], Salmeron[2], le cardinal Tolet[3], le pape Benoît XIV[4], et tant d'autres ont trouvé la matière d'une discussion grave et sérieuse[5]. Le *moyen âge*, ce qui veut dire le peuple chrétien d'autrefois, possédait une instruction religieuse qui, en déterminant pour lui l'objet de ses croyances et de ses pratiques, mettait les intelligences à l'abri des dévergondages dont nous avons été témoins. Mais, sans anticiper sur ce que nous aurons à dire plus loin, contentons-nous d'exposer ce qui est historique. On est d'accord que la relique de l'Enfant-Dieu, qu'on a cru posséder à Charroux, n'avait pas fait partie des présents envoyés

[1] De Incarnatione, in 3 p. s. Thom., quæst. LIV, art. IV, disput. XLVII, sect. 1.

[2] T. III, in Evang. Tract. XXXVI. — [3] Annot. XXXI in cap. II Lucæ.

[4] De Serv. Dei beat. et canon., L. IV, P. II, c. XXIV, 13; c. XXV, 46.

[5] Bolland. Act. SS., T. I, ad diem 1 januar.

Digitized by Google

par Charlemagne, et qu'elle y datait tout au plus de Charles-le-Chauve. Le pape Innocent III, qui la mentionne dans son traité du saint sacrifice de la messe, objecte la prétention semblable de l'église de Latran, et, laissant la chose dans le doute, il conclut qu'il vaut mieux abandonner le tout à Dieu que de définir quelque chose témérairement [1]. Enfin, les souverains pontifes, dans leurs bulles d'indulgences à l'occasion des ostensions et du culte des reliques de ce monastère, n'ont mentionné la tradition qui concerne cette dévotion spéciale qu'avec la parenthèse ordinaire : *ut fertur, ut pie creditur* [2]. C'est moyennant cette clause restrictive, qui réserve la question de fait, que les papes ont pu accorder quelquefois des faveurs spirituelles à divers lieux pour une même relique, et autoriser à l'usage des églises particulières des légendes qu'on ne pourrait concilier entre elles. Observons d'ailleurs, en passant, que la possession d'une simple parcelle a souvent suffi pour qu'une église fût réputée posséder un objet entier [3]; et que, de plus, un usage très-autorisé dans les premiers siècles a permis de donner le nom de la relique même aux linges ou aux fleurs qui avaient reposé durant une nuit sur un sépulcre saint ou sur une châsse miraculeuse [4].

VI. Après ces investigations rétrospectives, il s'agissait de mettre le présent en regard du passé, et de juger auxquels des anciens reliquaires et des anciennes reliques pouvaient

[1] A Carolo Calvo positum est in ecclesia S. Salvatoris apud Carofium. Melius est tamen totum Deo committere quam aliquid temere definire. Lib. IV de Missæ sacrificio, c. XXX.

[2] Bulle de Clément VII, ap. D. Fonteneau.

[3] Catalani, Comment. in Pontific. Rom., pars II, tit. XIX. De Benedictione capsarum pro reliquiis, § III, n. 5, 6.

[4] *Ibid.* Præambul. III, IV.—Et tantæ per hoc ibidem virtutes fiunt, ac si illic specialiter eorum corpora referantur. S. Greg. Lib. III, epist. XXX ad Constantiam Augustam.

Digitized by Google

se rapporter les vases qui venaient de revoir la lumière après une disparition de trois siècles entiers. Votre sagacité, Messieurs, n'a point fait défaut dans cet examen.

Et d'abord, il n'y avait pas à s'occuper du cylindre de cristal monté en argent, qui était autrefois présenté à la vénération des fidèles, puisqu'il a été trouvé vide et privé de sa clôture à l'une des extrémités [1]. Seulement, vous avez pu douter si la relique contenue dans ce petit meuble n'était pas l'une des plus révérées, et si elle n'en avait pas été extraite avant l'enfouissement. Dans cette hypothèse, il faudrait admettre que cette relique, conservée quelque temps hors du reliquaire, a disparu dans l'un des pillages du monastère avec tant d'autres choses saintes. Car, ainsi que vous l'avez également remarqué, quelle que soit la valeur des objets qu'un heureux hasard venait de nous rendre, ils ne forment assurément que la moindre partie de l'ancien trésor charolais. Qui sait si d'autres richesses n'ont pas été enfouies dans d'autres parties des bâtiments claustraux, et si l'avenir ne nous réserve pas d'autres découvertes ?

L'autre petit flacon en cristal, terminé par un couvercle en argent de forme pointue [2], pouvait exercer plus longtemps votre critique. L'inscription latine du principal reliquaire, dont nous parlerons tout à l'heure, paraissant écarter de celui-ci la présence de la relique intitulée *Caro et Sanguis Christi*, vous vous êtes naturellement demandé si ce corps noirâtre, qui avait semblé aux deux commissaires, et qui a paru à tous les autres témoins être de la chair desséchée ou du sang coagulé, ne serait pas la particule du Saint Sang détachée de la relique de Mantoue. On n'a pu aller à cet égard au delà de la conjecture.

[1] Bulletin des antiq. de l'Ouest ; 2e trim. de 1857, pl. VI, fig. 4.
[2] *Ibid.*, fig. 5.

Digitized by Google

Si c'était ici le lieu de vous initier à une découverte postérieure à nos délibérations et à la conclusion de l'affaire, j'aborderais avec quelque intérêt, Messieurs, ce qui concerne le médaillon en cuivre doré[1], à propos duquel la science des antiquaires et des linguistes a beaucoup travaillé[2]. Ce médaillon qui, par la forme ronde d'une de ses faces, ressemble à une montre ancienne, porte sur sa surface plane une inscription dont les deux premiers mots sont : AZO COMES. Or, quel pouvait être ce personnage? à quelle époque, à quel pays appartenait-il ? Voilà ce qu'on a vainement cherché. Une de ces rencontres familières à quiconque a l'habitude de feuilleter les livres, m'a mis à même de former une hypothèse qui ne vous paraîtrait peut-être pas invraisemblable, et qui ferait remonter ce personnage au temps même de Charlemagne. Cette petite discussion historique, qui serait ici un hors-d'œuvre, pourra trouver sa place ailleurs. Quoi qu'il en soit, votre commission n'a pu émettre que des suppositions relativement au fragment d'étoffe contenu dans ce curieux bijou. Était-ce le morceau du saint suaire donné par Charlemagne ? était-ce la portion du vêtement de la Vierge mentionnée dans les inventaires ? Quelques-uns de vous ont incliné au premier sentiment[3]. D'autres se sont attachés au second, et ils y ont été portés par une considération qui a sa valeur.

En effet, tout donne à croire que le délicieux reliquaire, d'origine italienne ou rhénale, figuré à la planche VI du Bulletin, avait pour destination de renfermer dans sa coupe

[1] Bulletin, etc.; 2e trim. de 1857. Pl. VI, fig. 1, 2, 3.

[2] L'inscription gravée sur ce médaillon avait reçu une explication relatée par M. l'abbé Texier, supérieur du collége du Dorat, dans son Dictionnaire de l'orfévrerie. (Migne, 1857, p. 1467.) La prétention de trouver là un texte hébreu samaritain écrit en lettres romaines n'a pu soutenir un examen sérieux. (Reliq. de Charroux, n. 10.)

[3] Bulletin, etc., p. 182.

Digitized by Google

le susdit médaillon, qui y a été réellement trouvé, de même que l'autre beau reliquaire, figuré aux planches I et II, sert en quelque sorte d'ostensoir au médaillon byzantin. Or, en étudiant ce vase si riche et si élégant, on a reconnu que les sujets qui le décoraient, tant ceux qui étaient peints sur vélin orné de perles que ceux qui subsistent sur métal émaillé, représentaient à peu près exclusivement les mystères de la vie de la sainte Vierge[1]. Conformément à ces données, ne devenait-il pas vraisemblable que la chose sainte incluse dans ce splendide cylindre, et posée sur ce magnifique et rare morceau de cristal de roche, était la relique du vêtement virginal ? Nous avons eu soin d'établir que c'était là une simple vraisemblance.

Mais la discussion la plus considérable devait porter sur le reliquaire dont la partie supérieure est en forme d'armoire carrée et divisée en trois panneaux ouvrant triangulairement sur chacune des faces. Au centre de cette châsse, tapissée extérieurement d'ornements en filigranes parsemés de vingt-quatre médaillons niellés aux armes de France et de Castille, s'élèvent deux anges, repoussés en ronde bosse, soutenant un petit cartouche à double face, où est enclose d'abord la boîte romane, puis la boîte bysantine qui contient les reliques[2]. Sur la tranche de la boîte romane, on lit ces mots : *Hic caro et sanguis Christi continentur* [3]. Mais cette inscription latine, si claire et si significative, ne se trouve point confirmée par les figures et les légendes grecques du médaillon byzantin. Sur l'une de ses faces est gravée l'image de la Vierge, avec ces mots : Voici votre fils[4] ; sur l'autre face sont représentés deux saints martyrs du calendrier grec, avec leurs noms écrits en lettres grecques niellées[5]. Enfin, sur le contour de ce même ovale, est

[1] Bulletin, etc., p. 179-181. Pl. V, fig. 1, 2, 3, 4. — [2] *Ibid.*, p, 175 et suiv. Pl. I, II, III. — [3] *Ibid.*, Pl. III, fig. 2, 3, 7.— [4] *Ibid.*, fig. 4.— [5] *Ibid.*, fig. 5.

Digitized by Google

une autre inscription grecque, développée sur deux lignes, et exprimant une invocation à la Vierge[1]. Il nous sembla manifeste que ce petit reliquaire en or n'avait pas eu pour destination première de renfermer la relique indiquée par la légende latine. L'objection, loin de s'aplanir, s'est grossie par l'ouverture du médaillon et par l'inspection de son contenu. La vis qui fermait ce vase ayant été levée, nous trouvâmes deux parcelles du bois sacré disposées en forme de croix, et appliquées sur un assembla e de diverses autres reliques où l'on pouvait discerner quelques ossements, des matières minérales et un mastic spongieux. La présence des fragments de la vraie croix n'avait rien qui pût nous étonner, puisque le trésor de Charroux, outre le célèbre morceau surnommé *Bellator*, avait possédé jusqu'à douze parcelles de l'instrument du salut des hommes. La nature des autres objets s'expliquait pareillement, puisque l'envoi de Charlemagne avait surtout consisté en reliques de la sainte crèche, du saint sépulcre, des divers instruments de la Passion, etc. Mais rien, dans l'aspect des choses, ne permettait ni de nier absolument, ni de discerner aucunement l'existence de la relique particulière indiquée par l'inscription latine et par la tradition séculaire. La première notice, publiée chez l'imprimeur *Dupré*, s'étant exprimée à cet égard en termes qui pouvaient paraître affirmatifs, nous fîmes parvenir nos réclamations à l'auteur, qui s'offrit à y faire droit[2], et qui supprima en effet dans le texte inséré au bulletin des antiquaires ce qu'il avait avancé d'après des renseignements qui manquaient de précision[3]. Et afin que le

[1] *Voir* les textes grecs et la traduction, par M. Paul Durand. Bulletin, *ibid.*, p. 177, 178.

[2] Archiv. de l'évêché.—Reliq. de Charroux, n. 7, 8. Lettres de M. Améd. Brouillet et de M. Ch. de Chergé.

[3] On lisait dans la notice : « Quelle est la relique contenue dans ce médaillon ?... Pour répondre à cette question, je dirai que Mgr l'évêque de

Digitized by Google

change ne pût être donné à personne, ni dans le présent, ni dans l'avenir, nous fîmes reproduire par le dessin la configuration intérieure du médaillon, et nous en obtînmes l'insertion dans l'une des planches de la publication des antiquaires de l'Ouest[1]. La critique la plus malveillante ne saurait donc accuser avec le moindre fondement votre commission, Messieurs, d'avoir opéré dans l'ombre et le mystère. Tout s'est accompli au grand jour. Du commencement jusqu'à la fin de cette affaire, « l'élément clérical », pour parler le stupide jargon de ce temps, a cherché la coopération de « l'élément laïque », et il a dû même en modérer quelquefois les élans.

VII. Les deux premiers points soumis à votre examen étaient éclaircis dans la mesure du possible : il fallait désormais aboutir aux conclusions pratiques, et, pour cela, résoudre la troisième question posée à votre commission, et conçue en ces termes : « En cas de doute sur le contenu des reliquaires retrouvés, quel parti est indiqué par les principes canoniques et par les règles d'une sage administration ? »

Aucun des commissaires et des conseillers ecclésiastiques et laïques appelés à donner leur avis sur cette matière, n'a hésité à prononcer qu'il était hors de doute que les reli-

Poitiers, devant une réunion nombreuse et savante, a fait l'ouverture de ce médaillon, et y a trouvé la relique intacte, avec l'inscription : *hic caro et sanguis Christi continentur*; l'autre inscription est en grec et presque illisible. Ne serait-ce pas, etc. » — On a supprimé dans le bulletin toute la phrase précédente, et, outre plusieurs autres rectifications, après les mots : « Ne serait-ce pas, etc. », on a ajouté : « Peut-être encore ces reliques ne sont-elles, contrairement à l'inscription gravée sur la tranche de la boîte romane, que du bois de la vraie croix, et des ossements des deux saints dont l'image est représentée sur une des faces du reliquaire, etc. » Bulletin, etc., p. 181.

[1] Bulletin, etc. Pl. III, fig. 6.

Digitized by Google

quaires découverts le 9 août 1856, eussent fait partie de l'ancien trésor de Charroux, et que les reliques conservées dans ces reliquaires fussent du nombre de celles qui avaient été vénérées publiquement en ce lieu jusqu'au milieu du seizième siècle. Avec le même concert, ils ont déclaré que la nature particulière de chacune de ces anciennes reliques ne pouvait pas être spécifiée et déterminée d'une façon absolue.

Dans ces conditions, l'axiome du droit ecclésiastique avait son application manifeste : *Reliquiæ antiquæ habendæ sunt in ea veneratione in qua hactenus fuerunt*[1]. Là où la tradition est immémoriale, et l'identité établie, la possession du culte est un titre solide qui ne pourrait être détruit, dit le savant Mabillon, « que par des preuves certaines et évidentes. La présomption, continue-t-il, est en leur faveur, et il y a bien de l'apparence qu'on ne les a pas exposées d'abord sans les avoir bien examinées. Les anciens canons le prescrivent... Il est donc de l'équité de juger en faveur de la possession, à moins que l'on n'ait de bonnes raisons d'en douter, mais des raisons précises, et non vagues et générales. D'autant que le retranchement que l'on ferait de ces anciennes reliques peut causer de fâcheux mouvements et de mauvaises impressions dans l'esprit des fidèles[2]. »

Toutefois, dans le cas présent, il fallait prévenir de fausses suppositions, et, pour cela, éviter que rien de hasardeux ne fût énoncé concernant telle ou telle des reliques retrouvées. Si le pape Innocent III, précisément au sujet de l'une d'entre elles, avait émis cette maxime souvent invoquée

[1] Ferraris. De veneratione sanctorum, 61. — Cavalieri, T. v, p. 29. — Bened. XIV, De canoniz., L. IV, c. XXIV, 7, 8, 9. — J. B. Bouvier, Instruction touchant les reliques, § II, p. 9, etc.

[2] Mabillon. Lettre sur le discernement des anciennes reliques, etc., p. 15, 32, 33, etc.

Digitized by Google

comme faisant loi en ces matières, à savoir « qu'il vaut mieux abandonner le tout à Dieu que de définir quelque chose témérairement », cette décision devenait beaucoup plus obligatoire dans le doute très-fondé où l'on était concernant l'entité de chacune des reliques subsistantes. J'ai dit avec quel soin nous avions fait retrancher, dans un écrit laïque, des paroles qui pouvaient ressembler à une affirmation même vague et générale.

En outre, conformément à des règles et à des exemples qui vous furent allégués, et qui ont été sanctionnés même par les arrêts des cours séculières, vous fûtes unanimes à demander qu'aux reliques anciennes et indéterminées, qui seraient maintenues dans les vases où nous les avions retrouvées, on ajoutât d'autres reliques dont la provenance fût connue et l'authenticité régulière. La chose nous fut rendue facile, tant en ce qui concerne le culte du Saint-Sauveur que celui de sa bienheureuse Mère.

Notre Église de Poitiers a le privilége de posséder aujourd'hui encore, dans le monastère de Sainte-Croix, l'un des morceaux de la vraie croix le plus historiquement célèbre, puisque c'est celui à l'occasion duquel a été composée, lors de son arrivée dans nos murs, l'hymne *Vexilla Regis* que le monde entier répète depuis treize siècles. Avec l'assentiment des pieuses filles de sainte Radégonde, nous en prélevâmes un fragment pour cette destination exceptionnelle. D'autres reliques ayant trait aux mystères de la naissance et de la mort de N.-S. nous furent procurées. De plus, j'avais personnellement l'avantage de posséder un morceau du saint vêtement de Marie si pieusement honoré dans la cathédrale de Chartres depuis plus de mille ans. Moyennant ces précieuses ressources, tous les désirs de la commission purent être satisfaits, et, sur sa proposition, j'adoptai et je rendis une ordonnance très-détaillée dont les considérants et le dispositif résument minutieusement toute la substance

Digitized by Google

de ce qui vient d'être dit, et dont la lecture, pour ce motif, vous semblera superflue [1].

En ce qui est du texte de cette ordonnance, Messieurs encore bien qu'il puisse provenir de votre fait autant que du mien, et que les noms de plusieurs d'entre vous y aient été apposés [2], je tiens à en assumer pour moi seul la responsabilité tout entière. Car, si le droit ecclésiastique fait une obligation à l'évêque d'ordonner dans ces sortes de cas une enquête et d'instruire un procès canonique, il ne réserve qu'à lui seul l'énoncé de la sentence et le jugement [3]. Il a plu à N.-S. J.-C. de constituer notre divine hiérarchie de telle sorte que, si les conseils peuvent et doivent éclairer nos actes, quelquefois sous peine de nullité, et si les garanties nécessaires existent toujours contre l'excès ou l'abus, néanmoins l'autorité du chef de chaque Église n'est pas une autorité partagée. Cette constitution divine de la principauté spirituelle n'est pas assurément le type unique et obligatoire des gouvernements humains. Bossuet, dont on outre beaucoup et dont on abandonne trop légèrement le sentiment en cette matière, reconnaît hautement qu'il n'en est pas ainsi; mais il enseigne avec non moins d'autorité et de raison, que si ce type n'est pas le type exclusif et nécessaire, il est pourtant en lui-même le type très-bon et très-légitime d'une monarchie chrétienne. Sans prolonger cette digression, j'avais à cœur de bien établir, Messieurs, qu'en vous met-

[1] Archiv. de l'évêché. — Reliq. de Charroux, n. 21. Ordonnance épiscopale du 14 juin 1859.

[2] Cette pièce est signée de MM. J. de Rochemonteix, vic. gén., archid. de Poitiers; P. Samoyault, vic. gén., archid. de Niort; Jeanner, doyen du chapitre; L. Garnier, archiprêtre de la cathédrale; C. Auber, chan. historiographe du diocèse; C. Gay, vic. gén.; et de MM. J. Héline, chan. secrétaire; M. Crétin, curé de Sainte-Radegonde de Poitiers; L. Millet, archiprêtre de Civray, commissaires.

[3] J. B. Bouvier, Instruction sur les reliques, § IV, p. 10 et 11.

Digitized by Google

tant en cause dans le cours de cet entretien, j'étais loin de vouloir décliner une responsabilité qui doit peser exclusivement sur moi, parce que rien ne s'est terminé qu'en vertu de ma pleine et totale autorité. S'il y avait eu fausse application de la jurisprudence ecclésiastique, le tort n'en reviendrait qu'à moi, et quoique je me sois donné des conseillers et des auxiliaires, je ne me connaîtrais pas de complices.

VIII. Du reste, ç'eût été peu que nous eussions observé tous les principes du droit. En matière pratique, il faut savoir encore tenir compte des circonstances des temps et des lieux. Or, nous avions appris de l'expérience ce que nous pouvions attendre de la population de Charroux, que nous avions trouvée si grave, si recueillie, neuf ans auparavant, dans la solennité de la réinhumation d'un évêque du XI^e^ siècle, dont les restes mortels et les insignes sacrés venaient de revoir inopinément la lumière. Nous savions que le sentiment patriotique, joint aux convictions religieuses, garantissait l'attitude respectueuse de ce peuple doux, sensé, hospitalier et foncièrement chrétien. Pour que les esprits fussent parfaitement éclairés et fixés sur la question des reliques qui allaient être inaugurées, nous avions donné des instructions précises aux missionnaires chargés de prêcher les exercices préparatoires. De plus, nous avions pris la précaution d'écrire nous-même au respectable curé du lieu une lettre destinée à être lue au prône le dimanche avant notre arrivée. Cette lettre, dont on nous a envoyé le texte original, témoigne une attention extrême à prévenir toute ambiguité[1]. La solennité de réintégration des reliquaires s'accomplit avec un ordre parfait et un sentiment remarquable de religion. Mgr l'archevêque actuel d'Auch, alors évêque de Luçon, et, à ce titre, supérieur de la maison-mère des Ursulines de Chavagnes, daigna présider la céré-

[1] Dossier de l'enquête à propos de l'affaire de Charroux, n. 22.

Digitized by Google

monie. L'affluence était immense. Toutes les autorités administratives et judiciaires de l'arrondissement marchaient en tête du cortége. Plusieurs de ces dignes fonctionnaires, on l'a vu, avaient pris un intérêt actif à la question des reliquaires. Nous avons encore présentes à l'esprit les paroles par lesquelles, après avoir entendu la lecture entière de l'ordonnance épiscopale, ils exprimèrent leur admiration pour le soin avec lequel l'autorité ecclésiastique traite toutes choses, et, sans adresser le blâme ou le désaveu aux générations précédentes, sait éviter ce qui pourrait éveiller les susceptibilités du temps moderne. De tant de milliers d'assistants, il ne s'en trouva pas un seul qui eût la pensée perverse d'aller chercher dans les archives du passé un prétexte à l'injure et au blasphème. Quelques amateurs des antiquités de la province avaient seuls gardé le souvenir de particularités historiques effacées de la mémoire du peuple par une interruption plus de trois fois séculaire. Les feuilles publiques rendirent compte de la fête, sans qu'aucune allusion offensante s'y produisît. Mais surtout, ce qui était le but de tous nos efforts, la piété envers le divin Sauveur des hommes, qui n'avait jamais cessé de fleurir à Charroux, y prit de nouveaux accroissements dans un bon nombre d'âmes. Les rapports sémestriels du doyen de cette paroisse nous en ont donné plus d'une fois l'assurance consolante.

Depuis la conclusion de cette affaire, trois années entières s'étaient écoulées sans que rien nous permît de croire qu'il en pût sortir autre chose que l'édification et le bien spirituel de la paroisse de Charroux. Nous avions compté sans cette rage de scandale qui signalera si tristement la période que nous traversons.

IX. Vers la fin de l'été dernier, il vint à nos oreilles que quelques hommes assez haut placés prenaient texte de l'une des reliques autrefois célèbres du monastère de Charroux pour se répandre en propos indignes d'eux et en plaisan-

Digitized by Google

teries malsecantes. Une correspondance alors engagée pour un autre objet avec un ministre de l'empereur, nous fournit l'occasion de relever, à mots couverts, ce manque de respect religieux et de sens moral[1]. Peu de temps après, nous fûmes positivement averti, par deux voies différentes à la fois, qu'une manœuvre se tramait contre notre personne, que tout un plan de campagne se préparait, et que déjà un écrit s'élaborait au sujet de la susdite relique[2]. Les faits qui n'ont pas tardé à se produire ont justifié une partie de ces renseignements. L'avenir nous édifiera sur le reste. Une commission d'enquête, instituée par nous[3], conformément à notre droit et à notre devoir, puisqu'il s'agissait d'un acte de notre gouvernement épiscopal, a recueilli tous les documents qui peuvent éclairer cette affaire. Plusieurs des communications qui nous avaient été faites verbalement dans le principe, ont été constatées ultérieurement, sur notre demande, par des dépositions écrites. Si l'Église est accoutumée de vieille date à subir patiemment les injustices et les vexations, on ne lui a jamais dénié le droit d'en rassembler les monuments et d'en écrire l'histoire. La conscience publique a intérêt et profit à ce qu'il en soit de la sorte.

Un incident, à notre insu, était venu se mêler à l'affaire. L'honorable maire de Charroux, mû par un sentiment patriotique et par des vues d'intérêt local que nous nous gardons de blâmer, avait conçu le projet d'obtenir l'autorisation d'une loterie destinée à procurer la reconstruction de l'ancienne basilique de Saint-Sauveur. S'enveloppant dans le secret le plus absolu, il avait, de concert avec son adjoint et avec une tierce personne, formulé une supplique à M. le ministre de l'intérieur[4]. Il est à regretter que, par suite du silence gardé même envers le pasteur de la paroisse[5], l'ad-

[1] Lettre du 31 août 1862.

[2] Enquête sur l'affaire de Charroux, n. 3, 4, 5.

[3] *Ibid.*, n. 1. — [4] *Ibid.*, n. 6. — [5] *Ibid.*, n. 16. 17.

Digitized by Google

ministration diocésaine n'ait pas été informée de cette démarche. Elle n'aurait pas manqué de représenter aux deux magistrats municipaux que leur dessein n'était pas susceptible de réussite ; que l'œuvre n'offrait pas les conditions d'intérêt général communément exigées en pareil cas ; que l'établissement religieux de Charroux n'ayant pas même le caractère d'établissement public, puisqu'il n'est pas communal, l'assentiment du ministre à un appel de fonds aussi important n'était point à présumer. L'autorité ecclésiastique aurait ajouté qu'au point de vue religieux, une pareille entreprise ne paraissait pas suffisamment justifiée ; qu'une opération si gigantesque manquait de proportion avec la destination modeste de l'établissement actuel, qui n'a et ne peut avoir aucun point de comparaison avec l'antique fondation carlovingienne ; enfin que, vu la disposition de certains esprits, cette pétition pouvait avoir une issue désobligeante pour ses auteurs, et devenir une arme de guerre contre ceux qui lui étaient le plus étrangers.

Ces réflexions, qui eussent été dictées par une saine appréciation des temps et des hommes, n'auraient-elles pas été prophétiques? La pétition, en effet, fut tout d'abord jugée inacceptable, et elle donna lieu aux observations que l'on pouvait prévoir. Il faut ajouter que plus tard, dans des fins que nous nous abstenons d'approfondir, la même pétition était directement redemandée[1] ; les deux seules copies qui soient sorties de Charroux ne tardaient pas à se concentrer dans une seule main[2] ; de plus, la signature du maire et le sceau municipal ne s'y trouvant pas jusqu'alors apposés, la pièce, avec recommandation de retour immédiat,

[1] Lettre du préfet de la Vienne au maire de Charroux, à la date du 22 octobre 1862.

[2] Lettre du député de la circonscription, faisant connaître au maire de Charroux que le préfet de la Vienne vient de lui réclamer l'autre exemplaire de la pétition. — Enquête sur l'affaire de Charroux, n. 15, 18.

Digitized by Google

était de nouveau renvoyée à son auteur pour recevoir les signes de l'authenticité[1]. Ces détails, et beaucoup d'autres, résultent des documents recueillis par notre commission d'enquête.

X. Nous ne voulons rien conclure de la coïncidence des dates; mais ce qui est vrai, c'est que, dès ce moment, le mystère dont l'affaire avait été jusque-là entourée ne sait plus se contenir; on nous informe de Paris qu'un immense éclat de rire, parti des bureaux d'une administration très élevée, se propage au dehors; des indiscrétions nous reviennent d'une ville de notre diocèse où le silence n'a pu être gardé sur un succès dont le retentissement est imminent et dont l'effet va être prodigieux[2]. Enfin, Messieurs, pour vous donner une idée des proportions auxquelles l'affaire s'était élevée en quelques jours, et de l'impression que pouvaient en prendre même les gens de bien, j'extrais du dossier de l'enquête et je fais mettre sous vos yeux une lettre adressée à l'un de vous, à cette époque, par l'un des principaux dignitaires du clergé de Paris. J'y fais seulement changer un mot, que votre commission n'a jamais articulé, et qui doit être épargné aux oreilles délicates. Il est vrai, cette réserve est devenue matière à accusation sous la plume de nos adversaires, qui, parmi leurs reproches contradictoires, nous ont adressé celui de ne présenter les choses que sous un demi-jour, et de manquer ainsi de franchise ou de faire la leçon à nos devanciers. La pièce qu'on va vous lire, Messieurs, est corroborée par plusieurs autres informations du même genre. L'histoire aura son mot à dire sur ce genre de distractions et de passe-temps, que certains pourvoyeurs officieux s'applaudissent d'avoir introduits jusque sous le toit du souverain.

[1] Enquête, n. 8. Lettre du préfet de la Vienne au maire de Charroux, à la date du 11 novembre 1862.

[2] Interrogatoire de Châtellerault. — Enquête, n. 7.

Digitized by Google

« Monsieur le Curé,

« Hier je dînais avec Mgr l'archevêque chez un personnage assez haut placé dans le gouvernement. Je liai conversation avec un des convives, homme chrétien, et qui venait récemment de Compiègne. Il me raconta que l'on s'était beaucoup occupé dans la résidence impériale d'un projet de Mgr de Poitiers. On disait qu'il aurait écrit au ministre de l'intérieur pour obtenir l'autorisation d'une loterie, dont le but serait la construction d'un sanctuaire où l'on viendrait vénérer une certaine relique de N. S., et ce sanctuaire serait confié à une communauté religieuse de femmes. J'ai voulu soutenir que cela ne pouvait pas être. Ce monsieur m'a dit que, comme moi, il avait voulu douter, mais qu'on lui avait donné de tels arguments qu'il avait dû se rendre.

« Il paraît que l'empereur a été péniblement affecté lorsqu'on lui a parlé d'une pareille idée; mais vous concevez quel langage cela a fait tenir aux invités.

« Pour moi, je voudrais encore douter, et je crois que, si le fait est controuvé, on devrait le démentir publiquement. Si le fait est vrai, je ne comprendrais pas que Mgr de Poitiers, qui est un homme d'esprit, ait eu la pensée de faire construire un sanctuaire pour rappeler une relique qui ne doit avoir qu'une authenticité plus qu'équivoque, et cela dans un temps comme le nôtre; et de plus, de s'adresser au ministre de l'intérieur! Je serais bien reconnaissant si vous vouliez bien me dire ce qu'il y a de vrai ou de faux dans cette affaire. — Veuillez agréer, etc.[1].

[1] Lettre de M. l'abbé Buquet, vicaire général de Paris, à M. le curé de Saint-Hilaire de Poitiers. Enquête, n. 9.

Digitized by Google

Au même temps, c'est-à-dire, à la veille de l'explosion de ce coup monté, les correspondants parisiens de toute nuance expédiaient à la presse étrangère des récits diversement habillés, mais manifestement pris à un même bureau de renseignements[1]. La pétition du maire de Charroux était leur point de départ commun ; seulement les extraits n'en étaient pas les mêmes chez tous, et les commentaires, inspirés par un même esprit, se donnaient plus ou moins de marge pour la calomnie et la diffamation. L'étude comparée de la date et de la teneur de ces correspondances dévoile d'une façon curieuse cette organisation et cette concentration de la puissance du journalisme, que quelques représentants du pays ont signalée dans nos assemblées publiques. On y voit comment, à un moment donné, un mensonge effronté peut faire irrésistiblement et instantanément son chemin dans toutes les parties du monde. Le caractère obscène et blasphématoire de ces correspondances ayant excité partout l'indignation, des communications nous sont arrivées de toutes parts, notamment de l'Allemagne[2], de l'Angleterre[3], de la Russie[4], et l'examen des pièces nous a conduit à constater dans la manœuvre une direction d'ensemble et une simultanéité vraiment instructives. On va vous lire, comme échantillon, un extrait d'un journal anglais. Vous y verrez quelle idée le correspondant parisien donnait à ses lecteurs de notre probité, et de celle de l'estimable maire de Charroux[5].

[1] Quelques plumes plus empressées avaient annoncé l'attaque à l'avance C'est ainsi qu'on lisait dans *le Courrier*, imprimé à Luxembourg, ces lignes du correspondant parisien : « Vous pouvez vous attendre à rencontrer un de ces jours dans *le Siècle* un article sur la loterie dont l'autorisation est demandée pour bâtir une église à la relique de Charroux, etc. »

[2] Enquête sur l'affaire de Charroux, n. 10, 11. — [3] *Ibid.*, n. 12. — [4] *Ibid.*, n. 13.

[5] PARIS, MARDI MATIN. — « Encouragée par l'influence notoire qu'une

Digitized by Google

C'est dans ces conditions et avec tout cet accompagnement de circonstances que l'affaire éclatait enfin dans la presse française, moyennant la reproduction d'un article de l'*Indépendance belge*, publié sous la fausse rubrique : *On nous écrit de Charroux*. A partir de cette heure, les choses ont eu un retentissement qui nous dispense de tout récit. Vous avez pu apprécier par vous-mêmes, Messieurs, la vaillance et l'honnêteté d'une polémique toujours anonyme ou pseudonyme, qui trouvait habile de crier au scandale en créant elle-même le scandale par une publicité bruyante que les choses ne comportaient pas, et qui se faisait un jeu de nous insulter publiquement sur un terrain où la défense publique ne pouvait nous convenir. Dans une question où la réserve était d'absolue rigueur, et où la forme emportait le fond, de prétendus champions de la morale nous interpellèrent avec une crudité de langage qui donnait lieu aux interprétations les plus brutales et aux suppositions les

princesse espagnole exerce dans les conseils du gouvernement, l'Église de France fait maintenant à la face du soleil des choses que le plus impudent pamphlétaire n'aurait pas eu l'audace d'écrire il y a quelques années, ou même il y a quelques mois. L'évêque de Poitiers, dans le but de tirer quelque argent de la poche des simples, vient de prostituer l'autorité de son nom et de son siége à la glorification d'une des fables les plus révoltantes..... Le 31 du mois de juillet dernier, un certain M. Malapert, maire de la commune de Charroux, dans le département de la Vienne, fut engagé par l'évêque à adresser au ministre de l'intérieur une pétition dans le but d'obtenir l'autorisation d'une loterie au capital de 500,000 fr..... L'évêque de Poitiers, qui ne recule pas devant une mauvaise action, par la raison qu'il peut en résulter un bien, encourageait cette loterie, dont le but était peu honnête, par les pieux motifs qu'on va lire, etc..... L'évêque ne dédaigne pas d'expliquer lui-même, avec beaucoup de savoir et d'éloquence, aux dames qui se réunissent pour contempler le dépôt sacré, la nature précise de la relique..... La loterie qui, comme toutes les loteries, fera bien des dupes, a pour objet de pourvoir à la construction d'une église digne de cette destination, etc. » (*Daily-News*, 27 novembre 1862. Enquête, n. 12.)

Digitized by Google

plus dégoûtantes[1]. Leur succès auprès d'une classe trop nombreuse a été plus complet qu'ils ne le savent peut-être; le dossier de l'enquête contient plusieurs lettres, destinées

[1] Nous reproduisons ici trois notes communiquées par l'évêché au *Courrier de la Vienne* :

I. On nous communique de l'évêché la note suivante :

« L'*Indépendance belge* contenait, dans son numéro du 24 de ce mois, un article cynique et calomnieux, à propos d'une cérémonie religieuse célébrée à Charroux au mois de juin dernier. Le *Journal de la Vienne* l'a reproduit aussitôt.

« L'autorité diocésaine avait appris depuis plus d'un mois que ce *factum* honteux s'élaborait à Poitiers. Le recours à la presse étrangère, sous la rubrique : *On nous écrit de Charroux*, a été un expédient employé pour se donner le privilége de l'anonyme. L'auteur de l'article et ses complices et instigateurs auraient pu montrer plus de courage; ils n'ignoraient pas que l'impunité leur est assurée, et que l'offensé les abandonnera au jugement de Dieu et à celui de tous les honnêtes gens.

« Quant à la pétition du maire et du conseil municipal de Charroux, pour la construction d'un édifice religieux, l'administration ecclésiastique n'en a pas eu connaissance, et elle n'aurait pas donné son assentiment à ce projet. » — L'abbé HÉLINE, secrétaire général. (29 novembre 1862.)

II. Nous recevons de l'évêché cette nouvelle note :

« Le *Journal de la Vienne* publie, sous la signature *Piogeard*, un article qui passe à côté des affirmations formulées dans notre note de samedi, au sujet de la correspondance anonyme de la feuille belge. Nous nous réservons de publier les pièces authentiques et les documents particuliers qui font connaître tous les détails de l'affaire. Aujourd'hui, acceptant le terrain tel qu'il a plu à l'honorable M. *Piogeard* de le choisir, nous répondons :

« Il est faux que, dans le dépôt des reliques anciennes de Charroux, la relique historique à propos de laquelle nous sommes interpellés, ait été déclarée authentique par l'ordonnance épiscopale; il est faux qu'*un mode d'adoration spéciale* et d'adoration quelconque *ait été institué, en l'honneur de cette relique.*

« Ce qui est vrai, c'est que l'établissement religieux existant à Charroux depuis longues années a été judiciairement reconnu propriétaire des précieux reliquaires retrouvés en 1856; et que, sur la demande écrite et signée des membres du conseil municipal, du conseil de fabrique, des

Digitized by Google

au feu, qui pourraient causer un moment de satisfaction aux auteurs et instigateurs de cette menée, en leur révélant tout le mérite de leur exploit et l'étendue de leur triomphe. Oui, ils ont fourni abondante matière aux risées les plus ignobles, et, grâce à eux, un nom devant lequel tout genou

fonctionnaires civils et de tous les habitants de la paroisse, ces reliquaires, munis d'autres reliques authentiques, conformément aux principes et aux règles du droit ecclésiastique, ont été rendus au culte public en 1859, dans une solennité présidée par deux évêques, et où figuraient au premier rang, le sous-préfet, le président du tribunal et le procureur impérial de Civray, le maire, le juge de paix de Charroux, et toutes les autorités de la contrée, signataires du procès-verbal déposé aux archives.

« Ce qui est vrai encore, c'est que si, en ces derniers temps, à l'insu de l'administration ecclésiastique, la municipalité de Charroux, sous l'empire d'un patriotisme qui n'admet pas de réserve, a cru pouvoir demander à l'autorité civile la faculté d'organiser une loterie pour la construction d'un édifice religieux, elle ne pouvait du moins soupçonner que cette requête, adressée régulièrement à sa destination, allait devenir l'instrument d'un scandale de presse préparé pendant plusieurs mois.

« Enfin, ce qui reste démontré par des preuves irréfragables, et par le témoignage publié de M. le maire de Charroux, c'est que, soit par rapport au langage prêté à l'autorité épiscopale, soit par rapport aux actes attribués à la prétendue *Mère abbesse* de Charroux, l'article de l'*Indépendance belge*, concerté et rédigé à Poitiers dans des régions qu'il est superflu d'indiquer, demeure un article cynique et calomnieux, et un *factum* honteux. Ces expressions que l'on trouve *fâcheuses* sont plus que justifiées par l'écrit qu'elles caractérisent; nous ne pouvons, ni ne devons les retirer. Nous plaignons les hommes réduits à se servir de pareils moyens : le succès obtenu auprès de certains esprits est un succès qui n'a rien d'honorable, et qui inspire le dégoût à tout homme habitué au respect de soi-même ». — L'abbé HÉLINE, secrétaire général. — 2 décembre 1862.)

III. On nous adresse cette nouvelle note de l'évêché :

« Le *Journal de la Vienne* accuse d'équivoque notre seconde note : la réponse est faite dans les termes textuels de l'interpellation ; elle est fort catégorique et elle ne craint point l'examen et la discussion des pièces à l'appui.

« Le même journal s'étonne que l'autorité religieuse se montre si émue

Digitized by Google

fléchit au ciel, sur la terre et devant les enfers, a été mêlé durant plusieurs jours aux plus indignes propos. Que le divin Sauveur soit leur avocat auprès de son Père ! Aussi bien, est-ce moins par la volonté de l'offenser que dans l'es-

pour une simple question historique, et il nous rappelle au devoir de la charité chrétienne et sacerdotale.

« Après un acte aussi violent et aussi scandaleux que celui dont il s'agit, cette façon de battre en retraite sera appréciée du pays.

« Ainsi des hommes dont la société aurait droit d'attendre tout autre chose, auront concerté et rédigé un article rempli de propos blasphématoires et outrageux envers la personne de N.-S. J.-C., d'insinuations ignobles où la lubricité est mêlée aux choses saintes, d'assertions calomnieuses et absolument mensongères contre le chef d'un diocèse, et contre des vierges consacrées ; ils auront perfidement conquis le bénéfice de l'anonyme sous le couvert de la presse étrangère, et ils auront assuré de cette sorte la publicité de leur *factum* diffamatoire, et sa reproduction retentissante par toutes les feuilles irréligieuses avec le cortége d'impiétés et de turpitudes qu'il leur a plu d'y ajouter. Cette grande iniquité aura été ourdie pendant plusieurs mois et menée à terme au moyen d'une supplique municipale formulée à l'insu du pouvoir ecclésiastique, suggérée par des motifs et encouragée par des influences que nous ferons connaître, enfin adressée administrativement à l'autorité supérieure ; une pareille indignité se sera produite à la face de toute une nation, et l'on croira s'en disculper en disant qu'on *regrette profondément de voir un ministre de l'Église se livrer, dans une discussion historique, à des violences de paroles qui ne vont pas avec la charité des chrétiens et les devoirs du saint ministère* !

« Le devoir du chrétien et de l'évêque, c'est le pardon des injures. Le chef de ce diocèse, chacun le sait, n'y a jamais manqué. Dans la circonstance présente, il demande à Dieu qu'il veuille accorder à de grands coupables le pardon qui est au fond de son cœur. Cela lui coûte peu : bien qu'ils aient rencontré des complices ailleurs, ces coupables sont placés, par leur baptême, sous sa juridiction spirituelle.

« Mais l'évêque n'oublie pas les grands devoirs du citoyen. Il n'est pas salutaire à une nation que la vérité et l'honnêteté publique soient offensées effrontément. Une manœuvre de cette nature ne doit pas seulement être jugée au tribunal de la presse et de l'opinion, elle doit être portée à une tribune plus haute : ce devoir sera rempli. C'est là notre dernier mot. »

—L'abbé HÉLINE, secrétaire général.

Digitized by Google

pérance de complaire à d'autres et d'y trouver leur propre profit qu'ils ont commis cette mauvaise action. Seigneur mon Dieu, votre clémence ne sera que justice. La passion principale qui a guidé ces hommes n'était pas celle de l'impiété, et ils n'ont pas tant voulu outrager votre saint enfant Jésus que jeter le discrédit ou le ridicule sur son ministre. Ayez égard à cela, et qu'aucun d'eux et des leurs ne porte la peine de cette iniquité ni dans ce monde ni dans l'autre!

XI. Du reste, Messieurs, si les esprits d'une certaine trempe ont trouvé là un aliment approprié à leurs goûts, il est difficile de dire à quel point ce qui reste encore d'âmes honnêtes dans tous les rangs de la société ont été révoltées de cette infamie. Les quelques feuilles de la capitale et leurs satellites de la province qui, pour parler comme le fabuliste, ont « fait office de cor » et déchaîné la tempête de leur voix, ont pu sans doute se vanter d'avoir « bien servi dans cette occasion », et recevoir de leurs patrons le témoignage d'avoir « bravement crié ». Mais il s'en faut que tout le public soit « tombé au piége ». Le journalisme d'une certaine nuance ne convainc plus ceux mêmes qui font sa fortune ; ils jugent de sa véracité et de sa moralité par la nature des instincts qui les poussent vers lui. Qu'on ne s'y méprenne pas : une feuille peut être très-répandue sans être pour cela estimée. Que de gens, hélas! sont entraînés par leurs mauvais penchants à des fréquentations qui restent honteuses à leurs propres yeux!

Un juste tribut doit être payé à l'autorité municipale de Charroux. Des narrations burlesques et des insinuations blessantes ayant été dirigées contre les humbles sœurs de Chavagnes [1], l'honorable maire, que nul ne songe à sus-

[1] Sur ces particularités de l'article de la feuille belge, notre commission d'enquête a obtenu de curieux éclaircissements moyennant la réponse faite aux deux questions suivantes posées par elle : 1° Quelque chose a-t-il pu

Digitized by Google

pecter de connivence *cléricale*, n'a pas hésité à faire publiquement justice de ces mensonges, comme aussi à démentir hautement le langage qu'une assertion manifestement diffamatoire avait osé mettre sur nos lèvres. Et, pour placer notre personne hors de cause, le chef de l'édilité charolaise a considéré comme un devoir d'honneur et de justice de nous faire parvenir une lettre dans laquelle il déclare que nous n'avons pu participer ni directement ni indirectement à sa pétition, attendu qu'elle n'a été connue que de trois personnes à Charroux, qu'aucune d'elles n'en a livré le texte à qui que ce soit, et que deux exemplaires seulement en ont été envoyés, l'un à Poitiers, l'autre à Paris. « J'ignore encore, ajoute-t-il, par quelle main elle a été communiquée à l'indiscret qui en a fait un si abominable usage [1]. »

A propos de la calomnie flagrante dont je viens de parler, des hommes très-graves, des magistrats d'un très-haut rang, nous ont représenté qu'aucun tribunal ne pouvait nous refuser justice, et qu'il était de notre droit et peut-être de notre devoir de demander satisfaction. Nous avons répondu et nous redisons encore que nos adversaires peuvent impunément se donner pleine licence contre nous, attendu que nous ne recourrons jamais contre eux à aucun tribunal humain, et que nous ne voulons recourir à celui de Dieu

donner lieu aux détails contenus dans l'article injurieux d'une feuille étrangère à l'occasion du mode d'ostension des reliquaires ? 2° Comment ce journal a-t-il pu dire, en parlant de ces reliquaires : « Ne les voit pas qui veut ? » Enquête, n. 20, 21.

[1] Dossier de l'enquête, n. 16. — M. l'adjoint nous a écrit spontanément dans le même sens, et nous avons reçu tous les renseignements que la situation qui nous était faite nous donnait le droit d'obtenir. *Ibid.*, n. 17, 18. — Enfin, blâmé par le premier magistrat du département à l'occasion de la lettre qu'il avait jugé de son devoir d'adresser au journal de l'administration, M. le maire a répondu par une lettre qu'on ne sera point tenté de publier.

Digitized by Google

que pour implorer le pardon de ceux qui croient servir leurs propres intérêts en se faisant nos détracteurs. En pareille occurrence, Messieurs, notre unique défense consistera toujours à vous exposer du haut de notre chaire épiscopale, qui est notre seule tribune, l'ensemble des faits qui doivent éclairer les esprits et justifier notre conduite plus encore que flétrir celle de nos agresseurs. Il est vrai, nous n'interdirons pas à nos paroles une certaine publicité. En cela, nous nous rendons à l'avis de plusieurs de nos frères qui pensent que cette publication n'est pas sans utilité, non pas pour les foules, auxquelles la consigne du silence, si habilement alternée avec le mot d'ordre de l'attaque, ne la laissera pas parvenir, mais pour un certain nombre d'esprits timides et facilement impressionnés.

Une autre question a été posée. On s'est demandé s'il n'existait pour les actes de la charge épiscopale aucune protection analogue à celle qui est acquise à l'exercice des autres fonctions publiques, et si une appréciation infamante, un travestissement outrageant des paroles et des écrits du chef d'un diocèse, agissant dans la sphère de ses attributions juridictionnelles, n'était susceptible d'aucune répression ni d'aucun avertissement. On faisait remarquer que, dans des circonstances peu éloignées, l'autorité publique avait procédé autrement. Pour nous, Messieurs, nous n'aurons pas la pensée de nous plaindre ou de nous étonner de l'attitude prise personnellement envers nous. Disons cependant, en faisant abstraction de ce qui nous concerne, que les ministres de la religion pourraient avoir quelque droit aux égards commandés envers les mandataires du pays, et que ce serait avoir deux poids et deux mesures que d'autoriser contre les premiers ce qu'on a si rigoureusement voulu éviter aux seconds, c'est-à-dire, comme l'explique très-bien le rapport de M. le président du Sénat lu dans la séance du 29 janvier 1861, « ces discussions agencées dont l'esprit de

Digitized by Google

parti sait faire usage,... ces coupures adroites, ces arrangements arbitraires de fragments choisis avec art et dont on fait des tableaux de fantaisie,... enfin ces comptes rendus dissimulés qui ne sont qu'une caricature insultante et la satire des personnes ». Ajoutons que les actes de l'autorité ecclésiastique, comme ceux des fonctionnaires publics, « sont l'accomplissement souvent pénible d'un devoir professionnel; ils ne sont donc pas faits pour être tournés en parodie, comme s'il s'agissait des scènes imaginaires du théâtre. Un pays ne gagne rien à voir ses représentants (combien moins les représentants de Dieu) livrés au ridicule, et ses citoyens honnêtes avilis et travestis [1] ». Si les causes qui ne reculent pas devant l'emploi de pareils moyens, donnent une faible idée de leur moralité, elles ne donnent pas non plus une grande idée de leur force, et personne ne peut dire à quel point elles se nuisent à elles-mêmes dans l'opinion générale. Le droit de tout oser n'est pas le moins périlleux de tous. L'insolence plus ou moins heureuse avec laquelle on en use quelque temps ne réussit point finalement à conquérir le suffrage public; elle n'a pas le privilége de dispenser ou de tenir lieu du savoir, de l'application, de la dignité de conduite, du respect de la vérité et de la justice, enfin des talents et des qualités au prix desquels s'obtiennent la considération, l'estime et la confiance des peuples.

XII. Arrêtons-nous ici, Messieurs et chers Coopérateurs: le sujet dont j'avais à m'entretenir avec vous est à peu près épuisé [2]. Toutefois, pour vous faire oublier les tristes et

[1] Rapport de M. Troplong au sénat, sur le projet de sénatus-consulte, portant modification de l'article 42 de la Constitution. *Moniteur* du 30 janvier 1861.

[2] Les auteurs des articles sur Charroux ont fait parade d'une érudition facile et banale, principalement puisée dans le *Dictionnaire des reliques*, de M. Collin de Plancy. Mais ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que cet écrivain a

Digitized by Google

ennuyeux chemins par lesquels je vous ai fait passer, je veux vous ramener un instant à notre point de départ et reprendre la citation de saint Augustin qui nous a servi de début. Je vous l'ai dit, c'est une des doctrines les plus familières à ce grand évêque qu'il faut que les attaques dont nous sommes victimes tournent au profit de notre sanctification, et qu'elles nous conduisent à l'observation des préceptes les plus difficiles de la loi chrétienne, à savoir, non pas seulement l'oubli des injures, mais le support joyeux des humiliations, et non pas seulement le pardon des offenses, mais l'amour sincère des ennemis. « Montrons-nous en « toutes choses, dit saint Paul, de véritables ministres de « Dieu, et sachons manier les armes de la justice à droite « et à gauche, parmi la gloire et l'ignominie, dans la bonne « et dans la mauvaise renommée » : *In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, per arma justitiæ a dextris et a sinistris, per gloriam et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam* [1]. « La droite, observe notre saint docteur,

publié, en 1841, une rétractation éclatante de ses premiers ouvrages, les déclarant empreints « d'une incrédulité moins fondée sur des convictions, qu'exploitée par l'orgueil au profit de la luxure », et qu'il a employé tout le reste de sa vie à corriger les œuvres de sa jeunesse. — On a allégué pareillement que l'ordonnance épiscopale, dans la citation marginale des documents se rapportant à Charroux, n'avait pas excepté ceux qui ne peuvent soutenir une critique éclairée, non plus que ceux qui se montrent peu respectueux envers le passé. C'est-à-dire qu'on nous a reproché cette impartialité de citations qui est ordinaire aux écrivains ecclésiastiques (témoin Benoît XIV), et qu'on a trouvé bon de louer exclusivement, dans une monographie qui n'est pas sans prix, les passages peu convenables dont l'auteur est le premier à faire bonne justice. (Enquête, n. 19.) N'est-ce pas un triste spectacle de voir des hommes qui se posent en oracles de l'idée moderne, et qui parlent de la marche progressive des temps nouveaux, se traîner servilement à la remorque d'un voltairianisme caduc et décrépit?

[1] II Corinth., VI, 4, 7, 8.

Digitized by Google

c'est le côté de l'honneur; la gauche, c'est le côté de l'humiliation. On combat avec les armes de droite, quand on sert la cause de Dieu dans l'éclat de la bonne renommée et avec l'applaudissement universel; on combat avec les armes de gauche, quand l'ennemi par ses outrages réussit à ternir la réputation du combattant dans l'esprit des malveillants ou des gens trop crédules [1]. Or, il faut battre le diable avec les unes et les autres de ces armes. Si, combattant avec les armes de droite, nous triomphons des assauts de l'amour-propre et des tentations de la vaine complaisance, le diable est vaincu; et il est vaincu encore si, combattant avec les armes de gauche, nous parvenons à chérir sincèrement ceux qui nous dénigrent..., [2].

« Si donc, dans le cas actuel, je ne suis pas un mauvais serviteur et un mauvais soldat de Dieu, quelque disert que soit mon insulteur Pétilien, dois-je me plaindre de ce que, pour me pourvoir d'armes de gauche, j'ai en lui un si habile forgeron? Toute la question, c'est qu'avec l'aide de Dieu mon Sauveur, je fasse bon usage de ces armes, et que je m'en serve pour frapper à mort mon ennemi invisible, le vieux et rusé adversaire, caché sous le masque des autres, qui voudrait me pousser à haïr Pétilien, et à violer ainsi le précepte du Christ qui a dit : *Aimez vos ennemis.* Ce

[1] Quæ cum apostolus commemorasset dicens: ***Per arma justitiæ dextera et sinistra***, continuo tanquam exponens quid dixerit : ***Per gloriam, inquit, et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam***, et cætera talia : gloriam scilicet et bonam famam numerans in armis dexteris, in sinistris autem ignobilitatem et infamiam. Contr. Litter. Petilian. Lib. III, 13.

[2] Hanc ergo militantibus servis Dei, quæcumque ab inimicis convicia criminosa dicuntur, quæ apud malevolos et temere credulos malam famam faciant, arma sinistra sunt : etiam his diabolus expugnatur. Cum enim per bonam famam probamur utrum nos in superbiam non extollamus, et per malam famam probamur utrum inimicos eos ipsos, a quibus nobis configitur, diligamus, per arma justitiæ dextera et sinistra diabolum vincimus. *Ibid.*

Digitized by Google

dont me garde la miséricorde de celui qui, m'ayant aimé et s'étant livré pour moi sur la croix, a dit : *Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font*, afin de m'apprendre à chérir mes adversaires et à dire de Pétilien et de ses consorts : Seigneur, ayez pitié d'eux, car ils ne comprennent pas la bassesse de leur action et le crime de leurs paroles ! »

Entendez, Messieurs, le texte même de l'évêque d'Hippone dans sa langue originale : ce sera comme le bouquet spirituel de ce trop long discours : « Si ergo sum Dei servus et miles non reprobus, quamlibet disertus conviciator in me Petilianus existat, numquid moleste ferre debeo quia mihi armorum sinistrorum faber solertissimus paratus est? Opus est ut his in adjutorio Domini mei peritissime dimicem, et eis illum feriam contra quem invisibiliter pugno, qui perversissima et antiquissima astutia callide intendit et agit ut propter hæc Petilianum oderim, ac sic præceptum Christi quod ait : *Diligite inimicos vestros*, implere non possim. Quod a me avertat ejus misericordia, qui me dilexit et tradidit semetipsum pro me, ut pendens in cruce diceret : *Pater, ignosce illis, quia nesciunt quid faciunt :* meque de Petiliano et talibus inimicis meis dicere doceret : Domine, ignosce illis, quia nesciunt quid loquuntur [1] ! »

[1] *Ibid.*, 14.

Digitized by Google

XLVII

INSTRUCTION PASTORALE

SUR CETTE PAROLE DE SAINT JEAN : ET IL Y A DÉJA BEAUCOUP D'ANTECHRISTS.

(CARÊME MDCCCLXIII.)

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : « Veillez à ce que personne ne vous séduise. Car plusieurs viendront en mon « nom et diront : Je suis le Christ, et ils séduiront un grand « nombre d'âmes... Et beaucoup de faux christs et de faux « prophètes surgiront, et ils feront des signes et des prodiges étonnants, à ce point que les élus eux-mêmes, si cela « se pouvait, seraient induits en erreur. Je vous prédis ces « choses, afin que vous vous teniez pour avertis[1] ».

Cet avertissement du Sauveur, N. T.-C. F., vos pasteurs ont reçu la mission de vous le répéter souvent, mais particulièrement à ces époques de confusion et de crise où il

[1] Videte ne quis vos seducat. Multi enim venient in nomine meo, dicentes : Ego sum Christus, et multos seducent... Surgent enim pseudochristi et pseudo-prophetæ, et dabunt signa magna et prodigia, ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi. Ecce prædixi vobis. Matth., XXIV, 4, 5, 24, 25.

Digitized by Google

semble que les légions infernales aient reçu une plus grande puissance de tromper et de nuire. Tels étaient les temps de saint Hilaire. Aussi est-ce sa voix et sa doctrine que nous venons vous faire entendre dans cette courte instruction pastorale.

Ce saint docteur, en expliquant l'Évangile à vos pères, s'est souvent attaché à leur donner le signalement de l'antechrist; et non-seulement de cet antechrist individuel et personnel qui accomplira un rôle si terrible dans les derniers jours du monde, mais encore de ces antechrists nombreux et presque innombrables qui doivent, sur tout le parcours de la ligne des siècles, préparer la venue et faciliter la mission de l'antechrist final.

Mes enfants, disait ce grand pontife s'appropriant les paroles de saint Jean, *Filioli*, parce que vous avez entendu dire peut-être que l'antechrist vient, et que la dernière heure approche, ce que personne ne sait, moi je vous dis une chose certaine, « c'est qu'il y a déjà beaucoup d'antechrits [1] ». Que l'antechrist, qui sera un et individuel à la fin des âges, soit auparavant nombreux et multiple, c'est ce que le témoignage de l'Écriture rend incontestable. Quiconque nie le Christ tel qu'il a été annoncé par les apôtres, celui-là est un antechrist. La signification propre du nom d'antechrist, c'est d'être contraire à Jésus-Christ [2].

Or, s'il est écrit que les temps de l'antechrist seront périlleux, que la bonne foi de beaucoup sera surprise, il ne faut pas moins de précautions envers ses devanciers et ses précurseurs. « Je n'ai qu'un avis à vous donner : Prenez

[1] Et quia audistis quia antichristus venit, et jam antichristi multi facti sunt. I Joann., II, 18.

[2] Antichristos plures esse, apostolo Joanne prædicante, cognovimus. Quisquis enim Christum qualis ab apostolis est prædicatus, negavit, antichristus est. Nominis antichristi proprietas est, esse Christo contrarium. S. Hilar., contra Auxentium, 2.

Digitized by Google

garde à l'antechrist, ayez peur de l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum* [1].

Et si vous me demandez où se trouve aujourd'hui cet antechrist dont vous avez tant à vous garder, il me serait vraiment plus facile de vous dire où il n'est pas.

II. Antechrist, celui qui nie que Jésus soit Dieu; antechrist, celui qui nie que Jésus soit homme; antechrist, celui qui nie que Jésus soit Dieu et homme tout ensemble.

Celui-là est un antechrist, dit saint Jean, qui nie le Père, puisqu'en niant le Père, il nie le Fils : *Hic est antichristus qui negat Patrem et Filium* [2]. En effet, il n'y a pas d'antichristianisme plus radical que celui qui nie la divinité à sa source, à son principe. Comment le Christ serait-il Dieu, s'il n'y a pas de Dieu? Or, la négation de l'être divin, de la substance divine, de la personnalité divine, et l'introduction de je ne sais quelle théodicée sophistique qui, tout en maintenant la dénomination de Dieu, en supprime la réalité, et lui substitue des abstractions et des rêves qui flottent entre l'athéisme et le panthéisme ou qui n'ont aucun sens : voilà le symptôme capital de la situation intellectuelle du moment, voilà l'enseignement qui remplit les livres et qui inspire les leçons de toute une école nombreuse et puissante. En présence de ces doctrines, « je n'ai qu'un avis à vous donner : Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum.*

Saint Jean poursuit : « Quiconque nie le Fils, n'a point le « Père, et il n'a pas la vie. Celui qui croit dans le Fils de « Dieu a pour soi le témoignage de Dieu. Celui qui ne croit « pas au Fils, rend Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas « au témoignage que Dieu a donné de son Fils [3]. Beaucoup « de séducteurs sont entrés dans le monde, qui ne confessent

[1] *Ibid.*, 12. — [2] I Joann., II, 22.

[3] Omnis qui negat Filium, nec Patrem habet.. Qui non habet Filium,

Digitized by Google

« point que Jésus-Christ soit venu dans la chair : quiconque « nie cela, est un séducteur et un antechrist » : *Qui non confitetur Christum in carne venisse, hic est seductor et antichristus*[1]. Or, si vous écoutez ce qui se dit, si vous lisez ce qui s'écrit à cette heure, vous apprendrez ou bien que le personnage historique de Jésus n'a pas même existé, du moins tel qu'il est représenté par les Évangiles, ou bien qu'il a été un des types humains en qui s'est davantage manifesté cet idéal de sagesse, de raison, de perfection qu'on est convenu de nommer Dieu. On ne vous accordera point que le Fils de Marie soit le Fils de Dieu fait homme, le Verbe descendu dans la chair, celui en qui réside corporellement la plénitude de la divinité[2], et, pour tout dire, l'Homme-Dieu. Épouvanté de ces blasphèmes, qui sont le complet renversement du symbole chrétien, « je n'ai qu'une chose à vous dire : Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum.*

Que dirai-je encore ? Antechrist, celui qui nie le miracle, celui qui enseigne que le miracle n'a pas sa place possible dans la trame des choses humaines : car le Christ, encore bien que ses paroles eussent un accent qui pouvait mériter créance, n'a cependant établi sa divinité que par l'argument décisif du miracle[3] ; et il a donné à ses apôtres, comme moyen de persuasion et de conquête, la puissance du miracle[4] ; et sa venue dans la chair, l'union de la nature hu-

vitam non habet... Qui credit in Filium Dei, habet testimonium Dei in se. Qui non credit Filio, mendacem facit eum, quia non credit in testimonium quod testificatus est Deus de filio suo. I Joann., II, 23.— V, 10, 12.

[1] II Joann., 7. — [2] Coloss., II, 9.

[3] Opera quæ ego facio,... hæc testimonium perhibent de me. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi : si autem facio, et si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis et credatis quia Pater in me est et ego in Patre. Joann., X. 25, 37, 38.

[4] Joann., XIV, 12.— Marc, XVI, 20

Digitized by Google

maine et de la nature divine en sa personne unique, c'est le miracle par excellence[1]. Supprimer le miracle, c'est supprimer tout l'ordre surnaturel et chrétien. Ici encore : « Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antechristum.*

Antechrist, celui qui nie la révélation divine des Écritures : car ce sont les prophéties inspirées divinement qui nous ont annoncé le Christ; et ce sont les Évangiles écrits sous la dictée de l'Esprit-Saint, ainsi que les actes et les lettres des apôtres, qui nous font connaître le Christ[2]. Nous avons ici à alléguer les propres paroles de saint Hilaire : « Quiconque nie le Christ tel qu'il a été annoncé par les apôtres, celui-là est un antechrist » : *Quisquis enim Christum, qualis ab apostolis est prædicatus, negavit, antichristus est.* Si donc vous entendez donner le démenti aux livres saints, si leur autorité est ravalée au niveau des conceptions et des productions de l'esprit humain, « j'ai un conseil à vous donner : Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum.*

Antechrist, celui qui nie la divine institution et la divine mission de l'Église : car le terme des œuvres, des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, c'a été la fondation de son Église. « Jésus-Christ a aimé son Église, et il s'est « livré lui-même pour elle afin de la sanctifier, après l'avoir « lavée dans le baptême d'eau par la parole de vie, pour « la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni quoi que ce soit de défectueux, mais étant sainte et irrépréhensible[3]. » Or, si l'Église n'a pas

[1] Coloss., I, 26.

[2] Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia, sed Spiritu sancto inspirati locuti sunt sancti Dei homines. II Petr., I, 21.

[3] Christus dilexit Ecclesiam, et se ipsum tradidit pro ea, ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ, ut exhiberet sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi; sed ut sit sancta et immaculata. Eph., V, 25, 27.

Digitized by Google

un caractère surnaturel, si elle est seulement une institution terrestre, un des établissements religieux destinés à jouer un rôle plus ou moins long au sein de l'humanité, une société exposée aux vicissitudes et aux défaillances des choses d'ici-bas, une école plus ou moins respectable de philosophie et de philanthropie, en un mot, si l'Église n'est pas divine, c'est que le Christ, son fondateur, n'est pas Dieu. Rejeter la divinité de l'œuvre, c'est rejeter la divinité de l'ouvrier. « J'ai toujours la même recommandation à vous faire : Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum.*

Antechrist, celui qui nie la suprême et indéfectible autorité de Pierre. En effet, Jésus-Christ, après avoir regardé cet homme au visage, lui a dit : « Simon, fils de Jean, ton « nom va être changé. Désormais tu t'appelleras Céphas, « ce qui veut dire Pierre [1]; et sur cette pierre, je bâtirai mon « Église, et les puissances de l'enfer ne prévaudront point « contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des « cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le « ciel; et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans « le ciel [2] ». Et le même Jésus lui a dit encore : « Simon, « Simon, voici que satan vous a demandés tous pour vous cri- « bler comme un froment. Mais moi, j'ai prié pour toi, afin « que ta foi ne défaille pas; et toi, quand tu seras converti, « confirme tes frères [3]. » Or, si ces paroles de Jésus-Christ n'ont pas fait de Pierre le fondement inébranlable de l'Église, le roc immuable de la vérité, l'oracle infaillible de la foi, c'est que celui qui les a prononcées n'avait pas la puissance

[1] Intuitus autem eum Jesus, dixit : Tu es Simon, filius Jona; tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus. Joann., I, 42.

[2] Matth., XVI, 18, 19.

[3] Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum. Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos. Luc., XXII, 31, 32.

Digitized by Google

de les rendre efficaces. Toucher à Pierre, c'est toucher à la tête vivante, au chef invisible de l'Église chrétienne, qui revit et qui subsiste en lui. « Je vous crie donc encore : Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum.*

Antechrist, celui qui nie ou qui déprime le sacerdoce chrétien. Car Jésus-Christ ressuscité a dit à ses apôtres : « Comme « mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie [1]. Toute puis- « sance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc, « enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, « du Fils et du Saint-Esprit; enseignez-leur à observer tout « ce que je vous ai prescrit; et voici que moi je suis avec « vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles [2]. » Or, si les pouvoirs ainsi conférés par Jésus ne sont pas les pleins pouvoirs d'enseigner la vérité au nom de Dieu par la prédication, d'administrer la grâce par les sacrements, de pourvoir à l'observation des préceptes divins par le gouvernement ecclésiastique, et si, dans l'exercice de ces pouvoirs, le sacerdoce chrétien n'est pas soutenu par une assistance continue et par une présence journalière du Christ en lui; ici encore, il faut admettre que le Christ a dit plus qu'il n'a pu faire, et que, par conséquent, il n'est pas Dieu. Et sachant que le Seigneur a dit des lévites mêmes de l'ancienne loi : « Ne touchez pas à mes christs [3] », et qu'il a dit aux ministres de la loi nouvelle : « Celui qui vous reçoit, me « reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a en- « voyé [4] »; quand je vois la langue de mon pays se dépraver jusqu'à changer en titre d'insulte et de dédain cette première initiation sacerdotale et royale qui s'appelle la cléricature, et que les vocabulaires avaient longtemps donnée comme synonyme du savoir et de l'instruction libérale, je me sens

[1] Sicut misit me Pater, et ego mitto vos. Joann., xx, 21.
[2] Matth., xxviii, 18, 19, 20. — [3] I Paralip., xvi, 22. — [4] Matth., x, 40.

Digitized by Google

épris d'une immense pitié pour une génération dont les sommités mêmes peuvent descendre à un pareil abaissement et se montrer coupables d'un tel oubli de respect envers ce que tous les peuples ont eu de plus sacré; et « je redis toujours la même leçon : Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum.*

Antechrist, celui qui nie la supériorité des temps et des pays chrétiens sur les temps et les pays infidèles ou idolâtres. Car si Jésus-Christ, qui nous a illuminés alors que nous étions assis dans les ténèbres et dans les ombres de la mort[1], et qui a donné au monde le trésor de la vérité et de la grâce[2], n'a pas enrichi le monde, je dis même le monde social et politique, de biens meilleurs que ceux qu'il possédait au sein du paganisme, c'est que l'œuvre du Christ n'est pas une œuvre divine. Il y a plus : si l'Évangile, qui fait le salut des hommes, est impuissant à procurer le véritable progrès des peuples; si la lumière révélée, profitable aux individus, est préjudiciable aux sociétés; si le sceptre du Christ, doux et bienfaisant aux âmes, peut-être même aux familles, est mauvais et inacceptable pour les cités et les empires; en d'autres termes, si Jésus-Christ, à qui les prophètes ont promis et à qui son Père a donné les nations en héritage[3], ne peut exercer sa puissance sur elles qu'à leur détriment et pour leur malheur temporel, il en faut conclure que Jésus-Christ n'est pas Dieu. Car, ni dans sa personne, ni dans l'exercice de ses droits, Jésus-Christ ne peut être divisé, dissous, fractionné; en lui la distinction des natures et des opérations ne peut jamais être la séparation, l'opposition; le divin ne peut être antipathique à l'humain, ni l'humain au divin. Au contraire, il est la paix, le rapprochement, la réconciliation; il est le trait d'union « qui a fait les deux choses une » : *ipse est pax nostra qui*

[1] Luc., I, 79. — [2] Joann., I, 14. — [3] Psalm., II, 8. — Hebr., II, 8.

Digitized by Google

fecit utraque unum[1]. C'est pourquoi saint Jean nous dit: « Tout esprit qui dissout Jésus, n'est pas de Dieu, et c'est « proprement lui qui est cet antechrist dont vous avez en- « tendu dire qu'il vient, et qu'il est déjà maintenant dans « le monde » : *Et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est; et hic est antichristus de quo audistis quoniam venit, et nunc jam in mundo est*[2]. Lors donc que j'entends certains bruits qui montent, certains aphorismes qui prévalent de jour en jour, et qui introduisent au cœur des sociétés le dissolvant sous l'action duquel doit périr le monde, « je jette ce cri d'alarme : Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum.*

III. Nous pourrions, N. T.-C. F., étendre encore le détail des erreurs qui s'accréditent chaque jour autour de nous, et qui constituent tout ce système qu'on peut appeler l'antichristianisme. Ce que nous avons dit est plus que suffisant pour exciter votre vigilance, et pour vous rendre de plus en plus défiants envers toute doctrine qui ne procède pas de l'Église, et qui n'est pas conforme à ce qui vous a été enseigné par vos légitimes pasteurs. Retenez fortement gravées dans votre esprit les paroles solennelles qu'adressait saint Paul à nos pères : « J'admire, écrivait-il aux Galates, « que vous vous laissiez détourner si vite de celui qui vous « a appelés à la grâce du Christ, pour passer avec tant de « facilité à un autre évangile : ou plutôt, il n'y a pas d'autre « évangile, mais il y a des gens qui vous troublent, et qui « veulent renverser et changer l'Évangile de Jésus-Christ : « *nisi sunt aliqui qui vos conturbant, et volunt convertere Evan- « gelium Christi.* Mais quand nous vous annoncerions nous- « mêmes, ou quand un ange du ciel vous annoncerait un « évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, « qu'il soit anathème. Oui, nous vous le répétons : si quel-

[1] Ephes., II, 14. — [2] I Joann., IV, 3.

Digitized by Google

« qu'un vous enseigne un évangile autre que celui que « vous avez reçu, qu'il soit anathème. Car, je vous le dé- « clare, mes Frères : l'Évangile que je vous ai prêché, n'a « rien de l'homme; en effet, je ne l'ai reçu ni appris d'au- « cun homme, mais de la révélation de Jésus-Christ[1]. »

Demeurez donc fermes dans la foi antique et invariable de la sainte Église, N. T.-C. F.; « soyez des hommes, et ne « soyez pas des enfants qui flottent et qui se laissent aller « à tous les vents des opinions, séduits par les tromperies « humaines et par les menées astucieuses de l'erreur qui « les circonvient[2]. » Le divin Sauveur a dit, en prédisant le temps de la ruine de Jérusalem : « Malheur à quiconque « sera alors dans les douleurs de l'enfantement ou dans la « période de l'allaitement[3] ! » Ce que saint Hilaire explique ainsi : « Dans les jours orageux et difficiles de l'Église, malheur aux âmes travaillées par le doute, et chez qui la foi, la piété ne seront encore qu'à l'état de conception ou de première nutrition. Les unes, surprises dans l'embarras de leur incertitude, et attardées par les irrésolutions de leur esprit en travail, seront trop pesantes pour échapper aux poursuites de l'antechrist; les autres, n'ayant encore que dégusté les mystères de la foi, et

[1] Miror quod sic tam cito transferimini, ab eo qui vos vocavit in gratiam suam, in aliud evangelium. Quod non est aliud, nisi sunt aliqui qui vos conturbant, et volunt convertere Evangelium Christi. Sed licet nos aut angelus de cœlo evangelizet vobis præter quam quod evangelizavimus vobis, anathema sit. Sicut prædiximus, et nunc iterum dico: si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit. Notum enim facio vobis fratres, evangelium quod Evangelizatum est a me, quia non est secundum hominem; neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi. Galat., I, 6-12.

[2] Ut jam non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omni vento doctrinæ, in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris. Ephes., IV, 14.

[3] Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus. Matth., XXIV, 19.

Digitized by Google

n'étant imbues que d'une faible dose de la science divine, manqueront de la force et de l'habileté nécessaires pour soutenir de si grands assauts[1] ». C'est cet alourdissement et cette débilitation des âmes qui rendront les derniers temps si pernicieux, et qui occasionneront tant de défections.

En revanche, saint Augustin fait ressortir combien ces jours d'épreuve donnent de lustre et d'accroissement au mérite des âmes fidèles. Commentant ces mots de l'Apocalypse : « Il faut ensuite que le diable soit délié quelque « temps[2] », il montre que le démon n'est jamais lié d'une façon absolue pendant la vie de l'Église militante, mais que pourtant il l'est souvent en ce sens qu'il ne lui est pas permis d'user de toute sa force ni de toute sa ruse pour séduire les hommes. Car, s'il avait cette pleine puissance durant le cours de tous les siècles, l'infirmité du grand nombre est telle que beaucoup de faibles, dont il plaît à Dieu de grossir et de remplir son Église, seraient détournés de croire ou deviendraient apostats de leur croyance : ce que Dieu ne veut pas souffrir ; et voilà pourquoi le démon est en partie lié[3]. Mais, d'autre part, s'il n'était jamais déchaîné, la puissance de sa malice serait moins connue, la patience très-fidèle de la cité sainte serait moins exercée, et l'on comprendrait moins l'immense fruit que le Tout-Puissant a su tirer

[1] Comment. in Matth., XXV, 6 — [2] Apoc., XX, 3.

[3] Alligatio diaboli est, non permitti exercere totam tentationem quam potest vel vi, vel dolo, ad seducendos homines... Quod si permitteretur in tam longo tempore et tanta infirmitate multorum, plurimos tales, quales id perpeti non vult, et fideles dejiceret, et ne crederent impediret : quod ne faceret, alligatus est. — Alligavit ne quantam posset effundendo et exercendo malitiam, innumerabiles infirmos ex quibus Ecclesiam multiplicari et impleri oportebat, alios credituros, alios jam credentes, a fide pietatis hos deterreret, hos frangeret. De civitate Dei, L. XX, c. VIII. De alligatione et solutione diaboli, n. 1 et 2.

Digitized by Google

de l'immense force du mal [1]. Le Seigneur le déliera donc pour un temps, afin de faire éclater l'énergie avec laquelle la cité de Dieu aura surmonté un si terrible adversaire, et cela à la grande gloire de son rédempteur, de son aide, de son libérateur [2]. Et le saint docteur va jusqu'à dire à ses contemporains : « Pour nous, mes frères, que sommes-nous, et quel mérite avons-nous en comparaison des saints et des fidèles qui seront alors, puisque, pour les éprouver, ce même ennemi sera déchaîné, que nous avons déjà, nous, tant de peine à combattre et à vaincre alors qu'il est lié [3] ».

IV. Courage, donc, N. T.-C. F. Plus la religion est attaquée, plus l'Église est battue en brèche de toutes parts, plus les doctrines d'erreur et de perversion morale envahissent les discours, les livres, les théâtres et remplissent tout l'air de leurs miasmes pestilentiels, plus aussi vous pouvez acquérir devant Dieu de grandeur, de perfection, de mérite, si vous parvenez à éviter la contagion, si vous ne vous laissez ébranler dans aucune de vos convictions, et si vous demeurez pleinement fidèles au Seigneur Jésus que tant d'autres ont la faiblesse et le malheur d'abandonner. Ne vous laissez point éblouir par la force et le nombre des assaillants, ni par les avantages des adversaires de Jésus-Christ. Il est écrit que les méchants et les séducteurs réaliseront un progrès sur la terre, le progrès dans le mal, le progrès dans la des-

[1] Si autem nunquam solveretur, minus appareret ejus maligna potentia; minus sanctæ civitatis fidelissima patientia probaretur ; minus denique perspiceretur, quam magno ejus malo tam bene usus fuerit Omnipotens, etc. *Ibid.*, 2.

[2] Et solvet in fine, ut quam fortem adversarium Dei civitas superaverit, cum ingenti gloria sui redemptoris, adjutoris, liberatoris, aspiciat. *Ibid.*

[3] In eorum sane qui tunc futuri sunt, sanctorum atque fidelium, comparatione quid sumus ? Quando quidem ad illos probandos tantus solvetur inimicus, cum quo ligato tantis periculis dimicamus ? *Ibid.*

Digitized by Google

truction, le progrès dans la désorganisation : *proficient in pejus*[1]; mais il est écrit aussi que ce genre de succès ne durera jamais longtemps, et que les hommes qui résistent à la vérité, gens corrompus dans leur esprit et réprouvés au regard de la foi, ne tarderont pas à être convaincus de folie comme tous leurs devanciers dans la même voie[2].

Persévérez dans la foi, N. T.-C. F.; persévérez aussi dans les œuvres, surtout dans les œuvres de la charité. C'est une doctrine constante, et qu'on ne doit abandonner à aucun prix, qu'il appartient à ceux qui croient à Dieu de se mettre en tête des bonnes œuvres : l'humanité et principalement l'humanité souffrante trouvera toujours son avantage à ce qu'il en soit ainsi[3]. N'avons-nous pas entendu dire, en ces derniers jours encore, que l'aumône faite par un sentiment surnaturel et selon les traditions de la piété chrétienne, n'est plus de mise au sein de nos sociétés, et que son cachet « ecclésiastique » est une atteinte à la dignité de ceux qu'elle entreprend de soulager? Ainsi, dans l'ardeur qu'il met à sécula riser toutes choses, le naturalisme entend que la bienfaisance demeure humaine, demeure profane, et qu'elle n'ait rien de commun avec l'ordre de la grâce et du salut. Propos exécrable, et qui, s'il pouvait parvenir à décourager la charité chrétienne et sacerdotale, n'aboutirait à rien moins qu'à tarir les plus abondantes et les plus opportunes ressources des malheureux. Ah! vous dirai-je encore ici : « Prenez garde à l'antechrist » : *Unum moneo : cavete antichristum.* Ou plutôt, ayez les yeux toujours attachés sur le

[1] II Timoth., III, 13.

[2] Quemadmodum autem Jannes et Mambres restiterunt Moysi, ita et hi resistunt veritati, homines corrupti mente, reprobi circa fidem. Sed ultra non proficient : insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit. *Ibid.*, 8, 9.

[3] Fidelis sermo, et de his volo te confirmare : ut curent bonis operibus præesse qui credunt Deo. Hæc sunt bona et utilia hominibus. Tit. III, 8.

Digitized by Google

Christ, sur l'enfant-Dieu de l'étable de Bethléem, sur l'ouvrier-Dieu de l'atelier de Nazareth[1], sur celui qui, étant riche par nature, s'est fait pauvre pour nous enrichir par sa détresse[2], sur celui qui sera un jour notre juge, et qui, en considération de ces multitudes d'ouvriers indigents et privés de travail que vous aurez soulagés par amour pour lui, vous mettra en possession du royaume que son Père vous a préparé[3].

A ces causes : etc.

[1] Marc., VI, 3. — [2] II Corinth., VIII, 9. — [3] Matth., XXV, 34, 35.

Digitized by Google

XLVIII

HOMÉLIE

PRONONCÉE DANS L'ÉGLISE DU JÉSUS, A POITIERS,

LE DERNIER JOUR DU *Triduum* DE CANONISATION DES TROIS JÉSUITES

MARTYRS DU JAPON.

(XXIII AVRIL MDCCCLXIII.)

In veritate comperi quia non est personarum acceptor Deus; sed in omni gente, qui timet eum, et operatur justitiam, acceptus est illi.

J'ai reconnu au flambeau de la vérité divine que Dieu ne fait point acception des races et des conditions ; mais qu'en toute nation celui qui le craint et qui pratique la justice, est agréé de lui.

(ACT. DES AP., X, 34, 35.)

MES RÉVÉRENDS PÈRES ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

I. Parmi les instants les plus solennels et les plus marquants de l'histoire du genre humain, il faut assurément compter celui qui sonna l'heure de l'admission définitive des Gentils dans le sein de l'Église chrétienne. Ce fut là un fait majeur dans les annales de notre race. Cette scène si émouvante se déroule aux chapitres dixième et onzième des Actes des apôtres ; elle eut pour théâtre Joppé et Césarée. Pierre, celui que Jésus-Christ a constitué portier de son Église, est saisi par un ravissement soudain. Il voit des-

Digitized by Google

cendre du ciel et s'abaisser vers lui une sorte de vase, quelque chose qui ressemble à une grande nappe relevée par les quatre extrémités ; et, regardant avec attention, il y reconnaît des animaux à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles et des volatiles. Au même instant, il entend une voix qui lui dit : Pierre, lève-toi, tue et mange. A Dieu ne plaise, s'écrie Pierre aussitôt, car je n'ai jamais rien mangé d'impur et de souillé ! Mais la voix, lui parlant une seconde fois, lui dit : Ce que Dieu a purifié, ne l'appelle pas impur. Et comme Pierre était en suspens sur le sens de cette vision, voici que la lumière se fait. Des envoyés le viennent chercher et l'emmènent à Césarée dans la maison du centurion Corneille. Celui-ci lui expose toute la série des révélations divines. Alors, Pierre ouvre la bouche, et il dit : Je reconnais maintenant que Dieu ne fait point acception des personnes, mais qu'en toute nation, celui qui le craint et qui pratique les œuvres de la justice, est agréé de lui : *Aperiens Petrus os suum dixit : In veritate comperi quia non est personarum acceptor Deus; sed in omni gente, qui timet eum, et operatur justitiam, acceptus est illi.*

A partir de ce jour, on vit entrer indistinctement dans l'arche de l'Église, comme autrefois dans l'arche de Noé, ceux que l'ancienne loi qualifiait purs et impurs. La préférence même porta du côté des Gentils ; à l'avantage du nombre, se joignit souvent la prééminence des dons célestes.

Regardez : depuis dix-huit siècles, Pierre est debout ; il frappe à droite, il frappe à gauche, il frappe auprès, il frappe au loin, il tue et il mange : *Surge, Petre, occide et manduca.* Il tue, il immole les mensonges, les absurdités, les vices des nations idolâtres ; et quand, par le glaive de la parole, par la massue du miracle, il a tué les erreurs, écrasé les superstitions, alors il mange, c'est-à-dire, il s'approprie, il s'assimile, il s'incorpore par le baptême et par la grâce

Digitized by Google

toutes ces âmes arrachées à la barbarie. Chaque siècle voit se renouveler l'émerveillement des Juifs de Césarée, qui étaient stupéfaits de ce que la grâce du Saint-Esprit se répandait ainsi sur les Gentils : *Et obstupuerunt ex circumcisione fideles, quia et in nationes gratia Spiritus sancti effusa est*[1]. C'est qu'en effet, ces âmes nouvellement affranchies des étreintes du démon s'élèvent aussitôt vers les plus hauts sommets de la perfection évangélique ; elles montent d'un seul bond jusqu'à cet héroïsme suprême de la charité qui consiste à donner sa vie pour sa foi, pour son Dieu. O vous qui êtes nés au sein de chrétientés plus anciennes, n'allez pas regarder avec dédain ces néophytes d'hier, ces convertis qui vivent encore au milieu des peuples barbares. Ce que Dieu a purifié, n'allez pas le qualifier de commun et de vulgaire : *Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.* Dieu leur ayant donné la même grâce qu'à nous, disciples plus anciens de la loi du Christ, personne ne peut arrêter le Seigneur dans la libre répartition de ses dons : *Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus sicut et nobis, qui credidimus in Dominum Jesum Christum, ego quis eram qui possem prohibere eum*[2] ? Et s'il plaît au Seigneur de faire reluire en ces derniers venus les plus hauts prodiges de la sainteté, il ne nous reste qu'à glorifier la libéralité divine qui ouvre ainsi aux Gentils tous les trésors de la vie : *Glorificaverunt Deum dicentes : ergo et Gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam*[3].

II. Mes Révérends Pères et mes très-chers Frères, vous avez compris l'application de mes paroles à ce qui fait le sujet de cette grande solennité. Les trois profès de la compagnie de Jésus que nous glorifions en ce jour étaient tous trois originaires de l'extrême Orient, de ces pays hélas ! où le soleil de la vérité ne se lève point avec l'astre qui verse la lumière matérielle. A l'heure de leur naissance, le Japon, leur patrie,

[1] Act x, 45. — [2] *Ibid.*, xi, 17. — [3] *Ibid.*, 18.

Digitized by Google

était encore enseveli presque tout entier dans les ténèbres et plongé dans les obscurités du paganisme. Or, vous avez entendu, durant ces jours, le récit de la vie et de la mort de ces trois héros chrétiens. En vérité pouvait-on s'attendre à trouver chez ces humbles catéchistes japonais les dons de la grâce et les dons de la nature combinés dans une mesure si haute et si exquise? Jean Soan, Paul Miki, Jacques Kisaï, quels sujets d'étonnement et d'admiration! Jean est encore un adolescent, Paul est un homme, Jacques est un vieillard. Chacun d'eux a sa physionomie distincte, qui inspire un intérêt particulier.

On aime à voir ce vieux Kisaï, cet habile calligraphe formé à l'école des bonzes, consacrer son talent à dessiner et son esprit à méditer les scènes de la Passion du Christ, durant les heures que laissait libres sa fonction de portier et de procureur des étrangers. On n'a pas assez de larmes dans les yeux au récit des entretiens de Jean de Goto avec son père: celui-ci excitant un fils de dix-neuf ans à endurer la mort avec courage et à considérer le supplice comme une faveur; celui-là recommandant à son père de ne jamais offenser Dieu et d'assurer de plus en plus son salut par une vie parfaite. Enfin, au-dessus des deux autres, Paul Miki brille d'un éclat plus vif: écrivain, controversiste, orateur, il se distingue par un naturel plein de charmes, et il possède à un rare degré le talent de toucher et d'instruire, de persuader et de convertir. Tous trois embrassent leur croix avec tressaillement; tous trois sont ivres de donner leur sang pour Jésus-Christ; tous trois, et par leur vie, et par leur mort, nous apprennent que la régénération chrétienne efface toutes les différences de climat, de caste, d'éducation, et que la grâce divine, aussitôt entrée dans les âmes, y fait fleurir les mêmes dons de science, de piété, de conseil, de force, de sagesse, d'intelligence. Comparez ces indigènes du Japon avec les saints que notre Occident chré-

Digitized by Google

tien a produits, et vous serez amenés à reconnaître qu'en réalité le Seigneur Jésus est le Dieu de tous : *Hic est omnium Dominus*; qu'il ne fait point acception des personnes, des races, des pays; mais que, sur toutes les plages, quiconque le craint et pratique les œuvres surnaturelles de la justice chrétienne, est également agréé de lui et participe aux mêmes qualités de l'esprit, aux mêmes effusions de la grâce. C'est l'un des enseignements qui doit nous rester de cette solennité : *In veritate comperi quia non est personarum acceptor Deus; sed in omni gente, qui timet Deum, et operatur justitiam, acceptus est illi.*

Cet enseignement, M. F., est la condamnation d'un des funestes axiomes de ce siècle. Des peuples qui se disent chrétiens n'ont-ils pas inventé aujourd'hui je ne sais quel prosélytisme qui s'interdit rigoureusement à lui-même d'être chrétien, et qui se pique d'être simplement civilisateur? Or, l'expérience commence à le démontrer, ce prosélytisme est condamné à la stérilité, à l'inanité. Partout où ne pénètre pas le souffle de l'Évangile, l'opposition des couleurs, des instincts, des mœurs, l'antipathie des races et des nationalités subsistent, et elles s'accroissent même par le contact des hommes et le conflit des intérêts : de telle sorte qu'on peut dire que, là où ne règne pas le Seigneur Jésus, l'acception des personnes prévaut infailliblement, et que, faute d'adorer le même Dieu, de professer le même symbole, de pratiquer le même culte, la fusion devient impossible, et la civilisation n'est qu'une phrase sonore, qu'un mot vide de sens et d'effet.

III. Pour vous, mes Révérends Pères, vous êtes et vous serez toujours les missionnaires de l'Évangile. C'est par vous et par les autres familles d'apôtres que Pierre est toujours debout en face de ces animaux, de ces reptiles et de ces volatiles qui lui furent montrés à Joppé. Ce grand linge, relevé par les quatre extrémités, les saints docteurs nous disent,

Digitized by Google

les uns que c'est le corps même de Jésus-Christ, les autres que c'est son Église, portée et soutenue par les évangélistes. En effet, le corps de Jésus aspire à s'adjoindre ces membres séparés, qui sont les infidèles de toute race, de tous pays; l'Église ambitionne de s'incorporer tous ces éléments rebelles. Le genre humain renferme encore plusieurs centaines de millions de créatures qui ne se sont pas assimilées au corps du Christ, qui ne sont pas entrées dans le giron de son épouse : quadrupèdes à figure humaine, qui vivent d'une vie tout animale, toute sensuelle; reptiles impurs, qui se plaisent dans la fange; volatiles de l'air, qui passent leur vie dans la légèreté et la futilité de la bagatelle : *quadrupedia, et serpentia terræ, et volatilia cœli.* Pierre, lève-toi : *Surge, Petre.* Puisque tu ne peux pas toujours aller toi-même, va par ces hommes qui se sont mis entre tes mains, qui ont fait vœu d'être à tes ordres : *Surge, Petre.* Tue et mange; renverse ces erreurs, ces pratiques sanguinaires et monstrueuses; abats ces vices, ces passions charnelles. Puis relève ceux que tu auras ainsi jetés à terre, et qu'ils deviennent des mets choisis sur la grande nappe du festin sacré, qu'ils soient servis comme des aliments exquis sur la table du Père de la grande famille, de celui qui est le Seigneur de tous : *Hic est omnium Dominus.*

Oui, M. F., il faut que la glorification de ces martyrs japonais devienne un encouragement et un élément de force pour l'apostolat contemporain. Ce Japon dont les confesseurs mourants ont prédit la conversion future, il faut qu'il voie bientôt leurs oracles s'accomplir à son profit. Quand Rome glorifie les saints du ciel, elle ne manque jamais de multiplier les saints de la terre.

Et quant à vous, chrétiens de tout âge et de tout rang, qui avez suivi ces pieux exercices avec tant d'assiduité et de piété, vous remporterez d'ici de salutaires impressions. Avec quelle irrésistible puissance de pareils exemples ne nous

Digitized by Google

prêchent-ils pas l'héroïsme, à tous tant que nous sommes! Jean de Goto avait dix-neuf ans; Paul Miki, trente-trois ans; Jacques Kisaï, soixante-quatre ans: qui pourrait donc alléguer l'excuse des années pour décliner les travaux et les combats de la foi? Pour l'adolescent, pour l'homme fait, pour le vieillard, Jean de Goto, Paul Miki, Jacques Kisaï proclament éloquemment que la mollesse est une honte, et qu'un chrétien digne de ce nom doit toujours être prêt à se sacrifier pour sa religion et pour son Dieu. Ainsi soit-il.

FIN DU TOME QUATRIÈME

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

PAGES.

I. — Mandement qui ordonne une quête pour les chrétiens de la Syrie, et qui indique des prières pour les besoins de l'Italie et de l'Orient, 29 août 1860. 1

II. — Homélie prononcée dans l'église de Montierneuf, en la solennité de saint Maurice, patron de la garnison militaire de Poitiers, dimanche 23 septembre 1860. 10

III. — Entretien synodal pour la publication des décrets du concile provincial d'Agen, et de quelques actes du siége apostolique, etc., adressé au clergé pendant les exercices de la retraite et du VIIe synode diocésain, 1860. 16

IV. — Homélie prononcée dans l'église de Nieuil-l'Espoir, à la messe pontificale du second anniversaire séculaire de la mort de saint Vincent de Paul, 27 septembre 1860. . 36

V. — Lettre circulaire aux curés de la ville épiscopale, ordonnant des prières pour l'armée pontificale, 29 septembre 1860. . . . 44

VI. — Éloge funèbre des volontaires catholiques morts pour la défense des États de l'Église, prononcé dans l'église cathédrale de Poitiers, à la suite du service solennel célébré à leur intention, le 11 octobre 1860. . 44

Digitized by Google

Pages.

VII. — Discours prononcé dans la solennité du six centième anniversaire de la consécration de l'Église de Notre-Dame de Chartres, 17 octobre 1860. 70

VIII. — Discours prononcé dans la solennité funèbre de la translation des restes de M. l'abbé de Moussac au petit séminaire de Montmorillon, 22 novembre 1860. 89

IX. — Homélie prononcée en la solennité du xie anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1860. 100

X. — Mandement et ordonnance concernant l'*Œuvre* dite *du Denier de saint Pierre*, 31 décembre 1860. 108

XI. — Oraison funèbre de Monseigneur J.-B.-A. George-Massonnais, évêque de Périgueux, prononcée au service funèbre de quarantaine, le 30 janvier 1861, dans la cathédrale de Périgueux. 111

XII. — Lettre au président du conseil central de l'association de saint François de Sales, 3 février 1861. 142

XIII. — Mandement au sujet des accusations portées contre le souverain pontife et contre le clergé français, dans la brochure intitulée : *La France, Rome et l'Italie*, 22 février 1861. 145

XIV. — Allocution prononcée à la suite de la bénédiction de la chapelle des Petites Sœurs des Pauvres, dans le faubourg Saint-Jacques, à Poitiers, 28 février 1861. 166

XV. — Réponse à la lettre de M. le ministre des cultes notifiant les poursuites dirigées contre le mandement du 22 février, 3 mars 1861. . 171

Digitized by Google

PAGES.

XVI. — Observations adressées à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, à propos de son rapport à l'empereur dans l'affaire du mandement du 22 février 1861, 11 mars 1861. 173

XVII. — Exhortation prononcée dans la réunion générale des mères chrétiennes, le jour de saint Joseph, 19 mars, dans la chapelle des Filles de Notre-Dame, à Poitiers. 189

XVIII. — Mandement portant publication de l'allocution consistoriale du 8 mars 1861, 31 mars 1861. 196

XIX. — Réponse à la lettre de M. le ministre des cultes qui notifie la déclaration d'abus prononcée contre le mandement du 22 février, 5 avril 1861. 206

XX. — Mandement qui ordonne des prières publiques pour obtenir de la pluie, 26 mai 1861. . 209

XXI. — Allocution prononcée à la suite de la consécration de l'église de Port-de-Piles, 5 juin 1861. 217

XXII. — Lettre au clergé diocésain à l'occasion de la mort de M. l'abbé J. de Rochemonteix, vicaire-général, 10 juin 1861. 224

XXIII. — Lettre à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à propos du rapport présenté au conseil d'État par M. Suin, dans l'affaire du mandement du 22 février 1861, 16 juin 1861. 228

XXIV. — Homélie prononcée dans la cathédrale de Poitiers, le dimanche de la solennité de saint Pierre, 30 juin 1861. 256

XXV. — Entretien avec le clergé diocésain, à la suite d'un des exercices de la retraite pastorale, sur le sens des prières indiquées pour les besoins de l'Église, etc., 7 juillet 1861. . 265

Digitized by Google

Pages.

XXVI. — Allocution prononcée avant la distribution des prix des enfants des écoles chrétiennes, à Poitiers, le 17 août 1861. 272

XXVII. — Homélie prononcée dans l'église de Montierneuf, à la messe de saint Fiacre, patron de la confrérie des jardiniers, 1 septembre 1861. 275

XXVIII. — Allocution prononcée à la suite de la consécration de l'église de Pezay-le-Chapt, 4 septembre 1861. 284

XXIX. — Éloge funèbre de Madame la marquise de Dreux-Brézé, prononcé dans l'église paroissiale de Berrye, 16 octobre 1861. . 291

XXX. — Lettre circulaire à Messieurs les supérieurs des communautés religieuses établies dans le diocèse, à l'occasion d'une réclamation de la société pharmaceutique, 25 octobre 1861. 317

XXXI. — Lettre à M. le ministre des cultes, à l'occasion de la circulaire du ministre de l'intérieur concernant les associations chrétiennes de charité, 11 novembre 1861. . . 318

XXXII. — Homélie prononcée à la messe pontificale du XIIe anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1861. 325

XXXIII. — Allocution prononcée dans la conférence ecclésiastique supérieure de la ville épiscopale, au sujet d'un service funèbre célébré précédemment dans l'église de Sainte-Radegonde, décembre 1861. 333

Digitized by Google

Pages.

XXXIV. — Discours prononcé le 2 février 1862, dans l'église paroissiale de Saint-Loup, à l'occasion du premier anniversaire du martyre de M. J. Théophane Vénard, décapité pour la foi au Tong-King. 354

XXXV. — Lettre à M. le ministre des affaires étrangères, à propos de sa dépêche du 6 juillet 1861, 4 février 1862. 374

XXXVI. — Troisième instruction pastorale sur l'aumône, carême 1862. 377

XXXVII. — Réponse à Son Excellence M. Billault, ministre-commissaire du gouvernement impérial dans la discussion de l'adresse du sénat et du corps législatif, 4 avril 1862. 388

XXXVIII. — Homélie prononcée dans la cathédrale de Poitiers, le jour de la Pentecôte, 8 juin 1862, sur la solennité célébrée à Rome en ce même jour. 450

XXXIX. — Résumé de l'entretien synodal prononcé pendant les exercices de la retraite et du synode diocésain, contenant le décret synodal qui promulgue l'allocution pontificale du 8 juin, etc., juillet 1862. . . . 457

XL. — Homélie prononcée dans l'église des Carmélites de Poitiers, en la fête du troisième anniversaire séculaire de la réforme du Carmel par sainte Thérèse, 24 août 1862. 465

XLI. — Allocution prononcée à la bénédiction de la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne-Rond, au Puy-Saint-Bonnet, 12 septembre 1862. 473

Digitized by Google

PAGES.

XLII. — Homélie prononcée à la suite de la consécration de l'autel de la cathédrale de Poitiers, 12 octobre 1862. 477

XLIII. — Mandement qui ordonne une quête pour l'œuvre de la reconstruction de l'église de Saint-Martin, à Tours, novembre 1862. . 485

XLIV. — Homélie prononcée à l'occasion du XIIIe anniversaire de notre consécration épiscopale, 25 novembre 1862. 499

XLV. — Deux lettres à Son Excellence M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur, à propos de la publication de sa lettre au cardinal archevêque de Bordeaux, 18 et 27 décembre 1862. 508

XLVI. — Allocution prononcée dans la conférence ecclésiastique supérieure de la ville épiscopale, à l'occasion de la controverse soulevée au sujet des reliquaires de Charroux, janvier 1863. 539

XLVII. — Instruction pastorale sur cette parole de saint Jean : *Et il y a déjà beaucoup d'antechrists*, carême 1863. 581

XLVIII. — Homélie prononcée dans l'église du Jésus, à Poitiers, le dernier jour du *Triduum* de canonisation des trois Jésuites martyrs du Japon, 23 avril 1863. 595

Poitiers.—Typographie et stéréotypie Oudin.

Digitized by Google

Digitized by Google